153

cahiers
de la fondation
nationale
des sciences
politiques

JEAN CHARLOT

L'U.N.R.

ÉTUDE DU POUVOIR AU SEIN D'UN PARTI POLITIQUE

diss Paris 1966

ARMAND COLIN

L'« énigme de l'U.N.R. » domine, plus que jamais, la vie politique française : l'U.N.R. saura-t-elle, le moment venu, remplacer le chef que lui a donné l'histoire par un leader capable à la fois de sauvegarder l'unité du mouvement et de retenir les cadres et les électeurs ?

L'auteur apporte, dans cet ouvrage, les conclusions du spécialiste de science politique. Pendant trois ans, il a recueilli le témoignage de la plupart des dirigeants de l'U.N.R. ; il a établi et dépouillé un fichier mécanographique portant sur plus de six cents responsables du mouvement ; bien que n'ayant aucun lien direct ou indirect avec l'U.N.R., il a eu accès à d'importants documents.

A lire cette étude, l'U.N.R. semble moins simple qu'on ne le croit d'habitude et son avenir moins aléatoire. Le « cercle intérieur » réunit les « gaullistes de toujours », mais les fédérations et, déjà, le groupe parlementaire voient s'effectuer la relève par les « nouveaux gaullistes ». Grâce au général de Gaulle et aux Premiers ministres, M. Michel Debré puis M. Georges Pompidou, l'U.N.R. a surmonté ses crises internes pour se poser en parti majoritaire. Loin de la desservir, cette attitude lui a permis de garder le pouvoir en 1962, après la fin de la guerre d'Algérie. Et le pouvoir aide à surmonter bien des obstacles...

L'ouvrage est divisé en quatre parties traitant successivement de la lutte pour le pouvoir au sein de l'U.N.R., du partage du pouvoir, de la source du pouvoir et de la nature de l'U.N.R.

Il comporte, en annexe, une abondante bibliographie, le texte des statuts et règlements de l'U.N.R. ainsi que des indications biographiques sur les principaux dirigeants du parti. Enfin, des cartes et des graphiques contribuent à mettre en valeur certains éléments de l'analyse.

L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41546003_0047

CAHIERS DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

– 153 –

JEAN CHARLOT

L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Etude du pouvoir au sein d'un parti politique

PRÉFACE DE RENÉ RÉMOND

1967
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel - Paris V^e^

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

© 1967 LIBRAIRIE ARMAND COLIN

à MONICA

REMERCIEMENTS

Ce travail eût été impossible sans la collaboration désintéressée de nombreux gaullistes. Que les personnalités et responsables qui ont bien voulu nous recevoir, nous informer, nous apporter leur témoignage en soient ici très sincèrement remerciés.

L'atmosphère de curiosité politique et le souci d'objectivité scientifique qui règnent à la Fondation nationale des sciences politiques ont été pour nous un stimulant, un encouragement et une obligation morale.

MM. Louis Bodin, François Goguel, Serge Hurtig, Georges Lavau et Jean Touchard nous ont fait l'amitié de lire attentivement notre manuscrit et de nous aider de leurs critiques. MM. Raymond Aron, Maurice Duverger et René Rémond ont jugé notre thèse lors de sa soutenance et nous ont inspiré plusieurs améliorations. M. René Rémond avait guidé nos recherches avec une bienveillante sympathie et une gentillesse de tous les instants. Nous pensons avec tristesse à Jacques Kayser qui fut le premier à nous ouvrir les joies de la recherche. Monica Charlot, enfin, a partagé nos affres et nos espoirs.

La responsabilité des uns et des autres n'est bien évidemment engagée que pour le meilleur. Le pire est à notre seule charge.

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE, par René RÉMOND 17

INTRODUCTION 23

Première Partie

LA LUTTE POUR LE POUVOIR

CHAP. 1 : **La genèse de l'U.N.R. (1958)** 29
La Convention républicaine, 31. L'Union pour le renouveau français, 33. Le Centre national des républicains sociaux, 35. Premiers conflits, 38. Les élections législatives et la fusion, 41.

CHAP. 2 : **Conflits au sujet de la politique algérienne (jusqu'au 16 septembre 1959)** 45
Les élections municipales, mars 1959, 48. La campagne contre M. Albin Chalandon, 50. Du premier conseil national, juillet 1959, au 16 septembre 1959, 55.

CHAP. 3 : **La bataille de la francisation (après le 16 septembre 1959)** .. 58
La réunion du comité central, le 18 septembre 1959, 58. Le Rassemblement pour l'Algérie française, 59. La démission de M. Léon Delbecque et de huit autres députés, le 14 octobre 1959, 61. Les premières assises nationales, Bordeaux, 13-15 novembre 1959, 67. L'exclusion de M. Jacques Soustelle, le 25 avril 1960, 76. Bilan pour l'U.N.R. de l'épreuve algérienne, 83.

CHAP. 4 : **Controverses sur le rôle de l'U.N.R. (1958-1962)** 85
Le domaine réservé, 85. L'échec de M. A. Chalandon et le ralliement du parti à l'orthodoxie gouvernementale, 91. L'échec des velléités d'indépendance du groupe parlementaire, 94. L'U.N.R., parti du gouvernement, 100.

Conclusion de la première partie 106

Deuxième Partie

LE PARTAGE DU POUVOIR

CHAP. 5 : **Le parti** 115
Les adhérents, 115. Adhérents et électeurs U.N.R.-U.D.T., 122. Les types de fédérations départementales, 128. Les politiques de MM. Albin Chalandon, Jacques Richard et Jacques Baumel, secrétaires généraux, 129. Les centres de décision, 140.

CHAP. 6 : **Le groupe parlementaire de l'Assemblée nationale** 143
De la discipline, 143. Le président du groupe, 145. De l'absentéisme, 148. La réunion plénière du groupe, 150. Les sous-groupes, 151. Les groupes d'études spécialisés, 153. Les commissions parlementaires, 166. En séance dans l'hémicycle, 168. Les journées d'études parlementaires, 169. Le bureau politique du groupe, 174. Les relations avec le gouvernement, 178.

Troisième Partie

LA SOURCE DU POUVOIR

CHAP. 7 : **Les « nouveaux gaullistes » au Parlement et à la tête des fédérations départementales** 187
L'expérience parlementaire des élus gaullistes, 188. Antécédents gaullistes des parlementaires U.N.R., 190. Les « nouveaux gaullistes » au Parlement, 194. Le recrutement des cadres départementaux, 198. Les « nouveaux gaullistes » à la tête des fédérations, 204.

CHAP. 8 : **Le choix des dirigeants** 207
La désignation des dirigeants du groupe parlementaire, 207. Choix des dirigeants parlementaires au bénéfice de l'ancienneté, 210. La prime aux références gaullistes passées, 212. La désignation des dirigeants du parti, 217. La désignation aux postes-clés, 229. Le cercle ministériel, 235.

CHAP. 9 : **Le cercle dirigeant** 242
Une oligarchie, 245. Davantage d'hommes nouveaux que d'hommes d'expérience, 252. La relève par les « nouveaux gaullistes » n'atteint pas encore le sommet de la pyramide du pouvoir, 252.

CHAP. 10 : **Le général de Gaulle et l'U.N.R.** 255
Le général de Gaulle et les partis politiques, 255. Le général de Gaulle et l'U.N.R. à ses débuts : 1958-1959, 257. Les intermédiaires entre le général de Gaulle et l'U.N.R., 259. Rapprochement entre le général de Gaulle et l'U.N.R., 262. L'U.N.R. : de l'appropriation du général de Gaulle à un souci d'émancipation, 265. Ce que représente le général de Gaulle pour les gaullistes de l'U.N.R., 267.

Quatrième Partie

LA NATURE DE L'U.N.R.

CHAP. 11 : **L'U.N.R. et le gaullisme** 273

Le fond commun des gaullistes : « une certaine idée de la France », 273. Trois catégories de gaullistes, 276. Les « gaullistes de foi », 277. Les empiristes, 279. Les « doctrinaires », 281. Trois courants doctrinaux, 282. Une doctrine de l'Etat, 283. Une doctrine de la démocratie sociale, 284. Une doctrine du « bien commun », 286. Une union et non un parti — des vues contradictoires sur l'avenir du mouvement, 287.

CHAP. 12 : **Nature de l'U.N.R.** 291

Un parti de gouvernement, 291. Un ennemi commun : le système des « partis de jadis », 293. A la tête : une équipe formée depuis plus de vingt ans, 296. L'U.N.R., parti démocratique ? 304.

CONCLUSION GENERALE 306

BIBLIOGRAPHIE GENERALE 311

ANNEXES

Etude mécanographique des cadres de l'U.N.R.-U.D.T. (méthode et sources) 325

Etude de la formation du « cercle intérieur » gaulliste 337

Entretiens 339

Statuts de l'U.N.R.-U.D.T. (mai 1963) 341

Statuts du groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale (4 décembre 1962) 346

Indications biographiques 351

Statistiques électorales 359

Liste des parlementaires U.N.R.-U.D.T. 359

TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX

GRAPHIQUE 1 — Répartition des fédérations U.N.R.-U.D.T. selon le nombre de leurs adhérents 120

2 — Organigramme du Centre national de l'U.N.R. en mars 1961 134

3 — Organigramme du Centre national de l'U.N.R.-U.D.T. en juillet 1963 135

4 — Evolution de la structure du bureau politique du groupe U.N.R.-U.D.T. Assemblée nationale .. 172

5 — Complexité des relations entre le pouvoir exécutif et le groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale 183

6 — Tendances oligarchiques de l'U.N.R.-U.D.T. 246

7 — *Ibid.*..... 248

8 — Permanence : le poids des hommes d'expérience dans l'U.N.R.-U.D.T. 249

8 bis — ... Ou renouvellement ? La place faite aux hommes nouveaux dans l'U.N.R.-U.D.T. 249

9 — Permanence : le poids des gaullistes de toujours 250

9 bis — ... Ou renouvellement ? La place faite aux nouveaux gaullistes 251

10 — Relations entre hautes personnalités gaullistes de la V[e] République. Avant la guerre 297

11 — *Ibid.* Pendant la guerre 299

12 — *Ibid.* A la libération, au R.P.F., à l'U.N.R.-U.D.T... 300

CARTE 1 — Nombre d'adhérents à l'U.N.R. par département, en juillet 1959 118

2 — Nombre d'adhérents à l'U.N.R.-U.D.T. par département, en juillet 1963 118

CARTE 3 Adhérents U.N.R. Indice d'originalité départemental, en juillet 1959 123

4 Adhérents U.N.R.-U.D.T. Indice d'originalité départemental, en juillet 1963 123

5 Electeurs U.N.R. Pourcentage départemental par rapport aux inscrits le 23 novembre 1958 126

6 Electeurs U.N.R.-U.D.T. Pourcentage départemental par rapport aux inscrits le 18 novembre 1962 126

7 Electeurs U.N.R. Indice d'originalité départemental, le 23 novembre 1958 127

8 Electeurs U.N.R.-U.D.T. Indice d'originalité départemental, le 18 novembre 1962 127

TABLEAU 1 L'U.N.R. De l'instabilité à la stabilité 107

2 Evolution du nombre des adhérents à l'U.N.R.-U.D.T. 116

3 Le secrétariat général 142

4 Groupes et sous-groupes d'études spécialisés de l'U.N.R.-U.D.T. 157

5 Typologie sommaire des groupes d'études spécialisés 165

6 Renforcement des positions de l'U.N.R. à la tête des commissions permanentes de l'Assemblée nationale d'une législature à l'autre 167

7 *Front benchers* de l'U.N.R. 170

8 Les journées d'études parlementaires de l'U.N.R. 175

9, 9 bis Députés. Ancienneté parlementaire 189

10 Députés. Age moyen 189

11 Sénateurs. Ancienneté parlementaire 191

12, 13 Députés. Itinéraires 192

14 Sénateurs. Itinéraires 195

15 Sénateurs et députés. Premières armes politiques en dehors du gaullisme 195

16 Députés. Les « nouveaux gaullistes ». Age 195

17 Députés. Catégories socio-professionnelles (R.P.F. et U.N.R.) 197

18 Députés. Les dissidents. Itinéraires 199

19 Responsables départementaux. Maintien ou remplacement selon les époques 201

TABLEAU 20 Responsables départementaux 202

21 Responsables départementaux. Cumul d'un mandat parlementaire et des responsabilités fédérales 203

22 Responsables départementaux. Itinéraires 203

23 Responsables départementaux. Pourcentage des « nouveaux gaullistes » selon la durée des responsabilités départementales 204

24 Responsables départementaux. Itinéraires 205

25 Secrétaires et présidents de fédération. Profession 205

26, 26 bis Choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée et expérience parlementaire 211

27, 27 bis Choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale et études supérieures 213

28, 28 bis Choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale et études supérieures de droit, science politique ou E.N.A. 214

29 Itinéraires : choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée et antécédents gaullistes 215

29 bis *Ibid.*..... 216

30 Comité central. Itinéraires 218

31 Commission politique. Itinéraires 219

32 *Ibid.*..... 220

33 Comité central. Origine géographique des membres élus 223

34 Régions sans représentant élu au comité central 223

35 Ordre de présentation et succès à l'élection au comité central 225

36 Tendances et succès à l'élection au comité central de novembre 1963 225

37 Cercle dirigeant de l'U.N.R.-U.D.T. : le comité central 226

38 *Ibid.*..... 227

39, 40 Cercle dirigeant U.N.R.-U.D.T. : la commission politique 228

41 Renouvellement de la commission politique et du comité central 229

42 Elections des secrétaires généraux et présidents du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale 231

TABLEAU 43 Choix des présidents de groupe et secrétaires généraux de l'U.N.R.-U.D.T. (expérience parlementaire) 233

44 *Cursus honorum* des présidents de groupe et secrétaires généraux de l'U.N.R.-U.D.T. 234

45 Choix des présidents de groupe et secrétaires généraux de l'U.N.R.-U.D.T. Itinéraires 234

46 Choix des présidents de groupes et secrétaires généraux de l'U.N.R.-U.D.T. (Antécédents gaullistes) 235

47 Choix des ministres U.N.R.-U.D.T. et expérience ministérielle 236

48 Choix des ministres U.N.R.-U.D.T. et expérience parlementaire 237

49 *Cursus honorum* des ministres U.N.R.-U.D.T. .. 238

50 Choix des ministres U.N.R.-U.D.T. et itinéraires gaullistes 239

51 Choix des ministres U.N.R.-U.D.T. et antécédents gaullistes 241

52 Les dirigeants de l'U.N.R.-U.D.T. en 1965 244

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A.O.P.	Action ouvrière et professionnelle.
B.P.	Bureau politique (du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale).
C.C.	Comité central (de l'U.N.R.).
C.I.P.A.S.	Centre d'information pour les problèmes de l'Algérie et du Sahara.
C.N.I.(P.)	Centre national des indépendants (et paysans).
C.N.J.A.	Centre national des jeunes agriculteurs.
C.P.	Commission politique (de l'U.N.R.).
C.R.R.	Centre de la réforme républicaine.
C.S.P.	Comité de salut public.
F.L.N.	Front de libération national.
F.N.S.E.A	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
F.N.S.P.	Fondation nationale des sciences politiques.
G. E. S.	Groupe d'études spécialisé (Assemblée nationale).
I.F.O.P.	Institut français d'opinion publique.
M.P.C.	Mouvement pour la Communauté.
M.R.P.	Mouvement républicain populaire.
O.A.S.	Organisation armée secrète.
P.C.F.	Parti communiste français.
P.S.U.	Parti socialiste unifié.
R.A.F.	Rassemblement pour l'Algérie française.
Rép. soc.	Républicains sociaux ou Centre national des républicains sociaux.
R.P.F.	Rassemblement du peuple français.
S.F.I.O.	Parti socialiste (section française de l'Internationale ouvrière).
U.D.T.	Union démocratique du travail.
U.N.R.	Union pour la nouvelle République.
U.R.F.	Union pour le renouveau français.
U.S.R.A.F.	Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française.

PRÉFACE

En 1951 la littérature politique de langue française s'enrichissait d'un ouvrage appelé à faire date : le livre de Maurice Duverger sur Les partis politiques *qui ouvrait à la réflexion une nouvelle perspective et proposait à la recherche un ensemble stimulant de notions et d'hypothèses. La suggestive controverse qu'il suscitait presque aussitôt entre l'auteur et Georges Lavau laissait espérer que ce livre pionnier allait provoquer une floraison de travaux sur les partis. Or, depuis, quinze années ont passé et l'ouvrage attend toujours une postérité : la voie entrouverte demeure à peu près vide. Dans le tableau de la science politique française la rubrique des partis est manifestement défavorisée. Elle révèle aussi des disparités très marquées et curieusement persistantes. Ainsi la gauche est-elle traditionnellement plus étudiée que la droite : conséquence somme toute naturelle de la différence d'organisation entre les deux volets de notre univers politique qui rend les partis de gauche plus accessibles à l'observation. Si les grandes formations de la droite modérée ou conservatrice n'ont encore fait l'objet d'aucune analyse approfondie, pas plus la Fédération républicaine ou l'Alliance démocratique que le Centre des indépendants, n'est-ce pas parce que leur inorganisation relative et la fluidité de leurs structures découragent l'historien ? De ce côté du théâtre politique les ligues ont aussi fait du tort aux formations de type parlementaire : comme jadis elles portaient ombrage aux partis auprès de l'opinion par leur agitation tumultueuse, elles accaparent aujourd'hui encore l'attention du spécialiste au détriment des groupes plus classiques. Le moment n'est pas éloigné où chacune de ces ligues, petites ou grandes, aura fait l'objet d'une monographie qui en épuisera tous les aspects. Pareille répartition de l'intérêt et de la recherche ne va pas sans dommage pour notre connaissance de la vie politique : à négliger trop systématiquement les partis de gouvernement — ceux qui disposent néanmoins des gros bataillons d'électeurs, qui comptent leurs élus par dizaines ou par centaines, où se recrutent les ministres — ne risque-t-on pas de se forger du fonctionnement du système politique une vue singulièrement déformée ? Même à gauche subsistent d'étranges lacunes : si le Parti communiste et le Parti socialiste ont trouvé l'un et l'autre plusieurs historiens, le Parti radical attend toujours le sien depuis la disparition prématurée de Jacques Kayser. La vérité est que les oppositions attirent plus que les centres et l'attention paraît se distribuer en raison inverse du rôle effectivement joué. Encore convient-il d'ajouter que le plus souvent l'intérêt se porte moins sur la vie interne que sur les idées professées ou sur les assises sociales : le regard se dirige rarement vers*

les structures ; l'idéologie et la sociologie l'emportent à tout coup sur la morphologie.

Cette situation de la science politique, le relatif abandon où demeure l'étude des partis et les disparités que nous avons dites confèrent à la thèse de Jean Charlot sur l'U.N.R. une portée assez exceptionnelle : il a fixé son choix sur un parti de gouvernement et délibérément concentré son observation sur ses structures internes. Au principe de son travail il a eu la préoccupation de contribuer à combler une lacune dont, plus que d'autres, il avait l'occasion quotidiennement renouvelée de constater la réalité puisqu'il avait la responsabilité pour le compte de l'Association française de science politique et de la Fondation nationale des sciences politiques de tenir à jour la documentation sur les partis politiques et de dresser l'état des travaux qui leur étaient consacrés. Cette compétence professionnelle, la connaissance personnelle de la bibliographie sur les partis, une lecture dont la diversité des références rencontrées au hasard des pages atteste l'étendue, une familiarité directe et ancienne avec les formes de la vie politique britannique constituaient autant d'atouts précieux pour entreprendre une recherche de cette nature. A cette préparation nous devons de trouver ici mieux qu'une simple application des concepts usuels ou une utilisation scrupuleuse des procédés habituels d'investigation : Jean Charlot a fait preuve d'imagination, inventant des critères inédits en fonction de son sujet, tel cet indice des décorations qui doit aider à mesurer les états de service dans la Résistance et permettre de vérifier le degré de continuité de l'U.N.R. par rapport aux formes antérieures du gaullisme, esquissant des typologies à la fois ingénieuses et pénétrantes : ainsi sa classification des fédérations en quatre types, ou encore les trois catégories qu'il distingue de groupes parlementaires spécialisés. Il a essayé toute sorte de clés pour serrer de plus près la réalité du phénomène qu'il voulait appréhender, enrichissant l'appareil de nos concepts et la gamme de nos instruments d'investigation. L'ingéniosité est presque toujours contrôlée par un sens très sûr des limites de ces procédés et il est rare qu'il laisse à d'autres la charge de mesurer la relativité de ces apports.

On retiendra surtout que Jean Charlot a eu l'ambition d'appliquer à un cas concret les schémas théoriques et de contrôler sur lui la validité des définitions et des hypothèses générales. Cette préoccupation, qui ne se dément pas au cours de la thèse, de ne pas s'enfermer dans les limites d'une monographie, si intéressant que puisse en être l'objet, cette résolution fidèlement observée d'inscrire les résultats de sa recherche dans une perspective globale donnent à sa thèse toutes ses dimensions.

En choisissant l'U.N.R. pour terrain d'application, Jean Charlot ne prenait pas la voie de la facilité. Plusieurs facteurs concouraient en effet à en rendre l'étude plus malaisée que celle d'autres organisations : la brève existence de l'U.N.R. qui rend ses débuts tout à fait contemporains, avec les servitudes qu'entraîne pareille proximité, sa longue identification au pouvoir et la présomption que ce pouvoir en quête duquel Jean Charlot s'était mis ne se trouve pas au sein de l'U.N.R. Chacune de ces raisons aurait pu le décourager ; aucune ne l'a arrêté,

mais il n'est guère douteux qu'elles ont dû parfois gêner sa recherche ; qui sait si elles n'ont pas pesé sur l'accomplissement du projet ? Aussi y a-t-il lieu de reprendre ces objections une à une pour en examiner la portée et les incidences. La proximité des origines ? C'était une gageure de consacrer une thèse universitaire à un parti dont les débuts n'avaient pas cinq ans quand Jean Charlot a commencé d'y travailler : comment sur un parti si jeune rassembler une documentation suffisante ? Comment espérer obtenir des intéressés une collaboration cependant indispensable ? Le résultat fait pleinement justice des craintes qu'on pouvait nourrir à cet égard et apporte une nouvelle preuve qu'il est parfaitement possible de mener à bien une étude scientifique sur un parti contemporain, même s'il se trouve exercer de grandes responsabilités. On retiendra la leçon : elle a valeur d'exemple. Outre les documents imprimés aisément consultables, Jean Charlot a obtenu communication de nombreux textes inédits, certains même tout à fait confidentiels : il a recueilli les témoignages, souvent très circonstanciés, de quelque soixante-quinze personnalités. La démonstration est ainsi faite qu'à un enquêteur de bonne foi, et qui communique à ses interlocuteurs la conviction qu'ils ont affaire à une objectivité scientifique, on refuse rarement de répondre. A cette investigation patiente et qui associe étroitement l'entretien prolongé et l'utilisation du questionnaire écrit, l'ouvrage est redevable de quelques-unes de ses révélations les plus importantes et de ses chapitres les plus neufs, sur la genèse de l'U.N.R., la formation progressive du réseau de relations interindividuelles qui sous-tend l'organigramme des responsabilités de direction. Le fait pour la plupart des personnalités interrogées d'avoir exercé de hautes fonctions, souvent d'en détenir encore, ne paraît pas avoir affecté la liberté de leurs réponses.

Peut-être sera-t-on tenté de contester la délimitation du sujet. Persuadé à juste titre que la recherche perdrait en profondeur ce qu'elle pourrait gagner en surface, Jean Charlot a entendu ne pas faire une étude globale de l'U.N.R. Il a de parti pris retranché de son champ d'observation quelques-uns des aspects qui composent la réalité constitutive d'un parti politique : telle la sociologie des électeurs U.N.R. De même il s'est désintéressé de l'idéologie, encore que sa thèse ne laisse pas d'apporter d'utiles éléments à une analyse doctrinale et qu'il soit obligé par endroits d'évoquer les controverses proprement idéologiques qui accompagnèrent la compétition pour la direction du groupe parlementaire ou du parti (par exemple le débat sur l'Algérie française aux assises de Bordeaux). Il a entendu laisser de côté la politique faite par l'U.N.R. au gouvernement. Surtout, il se refuse à entreprendre son histoire. A vrai dire il n'est jamais possible de respecter complètement cette sorte de limitation que la réalité bouscule. Ainsi a-t-il fallu faire place à la dimension chronologique : la première partie reconstitue avec une minutie d'annaliste les commencements et retrace par le menu les péripéties des controverses sur l'Algérie. Mais il est vrai que l'étude cesse ensuite d'être narrative et, cette concession faite aux nécessités de l'exposition, l'analyse des processus cède la place à l'anatomie des structures. Triomphe du structuralisme sur l'historicisme ?

Quoi qu'il en soit, Jean Charlot a entendu se consacrer à l'étude du pouvoir à l'intérieur de l'U.N.R. et son attention se porte essentiellement sur l'organisation, le jeu des rapports internes et le fonctionnement des organes de direction et d'exécution. Sur les effectifs d'adhérents, la confrontation des diverses estimations aboutit à des conclusions qui paraissent bien unir le neuf et le raisonnable. L'examen des débats à l'intérieur du groupe parlementaire de l'Assemblée conduit à nuancer la notion d'inconditionnalité : il s'en faut, semble-t-il, que tout soit dicté de l'extérieur aux élus. L'analyse en particulier des élections à l'intérieur du groupe révèle que les souhaits des instances supérieures n'ont pas toujours été exaucés : les candidats officiels ont parfois été mis en difficulté, ils se sont même vu préférer d'autres noms. Ainsi se trouve levée une objection qui faisait peser une hypothèque sur le sujet même de la recherche, car on pouvait trouver étrange l'idée d'aller étudier l'exercice du pouvoir dans le seul parti où, précisément, le pouvoir était peut-être excentrique. Assurément l'U.N.R. est sous ce rapport d'un type original, mais la conception de sa subordination rigoureuse à des décisions prises en dehors d'elle n'exprime pas la réalité. Que les choses ne se passent pas d'une façon tout à fait aussi simple, la thèse de Jean Charlot le montre dans des pages qui emportent l'adhésion, même si on ne le suit pas jusqu'au terme de ses réflexions sur la démocratie : les praticiens de la politique engagée auraient profit tout autant que les observateurs désintéressés à les méditer.

Mais, entre plusieurs analyses pénétrantes, on s'attachera surtout à ce qui a trait à la source du pouvoir dans l'U.N.R. Reprenant les classiques analyses de Roberto Michels, d'Ostrogorski, de Duverger sur la propension de tout parti à secréter une hiérarchie et à réserver le pouvoir à une oligarchie, Jean Charlot dessine le cercle intérieur de l'U.N.R. dont le cas n'infirme pas les schèmes généraux : quarante-six personnes au total en font partie. Mais oligarchie est aussi synonyme de permanence. Effectivement sur quarante-six, douze seulement ont détenu les postes-clés, les mêmes depuis la constitution de l'U.N.R. Il y a plus : de ces douze aucun n'est venu récemment au gaullisme ; tous sont des fidèles du général de Gaulle depuis au moins vingt ans, si ce n'est davantage. L'U.N.R. est ainsi le prolongement sous la Cinquième République d'un compagnonnage qui s'est formé naguère autour de la personne de Charles de Gaulle. Avec cette constatation, l'étude proprement structurale répond à une interrogation typiquement historique : celle des parts respectives du changement et de la continuité dans l'organisation de l'U.N.R. Ainsi l'histoire retrouve-t-elle ses droits : elle inscrit les données de l'enquête sur les structures dans une perspective temporelle.

L'histoire est présente par un autre biais : celui de la durée qui, conjuguée avec l'exercice du pouvoir, a pu infléchir le destin de l'U.N.R. En résistant depuis huit ans à l'usure du temps comme aux sollicitations centrifuges, elle a acquis une solidité et affermi une cohésion dont la réalité pouvait en 1958 inspirer quelque doute. L'épreuve du pouvoir ne tourne donc pas immanquablement à l'encontre de ceux qui le détiennent : elle peut aussi bien les tremper ; elle en modifie la nature. Une des

causes, peut-être la principale, de la différence si manifeste dans le style et les structures entre le R.P.F. et l'U.N.R. ne réside-t-elle pas en définitive dans la dissemblance des situations ? Le R.P.F. ne réussit jamais à sortir d'une opposition systématique ; l'U.N.R. s'est d'emblée constituée en parti de gouvernement, puisqu'elle trouva dans son berceau ce que tous les autres partis convoitent de loin pendant des années, le pouvoir. On saisit, sur le cas de l'U.N.R., que la situation pèse sur les structures internes et que la relation d'un parti avec le pouvoir de l'Etat interfère avec la disposition du pouvoir à l'intérieur. Ce n'est pas le moindre intérêt de la thèse de Jean Charlot que de s'être située à l'intersection de ces deux modalités du pouvoir. Ainsi a-t-il apporté une contribution substantielle à la connaissance de ce phénomène central de la société politique.

RENÉ RÉMOND

INTRODUCTION

Curieux parti que l'Union pour la nouvelle République, dont le général de Gaulle, sa raison d'être, ne veut par principe rien connaître, qui trouve le pouvoir dans sa corbeille de naissance et remporte un triomphe électoral avant d'avoir eu le temps de s'organiser. L'U.N.R., en effet, c'est d'abord une équipe ministérielle, puis un comité central de sélection des candidats aux élections législatives, ensuite le groupe parlementaire le plus nombreux de l'Assemblée nationale, enfin — seulement — un parti. Gouvernement, parlement, parti, l'ordre qui a présidé à sa naissance se retrouvera tout naturellement dans l'ordonnance hiérarchique de son pouvoir, avec, au-dessus, le général de Gaulle qui, tout en restant hors d'elle, la fonde dans son idéologie, son système d'autorité, sa politique, et jusqu'à présent, sa force politique. Curieux parti, vraiment, que l'Union pour la nouvelle République ...

Pas si curieux, pourtant, à y regarder de plus près. L'U.N.R. n'est pas créée, en octobre 1958, *ex nihilo*. Elle est une nouvelle incarnation du gaullisme, la troisième au moins : après le « gaullisme triomphant » de la résistance et de la libération, après le « gaullisme militant » du Rassemblement du peuple français, elle représente le « gaullisme à l'épreuve du pouvoir ». L'U.N.R. a donc un héritage. Mais cet héritage n'est pas simple et il lui faudra y puiser, en prendre et en rejeter, selon les circonstances et ce qu'elle voudra être. S'agit-il des hommes ? Elle peut faire appel à trois générations de gaullistes, séparées par l'âge, l'expérience et le sentiment : les gaullistes de la première heure, les gaullistes du R.P.F., les gaullistes de 1958 ; selon qu'elle fera la part plus ou moins belle aux uns ou aux autres, l'U.N.R. aura un visage différent. S'agit-il de son organisation interne ? Elle a le choix entre deux formules : celle du Rassemblement du peuple français et celle du Centre national des républicains sociaux, le parti de masses centralisé, autoritaire, qui refuse le « système », ou le parti de cadres, souple dans sa structure comme dans sa ligne politique.

Et si, récusant tout héritage, elle décidait d'être le mouvement nouveau d'une République nouvelle, à l'image de certains slogans électoraux ? Elle ne peut se placer sous l'autorité directe du général de Gaulle, comme le Rassemblement du peuple français, mais ne saurait non plus mener sa propre vie politique indépendamment de lui, comme autrefois les républicains sociaux ; à quoi lui servira la doctrine forgée dans l'opposition au « système », maintenant que le gaullisme est au pouvoir ? Les hommes rassemblés aux heures sombres de 1940, engagés dans la lutte contre les partis en 1947, sont-ils aptes à exercer les responsabilités échues à leur chef et à ses fidèles en 1958 et qui ont nom : Algérie, éco-

nomie et finances, réforme de l'Etat ? L'Union pour la nouvelle République devra trouver sa voie propre et enrichir l'expérience politique du gaullisme à l'épreuve des faits et sous l'impulsion d'une poignée d'hommes. C'est dire que l'étude du pouvoir en son sein ne peut se traduire en un schéma statique et ne saurait être séparée d'une histoire de la lutte pour le pouvoir qui a marqué ses premières années, en une période riche de difficultés et de retournements. C'est dans les conflits de tendance sur la politique algérienne, à travers les controverses concernant son rôle dans la Cinquième République, que l'U.N.R. s'est révélée à elle-même et aux Français, qu'elle est arrivée à un certain *partage* du pouvoir, a trouvé sa légitimité, *les sources* de ce pouvoir — un pouvoir dont *la nature* intéresse à la fois le politiste et le citoyen, la science politique et le devenir politique français. Car le gaullisme est une histoire, déjà, une force politique, aujourd'hui et — peut-être — demain. L'Union pour la nouvelle République a un héritage, parfois encombrant ; a-t-elle un avenir ?

Il n'est guère possible de répondre avec certitude à cette question pourtant essentielle. La science politique ne permet pas de deviner l'avenir, tout au plus aide-t-elle à éclairer le passé et le présent, à dégager, peut-être, quelques-unes des données des problèmes futurs. Cette étude est née, plus modestement, d'un désir de comprendre et d'un hasard. Désir de comprendre les raisons profondes de l'unité et de la discipline de l'U.N.R., que beaucoup croyaient vouée à l'éclatement et au sort du R.P.F. tant étaient différents ceux qui la fondèrent en octobre 1958 et dramatiques les problèmes politiques auxquels elle était affrontée. « Inconditionnalisme » ? Peut-être, mais pourquoi ? Hasard de recherches antérieures sur le Rassemblement du peuple français qui devaient nous aider à situer l'U.N.R. dans l'histoire du gaullisme politique.

Notre sujet, peu à peu, s'est précisé. Nous avons d'abord exclu comme n'étant pas de l'objet direct de notre étude la politique de l'U.N.R. Dès novembre 1959 il est clair que l'U.N.R. n'aura pas de politique qui lui soit propre, mais assumera celle du général de Gaulle et du gouvernement où sont appelés, progressivement, la plupart de ses dirigeants. Dès lors la politique extérieure de la Cinquième République s'étudie d'abord au niveau de l'Elysée, la politique intérieure à l'Elysée et à Matignon et chercher à les comprendre à partir de l'U.N.R. ou du Parlement n'aurait guère de sens. Cela n'empêche évidemment pas et le Parlement et la majorité de peser plus ou moins sur cette politique mais il s'agit, comme en Grande-Bretagne, d'un pouvoir d'influence — dont nous avons essayé de montrer le processus — et non plus, comme en France sous la Quatrième République, d'un pouvoir de décision. Nous avons ensuite renoncé à la tentation d'écrire une histoire de l'U.N.R. : la période couverte par l'existence du mouvement était insuffisante, le manque de recul n'en était que plus sensible et aucun point d'aboutissement ne s'imposait qui eût donné à cette histoire ses limites chronologiques. Notre première partie est bien de nature historique mais elle ne porte, nous le verrons, que sur les quatre premières années de l'U.N.R. et ne vise aucunement à retracer toute son histoire durant cette période. Nous

avons enfin jugé inutile de refaire la sociologie électorale de l'U.N.R. : les études d'opinion et de géographie électorale déjà publiées apportent à la connaissance du gaullisme beaucoup plus que nous n'aurions pu espérer apporter nous-même [1].

Ainsi fûmes-nous conduit, par une certaine logique et, faut-il l'avouer, par une inclination personnelle, à faire de cette thèse une « étude du pouvoir au sein d'un parti politique », à chercher le comment et le pourquoi du fonctionnement de l'U.N.R. Nous avons procédé par approches successives, passant du plan le plus immédiat — les conflits et le partage du pouvoir — au plus profond — la source et la nature du pouvoir au sein de l'U.N.R.

De l'histoire du mouvement nous n'avons retenu que les luttes internes pour sa domination parce qu'elles éclairent sa structure actuelle et son fonctionnement. Or elles s'arrêtent pratiquement en 1962 avec la fin de la guerre d'Algérie et, quelques mois plus tard, le retour en force des gaullistes à l'Assemblée nationale — ou, du moins, cessent-elles d'avoir une influence sur la marche de l'U.N.R. qui, dans son ensemble, accepte désormais d'être un parti de gouvernement, le parti du gouvernement [2]. Il n'y avait donc pas lieu de pousser plus loin l'étude proprement chronologique, qui s'en trouvait facilitée par un recul d'autant plus sensible que la période est plus lointaine dans la durée psychologique que dans le temps du calendrier, pour l'U.N.R., pour le régime et pour l'opinion publique [3]. Nous pouvions donc examiner avec une certaine sérénité les témoignages déjà publiés — les souvenirs de MM. Jacques Soustelle et Louis Terrenoire notamment, — en solliciter d'autres, découvrir, avec quelque chance, des sources inédites — notes prises au cours des réunions du comité central en 1958 et 1959, mémorandums, circulaires internes, correspondances privées en particulier — et analyser la masse des documents accessibles, à commencer par les comptes rendus quotidiens ou périodiques de la presse.

Ayant ainsi retracé l'histoire des conflits qui ont fait l'U.N.R., nous avons tenté ensuite d'en montrer la structure, dans une deuxième partie qui, comme les suivantes, embrassait désormais la totalité de l'existence

1. Cf. notamment les contributions de MM. Georges Dupeux et Guy Michelat d'une part, François Goguel, Alain Lancelot et Jean Ranger d'autre part aux Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques — cités en bibliographie — sur les élections et référendums sous la V[e] République. Voir également la revue *Sondages*, de l'Institut français d'opinion publique, en particulier les numéros 1958, 4 : « De la IV[e] à la V[e] République » ; 1959, 2 : « Les débuts de la V[e] République » ; 1960, 4 : « Le référendum et les élections de 1958 » ; 1963, 2 et 3 : « L'indépendance de l'Algérie, les forces politiques et le régime » ; 1964, 3 : « La vie politique d'octobre 1963 à octobre 1964 et 1965 », 4 : « L'élection présidentielle de décembre 1965 ».

2. Cf. la conclusion de la première partie.

3. Le problème algérien, de 1958 à 1962, était pour les trois quarts des Français le « problème le plus important » ; au lendemain de la paix en Algérie, l'opinion française se divise entre des préoccupations diverses : salaires, logement, relations internationales, etc... dont aucune n'est citée en premier lieu par plus d'un cinquième des Français environ. Cf. Brulé (Michel), Piret (Jeanne), *Réflexions sur vingt années de sondages politiques de l'I.F.O.P. 1945-1965*, rapport multigr., Colloque de la Société française de sociologie, oct. 1965, 4-7. L'année 1962 marque également une étape nouvelle dans l'évolution des institutions, de la stratégie et de la tactique des forces politiques en France.

du mouvement, de 1958 à l'élection présidentielle de décembre 1965. A ce stade la description du partage, de droit et de fait, du pouvoir au sein du parti proprement dit, puis du groupe parlementaire, ne posait pas de problèmes méthodologiques particuliers. L'analyse des textes statutaires, bulletins intérieurs ou circulaires, complétée par de nombreux entretiens, suffisait à éclairer la pratique quotidienne, à définir rôle et statut des principaux responsables, à saisir dans ses grandes lignes le fonctionnement d'une machine qui s'est révélée à l'examen beaucoup plus complexe que l'on ne pouvait l'imaginer de l'extérieur. Nous avons délibérément sacrifié l'étude des organes sans grand pouvoir réel — groupe sénatorial, comités départementaux ou locaux notamment — au profit des plus importants.

Après cette « anatomie et physiologie » de l'U.N.R. restait à en connaître les principaux responsables — des ministres aux secrétaires de fédérations départementales, sans oublier le général de Gaulle lui-même. C'est l'objet de la troisième partie. Nous avons préféré à une présentation impressionniste qui eût été forcément orientée par l'idée que nous nous faisions a priori de l'U.N.R. et d'un certain nombre de ses dirigeants, une étude systématique du point de vue de deux critères essentiels : antécédents gaullistes et expérience. Cette enquête, qui portait sur six cents personnes, de notoriété et d'importance très inégales, a nécessité l'établissement d'un code mécanographique et posé des problèmes divers quant aux sources d'information [4]. Elle a permis, pensons-nous, de déceler à l'U.N.R. la relève en cours des « gaullistes de toujours » par les « nouveaux gaullistes », en dépit de l'adhésion persistante et quasi générale des uns et des autres au modèle classique du dirigeant gaulliste, héros de la résistance ou de la France libre et militant du Rassemblement du peuple français. La description de ses relations avec le général de Gaulle doit beaucoup aux témoignages recueillis [5].

La quatrième et dernière partie traite de la nature de l'U.N.R. Le tableau des familles idéologiques qu'elle rassemble ressort des écrits et discours de ses membres [6]. Finalement l'Union pour la nouvelle République, sous l'angle de son gouvernement, nous apparaît comme le parti d'un cercle très restreint d'hommes qui se sont pour la plupart connus et engagés dans l'action politique à l'appel du général de Gaulle pendant la guerre. Nous avons tenté de reconstituer les étapes de la formation de ce « cercle intérieur » en faisant appel aux souvenirs personnels des principaux dirigeants gaullistes [7].

Faut-il ajouter, enfin, que nous pensons sincèrement n'avoir de préjugé d'aucune sorte à l'égard de l'U.N.R., étant de ces citoyens, fort nombreux en France, qui ne se sentiraient à l'aise dans aucun parti et de ces électeurs, moins répandus, que la sociologie électorale qualifie de « flottants » ?

4. Cf. en annexe une note méthodologique à ce sujet.

5. Cf. en annexe la liste des personnalités qui ont bien voulu nous recevoir.

6. Les témoignages des militants locaux, recueillis à l'occasion d'un questionnaire biographique établi pour la 3e partie (cf. annexe méthodologique), ont été néanmoins abondamment utilisés pour donner à cette étude idéologique toute sa dimension.

7. Cf. en annexe le questionnaire mis au point à cet effet et les réponses obtenues.

première partie

LA LUTTE POUR LE POUVOIR

CHAPITRE 1

La genèse de l'U.N.R.
1958

L'Union pour la nouvelle République naît le mercredi 1er octobre 1958 à Paris, avenue de Friedland, dans le bureau de M. Jacques Soustelle, ministre de l'Information. Il n'y a pas trois jours que le pays a ratifié par référendum, à une écrasante majorité, la Constitution que le général de Gaulle lui demandait d'adopter. Des sept organisations convoquées, une seule refuse de s'agréger aux autres : l'Association nationale pour le soutien du général de Gaulle ; un ministre gaulliste, M. André Malraux, décline également l'offre qui lui a été faite de figurer parmi les fondateurs de l'U.N.R. [1]. Ainsi est-il dit, dès le premier jour, que l'on peut être gaulliste, et non des moindres, sans faire partie de l'U.N.R., qu'il peut exister entre de Gaulle et l'U.N.R., entre le gaullisme et son incarnation politique, une marge, une différence d'optique, une latitude d'action — non du fait de l'U.N.R. mais, sans doute, du général de Gaulle lui-même. Quoi qu'il en soit, la réunion est un succès puisqu'elle permet de fédérer, en vue des élections législatives, la plupart des mouvements gaullistes. MM. Jacques Chaban-Delmas et Roger Frey apportent à l'U.N.R. la caution du Centre national des républicains sociaux, Jacques Soustelle et Pierre Picard celle de l'Union pour le renouveau français, Léon Delbecque et Mme Marie-Madeleine Fourcade celle de la Convention républicaine ; MM. Jacques Veyssières et Albert Marcenet engagent les Comités ouvriers, Ali Mallem le Comité d'information et d'action nationale de l'Algérie et du Sahara (C.I.A.N.A.S.), André Jarrot, enfin, le réseau Action. Ils formeront avec MM. Michel Debré, Edmond Michelet, ministres, et Albin Chalandon, qui n'est pas présent à la réunion constitutive, le premier comité central de l'Union pour la nouvelle République, le comité des treize membres fondateurs.

L'U.N.R. est-elle la simple réincarnation du Rassemblement du peuple français ou une véritable fédération de mouvements qui, pour être tous gaullistes, n'en sont pas moins différents ? M. Claude Fuzier opte pour la première interprétation et raille ce « regroupement qui n'en est pas un, sinon celui des organisations fantômes inventées par les amis du ministre de l'Information à la veille du référendum pour avoir droit aux cinq minutes radiophoniques » [2]. M. Maurice Duverger y voit surtout le

1. Convention républicaine, Mémorandum, 10 p., dactyl. (p. 4).

2. *Le Populaire*, 7 oct. 1958. A noter que sur vingt-trois organisations autorisées à faire campagne en vue du référendum du 28 septembre 1958, cinq se rattachaient

moyen pour M. Jacques Soustelle et ses amis de camoufler leur action : « ... Le loup s'est fait berger. Dans l'U.N.R. il y aura une foule d'honnêtes républicains ... Mais les leviers de commande se trouveront concentrés pratiquement entre les mains de M. Soustelle et du " réseau " qu'il a constitué avant et depuis le 13 mai .. Personne ne peut lutter efficacement contre les gens de l'appareil s'ils forment un groupe uni ; or telle est précisément la situation du réseau Soustelle. Aucun des autres dirigeants du futur parti ne dispose d'un embryon d'organisation semblable ... [3] »

Pour tous ceux, en tout cas, qui sont à l'origine de l'U.N.R. la fédération n'est pas une fiction. La plupart des fondateurs ont la conviction de représenter au comité central des organisations réelles et les difficultés rencontrées avant et après la constitution de la fédération prouvent assez qu'ils entendent y défendre les intérêts de leurs mandants. Mais ne s'agit-il pas d'états-majors sans troupes ? Pour comprendre l'âpreté de la lutte pour le pouvoir qui va se dérouler au sein de l'U.N.R. de 1958 à 1960, il n'est sans doute pas inutile de revenir en arrière et de tenter de démêler ce que l'union doit à l'héritage gaulliste et ce qu'elle doit au 13 mai.

Passons rapidement sur le C.I.A.N.A.S., le réseau Action et les Comités ouvriers : leurs racines ne sont pas très profondes, ni très influents ceux qui les représentent au comité central. Le C.I.A.N.A.S. est, en principe, l'émanation des Comités de salut public d'Algérie ; c'est surtout le moyen de faire figurer un notable musulman parmi les dirigeants de l'U.N.R. [4]. De la même façon, M. André Jarrot, compagnon de la libération, incarne les anciens des Forces françaises libres et de la résistance intérieure qui, groupés dans le réseau Action, se sont mobilisés sans avoir à s'employer, en métropole, durant les événements de mai 1958. Quant aux Comités ouvriers, ils ne sont plus que l'ombre de l'Action ouvrière du R.P.F. ; leur champ d'action ne déborde guère Nanterre et les usines Simca. Comme en témoigne M. Jacques Soustelle [5], les véritables mouvements fondateurs de l'U.N.R. sont donc la Convention républicaine, l'Union pour le renouveau français et le Centre national des républicains sociaux.

effectivement au gaullisme : l'Association nationale pour le soutien de l'Action du général de Gaulle, le Centre national des républicains sociaux, la Convention républicaine, l'Union civique pour le référendum en vue de l'avènement de la V[e] République et l'Union pour le renouveau français (*Journal Officiel*, 4 sept. 1958).

3. *Le Monde*, 4 oct. 1958.

4. Maître Ali Mallem.

5. Soustelle (Jacques), *L'Espérance trahie (1958-1961)*, Paris, Edition de l'Alma, 1962, p. 68.

La Convention républicaine

La Convention républicaine avait été fondée le 12 juillet 1958 par divers éléments gaullistes qui, plus ou moins indépendamment, avaient milité pour le retour au pouvoir du général de Gaulle. Le noyau initial est composé des équipes d'anciens F.F.L., F.F.C. et R.P.F., recrutés par M. Hubert Fourcade et sa femme, Marie-Madeleine, ancien chef de réseau F.F.C.[6] pour faire signer et porter au président Coty des pétitions. La réunion constitutive de la Convention républicaine en juillet 1958 se tiendra à leur domicile, à Neuilly-sur-Seine. Dès le mois de janvier 1958 ce premier groupe avait pris contact, par l'intermédiaire de M. André Astoux, avec un autre cercle gaulliste, issu, lui, des jeunes du R.P.F., animé par M. Jacques Dauer et disposant d'un périodique : *Le Télégramme de Paris*. Les militants de cet autre mouvement, tout en participant à la diffusion de la lettre au président de la République, mèneront leur propre campagne d'affiches[7]. La collaboration entre les diverses équipes gaullistes ne va pas sans tiraillements : les amis de M. Jacques Dauer acceptent de faire signer la lettre au président Coty, dont M. André Astoux refuse de leur révéler l'origine, mais entendent bien la porter eux-mêmes à l'Elysée. M. Yvon Morandat rédige avec MM. Henri Ulver, Henry Torres et Jacques Debu-Bridel un autre appel et comme il lui revient qu'on critique cette initiative dans l'entourage de Mme Marie-Madeleine Fourcade, il s'en explique auprès d'elle : « ... Il faut bien reconnaître, lui écrit-il, que (votre appel) s'adresse par sa terminologie même à une clientèle assez marquée " à droite ". Nous avons pensé qu'il fallait faire en sorte que des hommes plus marqués " à gauche " puissent, eux aussi, signer un appel réclamant le retour du Général »[8] : autre tendance qui ne s'agrègera ni à l'U.N.R., ni — a

6. La *campagne de pétitions* est lancée après la chute du gouvernement de M. Félix Gaillard. Le 28 avril deux marins de l'île de Sein déposent à l'Elysée les lettres signées des six cent douze îliens ; le 1er mai, vingt-deux ouvriers de Simca-Nanterre apportent 2 500 lettres ; le 2 mai, ce sont trois Bordelais et 5 000 lettres ; le 7 mai, trois Marseillais et 600 lettres ; le 10 mai, vingt étudiants et étudiantes qui déposent 6 000 lettres ; le 12 mai enfin trois déportés, porteurs de 10 000 lettres. A chaque fois la presse est alertée par un communiqué accompagné d'une photographie. Après le 13 mai sera placardée une affiche reproduisant le texte de la lettre sous le titre « Pour rappeler de Gaulle, écrivez à Coty ». Les lettres-pétitions portent nom et adresse des signataires ; les promoteurs sont volontairement restés dans l'anonymat. Europe n° 1, Luxembourg ainsi que *Combat, Paris-Jour, L'Est-Eclair, Sud-Ouest, Nord-Littoral* etc... donneront un retentissement certain à cette campagne qui devait également permettre de battre le rappel de nombreux sympathisants gaullistes.

7. Cf. Dauer (Jacques), Rodet (Michel), *Le 13 mai sans complots*, Paris, La Pensée moderne, 1959, in-12, pp. 86, 88, 93, 94, 99, 101. Le 15 mars 1958 ils en placardent une première, à 400 000 exemplaires dans toute la France : elle représente un travailleur, les bras en V, sur fond de croix de Lorraine, avec le slogan : « Appelons de Gaulle » ; le 26 mai, une deuxième affiche, 200 000 exemplaires, est diffusée dans quarante-cinq départements ; elle reproduit la Marseillaise de Rude, avec le slogan : « Appelons de Gaulle et la France sera la France ». Quant aux lettres-pétitions signées par l'intermédiaire de ce groupe, elles sont remises par ses soins à l'Elysée, le 10 mai.

8. Correspondance inédite, 9 mai 1958. Le manifeste « de gauche » recevra l'adhésion de MM. François Mauriac, Gilbert Grandval, Diomède Catroux, Jean de

fortiori — à la Convention républicaine et sera à l'origine des « gaullistes de gauche ». Les gaullistes se retrouvent unis, toutefois, au sein des diverses associations d'anciens résistants et combattants de la France libre qu'ils réussissent à engager dans la campagne pour le rappel du général de Gaulle [9].

Après le soulèvement en Corse, le 24 mai, les amis de M. et Mme Hubert Fourcade dépêchent à Alger M. André Astoux pour prendre contact avec MM. Léon Delbecque et Lucien Neuwirth. L'envoyé rentre à Paris fin mai, muni de délégations en blanc signées de M. Léon Delbecque, qui lui confie ainsi le pouvoir de décerner le label C.S.P., qu'on s'arrache, en métropole. Les auteurs de la lettre au président Coty sont donc bien placés pour fonder un mouvement politique groupant les éléments gaullistes des Comités de salut public et autres groupes engagés dans les événements de mai ; il leur manque cependant une tête politique. M. Jacques Soustelle, pressenti au début juillet, se dérobe tout en les encourageant à poursuivre leur tentative ; M. Léon Delbecque accepte. Le 12 juillet se réunissent donc autour de M. et Mme Hubert Fourcade, MM. Léon Delbecque, André Astoux, Lucien Neuwirth, Jacques Foulquier, Pierre Jeancard, Charles Desanges, Antoine Kapp, le colonel Battesti, Pierre Morel, Poppy Thibout, Guy Ribeaud et Roger Delpey [10], qui font presque tous partie du Comité national de salut public de 44 membres créé en métropole dans les derniers jours de mai. Fin juillet M. Jacques Dauer et ses amis du *Télégramme de Paris* acceptent sans enthousiasme de fondre leurs équipes dans la Convention après avoir vainement essayé de maintenir l'autonomie de leur organisation [11]. La Convention recense dix mille adhérents en un mois, affirme son originalité en nommant « commissaires » ses responsables départementaux

Lipkowski, Joseph Kessel, Jean Paulhan, André Gillois, Albert Ollivier, du colonel Barberot, etc... M. Yvon Morandat précise dans sa lettre à Mme Marie-Madeleine Fourcade qu'il laisse toujours à ses visiteurs le choix entre son appel et le sien.

9. C'est ainsi que publient des communiqués plus ou moins pressants selon le cas mais tous favorables au rappel : l'Association des Français libres, le 20 avril ; la Fédération des réseaux le même jour ; deux cent vingt-trois Compagnons de la libération réunis à Paris le 10 mai ; le Comité d'action des associations d'anciens combattants (dont le secrétaire général est M. Alexandre Sanguinetti), le 14 mai ; l'Association des anciens de la 2e D.B., le 16 mai et l'Association Rhin et Danube le 18 mai.

10. Convention républicaine, Mémorandum, déjà cité, p. 1. Les statuts du mouvement paraissent au *Journal Officiel* le 2 août, signés du président, M. Hubert Fourcade, du secrétaire général, M. Pierre Jeancard et du trésorier, M. Roger Delpey. MM. Léon Delbecque et Lucien Neuwirth, repartis à Alger pour assister aux réunions du C.S.P., ne sont pas mentionnés : ils ont prêté serment de n'appartenir à aucun mouvement politique.

11. « ...Nous avions tenté de conserver notre organisation et même de réunir un congrès constitutif à Vierzon, au début de juillet, afin de fédérer organiquement les C.S.P. métropolitains qui dépendaient de nous... Ce projet fut torpillé par les responsables du Sud-Ouest, Cathala et Delnomdedieu qui agissaient en accord avec Delbecque et Marie-Madeleine Fourcade... Aucune tendance des mouvements " gaullistes " ne nous convenait. Mais, alors que nous ne voulions nous incorporer à aucun d'eux, l'attirance des militants vers Delbecque nous obligeait à les devancer pour tenter de contrôler le courant... » [(Jacques) Dauer (Michel) Rodet, *op. cit.*, pp. 151-152].

et nationaux, publie un manifeste et se fait connaître le 2 septembre, par le moyen d'une conférence de presse de son « commissaire national », M. Léon Delbecque [12].

Les conventionnels, affirme leur porte-parole, sont pour la plupart des hommes nouveaux, apolitiques, que le 13 mai a arrachés à leurs occupations professionnelles ou sociales. Il serait plus juste de dire qu'il s'agit le plus souvent de gaullistes que la mise en sommeil du R.P.F. avait placés en disponibilité politique, plus rarement de résistants et de Français libres qui ne s'étaient pas engagés dans le R.P.F. Mais ils ont cette caractéristique de ne compter parmi eux aucun des grands dirigeants gaullistes issus du Rassemblement. M. Léon Delbecque, pour ne citer que lui, n'était connu rue de Solférino que comme l'actif et dévoué délégué départemental du Nord. La Convention, il est vrai, se sent forte de ses militants et de sa mission. Elle mènera « jusqu'au bout le bon combat ... pour la réforme des lois, pour l'intégration des âmes et l'unité des territoires ... » Elle « veut être l'élément dynamique de l'idéal gaulliste » — un idéal où seraient étroitement mêlées la doctrine du R.P.F. et les idées du 13 mai. Pour M. Léon Delbecque, en effet, « l'appel *du* général de Gaulle, le 18 juin 1940 (et) l'appel *au* général de Gaulle, le 13 mai 1958, sont inséparables » parce qu'ils procèdent tous deux « de l'instinct de conservation de notre peuple. A deux reprises le redressement national s'est appelé le gaullisme » [13].

L'Union pour le renouveau français

L'Union pour le renouveau français, deuxième élément constitutif de l'U.N.R., possède, quant à elle, à défaut d'une vision globale du monde, un objectif précis — la défense de l'Algérie française —, à défaut d'équipes de militants, un brillant comité de patronage et, surtout, une tête politique, et qui compte : M. Jacques Soustelle. Celui-ci annonce la création de l'U.R.F. immédiatement après son entrée au gouvernement, comme s'il entendait signifier par là que cette promotion n'enlève rien à sa volonté de défendre l'intégration de l'Algérie et du Sahara français, qui figure en bonne place dans les objectifs du nouveau mouvement. En fait l'Union pour le renouveau français prend la suite de l'Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française dont elle vise, « sous la même impulsion et dans le même esprit », à élargir à la fois le cadre et les objectifs [14]. L'U.S.R.A.F. avait été fondée en février 1955 « dans le but de grouper tous les Français qui, sans distinction de croyances, de métiers ou d'opinions politiques, (voulaient) agir pour le salut de l'Algérie ». Elle déclarait avoir reçu l'adhésion de divers « grands organismes nationaux », notamment « l'Union nationale des combattants, l'Associa-

12. Convention républicaine, Mémorandum, déjà cité, p. 2.

13. Conférence de presse de M. Léon Delbecque, 2 sept. 1958. Deux mots soulignés par l'auteur.

14. Communiqué du 17 juillet 1958 annonçant la création de l'U.R.F., *L'année politique*, 1958, p. 94, et *Combat*, 19-20 juil. 1958.

tion Rhin et Danube, l'Association de la 2e D.B., la Confédération générale des cadres, l'Union nationale des femmes et la Fédération nationale des élus locaux »[15]. En avril 1956 l'U.S.R.A.F. avait lancé un « appel pour le salut et le renouveau de l'Algérie française » signé de quinze personnalités, dont trois anciens gouverneurs généraux de l'Algérie : MM. Georges Le Beau, Marcel-Edmond Naegelen et Jacques Soustelle[16]. « ... Pour avoir éludé une part de nos responsabilités, pouvait-on lire dans cet appel, faut-il les fuir toutes ? Si des intérêts privilégiés peuvent toujours trouver refuge ailleurs, allons-nous livrer à la pire des tyrannies ce million de Français enracinés là-bas et ces millions de Français musulmans qui ont versé leur sang côte-à-côte sur tous nos champs de bataille ? » Et de conclure : « ... Oui le déploiement de la force française est juste pour protéger les uns et les autres contre la terreur. Et il faut que cette force juste aille jusqu'à la vraie victoire : la pacification des cœurs ... C'est à cet élan de salut public, dans la légalité républicaine, que nous vous convions tous, par-delà vos différences ... Unissons-nous et, sauvant l'Algérie, nous continuerons la France »[17].

L'entreprise n'est en aucune façon suspecte aux yeux des gaullistes puisqu'elle obtient, outre l'adhésion de M. Jacques Soustelle, celle de personnalités comme MM. Michel Debré, Pierre de Gaulle, Edmond Michelet, Georges Pompidou et Louis Terrenoire[18]. Mais l'affaire dépasse les milieux gaullistes : MM. Pierre André, Bernard Lafay, Georges Bidault, André Morice, Vincent Badie, Marcel Naegelen en sont aussi ; elle dépasse également le monde politique puisque ses promoteurs ont pu rallier des syndicalistes — MM. André Lafond et André Malterre, — des intellectuels — tels MM. René Courtin, Georges Duhamel, Louis Pasteur Vallery-Radot et Paul Rivet, — un prêlat même, le cardinal archevêque de Toulouse, Monseigneur Saliège[19].

L'U.S.R.A.F. ne devait évidemment pas rester inactive en avril-mai 1958. Au lendemain de la chute du gouvernement de M. Félix Gaillard, elle adresse aux orateurs qui ont mené l'offensive contre lui, MM. Pierre André et Jacques Soustelle à l'Assemblée nationale, Marcel Rogier et Michel Debré au Conseil de la République, un télégramme de félicitations : « La population d'Algérie vous exprime sa reconnaissance pour votre déterminante intervention. Réaffirme sa volonté farouche de rester française. Ne saurait accepter de nouveaux compromis et ater-

15. Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française, *Qu'est-ce que l'U.S.R.A.F.* ? Paris, 1955, 2 p., dactyl. Le siège de l'U.S.R.A.F. était situé 3, rue Marivaux à Paris, 2e.

16. Les autres signataires étaient S.E. le Cardinal Saliège, M. Emile Roche, Albert Bayet, Robert Delavignette, Georges Duhamel, Marcel Engrand, André Lafond, le général de Monsabert, Louis Pasteur Vallery-Radot, Paul Rivet, Rémy Roure et Jean Sarrailh.

17. « Appel pour le salut et le renouveau de l'Algérie française », Paris, avril 1956, 4 p.

18. U.S.R.A.F., « Quelques personnalités ayant donné leur adhésion à l'U.S.R.A.F. », liste (de cent soixante-six noms) au 25 mai 1956, 4 p., dactyl. A noter, chez les gaullistes l'absence de M. Jacques Chaban-Delmas, soit qu'il n'ait pas été sollicité, soit qu'il ait refusé.

19. *Ibid.*

moiements »[20]. Le 9 mai à Alger l'U.S.R.A.F. se joint aux associations d'anciens combattants pour réclamer « par tous les moyens » et non plus par les seuls moyens légaux, l'instauration d'un gouvernement de salut public ; le 12 mai, à l'occasion du débat d'investiture de M. Pierre Pflimlin, ces mêmes associations lancent un ordre de grève générale[21]. C'est alors le 13 mai, auquel l'U.S.R.A.F. sera étroitement associée dans l'opinion métropolitaine où elle commence à être connue. Est-ce la raison du changement de patronyme que lui fait subir M. Jacques Soustelle, le 17 juillet ? Probablement. Mais il désire aussi élargir son domaine, passer, sans l'abandonner, de l'action en faveur de l'Algérie française au soutien de la nouvelle République. « Il y a des militants, explique-t-il, qui veulent lutter pour le renouveau de la France. C'est pourquoi des mouvements non politiques tels que celui issu de l'U.S.R.A.F. s'orientent vers l'action civique.[22] » L'Union pour le renouveau français ne sera donc pas un nouveau parti mais une « association civique » avec un programme en cinq points :
« Reconstruction civique et morale de la nation française unie autour du général de Gaulle ; mise en place d'institutions nouvelles restaurant la République et mettant définitivement fin au système qui a conduit la France au bord du désastre ; intégration de l'Algérie et du Sahara français ; justice et dignité sociales ; avènement de la plus grande France »[23].

Néanmoins l'Union pour le renouveau français est vue à l'U.N.R naissante comme la chose, et son secrétaire général, M. Pierre Picard comme l'homme de l'ancien gouverneur général de l'Algérie.

Le Centre national des républicains sociaux

Le Centre national des républicains sociaux constitue enfin le troisième apport principal à l'U.N.R., celui qui, très vite, va l'emporter sur tous les autres. Il a l'avantage sur la Convention républicaine, de création trop récente, et sur l'Union pour le renouveau français, d'assise politique trop large, d'être l'organisation qui, de 1954 à 1958, a maintenu le gaullisme politique après la mise en sommeil du R.P.F. Tant et si bien que les hommes politiques gaullistes en font tout naturellement le lieu de leurs rencontres, voire de leurs dissensions[24]. La force de l'équipe dirigeante des républicains sociaux sera d'accepter de sacrifier apparemment leur organisation à l'esprit de renouveau et d'union, de la mettre au service de l'U.N.R. pour s'en assurer, finalement, le contrôle.

20. *Année politique*, 1958, p. 44.
21. *Année politique*, 1958, pp. 52-53.
22. Déclaration faite par M. Jacques Soustelle à l'issue du déjeuner offert en son honneur par les républicains sociaux, le 18 juillet. *Combat*, 19 juil. 1958.
23. U.R.F., communiqué du 17 juillet 1958. *Combat*, 19-20 juillet 1958 et *L'Année politique*, 1958, p. 94.
24. « Chaque mercredi, raconte M. Louis Terrenoire, ils se retrouvaient à un déjeuner organisé par Emilien Amaury, le " patron " du *Parisien Libéré* ; Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Edmond Michelet, Georges Pompidou, Roger Frey, Olivier Guichard, Jacques Foccart (Louis Terrenoire) s'y retrouvaient sans autre motif qu'un libre bavardage. Jacques Soustelle était aussi notre commensal, mais

Début 1958 M. Jacques Chaban-Delmas avait été remplacé à la présidence des républicains sociaux, qu'il avait assumée jusque-là, par M. Edmond Michelet. C'était l'aboutissement inévitable du conflit entre « jacobins », menés par M. Michel Debré, et « girondins », incarnés par le ministre de la Défense nationale, les premiers reprochant aux seconds leurs « compromissions » avec le « système », ceux-ci à ceux-là un « sectarisme » supprimant toute possibilité de dialogue avec les autres groupes politiques et donc de réforme de la Quatrième République. D'accord, en principe, sur les buts — la refonte des institutions et le retour au pouvoir du général de Gaulle — les républicains sociaux ne l'étaient pas sur les moyens [25]. Le 13 mai rendra vaine cette querelle. Tout se passe après le retour du général de Gaulle comme si M. Jacques Chaban-Delmas était toujours le président des républicains sociaux. M. Michel Debré est accaparé par ses hautes fonctions ministérielles ; M. Edmond Michelet fait également partie du gouvernement et n'est pas homme à s'accrocher à une présidence qu'il n'a acceptée qu'avec réticence et par devoir ; M. Jacques Chaban-Delmas, enfin, peut compter sur M. Roger Frey, secrétaire général, depuis sa fondation, du Centre national des républicains sociaux. Le 11 juin 1958 un communiqué du comité directeur des républicains sociaux annonce la création d'un Mouvement pour la Cinquième République dans le cadre de la préparation du référendum constitutionnel. M. Jacques Chaban-Delmas précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau parti mais de la réunion d'hommes de bonne volonté dans une atmosphère de « trêve des partis » ; des comités départementaux sont créés ; ils ne prendront contact avec les Comités de salut public que si le général de Gaulle donne à ceux-ci une existence légale ; le Mouvement qui se veut « apolitique » sera, comme le prévoient les statuts, dissous au lendemain du référendum [26]. Une circulaire, datée symboliquement du 18 juin, est adressée par M. Jacques Chaban-Delmas à tous ceux qui sont susceptibles de participer au lancement de la nouvelle organisation. Un vieux parlementaire gaulliste lui suggérera, pour faciliter les choses, de s'adjoindre M. Jacques Soustelle et un personnage apolitique, représentant connu d'un mouvement d'anciens combattants par exemple ou, mieux encore, écrivain. Faute de quoi il risquerait de rejeter les « durs » et les « purs » du gaullisme, de les livrer aux nombreux promoteurs de regroupements prétendument gaullistes et pêcheurs en eau trouble [27]. Est-ce à la suite de tels conseils, toujours est-il que le 22 juillet le Mouvement pour la Cinquième République se transforme en Union civique pour le référendum en vue de l'avènement de la Cinquième République, union placée sous la présidence de M. le professeur Pasteur Vallery-Radot. M. Jacques Chaban-

moins assidu, et absent bien naturellement toute l'année où ses hautes fonctions le retinrent à Alger... » (*De Gaulle et l'Algérie*, p. 29).

25. « ...S'il y eut querelle ou simplement controverse entre intraitables et accommodants, écrit encore M. Louis Terrenoire, elle n'entama jamais leur solidarité profonde, faite de leur fidélité personnelle au général de Gaulle. » (*Ibid.*, p. 18.)

26. *Le Monde*, 13 et 14 juin 1958.

27. Source : lettre inédite de ce vieux parlementaire gaulliste à M. Jacques Chaban-Delmas.

Delmas n'en reste pas moins à la tête du nouveau mouvement qu'il représente, avec son président, au Comité de coordination et d'action en faveur du oui, créé le 29 août pour coordonner les efforts des divers mouvements gaullistes dans la campagne du référendum.

C'est à cette date qu'entre en scène M. Roger Frey, le secrétaire général du Centre national des républicains sociaux. Appelé par le général de Gaulle à siéger au comité consultatif constitutionnel, il n'avait pu, jusque-là, que suivre l'« extraordinaire agitation », l'activité fébrile des « milieux gaullistes ». Mais lorsque le comité consultatif constitutionnel termine ses travaux, le 14 août, M. Roger Frey est appelé au Ministère de l'information par M. Jacques Soustelle, avec mission de préparer le référendum. Il crée aussitôt un Comité de coordination des mouvements gaullistes, « la première ébauche de l'U.N.R. » [28]. Ce comité comprend l'Union civique pour le référendum (MM. Louis Pasteur Vallery-Radot et Jacques Chaban-Delmas), l'Union pour le renouveau français (M. Jacques Soustelle) et l'Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle (MM. Bernard Dupérier, Yvon Morandat et Jean Sainteny) [29]. La Convention républicaine (M. Léon Delbecque, Mme Marie-Madeleine Fourcade) y entrera peu après, délestée d'une partie des militants que lui avait amenés M. Jacques Dauer et qui voyaient d'un mauvais œil s'esquisser ce regroupement des états-majors [30]. A part l'Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle [31], qui, nous l'avons dit, refusera de s'agréger à un mouvement politique, c'est déjà l'U.N.R.

La campagne du référendum est assurée en moins de trois semaines par M. Roger Frey et une petite équipe comprenant notamment Mme Yvonne Kreicher, la secrétaire, et M. Charles Béraudier, le futur député-suppléant de M. Jacques Soustelle, ainsi que M. Jean Gailhat,

28. Frey (Roger) « L'U.N.R., sa victoire, son avenir », Conférence des Ambassadeurs, 19 déc. 1958, Paris, S.P.I., pp. 4-5. Outre ses fonctions de secrétaire général des républicains sociaux qui le désignent pour cette tâche, M. Roger Frey était à l'époque très proche de M. Jacques Soustelle. N'avait-il pas été, du temps du R.P.F., chargé de mission dans la région lyonnaise ? On sait également son rôle à Alger pendant le 13 mai.

29. Comité créé le 29 août 1958. Cf. *Chronologie internationale de la documentation française*, août 1958.

30. Dauer (Jacques), Rodet (Michel), *op. cit.*, pp. 153-156. L'équipe du *Télégramme de Paris* reprochait à M. Léon Delbecque d'engager la Convention dans une organisation sans âme, au mépris des « valeurs mises en avant au Congrès de Vierzon: pureté, loyauté, honnêteté... », pour de vulgaires « considérations de places et d'ordre financier » (p. 156). D'où son retrait de la Convention, le 15 septembre. Mais les partisans de la scission avouent eux-mêmes avoir été peu suivis par leurs propres troupes : « ...Pour réussir, il eût fallu que les militants nous suivissent... En fait, ils aspiraient à la sécurité de l'ordre imposé d'en haut. Le mythe de l'unité, la nostalgie du R.P.F., leur avaient enlevé tout esprit critique » (p. 154). Intéressante notation sur l'état d'esprit des militants gaullistes et qui éclaire l'évolution de l'U.N.R.

31. L'Association nationale avait été déclarée le 26 mai 1958 à la préfecture de police de la Seine sous le nom d'Association nationale pour l'appel au général de Gaulle. Dès le surlendemain, le 28, elle changeait de dénomination et d'objet. Ses fondateurs représentaient le gaullisme « apolitique », et dans une certaine mesure, « de gauche ». En février 1960 elle obtiendra l'autorisation de fixer son siège au 5, rue de Solférino où était sis, autrefois, le Centre national du R.P.F.

qui deviendra ensuite le directeur administratif du Centre national de l'U.N.R. Affiches, tracts et journaux sont entreposés à l'hôtel Majestic, tandis que les responsables siègent en permanence au Ministère de l'information, avenue de Friedland, toutes les communications téléphoniques intéressant le référendum étant dirigées vers eux grâce à un indicatif : F.R.I. (France — référendum — information) ; le choix des thèmes de la campagne a été fait par M. Jacques Soustelle, en liaison avec M. Olivier Guichard à Matignon ; M. François Missoffe a été plus spécialement chargé des problèmes de mise en œuvre publicitaire ; M. Albin Chalandon et M. Roger Frey ont battu le rappel des anciens soutiens financiers du R.P.F. [32]. Dès le référendum, c'est donc essentiellement à la machine des républicains sociaux qu'il est fait appel, c'est au secrétaire général des républicains sociaux qu'échoient responsabilités et subsides. Le 1er octobre, la réunion constitutive de l'U.N.R. a lieu, comme il était naturel, dans le bureau de M. Jacques Soustelle, au Ministère de l'information où ont été coordonnées les initiatives gaullistes pendant la campagne du référendum. L'objet de l'U.N.R. est défini dans sa première circulaire nationale : « Regrouper toutes les forces gaullistes pour la campagne électorale et éviter, en particulier, la dispersion et la rivalité des candidatures dans une même circonscription ». Les formations qui adhèrent à l'U.N.R. « devront donc supprimer leur activité propre de propagande ... Elles s'interdisent, bien entendu, de présenter ou de soutenir tout candidat hors ceux qui ont reçu l'investiture de l'U.N.R. ». Cette investiture est accordée par le « comité central ... après enquête à la base ». Des comités départementaux doivent être constitués à cet effet « par les représentants dûment accrédités de chaque association » [33]. Toutefois avant même que ne commence la discussion des investitures un premier conflit éclate qui montre que, contrairement à l'idée généralement répandue à l'époque, M. Jacques Soustelle ne tient pas les leviers de commande de l'U.N.R.

Premiers conflits

Le Rassemblement du peuple français avait eu un président : le général de Gaulle lui-même. Le Centre national des républicains sociaux en avait connu deux : MM. Jacques Chaban-Delmas et Edmond Michelet. M. Jacques Soustelle tenait beaucoup à ce que l'Union pour la nouvelle République en eût un et à ce que ce fût lui. Cela lui paraissait normal : l'U.N.R. visait à rassembler tous les gaullistes dispersés depuis l'éclatement du R.P.F. en 1952 ; il n'était pas question que le général de Gaulle,

32. Sur le contenu de cette campagne on pourra se reporter à l'étude de Philip M. Williams et Martin Harrison dans : Association française de science politique, *L'établissement de la Cinquième République, Le Référendum de septembre et les élections de novembre 1958*, Paris, A. Colin, 1960, pp. 21-30. Les détails d'organisation, dont nous faisons état, nous ont été fournis par l'un des responsables de la campagne gaulliste.

33. U.N.R., 44, avenue Georges-V, Paris, 8e. Circulaire n° 1, du 9 octobre 1958 (signée Roger Frey). Le texte de cette circulaire a été publié intégralement dans *Salut Public-Liaison*, n° 25, oct. 1958.

étant au pouvoir, en assumât la présidence ; or M. Jacques Soustelle n'avait-il pas été son plus proche collaborateur du temps du R.P.F., au secrétariat général dès 1947 puis à la présidence du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale en 1951 ? M. Jacques Chaban-Delmas et M. Michel Debré avaient eux-mêmes quelques titres pour briguer ce poste mais il semble qu'ils se seraient ralliés à la candidature de M. Jacques Soustelle si un veto n'était venu de Matignon. Les témoins ne sont pas d'accord sur la façon dont a été prononcé cet interdit ni même sur sa signification. Pour les uns, le général de Gaulle n'a pas eu à intervenir : les adversaires d'une présidence à l'U.N.R. — qui dit présidence, devait nous déclarer l'un d'eux, dit commandement, or l'U.N.R. ne peut être dirigée que par le Général et son gouvernement — l'avaient emporté au comité central qui avait donc décidé de doter le mouvement d'une direction collégiale. C'est sans doute bien ainsi que les choses se sont passées, mais en la présence des représentants de Matignon, M. Jacques Richard notamment, venus en observateurs, et qui déclarèrent que le général de Gaulle voyait peu d'avantages et beaucoup d'inconvénients à la nomination d'un président. Si bien que pour d'autres témoins, le général de Gaulle lui-même avait ruiné les ambitions de M. Jacques Soustelle. C'est, dès les premiers jours de l'U.N.R., tout le problème de la nature de ses relations avec le général de Gaulle qui se trouve ainsi posé. Quoi qu'il en soit on peut aussi se demander si l'intervention de Matignon visait personnellement M. Jacques Soustelle, pour des raisons de politique algérienne par exemple, ou si elle répondait réellement à une certaine conception des rapports entre le général de Gaulle et l'U.N.R. Sur ce point les témoins s'opposent encore. Certains voient dans cette affaire la preuve de la continuité de la doctrine du général de Gaulle sur le problème algérien [34] : en écartant M. Jacques Soustelle de la direction de l'U.N.R. après lui avoir refusé le portefeuille de l'Algérie au gouvernement, le général de Gaulle montrait bien sa méfiance vis-à-vis de la politique d'intégration préconisée par l'ancien gouverneur général de l'Algérie. Peut-être, mais est-il exclu de rejeter un homme et de faire ensuite sa politique, si on le juge opportun ? Il faut se garder de reconstruire le passé à la lumière d'événements que l'on ne pressentait guère à l'époque. Un fait donne à penser que la question algérienne, sinon la personnalité de M. Jacques Soustelle, était secondaire en l'occurrence : le problème de la présidence de l'U.N.R. sera posé à plusieurs reprises, en 1959, en 1961, en 1962, indépendamment de la personne de M. Jacques Soustelle. La solution ne variera jamais : pas de présidence pour l'U.N.R.

Le 16 octobre 1958 un autre conflit éclate, l'U.N.R. est au bord de la scission et quand tout s'apaise il s'avère que, pour la deuxième fois en quinze jours, M. Jacques Soustelle a dû céder devant la résistance de ses pairs et sur l'intervention de Matignon. Avant l'ouverture de la campagne, selon son propre témoignage, M. Jacques Soustelle avait « repris contact avec les trois leaders politiques : Georges Bidault, André Morice, Roger Duchet, qui avaient pris position avec (lui) pour

34. Sur ce thème cf. notamment TERRENOIRE (Louis), *De Gaulle et l'Algérie.*

l'Algérie française avant le 13 mai, afin de voir s'il serait possible de donner une investiture ou un patronage commun à certains candidats qui proclameraient explicitement leur adhésion à (leurs) thèses »[35]. Il avait donc eu à ce sujet « deux ou trois conversations » avec eux. M. Jacques Soustelle justifiera cette initiative par sa conformité, selon lui, avec la doctrine officielle de l'époque en matière algérienne et par le fait que les trois personnalités politiques en question s'étaient prononcées pour le retour du général de Gaulle au pouvoir[36]. Il reste qu'il avait mené des pourparlers engageant pour le moins la tactique de l'U.N.R. sans y avoir été habilité au préalable par le comité central. Lorsque, vers la mi-octobre, il propose à celui-ci l'alliance assortie d'un « manifeste » qu'il a ainsi négociée, c'est un tollé général. Pour M. Michel Debré, Jacques Soustelle a fait un marché de dupes. Le garde des sceaux est surtout sensible au style Quatrième République d'une telle alliance qui trancherait avec la volonté de renouveau que doit incarner l'U.N.R. M. Jacques Chaban-Delmas juge l'entente proposée peu profitable à l'U.N.R. qui doit miser sur l'électorat centriste : il admettrait, à la rigueur, que Jacques Soustelle s'engageât à titre purement personnel dans l'affaire ; encore faudrait-il savoir ce qu'en pense le Général. M. Edmond Michelet s'élève avec vivacité contre le glissement de l'U.N.R. vers les ultras : Morice, — déclare-t-il en substance — c'est la Troisième aggravée de la Quatrième ; Duchet, c'est la droite, celle-là même qui a fait piétiner pendant onze ans le gaullisme ; quant au cher Bidault il est absolument isolé, le M.R.P. ne veut pas entendre parler de lui. M. Jacques Soustelle n'a pour soutenir son point de vue que M. Ali Mallem qui pronostique une défaite sanglante de l'U.N.R. et voit dans le projet de M. Soustelle un moyen de gagner 60 à 70 sièges[37]. M. Léon Delbecque, enfin, s'est fait impérativement mandater, le 12 octobre, par le conseil national de la Convention républicaine pour empêcher tout « engagement à l'échelon national avec les partis politiques de l'ancien système », les accords éventuels devant garder un caractère exceptionnel et strictement local. M. Jacques Soustelle est donc pratiquement isolé et, le 16 octobre, lors d'une réunion particulièrement orageuse du comité central, il annonce qu'il démissionne et quitte la pièce.

Le général de Gaulle alerté reçoit M. Jacques Soustelle le lendemain : « Avec beaucoup d'amabilité, il entreprit, rapportera plus tard M. Jacques Soustelle, de me convaincre de ne pas contresigner un appel commun avec ces personnalités ... de ne pas me " compromettre " avec eux. Bidault dont il ne niait pas la valeur était selon lui " usé ", Morice " discuté " ; Duchet " n'était pas sérieux ". En somme, dans mon intérêt, il ne fallait pas sortir du cadre purement gaulliste et U.N.R. »[38]. Guère

35. Soustelle (Jacques), *L'Espérance trahie*, p. 71.

36. *Ibid.*

37. Le sens général des prises de position des divers protagonistes a pu être reconstitué d'après les notes d'un témoin à l'une des réunions du comité central consacrée à ce problème, ainsi que par les témoignages recoupés des principaux intéressés.

38. Soustelle (Jacques), *L'Espérance trahie*, p. 71.

convaincu, selon lui, M. Jacques Soustelle n'en accepte pas moins de ne pas lancer de proclamation électorale pour éviter à l'U.N.R. naissante une crise grave [39]. Aussitôt le comité central de l'U.N.R. publie un communiqué permettant à M. Jacques Soustelle de sauver la face : l'U.N.R. « se félicite, déclare ce communiqué, des accords déjà réalisés dans trente-quatre départements pour éviter la multiplication des candidatures et la dispersion des voix nationales et républicaines » ; elle se propose d'étendre cette entente et « charge » son secrétaire général « de prendre contact avec *les* formations politiques nationales parmi lesquelles le Centre des indépendants, le Centre républicain, le Parti radical-socialiste et la Démocratie chrétienne ». Le 29 octobre étaient rompus des pourparlers entre l'U.N.R., les modérés, les démocrates chrétiens et les radicaux moriciens pour la répartition des candidatures dans la région parisienne. Pour bien marquer sa volonté l'U.N.R. présentera un candidat contre M. Frédéric-Dupont (M. Sabatier) et contre M. Bernard Lafay (M. Vaschetti) [40]. De nombreux accords seront néanmoins honorés en province, dans la région lyonnaise notamment, mais ils auront perdu le sens politique que M. Jacques Soustelle avait désiré leur donner.

Les élections législatives et la fusion

La sélection des candidats aux élections législatives va rapidement confirmer que l'U.N.R. n'appartient à personne, sauf au général de Gaulle, et qu'au comité central M. Jacques Soustelle lui-même, M. Léon Delbecque a fortiori, ne sont plus que pairs parmi leurs pairs et non les chefs de file de tel ou tel mouvement parallèle. Les 13 dirigeants de l'U.N.R. ont à choisir 330 candidats (sur 465 circonscriptions) parmi plus de 2 000 demandes d'investitures [41]. Les dossiers sont étudiés par M. Roger Frey qui, l'hypothèque de la présidence levée, a été nommé secrétaire général ; il est assisté par M. Jacques Baumel, pour la région parisienne et par M. Jacques Marette pour la province. La décision finale appartient au comité central. Mais il ne faut pas s'arrêter à cette organisation apparemment très rigide. Ainsi l'Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle, bien qu'ayant refusé de faire partie de l'U.N.R., oriente vers elle des anciens de la France libre ou de la résistance ; ses dirigeants, le colonel Dupérier, M. Jean Sainteny, sont constamment invités à donner leur avis sur telle ou telle candidature. En fait les amitiés forgées rue de Solférino au temps du R.P.F. sont plus fortes que la division des fonctions qui s'est établie en 1958

39. *Ibid.* A l'encontre de cette explication postérieure des faits on peut porter la démission de M. Jacques Soustelle la veille. S'agissait-il seulement du classique chantage à la démission ? C'est possible, ce n'est pas certain.

40. Buchaillard (P.), Contat (B.), *L'U.N.R. dans la Seine* (nov. 1958-déc. 1960) (Dir. M. Jean Touchard), Paris, 1961 (mémoire de l'I.E.P., Paris), p. 3.

41. Chiffre cité par M. Roger Frey lors de sa conférence aux Ambassadeurs le 19 décembre 1958, p. 6. MM. Buchaillard et Contat parlent de 2 500 demandes dans leur mémoire, p. 3.

et l'on peut dire que l'instruction préalable des demandes d'investiture a été menée, sans parler du siège du comité central, par les hommes issus avec MM. Roger Frey, Jacques Baumel et Jacques Marette, de l'appareil du Rassemblement : MM. Olivier Guichard, Jacques Foccart, Jacques Richard, Pierre Lefranc, René Ribière notamment. Réserve faite, bien sûr, que chacun est maître chez soi et qu'il n'était pas question d'investir quelqu'un dans le Bordelais sans l'accord de M. Jacques Chaban-Delmas, dans le Lyonnais sans celui de M. Jacques Soustelle ou dans le Nord sans en référer à M. Léon Delbecque. Il reste que dans la grande majorité des cas les propositions de M. Roger Frey étaient entérinées par le comité central et que les candidats et, partant, les élus de l'U.N.R. en 1958 ont été presque tous choisis pour leur attachement au gaullisme, leur passé de militants fidèles envers et contre tout, voire pour leur obscurité tant on craignait de faire élire, comme en juin 1951, des individualités brillantes qui abandonneraient le mouvement à la première occasion. MM. Jacques Soustelle et Léon Delbecque n'avaient généralement pu défendre avec succès leurs candidats que dans la mesure où ils avaient les meilleures références gaullistes. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison de la cohésion finale du groupe U.N.R. malgré l'épreuve algérienne. Quelques investitures, celle du colonel Thomazo par exemple, avaient pu faire illusion, mais lors du dépôt des candidatures la reprise en mains du gaullisme politique était chose faite et M. Roger Frey en avait été le principal artisan.

Les électeurs allaient faire le reste : début novembre M. Guy Ribeaud, à qui M. Joël Le Tac avait été préféré, dans le XVIII[e] arrondissement de Paris, provoquait une dissidence et, prenant contact avec M. Biaggi et l'équipe du *Télégramme de Paris,* présentait avec eux en France un certain nombre de candidatures Renouveau et fidélité ; cette dissidence inquiétait beaucoup les dirigeants de l'U.N.R. qui n'étaient pas sûrs, au départ, d'apparaître devant l'opinion comme les seuls véritables gaullistes. Mais les candidats Renouveau et fidélité furent écrasés ... D'autres gaullistes, ceux « de gauche », qui refusaient également de laisser à l'U.N.R. le monopole du gaullisme, avaient présenté leurs propres candidats dans 35 circonscriptions sous la bannière du Centre de la réforme républicaine [42]. Ils devaient également subir un cuisant échec. L'U.N.R., au contraire, à qui M. Jacques Soustelle aurait prédit, à en croire M. Louis Terrenoire [43], moins de 20 élus, en comptait finalement près de 200.

Dans l'euphorie du succès ses mouvements constitutifs décidèrent en comité central de se dissoudre et de fusionner totalement dans les diverses instances de l'Union. Les neuf dixièmes des votants, avait fait

42. Cf. CAHEN (Bernard), *Les Gaullistes de gauche (mai 1958-août 1962)* (Dir. M. Colliard), Paris, 1962 (D.E.S. de sciences politiques, Faculté de droit de Paris), multigr., p. 46, sur la formation du C.R.R. le 23 juillet 1958 ; pp. 51 sqq., sur sa participation aux élections législatives en novembre 1958. Cf. également CARREZ (J.-F.), WILTZER (P.-A.), *Le gaullisme de gauche* (Dir. M. Touchard), Paris, 1962 (mémoire de l'I.E.P., Paris).

43. TERRENOIRE (Louis), *De Gaulle et l'Algérie,* p. 110.

remarquer M. Jacques Soustelle, ignorent que l'U.N.R. n'est pas une formation unitaire. Et il avait annoncé que l'Union pour le renouveau français était prête à disparaître. Il faudrait à l'U.N.R., avait-il prédit, une stricte discipline, des purges même, pour résister aux forces de dispersion et à l'active rancœur des battus. Le pays demande un règlement très dur, avait renchéri M. Léon Delbecque, sans trop s'engager toutefois sur la disparition de la Convention républicaine qu'il devait, de fait, se contenter de mettre en sommeil en invitant par circulaire tous ses membres à adhérer individuellement à l'U.N.R. M. Jacques Chaban-Delmas estimait que l'U.N.R., qui était maintenant une entité grâce à son label, devait devenir une unité. Il était personnellement favorable à la fusion et allait réunir les républicains sociaux pour obtenir leur accord général. M. Edmond Michelet était partisan d'aller très vite, de faire la fusion à chaud, dans le triomphe. M. Jacques Veissières espérait qu'il serait possible de sauvegarder l'aspect particulier des Comités ouvriers. M. Roger Frey enfin faisait adopter quelques suggestions pratiques : reprendre en les adaptant les statuts des républicains sociaux pour mettre de l'ordre dans la création anarchique des fédérations, élargir le comité central des treize fondateurs pour y inclure des représentants des groupes parlementaires, doter l'U.N.R. le plus rapidement possible d'un local puisque le général de Gaulle ne voulait pas lui ouvrir le 5, rue de Solférino tant que lui-même garderait un lien avec cette maison [44].

Ainsi les électeurs avaient-ils confirmé l'U.N.R. dans son existence. Mais ce n'était plus le mouvement qu'avait rêvé en le parrainant, un mois plus tôt, M. Jacques Soustelle. M. Pierre Limagne en avait déjà informé ses lecteurs dans *La Croix :*

> « L'actuel ministre de l'Information, écrivait-il en effet dès le 17 octobre, ne peut engager l'Union pour la nouvelle République, aussi facilement qu'il faisait et qu'il fait avec la puissance et riche Union pour le renouveau français. L'U.N.R. s'est abstenue de le nommer président. Et elle refuse de le suivre dans la voie où il s'engage... Au sein de l'U.N.R. les représentants de la tendance en train de triompher, avec MM. Chaban-Delmas et Michelet, sont plutôt portés à considérer que si une formation entend se distinguer par sa fidélité gaulliste, il est vrai déjà ancienne, elle doit au moins ne pas gêner le responsable actuel de la politique française et constituer une formation centriste, apte à lui servir de masse de manœuvre, selon qu'il aura besoin de faire pencher la balance dans tel ou tel sens. [45] »

Il y avait quelque mérite à analyser aussi justement la situation alors qu'à l'U.N.R. on s'attachait à minimiser, voire à nier les conflits de tendance : « C'est un faux problème qu'on a créé et la question (du manifeste) ne se pose pas », déclarait ainsi M. Jacques Soustelle au *Figaro*, après l'échec de son projet d'alliance et de manifeste pour « l'Algérie

44. D'après les notes prises au comité central par l'un des témoins.

45. Limagne (Pierre), *La Croix*, 17 oct. 1958.

française »[46]. « Nous voyions chaque jour, racontera deux mois plus tard M. Roger Frey en évoquant cette période, des incidents démesurément grossis. C'était déjà une tactique à l'époque, que de vouloir attaquer Jacques Soustelle. En lisant tel ou tel journal du matin, ou tel hebdomadaire, j'apprenais avec stupéfaction que la veille au soir ... M. Jacques Soustelle ... nous avait quittés ... alors que nous nous étions séparés très amicalement la veille et que je le revoyais quelques instants après ...[47] »

46. *Le Figaro*, 18 oct. 1958.
47. Frey (Roger), Conférence des Ambassadeurs, déjà citée, 19 déc. 1958, p. 6.

CHAPITRE 2

Conflits au sujet de la politique algérienne

jusqu'au 16 septembre 1959

GAULLISTES et dissidents de l'U.N.R. s'affrontent aujourd'hui encore sur l'évolution de la politique algérienne de la Cinquième République. Deux thèses incompatibles, notamment, sont soutenues l'une avec conviction par M. Louis Terrenoire [1] — pour les premiers, — l'autre avec mordant et brio par M. Jacques Soustelle, dans plusieurs ouvrages [2], pour les seconds. Selon M. Louis Terrenoire, qui fut à l'époque président du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale puis ministre de l'Information, le général de Gaulle a fait preuve d'une remarquable continuité de conception dans sa politique algérienne et doutait vraisemblablement, dès 1955, de la possibilité de sauver une forme d'« Algérie française » [3]. Aussi est-ce avec « stupeur et ... indignation » que M. Louis Terrenoire a vu paraître de nombreuses publications prétendant que le chef de l'Etat avait « modifié complètement ses vues sur l'avenir de l'Algérie entre mai 1958, la déclaration du 16 septembre 1959 et la suite ... », d'aucuns allant même jusqu'à l'accuser de « ruse » ou de « duplicité » [4]. Le militant, le député U.N.R. moyen pouvaient certes, pendant une certaine période, se nourrir d'illusions et M. Terrenoire ne nie pas qu'en plusieurs circonstances la « formulation » de la politique algérienne du gouvernement ait pu être adaptée à ce que « le groupe U.N.R., à peine issu des limbes électorales, (souhaitait) entendre et (pouvait) assimiler. *Non potestis portare modo* » [5]. Il reste, pour l'ancien prési-

1. TERRENOIRE (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, Témoignage pour l'histoire, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1964, in-12, 252 p.

2. SOUSTELLE (Jacques), *L'Espérance trahie (1958-1961)*, Paris, Ed. de l'Alma, 1962, in-8, 326 p. Du même auteur : *Sur une route nouvelle*, Paris, Ed. du fuseau, 1964, in-8, 315 p., et : *La page n'est pas tournée*, Paris, La Table Ronde, 1965, 238 p. M. Jacques Soustelle répond à M. Louis Terrenoire au chapitre III (« De Gaulle contre l'Algérie ») de ce dernier ouvrage, pp. 107-144.

3. TERRENOIRE (Louis), *op. cit.*, p. 41.

4. *Ibid.* pp. 7 et 9.

5. *Ibid.*, p. 113. M. Terrenoire fait ici expressément référence à la déclaration d'investiture de M. Michel Debré, le 15 janvier 1959, tout en soutenant que les différences de « formulation » n'empêchaient nullement une « identité » complète dans l'action du Premier ministre et du chef de l'Etat. « L'équilibrisme verbal », écrit également M. Terrenoire parlant de son intervention au nom du groupe dans le débat sur l'Algérie à l'Assemblée nationale en octobre 1959, « était, ce soir-là, de rigueur » (p. 141).

dent du groupe, que les dirigeants de l'U.N.R., et M. Jacques Soustelle tout le premier, ne pouvaient sans mauvaise foi ignorer la pensée du général de Gaulle. « Que ses orientations et ses instructions, conclut M. Terrenoire, aient été trop souvent méconnues, déformées ou trahies n'a pas constitué la moindre épreuve qu'il ait dû surmonter ... [6] » Pour M. Jacques Soustelle, au contraire, les premières années de la Cinquième République furent celles de « l'espérance trahie ». Se fondant essentiellement sur les discours du général de Gaulle lors de son premier voyage en Algérie, du 4 au 6 juin 1958, et, notamment, sur le cri de « Vive l'Algérie française ! » lancé par lui à Mostaganem [7], se référant en outre à la charte constitutive de l'U.N.R. [8], qui engage ses adhérents, qui n'a jamais été modifiée et dans laquelle, selon lui, M. Michel Debré avait de sa propre main fait figurer le « maintien de l'Algérie dans la souveraineté française » [9], M. Jacques Soustelle estime que le général de Gaulle et l'Union pour la nouvelle République ont, sur l'Algérie, trahi le gaullisme et abusé la confiance des gaullistes.

Il n'est ni de notre propos ni dans nos possibilités de trancher le débat au fond. Au moins pouvons-nous en préciser les termes, en versant au dossier les premières prises de position de l'U.N.R. sur le problème algérien. Or ce qui frappe dans l'étude des documents les plus officiels de l'U.N.R., à l'époque, c'est la prudence croissante avec laquelle est abordée la question et la volonté manifeste de suivre pas à pas, en la matière, le président de la République. Ainsi le dossier du candidat U.N.R. pour les élections législatives de novembre 1958 comporte-t-il simplement, à la rubrique « Algérie », deux pièces : deux textes du général de Gaulle, le discours de Constantine, du 3 octobre 1958, et la conférence de presse du 23 octobre sur « la paix des braves ». La profession de foi-type proposée aux candidats gaullistes se réfère également à ces deux allocutions comme aux bases « qui permettront aux Algériens de construire leur avenir avec la France dans la paix retrouvée » [10]. Quant au discours-type il est l'occasion de marquer l'indépendance du chef de l'Etat : « ... C'est d'Alger qu'est parti le sursaut national, mais, contrairement à ce qu'affirmaient les adversaires du général de Gaulle durant tout l'été, celui-ci n'a jamais été prisonnier ni de l'armée, ni de quiconque en Algérie. Il l'a prouvé au cours des dernières semaines ». Et d'ajouter une fois encore : « Les candidats de l'U.N.R. font leurs, sans conditions et sans restrictions, les intentions que le général de Gaulle a exprimées au sujet de l'Algérie tant lors de son

6. *Ibid.*, p. 252.

7. « Une seule fois... » rétorque M. Terrenoire, à un moment où le général de Gaulle était « pressé par une foule qui l'interrompait en réclamant Soustelle ». Et où il se refusait à prononcer le seul mot qu'elle attendait : le mot « intégration » (*ibid.*, p. 81). A quoi M. Jacques Soustelle objecte (*La page n'est pas tournée*, pp. 112-113) que le général de Gaulle n'est pas homme à laisser « échapper » des paroles parce qu'il est « pressé par une foule » et que ce n'est pas à Mostaganem mais à Oran que l'on avait scandé le nom de Soustelle, interrompant le discours du président du Conseil.

8. Jointe aux statuts du mouvement en octobre 1958.

9. Soustelle (Jacques), *L'Espérance trahie*, p. 68.

10. U.N.R., Dossier du candidat aux élections législatives, nov. 1958, Paris.

discours de Constantine que lors de sa conférence de presse du 23 octobre dernier » [11]. Au total l'accent est mis bien davantage sur la recherche de la paix et sur la promotion économique et sociale de l'Algérie que sur « l'Algérie française ». Point d'essai non plus pour dégager la doctrine de l'U.N.R. en matière algérienne, à l'aide, par exemple, des discours du général de Gaulle en juin 1958 auxquels M. Jacques Soustelle, aujourd'hui, renvoie ses anciens compagnons.

En fait quand l'U.N.R. est fondée, au début d'octobre 1958, il est déjà trop tard pour M. Jacques Soustelle : elle ne peut pas, sans entrer en conflit avec le général de Gaulle, faire siennes les idées de l'ancien gouverneur de l'Algérie. Car, comme le note très justement M. André Passeron, « ... avec le voyage d'octobre (le 2 et le 3) et surtout le discours de Constantine (le 3 octobre), une première page de la politique algérienne du général de Gaulle est tournée. Désormais il ne se sent pas de dette envers ceux qui l'ont rappelé au pouvoir au cri d'" Algérie française ". Il ne prend plus envers eux de précaution oratoire pour leur signifier l'utopie de leur rêve d'intégration » [12]. Tant et si bien que, prudemment, l'U.N.R. se contente de suivre la pensée du général de Gaulle dans son expression la plus récente. En mars 1959 c'est un nouveau progrès dans la délégation volontaire des responsabilités algériennes au général de Gaulle puisque « le programme général de l'U.N.R. » élaboré à l'occasion des élections municipales et repris, le mois suivant, pour les élections sénatoriales, ne fait pas mention du problème algérien [13]. Quant à la profession de foi-type, proposée en avril aux candidats à la deuxième chambre, elle confirme une attitude maintenant bien établie : « ... En ce qui concerne la question algérienne, y lit-on en effet, l'U.N.R. estime que, plus que jamais, il faut faire confiance au président de la République seul capable de la régler ... [14] » Il est clair, à tout le moins, que les responsables de l'appareil du mouvement, ceux-là mêmes qui contrôlent la rédaction et la diffusion des dossiers du candidat en période électorale, sont dès la création de l'U.N.R. décidés à faire de celle-ci l'instrument fidèle de la politique algérienne du général de Gaulle. D'autres et qui ont un prestige certain dans le mouvement, notamment au groupe parlementaire de l'Assemblée nationale, ne l'entendent pas ainsi, d'où les luttes sans merci qui éclatent en 1959 avec, pour enjeu, la domination de l'appareil du parti et, au-delà, le contrôle de la politique algérienne du chef de l'Etat.

11. U.N.R., Elections législatives de novembre 1958, Dossier du candidat, Paris, 1958, 21 × 27 cm, pagination multiple ; discours-type (II, annexes pratiques), p. 43.

12. Passeron (André), *De Gaulle parle* des institutions de l'Algérie, de l'armée, des affaires étrangères, de la Communauté, de l'économie et des questions sociales, préface de J.-R. Tournoux, Paris, Plon, 1962, p. 172.

13. U.N.R., Elections municipales de mars 1959, Dossier du candidat, Paris, 1959 21 × 27 cm, pagination multiple, « Le programme général de l'U.N.R. » (A. 4) : Il n'y est pas question non plus de politique extérieure : c'est avant la lettre la théorie du « domaine réservé » qui entre dans les faits. A noter que le dossier du candidat comporte par ailleurs un abondant « programme municipal » ; la nature de la consultation ne peut donc pas expliquer les lacunes du « programme général ».

14. U.N.R., Elections sénatoriales d'avril 1959, Dossier du candidat, Paris, 1959, 21 × 27 cm, pagination multiple, « Profession de foi » (E 109-112).

Les élections municipales (mars 1959)

Le 11 mars 1959 le Comité central se réunit pour tirer la leçon du premier tour des élections municipales et étudier les problèmes que pose l'organisation de l'U.N.R. Publiquement on s'est efforcé de faire contre mauvaise fortune bon cœur mais dans la discrétion du comité l'atmosphère est franchement pessimiste. M. Albin Chalandon, qui, le 5 février, a succédé au poste de secrétaire général à M. Roger Frey, devenu ministre, parle d'un échec sérieux ; l'U.N.R., symbole de la Cinquième République, aurait dû développer l'acquis ; or, estime-t-il, Paris excepté où l'honneur est sauf, les équipes sortantes ont été reconduites par les électeurs et l'assaut contre les mairies communistes, sur lequel reposait la campagne de l'U.N.R., a complètement échoué. M. Chalandon voit à cet échec deux causes, étroitement liées : la guerre d'Algérie continue et le gouvernement mène une politique économique marquée par la suppression du petit risque pour les assurés sociaux et la réduction du pouvoir d'achat des ouvriers. Moralité : on ne peut à la fois faire la guerre et une politique économique de progrès. La situation, juge le secrétaire général, est sérieuse ; elle mène à un conflit social. Au comité central, au groupe parlementaire, aux ministres U.N.R. d'en tirer les conséquences qu'ils estimeront devoir en tirer [15]. M. Jacques Soustelle a préparé pour le comité central une longue déclaration ; un résumé dactylographié en sera fait par ses soins à l'intention des membres du comité [16]. M. Jacques Soustelle pousse au noir le tableau : « Nous avons reçu un coup très dur ... l'U.N.R. est en baisse partout ... le Parti communiste a retrouvé ses voix ... notre effort est réduit à néant ... La décadence qui s'était comptée par années au R.P.F. se compte pour nous par semaines. Notre existence est ... mise en cause ... le gouvernement et le général de Gaulle lui-même sont atteints ». Les raisons ? Le manque de moyens d'abord et une excessive centralisation : « Il eut fallu mettre sur pied des moyens différenciés s'appliquant à chaque région ou alors, donner à ceux qui se battaient des moyens en propre qu'ils auraient utilisés à leur guise ». La faiblesse de l'information et de la propagande gouvernementale ensuite : « De toute évidence, la retraite des anciens combattants et " le petit risque " ont servi de thème à nos adversaires. A cela aucune explication préalable n'avait été fournie alors qu'il eut fallu que nous disions carrément que nous étions " des syndics de faillite " ... La grande presse et la " radio nationale " ont tout saboté. Elles ont fait en sorte de donner l'impression que nous faisions une politique inhumaine et rétrograde ... ». Troisième et dernière cause de cet échec, toujours selon M. Jacques Soustelle : la perte de « voix nationales ... désorientées par notre politique en Afrique du Nord ... De braves gens, confie-t-il, sont venus me demander si l'on ne croyait plus au salut de

15. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central, le 11 mars 1959, par un témoin.

16. Résumé de la longue déclaration prononcée par Jacques Soustelle au comité central du 11 mars 1959, 3 p., dactyl. Les citations qui suivent sont extraites de ce document que les notes prises au cours du comité central par un témoin recoupent avec une absolue fidélité.

l'Algérie ». « Nous pouvons en conclure, poursuit-il, que les abstentionnistes se recrutent parmi les désespérés qui sont affolés par le pilonnage de la presse qui monte en épingle le jeu de Bourguiba, de Messali Hadj, les rumeurs concernant de prétendues négociations avec Mohammed V, et les désespérés pensent, à juste titre, que nous sommes totalement inertes devant le noyautage de la fonction publique par les cocos et les progressistes. L'*Express, Témoignage chrétien, France-Observateur* sont plus virulents que jamais et nous ne répliquons pas, ce qui donne raison à ceux des nôtres qui nous critiquent. »

Cette déclaration est importante pour deux raisons ; c'est la première fois, depuis la fondation de l'U.N.R., que M. Jacques Soustelle intervient avec une telle force dans la vie du mouvement [17] et il précise sans détour ce qu'il attend de celui-ci : « ... Notre secrétaire général a demandé tout à l'heure quelle était, d'après nous, la position que devaient prendre le gouvernement, le Parlement et le comité central de l'U.N.R. ... Ma réponse est que le gouvernement doit [18] prendre des sanctions. N'étant plus parlementaire, je ne puis que souhaiter que notre groupe prenne enfin des initiatives ; quant au comité central de l'U.N.R., il doit se mettre en véritable " état de siège politique " ». Suit une critique non déguisée de la façon dont le mouvement est dirigé : « Le comité central n'a qu'une existence intermittente. Les ministres qui y siègent ne peuvent toujours y assister et s'ils siégeaient plus souvent, cela alourdirait leur emploi du temps déjà chargé » [19]. Quant au secrétaire général les moyens qu'il préconise pour le travail doctrinal et l'organisation du parti sont « beaucoup trop lents », sans compter qu'il préfère réunir des « séminaires » largement ouverts à des personnalités de l'extérieur plutôt que des « conseils nationaux » qui ont pourtant l'avantage d'être des « instances réglementaires ». Et M. Jacques Soustelle de poser la revendication qui sera la sienne et celle de M. Léon Delbecque dans les mois suivants : « Une émanation du comité central doit siéger en permanence et ... le comité doit immédiatement nommer une commission permanente » [20].

Ainsi des élections municipales on est passé à la politique algérienne et de celle-ci à la façon dont est dirigé le mouvement. Jusqu'à la déclaration du général de Gaulle, le 16 septembre 1959, sur l'autodétermination de l'Algérie, la lutte des tendances de politique algérienne se déguise à l'U.N.R. en querelle sur l'organisation du mouvement [21]. Dans ce conflit l'enjeu est le secrétariat général et la cible de toutes les attaques M. Albin Chalandon.

17. La solennité de l'intervention est attestée par le fait que M. Jacques Soustelle ait jugé bon de la mettre par écrit pour la diffuser parmi les membres du comité central devant qui il l'avait faite oralement.

18. M. Jacques Soustelle avait d'abord écrit « va » prendre.

19. Nous connaissons les membres présents à quatorze réunions du comité central, d'octobre 1958 à octobre 1959. M. Jacques Soustelle a assisté à onze réunions, M. Edmond Michelet à douze, M. Michel Debré à deux seulement.

20. Résumé déjà cité de la déclaration de M. Jacques Soustelle au comité central du 11 mars 1959.

21. Témoin la réponse de M. Jacques Soustelle à M. Albin Chalandon qui objecte à son projet de mobilisation politique de l'U.N.R. qu'en prenant des positions

La campagne contre M. Albin Chalandon

Son accession au poste de secrétaire général, le 5 février 1959, n'avait pourtant pas soulevé d'objection de la part de M. Jacques Soustelle. La rédaction de *Voici pourquoi* avait même publié en première page la photographie du nouveau secrétaire général, assortie d'un commentaire élogieux le présentant comme « ... le type même de l'homme nouveau ... un technicien ... jeune inspecteur des finances ... qui avait déjà une grande expérience des choses économiques ». Il est vrai qu'aux yeux de l'éditorialiste de *Voici pourquoi*, M. Albin Chalandon semblait devoir être confiné dans sa spécialité : « ... En l'appelant à assumer les fonctions de secrétaire général, écrivait-il en effet, les dirigeants de l'U.N.R. ont voulu montrer, sans doute, l'intérêt qu'ils accordaient à la promotion d'hommes nouveaux mais surtout l'importance actuelle des questions économiques qui conditionnent notre avenir » [22]. De fait M. Albin Chalandon avait été nommé secrétaire général par intérim jusqu'au prochain congrès, sur la suggestion de M. Roger Frey qui avait mis en avant son caractère « apolitique ». M. Léon Delbecque avait rendu hommage à la personnalité et à l'action de M. Roger Frey et semblé regretter, en passant, que M. Jacques Soustelle ne puisse lui succéder [23]. Mais il n'avait pas critiqué la candidature de M. Albin Chalandon que M. Edmond Michelet avait, quant à lui, trouvée excellente, tout comme M. Michel Maurice-Bokanowski. L'intéressé lui-même, enfin, avait modestement demandé qu'on l'aide dans sa tâche tout en laissant voir qu'il savait ce qu'il voulait : amener l'U.N.R. à décider d'être un grand parti sans manquer à sa seule raison d'être : l'arbitrage au service du Général [24].

L'une des premières initiatives du nouveau secrétaire général de l'U.N.R. est de se rendre à Alger, accompagné de M. Lucien Neuwirth, secrétaire général du groupe U.N.R. de l'Assemblée, les 20 et 21 mars 1959. Le 14 janvier, la section U.N.R. d'Alger avait publié un communiqué dans lequel elle affirmait que « toutes les décisions passées du général de Gaulle (étaient) des mesures d'intégration », que le président de la République avait « estimé qu'une évolution fraternelle devait se faire en Algérie, mais (n'avait) jamais dit qu'il était hostile à l'intégration » ; l'U.N.R. algéroise s'engageait donc à s'employer « de toutes ses forces

politiques trop en pointe celle-ci risque d'être obligée de faire volte-face : « Ce qui dépend de nous, en tout cas, c'est l'organisation du mouvement » (*ibid.* p. 4).

22. *Voici pourquoi*, n° 28, 19 févr. 1959. *Voici pourquoi* était un journal étroitement lié à M. Jacques Soustelle et à ceux qui, avec lui, avaient animé l'U.S.R.A.F. puis l'U.R.F. Sur la carrière de M. Albin Chalandon, cf. sa notice biographique en annexe.

23. « Je souhaiterais, avait déclaré en effet M. Léon Delbecque, que l'entourage en revienne aux sources, c'est-à-dire, peut-on supposer, au temps où, au R.P.F., M. Jacques Soustelle était au secrétariat général. Vœu platonique en tout cas puisque M. Jacques Soustelle faisait toujours partie du gouvernement et que M. Roger Frey abandonnait le secrétariat général, précisément pour incompatibilité entre cette fonction et une charge ministérielle.

24. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central, le jeudi 5 février 1959, par un témoin.

pour que cette évolution débouche tout naturellement sur l'intégration », étant entendu que « de simples clameurs » n'y suffiraient point, qu'il y faudrait « la collaboration confiante des Européens » [25]. Le samedi 21 mars au soir, devant quelque deux cents militants de cette même section U.N.R. d'Alger, M. Albin Chalandon tient un tout autre langage : « ... Il faut favoriser l'épanouissement de l'Algérie en tant que personne politique, déclare-t-il ; le rôle de l'U.N.R. est de contribuer à créer une vie politique algérienne ... » Et encore : « ... L'U.N.R. est le parti de la fidélité absolue au général de Gaulle, or de Gaulle représente l'espoir de la paix pour la majorité des Algériens. L'U.N.R. est le trait d'union entre de Gaulle et les Algériens ... » M. Albin Chalandon peut bien affirmer que « le destin de l'Algérie est un destin français », il n'en ajoute pas moins que « la maturité politique de l'Algérie devra lui permettre de choisir son destin » [26]. Ces déclarations causent certains remous parmi les dirigeants de l'U.N.R. et provoqueraient sans doute une crise à la réunion suivante du comité central si, la veille, le chef de l'Etat n'avait, lors de sa première conférence de presse à l'Elysée, tenu des propos rigoureusement identiques [27]. Tant et si bien que lorsque M. Pierre Picard, au comité central du 26 mars, s'inquiète, sans recevoir de réponse, de savoir si la relation qu'avait faite *Le Monde* des propos du secrétaire général n'était pas inexacte, M. Léon Delbecque se contente de soupirer qu'on ne peut plus parler, plus écrire, plus aller en Algérie et que la presse ferait mieux de s'occuper moins des gens du 13 mai et davantage des « agitateurs professionnels » ; quant à M. Jacques Soustelle, il ne souffle mot [28]. Le 27 mars un bulletin de l'U.N.R., à usage intérieur, loue, au contraire, le journal *Le Monde* de ne s'être pas trompé sur l'importance et la signification du voyage de M. Chalandon à Alger, ajoutant qu'« en écoutant le Général parler de l'Algérie, il était impossible de ne pas être frappé profondément par l'identité des vues exprimées par le président de la République et celles que le secrétaire général de l'U.N.R. avaient expliquées vingt-quatre heures plus tôt .. identité ... sensible jusque dans les mots mêmes » [29]. Est-il besoin d'ajouter aujourd'hui qu'avant de partir pour l'Algérie, M. Albin Chalandon avait été longuement reçu par le général de Gaulle ?

25. Cité par Passeron (André), *op. cit.*, pp. 186-187.

26 *Le Monde*, 24 mars 1959, de son correspondant particulier à Alger, M. Marcel Thiebault.

27. Qu'on en juge : « ...Je dis que la France... travaille à la transformation où l'Algérie trouvera sa nouvelle personnalité... à mesure que cette Algérie-là (une Algérie nouvelle, c'est-à-dire moderne, instruite et fraternelle) prendra sa figure et son âme, son destin politique apparaîtra dans l'esprit et dans les suffrages de ses enfants. Je suis sûr que, ce destin, les Algériens veulent et voudront qu'il soit lié à celui de la France et que celle-ci le veut et le voudra aussi, parce que cela est conforme à la simple nature des choses, au bon sens et au sentiment. L'Algérie et la France marchent ensemble vers l'avenir, un avenir qui, je l'affirme, appartiendra à tout le monde et où nulle porte ne sera fermée » (cité par André Passeron, *op. cit.*, pp. 188-190).

28. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central, le 26 mars 1959, par un témoin.

29. *Courrier politique*, lettre n° 3, Union pour la nouvelle République, secrétariat général, Paris, 27 mars 1959.

Un mois plus tard, les adversaires du secrétaire général de l'U.N.R. vont avoir l'occasion de prendre leur revanche à propos des élections sénatoriales en Algérie. Avant le scrutin la section U.N.R. d'Alger avait éclaté : M. Maxime Fleck, son président, vice-président du conseil municipal d'Alger, candidat sur la liste de M. Alain de Serigny, directeur de *L'Echo d'Alger*, avait exclu de sa propre initiative M. Bachir Bensalem, secrétaire du conseil municipal d'Alger, à qui il reprochait d'avoir accepté de figurer sur la liste de MM. Charles Baujard, maire de Blida et Ali Khodja, président de la commission administrative du département d'Alger. M. Jacques Soustelle soutenait les intérêts de la liste de M. de Serigny d'autant plus volontiers que M. Ali Khodja avait récemment déclaré souhaiter l'ouverture d'un dialogue avec le F.L.N. en vue d'un cessez-le-feu [30]. Cependant le comité central de l'U.N.R. s'était refusé à prendre parti — pour échapper sans doute à une crise grave — et avait décidé de ne pas accorder d'investitures au premier tour dans les départements de Bône, d'Alger et d'Oran [31]. A Alger, finalement, la liste de M. de Serigny n'arrivait qu'en troisième position au premier tour, derrière celle de MM. Baujard et Khodja qui est battue, au second tour, par celle du sénateur sortant, M. Laurent Schiaffino [32]. Furieux, M. Jacques Soustelle envoie le 1er juin 1959 à M. Albin Chalandon une lettre dont il fait tenir une copie à tous les membres du comité central. « ... L'U.N.R., écrit-il, a été fortement atteinte par les dissensions qui se sont affichées et par l'appui partiel qu'elle a semblé accorder à des personnalités comme Ali Khodja dont l'attitude est plus que douteuse du point de vue national ... Si certains ont cru de bonne foi qu'en favorisant " l'opération " Baujard-Ali Khodja-Bensalem ils donnaient une chance à l'Algérie de demain, ils doivent s'apercevoir aujourd'hui que cette opération s'est soldée au seul profit de " l'Algérie de papa " ... » Après avoir demandé acte qu'il avait prévu cet échec et regretté, une fois encore, les « manœuvres obscures » et les « tergiversations » qui selon lui en sont causes, M. Jacques Soustelle en vient à l'objet principal de sa lettre :

« ... Il apparaît, à la lumière de cette expérience, que notre organisation n'est pas adaptée aux nécessités d'une action politique efficace, tant en ce qui concerne les décisions à prendre que leur application. Le comité central n'est pas à même d'exercer un pouvoir réel de direction ni de contrôle. Il se trouve en fait réduit à un rôle de pure façade, tandis que se produisent à son insu de multiples interférences comme celles qu'on a pu observer dans le cas de l'Algérie ». Et M. Jacques Soustelle invite ses collègues du comité à réfléchir sérieusement à « cet état de choses qui, en se prolongeant, conduirait rapidement notre union à une véritable dislocation » [33].

30. Cf. *Le Monde*, 28 mars 1959.

31. Communiqué du 27 mai 1959. Ce communiqué précise en outre « qu'une exclusion, pour avoir cet effet, doit être prononcée par le comité central qui statue disciplinairement après avis de la commission d'arbitrage », ce qui revient à désavouer l'exclusion de M. Bensalem par M. Fleck.

32. Cf. *L'Année politique*, 1959, pp. 665-666.

33. Correspondance inédite, M. Jacques Soustelle à M. Albin Chalandon, Paris, le 1er juin 1959.

A la même époque débute dans le *Journal du Parlement* et, avec plus de retenue, dans *Voici pourquoi*, une campagne de presse contre M. Albin Chalandon. Le 2 juin M. René Saive dans le *Journal du Parlement*, lance l'accusation par un éditorial intitulé « Le cas Chalandon » : « Le secrétaire général de l'U.N.R., écrit-il, par des interventions multiples, quoique discrètes ..., semble s'être donné pour mission de détruire ce que ses propres amis ont construit ». Et il accuse M. Albin Chalandon d'avoir favorisé à Alger dans la mesure où il le pouvait sans se compromettre ouvertement, l'entreprise de MM. Baujard et Ali Khodja, ses poulains " libéraux " ... » L'éditorialiste laisse au secrétaire général de l'U.N.R. le bénéfice du doute en ce qui concerne ses intentions réelles, peut-être n'est-il après tout qu'un « innocent apprenti-sorcier », mais, conclut-il, « on frémit ... à penser que d'un tel personnage dépendent, pour une large part, la réputation et l'avenir du gaullisme » [34]. Le 6 juin *Voici pourquoi* reprendra les mêmes charges à l'encontre de M. Albin Chalandon, en les assortissant toutefois du conditionnel [35]. Le 3 juin le *Journal du Parlement* avait reproduit le texte d'une interview de l'un des intéressés, M. Alain de Sérigny, qui se plaignait d'avoir été lourdement handicapé « du fait de l'attitude inqualifiable de M. Chalandon » et précisait que « M. Soustelle (avait) été à deux doigts de donner sa démission de l'U.N.R. ». « J'ai maintenant la preuve irréfutable, concluait le directeur de *L'Echo d'Alger*, qu'en fait il existe deux U.N.R. : je souhaite vivement ... que ce mouvement s'épure sans tarder ... [36] »

M. Jacques Soustelle et M. Albin Chalandon s'étaient déjà affrontés lors de la réunion du comité central, le 27 mai, pendant la campagne des élections sénatoriales. M. Jacques Soustelle avait accusé le secrétaire général d'avoir par téléphone tenté de décourager le docteur Fleck et encouragé au contraire les « politiciens de l'abandon », MM. Ali Khodja et Baujard. M. Albin Chalandon s'était défendu d'avoir mené une action parallèle. Il avait, certes, téléphoné à M. Bensalem mais pour lui dire que le comité central, tout en désapprouvant la décision d'exclusion prise à son encontre par la section U.N.R. d'Alger, n'entendait pas lui accorder d'investiture. Et M. Albin Chalandon de retourner l'accusation contre M. Jacques Soustelle : il avait, lui, pris des contacts, soutenu activement l'union avec M. de Sérigny qui, selon divers témoins, conduisait au sabordage de l'U.N.R. à Alger [37].

Après les élections le comité central se réunit à nouveau, début juin, mais sans M. Jacques Soustelle, qui est en Grande-Bretagne, et lui fait connaître son point de vue par la lettre citée plus haut. La crise éclate

34. *Journal du Parlement*, n° 785, mardi 2 juin 1959.

35. *Voici pourquoi*, n° 34, 6 juin 1959.

36. *Journal du Parlement*, n° 786, 3 juin 1959. Dans le même numéro on pouvait toutefois lire une défense de M. Chalandon par M. Jean-José Marchand, sur le thème : l'U.N.R. est le parti de de Gaulle, Chalandon en est un fidèle disciple (« Sus aux mythes » en Algérie). Le lendemain, 4 juin, M. René Saive réfutait cette réfutation dans l'éditorial : « ...Son gaullisme (celui de M. Chalandon)... s'arrête au point où commencent ses ambitions ».

37. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central, le 27 mai 1959, par un témoin.

après son retour, dans la deuxième quinzaine de juin. M. Jacques Soustelle, le 17 juin, reprend devant le comité les critiques de sa lettre du 1er ; M. Léon Delbecque renchérit : c'est la dégradation totale, le mouvement gaulliste est mort. L'opinion, dit M. Pierre Picard, pense que nous restons en-deçà de la politique du Général. Le poisson pourrit par la tête, faisons notre autocritique, propose M. Lucien Neuwirth, qui est prêt à partir en mission d'information à Alger avec M. Claude Dumont si le comité central le désire. Et tandis que M. Edmond Michelet en appelle à l'esprit de conciliation des uns et des autres, que M. Roger Frey, qui vient de faire le tour des fédérations, fait état de la confiance accordée au général de Gaulle par l'opinion pour résoudre le problème algérien, M. Louis Terrenoire souligne que le comité central n'est pas un comité directeur, qu'il doit fixer sa position en fonction de celle du gouvernement, que le véritable débat porte non pas sur la façon dont est dirigé le mouvement mais sur la politique algérienne et que, pour assurer la survie de l'U.N.R., le comité central doit, jusqu'aux premières assises, rester solidaire du gouvernement [38]. A l'issue de cette réunion, M. Jacques Soustelle décide de ne plus siéger au comité central tant qu'il n'aura pas obtenu satisfaction sur les réformes de structure visant à assurer une direction véritablement collégiale du mouvement.

Le dimanche 21 juin, à l'occasion des assises départementales de l'U.N.R. du Nord, M. Léon Delbecque porte le débat sur la place publique : « ... Il est grand temps, déclare-t-il, que l'on cesse à l'échelon du secrétariat national de prendre des positions sur les plans idéologiques ou politiques sans que celles-ci aient été étudiées par les instances du mouvement, y compris le comité central qui, jusqu'aux assises nationales, reste le seul organe de direction du mouvement ... » C'est avant tout parce qu'ils ont « un grand respect pour le général de Gaulle », explique M. Léon Delbecque, que ses amis, M. Jacques Soustelle en particulier, sont « restés calmes dans certaines circonstances ». Mais cela ne saurait durer indéfiniment : « ... L'U.N.R. ne peut être le fait d'une coterie, ni être soumise à la politique d'une tendance, elle ne peut appartenir à la technocratie administrative du mouvement ». Et M. Léon Delbecque pose, de façon indirecte, sa candidature à la succession de M. Albin Chalandon : « Il faut qu'un militant valable et de qualité, quelle que soit son origine sociale ou d'élu, puisse être désigné s'il en est digne, soit au comité central, soit encore élevé à la fonction du secrétaire général du mouvement » [39].

Le 23 juin le comité central se réunit à nouveau, en l'absence de M. Jacques Soustelle dont M. Pierre Picard confirme la décision de ne

38. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central, le 17 juin 1959, par un témoin.

39. *Le Monde*, 23 juin 1959. Parallèlement la campagne contre M. Chalandon se poursuit dans divers organes de presse ; au *Journal du Parlement* notamment, le 25 juin, J.P. l'y désigne comme « le *führer* (ou presque) » de l'U.N.R. (*Journal du Parlement*, n° 799, 25 juin 1959). Le lendemain un député U.N.R. connu pour son franc-parler, M. Raymond Dronne, y publie un article-choc au titre évocateur : « Il faut " dé-chalandonner " l'U.N.R. » (*Journal du Parlement*, n° 800, 26 juin 1959). Dans le même numéro toutefois M. Jean-José Marchand souligne « les risques de l'opération anti-Chalandon » : le général de Gaulle qui soutient M. Chalandon sur la politique

plus siéger jusqu'à nouvel ordre. Une vive altercation met aux prises M. Edmond Michelet et M. Léon Delbecque, sur le 13 mai notamment. M. Albin Chalandon se refuse à céder aux pressions de M. Jacques Soustelle et demande au comité de lui confirmer sa confiance, faute de quoi il se retirera. Mme Marie-Madeleine Fourcade estime qu'il n'y a pas de vote politique à émettre sur le nom de M. Chalandon qui n'est pas un homme d'Etat mais le secrétaire général d'un comité. Finalement, pressé par MM. Jacques Chaban-Delmas et Roger Frey, le secrétaire général accepte de faire des concessions au point de vue de MM. Jacques Soustelle et Léon Delbecque. Le comité central décide de s'adjoindre désormais les bureaux des groupes parlementaires U.N.R. de l'Assemblée et du Sénat, ainsi qu'un nombre égal de militants à désigner par le premier conseil national du mouvement dont la date est fixée aux 18 et 19 juillet. Cela ne suffira pourtant pas à M. Jacques Soustelle qui exigera, avant de revenir siéger parmi ses pairs. la réunion de la commission restreinte provisoire [40] et la publication d'un communiqué attestant que ses membres « ont ensemble mis au point l'ordre du jour de la prochaine séance du comité central élargi ». Contre quoi il acceptera de leur faire dire qu'ils mettent « en garde l'opinion contre l'exploitation tendancieuse de déclarations qui ne sauraient en aucun cas mettre en péril l'unité de l'Union » [41].

Du premier conseil national (juillet 1959) au 16 septembre 1959

L'affaire semble donc réglée à la satisfaction de MM. Jacques Soustelle et Léon Delbecque mais sans que M. Albin Chalandon ait été désavoué : les mesures prises l'ont été « à sa demande » et il demeure secrétaire général de l'U.N.R. jusqu'aux prochaines assises. Le premier conseil national du mouvement, les 18 et 19 juillet à Orsay, sera donc placé sous le signe de l'unité et de la réconciliation publique. En fait les problèmes et les tendances demeurent, seule l'échéance est reportée aux premières assises. M. Albin Chalandon ne saurait être sérieusement gêné par la commission restreinte provisoire qui ne compte aucun dirigeant de premier plan et n'a pas de prise sur l'appareil administratif du mouvement. Il utilisera donc celui-ci au mieux pour éviter que les assises ne permettent à la tendance « intégrationniste » de s'emparer du mouvement. Témoin sa mise en garde adressée aux cadres U.N.R. des douze

algérienne, n'hésitera pas, le cas échéant, à dissoudre l'Assemblée ce qui conduirait l'U.N.R. à l'écrasement électoral. L'auteur de l'article évalue, en l'état des forces, à une centaine les députés U.N.R. de tendance libérale sur l'Algérie, à 80 les « activistes », les autres se réfugient dans l'attentisme.

40. La commission restreinte provisoire avait été instituée lors des élections sénatoriales à la demande de M. Jacques Soustelle qui désirait ne pas laisser l'étude préalable des dossiers de candidatures au seul secrétaire général assisté des collaborateurs de son choix, comme cela avait été le cas pour les élections législatives de novembre. Elle comprenait, outre le secrétaire général, MM. Pierre Picard, Albert Marcenet, Léon Delbecque et Lucien Neuwirth.

41. Sources : *Le Monde*, 26 et 30 juin 1959, ainsi que les notes prises durant la crise par l'un des témoins.

départements de l'Ouest réunis à Rennes, contre certaines tentatives visant à constituer un bloc de droite avec l'U.N.R. afin de « forcer la main au général de Gaulle ». «Nous suivons, leur rappelle-t-il, le Général sans qu'il nous commande directement. Nous sommes la chose du Général et il n'est pas la nôtre. [42] » Quant à M. Léon Delbecque, il brigue plus que jamais la succession de M. Chalandon. Le 23 juillet il confie à *Voici pourquoi* une interview sur l'U.N.R. et le rôle de son secrétaire général. L'hebdomadaire soustellien fait précéder cette véritable déclaration-programme d'une présentation où il vante en M. Léon Delbecque « ... son dynamisme lucide, son sens de l'organisation » qui « ont amené plusieurs de ses compagnons à le proposer comme secrétaire général de l'U.N.R. ... S'il était demain secrétaire général de l'U.N.R., conclut la rédaction du journal, comment organiserait-il ce mouvement ? *Voici pourquoi* lui donne la parole ». A la suite de quoi M. Léon Delbecque explique pour l'essentiel que l'U.N.R. « doit être avant toute démocratique et populaire », que « c'est au cours des assises nationales que devront être définies (sa) structure intérieure, (ses) méthodes de travail, (ses) objectifs politiques et (sa) doctrine ... » Mais les controverses sur l'organisation de l'U.N.R. cachent mal les divergences politiques et ce n'est pas un hasard si M. Léon Delbecque en arrive, ayant brigué le secrétariat général de l'U.N.R. à proposer pour ce parti l'institution d'une présidence dont il ne peut ignorer qu'elle aurait tout lieu de déplaire au général de Gaulle [43].

Le discours du 16 septembre 1959 va replacer les choses sur leur véritable terrain, l'Algérie, et bouleverser les plans des « intégrationnistes » au sein de l'U.N.R. Après l'important conseil des ministres du 26 août, au cours duquel tous les ministres ont été invités à donner leur avis sur la politique algérienne, M. Jacques Soustelle ne doute plus d'une initiative nouvelle du président de la République et tente en vain d'agir auprès de lui et de M. Michel Debré pour en atténuer la portée [44]. Le 16 septembre il doit quitter Paris pour un voyage de plusieurs semaines en Nouvelle-Zélande et en Polynésie française ; il décide de retarder son départ de quelques heures, jusqu'à minuit, « de manière, écrit-il, à pouvoir entendre le discours du Président et à avoir le temps d'y réfléchir, voire d'annuler mon voyage si j'étais amené à démissionner » [45]. De la même façon M. Albin Chalandon, le 10 septembre, a fait prévenir les membres du comité central de l'U.N.R. que le général de Gaulle devant faire sa déclaration le 16 ou le 17, il avait été « jugé plus opportun, étant donné l'importance de cette déclaration, de fixer la réunion du prochain

42. *Le Monde,* 21 juil. 1959.

43. *Voici pourquoi,* n° 37, 23 juil. 1959. Sur une éventuelle présidence de l'U.N.R. et le général de Gaulle, cf. chap. I.

44. Cf. Soustelle (Jacques), *L'Espérance trahie,* pp. 108-114, sur le conseil des ministres du 25 août ; pp. 115-119, sa lettre à M. Michel Debré et la réponse de celui-ci respectivement le 1er et le 2 sept. ; p. 121, une nouvelle note à M. Michel Debré le 8 sept. ; p. 123, les confidences du général de Gaulle à M. Jacques Soustelle le 11 sept. ; pp. 124-127, la lettre de M. Jacques Soustelle au chef de l'Etat, qui n'y répond pas ; p. 128, la lettre de M. Jacques Soustelle à M. Michel Debré, le 14 sept.

45. *Ibid.,* p. 131.

comité central au vendredi 18 septembre 1959 à 15 heures, au Palais Bourbon » [46].

Enfin le général de Gaulle parle, offre l'autodétermination aux Algériens et précise « les trois solutions concevables » entre lesquelles ils pourront choisir :

> « ...Ou bien : la sécession, où certains croient trouver l'indépendance. La France quitterait alors les Algériens qui exprimeraient la volonté de se séparer d'elle... ». Le chef de l'Etat ne cache pas qu'il est, pour sa part, « convaincu qu'un tel aboutissement serait invraisemblable et désastreux ».
>
> « ...Ou bien : la francisation complète, telle qu'elle est impliquée dans l'égalité des droits ; les Algériens ... devenant partie intégrante du peuple français, qui s'étendrait, dès lors, effectivement, de Dunkerque à Tamanrasset. »
>
> « ...Ou bien : le gouvernement des Algériens par les Algériens appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle, pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures... [47] »

Entre ces deux dernières solutions le général de Gaulle, quant à lui, ne choisit pas. On peut tout au plus faire remarquer qu'il illustre la « francisation » à l'aide de slogans, dont on sait qu'il n'est guère coutumier, et qu'il a gardé pour la fin du tryptique, comme pour une synthèse après la thèse et l'antithèse traditionnelles de l'exposé cartésien, l'option de l'« association ».

Quoi qu'il en soit M. Jacques Soustelle décide aussitôt de ne pas rompre, mais, « sur cette nouvelle position », de chercher « à infléchir l'action dans le sens de la francisation » [48]. Avant de partir pour Nouméa il rédige une courte lettre à l'intention des membres du comité central pour leur faire part de son point de vue : dès lors que le choix est ouvert, non pas entre trois, car il va de soi que la première est exclue, mais entre deux options « ... tous les hommes et toutes les formations politiques responsables ont non seulement le droit, mais le devoir de prendre position ... Tout parti a pour fonction de guider l'opinion. L'U.N.R. ne saurait se dérober à cette obligation, faute de perdre toute raison d'être ... » En conséquence M. Jacques Soustelle demande aux instances de l'U.N.R. de dire en toute clarté pour quelle solution elle se battra le moment venu, étant évidemment entendu qu'à ses yeux comme à ceux, pense-t-il, de la grande masse des militants « cette solution ne pourrait être que la plus française » [49].

46. Lettre de convocation à l'un des membres du comité central, Paris, 10 sept. 1959.

47. Cité par Passeron (André) *op. cit.*, pp. 205-206.

48. Soustelle (Jacques), *op. cit.*, p. 131.

49. A noter que M. Jacques Soustelle évite le terme de « francisation » — qu'il n'aime guère car il évoque davantage l'assimilation que l'intégration telle qu'il l'a conçue — et qu'il lance l'expression de « solution... la plus française ». Le texte multigraphié de cette lettre-circulaire nous a été remis par l'un des destinataires.

CHAPITRE 3

La bataille de la francisation
après le 16 septembre 1959

Le comité central de l'U.N.R. qui se réunit le 18 septembre 1959 ne ressemble plus guère au comité des treize fondateurs qui décidait de la politique de l'U.N.R. quelques mois auparavant. Peu à peu élargi, à la demande le plus souvent, comme nous l'avons vu, des partisans de M. Jacques Soustelle, il comprend maintenant, outre les treize fondateurs, des membres de droit (ministres, président, ou à défaut vice-président, d'assemblées, présidents des groupes parlementaires de l'U.N.R.), les bureaux politiques des groupes parlementaires U.N.R. de l'Assemblée et du Sénat, ainsi que vingt-trois militants désignés par régions lors du conseil national d'Orsay, le 26 juillet.

La réunion du comité central, le 18 septembre 1959

Au total, soixante-dix personnes assistent effectivement — ou sont représentées — à la réunion du 18 septembre 1959. M. Michel Debré n'est pas là : il n'a plus assisté à un seul comité depuis qu'il est devenu Premier ministre. M. Jacques Soustelle est à Nouméa. Tous les autres dirigeants qui comptent au sein de l'U.N.R. sont présents. Le débat va durer plus de quatre heures. Au début de la réunion la lettre de M. Jacques Soustelle est lue et commentée par M. Pierre Picard. M. Léon Delbecque intervient très longuement pour appuyer la demande de M. Jacques Soustelle d'une décision immédiate en faveur de la francisation ; il reproche à M. Albin Chalandon d'avoir déclaré la veille, devant plusieurs membres du comité : « Je reviens de l'Elysée, incontestablement nous devons être pour l'option fédéraliste »[1]. Après de nombreuses interventions, le président de l'Assemblée, M. Jacques Chaban-Delmas, les ministres U.N.R. présents, M. Edmond Michelet notamment, le président du groupe parlementaire U.N.R. de l'Assemblée,

1. Source : le témoignage de M. Léon Delbecque, dans la longue lettre confidentielle (11 p. multigr.) qu'il adressera le 23 octobre 1959 aux dirigeants gaullistes pour justifier sa démission de l'U.N.R., le 14, et sa demande immédiate de réintégration. Le propos semble pouvoir être retenu si l'on tient compte des circonstances et des destinataires de cette lettre de M. Delbecque, ainsi que du libéralisme dont M. Chalandon ne s'est jamais départi en matière algérienne.

M. Louis Terrenoire, font tour à tour valoir qu'il est inopportun de choisir une option, qu'il convient de ne pas gêner l'action du président de la République et que celui-ci souhaite que l'U.N.R. ne prenne aucune position. Finalement le comité central adopte à l'unanimité [2] une motion par laquelle il « salue avec une profonde satisfaction la déclaration du général de Gaulle sur l'Algérie et envisage avec confiance les répercussions qu'elle ne manquera pas d'avoir ... Approuve sans réserve le processus que le général de Gaulle a défini pour que les Algériens puissent fixer démocratiquement leur sort, convaincu qu'une telle voie aboutira à consacrer définitivement les liens indissolubles de la métropole et de l'Algérie », s'engage enfin à agir pour « ... qu'au jour du choix final le peuple tout entier ait pu mesurer clairement l'inanité de toute solution séparatiste » [3].

Cette unanimité, si unanimité il y a, est évidemment tactique : la minorité favorable à la « francisation » ne veut pas avoir l'air de récuser la politique du général de Gaulle. Mais elle se bat sur le communiqué destiné à la presse en demandant qu'on y exprime, après la motion, la volonté de l'U.N.R. de faire en sorte que les Algériens adoptent, le jour venu, « en toute liberté, une solution conforme aux promesses faites en juin 1958 par le général de Gaulle aux Français musulmans ». Cet amendement ayant été rejeté, dix-huit membres du comité s'abstiennent sur le communiqué à la presse, qui est ratifié par 52 voix sur 70. Les dix-huit opposants comprennent notamment MM. Pierre Picard, Léon Delbecque, André Jarrot, députés et membres fondateurs de l'U.N.R. ; Mme Marie-Madeleine Fourcade, membre fondateur également, le colonel Thomazo, député, et le général Ganeval, sénateur. L'orthodoxie gaulliste l'a donc emporté sur celle du 13 mai. Toutefois, à la demande de M. Léon Delbecque, il est entendu que toute liberté est laissée à chaque membre de l'U.N.R. de choisir individuellement une option et de la défendre [4].

Le Rassemblement pour l'Algérie française

Le lendemain de la réunion du comité central, le 19 septembre, on apprend au Palais Bourbon la création d'un Rassemblement pour l'Algérie française qui, dans son premier communiqué, marque une hostilité absolue au processus d'autodétermination défini pour l'Algérie par le général de Gaulle. Or parmi les promoteurs du R.A.F. figurent deux députés U.N.R. : MM. Pierre Battesti et Jean-Baptiste Biaggi. Le bureau politique du groupe U.N.R. de l'Assemblée, réuni le 21 septembre, interdit la participation simultanée à l'U.N.R. et à toute formation d'action politique, convoque MM. Biaggi et Battesti pour entendre leurs

2. Par 52 voix contre 18 abstentions rapportera la presse, mais M. Léon Delbecque fera une mise au point dans *Le Monde* du 22 septembre : les 18 abstentions portaient sur la teneur du communiqué fait à l'intention de la presse et non sur la motion, adoptée à l'unanimité.

3. *Le Monde*, 20-21 sept. 1959.

4. *Le Monde*, 20-21-22 sept. 1959.

explications et rappelle, dans un communiqué, que « ... les parlementaires U.N.R. ont été élus sur l'engagement précis de soutien de l'action du général de Gaulle ». « Dans le cas où un élu estimerait devoir se délier de cet engagement, il lui appartiendrait — estime le bureau politique — de remettre son mandat aux électeurs, afin que ceux-ci puissent juger clairement son attitude.[5] » Le bureau politique entend MM. Biaggi et Battesti les 22 et 24 septembre puis demande au secrétaire général du mouvement de convoquer le comité central le mardi 29 septembre pour ratification des décisions prises.

Le comité central siège pendant près de quatre heures. L'unanimité ou presque[6] de ses membres condamne la double appartenance : les défenseurs de l'Algérie française ne tiennent toujours pas à s'opposer directement à la politique du général de Gaulle comme les y engage le Rassemblement pour l'Algérie française ; ils ont pu, de plus, être rassurés dans l'immédiat par l'accueil négatif qui a été fait au discours du 16 septembre par le F.L.N. La discussion porte donc moins sur l'autodétermination elle-même que sur ce que va faire l'U.N.R. en Algérie pour en préparer, à long terme, la mise en œuvre. M. Léon Delbecque souhaite un plan d'action immédiat et offre ses services. Le comité central les décline et remet à plus tard l'étude du plan de campagne de l'U.N.R.[7].

Le communiqué publié à l'issue de la réunion se limite à une déclaration d'intention sur ce point : « ... L'Union pour la nouvelle République, annonce-t-il, veillera à ce que toutes les conséquences soient tirées du plan de Constantine. Par une action appropriée et vigoureuse en Algérie, elle contribuera pour sa part à assurer la promotion humaine, civique et économique des masses algériennes afin que les promesses qui leur ont été faites soient intégralement tenues ». L'essentiel n'est pas là mais bien dans la confirmation de la décision du comité central du 18 septembre « de soutenir inconditionnellement la politique algérienne du général de Gaulle telle qu'il l'a définie dans sa déclaration du 16 septembre ... »[8] et la ratification de l'interdiction, par le bureau politique, de la double appartenance. Peu après MM. Biaggi et Battesti démissionnent du Rassemblement pour l'Algérie française.

5. Communiqué publié dans l'ordre du jour adressé aux membres du comité central pour la réunion du 29 septembre 1959.

6. La décision sur l'interdiction de la double appartenance a été prise par 45 voix contre 1, celle du colonel Thomazo, et 3 abstentions (*Le Monde*, 1er oct. 1959).

7. Selon M. Léon Delbecque (lettre confidentielle, déjà citée, du 23 oct., pp. 3-4) le plan en fait était dressé depuis la veille, le responsable — M. Alexandre Sanguinetti — désigné et présenté à M. Michel Debré par MM. Roger Frey et Albin Chalandon. Ce sont les indiscrétions de M. Sanguinetti à M. Battesti sur le contenu de sa mission — créer un parti gaulliste musulman, faire campagne pour le fédéralisme, la francisation n'étant plus possible — et sur l'importance des moyens mis à sa disposition qui, toujours selon M. Delbecque, y aurait mis fin avant même qu'elle ait commencé.

8. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 6, oct.-nov. 1959, p. 5.

La démission de M. Léon Delbecque et de huit autres députés le 14 octobre 1959

Avec la rentrée parlementaire et le débat de politique générale à l'Assemblée nationale, les luttes de tendance reprennent de plus belle, et conduisent à l'élimination de M. Léon Delbecque. A la veille du débat, le 12 octobre, M. Albin Chalandon accorde au *Figaro* une interview ; après avoir dit que « presque tout le monde » est d'accord à l'U.N.R. pour chercher avec le général de Gaulle le règlement du problème algérien par la seule voie possible, à savoir « la voie démocratique », le secrétaire général s'en prend ouvertement aux hommes du 13 mai qui font partie de l'Union :

« ... Sans doute, déclare-t-il, y a-t-il chez nous des gens qui se sentent mal à l'aise ... ne serait-ce que parce qu'ils ont pris, le 13 mai, à Alger, des engagements solennels qui limitent leur liberté d'agir ». « Nous comprenons leurs problèmes de conscience, poursuit M. Chalandon. Ce sont là toutefois des notions subjectives. Objectivement, il s'agit pour l'U.N.R., non seulement de suivre de Gaulle en tant que chef de l'Etat, mais aussi d'adhérer à une certaine conception politique qu'il a créée et dont nous devons assurer la tradition.[9] » En d'autres termes fidélité au gaullisme et fidélité au 13 mai s'excluent naturellement.

Le mardi 13 octobre 1959, après la déclaration de politique générale de M. Michel Debré, le groupe U.N.R. se réunit, sur convocation de son président, M. Louis Terrenoire, dans la salle Colbert, la plus vaste du Palais Bourbon et qui est réservée de droit au groupe le plus nombreux de l'Assemblée.

> « ... Il est très difficile, avoue M. Terrenoire, d'y ordonner un débat et d'y obtenir le silence. Moins encore qu'en d'autres circonstances je ne parvins, ce soir-là, à éviter l'ébullition dans cette chaudière. Il est vrai que les esprits étaient échauffés à l'extrême et qu'on ne savait pas comment les choses tourneraient ... Dans la salle des pas perdus, Biaggi faisait aux journalistes le signe du pouce renversé, celui des mises à mort...[10] »

Il s'agit en principe pour le groupe d'entendre les orateurs inscrits au débat de politique générale dire ce qu'ils ont l'intention de déclarer à la tribune, puis de désigner un porte-parole[11]. Mais dès le début de la réunion M. Roger Souchal dépose une motion habilement rédigée qui relance la question de l'engagement du parti sur l'une des trois options, celle de la « francisation » de l'Algérie. « Le groupe U.N.R., est-il dit en effet dans cette motion, maintient son attachement à la politique algérienne du général de Gaulle et, dans le cadre du discours du 16 septembre qu'il approuve sans réserve, décide d'ouvrir la campagne et de

9. *Le Figaro*, 12 oct. 1959.

10. TERRENOIRE (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, pp. 133-134.

11. Se sont inscrits, dans l'ordre, pour l'U.N.R. : MM. Hassan Gouled, Jean Foyer, Jean-Paul Palewski, Paul Mirguet, Roland Boudet, Pierre Battesti, Léon Delbecque, Henri Fouques-Duparc, Jean-Baptiste Biaggi, Mustapha Chelha et Lucien Neuwirth (*Le Monde*, 15 oct. 1959).

se mobiliser pour faire triompher la seule solution humaine possible : la francisation. [12] »

M. Louis Terrenoire objecte que le groupe n'est pas réuni pour discuter au fond mais pour désigner ses orateurs. « ... L'alibi de l'ordre du jour, avouera-t-il plus tard, était bien la seule parade que j'avais trouvée pour gagner du temps, afin d'empêcher une prise de position qui eût ulcéré le général de Gaulle et dont les répercussions eussent été imprévisibles... [13] » Mais M. René Moatti l'interpelle, « de cette voix cisaillante, écrira M. Louis Terrenoire, qui doit lui faciliter ses succès dans les prétoires » [14] : avant de savoir qui doit parler au nom de l'U.N.R., plaide-t-il en substance, encore faudrait-il s'entendre sur ce qui doit être dit. Et le débat, *de facto*, s'engage. Le président fait valoir que le groupe n'est pas habilité à revenir sur une décision du comité central et que celui-ci, le 18 septembre, a refusé de choisir entre la francisation et l'association pour ne pas gêner le général de Gaulle. M. Bernard Le Douarec, député de la Loire-Atlantique, fait remarquer que le règlement du groupe prévoit une procédure permettant de résoudre un éventuel conflit entre le comité central et le groupe [15]. MM. Raymond Dronne, Pierre Comte-Offenbach, Léon Delbecque et le colonel Thomazo interviennent en faveur de la francisation. M. Georges Bourriquet, député de Paris, les prend à partie en des termes très vifs, ce qui accentue le tumulte. M. Louis Terrenoire décide alors de lever la séance en répétant que la proposition de M. Roger Souchal n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, il doit, avant de l'accepter, réunir et consulter le bureau politique du groupe. Mais M. René Moatti ne l'entend pas ainsi. Il se dresse, « la voix indignée et l'index menaçant » et réclame la censure contre le président [16]. Les trois quarts des députés U.N.R. refusent de quitter la salle et M. Jean-Baptiste Biaggi, rayonnant, confie à qui veut l'entendre : « Je suis majoritaire, c'est la première fois que cela m'arrive. S'il y a scission, c'est nous qui restons » [17].

Finalement, M. Roger Frey, ministre de l'Information, appelé à la rescousse, tire le président de ce mauvais pas. Il propose que les députés du groupe ne fassent ni ne disent rien avant d'avoir entendu le Premier ministre, M. Michel Debré. Rendez-vous est pris avec lui sur le champ, pour le lendemain à 19 heures. Les plus « durs » exigent de l'entendre aussitôt mais la majorité du groupe se déclare satisfaite et l'affaire est renvoyée au lendemain [18]. Mais elle a été chaude et M. Louis Terrenoire comme M. Léon Delbecque restent aujourd'hui persuadés qu'il s'en est fallu de peu, ce soir-là, que l'Union pour la nouvelle République ne bascule dans le camp de « l'Algérie française ».

12. Terrenoire (Louis), *op. cit.*, p. 134, et *Le Monde*, 15 oct. 1959.

13. Terrenoire (Louis), *op. cit.*, p. 134.

14. *Ibid.*

15. *Paris-Presse*, 15 oct. 1959.

16. Terrenoire (Louis), *op. cit.*, pp. 134-135, ainsi que *Le Monde*, 15 oct. 1959.

17. *Ibid.*, p. 135. *Le Monde*, 15 oct. 1959. *Paris-Presse*, 15 oct. 1959.

18. Terrenoire (Louis), *op. cit.*, p. 135. *Le Monde*, 15 oct. 1959. *Paris-Presse*, 15 oct. 1959.

Le mercredi 14 octobre, à 19 heures, le groupe U.N.R. de l'Assemblée se réunit donc de nouveau pour entendre M. Michel Debré. Le Premier ministre adjure ses amis de ne rien faire qui puisse gêner l'action du général de Gaulle, de réserver la tactique jusqu'au moment opportun. La France est engagée dans une difficile partie diplomatique, à l'O.N.U. notamment où la déclaration du 16 septembre a enlevé aux rebelles leur principal atout. Une prise de position prématurée de l'U.N.R. en faveur de la francisation ou du fédéralisme affaiblirait la portée du discours sur l'autodétermination et fournirait des arguments et des voix au F.L.N. L'U.N.R. allait d'ailleurs avoir l'occasion de discuter du problème de l'Algérie aux assises de Bordeaux, en novembre ; rien ne l'empêcherait d'agir ensuite en Algérie même contre la sécession. Lors du référendum final, bien sûr, elle aurait à se prononcer sur l'une des options. D'ailleurs qui pouvait penser que le chef de l'Etat ne souhaite la solution la plus française possible [19] ?

« ... Michel Debré, rapportera M. Léon Delbecque, ... ne laissa aucun doute aux députés présents, cette proposition était dictée par qui nous savons. Aucune question ne fut posée à M. Michel Debré. Il nous quitta acclamé par le groupe. [20] »

Aussitôt M. Louis Terrenoire réunit le bureau politique du groupe pour régler la question des orateurs de l'U.N.R. dans le débat de politique générale. Il est d'abord décidé, à l'unanimité, que le bureau proposera au groupe la désignation d'un seul orateur par sujet. M. Léon Delbecque, « compte tenu des impératifs ... donnés par le Premier ministre » déclare renoncer à prendre la parole au nom de l'U.N.R. [21] ; M. Jean Foyer traitera de la Communauté ; M. Alain Peyrefitte de la politique extérieure ; M. Hassen Gouled des territoires d'outre-mer ; ce sera le président du groupe, M. Louis Terrenoire, qui interviendra sur l'Algérie. Le bureau politique décide également, par dix-sept voix contre trois, celles de MM. Léon Delbecque, Raymond Dronne et Pierre Picard [22] de proposer au groupe d'interdire à ses membres toute intervention à titre personnel. Le groupe parlementaire U.N.R., réuni quelques instants plus tard, ratifie toutes les propositions du bureau ; treize députés seulement, selon le témoignage de M. Léon Delbecque lui-même, s'opposent à l'interdiction de toutes les interventions individuelles dans le débat [23].

19. Terrenoire (Louis), *op. cit.*, p. 135. Léon Delbecque, Lettre confidentielle du 23 octobre 1959, p. 5 et *Le Monde*, 16 oct. 1959.

20. Léon Delbecque, Lettre confidentielle du 23 octobre 1959, p. 5.

21. *Ibid.*, p. 5.

22. Selon M. Terrenoire, *op. cit.*, p. 136. D'après M. Delbecque, *op. cit.*, p. 5, les trois opposants étaient, avec lui-même, MM. Raymond Dronne et Eugène Van der Meersch. Sans compter le colonel Thomazo arrivé à l'issue du vote et qui déclara qu'il parlerait quand même. De plus la proposition du bureau aurait été approuvée par douze voix et non dix-sept. A noter que M. Terrenoire dit dix-sept voix mais ne cite que quatorze noms (p. 136) quand il passe en revue les membres du bureau qui n'ont cessé de l'aider dans cette passe difficile.

23. Léon Delbecque, *op. cit.*, p. 6. Il ajoute toutefois : « ...Nombreux sont ceux qui n'ont pas compris le sens profond de ce vote, ils n'ont certainement pas mesuré la responsabilité qu'ils prenaient ».

Pour M. Léon Delbecque le groupe a commis un abus de pouvoir en revenant sur une décision du comité central.

> « ... Menacés de sanctions, écrit-il, les représentants du peuple que sont maintenant les hommes du 13 mai étaient placés devant un cruel dilemme : nous taire, c'était donner à l'Algérie l'impression que Chalandon avait raison, que ses déclarations connues du public sur la prétendue position de l'Elysée étaient vraies ... puisque le comité central nous avait autorisés à titre personnel à dire le contraire. Comme le colonel Thomazo passant outre à l'interdiction... prendrait la parole pour proclamer qu'il choisissait l'option la plus française, c'était le voir pour " cette faute " exclu du groupe U.N.R. ... [24] »

Finalement, pour ne pas « laisser aux seuls activistes le soin de diriger l'opinion algérienne », « les hommes du 13 mai » [25] choisissent de reprendre leur liberté de parole en quittant l'Union pour la nouvelle République. Le mercredi 14 octobre, à 23 heures, MM. Pascal Arrighi, Pierre Battesti, Jean-Baptiste Biaggi, Georges Brice, René Cathala, Léon Delbecque, Yvon Grasset, Roger Souchal et le colonel Thomazo — 9 députés seulement sur plus de 200 — signent le communiqué de la rupture : « Le comité central de l'Union pour la nouvelle République ayant décidé dans sa réunion du vendredi 18 septembre de laisser à ses élus la faculté de prendre position sur une des options offertes par la déclaration du chef de l'Etat, le 16 septembre 1959, les parlementaires soussignés, dans l'impossibilité où ils ont été placés de se prononcer pour la francisation, seule solution capable de maintenir l'Algérie française, ont décidé de quitter le groupe parlementaire U.N.R. [26] »

On annonce d'autres démissions mais elles ne viendront pas. M. René Moatti, au contraire, reproche aussitôt aux démissionnaires de donner l'impression qu'il existe seulement 9 partisans de l'Algérie française à l'U.N.R. M. Léon Delbecque a fait une bévue, pensent ses propres amis, Mme Marie-Madeleine Fourcade et M. Jacques Soustelle notamment, qui tentent de la réparer [27]. Or 5 des démissionnaires, MM. Léon Delbecque, Pierre Battesti, Georges Brice, René Cathala et Roger Souchal, votent en fin de compte pour le gouvernement avec 205 députés fidèles du groupe [28] et le bureau politique semble enclin à l'indulgence puisque

24. Léon Delbecque, *op. cit.*, p. 6.

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*, p. 7.

27. Mme Marie-Madeleine Fourcade lui écrira le 23 octobre pour lui dire que sa démission lui apparaît « inexplicable », que son argumentation ne tient pas : « ...L'interdiction de parler librement, dans ce cas, vient du Général et non du parti », qu'il n'aggrave pas son cas en luttant à l'extérieur du parti mais demande à être entendu par le comité central (correspondance inédite). M. Jacques Soustelle, rentré le 15 de son long voyage à l'extérieur, déclare, après avoir vu M. Michel Debré, qu'il vient d'apprendre la démission des neuf et se trouve « hors d'état d'en juger » (*Le Monde*, 16 oct. 1959). Il les qualifiera plus tard de prématurées » (dans : *La page n'est pas tournée*, déjà cité, p. 136).

28. Les autres démissionnaires, MM. Pascal Arrighi, Jean-Baptiste Biaggi, Yvon Grasset et le colonel Thomazo n'ont pas pris part au vote ainsi que deux U.N.R., MM. Jean-Yves Chapalain et Saïd Mohammed Cheik, sans compter M. Jacques Chaban-Delmas, qui présidait (*Le Monde*, 17 oct. 1959).

le 15 octobre il fait convoquer MM. Léon Delbecque et Pascal Arrighi afin de les entendre « dans un effort pour maintenir l'unité du groupe » [29]. M. Léon Delbecque se rend à l'invitation et accepte de revenir sur sa démission après avoir revu ses amis pour les persuader d'en faire autant. Mais seuls MM. René Cathala, Georges Brice et Roger Souchal solliciteront avec lui leur réintégration. Le 16 octobre un émissaire du bureau politique demande à M. Léon Delbecque de rédiger une lettre annulant sa démission. Ce qu'il fait, après avoir vu M. Jacques Soustelle. M. Léon Delbecque y déclare que sa position « n'était nullement dictée par une réserve à l'égard de notre ami Michel Debré » et réaffirme sa « fidélité au général de Gaulle ». Il constate que M. Louis Terrenoire a dit à la tribune, au nom du groupe, ce qu'il espérait exposer lui-même « avec peut-être moins de nuances et avec l'autorisation du groupe » : c'est-à-dire « option la plus française » [30]. Il demande donc de considérer sa décision du 14 octobre « comme nulle et non avenue », il reste au groupe U.N.R. [31].

Parmi les députés U.N.R., selon M. Léon Delbecque, circulent des pétitions contradictoires ; les uns demandent la rentrée des démissionnaires au groupe, les autres — une trentaine de députés — menacent au contraire de s'en aller s'ils sont réadmis [32]. C'est dans ces circonstances que M. Michel Debré vient, pour la première fois et à titre exceptionnel, participer à la réunion du bureau politique du mouvement, le vendredi 16 octobre 1959 à 17 heures. MM. Jacques Soustelle, Jean Bertaud et Pierre Picard demandent la réintégration des quatre parlementaires qui l'ont sollicitée. M. Roger Frey s'y oppose ; M. Michel Debré exige la sévérité. « L'affaire, écrit M. Louis Terrenoire, tournait à la purge. [33] » A la fin de sa réunion le bureau politique publie un communiqué mentionnant la participation du Premier ministre à sa réunion, prenant acte « de la démission rendue publique par MM. Arrighi, Battesti, Biaggi, Brice, Cathala, Delbecque, Grasset, Souchal, Thomazo » et annonçant qu'il a décidé « de ne pas donner suite à la demande de réintégration présentée par MM. Brice, Cathala, Delbecque et Souchal ». « Cette demande pourra, le cas échéant, conclut le communiqué, faire l'objet d'un nouvel examen après le délai d'une année. [34] »

29. Texte de la convocation, cité par M. Léon Delbecque, Lettre confidentielle du 23 octobre 1959, p. 8.

30. « Parlant au nom d'un groupe qui sort de l'épreuve et dont les membres sont endoloris, écrira en effet M. Terrenoire, je me réfère aux propos tenus par le général de Gaulle un an auparavant : " Pourquoi, dis-je, feindre aujourd'hui la surprise, pourquoi prétendre qu'il y a maldonne, quand nous étions dûment avertis ? " Et je conclus par une formule destinée à satisfaire à bon compte tous mes amis : " Toute solution française en Algérie — et a fortiori la plus française — passe par de Gaulle et par lui seul ". L'équilibrisme verbal était, ce soir-là, de rigueur... » (*De Gaulle et l'Algérie*, p. 141).

31. Léon Delbecque, Lettre confidentielle du 23 octobre 1959, pp. 8-9.

32. *Ibid.*, p. 9.

33. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, pp. 137-138.

34. Sources : Léon Delbecque, Lettre confidentielle du 23 octobre 1959, p. 9, ainsi que le texte du communiqué et du procès-verbal de cette réunion. Selon ce dernier étaient présents : MM. J. Bertaud, J. Chaban-Delmas, A. Chalandon, B. Cornut-Gentille, M. Debré, R. Frey, A. Mallem, A. Marcenet, E. Michelet, F. Missoffe, L. Neuwirth,

Ainsi, en deux jours, le candidat de la tendance « Algérie française » à la succession de M. Albin Chalandon était éliminé de la course au pouvoir à l'U.N.R. Il avait fallu, certes, l'intervention du Premier ministre pour insuffler aux dirigeants de l'Union fermeté et intransigeance quand les pressions contradictoires des sentiments gaullistes et des opinions en matière algérienne les poussaient plutôt vers l'indulgence. Il reste que M. Léon Delbecque s'était de lui-même mis à la merci de ses adversaires en démissionnant du groupe puis en sollicitant presque aussitôt sa réintégration. On s'interroge encore aujourd'hui sur les raisons d'une telle attitude. Pour certains, parmi lesquels on compte quelques-uns de ses adversaires, M. Léon Delbecque a été victime de l'atmosphère passionnée du Palais Bourbon, des conseils imprudents d'ultras tel M. Guy Ribeaud, de son manque de sang-froid enfin. Pour d'autres le député du Nord a favorisé, de façon concertée ou non, un complot qui a tourné court. Il semble qu'à l'époque cette dernière explication ait prévalu et ait pesé dans la décision prise à l'encontre de M. Léon Delbecque. Une circulaire de M. Albin Chalandon aux responsables départementaux, le 19 octobre 1959, fait état, en effet, de « tentatives s'exerçant concomitamment à Paris et à Alger ... inspirées par un mouvement de subversion nettement "antigaulliste" ... » « ... Dans ces conditions, poursuit le secrétaire général, le départ de députés de l'U.N.R. ne pouvait que favoriser ce mouvement. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre, qui jusqu'à maintenant s'était toujours abstenu de participer aux réunion du bureau politique, est venu présider celle qui a eu lieu, vendredi 16 octobre ... » Et d'appeler à la discipline et à l'unité autour du général de Gaulle et de M. Michel Debré : « ... Mon cher compagnon, vous sentez quelle immense partie joue actuellement pour la France le général de Gaulle. Nous n'avons rien d'autre à faire que de manifester dans la discipline et l'unité notre confiance totale au chef de l'Etat et à son Premier ministre. En cela, nous jouons un rôle historique. Je compte fermement sur vous pour maintenir dans votre propre département cette discipline et cette unité » [35]. « ... Tout cela est faux et ridicule, affirme de son côté M. Léon Delbecque. Les activistes professionnels ne sont pas mes amis ... Sommes-nous encore si bas dans ce pays que l'on ne puisse admettre tout simplement que j'ai une conscience et que je fasse honneur à un serment ? [36] » Sa démission, selon M. Delbecque, était donc un simple témoignage, un geste symbolique ; il avait même, assure-t-il, « conseillé aux uns et aux autres, parlementaires ou responsables de fédérations,

P. Picard, J. Soustelle, L. Terrenoire. La décision concernant la demande de réintégration des quatre a été prise par dix voix contre trois, un membre du bureau n'ayant pas pris part au vote. M. Léon Delbecque remercie, dans sa lettre confidentielle du 23 oct., p. 11, MM. J. Soustelle, J. Bertaud et Pierre Picard de leur attitude lors de cette réunion. On peut en conclure qu'ils ont voté pour la réintégration, M. A. Mallem ou M. B. Cornut-Gentille pouvant être alors le membre du bureau qui n'a pas pris part au vote.

35. Union pour la nouvelle République. Le secrétaire général, Circulaire à l'attention des responsables départementaux, Paris, le 19 octobre 1959 (signé : Albin Chalandon). Circulaire de caractère « strictement confidentiel ».

36. Léon Delbecque, Lettre confidentielle du 23 octobre 1959, p. 10.

qui avaient l'intention de se joindre à nous, de n'en rien faire. Notre geste devait rester entre hommes ayant fait le serment du 13 mai ... [37] »

Complot, provocation, intoxication ? Nous n'avons aucun élément nous permettant d'établir la vérité historique. On peut tout au plus noter à l'encontre de la thèse du complot qu'aucune suite ne semble avoir été donnée à l'affaire, qu'aucun indice n'est venu étayer les premières accusations. Mais il faut constater aussi que les déclarations faites lors de l'annonce de la démission des neuf parlementaires du groupe U.N.R. contredisent la thèse d'une simple manifestation pour l'honneur, défendue, après coup, par M. Léon Delbecque.

« ... Notre mouvement, écrit M. Jacques Soustelle quelques jours plus tard, vit des heures difficiles, presque tragiques. [38] » En fait, à la veille des assises de Bordeaux, la tendance favorable aux idées de M. Jacques Soustelle est sur la défensive : le comité central, puis le groupe parlementaire, ont refusé de prendre position en faveur de la « francisation » ; les démissions — trop peu nombreuses pour gêner la majorité — ont rendu les tenants de la « francisation » suspects d'anti-gaullisme. Le secrétaire général du mouvement multiplie les réunions de militants et insiste sur la nécessité primordiale pour les gaullistes de rester fidèles au général de Gaulle et à sa politique [39]. « La grande majorité des fédérations, affirme l'organe officiel de l'Union pour la nouvelle République, à la suite de la lettre qui leur avait été adressée par le secrétariat général et par laquelle l'Union leur demandait de manifester son unité et sa confiance à la suite de la démission des "neuf", ont fait connaître qu'elles étaient absolument d'accord avec les décisions prises par le bureau politique... [40] »

Les premières assises nationales, Bordeaux, 13-15 novembre 1959

A la veille de l'ouverture du congrès de Bordeaux, le 12 novembre, M. Jacques Soustelle s'inquiète : « ... Il faut qu'on cesse, sous prétexte de s'aligner sur le général de Gaulle, de s'aligner en fait sur M. Guy Mollet » [41]. En d'autres termes M. Jacques Soustelle dénie à quiconque au sein de l'U.N.R. le droit de parler au nom du général de Gaulle et d'engager ainsi le mouvement dans une voie qu'il juge, quant à lui, mauvaise. C'est aux militants, aux assises du mouvement, qu'il appar-

37. *Ibid.*, p. 7.

38. Et M. Jacques Soustelle ajoute, en conciliateur, qu'il a « désapprouvé » la décision des députés qui « ont cru devoir quitter le groupe » mais qu'il a « regretté également que le bureau politique leur ait infligé une sanction, à (son) avis trop lourde, dès lors qu'ils manifestaient leur volonté de revenir... » (*Voici pourquoi*, n° 44, 29 oct. 1959.)

39. C'est ainsi qu'il réunit, les 27, 28 et 29 octobre les secrétaires généraux départementaux au siège de l'Union pour la nouvelle République à Paris.

40. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 6, oct.-nov. 1959, p. 23.

41. *Voici pourquoi*, n° 45, 12 nov. 1959. Article de M. Jacques Soustelle intitulé « Les deux plaies de l'Algérie : les "ultras" et les "infras". Dans le même numéro on trouve un autre article, non signé : « Le congrès U.N.R. : pour une définition de la "solution la plus française" ; le rédacteur, après avoir rappelé que, le

tient de fixer en toute liberté la ligne de l'Union pour la nouvelle République.

Mais le 4 novembre, accédant, semble-t-il, aux sollicitations de divers responsables de l'U.N.R., à celles de M. Albin Chalandon notamment, soucieux de lever toute équivoque, le général de Gaulle confirme lui-même à une trentaine de parlementaires U.N.R. son désir de voir le mouvement s'abstenir de toute prise de position particulière sur l'Algérie. M. Louis Terrenoire rapporte le fait, sans autres détails, dans son livre *De Gaulle et l'Algérie*. Dans *La page n'est pas tournée*, M. Jacques Soustelle déclare avoir ignoré jusqu'à la publication du livre de M. Louis Terrenoire que le général de Gaulle, « si peu porté, à l'accoutumée, aux petites manœuvres de parti, réunit à l'Elysée, un peu avant le Congrès, un certain nombre de députés triés sur le volet pour leur donner ses consignes » [42]. En réalité, d'après divers témoignages, il semble que le chef de l'Etat ait voulu profiter d'une réunion entre gaullistes — on fêtait à l'Elysée la remise à MM. Raymond Dronne et Dominique Ponchardier de la cravate de commandeurs de la Légion d'honneur — pour faire savoir individuellement à un certain nombre de parlementaires U.N.R. très sensibilisés au problème algérien qu'il n'entendait pas être gêné dans son action. M. Raymond Dronne avait été invité par le général de Gaulle à désigner une dizaine de parlementaires ; le nom de M. Jacques Soustelle, qu'il avait inscrit sur sa liste d'invités, sera rayé à l'Elysée et remplacé par celui de M. Charles Béraudier [43]. Les familles, trente à quarante parlementaires — la plupart très attachés à « l'Algérie française » et favorables aux thèses de M. Jacques Soustelle — MM. Albin Chalandon, Lucien Neuwirth et Louis Terrenoire assistaient à la cérémonie. Le général de Gaulle, sans faire à proprement parler de discours, ni donner de « consignes », se contenta de passer de groupe en groupe lors du buffet qui suivit la remise des cravates et de livrer à ses invités quelques réflexions sur le problème algérien, en cherchant surtout à les convaincre de lui faire confiance et de ne pas contrecarrer son action.

Le 10 novembre, à quatre jours des assises, le président de la République tient une nouvelle conférence de presse. Après avoir insisté sur la liberté entière qu'auront les Algériens de décider eux-mêmes de leur destin, il marque nettement son hostilité à toute prise de position préjugeant de l'avenir :

> « ... Alors, dans ces conditions, s'écrie-t-il en effet, on se demande à quoi pourraient tendre des interprétations — vous savez bien ce que je veux

14 octobre, M. Michel Debré avait déclaré que les parlementaires pourraient dire leurs préférences en matière algérienne lors des assises, ajoute : « ...Aujourd'hui on insiste beaucoup dans des milieux parlementaires de l'Union pour la nouvelle République sur le fait que M. Debré avait donné au mouvement la latitude d'opérer un choix mais sans prétendre l'obliger à faire ce choix. Tel député qui passait en octobre pour être assez " en flèche " reconnaît en novembre qu'après tout c'est le premier référendum qui compte (pour ou contre la sécession). Pour le second (francisation ou association) on a le temps... ».

42. Cf. TERRENOIRE (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, p. 142, et SOUSTELLE (Jacques), *La page n'est pas tournée*, p. 136.

43. Témoignage de M. Raymond Dronne, le 8 septembre 1965.

dire — qui obscurcissent plus ou moins ce qui est parfaitement clair et net. Ou bien, à quoi correspondraient, à quoi pourraient aboutir des regrets sur la perspective de l'autodétermination ? Quelle serait la conséquence pratique de déclarations que l'on lancerait à partir de Paris ou même à partir d'Alger sur la solution qu'on préconise ou qu'on exige ? Cette solution, elle dépendra de l'ensemble des électeurs algériens qui voteront dans plusieurs années... [44] »

A Bordeaux, quand s'ouvrent les assises le 13 novembre 1959, la position personnelle du général de Gaulle est donc claire et la tactique de M. Jacques Soustelle et de ses amis ne s'en trouve pas facilitée, au contraire. La bataille entre tenants de la « francisation » et orthodoxes, qui entendent suivre la consigne de non-engagement venue de l'Elysée, va se dérouler sur deux plans : le débat et la motion de politique algérienne d'une part, le renouvellement du comité central et l'élection du nouveau secrétaire général du mouvement d'autre part. Les fidèles de M. Léon Delbecque espéraient en outre un débat sur la réintégration immédiate du député du Nord et de ses amis : il tournera court grâce au Premier ministre et à M. Roger Frey [45].

Le débat sur la politique algérienne s'ouvre devant 1 200 congressistes et la presse, le 13 novembre à 21 heures. M. Lucien Neuwirth préside, ayant à ses côtés, à la tribune d'honneur, MM. Jacques Chaban-Delmas, Jacques Soustelle, Roger Frey, Raymond Triboulet et tous les parlementaires d'Algérie. M. Michel Debré, Premier ministre, n'est pas là. M. Albin Chalandon, secrétaire général, non plus. Le premier incident éclate à propos du rapport de M. Ali Mallem, député-maire de Batna. Son rapport écrit, distribué au début du congrès à la presse, avait fait sensation. « ... On relève dans ce rapport, peut-on lire par exemple dans *L'Humanité* avant le débat, des passages particulièrement intéressants qui constituent autant de démentis éclatants à ce que l'U.N.R. n'a cessé, depuis un an, de dire au sujet de la situation en Algérie. [46] » De fait M. Ali Mallem n'hésite pas à préconiser des contacts avec, semble-t-il, le F.L.N. et, en tous cas, dénie toute représentativité aux élus algériens : « ... Il faut prévoir, écrit-il, des contacts, discuter, engager le dialogue avec les éléments les plus représentatifs du pays. Il faut amorcer le dialogue avec ces derniers et ne pas s'en tenir aux seuls interlocuteurs baptisés amis de la France. Les interlocuteurs valables sont ceux qui jouissent de la confiance des masses ... Les élus "préfabriqués" ne représentent qu'eux-mêmes ou ceux qui les ont nommés ... A quoi bon discuter avec des créatures qu'on a créées de toutes pièces !... [47] » Or

44. Conférence de presse du général de Gaulle à l'Elysée, le 10 novembre 1959. Cité par André Passeron *op. cit.*, p. 212.

45. Cf. *Le Figaro*, 16 nov. : M. Louis Terrenoire calme un peu les opposants qui réclament la réintégration immédiate en rapportant que M. Michel Debré a demandé au bureau politique, « pour des raisons majeures », d'attendre l'ouverture de la session parlementaire d'avril (et non plus octobre) pour examiner les demandes de réintégration. M. Roger Frey appuie, contre M. Jacques Soustelle, cette politique de la clémence à temps : « Il s'agit de savoir, s'écrie-t-il, si l'on est pour le général de Gaulle ou pas ».

46. *L'Humanité*, 14 nov. 1959.

47. *L'Humanité*, 14 nov. 1959 et *Le Figaro*, 14 nov. 1959.

voici que devant les congressistes le rapporteur tient un tout autre langage : « ... Sur la paix, déclare-t-il, cette élite (musulmane) cachée dans l'expectative doit se compromettre et dire son mot comme les élus qui, eux, se sont mis en avant. Ces élus, poursuit-il, seraient-ils moins représentatifs que ceux qui tirent, violentent ? Par conséquent, s'il vient une discussion, qu'elle se fasse un peu avec nous... [48] » M. René Moatti aura beau jeu, par la suite, d'interpeller l'orateur : « Ali, lui lancera-t-il, dis-nous si tu exprimes ta pensée quand tu parles ou quand tu écris ? » Et de protester au nom d'Ali Mallem, député de Batna, contre Ali Mallem, rédacteur du rapport sur l'Algérie ... En attendant, se tient une conférence de presse improvisée tandis que le débat se poursuit. Pressé de questions, M. Ali Mallem déclare que son « rapport écrit est en quelque sorte un digest non nuancé » puis affirme : « Je ne retire rien de ce que j'ai écrit » [49]. « Il m'arrive de discuter avec moi-même », dit-il encore en précisant que pour ce qui concerne les élus « préfabriqués » il visait non pas les députés et sénateurs d'Algérie mais les membres des commissions administratives désignés par le gouvernement [50].

Mais l'on attend surtout le discours de M. Jacques Soustelle. En quelques mots il montre l'importance de l'enjeu du débat : « ... Ce problème de l'Algérie, dit-il, ce drame algérien pour être plus juste ... est lié à toute notre vie nationale depuis plusieurs années, aussi à tout ce qui concerne la position de la France dans le monde ; sur un plan plus modeste mais pour nous, ce soir, combien important, c'est ce drame qui détermine, n'en doutons pas, les destinées de notre mouvement... [51] » M. Albin Chalandon avait, dans son rapport moral, appelé l'U.N.R. à ne prendre parti pour aucune option :

48. *Le Courrier de la nouvelle République,* numéro spécial sur les assises de Bordeaux, pp. 8-9. Bien plus, alors qu'il ne faisait pas allusion dans son rapport écrit à un choix éventuel de l'U.N.R. pour l'une des options ouvertes par l'autodétermination, dans son rapport oral Me *Ali Mallem* semble prendre parti pour la « francisation » : « ...Nous sommes pour la France. Nous sommes contre toute sécession immédiate ou à terme... » (*ibid.*).

49. *Le Figaro,* 14 nov. 1959.

50. *Paris-Presse,* 16 nov. 1959. M. Jacques Soustelle, qui présente l'incident comme une manœuvre avortée de MM. Lucien Neuwirth, Albin Chalandon et Jacques Richard, écrit, qu'après son rapport oral, M. Ali Mallem a déclaré « assez dignement et habilement que, quoi qu'il ait pu écrire, ce qu'il venait de dire spontanément du haut de la tribune en laissant parler son cœur correspondait bien à sa véritable pensée » (*L'Espérance trahie,* p. 134). Mais le témoignage de M. Soustelle est sur ce point en contradiction avec la presse de l'époque. Dans une lettre inédite adressée le 8 décembre 1959 à M. Raymond Dronne, M. Jacques Richard déclare avoir « procédé à une enquête sur les conditions dans lesquelles ont pu être ronéotypés certains extraits du rapport Ali Mallem », qui comportait 135 pages. La secrétaire qui a frappé les stencils, rapporte-t-il, lui a donné l'assurance « que c'est bien Ali Mallem qui lui a dicté les éléments de ce rapport ». L'affaire, conclut M. Jacques Richard, doit « demeurer entre nous » et le comité central en sera saisi lors de sa prochaine réunion.

51. Citation extraite du compte rendu du discours de M. Jacques Soustelle dans *Le Courrier de la nouvelle République,* numéro spécial, assises nationale de l'Union pour la nouvelle République, pp. 10-13.

« ... Les Algériens, avait-il déclaré, doivent pouvoir choisir leur destin, en un mot s'autodéterminer. Dans ces conditions ... est-ce à nous, aujourd'hui, de choisir pour les Algériens, au risque de les inciter à faire le contraire de ce que nous voudrions qu'ils fassent ? Est-ce à nous, parti gaulliste aux yeux de tous, et, notamment, de l'opinion internationale, de compromettre l'action difficile que mène le chef de l'Etat, par une prise de position inconsidérée qui, pour répondre à nos souhaits, pourrait mettre en cause, aux yeux du monde, la sincérité même de la déclaration du 16 septembre ? ... A tous ceux qui veulent s'approprier la cause de l'Algérie française, disons que la seule chance de l'Algérie française, c'est de Gaulle. [52] »

M. Jacques Soustelle conteste cette définition du rôle de l'U.N.R. : « ... Nous sommes ici, déclare-t-il, un certain nombre qui, si nous ne savons pas ce qu'est l'orthodoxie [53], savons ce qu'est le gaullisme, exactement depuis dix-neuf ans, quatre mois et quinze jours que nous suivons le général de Gaulle ... Nous ne pouvons, nous, U.N.R., dans notre politique (car nous sommes, si je ne m'abuse, un mouvement politique), nous ne pouvons bien entendu négliger aucun des aspects de la façon dont (la) paix sera instaurée... » Il y revient à plusieurs reprises dans son allocution :

« ... Si le drapeau de la France, par un malheur que je ne veux même pas considérer comme possible, venait à s'abaisser sur les rives de l'Algérie, c'est le noir drapeau du racisme, du fanatisme, de l'intolérance et de la guerre civile qui s'y élèverait, hélas ! pour de longues années. C'est cela qui doit nous conduire, nous, mouvement politique, chargé par conséquent d'avoir des idées, qui ne peut se comporter comme les fameux pigeons des expériences auxquels on a enlevé les hémisphères cérébraux. Ce parti politique a l'obligation d'étudier et de formuler des idées sur ce que sera la suite ... Est-ce là, s'interroge-t-il ensuite, comme disent certains, vouloir forcer la main au gouvernement, voire même au chef de l'Etat ? Voilà, s'étonne-t-il, une étrange conception de la démocratie et même de l'autodétermination, car l'autodétermination des Algériens implique évidemment celle des métropolitains et en particulier la nôtre... Il faut donc que l'U.N.R. prenne position sur ces principes, qu'elle ne laisse planer sur ses intentions aucune équivoque ... Dans la mesure même où nous ne le ferions pas, nous laisserions croire que nous avons fait un choix, mais inverse de celui que nous faisons tous dans nos cœurs. »

52. Citation extraite du compte rendu du rapport de M. Albin Chalandon, dans *Le Courrier de la nouvelle République*, numéro spécial, premières assises... pp. 20-22. Ce rapport a été également publié sous la forme d'une brochure : Chalandon (Albin), Rapport de M. Albin Chalandon, secrétaire général, Paris, imp. Richard, 21 × 27 cm, 1959, 8 p.

53. Citation extraite du compte rendu officiel du *Courrier de la nouvelle République, ibid.* Selon *Le Figaro* (14 nov. 1959) M. Jacques Soustelle avait dit : « ...L'orthodoxie gaulliste ? je ne sais ce que c'est. Et si quelqu'un peut le déterminer, il n'y en a qu'un seul... » Par ailleurs, toujours selon *Le Figaro*, M. Jacques Soustelle s'en était pris nommément à M. Albin Chalandon déclarant : « Il a commis une erreur lorsqu'il a semblé indiquer qu'il devait y avoir un choix entre le gaullisme et l'Algérie française (vifs applaudissements). Il n'y a pas de choix quand il y a deux faces d'une même monnaie... » Ces aspects polémiques du discours ont disparu du compte rendu officiel.

Et M. Jacques Soustelle qui se présente comme « un militant parmi d'autres » conclut : « ... Si nous travaillons dans la voie que je viens d'indiquer nous ferons, nous referons l'unité de notre parti ; nous la referons autour du général de Gaulle dont il serait bien vain de vouloir détacher aucun d'entre nous, nous la referons autour de l'Algérie et de la métropole et de la grande idée d'une France unie depuis Dunkerque jusqu'à Tamanrasset » [54].

L'appel à l'unité, le « militant » parmi les militants, l'évocation des « autres » qui veulent « nous » diviser [55], la référence suprême à la démocratie interne du parti et à son rôle — c'est l'illustration parfaite de la tactique du leader minoritaire à la conquête du pouvoir dans son parti, selon le modèle déjà ancien mais toujours valable de Roberto Michels [56]. L'intervention de M. Jacques Soustelle « est saluée par une ovation d'une large partie du congrès. Un quart de la salle reste cependant ostensiblement assis » [57]. Mais cela ne prouve nullement que le ministre du Sahara ait la majorité pour lui : tout adhérent peut, sur simple présentation de sa carte, assister au congrès. Surtout il n'est pas dans la tradition des mouvements politiques gaullistes de permettre aux diverses tendances de se compter sur des textes différents. Le congrès ratifie celui qu'on lui présente. L'accord, s'il y a des divergences, doit se faire en commission des résolutions. Le seul fait que les conflits de tendances éclatent néanmoins au grand jour en la circonstance scandalise les vieux militants gaullistes, comme M. Louis Terrenoire : « ... A la différence des anciens partis, écrira-t-il plus tard, l'Union pour la nouvelle République n'offre guère en ses assises le spectacle de ces luttes de tendances dont sont friands les journalistes ». Et il ajoute, sans cacher ses sentiments sur le congrès de Bordeaux : « Ce ne fut pas le cas à Bordeaux où les séances plénières ne laissèrent rien à désirer quant au côté "cirque" : coups de sifflets, cris scandés, huées et applaudissements mêlés, rien ne manqua pour que se développât une tension parfois aiguë, dont on aurait pu craindre qu'elle n'aboutit à une scission » [58]. Tout en faisant la part des choses et des circonstances, les dirigeants de l'U.N.R. se garderont d'ailleurs bien d'accentuer cet aspect insolite, dans un congrès gaulliste, de réunion publique et contradictoire : aucun ne donnera la réplique à M. Jacques Soustelle. M. Albin Chalandon, M. Jacques Chaban-Delmas, M. Michel Debré parleront bien de l'Algérie, mais à des moments divers des assises et en dehors de la séance spécialement consacrée au problème algérien. MM. Ali Mallem, le rapporteur, et Jacques Soustelle exceptés, les quelque vingt-deux

54 *Le Courrier de la nouvelle République,* numéro spécial, pp. 10-13.

55. « ...Nos adversaires qui n'ont pas désarmé... ont un plan qui est évident aux yeux des moins perspicaces ; ce plan consiste d'abord à essayer de séparer le général de Gaulle de ses fidèles, ensuite à liquider l'Algérie, ensuite à liquider le général de Gaulle lui-même... Nous ferions beaucoup mieux de rassembler nos forces pour lutter contre les véritables adversaires... (*ibid.*, p. 11) »

56. Michels (Roberto), *Les partis politiques,* Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties, traduction, Paris, Flammarion, 1914, in-12, 315 p. (Bibliothèque de philosophie scientifique).

57. *Le Figaro,* 14 nov. 1959.

58. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie,* p. 143.

orateurs inscrits au débat sont tous peu ou prou connus [59]. Une fois la liste des orateurs épuisée, il s'avère qu'il n'y a pas moins de vingt-deux projets de motions déposés.

Sur la suggestion de M. Jacques Chaban-Delmas une commission, présidée par M. Lucien Neuwirth et comprenant les ministres présents, le président de l'Assemblée nationale, le président du groupe U.N.R. de l'Assemblée, les élus et les secrétaires fédéraux d'Algérie, est désignée pour rédiger une motion de synthèse [60]. C'est là et dans la coulisse, à huis-clos, une journée durant, que s'affronteront réellement les deux tendances et que M. Jacques Soustelle devra, finalement, s'incliner. « Il fallut, écrira-t-il en effet par la suite, une journée et une nuit d'intrigues, de manœuvres et de falsifications, conduites par Chalandon, Chaban-Delmas et Terrenoire, pour annuler l'effet de cette séance (où son discours sur l'Algérie avait été ovationné). Après des heures de discussions oiseuses et byzantines, la commission *ad hoc* chargée de préparer la motion sur l'Algérie accoucha d'un texte "nègre-blanc" où j'avais à grand-peine obtenu que l'on condamnât toute sécession. [61] » Il n'en reste pas moins que cette motion avait reçu l'assentiment de M. Jacques Soustelle [62]. Celui-ci avait d'abord exigé que le texte final se réfère à « la solution la plus française », ou condamne, à tout le moins, « toute forme de sécession, immédiate ou à terme » [63].

Il s'était notamment heurté dans cette discussion à M. Louis Terrenoire.

> « ... Je me souviens, témoigne celui-ci, que j'étais entouré de plusieurs députés musulmans, de ceux qui avaient rallié récemment notre groupe, entre autres le syndicaliste de Tlemcen, Abbès Moulessehoul. Dans mon affrontement de plus de deux heures avec Soustelle, ils ne cessaient de m'appuyer, ce qui était pour lui le plus cruel des désaveux ... Ma situation singulière était d'avoir à défendre la position du gouvernement contre un adversaire, ministre dans le gouvernement ... Echange d'idées, haletant comme un duel sans frime ... j'allais perdre un ami sans pourtant lui retirer mon amitié. [64] »

59. Ce sont dans l'ordre où ils sont cités dans le compte rendu officiel du *Courrier de la nouvelle République :* M. Jacques Charron (Paris), le colonel Hubert (Sétif), MM. Berthier (Paris), Mokrane (sénateur des Aurès), Mohammed Kelifa (Aurès), René Moatti (député de Paris), Lopez (député d'Oran), Villedieu (député du Calvados), A. Moscovitch (conseiller municipal de Paris), Barthes (Ariège), Herard (Gard), Belabich (sénateur de Tlemcen), Pierrot (Seine), Mme Becourt-Foch (conseiller municipal de Paris), MM. Gueroui (sénateur de Batna-Sétif), Terrade (Oise), Ben Salem (conseiller municipal d'Alger), Fleck (vice-président du conseil municipal d'Alger), Mathias (Orne), Kleber (maire de Belcourt-Mustapha-Alger), Donateau (Haute-Savoie), Chelha (député d'Alger). D'après le compte rendu officiel six d'entre eux se prononcent clairement pour la francisation, quatre contre toute prise de position prématurée.

60. *Le Courrier de la nouvelle République,* numéro spécial, p. 9.

61. Soustelle (Jacques), *L'Espérance trahie,* pp. 134-135.

62. « J'aurais pu sans difficulté, affirme M. Soustelle, provoquer une scission, je ne le voulus pas, par un souci peut-être excessif de loyauté dont je devais être récompensé quelques mois plus tard par l'ingratitude et l'outrage... »

63. Cf. le mémoire de M. Lecoco (Alain), *Les assises de l'U.N.R. à Bordeaux,* (Bordeaux, I.E.P., 1960, Dir. M. A. Mabileau), p. 31.

64. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie,* p. 144.

M. Jacques Soustelle veut affirmer « l'unité de la métropole et de l'Algérie » ; MM. Edmond Michelet et Louis Terrenoire s'en tiennent « au destin commun de la France et de l'Algérie ». Finalement, soutenu par MM. Jacques Chaban-Delmas et Roger Frey, M. Michel Debré, qui vient d'arriver à Bordeaux, intervient, dîne avec M. Jacques Soustelle, qui accepte une nouvelle rédaction de la motion due à M. Lucien Neuwirth, revue et corrigée par le maire de Bordeaux : on confirme simplement que pour l'U.N.R., « comme au jour de sa formation ... le maintien d'une étroite union entre la métropole et l'Algérie .. constitue ... un objectif essentiel » [65]. La commission *ad hoc* approuvera, pour la forme, le compromis ainsi réalisé en petit comité et la motion sera adoptée à main levée, à l'unanimité, par les assises. Contrairement à ce qu'il avait espéré, M. Jacques Soustelle n'avait pas réussi à mener l'U.N.R. plus loin que ne le voulait le général de Gaulle [66].

Avec l'élection du comité central il essuie un nouvel échec. Selon l'envoyé spécial du *Figaro*, les amis de MM. Roger Frey et Albin Chalandon l'emportent à 65 % environ sur ceux de M. Jacques Soustelle — et les résultats de l'élection sont accueillis par des hurlements et des coups de sifflets qui ne cessent qu'à l'arrivée de M. Michel Debré pour le discours de clôture [67]. *Le Monde* relève que le Rhône n'est représenté dans aucun des deux collèges, ni dans celui des parlementaires, ni dans celui des militants. Une soixantaine de députés ont manifesté l'intention de demander une vérification de ces élections [68]. M. Jacques Soustelle écrira, après avoir été exclu de l'U.N.R., que les élections avaient été « truquées de manière à en éliminer la plupart de ceux qui étaient connus comme partageant (son) opinion sur l'Algérie ... » [69] ; il précisera ses accusations dans un ouvrage ultérieur en parlant de « bourrage des urnes » et de « destruction de bulletins » [70]. Après le congrès le nouveau secrétaire général de l'U.N.R., M. Jacques Richard, s'inscrira en faux contre ces assertions : « ... Notre congrès, écrira-t-il, avait élu, au cours d'une des premières séances plénières, une commission de vérification des mandats et une commission de contrôle des élections (l'une et l'autre composées de secrétaires généraux et de parlementaires non candidats). La commission des mandats n'a relevé aucune irrégularité. Le général Ganeval, sénateur de la Seine, qui présidait au dépouillement

65. Lecocq, *ibid.*, pp. 31-32, et *Paris-Presse*, 17 nov. 1959.

66. M. Jacques Soustelle dans *L'Espérance trahie* et *La page n'est pas tournée* ne nie pas avoir essuyé un échec à Bordeaux. Il en attribue la responsabilité à de « sordides manœuvres » du cercle dirigeant de l'U.N.R. (cf. *La page n'est pas tournée*, pp. 137-138). Il est à noter, toutefois, que l'ancien ministre ne cite pas M. Michel Debré, dont l'intervention semble avoir été décisive pour emporter son adhésion, parmi les « manœuvriers » et qu'il n'explique pas pourquoi il ne désavoua pas les résolutions adoptées. A l'époque *Voici pourquoi*, selon un processus classique, transforme en victoire la défaite de M. Jacques Soustelle : « Pour les adversaires de la V^e^ République, le congrès de Bordeaux a été un échec parce que Soustelle a préservé l'unité de l'U.N.R. (n° 46, 26 nov. 1959) ».

67. *Le Figaro*, 16 nov. 1959. Sur les modalités et le déroulement de ces élections au comité central, cf. chap. VIII.

68. *Le Monde*, 18 nov. 1959.

69. *L'Espérance trahie*, p. 135.

70. *La page n'est pas tournée*, p. 137.

du scrutin, a attesté de la loyauté des opérations »[71]. « Des alliances, certes, sont intervenues entre fédérations, reconnaît M. Jacques Richard, la validité des élections n'en saurait être contestée.[72] » Nous reviendrons sur le partage des mandats et les élections au comité central du mouvement. Disons simplement ici que le nombre des mandats dont disposaient les fédérations, la déclaration du général Ganeval, le témoignage d'un ancien responsable administratif également favorable à M. Jacques Soustelle, tout laisse à penser qu'en effet la Seine, la Gironde et quelques autres fédérations n'avaient nul besoin de recourir à des irrégularités lors du scrutin ou de son dépouillement pour imposer leurs candidats.

La Seine avait 38 candidats, dont 11 sortants ; elle enlève 16 sièges sur 50, soit un gain net de 5 sièges. La Gironde gagne 3 sièges. Parmi les fédérations favorables à M. Soustelle, au contraire, le Rhône et la Meurthe-et-Moselle n'ont aucun élu, mais ils n'avaient aucun sortant sur les rangs ; le Nord gagne 2 sièges, la Haute-Garonne en perd un. M. Albin Chalandon, en dépit des attaques dont il avait été l'objet de la part des amis de MM. Léon Delbecque et Jacques Soustelle, est réélu en sixième position dans le collège des non-parlementaires, avec 1074 mandats ; Mme Marie-Madeleine Fourcade est battue, ainsi qu'un autre membre fondateur de l'U.N.R., M. Ali Mallem. Mais MM. Raymond Dronne, André Jarrot, Pierre Picard, Claude Dumont notamment sont élus ou réélus malgré le soutien qu'ils ont apporté à la cause de la « francisation » et les critiques qu'ils ont publiquement portées contre le secrétariat général du mouvement. Faut-il en conclure que les « orthodoxes » ont eu la sagesse politique de ne pas abuser de leur force en éliminant totalement les « intégrationnistes » ?

En tous cas les partisans de l'Algérie française, loin de prendre les leviers de commande de l'Union pour la nouvelle République, en sont définitivement écartés par les assises de Bordeaux. Le nouveau comité central désigne par 39 voix M. Jacques Richard, ancien secrétaire général du Rassemblement du peuple français, membre du cabinet du général de Gaulle en 1958, sénateur, pour succéder à M. Albin Chalandon. L'élection de la commission politique par le comité central confirme la défaite des « intégrationnistes » : sur 8 élus, ils ne comptent que 2 sympathisants : M. Pierre Picard et le colonel Darcy.

« S'il n'y avait pas eu à Bordeaux de pression extérieure, en conclut M. Maurice Duverger, si la voix de Matignon (exprimant la pensée de l'Elysée) ne s'était point fait entendre ... nul doute que les rênes du parti seraient tombées en des mains " intégrationnistes " ». Mais, ajoute-t-il, « le parlementaire ou le militant moyen ne peut pas s'opposer directement à de Gaulle. Le général le sait bien : par un jeu subtil il désarme ainsi les opposants à sa politique ...[73] »

71. « Je n'ai pas quitté le lieu du vote, avait déclaré en effet le général Ganeval, depuis l'ouverture du scrutin jusqu'à la signature des résultats. De nombreux congressistes ont pu constater qu'aucune irrégularité, quelle qu'elle soit, ne s'était produite pendant le vote et durant le dépouillement. Aucune observation ni réclamation n'a été enregistrée pendant le déroulement de ces opérations. » *Le Monde*, 20 nov. 1959.

72. *Le Courrier de la nouvelle République*, numéro spécial, assises de Bordeaux.

73. Duverger (Maurice), « Les deux problèmes de l'U.N.R. », *Le Monde*, 21 nov. 1959.

L'exclusion de M. Jacques Soustelle, le 25 avril 1960

Dès le lendemain des assises, M. Jacques Soustelle est acculé à défendre sa propre position au sein du gouvernement et de l'U.N.R. Le général de Gaulle ayant vertement critiqué, en conseil, « certains ministres » qui ne le suivaient pas quand il avait besoin de la cohésion totale du gouvernement autour de lui, M. Jacques Soustelle demande des explications à M. Michel Debré qui, le 19 novembre, lui répond par écrit : « ... Le Général pensait notamment à vous, cela est vrai ... Il est engagé, depuis le début de l'été dernier, dans une très grande partie ... Pour cette politique il voudrait vraiment le soutien inconditionnel de tous les gaullistes ... [74] » Les choses en restent là jusqu'à l'affaire des barricades à Alger, le 24 janvier 1960. Lors du conseil des ministres extraordinaire du 25 janvier, M. Jacques Soustelle excuse le geste des insurgés d'Alger :

> « ... Non seulement aucune prise de position ni des pouvoirs publics ni des grands partis ... n'est venue rassurer les Européens, mais encore on a laissé le champ libre à la propagande acharnée des partisans de l'abandon ... Quoi d'étonnant, alors, à ce que les Européens se soient sentis abandonnés ? ... Dans leur détresse, ils se tournent vers la France, car il est clair que la manifestation du 24 janvier, quelles qu'aient été ses suites tragiques en raison d'incidents inexpliqués, n'avait pas d'autre but que de crier "Au secours !" à la métropole et au gouvernement. A cet appel, allons-nous répondre par la répression ?... [75] »

Le lendemain, selon son témoignage, M. Jacques Soustelle remet sa démission au Premier ministre qui la refuse [76].

Le 29 janvier le général de Gaulle prend la parole pour la deuxième fois depuis le 24 janvier. « La phrase-clé du discours, écrira M. Jacques Soustelle, c'était celle-ci : " Comment pouvez-vous douter que, si un jour les musulmans décidaient, librement et formellement, que l'Algérie de demain doit être unie étroitement à la France, rien ne causerait plus de joie à la patrie et à de Gaulle que de les voir choisir, entre telle ou telle solution, *celle qui serait la plus française* ? ... " » [77]. Il n'y a pourtant là rien de nouveau et le chef de l'Etat marque bien, dans tout ce discours, sa volonté de ne pas peser, pour l'instant, sur le libre choix des Algériens et de pas céder aux pressions qui s'exercent sur lui. M. Jacques Soustelle n'en juge cependant pas ainsi : « ... De la part du chef de l'Etat, écrit-il en effet, employer cette formule que j'avais lancée le premier dans ma lettre au comité central de l'U.N.R. le 16 septembre, c'était pour ainsi dire faire un clin d'œil aux partisans de l'Algérie française et leur murmurer : " Vous voyez bien qu'au fond je suis avec vous " » [78].

L'attitude de M. Jacques Soustelle tranche avec celle de son propre parti. Réunis en commun le 28 janvier, députés et sénateurs de l'U.N.R.,

74. *L'Espérance trahie,* p. 137.
75. *L'Espérance trahie,* pp. 144-145.
76. *Ibid.*, p. 148.
7. *Ibid.*, pp. 149-150.
78. *L'Espérance trahie,* p. 150.

à l'unanimité moins une voix, celle de M. Guy Vaschetti, « réaffirmant leur totale confiance au général de Gaulle ... condamnent le fait que, sous l'impulsion de certains meneurs, des hommes se soient égarés dans l'émeute en s'insurgeant contre l'autorité de l'Etat ... » « L'Union pour la nouvelle République, ajoutent-ils, reste persuadée que l'Algérie, le moment venu, choisira librement de demeurer française. [79] » Le 30 janvier le comité central du mouvement adopte un ordre du jour identique et appelle les unions départementales de l'U.N.R. à prendre contact « avec tous les mouvements nationaux pour apporter un appui public et sans réserve au chef de l'Etat et à son gouvernement » [80]. La liaison entre le parti et l'Elysée ou Matignon est assurée, en ces circonstances dramatiques, par le président du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale, M. Louis Terrenoire, qui est reçu par M. Michel Debré avant la réunion des groupes le 28 et par le général de Gaulle, le 30 janvier. L'attitude des parlementaires est également déterminée par les interventions du président de l'Assemblée, M. Jacques Chaban-Delmas, qui est à l'origine, notamment, d'une proposition d'action commune avec d'autres groupes parlementaires [81].

Le vendredi 5 février, en fin de matinée, M. Jacques Soustelle est convoqué à l'Elysée pour y être démis de ses fonctions par le général de Gaulle. Nous n'avons de la courte entrevue entre les deux hommes que le témoignage de M. Jacques Soustelle.

« ... Quand je pénétrai dans le bureau du président de la République, rapporte-t-il, celui-ci me serra la main et me fit asseoir.

"Je vais, me dit-il sans autre préambule, vous demander de quitter le gouvernement. Vous n'êtes pas d'accord avec moi sur la politique algérienne ; il faut donc que vous partiez.

— Je regrette, rétorquai-je, que vous n'ayez pas attendu le 18 juin ; cela aurait fait vingt ans tout juste depuis la date où j'ai répondu à votre appel."

Il eut un petit geste de la main comme celui qu'on fait pour écarter un insecte importun.

Je repris : "Vous n'ignorez pas, en tout cas, que j'ai appris par la radio les événements du 24 janvier et que je n'y ai été mêlé ni de près ni de loin ?

— C'est parfaitement exact, et je vous en donne acte." Je lui dis alors : "Mon Général, je redoute que votre politique algérienne ne puisse aboutir à rien, qu'elle ne conduise pas à la paix, et qu'au contraire la situation en Algérie n'aille en s'aggravant au cours des mois à venir."

Encore le geste chasse-mouche, puis : "On ne fait pas une politique avec des appréhensions".

Je me levai là-dessus, et me dirigeai vers la porte. Le chef de l'Etat quitta son siège, contourna son bureau et m'accompagna jusqu'à la sortie.

"Les situations peuvent changer, me dit-il, et alors qui sait si nous ne nous retrouverons pas ?" Je ne répondis pas et pris congé ... Ainsi, conclut

79. *Le Monde*, 29 janv. 1960, et TERRENOIRE (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, pp. 153-154.

80. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 3, 3 févr. 1960.

81. Cf. TERRENOIRE (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, pp. 153-154 et 157-158.

M. Jacques Soustelle, sans éclats de voix et en deux minutes et demie, se consomma la rupture ... [82] »

En principe, le fait que M. Jacques Soustelle cesse de faire partie du gouvernement a pour seule conséquence, du point de vue de l'U.N.R., de lui enlever le droit de siéger ès qualité au comité central du mouvement [83]. M. Jacques Soustelle entend donc n'être plus qu'un simple militant gaulliste ; mais pour ses pairs il reste un des principaux dirigeants du mouvement et qui, comme tel, n'a pas le droit de manifester publiquement son désaveu de la politique algérienne du général de Gaulle, sauf à quitter, après le gouvernement, l'Union pour la nouvelle République elle-même. Or, immédiatement après son exclusion du gouvernement, l'ancien ministre fait remettre à la presse une déclaration dénuée de toute ambiguïté. Pour M. Jacques Soustelle le 18 juin, qu'il ne fait qu'évoquer, s'efface, semble-t-il, définitivement derrière le 13 mai : « Dix-neuf ans, sept mois et dix-huit jours, déclare-t-il en effet, après la date où j'ai répondu " présent " à l'appel du général de Gaulle, un an, dix-huit mois et vingt-trois jours après le 13 mai 1958, je suis exclu du gouvernement, aux applaudissements de ceux qui ne m'ont jamais pardonné la part que j'ai prise dans la fondation du nouveau régime ... » Après avoir rappelé qu'on ne peut lui reprocher ni de s'être mal acquitté de sa tâche ni d'avoir eu la moindre responsabilité dans l'affaire des barricades, M. Soustelle poursuit : « ... Ainsi l'exclusion dont je suis l'objet n'a d'autre motif que l'attachement que je prétends garder envers et contre tout à la cause de l'Algérie française ... [84] » Cette déclaration va ouvrir la longue procédure qui aboutira le 25 avril à l'exclusion de M. Jacques Soustelle.

« Sa déclaration, explique M. Chaban-Delmas à la presse parlementaire — il ne faut pas oublier que M. Soustelle est normalien — a été certainement réfléchie et chaque mot pesé. Toute la situation a été compromise et gâtée par ce communiqué à la presse. Il laisse supposer que, si M. Soustelle reste attaché à l'Algérie française, le général de Gaulle ne le serait pas. C'est un abus des termes, c'est abusif et faux ... Cette situation, poursuit le président de l'Assemblée nationale, pose à l'U.N.R. un problème sentimental et politique. Ce n'est pas, en effet, un parti comme les autres, il a été élu comme soutien de la politique du général ... »

Et d'envisager quatre solutions à la crise :

« 1. M. Soustelle fait un communiqué pour dire que son premier communiqué a été mal interprété.

2. M. Soustelle se retire de la vie politique.

82. *L'Espérance trahie*, pp. 160-161.

83. Le 8 février le secrétariat de M. Jacques Soustelle communique : « M. Jacques Soustelle ayant cessé de faire partie du gouvernement, cesse, du même coup, d'appartenir au comité central de l'U.N.R., conformément à l'article 30 des statuts de ce parti... En conséquence, Jacques Soustelle ne se rendra pas à la séance du comité central de l'U.N.R. prévue pour le 10 février ». Depuis lors les statuts de l'U.N.R. ont été modifiés et les anciens ministres siègent au comité central au même titre que les ministres en exercice.

84. Texte intégral dans *L'Information*, le 6 février 1960.

3. M. Soustelle quitte lui-même l'U.N.R.
4. L'U.N.R. exclut M. Soustelle » [85].

Le comité central de l'U.N.R., réuni le 10 février sous la présidence, exceptionnelle, de M. Michel Debré, Premier ministre, décide d'envoyer à M. Jacques Soustelle une délégation chargée de sonder ses intentions. Le 11 février une réunion commune, également exceptionnelle, des groupes U.N.R. de l'Assemblée et du Sénat se tient au Palais Bourbon en présence de MM. Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Roger Frey et Jacques Richard. Le Premier ministre expose lui-même les données du problème : on ne peut adhérer à l'U.N.R. tout en condamnant la politique algérienne du chef de l'Etat ; l'attitude de l'U.N.R. à l'égard de M. Jacques Soustelle dépendra de ses réponses et aussi de ses silences. M. Louis Terrenoire rapporte les décisions du comité central de la veille : une délégation ira demander à M. Jacques Soustelle de préciser publiquement que sa déclaration du 5 février ne signifiait pas que, lui parti du gouvernement, il n'y avait plus en son sein de défenseur de la « solution la plus française » en Algérie ; s'il refuse, on lui demandera de s'écarter volontairement de l'activité de l'U.N.R. ; s'il refuse encore le prochain comité central prononcera son exclusion [86].

Le 12 février MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée, Raymond Triboulet, ministre, et Jacques Richard, secrétaire général de l'U.N.R., se rendent donc chez M. Jacques Soustelle. Celui-ci a invité MM. Charles Béraudier et Pierre Picard à assister en témoins à l'entretien. L'ancien ministre refuse de publier une mise au point concernant son communiqué du 5 février ; il refuse également d'observer une retraite politique de quelques mois, assortie d'une mission à l'étranger. MM. Raymond Triboulet et Jacques Richard, mais non M. Chaban-Delmas semble-t-il, retirent néanmoins de l'entretien la conviction que M. Soustelle n'entreprendra pas de campagne d'envergure non conforme à la doctrine de l'U.N.R. [87]. M. Jacques Chaban-Delmas, lors de la réunion du comité central du 16 février, propose — pour que les choses soient claires — la publication d'un communiqué prenant acte de la décision de M. Jacques Soustelle « de redevenir une personne privée et, par conséquent, d'interrompre son action politique ». Il en est ainsi décidé par 23 voix contre 9 et 15 abstentions ; les amis de M. Soustelle s'abstiennent ou votent contre, estimant cette rédaction inacceptable pour l'ancien ministre qui a manifesté clairement son intention de garder sa totale liberté d'expression [88]. De fait, dès le 17, M. Jacques Soustelle dément publiquement s'être engagé à se mettre volontairement en congé et répond à M. Michel Debré, qui lui avait fait tenir le communiqué du comité central du 16 assorti de quelques « amicales remarques », en lui envoyant à son tour le texte de son propre communiqué [89].

85. *Le Figaro*, 16 févr. 1960.
86. *L'Aurore*, 12 févr. 1960.
87. *Le Figaro*, 17 févr. 1960. Sur cette entrevue voir SOUSTELLE (Jacques), *L'Espérance trahie*, pp. 164-165, ainsi que *L'Aurore*, 13 févr. 1960 et *Le Monde*, 13 févr. 1960.
88. *Le Monde*, 18 févr. 1960, *L'Aurore*, 18 févr. 1960.
89. *L'Aurore*, 18 févr. 1960.

L'affaire en reste là pour le moment, les dirigeants de l'U.N.R. craignant probablement les conséquences, au sein du groupe parlementaire, d'une exclusion trop prompte de M. Jacques Soustelle. Le 17 février les secrétaires généraux des unions départementales du mouvement sont réunis à Paris en conférence nationale extraordinaire. Dès le 5 février M. Jacques Richard les avait avertis, par télégramme, qu'une telle réunion aurait lieu le plus rapidement possible [90]. La situation est présentée par MM. Jacques Chaban-Delmas, Raymond Triboulet et Jacques Richard qui, comme l'on sait, ont vu M. Jacques Soustelle au nom du comité central. La plupart des responsables fédéraux semblent se rallier à leur exposé des faits ; quelques secrétaires fédéraux déclarent cependant que, dans l'hypothèse d'une rupture totale, on n'évitera pas quelques remous et sans doute, dans un petit nombre de fédérations la création d'organisations dissidentes [91]. Le bulletin multigraphié de la fédération de la Seine, *La Nation*, presse le comité central d'en finir : « ... Le prétexte invoqué par les tenants du raccommodage à tout prix, et qui est de maintenir l'unité, est mauvais. Il nous importe, certes, de maintenir l'unité, mais seulement avec celui que le peuple français, en novembre 1958, nous a chargés de soutenir sans condition ni arrière-pensée ... » Et d'exiger du comité central, si M. Jacques Soustelle ne révise pas sa position, qu'il se réunisse sans plus tarder pour statuer définitivement sur son cas [92].

En fait la décision dépend de M. Michel Debré qui entame avec M. Jacques Soustelle une longue correspondance dont celui-ci a publié depuis de larges extraits. « ... Non seulement, lui écrit-il le 22 février, je ne peux avoir qu'une ligne de conduite, mais, si j'ose m'exprimer ainsi, cette ligne doit être particulièrement rigide. L'U.N.R. n'a de valeur, l'U.N.R. n'a de sens, l'U.N.R. n'a de légitimité que dans la mesure où son action épouse totalement les directives politiques du général de Gaulle ... Quiconque, entrant notamment dans la catégorie de ceux qui peuvent avoir une influence, n'appliquerait pas cette règle, par exemple en prenant des positions publiques, à mon sens s'exclurait automatiquement de l'U.N.R. ... [93] » Nouvelle missive le 17 mars 1960, après que M. Jacques Soustelle ait notamment publié dans le *Journal du Parlement* un article sur l'autodétermination de l'Algérie concluant qu'il n'était plus de choix qu'entre l'intégration et l'indépendance [94]. « ... Gardien des liens qui unissent l'U.N.R. au général de Gaulle, lui écrit le Premier ministre, si je peux admettre, s'il est possible d'admettre les écarts d'un militant inconnu, voire d'un dirigeant provincial, il n'est pas possible d'accepter qu'une personnalité dirigeante, par des déclarations répétées, sème le doute sur l'orientation de l'U.N.R. ... » Et, après avoir fait remarquer à M. Jacques Soustelle qu'il « ne peut cesser du jour au lendemain d'avoir été une personnalité dirigeante », M. Michel Debré lui fait savoir que « tout bien pesé », il doit demander au comité central de l'U.N.R. de le

90. Circulaire de M. Jacques Richard aux secrétaires fédéraux, le 12 février 1960.
91. *Le Monde*, 13 févr. 1960.
92. *La Nation*, nouvelle série, n° 1, édition de la Seine, éditorial.
93. *L'Espérance trahie*, p. 166.
94. Article cité en annexe, p. 297, de *L'Espérance trahie* et paru le 11 mars 1960.

« considérer comme ne faisant plus partie de notre formation »[95]. « ... Je prends acte, lui répond M. Jacques Soustelle le 21 mars, de votre décision, mais je constate que vous ne l'expliquez ni ne la justifiez ... » Et l'ancien ministre reprend son argumentation sur le devoir qu'ont les adhérents de l'U.N.R., d'après sa déclaration initiale, de défendre l'Algérie française ; « si l'on veut, conclut-il, ... faire (de l'U.N.R.) une machinerie insensible, d'où la réflexion soit bannie et où l'obédience passive tienne lieu de pensée, il est bien évident que je n'y ai plus ma place. Mon regret d'en être arbitrairement chassé sera tempéré, croyez-le, par la satisfaction que j'éprouverai en me retrouvant seul, sans doute, mais libre ...[96] »

Aussitôt après, M. Jacques Soustelle part au Canada et aux Etats-Unis pour une série d'émissions télévisées et, le 22 mars, le comité central — réuni en présence du Premier ministre — laisse à celui-ci le soin de trancher l'affaire après une ultime tentative auprès de M. Soustelle à son retour d'Amérique[97]. Le lendemain, 23 mars, M. Michel Debré adresse une longue lettre à M. Jacques Soustelle. Le comité central, lui annonce-t-il, a voté, « à une très forte majorité », la motion suivante :

> « Le Comité, estimant que les prises de position de M. Jacques Soustelle sont incompatibles avec son maintien comme membre de l'U.N.R., est de ce fait obligé de considérer que la poursuite de son activité politique dans les termes et dans les formes où elle s'est récemment manifestée amène, automatiquement, à le considérer comme démissionnaire d'office. Il appartient, le cas échéant, à M. Michel Debré d'en prendre acte après avoir recueilli l'avis des membres de l'U.N.R. qui siègent au gouvernement et dans les bureaux des assemblées. »

Cette motion et la délibération du comité central, précise M. Michel Debré, sont demeurées secrètes. Mais, ajoute-t-il,

> « ... il ne faut pas chercher midi à quatorze heures. Nous allons connaître quelques mois particulièrement difficiles, et, au cours des mois qui viennent, ne seront vraiment "gaullistes" que ceux qui soutiendront contre vents et marées la politique du général de Gaulle ... Un article de vous, un discours, une interview qui marque publiquement des prises de position qui ne sont point conformes aux définitions de la politique du général de Gaulle sème le trouble à l'intérieur et à l'extérieur de l'U.N.R. Cela n'est pas possible et ne peut pas être toléré... »

Et M. Michel Debré termine par deux remarques, la première concernant l'Algérie — il n'y a pas d'autre politique imaginable que celle du général de Gaulle en ce domaine —, la seconde visant la personne même de son correspondant : « ... Il arrive que le temps soit le grand maître de toute chose. Que pouvez-vous perdre à rester silencieux, pendant six mois ? Que pouvez-vous perdre à attendre sans mot dire l'évolution des événements ? ... Gardez-vous, conclut le Premier ministre, du succès que peut vous apporter votre talent animé par des hommes qui ne cherchent pas votre bien, ni même, en fin de compte, pour beaucoup d'entre eux, le succès d'idées dont ils se disent partisans et qui ne sont

95. *L'Espérance trahie*, pp. 168-169.
96. *Ibid.*, pp. 169-171.
97. *L'Espérance trahie*, pp. 171-172, et *Le Monde* du 24 mars 1960.

que prétexte à agitation ... » [98]. Mais le 4 avril M. Jacques Soustelle annonce la création d'un Centre d'information pour les problèmes de l'Algérie et du Sahara (C.I.P.A.S.), nouvelle version de l'ancienne U.S.R.A.F. ; M. Michel Debré applique alors les décisions du comité central du 22 mars, consulte les ministres U.N.R., puis, le 8 avril, adresse à M. Jacques Soustelle sa sixième lettre depuis son exclusion du gouvernement le 5 février. « ... C'est avec un très grand regret, lui écrit-il, que je dois considérer que vous ne pouvez plus faire partie de l'Union pour la nouvelle République et que je vous demande d'en prendre acte ... [99] »

M. Jacques Soustelle lui répond le 14 avril : il met en doute le vote d'une motion par le comité central, le 22 mars, habilitant M. Michel Debré à l'exclure. Le comité aurait en réalité, « sans explication ni débat voté non point un texte mais une sorte de blanc-seing dont l'objet est demeuré assez vague ». D'ailleurs, poursuit M. Soustelle, motion ou pas, la procédure est antistatutaire [100]. De fait seul le comité central est habilité, après avis de la commission d'arbitrage, à exclure un membre de l'U.N.R. Tant et si bien que M. Jacques Soustelle sera exclu avec quelques jours de retard, mais dans les règles, le 25 avril 1960. A l'unanimité moins une abstention la commission d'arbitrage avait d'abord conclu à l'exclusion ; le comité central se rangeait ensuite à son avis par 32 voix contre 13, 8 membres, dont M. Michel Debré, étant absents [101]. « L'Union pour la nouvelle République, déclarait le communiqué final, a été fondée pour soutenir indéfectiblement et dans tous les domaines la politique du général de Gaulle. Constatant que l'action présente de M. Jacques Soustelle n'est plus conforme à ces objectifs, le comité central, avec tristesse mais avec résolution, a adopté les conclusions de la commission nationale d'arbitrage et prononcé l'exclusion de Jacques Soustelle de l'U.N.R. [102] »

Il avait fallu près de trois mois pour en arriver là mais, comme dans la précédente crise qui avait entraîné la démission de M. Léon Delbecque, le temps avait joué contre les opposants au sein du mouvement. Depuis février M. Jacques Soustelle avait multiplié les critiques publiques de la politique algérienne du général de Gaulle, il les avait même formulées à l'étranger. Son influence au groupe parlementaire et dans les fédérations de l'U.N.R. s'en était affaiblie d'autant. Son argumentation n'était pas non plus sans failles : il était difficile de continuer de défendre la francisation de l'Algérie au sein de l'U.N.R. en se référant à la déclaration statutaire du mouvement, rédigée par un petit comité en novembre 1958, et en négligeant les échecs successifs des partisans de cette option devant le comité central, en septembre, le groupe parlementaire, en octobre, et les assises nationales, en novembre 1959. Surtout il était impossible d'affecter de ne pas s'en prendre à la politique algérienne du général de Gaulle après avoir été exclu par celui-ci du gouvernement et

98. Texte intégral dans *Lettre d'information*, le 12 avril 1960. Larges extraits dans *L'Espérance trahie*, pp. 172-173.
99. *L'Espérance trahie*, p. 173.
100. *L'Espérance trahie*, pp. 173-177.
101. *Le Monde*, 27 avril 1960, *Le Figaro*, 26 avril 1960.
102. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 12, 23 avril au 5 mai 1960.

fortement invité par le Premier ministre à cesser toute prise de position publique. Quoi qu'il en soit, M. Jacques Soustelle entraîna encore moins de départs de l'U.N.R. que M. Léon Delbecque puisqu'il ne fut suivi, au groupe parlementaire de l'Assemblée, que par MM. Pierre Picard, député de la Seine-et-Oise, Charles Beraudier et Jean Miriot, députés du Rhône et René Moatti, député de la Seine. Les répercussions de l'affaire sont plus difficiles à mesurer dans les fédérations. Celle du Rhône entrait en dissidence ; celle du Nord se réfugiait dans l'attentisme et continuait de réunir « orthodoxes » et « intégrationnistes », dont M. Léon Delbecque ; une scission enfin faisait éclater la fédération de la Haute-Garonne portant, selon les démissionnaires, sur quelque 270 militants, selon le secrétaire fédéral sur une dizaine au plus [103].

Bilan pour l'U.N.R. de l'épreuve algérienne

Dans son rapport moral, aux assises de Strasbourg en mars 1961, M. Jacques Richard évalue à « une centaine » le nombre d'adhérents — sans compter « plusieurs députés » et « quelques élus locaux » — ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires en raison de divergences de vues « sur des questions fondamentales, notamment ... la politique algérienne du chef de l'Etat » [104]. Au total les défections furent donc, semble-t-il, limitées. Pour l'U.N.R. l'affaire algérienne était réglée et M. Jacques Chaban-Delmas pouvait bientôt déclarer sans susciter de remous « ... En ce qui concerne ... les partisans de l'Algérie française, dont la bonne foi et le patriotisme ne sont pas en cause, leur point de vue, qui nous attriste, doit être pris en large considération, non pas pour le suivre mais essayer de l'atténuer et de l'éloigner de l'erreur. L'Algérie française ? Quel est celui qui n'a pas souhaité qu'elle puisse se faire ? Mais prendre maintenant cette position c'est vouloir délibérément ignorer la vérité ... [105] »

L'Union pour la nouvelle République connaîtra encore quelques démissions sur l'Algérie, elle ne les redoutera plus, au contraire : « ... S'il advient, est-il enjoint aux secrétaires fédéraux, qu'un certain nombre de nos adhérents vous fassent part de leur intention de remettre leur démission — notamment à la suite de la prise de position du général de Gaulle sur l'Algérie — le comité central vous demande de l'accepter et de ne rien faire pour tenter de retenir parmi nous ceux qui s'estiment en désaccord avec la politique du Général ... Nous n'avons pas besoin, à l'U.N.R., de compagnons dont la fidélité est à éclipses ... » [106].

103. Cf. *Le Monde*, 8 avril 1960. En ce qui concerne la fédération du Nord la situation ne sera clarifiée, par la scission effective des partisans de M. Léon Delbecque, qu'en octobre 1960 (*Le Monde*, 19 oct.).

104. Jacques Richard, Rapport d'activité, assises de Strasbourg, 17-19 mars 1961, p. 4.

105. Discours lors du congrès de l'Union départementale de la Gironde. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 35, 25 nov.-1er déc. 1960.

106. Circulaire du secrétaire général, M. Jacques Richard, aux secrétaires départementaux, le 8 octobre 1960, suite à la réunion du comité central, le 7 octobre.

Cette attitude allait trouver une justification dans les résultats du référendum du 8 janvier 1961. « ... Les éléments politiques qui avaient quitté l'U.N.R. ... ont été cruellement désavoués par le corps électoral, écrira M. Jacques Richard aux secrétaires fédéraux ... Si leur propagande forcenée, l'agitation qu'ils entretenaient à l'envi dans tout le pays, ont pu faire illusion, il est certain qu'aujourd'hui leur importance politique se trouve ramenée à ses véritables proportions, c'est-à-dire au néant ... Nous avons donc eu raison, conclut-il, de suivre inébranlablement le général de Gaulle et de ne jamais mettre de condition à notre fidélité. [107] »

A l'épreuve des crises l'Union pour la nouvelle République s'était révélée à elle-même. La première crise avait montré le pouvoir du secrétaire général, la seconde celui du président du groupe à l'Assemblée, mais dans les deux cas ce pouvoir avait trouvé sa limite dans celui des ministres et du président de l'Assemblée nationale. Quand les crises avaient été jusqu'à la rupture de l'unité du mouvement et surtout à la mise en cause de la politique définie par le général de Gaulle, le Premier ministre était intervenu et avait, dès lors, dominé la situation. Ainsi l'U.N.R. avait-elle défini et assumé son rôle, de manière officieuse tout au moins : le « mimétisme », la « stricte observance d'une volonté propre au général de Gaulle », dira l'un des rapporteurs lors de ses deuxièmes assises nationales, à Strasbourg, un an et trois mois seulement après celles de Bordeaux [108].

Notons toutefois une dernière rupture qui sera pénible sur un plan sentimental : l'exclusion de M. Raymond Dronne, député de la Sarthe, le 22 novembre 1961 (cf. chap. VI).

107. Circulaire du secrétaire général, M. Jacques Richard, aux secrétaires départementaux, le 9 janv. 1961.

108. Assises de Strasbourg, 17-19 mars 1961, Rapport-annexe n° IV : « Le service des affaires algériennes », par le colonel Charles Desanges, chargé de mission au secrétariat général, p. 13.

CHAPITRE 4

Controverses sur le rôle de l'U.N.R.

1958-1962

« La Constitution — déclare M. Roger Frey, secrétaire général de l'U.N.R. en décembre 1958 — a prévu que le général de Gaulle, qui sera bientôt président de la République, exerce une fonction arbitrale. Mais, poursuit-il, pour qu'il y ait un arbitre, il faut des thèses en présence ... Il est donc absolument nécessaire pour nous, si nous voulons éviter ce que le général de Gaulle n'a pas voulu, c'est-à-dire le pouvoir présidentiel, que nous ayons des conceptions personnelles et précises.[1] »

Le domaine réservé

Cependant lorsque MM. Jacques Soustelle et Léon Delbecque, quelques semaines plus tard, voudront apporter, malgré lui, au chef de l'Etat une des données fondamentales de son arbitrage en pressant l'U.N.R. d'entrer dans la voie d'une politique algérienne d'intégration, le nouveau secrétaire général du mouvement, M. Albin Chalandon, et le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas, dégageront peu à peu la doctrine du « domaine réservé », doctrine de circonstance puisqu'elle n'est alors qu'une riposte tactique, à usage interne, à l'action des « intégrationnistes » au sein de l'U.N.R.

Cette conception seconde du rôle de l'U.N.R., esquissée par M. Albin Chalandon au Conseil national d'Orsay en juillet 1959, est lancée en novembre aux assises de Bordeaux par M. Chaban-Delmas.

« ... Certes il y a des antigaullistes dans le pays, constate d'abord à Orsay M. Albin Chalandon, mais plus dangereux qu'eux sont ceux qui sont gaullistes à la condition que le général de Gaulle pense comme eux, fasse comme ils veulent. » L'U.N.R. doit se garder, insiste-t-il, de ceux qui entendent s'en servir pour « forcer la main du général de Gaulle », elle doit, au contraire, « ... le suivre dans tous les problèmes pour lesquels l'intérêt national se trouve engagé et *qu'il se réserve* de trancher lui-même en tant que chef de l'exécutif ». A savoir : « ... Essen-

1. Roger Frey, Conférence des Ambassadeurs, *op. cit.*, p. 14.

tiellement ... *la politique internationale, ... la Communauté et ... l'Algérie* ». Notons que son secrétaire général prend bien soin de distinguer entre la position de l'U.N.R. vis-à-vis du général de Gaulle — « ... Nous sommes sa chose, il n'est pas la nôtre » — et vis-à-vis du gouvernement :

> « ... L'U.N.R. est totalement solidaire du gouvernement aux yeux de l'opinion ... et pourtant il s'agit d'un gouvernement de coalition dans lequel l'U.N.R. n'est que l'une des parties prenantes ... Ce que peut faire l'U.N.R. et ce qu'elle doit faire, c'est de demander qu'elle ait, dans ce gouvernement, une influence qui corresponde à son poids réel dans la coalition qu'elle soutient avec discipline, loyauté et efficacité ... La difficulté de notre position à l'égard du gouvernement est une affaire de rôdage et devrait se résoudre avec le temps et la pratique. Il n'en est pas de même de notre position à l'égard du général de Gaulle lui-même. Il y a là une difficulté permanente... [2] »

M. Albin Chalandon reprendra ces idées aux assises de Bordeaux. « ... Certains d'entre nous, dira-t-il alors, affirment que de Gaulle veut être un arbitre national et que, par conséquent, les partis politiques, y compris l'U.N.R., doivent exercer leur action en toute liberté. Ils se trompent, car ils confondent l'arbitrage moral que de Gaulle devait nécessairement rendre à l'occasion des événements du 13 mai, avec son rôle de chef de l'Etat ... »

Quant au gouvernement, déclarera-t-il également, après avoir « été tenté, pendant un temps, de rompre tous les liens entre l'U.N.R. (parti politique) et lui », au nom de la séparation des pouvoirs, il « s'apercevra de plus en plus que les partis politiques constituent un lien entre le pays et lui et que l'U.N.R., dans la mesure où elle s'identifie au régime, doit être le trait d'union qui concourt à informer le pouvoir aussi bien que l'opinion » [3]. En résumé le rôle de l'U.N.R. consiste à suivre avec une fidélité absolue le général de Gaulle dans les secteurs politiques qu'il s'est réservés, tout en affirmant son originalité et sa personnalité propres dans les autres domaines de l'action gouvernementale.

Ce que M. Jacques Chaban-Delmas, avec toute son autorité, traduira aux assises de Bordeaux en une définition précise du « *secteur présidentiel* » — Algérie, Communauté, Affaires étrangères et Défense — opposé au « *secteur ouvert* », soit le reste, « un reste d'ailleurs considérable puisque, à travers la Santé, l'Education, la Culture, les Finances, l'Economie, le Travail, l'Information et la Justice, il réunit les éléments mêmes de la condition humaine ». « Dans le premier, explique le président de l'Assemblée, le chef de l'Etat décide, dans le second il opte. Dans le premier le gouvernement exécute, dans le second il conçoit. Enfin, pour ce qui est de l'U.N.R., dans le premier cas elle doit suivre de Gaulle, dans le second cas il lui revient de devancer l'événement. [4] »

2. Albin Chalandon, Exposé au conseil national, 25 et 26 juillet 1959. *U.N.R., Bulletin de presse,* numéro spécial, p. 8 (passage souligné par l'auteur).

3. Albin Chalandon, Rapport aux assises de Bordeaux, texte imprimé, pp. 1-3.

4. Jacques Chaban-Delmas, Allocution aux assises de Bordeaux, *Le Courrier de la nouvelle République,* numéro spécial, pp. 24-25 (quatre mots soulignés par l'auteur).

Cette théorie se heurte sur le champ à une opposition des « intégrationnistes », qui pour des raisons de politique algérienne n'acceptent pas l'inconditionnalité vis-à-vis du général de Gaulle.

Bien sûr, acquiesce M. Jacques Soustelle au conseil national de juillet 1959, il y a lieu de ne pas entraver l'action du général de Gaulle dans les domaines qu'il s'est en quelque sorte réservés, mais « je dirai — ajoute-t-il aussitôt — allons plus loin : ne nous contentons pas — ce n'était d'ailleurs certainement pas la pensée d'Albin Chalandon — d'un rôle passif ou de spectateurs ... Le parti ne doit pas être paralysé en quelque sorte dans sa propre action par une sorte de respect, si grand qu'il soit, pour le chef de l'Etat ou pour le gouvernement ... » [5]. « Serons-nous le parti de l'arbitre, renchérit M. Léon Delbecque, ... ou bien aurons-nous notre propre personnalité, sachant pertinemment que nous soutiendrons inconditionnellement l'idéologie gaulliste ? » Le député du Nord, quant à lui, a choisi : « ... Certains de nos amis ont peut-être des raisons, dit-il, si l'on considère que l'U.N.R. est un parti d'arbitrage entre la Quatrième République et autre chose, d'être honteux du 13 mai ... Disons-leur simplement ceci : oui, le Général est un arbitre ... il est l'arbitre national entre les hommes de l'ancien système ... et les autres. Mais s'il y a d'un côté l'ancien système, nous voudrions ... qu'il y ait de l'autre côté l'U.N.R., la révolution » [6].

Pour M. Michel Debré, au contraire, il est dans la nature des choses que l'U.N.R. n'ait pas d'autres chefs que le président de la République et son Premier ministre, que l'U.N.R. n'ait pas d'autre politique que celle du gouvernement. Conception bien naturelle, dira-t-on, à qui détient le pouvoir et accepte évidemment mal de le partager ? Mais M. Michel Debré prouvera, après l'avoir quitté, qu'il était capable de se plier au bénéfice d'un autre à cette règle rigoureuse qu'il avait lui-même formulée : il refusera la présidence du groupe parlementaire U.N.R. pour ne pas gêner le Premier ministre. Et, profitant d'une réunion à huis-clos du comité central, le 2 juillet 1962, il s'ouvrira en toute franchise à ses compagnons pour les rappeler à la discipline gouvernementale :

> « ... Comme je ne suis plus rien, leur dira-t-il non sans une pointe d'amertume, on m'a découvert mille qualités. Cette situation exceptionnelle... dont je sais parfaitement qu'elle changerait aussitôt s'il devait m'arriver un jour de reprendre quelque activité que ce soit, me permet de vous dire ceci : dans les rangs de l'U.N.R. il arrive de dire, voire d'écrire... "Pompidou est très bien, mais ceci, mais cela ... Frey est très bien, mais ceci, mais cela ... Nous avons bien Terrenoire, mais ceci, mais cela ..." Si je devais me laisser aller, et cela m'arrive de me laisser aller, avoue M. Michel Debré, je dirais moi aussi que j'avais mes idées sur bien des problèmes touchant des domaines très divers de l'activité gouvernementale. Or, ce que je souhaitais, ce que j'avais préparé, non seulement ne se réalise pas, mais, depuis mon départ, c'est dans des directions opposées à celles que je souhaitais que l'on s'oriente... »

5. Allocution au premier conseil national de l'U.N.R., Palais d'Orsay, 26 juil. 1959, *U.N.R. Bulletin de presse*, numéro spécial, et *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 5.

6. Allocution au premier conseil national de l'U.N.R., Palais d'Orsay, 26 juil. 1959. *U.N.R. Bulletin de presse*, numéro spécial.

L'ancien Premier ministre va-t-il tancer pour autant, publiquement, son successeur ? Il n'en a pas, pense-t-il, le droit : « ... Il y a en effet une règle fondamentale en politique : il faut critiquer ses adversaires, il ne faut point critiquer ouvertement ses amis ». On peut, entre soi, dire ce que l'on pense : « ... Les commissions politiques sont faites pour cela, les rendez-vous avec tel ou tel sont faits pour cela, les réunions de groupe ou de bureau sont faites pour cela ... Mais cela dit, strictement entre nous ». Et, ajoute M. Michel Debré, cette attitude n'est pas seulement d'« une qualité de cœur, de sentiment, mais d'une grande habileté politique »[7]. Avec moins de rigueur doctrinale, peut-être, et un désir plus grand de trouver les moyens pratiques d'instaurer entre le gouvernement et sa majorité un climat de collaboration, M. Georges Pompidou n'aura pas d'autre conception des rapports de l'U.N.R. et du gouvernement. Comme nous le confiait un député U.N.R. : « Avec Michel Debré on se heurtait au granit, avec Georges Pompidou on s'enfonce dans l'étoupe, mais le résultat est le même ».

La difficulté consistera précisément à faire accepter par les parlementaires cette inconditionnalité, au moins publique, de l'U.N.R. à un gouvernement qui entend demeurer au-dessus d'elle. Car pour M. Georges Pompidou comme pour M. Michel Debré le gouvernement n'est pas et ne doit pas être l'émanation de l'Assemblée, de la majorité ; il est constitué par le président de la République et c'est en lui et, à travers lui dans le peuple souverain, qu'il trouve la source de son pouvoir. A fortiori l'exécutif ne doit-il rien à une formation politique particulière. Certes, une fois constitué, le gouvernement cherchera une majorité au Parlement pour soutenir sa politique. Mais le Premier ministre pensera et agira alors en chef de la majorité et non pas en chef de parti. Ainsi M. Michel Debré, dans ses contacts officiels avec les représentants de la majorité, prendra-t-il pour règle de ne pas privilégier l'U.N.R., allant jusqu'à proposer aux autres groupes de la majorité de se rendre devant eux chaque fois qu'il ira parler au groupe gaulliste. Dans cette conception, le Premier ministre et les ministres se détachent, par leurs fonctions, de leur parti et ne doivent plus y avoir d'activité marquante. De là à penser qu'ils doivent l'ignorer il n'y avait qu'un pas qu'on avait été bien près de franchir au début de 1959. Lorsqu'il devient ministre de l'Information dans le gouvernement de M. Michel Debré, M. Roger Frey se démet de son mandat de secrétaire général de l'U.N.R. On ne peut pas, explique-t-il, au comité central, être à la fois dans un gouvernement et dans un parti. M. Edmond Michelet, également ministre, rapporte que le général de Gaulle et le Premier ministre souhaitent que les membres du gouvernement soient aussitôt que possible mis publiquement en congé de parti[8]. Finalement M. Albin Chalandon remplacera M. Roger Frey au secrétariat général mais celui-ci continuera, avec les autres ministres à siéger au comité central : le

7. Michel Debré, Discours au comité central, 2 juil. 1962, Palais d'Orsay, Paris, 13 p., multigr. (Dossier du candidat U.N.R. aux élections législatives, novembre 1962).

8. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central de l'U.N.R., le jeudi 5 février 1959, par un témoin.

Premier ministre avait rapidement pris conscience que le gouvernement, s'il voulait pouvoir compter sur l'U.N.R. au Parlement, ne pouvait se désintéresser de l'U.N.R. en tant que parti, qu'il y avait tout avantage à user de l'influence des ministres dans les organes de direction du mouvement. De même M. Michel Debré ne négligera pas longtemps d'assister aux conseils nationaux et aux assises de l'U.N.R., voire aux réunions plus restreintes du comité central ou du bureau politique lorsque la nécessité s'en fera sentir. Il reste que cet assouplissement inévitable d'une attitude sans doute trop rigoriste au départ n'enlèvera rien au principe de la séparation des pouvoirs selon la doctrine gaulliste.

Aux assises de Bordeaux le rapport sur le rôle de l'U.N.R. dans la Cinquième République « est confié à un partisan convaincu de cette conception hiérarchique des rapports entre le gouvernement et l'U.N.R. : M. Michel Habib-Deloncle. « ... Nos députés, pose-t-il d'emblée, ont été élus ... sur une équation : U.N.R. = de Gaulle. Cette équation, déduit-il, nous crée un devoir de fidélité inconditionnelle envers le Général, sa personne et sa politique ». Sur ce point les idées du rapporteur ne diffèrent pas de celles de MM. Albin Chalandon et Jacques Chaban-Delmas avec qui il condamne la thèse du président-arbitre : « ... A partir du moment où nous admettrions que le général de Gaulle exerce l'arbitrage entre nous qui tirerions à hue et les autres qui tireraient à dia, nous admettrions, démontre M. Michel Habib-Deloncle, que nous avons rompu l'équation fondamentale U.N.R. = de Gaulle. Nous accepterions par avance de prendre par rapport à lui des positions en flèche qui dépasseraient les siennes ; autrement dit, lui laissant un rôle d'arbitre théorique, nous nous réserverions d'être le moteur ... » [9].

Mais M. Michel Habib-Deloncle, contrairement au président de l'Assemblée nationale et au secrétaire général de l'U.N.R., accorde également au gouvernement les droits qu'il reconnaît au général de Gaulle sur le parti gaulliste. « ... Quand le gouvernement conservateur, argue-t-il, arrive au pouvoir en Angleterre, quand un gouvernement démocrate-chrétien arrive au pouvoir en Allemagne, il est assuré du concours d'un certain nombre de députés qui voteront toujours pour lui, qui lui permettront de mener son œuvre à bien jusqu'au bout. Ces parlementaires ne cherchent pas à avoir une doctrine propre à leur parti : *leur doctrine, c'est la politique du gouvernement* ». De la même façon, estime-t-il : « ... Dans la Cinquième République, le rôle du parti qui soutient le gouvernement, ce n'est pas de surenchérir pour se distinguer de lui, c'est de préparer pour lui le dossier de ses réalisations, le bilan positif de son action, afin que le corps électoral lui redonne un nouveau mandat de cinq années ... » [10]. Cela n'empêche pas l'U.N.R. de critiquer à l'occasion le gouvernement mais toujours « par des canaux internes ... Les responsables, le comité central dans lequel les ministres siègent organiquement, le bureau politique auquel ils appartiennent également, les bureaux des groupes parlementaires doivent signaler ce qui ne va pas.

9. Michel Habib-Deloncle, Rapport sur le rôle de l'U.N.R. dans la V[e] République, premières assises nationales, Bordeaux, 13-15 nov. 1959, 13 p. multigr. (p. 4).

10. *Ibid.*, p. 7 (passage souligné par l'auteur).

Mais face à l'opinion publique, essayer de nous différencier par rapport à l'action du gouvernement, c'est signer notre arrêt de mort pour les prochaines consultations électorales. Au contraire, faire ce que peut-être le gouvernement ne fait pas assez, sa publicité ... tel est le travail rentable ... » [11]. Et le rapporteur conclut en assignant à l'U.N.R., parti de gouvernement, un objectif qui, à l'époque, paraissait singulièrement démesuré : « ... la conquête de la majorité absolue dans l'Assemblée prochaine » [12].

La motion adoptée par les assises de Bordeaux sur ce rapport de M. Michel Habib-Deloncle reprend non pas l'idée d'un double domaine, l'un « réservé » au président de la République, l'autre « ouvert » à l'initiative de l'U.N.R., selon la définition de M. Jacques Chaban-Delmas, mais bien les propos du rapporteur sur le général de Gaulle « considéré non seulement comme l'arbitre mais comme le guide éclairé du pays » et sur l'U.N.R., « parti de gouvernement ... assumant pleinement devant l'opinion la répartition nouvelle des tâches de l'exécutif et du législatif » [13]. Conception que quelques phrases du discours de M. Michel Debré illustrent de façon saisissante : « ... La formation politique que *vous* êtes, déclare le Premier ministre, ... se doit de montrer ... qu'elle a compris son devoir : ... prouver les avantages d'une ténacité dans une longue action. Pour cela, poursuit M. Michel Debré, il faut aussi bien au gouvernement qu'aux formations, dont *la vôtre*, qui le soutiennent, un programme. Ce programme, *je* vais vous le montrer... [14] »

Pour résumer les trois thèses en présence nous pouvons les caractériser, selon l'étendue du rôle qu'elles assignent à l'U.N.R., de maximale, de minimale et de moyenne. Pour les « maximalistes », MM. Jacques Soustelle et Léon Delbecque, l'U.N.R. peut et doit élaborer elle-même, indépendamment du gouvernement et du général de Gaulle, sa doctrine et son programme. Thèse de circonstance — pour une large part, qui sera condamnée par la grande majorité du mouvement dès que, par le discours du 16 septembre 1959, le général de Gaulle aura pris nettement en mains la politique algérienne de la France. Dans l'affaire, la querelle sur le rôle de l'U.N.R. est accessoire, le véritable enjeu c'est l'Algérie. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les deux autres thèses. Dans l'appareil du parti M. Albin Chalandon se fera le champion de l'opposition aux « minimalistes » en essayant de donner à l'U.N.R. une personnalité politique qui ne se confonde pas totalement avec celle du gouvernement. Son remplacement après les assises de Bordeaux par M. Jacques Richard marquera l'échec de cette entreprise. Au sein du groupe parlementaire M. Jacques Chaban-Delmas, discrètement, M. Raymond Schmittlein et quelques autres députés, plus ouvertement, tente-

11. *Ibid.*, p. 8.

12. *Ibid.*, p. 13.

13. Premières assises nationales (Bordeaux, 13-15 nov. 1959), Résolutions adoptées, Paris, 1959, in-8, 39 p.

14. Michel Debré, Allocution prononcée aux assises de Bordeaux, nov. 1959. *Le Courrier de la nouvelle République*, numéro spécial, pp. 26-30 (plusieurs mots soulignés par l'auteur).

ront la même aventure pour échouer également, en fin de compte, devant la ferme opposition du Premier ministre, M. Michel Debré. Ces luttes internes, sans atteindre le degré des déchirements sur l'Algérie, n'en diviseront pas moins sérieusement les gaullistes jusqu'en octobre-novembre 1962.

L'échec de M. A. Chalandon et le ralliement du parti à l'orthodoxie gouvernementale

Comme dans l'affaire algérienne le rôle principal, durant les premières escarmouches, est tenu par M. Albin Chalandon. Mais cette fois il est contre Matignon et, sans doute, contre l'Elysée au lieu d'en être le porte-parole.

Avant même d'accéder au secrétariat général, M. Albin Chalandon, le 15 décembre 1958, présente au comité central un rapport de politique économique dont le texte sera publié intégralement pour les élections municipales dans le bulletin intérieur réservé aux parlementaires de l'U.N.R.[15]. « Si certaines des solutions recommandées par M. Chalandon, peut-on lire dans la préface de ce rapport, n'ont pas été retenues par le gouvernement ... l'analyse des problèmes de conjoncture et de nombreuses observations, notamment sur la réforme fiscale, demeurent valables.[16] » L'auteur lui-même, il est vrai, restait prudent sur la portée qu'il convenait de donner à son travail : « ... L'objet de ce rapport, écrivait-il en effet, est davantage d'informer les membres du comité des problèmes qui se posent actuellement dans le domaine économique et financier que de formuler un programme dont la publication inévitable risquerait de gêner l'action du gouvernement ». Mais il n'en était que plus à l'aise pour insister, notamment, sur « la nécessité et la possibilité de procéder à une relance de l'économie »[17]. Dans une déclaration à la presse, le 27 décembre 1958, M. Albin Chalandon apporte au plan de redressement économique et financier du gouvernement un soutien non exempt d'inquiétude : « ... Malgré quelques divergences sur le choix des moyens, dit-il en effet, l'U.N.R. y retrouve les objectifs fondamentaux que j'avais définis en son nom. Elle (le) soutiendra donc de toutes ses forces, mais n'en renoncera pas pour autant à user de son influence pour l'orienter dans la voie d'un dynamisme tant économique que social : pas de crise, pas de chômage et une répartition équitable des sacrifices nécessaires »[18]. La même attitude de soutien « constructif » se retrouve dans le communiqué du secrétariat général de l'U.N.R., le 20 février 1959, au sujet de la suppression partielle de la retraite du combattant. Cette mesure, concède l'U.N.R., parce qu'elle était « empreinte d'une certaine sécheresse administrative, a pu

15. Albin Chalandon, Rapport présenté au comité central de l'U.N.R., le 15 décembre 1958. *Documentations et informations parlementaires*, n° 2, févr. 1959, 17 p.
16. *Ibid.*, p. 1.
17. *Ibid.*, p. 1.
18. Source : Secrétariat général, circulaire générale n° 3, U.N.R., 31 décembre 1958.

induire en erreur les anciens combattants sur les véritables intentions du gouvernement ... Pour l'avenir, s'engage le secrétariat général, l'U.N.R. s'efforcera, notamment grâce à l'initiative de ses groupes parlementaires, de promouvoir des solutions qui tiennent compte à la fois des droits moraux des anciens combattants et des besoins matériels de nombre d'entre eux » [19]. Le 26 février 1959 le bulletin de presse de l'U.N.R. publie un article intitulé : « L'U.N.R. veut une vraie relance économique ». Se référant au rapport Chalandon du 15 décembre, l'auteur rappelle une fois encore que les mesures prises par le gouvernement ne coïncidèrent pas avec ce qu'attendait l'U.N.R. : « ... L'U.N.R. souhaitait ... avec son expert que l'accent soit mis davantage sur la relance de la production que sur le freinage de la consommation ... L'U.N.R. proposait que, pour couvrir l'impasse budgétaire, l'épargne soit très fortement encouragée... tandis que la consommation de produits coûteux en devises devrait faire l'objet de restrictions, fût-ce au prix de certains rationnements. Ainsi n'aurait-il pas été touché aux revenus des salariés... » L'U.N.R., ajoute l'auteur de l'article, n'en a pas pour autant l'intention de « faire le procès de l'action gouvernementale », au contraire elle entend participer de toutes ses forces à sa réussite en s'efforçant « de proposer de nouvelles propositions constructives » : accroissement des investissements et des exportations, réforme fiscale et, à plus long terme, réformes de structures. « L'U.N.R., conclut son porte-parole, ne conteste pas la nécessité *temporaire* d'une politique d'austérité, mais elle désire modifier son application pour rendre les sacrifices demandés aux Français aussi féconds que possible. [20] » Dans le « dossier du candidat » (U.N.R.) aux élections municipales de mars 1959 les mesures gouvernementales en matière économique et sociale sont citées comme exemple de certaines divergences de méthode entre le gouvernement et les « experts » de l'U.N.R. : « ... Sans les prendre à son compte, mais fidèle à sa volonté d'unité et d'efficacité, y déclare-t-on, l'U.N.R. s'emploiera loyalement à les faire aboutir. Elle se réserve néanmoins de continuer à proposer ses solutions propres... [21] » Le 7 mars M. Albin Chalandon avait publié dans *Le Monde* un article intitulé « La France est vouée à l'expansion » et le 27 mai 1959 il rend publiques les conclusions d'une table ronde réunie à son initiative pour étudier la situation économique de la France : le gouvernement doit manifester solennellement sa volonté d'assurer l'expansion économique, se tenir prêt à mettre en œuvre tous les modes d'intervention (relance par les exportations et les investissements, par la consommation de façon spécifique et localisée — dans l'automobile notamment —, relance globale de la consommation si besoin est), peser soigneusement sans les exagérer les incidences budgétaires d'une telle politique et envisager une planification économique et sociale à l'échelle

19. Source : texte multigraphié du communiqué, Secrétariat général de l'U.N.R., Paris, 20 févr. 1959.

20. *U.N.R. Bulletin de presse*, n° 1, 26 févr. 1959 : « L'U.N.R. veut une vraie relance économique », p. 6 (un mot souligné par l'auteur).

21. U.N.R. Dossier du candidat aux élections municipales, mars 1959, Affaires économiques et financières, A 3.

européenne [22]. Le 22 juin 1959, dans une interview publiée par *Les Echos*, M. Albin Chalandon approuve les mesures prises par le gouvernement pour stimuler l'activité économique mais les déclare insuffisantes.

Cette volonté constante de soutien critique ou, si l'on préfère, « constructif » du gouvernement de la part d'un secrétaire général, qui se considère comme le chef de l'U.N.R. ne tarde pas à irriter M. Michel Debré. « ... Rétablir la situation, rappelle-t-il aux censeurs du gouvernement, demande bien plus que quelques semaines, bien plus que quelques mois. On oublie le bien qui a été fait, on constate celui qui n'a pas été fait ... » [23]. Mais les relations entre le Premier ministre et le secrétaire général de l'U.N.R. deviennent franchement mauvaises lorsque celui-ci, le 15 juin 1959, lui écrit — au nom du comité central — pour critiquer l'orientation politique prise par le gouvernement et réclamer une liaison plus étroite entre l'exécutif et l'U.N.R. qui venait d'apprendre par la presse que le gouvernement, sans la consulter ni l'avertir, avait décrété le relèvement des allocations familiales [24]. La lettre de M. Albin Chalandon était la conséquence de plusieurs réunions orageuses du comité central, celle du 20 mai notamment, au cours de laquelle l'unanimité s'était faite contre la sujétion imposée par le gouvernement à l'U.N.R. Les assises départementales vont avoir lieu, avait déclaré M. Léon Delbecque, mais de quoi vont-elles débattre ? Quels sont les objectifs de l'U.N.R. ? Doit-elle accepter tous les ukases ministériels ? Il faut sortir de la passivité, avait acquiescé M. Albin Chalandon. Nous sommes suffisamment fidèles pour avoir des droits. A la suite des études faites au sein du mouvement on devrait pouvoir prendre des positions officielles se concrétisant dans des propositions de loi. Le comité central devrait également pouvoir définir une ligne politique. Attention à ne pas perdre la face, avait lancé M. Edmond Michelet tandis que M. Raymond Triboulet suggérait d'avoir une explication franche avec le Premier ministre, de lui remettre un mémoire du comité central [25]. Mais lorsque M. Albin Chalandon écrira, un mois plus tard, au Premier ministre, il se trouvera déjà en butte aux violentes attaques de M. Léon Delbecque et de M. Jacques Soustelle à la suite des élections sénatoriales en Algérie [26]. Ainsi devra-t-il lutter sur deux fronts, sur celui de la politique algérienne contre les « intégrationnistes », sur celui de l'existence politique de l'U.N.R. contre le chef du gouvernement. C'était trop et, au premier

22. Diagnostic et thérapeutique de la situation économique actuelle. *U.N.R. Bulletin de presse*, n° spécial, 27 mai 1959, 14 p. Cette table ronde correspondait à la volonté de M. Albin Chalandon, combattue par M. Jacques Soustelle, de sortir du cercle étroit du parti pour élaborer une nouvelle doctrine gaulliste « ouverte ». Elle avait réuni, lors de plusieurs rencontres, une trentaine de personnalités choisies parmi les grands patrons des industries nationalisées et privées, les représentants des groupements professionnels, des cadres, des syndicats ouvriers et un certain nombre de parlementaires spécialisés (cf. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 2, avril 1959).

23. Allocution radiotélévisée, 21 mars 1959, citée par *L'Année politique*, 1959, p. 36.

24. Cf. *Le Monde*, 17 juil. et *L'Express*, 16 juil. 1959.

25. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central, le 20 mai 1959, par un témoin.

26. Cf. chap. II.

conseil national de juillet 1959, M. Albin Chalandon annonçait qu'il ne demanderait pas, lors des premières assises, le renouvellement de son mandat. Le second secrétaire général de l'U.N.R. était moins vaincu par la campagne menée contre lui par les « intégrationnistes » que par sa fidélité gaulliste. Il avait compris, en effet, qu'avec son tempérament, s'il restait secrétaire général, il entrerait en conflit avec le général de Gaulle, sans parler du gouvernement. Après lui le secrétariat général de l'U.N.R. cessera d'être une fonction de direction politique pour n'être plus, selon le mot d'un des dirigeants du mouvement, qu'une caisse de résonance.

L'échec des velléités d'indépendance du groupe parlementaire

Sur le plan du groupe parlementaire de l'U.N.R., M. Michel Debré aura plus de mal à faire prévaloir sa conception des rapports entre le gouvernement et le principal parti de la majorité. Lors des journées d'information qui réunissent les 14 et 15 avril 1959 les parlementaires U.N.R. à Asnières, la plupart des rapporteurs défendent la thèse de l'originalité du groupe par rapport au gouvernement. M. Joël Le Theule se plaint que l'U.N.R. ait à supporter l'impopularité des mesures économiques et financières du gouvernement du fait que, selon les sondages, pour la grande majorité des Français « les responsabilités gouvernementales et celles de l'U.N.R. se confondent » ; et loin de se féliciter d'une telle assimilation le rapporteur envisage les moyens d'y remédier : la définition par l'U.N.R. d'un programme précis de réformes et la manifestation par elle de son existence autonome à l'égard de l'action gouvernementale [27]. De même M. Bertrand Flornoy, dans son rapport sur « les partis politiques classiques et l'Union », juge essentiel que l'U.N.R. ait « une méthode propre afin d'apparaître comme un mouvement original intrinsèquement libre, face au pouvoir exécutif » [28]. M. Michel Habib-Deloncle, au contraire, se fait le porte-parole des « minimalistes » pour qui l'U.N.R. doit se réjouir d'être vue dans l'opinion comme responsable de l'œuvre gouvernementale, se persuader que c'est sur cette œuvre, dans son ensemble, qu'elle jouera son avenir électoral et l'assumer, en conséquence, de toutes ses forces au lieu de tenter, vainement, de s'en dissocier sur tel ou tel point de détail : « ... Il doit y avoir à l'Union, estime le rapporteur, un respect du gouvernement en tant que tel par réaction contre la Quatrième République qui a dénaturé ce principe » [29]. Formule à laquelle M. Michel Debré fera écho, dans son discours à la fin de ces journées : « ... Il est indispensable à la vie parlementaire ... que les formations qui soutiennent le gouvernement ne se livrent pas au

27. Joël Le Theule, Rapport sur l'opinion publique et ses lignes de force, Journées d'études, Asnières, 14-15 avr. 1959, *U.N.R. Bulletin de presse,* numéro spécial, 15 mai 1959, pp. 4-5.

28. Bertrand Flornoy, Rapport sur les partis politiques classiques et l'Union, *ibid.*, pp. 6-7.

29. Michel Habib-Deloncle, Rapport sur le parlementaire de l'Union, *ibid.*, pp. 1-2.

jeu qui consiste à prononcer un discours "contre" pour voter ensuite "pour". [30] »

Mais l'affaire est loin d'être entendue, comme le montre, le 25 juillet 1959, le premier conseil national du mouvement. « ... Nous croyons nous apercevoir — lance, après avoir posé la "question préalable", M. Marius Durbet, vieux parlementaire gaulliste — que l'U.N.R. ne compte plus pour rien malgré ses 210 députés. » Et d'apostropher les ministres U.N.R. dont il a relevé l'absence : « ... Nous sommes devant vous, princes du pouvoir, comme 210 sujets, plus pas mal de sujets de mécontentement. Nous consentirions à faire de la figuration à condition qu'elle paraisse intelligente ». Déception d'un homme de parti aigri par la présence au gouvernement de personnages marquants du précédent régime ? Certes et le député de la Nièvre traduit bien les sentiments de la plupart de ses collègues du groupe U.N.R. lorsque, avoue-t-il, « ... l'hypothèse de voir un jour le gaullisme s'incarner en MM. Mollet, Pinay et autres Boulloche ou Bacon nous fait amèrement sourire ». Mais il concède que « la formule ... fut choisie en des temps difficiles » et s'incline, tout en regrettant qu'on laisse à ces « Saxons d'alliés gouvernementaux » la possibilité de se livrer au double jeu du pouvoir et de l'opposition. La cause profonde du mécontement des députés gaullistes, toutefois, n'est pas là. Elle est dans le rôle d'appoint passif assigné par le gouvernement au principal parti de la majorité : « ... Une vie séparée, retranchée, nous prive de toute information et de toute communication, se plaint M. Marius Durbet, ce qui nous place horriblement en porte-à-faux devant l'opinion... [31] » M. Louis Terrenoire, président du groupe, reprendra le lendemain le grief à son compte : « ... Puisqu'on a voulu que le gouvernement soit responsable devant le Parlement, dira-t-il, il faut un lien quasi organique entre le gouvernement et le Parlement de manière à ce que ne se reproduisent pas ces incompréhensions sur lesquelles on a très justement, hier, attiré votre attention. [32] » Inaptitude à dépouiller le vieil homme dans un régime nouveau ? L'affaire, en tout cas, ne va pas plus loin grâce à l'habileté de M. Jacques Chaban-Delmas qui, en les félicitant, envoie M. Marius Durbet et M. Jean Vanier, qui l'a soutenu, accompagnés de M. Roger Frey, chez le Premier ministre à Matignon. Celui-ci, après une explication orageuse, demandera à ses contradicteurs de rédiger à son intention un mémoire confidentiel et l'incident sera clos.

Ces manifestations publiques d'une certaine tension des relations entre les parlementaires de l'U.N.R. et le gouvernement ne sont, malgré tout, qu'accès de mauvaise humeur sans grande portée politique. Plus sérieuses sont les luttes des diverses tendances au sein du groupe parle-

30. *Ibid.*, p. 10.

31. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 5, août-sept. 1959, et *U.N.R. Bulletin de presse*, numéro spécial, Conseil national, Palais d'Orsay, Paris, 25-26 juil. 1959. Notons qu'en l'affaire le « paraître » préoccupe bien davantage les mécontents que l' « être » nombre de députés gaullistes se résigneraient sans peine à ce que le gouvernement ait la réalité du pouvoir pourvu qu'il leur en laissât quelque apparence devant l'opinion.

32. *U.N.R. Bulletin de presse*, numéro spécial, p. 16.

mentaire U.N.R. de l'Assemblée pour la domination de ce groupe — luttes qui se traduisent par des querelles de statuts et de règlements. Ainsi le 19 juin 1959 un « groupe de travail » animé par le colonel Thomazo propose au groupe parlementaire une organisation nouvelle visant en fait à contrecarrer l'autorité prépondérante, jusque-là, du président sur le groupe et du secrétaire général sur le parti. Pour situer les faits il faut savoir qu'à l'époque M. Louis Terrenoire préside sans ménagements aux destinées du groupe et qu'il est déjà une règle non écrite mais toujours respectée, sauf, en un cas sur lequel nous reviendrons : le président élu par le groupe doit avoir au préalable l'investiture officieuse de Matignon et de l'Elysée. Quant au secrétaire général du mouvement c'est M. Albin Chalandon, alors en butte aux attaques que l'on sait. « Depuis les élections du 30 novembre 1958, peut-on lire dans l'exposé des motifs de la réforme proposée par le colonel Thomazo et ses amis, il n'est pas exagéré de dire que l'U.N.R. n'a pas été en mesure de répondre à la confiance que le pays lui a témoignée. » Cela tient, selon les réformateurs, à l'absence d'une définition des « bases qui unissent le gouvernement à sa majorité » et de la place, au sein de celle-ci, de l'U.N.R. Or, pensent-ils, « il est incontestable qu'en tant que première formation politique du pays, c'est à l'U.N.R. qu'incombe la responsabilité de définir d'abord sa propre mission et d'assigner ensuite à la majorité la place qu'elle doit occuper dans le fonctionnement des nouvelles institutions ». Mais, pour l'accomplissement de cette tâche politique il lui faut un organisme de direction politique, un véritable « bureau politique ». Il est donc nécessaire « d'organiser au sein de la majorité les relations entre le gouvernement et sa majorité » et de constituer au sein de l'U.N.R., jusqu'aux prochaines assises, un bureau politique de cinq membres : le secrétaire général du mouvement, ès qualité ; un membre élu par le comité central ; deux membres élus par le groupe parlementaire de l'Assemblée et un par celui du Sénat — tous au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours [33]. La réforme vise à subordonner le bureau du groupe à un organe de direction politique qui soit à la fois l'émanation des parlementaires et des militants du mouvement et ne comprenne ès qualité ni le président du groupe ni aucun représentant du gouvernement. Le projet fait long feu.

Le 8 mars 1960 a lieu l'élection du successeur de M. Louis Terrenoire, devenu ministre, à la présidence du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale. Le candidat officieux de l'Elysée, de Matignon et de la direction du mouvement est M. André Valabrègue, député de l'Hérault. Il obtient 62 voix au premier tour, contre 54 à M. Raymond Schmittlein, 14 à M. Henri Karcher, 12 à M. Jean-Paul Palewski et 11 à M. André Vidal, sur 157 suffrages exprimés. Et, surprise, il est battu au second tour par M. Raymond Schmittlein, 94 voix contre 78, sur 172 suffrages exprimés [34].

33. Assemblée nationale, groupe de l'U.N.R., Confidentiel, 19 juin 1959, 3 p. multigr.

34. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 6, 18 mars 1960, *Le Monde*, 10 mars 1960 et divers témoignages inédits. C'est le seul cas où le candidat « officiel » à la présidence du groupe ait été battu.

Le 5 mars M. Raymond Dronne avait personnellement adressé aux membres du groupe une lettre multigraphiée leur faisant part de ses réflexions à la veille de cette élection : « ... Il existe un fossé, écrivait-il notamment, entre la masse du groupe et le bureau. La plupart des députés de la base ont le sentiment décevant de n'être ni écoutés ni utiles. Ils sentent qu'ils n'ont aucune influence sur le gouvernement... Jusqu'ici le bureau a fait davantage preuve de docilité que de sens politique ... » Et le député de la Sarthe faisait le portrait du président idéal : « ... Il devra être fidèle au général de Gaulle et soutenir le gouvernement. Mais fidélité ne signifie pas courtisanerie et soutien n'est pas synonyme de béni-oui-oui. Notre président devra avoir le cran, au risque de déplaire, de faire entendre la voix du groupe et de l'opinion ... Il faut aussi que la présidence du groupe ne devienne plus automatiquement un marchepied vers un poste ministériel ». « Fidèle gaulliste, conciliant, habile, perspicace, mais déterminé et courageux, voilà, concluait M. Raymond Dronne, l'oiseau rare qu'il nous faut. [35] »

Etait-ce là le portrait-robot du député de Belfort ? Il est connu, en tout cas, pour avoir critiqué sans ménagement ceux qui voulaient faire de l'U.N.R. un simple instrument de l'exécutif. Son élection surprise est interprétée comme une manifestation de mauvaise humeur des députés gaullistes, partie sur l'Algérie mais plus encore sur les problèmes agricoles. Une quarantaine de parlementaires U.N.R. ont en effet signé un manifeste critiquant la politique agricole du gouvernement. Le groupe U.N.R. va-t-il se joindre à l'opposition si le chef de l'Etat refuse de convoquer l'Assemblée ? Le général de Gaulle le demande à son nouveau président qu'il a fait appeler à l'Elisée. Le groupe suivra, s'engage M. Raymond Schmittlein, mais qu'on ne vienne pas, une fois atteint l'objectif ainsi désigné par le gouvernement, lui dire — comme trop souvent — que ce n'était pas le bon et qu'il en faudrait changer. Le pouvoir, estime le président du groupe U.N.R., ne concède rien à ses amis et cède trop aux autres.

Les 22, 23 et 24 septembre 1960, les premières journées parlementaires de l'U.N.R. à Arcachon sont l'occasion d'une refonte complète de l'organisation du groupe et, partant, d'un nouvel affrontement des diverses tendances au sein de celui-ci. M. André Vidal, député du Tarn, organisateur-conseil de profession, avait repris l'idée du groupe de travail Thomazo d'un président responsable non pas devant le groupe — jugé trop docile — mais devant un organisme suprême du mouvement, baptisé cette fois commission politique. Mais les parlementaires, refusant de se laisser déposséder de leur pouvoir de contrôle du président, maintiennent la responsabilité de celui-ci devant eux. Le bureau du groupe sera porté à vingt membres, membres de droit non compris, plus un président et un vice-président. Les pouvoirs du président sont renforcés par la suppression, notamment, de tous les postes de vice-président sauf un et du poste de secrétaire général du groupe [36]. Dans

35. Correspondance inédite, M. Raymond Dronne aux députés U.N.R., 5 mars 1960, 2 p. multigr.

36. Cf. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 27, 30 sept-6 oct. 1960 : « L'idée maîtresse (de cette réforme) est le renforcement des pouvoirs du président ». Notons

l'ensemble, bien que pour des raisons, essentiellement, d'opposition à sa personne, M. Michel Habib-Deloncle n'ait pas pu faire prévaloir toutes ses idées concernant l'organisation du groupe, la réforme d'Arcachon, constitue donc un échec des tenants d'une certaine autonomie des dirigeants parlementaires du groupe vis-à-vis du gouvernement.

En octobre 1960, lors de l'élection du bureau du groupe selon la nouvelle organisation décidée à Arcachon, les tendances se mesurent à nouveau. M. Michel Habib-Deloncle, trop connu comme principal défenseur du soutien public inconditionnel de la politique gouvernementale, ne se représente pas mais suscite des candidatures nouvelles parmi les députés provinciaux, en particulier celles de MM. Pierre Dumas et Jacques Maziol. MM. Raymond Schmittlein, Paul Guillon, André Vidal au contraire tentent de faire élire un bureau décidé à marquer l'indépendance d'esprit du groupe face au gouvernement. Il est bien difficile de dire aujourd'hui laquelle des deux tendances l'avait emporté ; les témoignages que nous avons pu recueillir se résument de part et d'autre à des bulletins de victoire. Il semble que les vingt-deux membres élus du bureau se soient partagés à peu près également entre les deux tendances, ce qui renforçait évidemment le pouvoir des dix membres de droit — président, vice-président et questeurs U.N.R. de l'Assemblée nationale, présidents et vice-présidents U.N.R. de commission, rapporteur général du budget — plus sensibles, par leurs fonctions, au point de vue gouvernemental, que le parlementaire moyen.

L'année 1960, avec l'exclusion de M. Jacques Soustelle, avait été l'année cruciale pour l'U.N.R. dans la crise algérienne, 1961 sera l'année des affrontements les plus durs sur le problème des rapports entre le parti et le gouvernement. Lors des deuxièmes journées parlementaires de l'U.N.R., qui se tiennent à Ajaccio, du 7 au 10 février 1961, M. Jacques Chaban-Delmas dresse un bilan du mouvement, deux ans et demi après sa fondation : grâce aux efforts de ceux qui le dirigent, déclare-t-il, l'U.N.R. a joué « un rôle essentiel et déterminant ... ne serait-ce que par l'action de son groupe parlementaire ». Mais son action, poursuit le président de l'Assemblée, a été parfois paralysée « par les drames que vous connaissez, celui de l'Algérie et d'autres qui lui étaient intérieurs ». Il a fallu, constate-t-il, se consacrer avant tout à apaiser les ressentiments et le congrès de Bordeaux (novembre 1959), « au lieu d'être le congrès du grand départ ... a été celui du piétinement ». Maintenant, pense M. Jacques Chaban-Delmas, après le succès du référendum du 8 janvier 1961, « il ne faut pas manquer une nouvelle fois le signal du démarrage ». Et il appelle l'U.N.R., à l'occasion de ses prochaines assises de Strasbourg, à dégager les grandes lignes d'une nouvelle économie, à démontrer « qu'elle peut apporter au général de Gaulle autre chose que sa fidélité et son soutien, qu'elle sait aussi définir des objectifs de doctrine économique et sociale » [37].

L'envoyé spécial de la presse U.N.R., M. Léo Huret, a beau se gausser de ceux qui prétendaient que le gouvernement était « interdit de séjour »

qu'avant la réforme d'Arcachon le bureau du groupe comprenait, outre le président, huit vice-présidents, un trésorier et un secrétaire général.

37. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 46, 17-23 févr. 1961.

à Ajaccio [38], le président du groupe parlementaire de l'U.N.R., M. Raymond Schmittlein, n'en déclare pas moins à l'issue de ces journées, non sans exagération sans doute, que si le programme économique et social de l'U.N.R. n'est pas appliqué, celle-ci ne votera pas le budget [39].

> « Depuis quelques mois, peut-on lire dans *L'Aurore* au lendemain de l'élection du nouveau comité central aux assises de Strasbourg en mars 1961, autour de MM. Schmittlein (président du groupe), Bègué, Vidal et l'abbé Viallet se groupent une soixantaine de députés qui accusent la direction du mouvement de réduire le groupe parlementaire à un rôle insignifiant, de ne tenir compte que rarement de ses aspirations, pas plus que de celles du Parlement. Un manifeste a été élaboré. Il est encore confidentiel mais porte déjà cinquante-quatre signatures ... Or, poursuit le journaliste de *L'Aurore*, par une curieuse coïncidence les rédacteurs de ce document et la majeure partie de ses signataires ont été éliminés ou battus s'ils étaient pour la première fois candidats au comité central. [40] »

L'opération antisoustellienne des assises de Bordeaux se serait-elle renouvelée à celles de Strasbourg, aux dépens cette fois des « jeunes Turcs » du groupe U.N.R. de l'Assemblée ?

Il a bien existé un « projet pour un manifeste de l'U.N.R. », quatorze pages multigraphiées, adressé par M. l'abbé Félix Viallet et M. André Vidal, députés de la Lozère et du Tarn, aux parlementaires du mouvement. Une première version, datant du 3 février, avait été discutée aux journées d'études parlementaires d'Ajaccio (7-10 février 1961), d'abord au bureau politique du groupe, ensuite devant le groupe. Il avait été décidé de créer un groupe de travail parlementaire pour les études doctrinales. Le texte de Strasbourg est une deuxième version, revue et corrigée par les auteurs et diffusée par eux le 1er mars 1961 [41]. Nous reviendrons au chapitre XI sur la signification et le contenu doctrinal de ce manifeste et la raison pour laquelle il ne devait pas aboutir. Quoi qu'il en soit, alors que ses auteurs n'appartenaient ni l'un ni l'autre au comité central, M. l'Abbé Viallet y entre et M. André Vidal est battu lors des assises de Strasbourg. Nous n'avons pas pu trouver trace de la liste de cinquante-quatre signatures dont fait mention *L'Aurore* ; mais M. Paul Guillon est élu, M. René La Combe battu qui comptent tous deux parmi les plus fermes soutiens au groupe parlementaire de cette « offensive doctrinale » ; M. Michel Habib-Deloncle, l'un de leurs adversaires les plus actifs au contraire, ne réussit pas à conserver son siège au comité central. En fait l'idée d'une opération anti-« jeunes Turcs » à Strasbourg repose essentiellement sur la non-reconduction, au

38. *Ibid.* « On a eu si peu l'intention de gêner (le gouvernement), écrit M. Léo Huret, que les différents textes élaborés n'ont même pas été rendus publics avant d'être confrontés avec leurs possibilités de réalisations. »

39. *Le Monde*, 12 févr. 1961.

40. *L'Aurore*, 27 mars 1961.

41. « Projet pour un manifeste de l'U.N.R. » (deuxième forme)), Paris, 1er mars 1961, 14 p. multigr. et lettre d'envoi aux parlementaires U.N.R., même date, signée : Abbé F. Viallet et André Vidal. Cf. également Jacques Richard, deuxièmes assises nationales, Strasbourg, 17-19 mars 1961, U.N.R., Paris, p. 29. Le secrétaire général de l'U.N.R. accuse en substance les deux parlementaires de faire dans leur construction doctrinale la part trop belle à la liberté — aux dépens de l'autorité.

comité central, de M. François Missoffe, trésorier, le mieux placé d'entre eux — semblait-il — pour succéder à M. Jacques Richard au secrétariat général [42]. Il n'est pas impossible que certaines fédérations aient cherché à éliminer du comité, non pas toute une tendance, mais son candidat au secrétariat général ; il est possible aussi que M. François Missoffe, député de la Seine, ait tout simplement été victime, comme MM. Joël Le Tac et Michel Habib-Deloncle, de la volonté de revanche de la province sur Paris qui, lors des précédentes assises, s'était attribué la part du lion dans l'élection au comité central [43].

L'U.N.R., parti du gouvernement

Il reste que les assises de Strasbourg marquent la victoire de la fidélité sur l'originalité à l'U.N.R. « L'épithète d' " inconditionnels " dont nos adversaires nous affublent volontiers, déclare même M. Jacques Richard, n'a pas, à notre sens, ce caractère péjoratif qu'ils veulent y mettre. Bien au contraire, elle est pour nous un certificat de gaullisme puisque le premier devoir du gaulliste est de tout mettre en œuvre pour aider le président de la Cinquième République et le défendre contre ses ennemis [44] ». Le temps n'est plus où M. Albin Chalandon recherchait à Bordeaux le moyen pour l'U.N.R. d'affirmer sa personnalité face au gouvernement. Son successeur juge avec sévérité de telles pratiques : « ... Naguère encore, dit-il, il était de coutume constante de voir des députés appartenir simultanément à la majorité gouvernementale et à l'opposition, s'engager à suivre une voie et finalement prendre la direction inverse, appuyer une proposition de loi en commission et la rejeter en séance plénière. Pour l'U.N.R., c'est là un langage désormais impossible ... » [45]. Et M. Jacques Richard esquisse la doctrine d'un « véritable parti majoritaire, soutien indéfectible du gouvernement ». « ... Cette notion de parti majoritaire, expose-t-il, n'est pas une simple notion arithmétique, elle est bien davantage un concept psychologique. [46] »

> « ... L'U.N.R., se félicite-t-il, a introduit dans les mœurs parlementaires françaises un état d'esprit nouveau, inspiré d'abord de l'idée que, si le gouvernement est constitutionnellement responsable devant l'Assemblée, il doit, une fois investi, durer autant qu'une législature. C'est parce que nos parlementaires se sont imposé la discipline nécessaire, et parce qu'ils ont compris que la séparation des pouvoirs devait devenir une réalité,

42. *Cf. L'Aurore* du 27 mars ; *Le Figaro* des 20 et 28 mars et *Le Monde* des 21 et 29 mars 1961. Le secrétaire général de l'U.N.R. est élu par le comité central *en son sein*.

43. Aux assises de Bordeaux, en novembre 1959, la Seine avait fait élire huit parlementaires au comité central, quatre sortants tous réélus et quatre nouveaux sur vingt-cinq postes à pourvoir pour le collège des parlementaires ; à Strasbourg, la Seine sur trente sièges de parlementaires en obtient sept, cinq sortants et deux nouveaux élus. MM. F. Missoffe, J. Le Tac et M. Habib-Deloncle, sortants, sont battus.

44. Jacques Richard, *op. cit.*, p. 7.

45. *Ibid.*

46. *Ibid.*, p. 10.

que la stabilité gouvernementale a pu enfin être rétablie en France, pour la première fois depuis quatre-vingt ans.[47] »

Cette attitude, insiste le rapporteur, est « parfaitement conforme à l'esprit de la démocratie parlementaire » et en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale ou dans les pays scandinaves, tout normalement, « le parti le plus puissant à l'Assemblée devient le soutien du gouvernement, et non pas son détracteur, et tous ses membres acceptent en conséquence, de jouer intégralement la règle du jeu »[48]. Le peuple français a donc raison « qui assimile toujours l'U.N.R. au gouvernement, dans ses critiques comme dans ses éloges, au point de se refuser à tout distinguo ... » Est-ce à dire que l'U.N.R. doive s'en tenir à un rôle de figurant ? Non. Elle souhaiterait même, « ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé — note son secrétaire général —, qu'une meilleure collaboration entre (elle) et le gouvernement puisse être réalisée ». « ... L'urgence des problèmes à régler, poursuit-il, la lenteur et la lourdeur des procédures parlementaires n'ont pas toujours permis que nous soyons associés à l'élaboration d'une politique ... Ayant prouvé notre discipline, notre fidélité, notre maîtrise de soi, nous demandons aujourd'hui que les recommandations, les résolutions, les propositions de loi adoptées par notre conseil national et nos instances soient prises en considération. » Mais, insiste M. Jacques Richard, en définitive « nous sommes jugés, nous serons jugés sur l'œuvre du gouvernement de Michel Debré »[49].

La déclaration de l'U.N.R. adoptée par les deuxièmes assises, reprend, à son début, cette conception d'un « pouvoir majoritaire » : « L'U.N.R., proclame-t-elle, ... est consciente de ce que sa cohésion, sa fidélité au général de Gaulle, le soutien sans défaillance apporté au gouvernement de Michel Debré, ont assuré pendant deux ans la stabilité des pouvoirs, permis un fonctionnement régulier des institutions nouvelles et rendu ainsi possible le redressement du pays ... »[50].

Question algérienne à part, la presse avait retenu des assises de Bordeaux le discours de M. Jacques Chaban-Delmas et sa théorie du « secteur réservé » opposé au « secteur ouvert » de la politique gouvernementale. Il est significatif qu'elle ait surtout remarqué, à Strasbourg, l'allocution de M. Michel Debré. « ... Le congrès de Strasbourg, estime l'envoyé du *Monde* après l'avoir entendue, a fait de lui le leader de l'U.N.R. ... » Et il ajoute : « Beaucoup ne s'y attendaient point »[51]. Le Premier ministre lui-même confiera plus tard, après avoir quitté le gouvernement, qu'une sorte de mariage personnel s'était concrétisé entre sa personne et l'U.N.R. aux assises de Strasbourg. Pour lui il avait toujours été difficile d'imaginer que le chef du parti fût autre que le chef du gouvernement, mais cette nécessité inhérente au régime n'avait

47. *Ibid.*, p. 10.
48. *Ibid.*
49. *Ibid.*, p. 12.
50. Déclaration de l'U.N.R., deuxièmes assises nationales, Strasbourg, 17-19 mars 1961.
51. *Le Monde*, 21 mars 1961. *Le Figaro* note également, le 20 mars, que par son long discours le Premier ministre a ressoudé la cohésion du parti et fait taire les oppositions.

été largement acceptée à l'U.N.R. qu'après Strasbourg. Auparavant, la tradition parlementaire française et les habitudes d'opposition des anciens du R.P.F. avaient empêché les gaullistes, au Parlement en particulier, de discerner leur devoir. Après Strasbourg les choses étaient claires, en grande partie, toujours selon M. Michel Debré, parce que les congressistes, très nombreux, avaient plébiscité cette évidence que certains dirigeants répugnaient encore à admettre.

M. Michel Debré, en tout cas, avait su, à Strasbourg, trouver les mots qui parlaient au cœur et à la raison de ses « militants ... amis ... compagnons » de l'U.N.R. « ... Je vais vous parler, avait-il déclaré d'emblée, comme à des hommes membres d'un parti qui est un parti de gouvernement. [52] » « ... Je serai long, avait-il prévenu, mais vous êtes autour du gouvernement ! Vous avez le droit de savoir et ces explications, peut-être, feront pour nous tous un peu de lumière sur la route où nous sommes engagés. [53] » L'essentiel n'était pas dans le contenu du discours, le bilan de deux années de gouvernement, mais dans l'esprit d'abnégation qui animait l'orateur et que la péroraison résumait admirablement :

> « ... L'U.N.R. est l'instrument séculier du gaullisme. Elle n'a pas, elle ne peut pas et ne doit pas chercher à avoir le monopole du gaullisme car le gaullisme n'appartient à personne ... Mais ce que l'U.N.R. peut chercher à atteindre, le monopole qu'elle peut revendiquer, c'est celui de la fidélité au gaullisme et à sa leçon. On peut cesser d'être un militant actif, on peut cesser d'être parlementaire, on peut cesser d'être ministre, on peut cesser d'être président d'assemblée, voire Premier ministre, mais on ne doit pas cesser d'être intimement dévoué à l'effort national qui est la source profonde de notre action et qui est notre raison d'être politique. [54] »

En réalité, en dépit du succès personnel remporté par M. Michel Debré aux assises de Strasbourg, il faudra attendre la dissolution et la victoire de l'U.N.R. aux élections législatives en octobre-novembre 1962 pour que la notion de « pouvoir majoritaire » soit pleinement acceptée par l'U.N.R. et entre véritablement en pratique. Avant cet aboutissement les incidents ne manqueront pas entre le gouvernement et l'U.N.R. Ainsi

52. Congrès de l'U.N.R., Discours de Monsieur Michel Debré, Premier ministre, Strasbourg, 19 mars 1961, Impr. nouvelle, Tours, 1961, 59 p. (p. 7).

53. *Ibid.*, p. 10.

54. *Ibid.*, pp. 56-57. Cette exhortation à se dépasser, à être les « compagnons de l'effort national », M. Michel Debré ne manquera jamais d'en faire le leitmotiv de ses discours aux militants gaullistes. Qu'on nous permette, à ce sujet, une anecdote : nous assistions à une réunion des cadres U.N.R. de toute une région ; M. Michel Debré, qui devait prononcer le discours de clôture, ayant été retardé, un parlementaire local, personnage haut en verve et couleur, tint l'assistance en haleine. « Vous avez, lança-t-il, passé la journée à exposer vos petits problèmes, à critiquer l'inefficacité de Paris. Michel va arriver. Que va-t-il vous dire ? Et, imitant le Premier ministre, notre député de sermonner l'assistance qui s'amuse fort : Abandonnez, mes chers compagnons, la hantise des échéances électorales et la crainte panique de vos adversaires, refusez-vous à toute démagogie. A long terme le sérieux, l'honnêteté politique sont seuls valables, et j'irai plus loin, sont seuls payants. N'oubliez jamais que vous êtes au - service - de - l'Etat (rires et applaudissements).» M. Michel Debré arriva, parla comme son imitateur avait dit, et fut acclamé. « Il est quand même formidable », nous confiait un militant.

en avril 1961, après le putsch en Algérie, le bulletin de la fédération de la Seine, à l'initiative de son secrétaire général, M. Joël Le Tac, publie un article critiquant vivement le gouvernement et concluant : « ... Les gaullistes sont les soldats du régime, prêts à le défendre contre toute agression. Mais non les pompiers appelés périodiquement à éteindre l'incendie que le gouvernement n'aura pas su éviter — quand certains de ses commis ne l'auront pas allumé eux-mêmes par leur suffisance et leurs insuffisances » [55]. L'affaire se soldera par le blâme et le remplacement du secrétaire général de la Seine. Le 22 juin 1961, M. Marius Durbet, une nouvelle fois, donne le signal d'une levée de boucliers contre le gouvernement, à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale :

> « La priorité dont en vertu de la constitution bénéficie le gouvernement — se plaint le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales — ... est devenue un monopole. L'abus qui en est fait consiste à n'inscrire que des projets de loi, jamais des propositions d'origine parlementaire. » « ... Il y a mieux, poursuit-il, le gouvernement vient d'inscrire, à l'ordre du jour du 5 juillet, un projet de loi relatif au financement de l'arrachage des pommiers ; or ce projet, qui n'est même pas déposé, découle des ordonnances non encore ratifiées et dont nous ne pouvons obtenir l'examen ! Que deviennent dans tout cela nos droits et notre dignité ? (Applaudissements sur de nombreux bancs sauf certains bancs de l'U.N.R.). »

« Le gouvernement — répartit aux rires de l'Assemblée, M. Frédéric-Dupont (indépendant) qui préside la séance — se fera certainement un plaisir de vous répondre. » Mais ni M. Roger Frey, ministre de l'Intérieur, ni M. Valéry Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux Finances, tous deux présents, ne soufflent mot [56]. Et le 6 juillet suivant, lors de l'installation du nouveau bureau de l'Assemblée, son président, M. Jacques Chaban-Delmas se fait l'écho du mécontentement de nombreux parlementaires : « ... L'Assemblée n'est plus omnipotente : elle l'admet, mais elle ne saurait se contenter de devenir une simple chambre d'enregistrement » [57].

La question est évoquée le 12 juillet au comité central de l'U.N.R., en présence de M. Michel Debré. M. Marius Durbet, reprenant ses critiques du 22 juin à la tribune de l'Assemblée, trouve l'appui de plusieurs députés U.N.R., M. Boulin notamment qui fait valoir que comme dans le cas de la loi scolaire et de la loi d'orientation agricole, chaque fois qu'un texte important doit être discuté, des contacts réguliers devraient avoir lieu entre le gouvernement et sa majorité. Le Premier ministre, tout en faisant valoir les difficultés de la tâche gouvernementale qui ne vaut le plus souvent à ceux qui l'assument qu'ingratitude et impopularité, accepte de favoriser les contacts entre Matignon et l'Assemblée et

55. *La Nation*, organe de la fédération U.N.R. de la Seine, numéro spécial, 29 avril 1961. Article paru sous le titre suivant : « Sans attendre le prochain " coup dur ", il est temps, il n'est que temps qu'on donne sa chance au gaullisme ».

56. *Le Monde*, 24 juin 1961.

57. *Le Monde*, 8 juil. 1961.

de donner à l'U.N.R. les moyens de remplir sa mission : informer le pays de l'action menée par le gouvernement [58].

A Pornichet, du 21 au 24 septembre 1961, lors de ses trois journées d'études parlementaires, l'U.N.R. à huis clos fait le point avec le Premier ministre. M. René Tomasini, dans son rapport sur « la défense du régime », relève le peu de cas fait des propositions d'origine parlementaire : 21 seulement sur 496 ont été, en trois ans, inscrites à l'ordre du jour tandis que, sur 273 projets de loi, 206 étaient adoptés [59]. Pous assurer une meilleure liaison entre le gouvernement et le Parlement le rapporteur suggère notamment l'institution auprès du gouvernement, comme en Grande-Bretagne, de secrétaires parlementaires qui participeraient à l'élaboration des textes et, en même temps, se formeraient aux tâches gouvernementales [60]. M. Michel Debré devait accueillir cette suggestion sans hostilité, a priori, pourvu qu'on n'alloue à ces secrétaires parlementaires qu'un simple bureau aux ministères, sans cabinet ni aucun autre moyen de mener une politique personnelle ; mais le général de Gaulle allait se prononcer contre une telle confusion, selon lui, des responsabilités et des pouvoirs et M. Michel Debré n'insisterait pas outre mesure [61]. Finalement le Premier ministre, loin de céder aux sollicitations de ses amis politiques à Pornichet, réagit avec fermeté, voire violence. « Il les a engu... , confiait un des dirigeants de l'U.N.R., et ils ont été contents ». Il ne fallait pas compter sur lui, avait-il en effet déclaré, pour être « un président du Conseil de la Quatrième République », pour accepter des revendications « démagogiques » présentées par des « ambitieux déçus », des nostalgiques des crises ministérielles d'antan.

« ... Il ne peut pas être question, constatait après ce discours M. Raymond Schmittlein, de demander au Premier ministre de changer sa manière d'être. Le problème est de savoir si l'on doit le renverser quand la subversion fasciste, qui a des complicités directes au Parlement, menace le pays » [62]. Le secrétaire général de l'U.N.R. aura beau porter jusqu'à l'Elysée les conclusions de Pornichet sur la « nécessité de liens étroits entre le gouvernement et le Parlement », l'approbation vague du général de Gaulle ne changera rien aux rapports entre l'U.N.R. et le Premier ministre [63].

Ceux-ci ne se modifieront, en fait, qu'avec le changement du Premier ministre en avril 1962 et les élections législatives de novembre 1962 : la

58. *Le Monde*, 14 juillet 1961. Le communiqué publié à l'issue du comité central ne fait état que du deuxième point, faire de l'U.N.R. le porte-parole de l'œuvre gouvernementale, mais note que le comité central « a renouvelé sa totale confiance au Premier ministre », à croire que cette confiance n'allait pas de soi (*Le Courrier de la nouvelle République*, n° 66, 15 juil. 1961).

59. *Le Monde*, 24-25 sept. 1961.

60. *Le Figaro*, 25 sept. 1961.

61. Source : témoignages dignes de foi.

62. *Le Monde*, 26 sept. 1961.

63. 25 sept. 1961, dans le cadre des entretiens entre le général de Gaulle et les délégations des partis et des groupes parlementaires, audience de MM. Roger Dusseaulx, Jean Bertaud, Maurice Lemaire, Jacques Maziol et Charles Le Goasguen, représentant l'U.N.R. (*Le Monde*, 26 sept. 1961).

quasi-solitude de l'U.N.R. se soldait, contrairement à ce qu'avaient annoncé les parlementaires soucieux de la différencier du gouvernement, par un triomphe électoral : l'obtention, à quelques voix près, de la majorité absolue à l'Assemblée nationale ; les gaullistes dissidents, au contraire étaient écrasés. L'assimilation de l'U.N.R. à la politique gouvernementale et à la personne du général de Gaulle s'avérait donc payante. Les conditions arithmétiques et surtout psychologiques d'un « pouvoir majoritaire » étaient désormais remplies et l'U.N.R., comme le régime, pouvait se stabiliser.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Au terme de quatre années d'existence et de crises internes l'U.N.R. a donc trouvé sa raison d'être et va connaître, de ce fait, une réelle stabilité. Il n'est, pour s'en rendre compte, que de comparer son évolution sous la première et sous la deuxième législature de la Cinquième République. De 1958 à 1962, à la tête du mouvement, c'est la lutte pour le pouvoir et l'instabilité tant reprochée à la Quatrième République : cinq secrétaires généraux ; cinq présidents de groupe à l'Assemblée en quatre ans, sans parler des multiples remaniements qui font et défont les ministres, membres de droit des instances dirigeantes de l'U.N.R. ; à chaque renouvellement annuel du bureau du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale plus de la moitié des sortants sont battus ; on a davantage de chances de conserver un siège au comité central mais, là aussi, les échecs sont nombreux. Après novembre 1962, au contraire, une équipe dirigeante semble s'être formée qui tient bien en mains le mouvement : le secrétaire général, M. Jacques Baumel, s'installe rue de Lille pour des années, le groupe parlementaire de l'Assemblée ne change qu'une seule fois de président en plus de quatre ans et les huit dixièmes des sortants sont finalement reconduits tant au bureau du groupe de l'Assemblée qu'au comité central [1].

Les statuts du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale avaient été plusieurs fois profondément remaniés sous la première législature, aux journées parlementaires d'Arcachon, le 23 septembre 1960 et de Pornichet, le 24 septembre 1961 notamment ; une fois adoptés lors de la première réunion du nouveau groupe, en décembre 1962, ils ne seront plus modifiés. De même les statuts du mouvement ne seront révisés qu'une seule fois sous la deuxième législature alors qu'ils l'avaient été par trois fois au moins de 1959 à 1962.

Cette stabilité voulue et durement gagnée traduit d'abord la cohésion retrouvée du gaullisme au sortir de l'épreuve algérienne. D'octobre 1959, date de la démission de M. Léon Delbecque et de ses amis, à l'indépendance algérienne, en avril 1962, l'U.N.R. a perdu une trentaine de parlementaires ou anciens ministres, dont M. Jacques Soustelle ; cinq autres s'en sépareront encore avant les élections de novembre 1962. Au lendemain de ces élections l'U.N.R. ne connaît plus de défections et au contraire fusionne avec l'U.D.T., Union démocratique du travail, où se tenaient sur la réserve, jusqu'alors, de vieux dirigeants gaullistes comme MM. René Capitant et Louis Vallon.

1. Cf. ci-contre tableau n° 1.

Cette fusion, il est vrai, n'a pas été jusqu'à la disparition postérieure des éléments constitutifs. Imposée par le général de Gaulle aux deux partis, à la veille des élections législatives de 1962, elle s'est faite sans difficultés majeures mais sans grand enthousiasme. Le secrétaire général de l'U.N.R., fort de l'échec des « gaullistes de gauche » (Centre de la réforme républicaine) aux élections de 1958 et du nombre infime d'adhérents [2] dont l'Union démocratique de travail pouvait faire état en 1962, avait beau jeu de faire sentir en secrétaire général de l'U.D.T. le désintéressement dont le principal parti de la majorité faisait preuve en acceptant de partager le pouvoir avec « le P.S.U. du gaullisme ».

La fusion s'est d'abord discutée en termes de partage des circonscriptions législatives. « Ils étaient extrêmement gourmands » nous a confié un des négociateurs de l'U.N.R. — dans la mesure même où ils avaient surtout des cadres. Vallon, avec beaucoup d'âpreté soutenait ses poulains, Capitant était dans l'affaire plutôt un élément conciliateur et ça ne s'est pas trop mal arrangé. » « L'accord s'est fait, nous a précisé

TABLEAU 1 **L'U.N.R. De l'instabilité à la stabilité**

I. *Secrétaire général*

Oct. 1958-fév. 1959	M. Roger Frey
Fév. 1959-nov. 1959	M. Albin Chalandon
Nov. 1959-mars 1961	M. Jacques Richard
Mars 1961-mai 1962	M. Roger Dusseaulx
Mai 1962-déc. 1962	M. Louis Terrenoire
Déc. 1962	M. Jacques Baumel

II. *Président du groupe Assemblée nationale*

Déc. 1958-janv. 1959	M. Raymond Triboulet
Janv. 1959-avr. 1959	M. Maurice Bayrou
Avr. 1959-févr. 1960	M. Louis Terrenoire
Fév. 1960-mars 1960	M. Pierre Carous (intérim)
Mars 1960-oct. 1962	M. Raymond Schmittlein
Déc. 1962-mai 1963	M. Roger Dusseaulx
Mai 1963	M. Henry Rey

III. *Comité central (membres élus)*

Nov. 1959 (assises de Bordeaux)	61 %	des sortants réélus (*)
Mars 1961 (assises de Strasbourg)	75 %	— — —
Nov. 1963 (assises de Nice)	81 %	— — —

IV. *Bureau du groupe de l'Assemblée nationale (membres élus)*

Oct. 1960	29 %	des sortants réélus (*)
Oct. 1961	40 %	— — —
Mai 1963	59 %	— — —
Avr. 1964	68 %	— — —
Avr. 1965	81 %	— — —

(*) Sortants réélus par rapport aux sortants se représentant.

2. 5 000 environ dont les deux cinquièmes dans la région parisienne selon Bernard CAHEN, *Les gaullistes de gauche (1958-1962)* (mémoire D.E.S., Droit. Paris, 1962, p. 90), qui estime par ailleurs à 2 000 ou 3 000 le nombre des abonnés à *Notre République* à la même époque.

de son côté l'un des représentants de l'U.D.T., mais non sans peine. Nous aurions pu présenter aux élections davantage de candidats et dans de meilleures circonscriptions, mais c'eût été affaiblir le gaullisme par la double candidature. L'U.D.T., toutefois, a rejeté l'intégration totale à l'U.N.R. »

Finalement la volonté clairement exprimée par le général de Gaulle aux secrétaires généraux des deux partis, MM. Louis Terrenoire et Louis Vallon, amène l'U.N.R. à consentir des sacrifices suffisants et l'U.D.T. à accepter une intégration assez poussée pour que l'union se réalise. L'U.N.R. concède trente-trois circonscriptions législatives à l'U.D.T. qui y fera élire quatorze de ses membres [3].

Au lendemain des élections l'U.D.T. accepte de se dissoudre au profit de l'U.N.R.-U.D.T. ; elle avait envisagé, au départ, la fusion au sein d'un groupe parlementaire unifié mais non pas au niveau des appareils. En conséquence ses représentants entrent dans les instances de l'ancienne U.N.R., à tous les degrés, de la commission politique aux conseils départementaux, en passant par le comité central [4]. L'U.N.R. concède toutefois à l'ancienne U.D.T. la survie de son organe de presse, *Notre République*, auquel elle sacrifie son propre hebdomadaire, *Le Courrier de la nouvelle République*, déjà mis en sommeil par la création du quotidien *La Nation*.

La seule lecture de ces deux journaux, *Notre République* et *La Nation*, montre assez que l'intégration de la tendance U.D.T. au sein de l'U.N.R.-U.D.T. est loin d'être parfaite. En novembre 1963, aux assises de Nice, la fusion étant en principe accomplie, le renouvellement du comité central se fait sans dispositions particulières en faveur des anciens de l'U.D.T. ... le résultat ne se fait pas attendre et sur 16 candidats, l'ex-U.D.T. n'a que 6 élus soit une proportion de succès de 37 % contre 51 % pour l'ex-U.N.R. Si MM. Léo Hamon et Jean-Claude Servan-Schreiber retrouvent leur siège au comité central, MM. René Caille, Victor Rochenoir, Gabriel Cordouin et Jacques Debu-Bridel sont bel et bien

3. Voici les candidats investis par l'U.D.T. et par l'U.N.R. en novembre 1962, ceux dont le nom est en italique ayant été finalement élus : MM. D. Polliac (Allier 3) *D. Catroux* (A.M. 2), A. Jeanjean (Ardèche 1), F. Delnomdedieu (Ariège 2), P. Daure (Aube 2), *P. Marquand-Guerard* (Bouches-du-Rhône 1), A. Gastal (Bouches-du-Rhône 1), S. de Bosmelet (Charente 2), *J. de Lipkowski* (Ch.-Mme 5), *R. Richet* (C.d.N. 1) *H. Blandin* (C.d.N. 3), *Y. Guena* (Dordogne 1), L. Hamon (Hte-G. 2), A. Tanguy (.-V. 1), J.A. D'Astier (Indre 3), *R. Fagot* (Isère 4), J. Basset (Loire 4), *P. Rivière* (Loire 6), A. Broyot (Nord 17), A. Evrard (Nord 18), *E. Nessler* (Oise 2), P. Amadieu (Bouches-du-Rhônes 5), F. Sarda (Pyr.-Or. 2), *R. Caille* (Rhône 1), H. Viaud (Savoie 1), *R. Capitant* (Seine 3), R. Rousseau (Seine 39), *P. Billotte* (Seine 48), V. Rochenoir (Seine 50), Général Meric (S.-M. 5), *L. Vallon* (S.O. 10), *A. Tirefort* (Tarn 2), et *C. Poncelet* (Vosges 3). Le % d'élus par rapport au nombre total de candidats est pour l'U.N.R. proprement dite de 56 % et pour l'U.D.T. de 42 %. Mais il faut noter que l'U.N.R. a l'avantage de compter plus de 160 sortants parmi ses candidats tandis que l'U.D.T. n'a aucun sortant.

4. Sont ainsi cooptés en décembre 1962 à la commission politique au titre de l'U.D.T. : le général Pierre Billotte, député de la Seine, René Caille, député du Rhône, René Capitant, député de la Seine, Léo Hamon, Roger Sauphar, Jean-Claude Servan-Schreiber et Louis Vallon, député de Seine-et-Oise. Au comité central, outre les précédents, Charles d'Aragon, Bernard Cahen, Gabriel Cordoin, Alain Dutaret, Jacques Debu-Bridel, Christiane Marcilhacy, Claude Raybois, Victor Rochenoir, Jean-Michel Royer, Pierre Sandahl et, à titre consultatif, Alain Laurent.

battus. Hostilité concertée à leur encontre, comme le croient alors beaucoup d'anciens de l'U.D.T., déçus, ou manque d'enracinement dans le parti ? L'examen attentif des résultats incline à opter pour la deuxième explication : les élus sont en fait ceux qui ont été, dans chaque région, placés en tête de liste [5] et les gaullistes de gauche, hormis quelques grands leaders, ne sont pas toujours très connus des militants locaux. Quoi qu'il en soit la crise menace de tourner à la rupture ; celle-ci est finalement évitée par la cooptation immédiate au comité central de 7 U.D.T. battus et de 8 non candidats.

Au Palais Bourbon, les députés issus de l'ex-U.D.T. s'attachent à faire prévaloir au sein du groupe parlementaire une politique sociale inspirée de l'idée d'association entre le capital et le travail. Le groupe d'études spécialisé « affaires sociales », présidé par M. René Capitant, a été, nous le verrons, plus actif qu'efficace dans cette entreprise, en dépit du soutien du ministre du Travail, M. Gilbert Grandval, un des dirigeants de l'ancienne U.D.T. [6]. Celle-ci ne peut guère se prévaloir que de la réforme des comités d'entreprises, en attendant le sort qui sera réservé à l'amendement Vallon sur la participation des travailleurs aux bénéfices de l'autofinancement [7].

Dans l'ensemble, les « gaullistes de gauche » ont le sentiment réel d'avoir jusqu'ici échoué dans leurs tentatives pour équilibrer l'U.N.R.-U.D.T. à gauche. Et comme il est naturel, ils expriment d'autant plus fort cette déception et en évoquent d'autant plus volontiers les conséquences éventuelles qu'ils retrouvent, à la veille des troisièmes élections législatives de la cinquième République, un moyen de faire pression sur le gouvernement, soucieux de conduire une majorité unie devant les électeurs. Dès lors, il ne faut sans doute pas exagérer la portée de déclarations comme celle de M. René Capitant, en février 1966 : « Je ne souhaite pas la scission, mais je ne la crains pas » [8]. Le gaullisme de gauche, il est vrai, représente à l'intérieur du gaullisme, une famille de pensée originale et déjà ancienne [9] ; ses principaux animateurs René Capitant, Gilbert Grandval et Louis Vallon se sont connus au moment

5. Cf. tableau n° 35.

6. Cf. chap. VI. Lors du remaniement ministériel de janvier 1966 M. Gilbert Grandval quitte le gouvernement. Mais il est remplacé par un autre dirigeant de l'ex-U.D.T., M. Pierre Billotte, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'O.-M. L'U.D.T., toutefois, perd ainsi le portefeuille du travail qui, transformé en celui des affaires sociales, est confié à M. Jean-Marcel Jeanneney.

7. Amendement de l'article 33 de la loi du 12 juillet 1965 sur la participation des salariés aux bénéfices de l'autofinancement — selon l'idée « pancapitaliste » de M. Marcel Loichot consistant à donner à tous les travailleurs accès à la propriété des moyens de travail en partageant l'augmentation des biens de production entre le capitaliste « antérieur » et les ouvriers. « Ce n'est pas une solution mais la solution », déclare volontiers M. René Capitant. Il a été calculé qu'au taux d'accroissement des biens de production, plus du quart de l'actif actuel pourrait être ainsi dévolu aux travailleurs en 20 ans. Mais la réaction des syndicats ouvriers a été très négative, de même que celle du conseil national du patronat français (C.N.P.F.).

8. Capitant (René), « Fonder une République ou fonder un parti ? » *Notre République*, n° 206, 11 févr. 1966. Cf. ci-après, chap. XII.

9. Cf. ci-après, chap. XI.

du Front populaire [10], bien avant de rencontrer le général de Gaulle. M. René Capitant a été le premier à lancer, avec l'Union gaulliste en 1946, l'idée d'un mouvement politique gaulliste. Mais les « gaullistes de gauche », après avoir activement participé à l'élaboration de la doctrine sociale du R.P.F., ont été les seuls parmi les anciens de ce mouvement à poursuivre séparément leur action politique, alors que des hommes aussi différents que MM. Edmond Michelet, Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré et Jacques Soustelle acceptaient de se retrouver dans le cadre des républicains sociaux, puis de l'U.N.R.

Le retour de l'enfant prodigue, en 1962, n'écarte donc pas l'éventualité de nouvelles fugues. Il semble cependant qu'elles soient peu probables pourvu qu'on veuille bien lui reconnaître une certaines indépendance dans la famille. L'ancienne U.D.T. n'a accepté de se saborder en tant que parti qu'à la condition d'être reconnue comme tendance au sein de l'U.N.R.-U.D.T. et de pouvoir s'y exprimer, par son ancien journal notamment ; sa hantise est de voir le gaullisme s'institutionnaliser dans un grand parti de droite et trahir ainsi, selon elle, une bonne partie de ses électeurs et sa vocation. Aussi soutient-elle M. Georges Pompidou contre M. Michel Debré, en décembre 1962, pour empêcher la constitution d'un groupe parlementaire unique de la majorité qui eût englobé les républicains indépendants. A l'inverse, mais dans le même but, elle s'allie aux partisans de M. Michel Debré lors du remaniement ministériel de janvier 1966, qui entraîne le départ de M. Valéry Giscard d'Estaing. Enfin les « gaullistes de gauche » cessent de menacer de faire scission à propos de la préparation des élections législatives dès qu'ils obtiennent d'être représentés en tant que tendance au « comité de liaison » de la majorité, à côté d'hommes comme MM. Louis Joxe, Edgar Faure ou Edgard Pisani, alors qu'ils avaient craint un simple tête-à-tête U.N.R.-U.D.T. et républicains indépendants. « ... Les hommes de gauche, écrit M. René Capitant, sont aussi nombreux dans le gaullisme que les hommes de droite », mais ceux-ci « y figurent depuis longtemps et ... s'y sont organisés ». Les troisièmes élections législatives de la Cinquième République doivent donc être l'occasion de rétablir l'équilibre [11]. Souhait d'autant plus volontiers traduit dans les structures du « comité de liaison » qu'au même moment M. Giscard d'Estaing tenait le même langage pour ce qui concerne les républicains libéraux, européens et de progrès, c'est-à-dire les républicains indépendants.

Les luttes de tendances n'ont donc pas cessé d'animer la vie interne de l'U.N.R. après 1962. Elles s'expriment même plus ouvertement depuis la fin de la guerre d'Algérie, laquelle avait imposé une règle disciplinaire impitoyable, et depuis le remplacement de M. Michel Debré par M. Georges Pompidou, plus souple, à la tête du gouvernement. L'on s'est étonné, parfois, de la liberté de parole de certains rapporteurs U.N.R. à l'Assemblée nationale [12], de la liberté de plume d'autres gaullistes, ceux de

10. Cf. ci-après, chap. XIII et graphique n° 10.

11. Capitant (René), « L'unité dans la diversité », *Notre République*, n° 220, vendredi 20 mai 1966.

12. Cf. l'intervention de M. Edouard Bonnefous (gauche démocratique), au Sénat, lors de la discussion du budget en octobre 1964 : « ...Avons-nous jamais dit autre

gauche notamment, dans *Notre République*. Une meilleure connaissance de la vie des partis et du fonctionnement du Parlement en Grande-Bretagne ferait paraître moins insolite ce mélange de liberté et d'« inconditionnalité » dans un système parlementaire majoritaire. Quoi qu'il en soit l'U.N.R. trouve en 1962 son équilibre quand, cessant de revendiquer pour le Parlement le pouvoir de décider, elle s'attache à exercer, en tant que principal groupe de la majorité, celui d'influencer la politique du gouvernement dont elle accepte les grandes orientations. Le temps des discussions n'est pas fini, celui des grandes crises et des ruptures brutales semble bien l'être, à moyen terme.

chose que ce que les membres de votre majorité vous disent aujourd'hui ? Avons-nous été plus sévère que le rapporteur général U.N.R., M. Louis Vallon ? Certainement pas » (*L'Année politique*, 1964, p. 78).

deuxième partie

LE PARTAGE DU POUVOIR

CHAPITRE 5 | Le parti

« Il doit être établi aux yeux de tous que l'U.N.R. n'ouvre pas ses portes à n'importe qui. Etre membre de l'U.N.R. doit être à la fois un honneur et une promotion civique.[1] »

Les adhérents

L'U.N.R. naissante s'est davantage préoccupée, comme en témoigne cette consigne, de contrôler que de multiplier les adhésions. Pour éviter l'entrée en son sein d'éléments qualifiés sans autre précision de « moralement ou politiquement indésirables », son premier secrétaire général instaure un criblage local et national[2]. Aujourd'hui encore l'adhésion à l'U.N.R.-U.D.T. ne devient définitive qu'après acceptation du comité départemental et réception par l'adhérent de la carte de membre, délivrée par le secrétariat national ; il faut également être parrainé pour être admis à postuler. L'adhésion est donc un acte précis et institutionnalisé qui classerait plutôt l'U.N.R. dans la catégorie des « partis de masse » telle que M. Maurice Duverger l'a définie[3]. Mais au contrôle s'ajoute une conception de l'adhérent qui rapproche plutôt l'U.N.R. d'un

1. Circulaire du secrétariat général aux responsables départementaux de l'U.N.R., 6 janv. 1959 (signée : Roger Frey — préparée par le responsable de l'action politique : Jacques Baumel).

2. *Ibid.*, voir aussi la circulaire d'application, Circulaire n° 7 du 22 janv. 1959 signée H. Buat, du service des adhésions. Le « postulant » remplit les trois volets du bulletin provisoire d'adhésion, un pour lui, un pour sa section, un pour le fichier national à Paris et verse sa cotisation. La candidature est d'abord examinée par une commission d'admission à l'échelon de la circonscription électorale ; si l'avis est défavorable le comité de section en est aussitôt avisé et restitue sa cotisation au postulant ; si l'avis est favorable la commission d'admission départementale se prononce à son tour puis, sauf opposition de sa part, qui entraînerait le rejet de la demande, la commission nationale d'admission. L'adhésion n'est définitive qu'après immatriculation au fichier national. Aucune adhésion individuelle ne peut être acceptée directement au secrétariat national. Le bulletin d'adhésion comporte l'indication de la profession et de la situation de famille de l'adhérent.

3. Duverger (Maurice), *Les partis politiques :* « Seuls les partis de masse connaissent un mécanisme formel d'adhésion comportant la signature d'un engagement, une fois pour toutes, et le paiement d'une cotisation annuelle. Les partis des cadres ignorent l'un et l'autre... » (p. 92).

« parti de cadres ». L'on s'attachera plus, enjoint en effet M. Roger Frey en janvier 1959, « à des adhésions de qualité (cadres du pays, élites locales : médecins, ingénieurs, techniciens, jeunes, militants ouvriers et professionnels) qu'à un recrutement de masse mal contrôlé et dangereux pour l'unité et la réputation du mouvement » [4].

TABLEAU 2 **Evolution du nombre des adhérents à l'U.N.R.-U.D.T.**

Date	Chiffre publié	Recensement confidentiel à usage intérieur	Chiffre estimé le plus vraisemblable
Création de l'U.N.R. (1er oct 1958	280 000 (cf. **Le Monde**, 3 déc. 1958)	——	——
26 mars 1959	——	7 000 (a)	7 000
23 juin 1959	——	environ 20 000 (b)	20 000
18 juil. 1959	——	24 195 (c)	24 000
Oct. 1960	——	——	35 000 (d)
Début sept. 1961	69 000 (e)	——	——
Déc. 1961	——	——	50 000 (f)
25 fév. 1962	75 000 (g)	——	——
1er juil. 1963	——	86 492 (h)	86 000
Nov. 1963	150 000 (i)	——	86 000

(a) Notes prises par un témoin à la réunion du comité central.

(b) Circulaire intérieure pour la préparation du conseil national d'Orsay (22-25 juil.).

(c) Recensement détaillé dont les résultats, divulgués aux seuls membres du comité central, semble-t-il, ont été pris en note par un témoin.

(d) Estimation d'après la liste des conseillers nationaux élus par les fédérations à raison d'un pour cent cinquante adhérents ou partie de cent cinquante adhérents. Un calcul simple permet de situer le nombre d'adhérents entre 34 520 au minimum (en supposant que tous les conseillers nationaux marginaux ne représentent qu'un seul adhérent) et 43 350 au maximum (en supposant que les chiffres d'adhérents sont pour chaque fédération un multiple de 150). Nous avons retenu le chiffre de 35 000 pour qu'il corresponde à celui de 1959 (24 000) augmenté de 11 000 adhérents. Car *Le Courrier de la nouvelle République* (n° 22, 9-15 juillet 1960) annonce 11 000 adhésions nouvelles entre le 1er janvier et le 1er juillet 1960. Ce chiffre de 35 000 est un minimum.

(e) Selon *France-Observateur* du 8 mars 1962 (Claude Estier) M. Roger Dusseaulx aurait déclaré à cette l'époque que l'U.N.R. comptait 69 000 adhérents six mois plus tôt (soit début septembre 1961).

(f) Estimation selon la même méthode qu'à la note (d). La fourchette est cette fois de 47 921 adhérents à 58 500.

(g) M. Roger Dusseaulx, secrétaire général de l'U.N.R., aux assises départementales du Loiret (*Le Courrier de la nouvelle République*, n° 76, 1er mars 1962).

(h) Recensement détaillé établi à l'intention du comité central pour justifier de la répartition des mandats « adhérents » (quotient : 15) aux assises de Nice.

(i) Chiffre proclamé à l'entrée des troisièmes assises de l'U.N.R.-U.D.T. à Nice en novembre 1963.

4. Circulaire déjà citée, note 1. Cette circulaire rappelle en outre l'interdiction de double appartenance à l'U.N.R. et à un autre parti ou à une autre organisation politique.

Cette double politique de lutte contre le noyautage et de promotion qualitative des adhésions a été parfois énoncée avec moins de rigueur en public [5], pour des raisons évidentes, mais n'en constitue pas moins la doctrine permanente des responsables du parti dans ce domaine ; le criblage, simplement, a été le plus pressant des soins du secrétariat général pendant la durée du conflit algérien, la multiplication des cadres son souci primordial ensuite. Rien de comparable a l'U.N.R. en tout cas, aux grandes campagnes d'adhésions du R.P.F., en 1947-1948 notamment. La Sarthe qui comptait fin 1948 plus de 5 000 adhérents selon *Le Rassemblement* n'en a plus, de source sûre, que 342 en 1959, 595 en juillet 1963, sous l'égide nouvelle de l'U.N.R. ; le Nord, selon les mêmes sources, est loin de retrouver avec ses 7 177 adhérents de 1963, 3 819 en 1959, les 35 000 R.P.F. de 1949 [6]. La progression des adhésions à l'U.N.R. n'en est pas moins régulière et le nombre actuel de ses adhérents comparable à celui du Parti socialiste S.F.I.O., très supérieur, par conséquent, à celui du Mouvement républicain populaire, pour ne pas parler du Centre national des indépendants et paysans ou du Parti républicain radical et radical-socialiste [7].

Comme le montre le tableau n° 2, le premier chiffre avancé publiquement, à la création même de l'U.N.R., est de 280 000 adhérents. Il s'agissait sans doute des estimations larges et cumulées des mouvements constitutifs de l'U.N.R. En juillet 1959, après l'incitation au recrutement que représentait la distribution des mandats pour le premier conseil national et surtout les premières assises, le seuil des 25 000 adhérents effectifs est presque franchi [8].

M. Jacques Richard, secrétaire général de fin 1959 à début 1961, remet ensuite en honneur les vieilles formules d'organisation ; l'action spécialisée, les conseils nationaux, l'implantation locale, remplacent alors dans les circulaires internes les thèmes de réflexion politique et économique, les comptes rendus de colloques et tables rondes, l'invitation à faire de l'U.N.R. le « bureau d'études du gouvernement », à rechercher dans l'opinion des « relais » pour l'illustration et la défense de l'action de

5. Cf. Le rapport de M. André Roulland, responsable de l'implantation, aux assises de Bordeaux, en nov. 1959 : « ...Ne rappelons que pour mémoire... la vieille querelle du parti de cadre et du parti de masse. L'U.N.R. est le parti de tous les Français et non une chapelle réservée a quelques initiés ou à quelques privilégiés. Mais sachons que la masse des adhérents ne pèsera de manière efficace sur les destinées politiques de notre pays que dans la mesure ou nous aurons su l'encadrer de meneurs dont nous aurons assuré la formation et la promotion » (rapport écrit, VIII, p. 2).

6. Cf. *Le Rassemblement*, 25 déc. 1948 et 12 fév. 1949 pour le R.P.F., le tableau n° 2, les notes (c) et (h) pour l'U.N.R. Ces premiers chiffres sont vraisemblablement gonflés car publics, les seconds ne l'étant pas, car confidentiels. Mais la marge reste considérable.

7. On peut estimer à un peu moins de 100 000 les adhérents de la S.F.I.O. à 35 000 environ ceux du M.R.P. Pour les adhérents à l'U.N.R. voir tableau n° 2.

8. « ...Nos assises nationales devant se tenir les 18, 19, 20 et 21 juin, seules les adhésions reçues avant le 15 mai par le secrétariat général avec la part de cotisation correspondante pourront entrer en ligne de compte » (Circulaire n° 10, 3 févr. 1959 signée P. Minot). En réalité les assises n'auront lieu qu'en novembre mais il semble que le décompte des mandats ait été fait sur la base des adhésions enregistrées en juillet, avant le premier conseil national (cf. chap. VIII).

CARTE 1 **NOMBRE D'ADHÉRENTS A L'U.N.R.**
par département, en juillet 1959

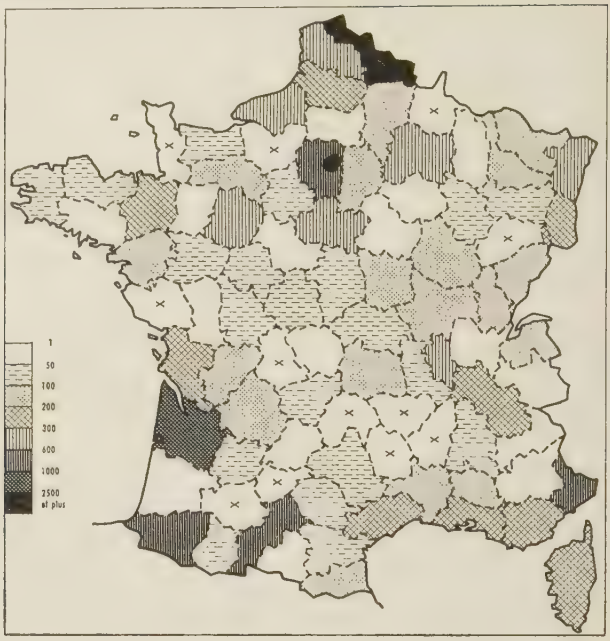

× **Pas d'adhérent**

CARTE 2 **NOMBRE D'ADHÉRENTS A L'U.N.R.-U.D.T.**
par département, en juillet 1963

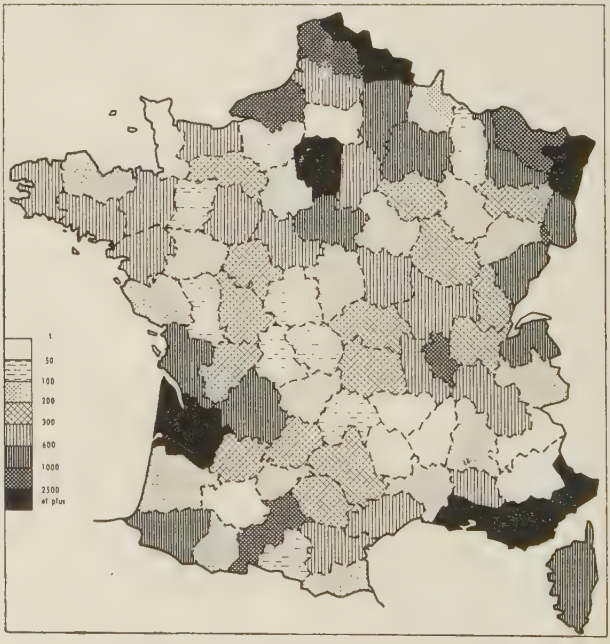

la Cinquième République[9]. La quête des adhérents est encouragée, d'autant qu'avec l'exclusion de M. Jacques Soustelle et les appels à le suivre qu'il lance, le danger de « noyautage » est définitivement écarté. En 1960 les adhérents sont 35 000 et bientôt 50 000 en 1961. Les succès électoraux de 1962 permettront enfin, avec M. Jacques Baumel, un nouveau bond en avant, jusqu'à 86 000 cartes aux assises de Nice.

L'effort de remise en ordre des fichiers départementaux imposé par M. Jacques Baumel en février 1963 incite cependant à une certaine prudence quant à la signification qu'il convient de donner à ces adhésions. Une circulaire du 26 mars 1963 nous révèle en effet que les responsables fédéraux omettent souvent de retirer du fichier les membres qui n'ont pas acquitté leurs cotisations[10]. Une autre circulaire précise qu'un certain nombre d'adhérents ayant des retards d'un, deux, voire trois ans dans le règlement de leur cotisation, il a été décidé de les en relever et de se contenter de percevoir celle de l'année en cours[11].

« L'implantation n'a commencé que depuis quelques semaines », déclarait M. André Roulland au comité central le 1er juillet 1959[12]. Le graphique n° 1 et les cartes n° 1 et 2 témoignent de la précarité de

9. « ...Certains de nos responsables, avoue en mai 1959 M. Albin Chalandon, nous ont fait part de leurs regrets de n'avoir pas reçu, au cours de ces derniers mois, beaucoup de circulaires du centre national et de manquer de directives pour l'organisation et l'implantation du mouvement. » Et d'expliquer ce « silence relatif » par des raisons techniques — la succession des consultations électorales depuis la naissance de l'U.N.R. — et politiques : le climat défavorable à l'U.N.R. créé par les nécessaires mesures d'assainissement économique et financier prises par le gouvernement (Circulaire du 29 mai 1959). « J'entends accorder la priorité à l'organisation », annonce M. Jacques Richard dans sa première circulaire de secrétaire général. « ...Je n'étais pas candidat à un poste qui est une charge écrasante et qui me paraissait devoir être partagé entre plusieurs compagnons, précise-t-il. Elu, malgré moi, au second tour de scrutin à une très large majorité, je n'ai pas cru devoir me dérober, mais j'ai tenu à préciser la direction de l'action que je compte entreprendre » (Circulaire du 2 déc. 1959) ; sur l'élection du secrétaire général, cf. chap. VIII.

10. Circulaire n° 427, dite « d'organisation », signée : Jacques Baumel, à destination des secrétaires fédéraux. Il leur est demandé de constituer quatre fichiers distincts : un fichier géographique (classement alphabétique des adhérents en règle par communes, des communes par cantons, des cantons par arrondissements, des arrondissements par circonscriptions électorales), un fichier professionnel (professions libérales ; fonctionnaires ; enseignants ; ingénieurs et cadres des entreprises nationalisées ; techniciens, cadres moyens, employés ; ouvriers des mêmes entreprises ; militaires ; ingénieurs, cadres supérieurs du secteur privé ; techniciens, cadres moyens, employés ; ouvriers du secteur privé ; commerçants et artisans ; exploitants agricoles ; ouvriers agricoles ; jeunes étudiants ; jeunes ouvriers et employés) ; un fichier des anciens adhérents « à réactiver » ; un fichier, enfin, des sympathisants, sorte de « vivier » permanent. « ...Des chargés de mission du centre national ont reçu la directive de se faire communiquer dès leur arrivée dans une fédération les fichiers et les archives afin de vérifier leur état », conclut le secrétaire général, en ajoutant qu'aux prochaines assises seules les fédérations à jour de leurs cotisations pourront bénéficier des mandats correspondant à l'effort de remise en ordre qu'elles auront fait.

11. Circulaire n° 450 du 6 mai 1953, signée : Jacques Baumel. Le montant de la cotisation n'a pas varié depuis 1958. 5 F normalement (tarif réduit à 3 F pour les jeunes, l'A.O.P. et plusieurs membres d'une même famille), 50 F pour les membres bienfaiteurs.

12. Sources : notes prises au cours de la réunion par un témoin.

GRAPHIQUE 1 **RÉPARTITION DES FÉDÉRATIONS U.N.R.-U.D.T. SELON LE NOMBRE DE LEURS ADHÉRENTS**

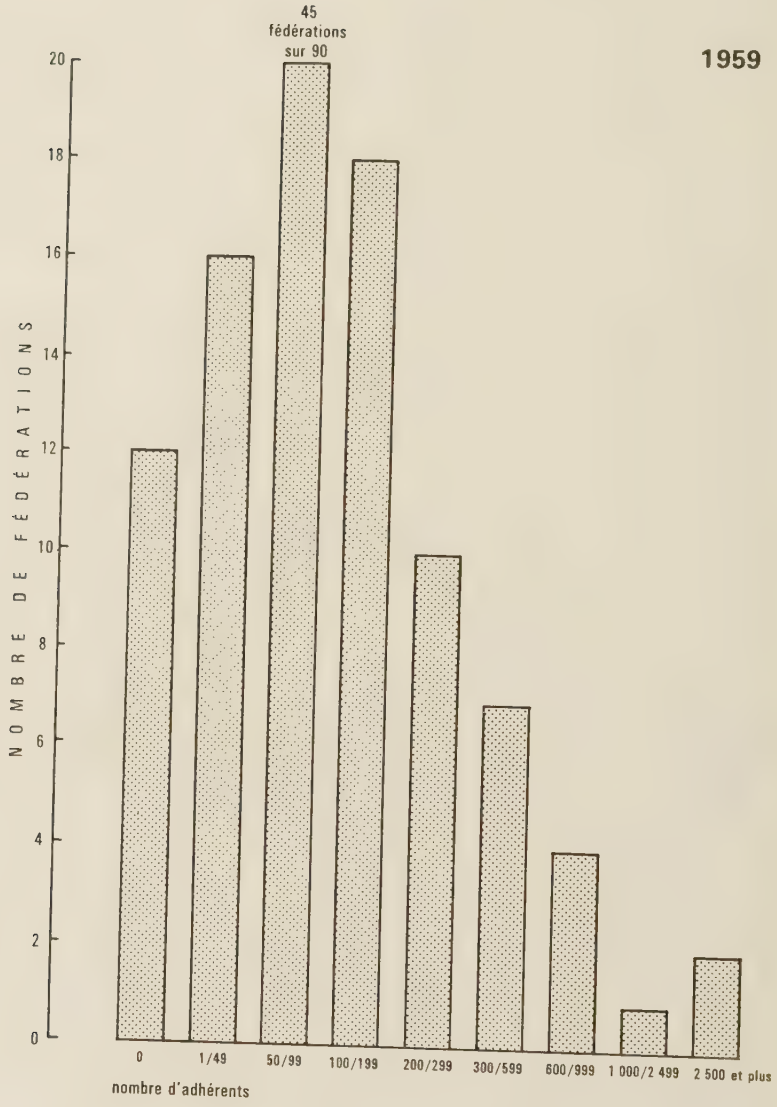

(N.B. : la base de chaque colonne n'est pas proportionnelle au nombre d'adhérents).

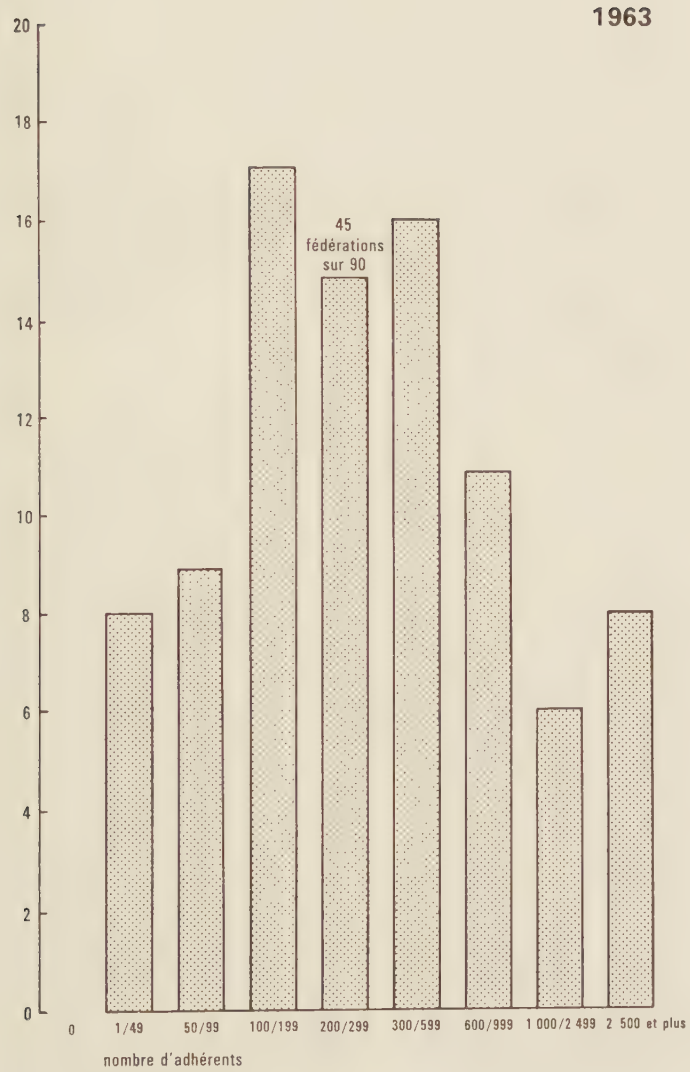
1963
20
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
45
fédérations
sur 90
0
1/49
50/99
100/199
200/299
300/599
600/999
1 000/2 499
2 500 et plus
nombre d'adhérents

l'implantation en 1959 et des progrès réalisés en 1963 : la moitié des fédérations avaient moins de 100 adhérents, la médiane se situe maintenant parmi les fédérations de 200 à 300 adhérents ; 12 unions départementales n'avaient aucun adhérent recensé, toutes en ont maintenant quelques-uns au moins. En 1959 la Seine, le Nord et la Gironde écrasaient les autres fédérations et étaient seuls à avoir placé, ceux-là plus de 2 500, celle-ci plus d'un millier de cartes ; en 1963, si la Seine et le Nord restent en tête, la Seine-et-Oise dépasse la Gironde, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et le Bas-Rhin les suivent, tous avec plus de 2 500 adhérents, tandis que le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime, la Moselle, le Territoire de Belfort, le Rhône, la Haute-Garonne passent également le seuil des 1 000 adhésions.

Ces chiffres mesurent très exactement le pouvoir de ces grosses fédérations, celui, tout au moins, qui leur échoit avec les mandats d'adhérents distribués lors des conseils nationaux et assises du mouvement. Mais on ne saurait en tirer d'enseignements sur l'implantation de l'U.N.R. : la carte des adhérents, en chiffres bruts, se rapproche progressivement de celle des grandes villes : Paris, conurbations du Nord, Bordeaux, Marseille, qui rattrappe son retard, Toulon, Nice, Strasbourg, Rouen et Le Havre, Metz et Nancy, Lyon, très attardé, et Toulouse...

Adhérents et électeurs U.N.R. - U.D.T.

Le « taux d'adhésion » défini par M. Maurice Duverger comme le rapport du nombre des adhérents à celui des électeurs [13] permet au contraire de mesurer le degré d'implantation de l'U.N.R. dans chaque département, si l'on veut bien considérer que pour un parti de gouvernement l'idéal impossible mais plus ou moins proche serait l'élargissement du cercle étroit des adhérents à la dimension de son électorat. Si l'on rapporte ainsi le nombre des adhérents en juillet 1959 à celui des électeurs U.N.R. du 23 novembre 1958, le nombre des adhérents en juillet 1963 à celui des électeurs U.N.R. - U.D.T. du 18 novembre 1962 [14], on obtient un taux d'adhésion de 6,4 °/₀₀ dans le premier cas, de 13,7 °/₀₀ dans le deuxième cas en France métropolitaine. Ce taux est très faible, même relativement aux autres partis français, à celui du Mouvement républicain populaire par exemple qui se situe à 31 °/₀₀ environ ou celui du Parti socialiste S.F.I.O., proche de 50 °/₀₀ ; l'U.N.R.-U.D.T., il est vrai, a recueilli en 1962 un nombre de suffrages jamais atteint par ces formations politiques et n'en a pas moins plus que doublé son taux d'adhésion entre 1959 et 1963.

Mais plus significatives et utiles que ces considérations globales sont les variations départementales qui permettent de saisir l'implan-

13. *Op. cit.*, pp. 116-125. M. Maurice Duverger montre notamment l'intérêt qu'il y aurait à vérifier par des études systématiques du taux d'adhésion, selon les partis et dans le temps, l'hypothèse d'une « loi de disparité » des électeurs et des adhérents.

14. Premier tour des élections législatives dans les deux cas.

CARTE 3 **ADHÉRENTS U.N.R.**

Indice d'originalité départemental, en juillet 1959

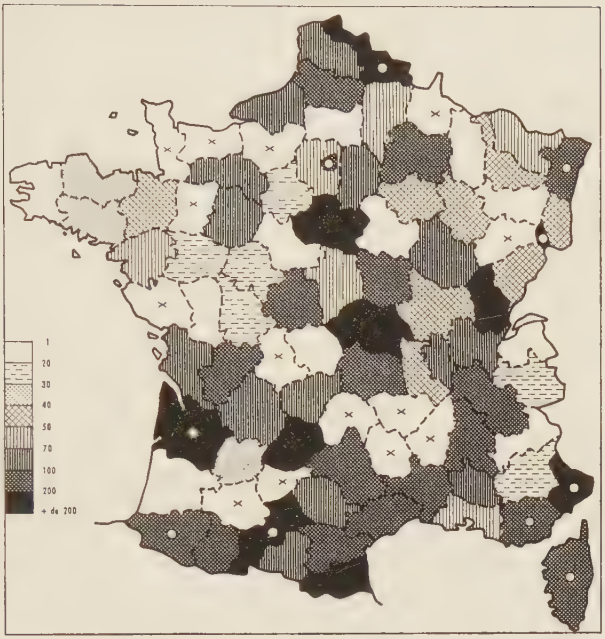

Un cercle blanc figure dans les fédérations dont l'indice « adhérents » est supérieur à 100 en 1959 et en 1963.

× **Pas d'adhérent**

CARTE 4 **ADHÉRENTS U.N.R.-U.D.T.**

Indice d'originalité départemental, en juillet 1963

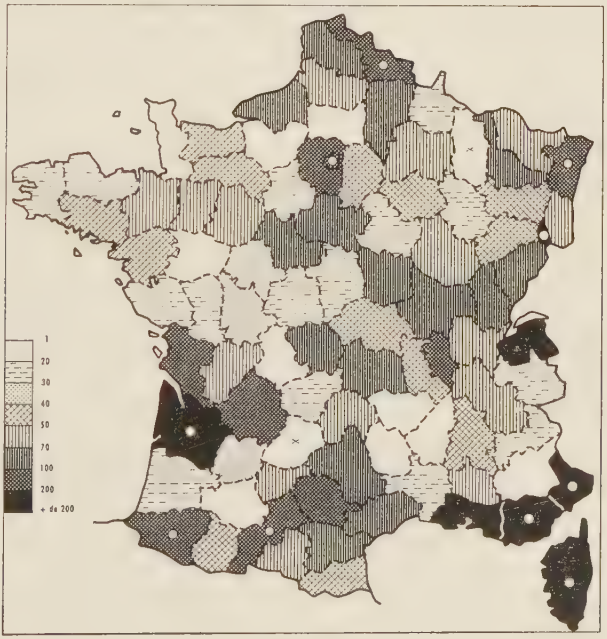

Un cercle blanc figure dans les fédérations dont l'indice « adhérents » est supérieur à 100 en 1959 et en 1963.

× **Pas d'adhérent**

tation relative de l'U.N.R. à ce niveau. Des cartes d'indices d'originalité [15] se dégagent ainsi les rares départements qui ont un taux d'adhésion supérieur à la moyenne en 1959 comme en 1963 : la Seine et le Nord, isolés, le Bas-Rhin et le Territoire de Belfort à l'Est, la Gironde, la Haute-Garonne et les Basses-Pyrénées dans le Sud-Ouest, les Alpes-Maritimes, le Var et la Corse, enfin, dans le Midi méditerranéen — dix départements en tout, dont trois seulement se maintiennent dans la catégorie la plus élevée : la Gironde, les Alpes-Maritimes et le Territoire de Belfort. Or on constate que de 1959 à 1963 l'évolution de l'implantation dans la plupart des fédérations semble liée à celle de ces fédérations-bastions. Près de la Seine, la Seine-et-Oise améliore son taux d'adhésion relatif ; de même la Meurthe-et-Moselle, le Haut-Rhin, les Vosges, la Haute-Saône et le Doubs sont comme stimulés par le Bas-Rhin et le Territoire de Belfort — les Bouches-du-Rhône par les Alpes-Maritimes, la Corse et le Var. La seule région qui progresse, légèrement il est vrai, loin de toute fédération-bastion est celle de l'Ouest. Tout se passe comme s'il fallait une fédération dynamique et puissante ou, à défaut, une bonne organisation régionale comme c'est le cas dans l'Ouest, pour animer le travail d'implantation. A l'inverse la Haute-Garonne, les Basses-Pyrénées et le Nord, affaiblis par des scissions, ne jouent pas leur rôle normal d'entraînement : la plupart des départements voisins de celui de Toulouse ont, comme lui, un taux relatif d'adhésion plus faible en 1963 qu'en 1959, tandis qu'au Nord, dans une région plus favorable au gaullisme et grâce, sans doute, à l'influence du Pas-de-Calais avec M. Jacques Vendroux, et à celle de Paris, seul le département-pilote baisse, les autres restent stationnaires dans l'ensemble. Quant au reste de la France, dans le Massif Central notamment, c'est le recul presque général par rapport à la moyenne, faute d'une fédération-pilote et, plus profondément, d'un environnement favorable.

Toutes les fédérations-bastions citées sauf deux, les plus faibles puisqu'il s'agit des Basses-Pyrénées et de la Haute-Garonne, se trouvent en effet à l'intérieur ou à la périphérie de la zone beaucoup plus vaste des départements dont le taux d'électeurs est supérieur à la moyenne nationale en 1958 comme en 1962 [16]. Il s'agit essentiellement d'une zone

15. Cartes n°s 3 et 4. Cet indice est le rapport entre le taux d'adhésion départemental et le taux d'adhésion de la France entière, multiplié par 100. Il est, par exemple, de 55 pour l'Ain en 1963, soit 7,8 °/₀₀ (taux d'adhésion de l'Ain) divisé par 13,7 (taux d'adhésion de la France entière) et multiplié par 100. Au-dessous de 100 cet indice signifie que le département a un taux d'adhésion inférieur à la moyenne, égal à 100 il traduit un taux semblable à celui de la France entière, supérieur à 100 un taux supérieur à la moyenne. Sur cet indice cf. Leleu (Claude), « Pour une nouvelle méthode d'analyse des statistiques électorales », *Revue française de science politique*, vol. V, n° 3, juil.-sept. 1955 : 609-615. Quand il s'agit d'électeurs (cf. cartes n°s 7 et 8) il est égal au rapport du pourcentage d'électeurs sur les inscrits dans le département, au pourcentage correspondant pour la France entière.

16. Le 2 janvier 1956 sur les 15 sièges que les gaullistes conservent en métropole, 11 sont dans cette zone de force électorale (carte n° 8), 2 en Charente-Maritime et dans la Nièvre n'en sont pas loin. Les deux derniers vont à des personnalités marquantes, MM. Jacques Soustelle (Rhône) et l'abbé Viallet dans la Lozère.

homogène de 18 départements, s'appuyant sur les frontières du Nord-Est et de l'Est [17] pour s'enfoncer en direction de la vallée de la Loire [18]. Ne s'en détachent au Nord qu'un îlot constitué par le Calvados et trois départements au Sud : la Gironde et le Lot-et-Garonne d'une part, les Alpes-Maritimes d'autre part.

De 1958 à 1962 c'est le recul général au Sud, même autour des points d'appui de la Gironde et des Alpes-Maritimes [19] ; au Nord au contraire les positions électorales de l'U.N.R. se renforcent en dépit de quelques faibles variations d'ordre local ; à partir des dix-huit départements-bastions se forme un glacis solide d'une trentaine de départements. MM. François Goguel, Alain Lancelot et Jean Ranger avaient retrouvé dans la carte des électeurs U.N.R. en 1958 celle du R.P.F. de 1951, moins la Bretagne mais avec, en plus, une pénétration nouvelle pour le gaullisme dans le bassin de la Garonne et les Pyrénées, qu'ils expliquaient par la résonance du 13 mai 1958 dans cette région [20]. Les résultats de 1962 semblent bien confirmer leur analyse : la Bretagne progresse, les autres zones de force du R.P.F. en 1951 également, tandis que les conquêtes de 1958 dans la France du Midi sont largement perdues. Le renforcement, là encore, se fait sur des bases préparées longtemps à l'avance. Mais c'est là le seul point commun entre les variations des électeurs et celles des adhérents. Les points d'appui électoraux forment une vaste zone homogène au Nord de la France, les fédérations-pilotes — une dizaine seulement — sont disséminées par toute la France et plus nombreuses au Sud qu'au Nord ; les succès électoraux semblent dénoter la persistance d'une tradition gaulliste dans des départements frontaliers, côtiers, ou occupés en 1940, l'implantation dépend davantage de l'activité de quelques militants et des facteurs susceptibles de l'affecter : reconnaissance et encouragements, indifférence et découragement, divergences politiques et retrait, sans compter, bien sûr, la réceptivité gaulliste du département. Mais au total, en dépit de ce dernier lien entre la quête des suffrages et celle des militants, les disparités sont considérables entre les uns et les autres.

17. Nord, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Doubs. N'en sont exclus que la Moselle (mais son taux relatif d'électeurs a dépassé la moyenne nationale en 1962), la Meuse (du seul fait que les suffrages obtenus en 1958 et 1962 par M. Louis Jacquinot ne sont pas décomptés dans les suffrages U.N.R. par le Ministère de l'intérieur dont nous avons repris les chiffres) et la Meurthe-et-Moselle, juste au-dessous de la moyenne nationale en 1958 et 1962.

18. Aisne, Marne, Oise, Seine-et-Oise, Seine, Eure-et-Loir, Sarthe, Maine-et-Loire, Vienne.

19. Recul de la Charente-Maritime, des Landes, des Basses-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne d'une part, des Basses et des Hautes-Alpes, du Vaucluse, de la Lozère d'autre part, pour ne citer que les reculs les plus nets. Cf. cartes n°s 7 et 8. On pourra également se reporter aux cartes simples des électeurs U.N.R. par rapport aux inscrits en 1958 et 1962 : cartes n°s 5 et 6.

20. Association française de science politique, *Le référendum de septembre et les élections de novembre 1958*, Paris, A. Colin, 1960 (Cahier de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 109), analyse des résultats, p. 363.

CARTE 5 **ÉLECTEURS U.N.R.**

Pourcentage départemental par rapport aux électeurs inscrits le 23 novembre 1958

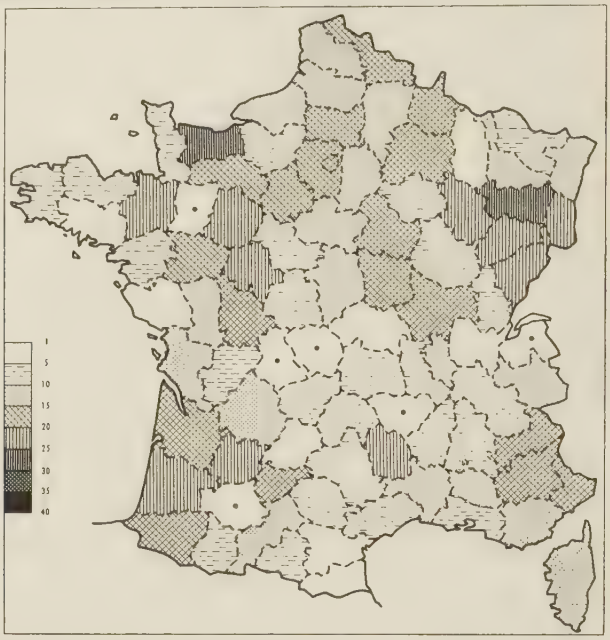

• **Pas de candidat**

CARTE 6 **ÉLECTEURS U.N.R.-U.D.T.**

Pourcentage départemental par rapport aux électeurs inscrits le 18 novembre 1962

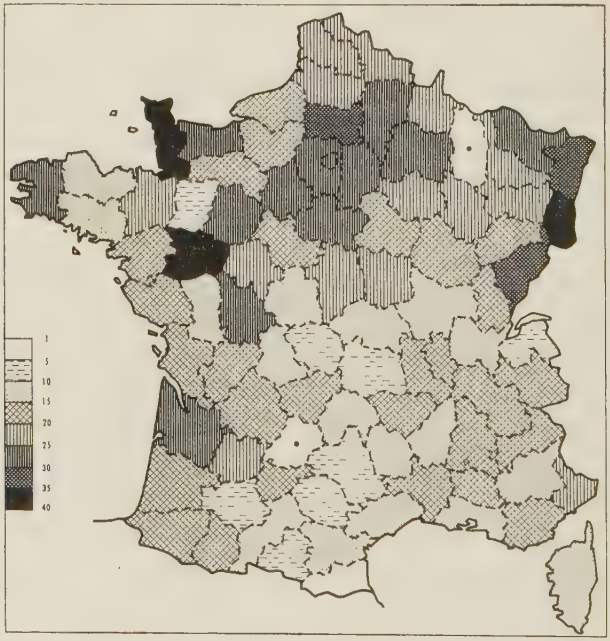

• **Pas de candidat**

CARTE 7 **ÉLECTEURS U.N.R.**

Indice d'originalité départemental, le 23 novembre 1958

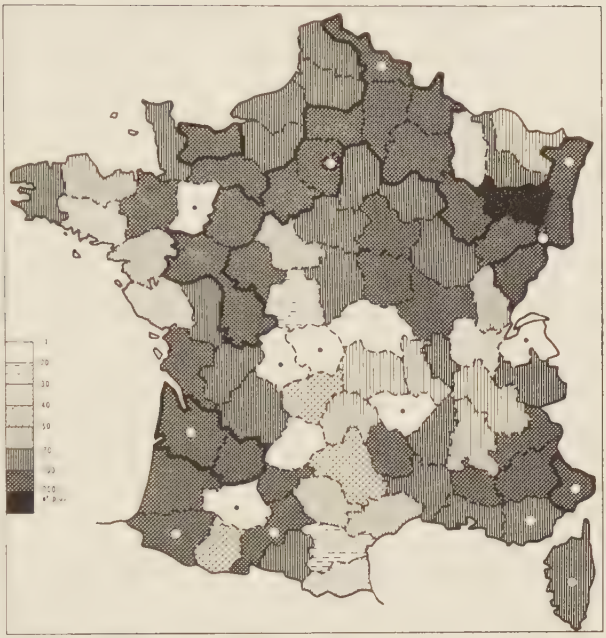

Sont entourées d'un trait gras continu les fédérations dont l'indice « électeurs » est supérieur à 100 en 1958 et en 1962. Un cercle blanc figure dans les fédérations dont l'indice « adhérents » est supérieur à 100 en 1959 et en 1963.

• **Pas de candidat**

CARTE 8 **ÉLECTEURS U.N.R.-U.D.T.**

Indice d'originalité départemental, le 18 novembre 1962

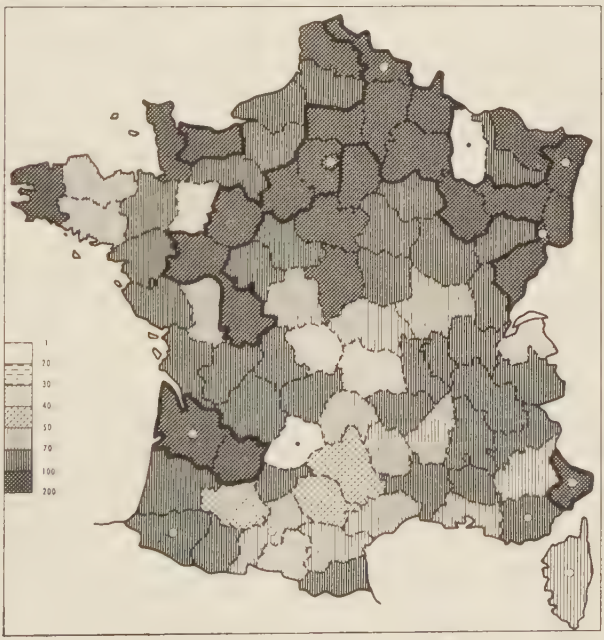

Sont entourées d'un trait gras continu les fédérations dont l'indice « électeurs » est supérieur à 100 en 1958 et en 1962. Un cercle blanc figure dans les fédérations dont l'indice « adhérents » est supérieur à 100 en 1959 et en 1963.

• **Pas de candidat**

Les types de fédérations départementales

Quatre types de fédérations départementales se dégagent finalement avec une certaine netteté. Au niveau le plus bas, d'abord, les départements pauvres en adhérents comme en électeurs, tels le Gers, la Creuse, la Mayenne ; un degré au-dessus les fédérations actives dont les résultats électoraux ne viennent pas récompenser suffisamment les efforts : la Corse, le Var, la Haute-Garonne, les Basses-Pyrénées, la Haute-Savoie, les Bouches-du-Rhône [21]. Une troisième catégorie de départements, au contraire, se trouve avoir beaucoup d'électeurs U.N.R. indépendamment d'une implantation classique très faible, voire inexistante : l'Oise, le Maine-et-Loire, les Ardennes, la Haute-Marne, l'Eure-et-Loir, la Manche, le Finistère, la Lozère ... départements agricoles, pour la plupart, où les personnalités et les sympathisants comptent davantage que les militants dans la réussite électorale [22]. Dernière catégorie, enfin, celle des fédérations-modèles qui se situent au-dessus de la moyenne nationale en 1958-1959 comme en 1962-1963 tant pour le taux de leurs adhérents que pour celui de leurs électeurs : la Seine, le Nord, la Gironde, le Bas-Rhin et le Territoire de Belfort, les Alpes-Maritimes enfin [23].

Depuis qu'il est secrétaire général de l'U.N.R. - U.D.T., M. Jacques Baumel s'efforce d'amener toutes les fédérations à suivre ces unions départementales-pilotes ; ses « instructions (permanentes) aux responsables départementaux et de circonscriptions » résument en vingt-cinq points les devoirs des cadres locaux du mouvement : relancer les adhésions, nommer un responsable U.N.R. - U.D.T. dans chaque circonscription législative et, si possible, dans chaque canton, réorganiser l'échelon départemental selon un organigramme-type, remettre en ordre le fichier et les archives et ouvrir largement au dehors la permanence traditionnelle du parti en la transformant en « Centre d'information pour la Cinquième République » ; proposer au centre national le nom d'un « *shadow*-candidat » provisoire dans les circonscriptions dépourvues de députés U.N.R. - U.D.T. ; répondre aux circulaires du secrétariat général ; imposer des réunions régulières du comité départemental et de toutes les sections locales, une fois par mois au moins ; veiller à ce

21. Cf. carte n° 4 et carte n° 8. Ce sont tous les départements de la France du Midi qui reste fermée ou hostile à l'influence gaulliste. Les fédérations n'y sont bien souvent que des refuges, des chapelles où l'on se sent bien entre soi — à l'abri d'un monde hostile.

22. Cf. carte n° 4 et carte n° 8. Voir la Manche où les élus U.N.R.-U.D.T. de 1962 sont presque tous venus du M.R.P. en octobre-novembre, ou la Lozère où le taux d'électeurs U.N.R. baisse nettement en 1962, l'abbé Viallet ne se représentant pas.

23. On dispose sur la fédération de la Seine d'un excellent mémoire : Buchaillard (Pierre), Contat (Bernard), *L'Union pour la nouvelle République dans la Seine* (nov. 1958-déc. 1960) (Dir. M. Jean Touchard), Paris, 1961, 27 cm, 193 p. multigr., pl., tabl. bibliogr. (I.E.P., Paris). Bon mémoire également sur la Gironde par l'ancien responsable départemental des jeunes : Bulcourt (J.-C.), *L'Union pour la nouvelle République en Gironde* (Dir. M. Albert Mabileau), Bordeaux, s.d., 27 cm, 117 p. dactyl. (D.E.S. droit public). Sur le Nord cf. l'article, déjà cité, dans *Le Courrier de la nouvelle République* n° 84, sept. 1962, p. 10.

que chaque adhérent soit investi d'une mission précise et en rende compte ; coordonner, discipliner et rendre efficace l'organisation ; remplacer immédiatement à tous les échelons les cadres inactifs et inefficaces ; élargir l'audience du mouvement aux jeunes cadres économiques et sociaux ainsi qu'aux personnalités locales ; inciter les adhérents à participer à toutes les associations actives du département, en créer de nouvelles au besoin ; diffuser *La Nation* et *Notre République ;* examiner la situation de la presse locale ; regrouper les élus locaux ; créer des cercles d'études et clubs ; regrouper universitaires et enseignants ; créer des groupes jeunes et étudiants ; réorganiser l'A.O.P. et le service d'ordre ; organiser une fois par mois au minimum une réunion publique du genre « forum » ; monter un comité financier départemental ; créer un comité féminin et familial ; lancer un bureau d'aide sociale ; adresser, enfin, un rapport mensuel d'activité au secrétariat général.

Cette longue énumération donne une idée des tâches que l'on attend des fédérations et des insuffisances auxquelles on s'efforce de remédier. Tout dépend, en fait, de la valeur et du zèle du secrétaire général départemental et de ses huit adjoints du bureau exécutif départemental : le trésorier, le secrétaire à l'organisation, le secrétaire aux relations publiques, le délégué aux affaires municipales et cantonales, le délégué à l'action ouvrière et professionnelle, le délégué à la formation des cadres, le délégué aux jeunes et étudiants et le délégué aux questions agricoles [24].

Les politiques de MM. Albin Chalandon, Jacques Richard et Jacques Baumel, secrétaires généraux

Il manque toutefois à l'U.N.R., pour s'engager vraiment dans la recherche des adhérents et le quadrillage du territoire métropolitain, la conviction profonde de la nécessité et de l'efficacité d'une telle entreprise. Les habitudes du R.P.F. ne sont pas totalement perdues mais la foi n'y est plus et il n'est pas sûr que de nouvelles pratiques aient commencé à les remplacer.

En 1959 M. Albin Chalandon et son équipe au secrétariat général tentent d'amener les gaullistes à un renouvellement. « ... Notre action, peut-on lire dans une des motions adoptées aux premières assises, doit déborder très largement le cadre du parti ... en développant dans tous les milieux et toutes les organisations professionnelles, syndicales,

24. Quand ils existent... L'organigramme-type d'une fédération prévoit en outre un bureau départemental élargi — aux parlementaires et aux responsables de circonscriptions. A l'échelon de la circonscription législative un bureau exécutif réunit le responsable de circonscription (qui est normalement, le « *shadow*-candidat » si le député n'appartient pas au mouvement) et les responsables à l'organisation, à l'A.O.P., à l'action agricole, aux jeunes étudiants, aux affaires municipales et cantonales. A l'échelon cantonal ou communal on doit créer une section au moins, dirigée par un responsable. Le rôle de ces divers cadres est précisé dans : U.N.R.-U.D.T., Note d'orientation n° 3, Paris, secrétariat général de l'U.N.R.-U.D.T., 1963 (s.p.).

sportives, d'anciens combattants, etc. ... une politique rationnelle des relations publiques. » Et M. André Roulland, rapporteur des questions d'organisation générale, appelle les militants U.N.R. à prendre conscience des limites d'un parti politique, fût-il parfaitement organisé, à mettre sur pied, nationalement et localement, des organisations parallèles, à cesser de vivre dans leur ghetto dans la réprobation de tous les non-gaullistes [25]. Négligeant les fédérations et les rouages traditionnels du gaullisme comme le conseil national — assemblée de militants pour la recherche d'une doctrine et d'un programme, — M. Albin Chalandon multiplie tables rondes et groupes de travail, avec des experts étrangers au parti, sur des sujets concrets : les salaires et les profits, l'aménagement du territoire, la situation économique, etc. ... [26]. Mais cette politique, loin d'être imitée au plan départemental, n'est généralement pas comprise des responsables locaux qui accusent le secrétaire général de ne rien faire.

Avec M. Jacques Richard, au début de 1960, on en revient aux formules éprouvées du R.P.F. En un mois le nouveau secrétaire général lance ou relance l'Action ouvrière, l'Action agricole, les délégations nationales à la fonction publique, au commerce et à l'artisanat, aux jeunes. L'organigramme du Rassemblement avec sa division caractéristique entre services politiques et délégations socio-professionnelles est reproduit avec la plus grande fidélité [27].

L'Action ouvrière, déjà existante [28] et dirigée par M. Jean Bernasconi, est érigée en délégation nationale en janvier 1960. Comme autrefois au R.P.F. elle ne vise pas à substituer à la structure géographique classique des partis non communistes une organisation fondée sur la cellule et l'entreprise. La cellule U.N.R. s'ajoute simplement à la section et « il doit bien être entendu que chacun de ses membres, même s'il reçoit sur un autre plan des directives de travail spéciales pour un milieu dans lequel il vit, ne doit en aucun cas rejeter ou ignorer l'autorité normale dont chaque secrétaire général est investi dans le département » [29]. L'Action ouvrière ne doit pas non plus, toujours selon la doctrine constante du R.P.F., chercher à concurrencer les syndicats mais

25. Cf. André Roulland, Rapport d'organisation générale, premières assises nationales de l'U.N.R., Bordeaux, nov. 1959, VIII, 3. Le rapporteur préconise notamment la création d'une « organisation parallèle d'action civique » chargée de diffuser dans des « milieux réfractaires à toute politique des informations dont la substance et la présentation auraient été soigneusement étudiées » à travers tout un « réseau de stations de diffusion ». On reconnaissait les idées, les mots mêmes chers à M. Jean-Christian Barbé qui quittait après les assises la responsabilité de la propagande et des relations publiques de l'U.N.R. pour celle du Centre d'information civique.

26. Cf. « Diagnostic et thérapeutique de la situation économique actuelle », *U.N.R. Bulletin de presse*, numéro spécial, 27 mai 1959 et *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 6, oct.-nov. 1959.

27. Cf. graphique n° 2.

28. En principe tout au moins, cf. tableau n° 2. « Les comités ouvriers sont partis en quenouille » se plaignait toutefois M. Jacques Veyssières le 11 mars 1959 en comité central (notes prises au cours de la réunion par un témoin).

29. André Roulland, Rapport d'organisation générale, premières assises nationales, Bordeaux, nov. 1959.

témoigner dans le monde du travail de l'idéal gaulliste [30]. En réalité l'Action ouvrière de l'U.N.R. donne davantage l'impression d'être une survivance héritée du Rassemblement qu'un mouvement puissant et dynamique. Ses réunions de cadres sont honorées de la présence de nombreux ministres et, sous M. Michel Debré, d'une réception à Matignon [31]. Son journal, *L'Espoir des travailleurs*, créé en octobre 1959, sort huit fois en 1960, sous M. Jacques Richard, sept fois en 1961 sous M. Roger Dusseaulx mais trois fois seulement en 1962, quatre fois en 1963 avant de cesser de paraître. Ses animateurs sont au Parlement et n'arrivent pas à faire passer dans la loi et moins encore dans les mœurs les idées-forces de l'Action ouvrière, peu à peu contrainte de restreindre ses objectifs, de l'association capital-travail à l'intéressement, de l'intéressement à la promotion sociale [32]. Des équipes subsistent autour de quelques animateurs, à la R.A.T.P. (M. Guillemin), à l'Aviation civile de Nanterre, de Noisy et de Romainville (M. Calmejane), à l'Union des banques, à la Sécurité sociale, à Hispano, à Nord-Aviation ainsi que dans les départements du Var, de la Saône-et-Loire, de l'Aveyron, du Puy-de-Dôme, de la Meuse, du Nord et du Calvados, par exemple [33]. Ce n'est rien comparé à l'Action ouvrière d'antan.

L'Action agricole, créée en janvier 1960, semble au contraire avoir cherché avec M. Pierre Beylot à innover plutôt qu'à imiter. « ... Le temps des notables comme on en concevait le rôle sous la Troisième et la Quatrième République est révolu, affirme son délégué national ; seuls l'emporteront dans l'esprit des ruraux et tout particulièrement des jeunes, ceux qui auront su mettre à leur actif des réalisations concrètes et positives. » Et d'inviter les responsables agricoles départementaux de l'U.N.R. à organiser sans sectarisme des « carrefours agricoles ou économiques largement ouverts à tous les éléments moteurs de l'activité rurale et régionale » [34]. Une circulaire du 14 octobre 1960 expose les modalités pratiques de la création d'une coopérative ou, mieux encore, d'une Société d'intérêts collectifs agricoles (S.I.C.A.), propose l'envoi sur place d'un spécialiste du Centre de la coopération « bétail et viande » et presse les cadres agricoles du mouvement de rechercher le directeur appointé de la coopérative ou S.I.C.A. qu'ils susciteraient, « dans le double intérêt de l'U.N.R. et de l'agriculture » [35]. Il est difficile d'apprécier les résultats d'une telle action. Faut-il voir un signe d'échec dans la diminution du nombre des départements

30. Cf. J. Bernasconi, Rapport sur l'Action ouvrière, deuxièmes assises nationales, Strasbourg, mars 1961, 24-25. L'action ouvrière, précise d'ailleurs son responsable national, n'est pas limitée aux ouvriers et salariés.

31. Cf. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 5, 4 mars 1960, n° 30, 21-27 oct. 1960 ; n° 69, 15 nov. 1961. *La Nation*, 8 avr. 1963 ainsi que *Le Monde* du 6 janv. 1961.

32. Cf. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 69 du 15 nov. 1961. La promotion devant mener à l'intéressement qui conduirait enfin à l'association qui reste le but ultime.

33. Ce sont les équipes citées à l'honneur pour leur campagne en faveur du oui lors du référendum de janvier 1961 (*Le Courrier de la nouvelle République*, janv. 1961).

34. Pierre Beylot, Rapport sur l'Action agricole, deuxièmes assises nationales de l'U.N.R., Strasbourg, mars 1961, annexe VI au rapport moral de M. Jacques Richard, p. 22.

35. Circulaire du 14 oct. 1960. Action agricole.

dotés d'un véritable responsable agricole ? 65 en février 1961, 54 seulement en mars 1962 envoient des représentants aux journées de l'Action agricole à Vanves ; le chiffre des délégués augmente bien de 81 à 200 mais ce gonflement est essentiellement dû à la présence de « nombreux parlementaires »[36]. L'Action agricole, de ce fait, à part la diffusion exceptionnelle de tracts ou numéros spéciaux de *La Nation*[37], se confond très largement avec le groupe d'études spécialisé agricole de l'Assemblée nationale et agit de préférence par la voie parlementaire.

C'est également le cas de la Délégation nationale au commerce et à l'artisanat, créée, toujours par M. Jacques Richard, en janvier 1960. Son premier animateur, M. Jacques Malleville, dirige en même temps le groupe d'étude parlementaire correspondant et son activité se limite presque exclusivement au Palais Bourbon : contacts avec les organisations syndicales et professionnelles et discussion avec elles des réformes à envisager, questions écrites, rapports suivis avec les cabinets ministériels intéressés, envoi de délégations au Premier ministre et au ministre des Finances, etc. ...[38]. En principe les responsables spécialisés dans les départements doivent agir de même, à leur niveau, en organisant tables rondes, cercles d'études ou conférences. Mais quinze mois après le lancement de la délégation, son responsable national constatait qu'une seule réunion avait été ainsi organisée, à Marseille, le 10 mars 1960[39]. Mentionnons pour mémoire la Délégation à la fonction publique, pratiquement inexistante ... Restent les « jeunes ».

Les relations entre les « jeunes » et leurs anciens ne sont jamais faciles dans les partis politiques ; le gaullisme n'échappe pas à la règle et le R.P.F. en d'autres temps avait dû dissoudre son Union des jeunes pour la placer sous le contrôle direct du secrétariat général. Au moins devait-elle léguer au gaullisme de la Cinquième République quelques-uns de ses dirigeants nationaux tels MM. Pierre Lefranc, Pierre Dumas et Jacques Marette. En février 1959 M. Albin Chalandon charge M. Bertrand Flornoy d'organiser les « jeunes de l'U.N.R. »[40]. En mai 1960 celui-ci lance la grande idée du groupement : un « plan de Gaulle pour la jeunesse ... qui coordonnerait et préciserait l'application des mesures

36. Circulaire du 14 févr. 1961, signée : Jacques Richard.

37. Un tract tiré à 400 000 exemplaires est ainsi diffusé en septembre 1961 en riposte à la sortie solennelle des députés de l'opposition de la salle des séances du Palais Bourbon pour protester contre la politique agricole du gouvernement (titre de ce tract : « Agriculteurs vous êtes exploités ! » ; exploités par les « politiciens professionnels ». Signature : la fédération U.N.R. du département). Le 6 octobre 1961, *Le Courrier de la nouvelle République* publie une édition spéciale : le bilan agricole de la V[e] République. Lors des élections législatives de novembre 1962 et présidentielles de décembre 1965 une propagande spécialisée sera faite dans les milieux ruraux.

38. Sur les groupes d'études spécialisés, cf. chap. VI.

39. Jacques Malleville, Rapport aux deuxièmes assises nationales, Strasbourg, mars 1961. En janvier 1963, M. André Valabrègue, ancien vice-président de l'Assemblée nationale et animateur du G.E.S. commerce, artisanat sous la précédente législature, reprend la délégation nationale en mains. Mais ses circulaires demandant la désignation de responsables départementaux restent le plus souvent sans réponse.

40. La première circulaire de la délégation nationale à la jeunesse U.N.R. est datée du 23 février 1959 et trace les grandes lignes de l'organisation : elle est ouverte aux jeunes de 17 à 21 ans (ou à 25 ans pour les sursitaires), de tous les milieux ;

juger nécessaires par les différents ministères ou organismes chargés des questions de jeunesse », un projet prévoyant un inventaire préalable des besoins dans le cadre du Haut Comité de la jeunesse, a été soumis au Premier ministre et au général de Gaulle par l'intermédiaire du directeur de son cabinet[42]. En octobre 1960 il n'est plus question d'un « plan de Gaulle », mais d'un « plan national pour les jeunes », ni du Haut Comité de la jeunesse mais d'un organisme propre de l'U.N.R., le « Comité permanent de la jeunesse »[43]. L'U.N.R. veut garder tout le bénéfice de l'opération si elle aboutit, estimant que « le temps n'est plus à faire du charme à ces adversaires dont nous savons parfaitement qu'ils veulent la décadence et l'anarchie pour mieux imposer leur dictature »[44]. En réalité le Premier ministre a décidé de saisir du projet les commissions de modernisation du plan et d'y faire participer des représentants d'organisation de jeunesse et le 11 octobre le Comité permanent de la jeunesse U.N.R. se borne à envisager, en fait de plan, un simple manifeste[45]. Les jeunes de l'U.N.R. se débattent d'ailleurs dans des difficultés financières du fait du refus persistant du secrétaire général de leur verser la subvention mensuelle qui leur avait été allouée aux assises de Bordeaux en novembre 1959, puis confirmée par le comité central le 24 juin 1960[46]. Les « jeunes » obtiendront bien deux représentants en qualité au comité central, à titre consultatif, le 22 octobre 1960, mais par le moindre subside régulier et fin 1961 M. Bertrand Flornoy abandonnera la délégation nationale aux jeunes. L'échec est patent ; il est dû, selon toute vraisemblance, à l'appartenance de la plupart des responsables « jeunes » à la tendance « Algérie française »[47] à la désignation comme délégué national d'un homme

[42] Cf. Le Courrier de la nouvelle République, n° 18, 11-17 juin 1960.

[43] Cf. Le Courrier de la nouvelle République, n° 24, 7-13 oct. 1960. L'Union nationale des étudiants de France en raison de son attitude dans l'affaire algérienne est la première visée par les jeunes U.N.R. qui reprochent au haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports, M. Maurice Herzog, son libéralisme et ses initiatives « de caractère pluraliste ».

[44] Depuis le rapport de M. Bertrand Flornoy aux assises de Strasbourg en mars 1961 et le procès-verbal de la réunion du 11 oct. 1960.

[45] Le 19 octobre 1960, M. Bertrand Flornoy écrit à MM. Debré, Jeanneney, Pompidou, Joxe, Soustelle, Terrenoire, Frey, Chaban-Delmas, Boscher, Capitant, Foyer, Jacquet, Peyrefitte, Sudreau, Triboulet, Vallon, Vendroux, Vivien, Ministres d'État, Ministres, Secrétaires d'État, Secrétaires généraux, Délégués nationaux, Délégués généraux, Délégués régionaux, Délégués départementaux, Délégués de circonscription, Délégués de canton, Délégués municipaux, Délégués de quartier, Délégués de section, Délégués de cellule, Délégués de bloc, Délégués de rue, Délégués de maison, Délégués de chambre, Délégués de lit, Délégués de matelas, Délégués de sommier, Délégués de ressort, Délégués de spirale, Délégués de boudin, Délégués de crin, Délégués de laine, Délégués de coton, Délégués de soie, Délégués de nylon, Délégués de rayonne, Délégués de viscose, Délégués de cellulose, Délégués de papier, Délégués de carton, Délégués de bois, Délégués de fer, Délégués de fonte, Délégués de tôle, Délégués de cuivre, Délégués de bronze, Délégués de laiton, Délégués de zinc, Délégués de plomb, Délégués de mercure, Délégués de soufre, Délégués de phosphore, Délégués de carbone, Délégués de silicium, Délégués de germanium, Délégués de gallium, Délégués de thallium, Délégués de plutonium, Délégués de neptunium, Délégués de curium, Délégués de californium, Délégués de fermium, Délégués de mendélévium, Délégués de nobélium, Délégués de lawrencium, Délégués de rutherfordium, Délégués de dubnium, Délégués de seaborgium, Délégués de bohrium, Délégués de hassium, Délégués de meitnérium, Délégués de darmstadtium, Délégués de roentgenium, Délégués de copernicium, Délégués de ununtrium, Délégués de flérovium, Délégués de ununpentium, Délégués de livermorium, Délégués de ununseptium, Délégués de ununoctium, Délégués de ununennium, Délégués de unbinilium, Délégués de unbiunium, Délégués de unbibium, Délégués de unbitrium, Délégués de unbiquadium, Délégués de unbipentium, Délégués de unbihexium, Délégués de unbiseptium, Délégués de unbioctium, Délégués de unbienn

GRAPHIQUE 2 **ORGANIGRAMME DU CENTRE NATIONAL DE L'U.N.R. EN MARS 1961**

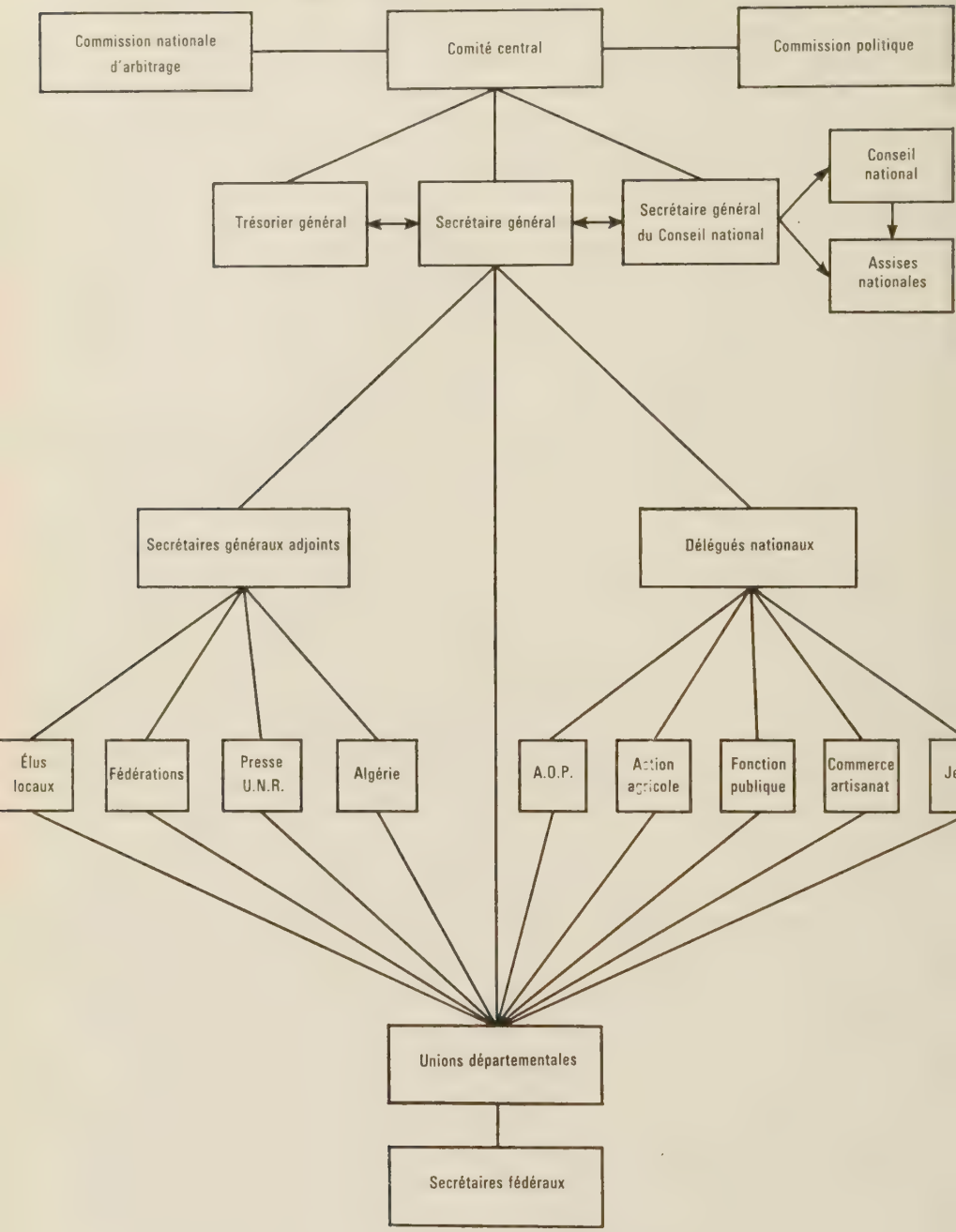

(d'après l'organigramme p. 16 du rapport de M. Jacques RICHARD aux Assises, mars 1961)

GRAPHIQUE 3 **ORGANIGRAMME DU CENTRE NATIONAL DE L'U.N.R.-U.D.T. EN JUILLET 1963**

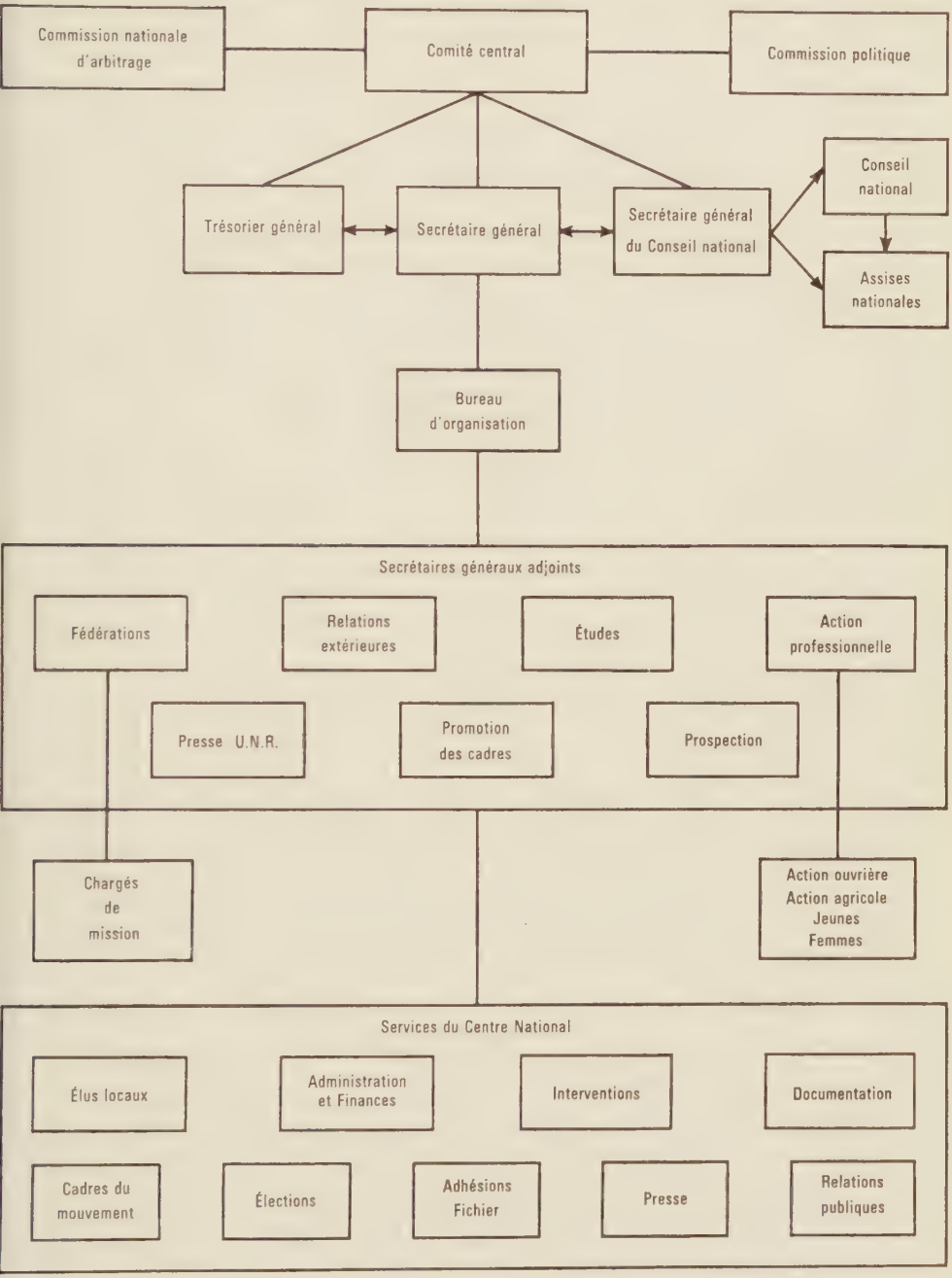

(d'après l'organigramme du Passeport U.N.R.-U.D.T.)

ayant atteint la cinquantaine, modèle prestigieux quand il eût fallu un porte-parole dynamique, mais aussi à une certaine méfiance des gaullistes d'hier devant ceux de demain : « ... Il faudra sans doute, confiait M. Jacques Richard après avoir regretté que le manque de moyens ait limité l'action des jeunes, préciser le sens du gaullisme politique qui, s'il est clair pour la génération de la guerre et de la résistance à laquelle appartiennent presque tous les cadres de l'U.N.R., ne l'est plus autant pour les adolescents nés au lendemain de la tourmente et qui ont grandi sous le climat de la Quatrième République » [47]. Il faudra attendre 1963 pour que l'Action « jeunes » renaisse à l'U.N.R.

Au bout du compte la tentative de M. Jacques Richard, poursuivie par M. Roger Dusseaulx, de refaire à l'U.N.R. le R.P.F., se solde par un échec. L'Action ouvrière vivote, l'Action agricole et la Délégation au commerce et à l'artisanat n'existent qu'au Palais Bourbon, l'Union des jeunes est moribonde. Le conseil national dont les commissions permanentes avaient produit sous le R.P.F. quantité d'études et de rapports et dont les réunions plénières avaient alors effectivement lieu deux à trois fois l'an est de plus en plus rarement convoqué et ne travaille plus guère entre les sessions [48] : un parti gouvernemental et parlementaire ne peut élaborer sa politique dans des commissions de militants comme un parti d'opposition antiparlementaire. Le nombre des adhérents augmente mais les activités du parti et de son secrétariat général perdent peu à peu leur raison d'être en dehors des périodes électorales. Tant et si bien qu'en 1963 il faut en revenir aux conceptions de M. Albin Chalandon, remettre en question le sens, l'organisation et l'action de l'U.N.R. M. Jacques Baumel va s'y employer.

L'organigramme du Centre national traduit de façon frappante le changement d'orientation [49]. L'Action professionnelle n'est plus en juillet 1963 le pendant de tous les autres services réunis mais, plus modestement, un service parmi d'autres ; un bureau d'organisation est créé pour aider le secrétaire général dans sa tâche ; il comprend neuf personnes seulement : quatre chefs de service, MM. Yvon Bourges (élections), Pierre Carous (élus municipaux), André Valabrègue (interventions - artisanat), Jean Bernasconi (action ouvrière), le secrétaire général de la Seine (M. Gabriel Kaspereit), deux anciens secrétaires généraux (MM. Albin Chalandon et Jacques Richard), un ancien ministre (M. Christian de La Malène) et le beau-frère du général de Gaulle,

de Lamberterie et Alain de Charry quittent l'U.N.R. pour protester contre la politique algérienne du pouvoir (*Le Monde*, 8-9 janv. 1961).

47. Jacques Richard, Rapport sur l'organisation et la vie intérieure du mouvement, deuxièmes assises nationales de l'U.N.R., Strasbourg, mars 1961, p. 5.

48. Il est réuni à Orsay en juillet 1959 par M. Albin Chalandon, à Saint-Mandé en octobre 1960 par M. Jacques Richard, à Reims en décembre 1961 par M. Roger Dusseault et à Asnières en mai 1963 par M. Jacques Baumel en session ordinaire, sans compter les sessions extraordinaires organisées à l'occasion des référendums en décembre 1960 et mars 1962. Le Conseil national joue maintenant le rôle d'un petit congrès où les parlementaires, les cadres fédéraux et les représentants élus des fédérations se retrouvent pour entendre les consignes des dirigeants nationaux et les discours des ministres de l'U.N.R.

49. Cf. graphiques n°s 2 et 3.

M. Jacques Vendroux ; la formation des cadres, « les études de recherche opérationnelle et de prospective », sont confiées à deux secrétaires généraux adjoints, MM. Paul Guillon et René Caille, respectivement, pour bien montrer la volonté de rénovation du secrétariat général du mouvement.

« L'U.N.R. - U.D.T. à l'heure Baumel sera une formation politique comme la France n'en a jamais connue », annonce *Paris-Presse ;* par son efficacité et son modernisme : « ... Pour qu'il n'y ait jamais de hiatus entre l'offre et la demande politique, les méthodes modernes d'étude de marché, de " prospective ", de sondage des opinions et de relations publiques seront largement appliquées ... » ; par son ouverture permanente : « ... des colloques, des séminaires, très à la mode dans le *big business,* des forums seront organisés ... » ; par son implantation systématique enfin : « ... un responsable par canton et éventuellement par commune ... sera, comme le dit Jacques Baumel, le " relais " entre l'organisation et toute une frange de sympathisants, d'organisations professionnelles et syndicales, de cadres, de jeunes, etc. ... » Pour les élections locales l'U.N.R. recherchera des « hommes nouveaux » ; au niveau de la circonscription législative le député U.N.R.-U.D.T. ou, faute d'élu, un « *shadow*-candidat », s'efforcera d'être à la fois « une sorte de chef d'entreprise et de meneur de jeu » [50]. Le Centre national étudie la mise sur cartes perforées de toutes les fiches des adhérents de l'U.N.R., afin de pouvoir leur envoyer à tout moment une documentation et des instructions adaptées à leur formation, à leur milieu, à leur âge, à leur région. Il est difficile de faire la part de la propagande et du vrai, des aspirations et des réalisations à la seule lecture des déclarations publiques et des circulaires internes. La volonté affirmée à la tête d'un changement d'attitude et d'un renouvellement est sans doute réelle, même si elle est quelque peu forcée en public : les circulaires l'attestent. Mais le ton même de ces circulaires montre bien les résistances et l'inertie qu'il faut vaincre. A quoi bon récriminer contre une presse hostile qui vous ignore, si vous ne faites rien, écrit ainsi M. Jacques Baumel aux secrétaires fédéraux : « ... Faites des conférences du XX^e siècle avec des orateurs de Paris, demandez des comptes rendus de mandats à vos élus, organisez des colloques et la presse, dans une certaine mesure, pourra parler de nous ... » [51]. « ... Qu'on ne dise pas que c'est impossible (d'amener des cadres jeunes à la Cinquième République), proteste encore M. Jacques Baumel. Déjà, grâce aux efforts du Centre national, six jeunes cadres ... ont été nommés à la

50. Claude COUBAND, « Cette révolution silencieuse que prépare l'U.N.R. », *Paris-Presse,* 22 janv. 1963. De longs passages de cet article ont été reproduits dans l'organe de l'U.N.R., *Documentation et informations générales,* n° 10, 15 févr. 1963, « car ils traduisent en peu de mots la volonté de renouveau, de rupture avec les mauvaises habitudes des vieux partis, qui anime Jacques Baumel et l'équipe du secrétaire général ».

51. Circulaire n° 618 du 29 avr. 1964. Les circulaires du 6 décembre et du 20 décembre 1963 avaient appelé les responsables départementaux à organiser sous ce sigle commun des débats, tables rondes et réunions largement ouvertes sur l'extérieur. Le coup d'envoi avait été donné lors des assises de Nice, en novembre 1963, avec l'invitation de personnalités étrangères au parti, l'organisation de conférences et d'une exposition sur le thème de « la France de 1980 ».

tête des fédérations départementales, plusieurs dizaines participent à nos conseils.[52] » « ... C'est à vous, insiste-t-il dans une autre circulaire, d'aller chez eux et à leur proposer non pas une adhésion mais une coopération avec nous dans des organismes parallèles.[53] » Ou encore : « ... De plus en plus ce seront nos militants et nos cadres qui auront acquis des titres ou des compétences économiques ou professionnelles qui seront assez facilement associés à l'activité régionale ou artisanale » ; il faut donc placer des gaullistes sûrs et dynamiques dans les organisations socio-professionnelles et, si c'est impossible, créer de nouveaux organismes selon la loi de 1901, des comités d'action économique et sociale, des comités du tourisme, des comités d'études, des associations de jeunes...[54]. (Et lorsque le secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T. se lasse de tenter de convaincre ses cadres moyens et subalternes de prendre des initiatives, il leur tient le langage de l'autorité. « Nous avons à faire, écrit-il le 22 avril 1964, ... un très gros effort d'organisation... Tous les responsables (à commencer par les secrétaires généraux de fédération) qui ne sont pas conscients de cette impérieuse nécessité et qui, en liaison avec le Centre national ne feront pas cet effort, doivent être immédiatement remplacés et le seront. Les chargés de mission ont reçu des instructions à ce sujet.[55] »)

Les chargés de mission sont devenus, en effet, les intermédiaires privilégiés entre le Centre national et les fédérations. Les liaisons, autrefois, étaient assurées le plus souvent par un parlementaire local à la demande, chaque fois renouvelée, du secrétaire général. En 1963 M. Jacques Baumel dote chaque région de programme, la région parisienne exceptée, d'un chargé de mission permanent placé sous son autorité et sous celle du responsable national à l'implantation, M. Claude Labbé. Les chargés de mission doivent avoir de l'autorité sur les cadres locaux du mouvement et garder une certaine indépendance de jugement vis-à-vis des parlementaires du département. Ce sont donc pour la plupart des hommes d'expérience, qui ont passé la quarantaine, et d'appa-

52. Circulaire n° 619 du 29 avr. 1964.

53. Circulaire n° 503 du 6 sept. 1963.

54. Circulaires n° 619, du 29 avril 1964, n° 503 du 6 sept. 1963 et n° 516 du 21 oct. 1963. La réforme des conseils d'administration des H.L.M. en 1964 permet aux gaullistes de tenter de s'introduire dans ces organismes non sans provoquer, évidemment, une vive réaction des partis d'opposition. Cf. *Le Monde* du 2 avril 1964 sur la publication par *L'Humanité* d'une circulaire confidentielle, à ce sujet, du secrétaire général U.N.R.-U.D.T. de la Seine. Une circulaire semblable portant le n° 551 du 17 janv. 1964 avait été envoyée dans les fédérations par M. Jacques Baumel. La circulaire n° 619 citée ci-dessus visait, dans le même ordre de préoccupations, à utiliser au mieux les possibilités ouvertes par la création des commissions régionales de développement. Quant aux jeunes de l'U.N.R. ils sont organisés depuis 1965 dans une Union des jeunes pour le progrès, subventionnée par le secrétariat général pour animer des cinés-clubs, des cercles culturels, etc. Il existe parallèlement une Action étudiante gaulliste plus classique de style et assez vivante à Paris, Rennes et Lille.

55. Circulaire n° 613 du 22 avril 1964. « ...Il faut ouvrir le mouvement aux éléments valables de l'extérieur, changer les éléments vieillis de notre appareil par des hommes neufs, même s'ils n'ont pas été liés au gaullisme des années passées... » écrit encore M. Jacques Baumel dans sa lettre de vœux aux secrétaires fédéraux en janvier 1964. Sur les remplacements de secrétaires fédéraux à cette époque, cf. chap. VIII.

reil : presque tous ont été au R.P.F. et certains, tel M. Raymond Jacquet, responsable du Dauphiné, y étaient déjà chargés de mission ; on évite d'appeler à ces fonctions d'anciens parlementaires ou des parlementaires : seul M. Fred Moore, à qui est attribuée la Picardie, a siégé — sous la première législature — au Parlement. Une exception, pourtant, à ce tableau : le jeune chargé de mission pour la Normandie, M. Bousquet, qui est venu au gaullisme par l'U.N.R. en 1958.

Le secrétaire général du mouvement dispose d'autres moyens d'action sur les fédérations : chaque mois le Centre national leur adresse une subvention et exige en contrepartie un compte rendu financier détaillé ; le défaut ou simplement le retard dans la production de ce compte rendu entraîne « automatiquement la suppression de l'aide pour le mois ». La nature des relations entre fédérations et Centre national ressort clairement des commentaires assortissant cette décision : « ... Nous vous demandons de comprendre, cher compagnon, écrit en effet son directeur administratif, que le Centre national se doit de connaître l'état financier des fédérations départementales, *c'est-à-dire filiales,* ne serait-ce que pour essayer de mieux les aider ... » [56]. C'est également le Centre national qui fournit le matériel de propagande et une subvention lors des référendums et élections ; son contrôle sur les candidatures, les maintiens, désistements ou retraits éventuels est évidemment très étroit, même pour les élections municipales [57].

On peut se demander si ce n'est pas cette subordination étroite, cette centralisation poussée à l'extrême qui est en fin de compte la cause et l'alibi du manque d'initiative des responsables locaux, quelles que soient les consignes venues d'en haut. L'organigramme-type de l'union départementale est prévu jusque dans ses moindres détails [58]. Une circulaire spéciale vous explique « comment préparer un forum », depuis la recherche du sujet et de l'orateur principal jusqu'à l'inévitable compte rendu à Paris [59]. Or ni la conception générale ni les modalités pratiques de l'organisation et de l'action du mouvement ne font l'objet d'un libre débat. Les secrétaires fédéraux sont bien réunis deux fois l'an à Paris mais c'est pour entendre des discours, de plus en plus nombreux d'ailleurs [60], et prendre ou reprendre contact avec les chefs de service du centre ; ce n'est pas pour des remises en question, si tant est qu'ils aient envie d'en faire. Quant aux chargés de mission, véri-

56. Circulaire n° 511 du 9 oct. 1963, signée : H. Guillermin. Destinataires : les secrétaires départementaux. Deux mots soulignés par l'auteur.

57. Des circulaires du 6 janvier et du 8 janvier 1959, signées : R. Frey, demandent ainsi avant le 20 janvier un rapport circonstancié sur l'application des consignes données par le comité central pour les municipales de mars 1959. Une circulaire du 6 mars 1959, signée : J. Baumel, annonce qu'une permanence sera assurée à Paris au lendemain du premier tour. L'attitude de l'U.N.R. au deuxième tour partout où elle est engagée doit être déterminée en accord avec lui.

58. U.N.R.-U.D.T., Note d'orientation n° 3, Organigramme-type d'une union départementale, Secrétariat général, Paris, 1963 (12 p.).

59. Circulaire d'organisation n° 2, avril 1963.

60. Lors de la prise de fonctions officielles de M. Jacques Baumel, les 19 et 20 janvier 1963, ils entendirent ainsi les idées du nouveau secrétaire général, les discours de quatre ministres, ceux du président de l'Assemblée nationale, du rapporteur général du budget, du président du groupe U.N.R. de l'Assemblée et du secrétaire général du conseil national et des assises. Ces réunions ont généralement lieu à la veille d'un

tables *missi dominici*, leur existence même est la preuve du manque de communications entre Paris et les fédérations.

Finalement tout laisse à penser que le secrétariat général de l'U.N.R.-U.D.T. a décidé de se passer du parti dans ses structures traditionnelles, tout en les conservant. La formation des cadres, que devaient organiser Paul Guillon puis les jeunes de l'U.N.R.-U.D.T., ne fonctionne guère qu'à Paris ; M. René Caille s'est pris à douter des possibilités de la recherche opérationnelle et de la prospective en politique ; la mise sur cartes perforées des fiches d'adhérents a été abandonnée et l'on préfère envoyer la documentation spécialisée à des notables plutôt qu'aux militants ; le conseil national a été mis en sommeil : les commissions d'études *ad hoc* ont remplacé les commissions permanentes de militants en majorité obscurs [61].

Les centres de décision

Mais le pouvoir refusé aux fédérations semble bien également échapper au secrétaire général, au comité central, voire même à la commission politique.

Le secrétaire général a perdu son rôle politique après l'échec de M. Albin Chalandon dans sa tentative d'en faire le chef du parti. C'est désormais un administrateur, un porte-parole, ce n'est plus un véritable leader. Il doit essentiellement sa puissance au sein du mouvement aux possibilités d'action qu'il retrouve en période électorale par l'étude préalable, notamment, des dossiers d'investitures. Il est également l'arbitre nécessaire au sein du parti, entre les clans divers. C'est l'homme des dosages. C'est un poste d'où l'on accède rarement à de plus hautes fonctions, où l'on retombe parfois.

Le comité central fixe en principe « la ligne politique (du mouvement) dans le cadre des résolutions adoptées par les assises nationales et le conseil national » [62] ; le secrétaire général lui rend compte de ses activités et il peut confier des missions d'enquête à ses membres, constituer en son sein des commissions spécialisées, déléguer ses pouvoirs à des délégués nationaux permanents ou temporaires [63] ; il a trois fonctions essentielles : décider du programme, de la tactique et des candidatures en cas d'élections, prononcer éventuellement des sanctions disciplinaires après avis de la commission d'arbitrage élue comme lui, aux assises, préparer la réunion des assises et du conseil national et en fixer l'ordre

conseil national ou d'assises ou au lendemain de la désignation d'un nouveau secrétaire général. Une réunion extraordinaire a été cependant convoquée le 17 février 1960 à propos de l'affaire Soustelle.

61. Une commission d'études sur les problèmes de défense nationale a ainsi fonctionné avec la participation active du général Gallois et de M. Alexandre Sanguinetti qui ont ensuite donné de multiples conférences en France sur la force de frappe. Une commission d'études agricoles animée par M. Pierre Beylot est également assez active. La plus connue de ces commissions *ad hoc* a été nommée par le comité central en 1965 pour explorer les problèmes de l'après-gaullisme. Cette question est étudiée ci-après.

62. Art. 5 de son règlement intérieur (févr. 1960).

63. *Ibid.*, art. 6 et art. 7.

du jour[64]. En fait le comité central n'a exercé ses fonctions qu'aux débuts de l'U.N.R. : il a effectivement présidé aux élections de novembre 1958 et au partage des postes de responsabilités à l'Assemblée ou dans le parti après les élections ; il a passé de nombreuses séances, en 1959, à trancher des problèmes de discipline ; c'est bien lui qui a préparé les assises de Bordeaux, nommé les rapporteurs, adopté les premiers statuts de l'U.N.R. Mais s'élargissant constamment il s'est lui-même condamné à déléguer ses pouvoirs à un organe restreint, choisi en son sein, en partie par lui : la commission politique. La décision de sa création est prise le jour même où se réunit pour la première fois le comité central élargi aux militants non parlementaires, le 27 juillet 1959[65]. Au terme de cette évolution le comité central n'est plus aujourd'hui qu'une chambre d'enregistrement, le lieu où les ministres du mouvement rendent compte de leur action au gouvernement, écoutent quelques suggestions que parfois ils suivront. La dernière réunion un peu animée qu'il ait connue remonte à la grève des mineurs, le 23 mars 1963 ; de nombreux délégués, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Moselle, des parlementaires des régions minières, tel M. Eric Bousch, sénateur-maire de Forbach, avaient demandé des explications aux ministres de l'Industrie et du Travail[66]. Les statuts du mouvement tels qu'ils ont été modifiés au conseil national d'Asnières en mai 1963 enregistrent cette évolution : les réunions du comité central — selon les statuts — cessent d'être mensuelles pour se tenir désormais tous les deux mois seulement, et la commission politique devient maîtresse de ses propres règles de fonctionnement qui étaient toujours fixées, jusqu'alors, par le comité central[67].

Mais au moment même où elle paraît se détacher du comité central, la commission politique voit à son tour ses effectifs grossir et le pouvoir lui échapper[68]. Ses réunions, d'hebdomadaires, tendent à devenir mensuelles. Elle publie des communiqués, connaît des questions électorales, disciplinaires ou d'organisation interne autrefois dévolues au comité central. Il semble toutefois que les décisions soient prises en dehors d'elle et qu'elle n'ait plus, sauf exception — la grève des mineurs par exemple —, qu'à les ratifier sans véritable débat. Elle reste le lieu de rencontre privilégié entre les ministres et les dirigeants parlementaires du mouvement, sans parler des cadres de l'appareil du parti. En attendant que le pouvoir l'abandonne, peut-être, définitivement au profit d'un « cercle intérieur » suffisamment restreint pour commander et légitime pour se faire obéir.

64. *Ibid.*, art. 8, art. 9 et art. 10.

65. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 5, août-sept. 1959 : « ...Compte tenu de son importance le nouveau comité central a créé un bureau politique qui agira par délégation et dont il a arrêté la composition ». D'après l'article 32 des statuts de l'U.N.R.-U.D.T. le comité central est composé d'un certain nombre de membres de droit ou cooptés et de membres élus par les assises nationales selon des modalités qui ont varié. Cf. chap. VIII.

66. D'après *La Nation*, 25 mars 1963 et divers témoignages.

67. Articles 36 et 38 des statuts.

68. La commission politique comprend une majorité de membres ès qualité et seize membres élus par le comité central en son sein (art. 34 des statuts en vigueur depuis mai 1963). Sur les effectifs de la commission politique on se reportera chapitre VIII.

TABLEAU 3 **LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

	Oct. 1958	Fév. 1959	Nov. 1959	Mars 1961	Mai 1962	Déc. 1962
Secrétaire général	R. Frey	A. Chalandon	J. Richard	R. Dusseaulx	L. Terrenoire	J. Baumel
Trésorier général	A. Chalandon	M. Burgart	F. Missoffe	J. Tastevin	—	A. Valabrègue
Secrétaire du conseil national	—	J. Richard	*R. Tomasini*	—	—	
Administrateur	J. Gailhat	—	—	M. Saintout	—	G. Rebattet
Elections-Action politique	*J. Baumel*	—	—	*J. Maziol*	—	—
Elus locaux	—	—	*J. Baumel*	—	—	Y. Bourges
Fédérations	Ch. Desanges	A. Roulland	*A. Bord*	P. Cayla		P. Carous
Presse U.N.R.	—	*J. Marette*	—	*J. Boinvilliers*	—	*Cl. Labbé*
Relations ext.	J.-C. Barbé	—	*J. Marette*	*L. Neuwirth*	—	—
Interventions	—	—	—	*A. Fanton*	—	*A. Rives-Henrys*
Relations avec le Parlement	*J. Marette*	—	—	A. Fanton	—	A. Valabrègue
Ecoles des cadres	—	—	—	—	—	—
Etudes	—	—	—	*R. Tomasini*	—	*P. Guillon*
Prospective	—	—	—	—	—	Ch. de la Malène
Divers	A. Rives-Henrys (chargé de mission)	—	*A. Roulland* (Algérie)	*J. Bernasconi* (Questions sociales)	—	*R. Caille* *J. Vendroux* (Europe)
A.O.P.	A. Sanguinetti	—	—	—	—	—
	J. Bernasconi	—	—	—	—	—
Action agric.	—	—	P. Beylot	—	—	—
Fonctionnaires	—	—	C. Pommier	—	—	—
Commerçants-artisans	—	—	J. Malleville	—	—	A. Valabrègue
Jeunes	—	B. Flornoy	—	—	—	P. Gilles
						Grossmann

Siège : successivement Paris, 44 av. Georges V — 8, rue de Berry — 123, rue de Lille.

N.B. Noms en italique : secrétaires généraux adjoints.

CHAPITRE 6

Le groupe parlementaire de l'Assemblée nationale

« Ils étaient 194 ... Afin de se reconnaître les députés avaient tous un macaron à la boutonnière avec, inscrit dessus, leur nom et leur circonscription ... M. Roger Frey ... a insisté sur la responsabilité qui incombait aux nouveaux élus : " Il ne faut pas décevoir, ni fournir d'armes à nos adversaires ". M. Soustelle, lui, a mis l'accent sur la nécessité pour l'U.N.R. de conserver sa cohésion.[1] » Ils étaient si nombreux qu'on avait dû, pour les photographier, les partager en deux groupes. C'était le 8 décembre 1958, au Palais d'Orsay, à Paris, la première réunion des premiers élus de l'Union pour la nouvelle République à l'Assemblée nationale.

De la discipline

Selon *Le Monde* ils avaient été aussitôt invités par leurs dirigeants à signer un engagement de fidélité :

> « Elu député U.N.R., je confirme solennellement mon adhésion à l'U.N.R. et à son groupe parlementaire. Respectueux du mandat que m'ont confié les électeurs, je m'interdis pendant toute la durée de la législature de m'inscrire à tout autre groupe. Je m'engage à rester fidèle aux objectifs de l'U.N.R., à soutenir au Parlement et dans ma circonscription l'action du général de Gaulle, à accepter la discipline de vote décidée par la majorité du groupe pour les questions importantes touchant à la vie de la Nation et de la Communauté française, afin de maintenir la cohésion de notre groupe et l'esprit de notre mouvement.[2] »

De ce « fameux engagement qu'auraient signé les élus U.N.R. », M. Raymond Triboulet, leur président, dira qu'il n'était, en réalité, qu'une motion proposée par M. Pierre Pasquini, député des Alpes-Maritimes, votée d'enthousiasme par le groupe lors de sa première séance[3].

1. *La Croix*, 10 déc. 1958.

2. *Le Monde*, 10 déc. 1958.

3. Communiqué à la presse cité dans *Combat*, 13 déc. 1958. *Le Courrier de la nouvelle République*, organe officiel de l'U.N.R. infirme cependant involontairement cette version en rapportant que lors de la réunion d'Orsay les députés ont signé « un engagement de fidélité au général de Gaulle et à l'Union » et décidé de « respecter

Quoi qu'il en soit, la discipline est d'emblée la première qualité demandée au député gaulliste, la cohésion l'objectif numéro un assigné au groupe.

Les dirigeants de l'U.N.R. n'ont jamais oublié la cassure du R.P.F. en 1952 : ils en ont gardé comme un traumatisme et au plus fort de leur victoire, de leur revanche, en 1958, ils ne peuvent s'empêcher de se sentir menacés par « les autres ». « ... Les adversaires sont fous de rage et souhaitent notre disparition par dislocation », déclare M. Jacques Soustelle au comité central suivant le scrutin du 25 novembre 1958. Et M. Roger Frey, secrétaire général du mouvement, engage le nouveau groupe à s'imposer dès le départ une règle stricte de discipline de vote et à instituer pour l'appliquer une commission de discipline [4].

> « Je n'ai pas accepté sans inquiétude, confie M. Raymond Triboulet à la presse, l'écrasante présidence d'un groupe de deux cents députés où les anciens n'atteignaient pas vingt députés et dix sénateurs. Or les six séances du groupe tenues en trois jours furent exemplaires. A la différence du groupe R.P.F. sept ans plus tôt tous ces nouveaux députés sont apparus vraiment rassemblés, mesurés, instruits par l'épreuve ... Ils mesurent leur inexpérience et tous ont bien voulu manifester une confiance émouvante à leur président "ancien" ... Je trouve là un souci de discipline et de cohésion. [5] »

Plus tard, en novembre 1962, cette règle de discipline trouvera un nouveau fondement dans la récompense des fidèles et la punition des dissidents par le peuple souverain à l'occasion des élections législatives : « ... L'œuvre de redressement entreprise par le général de Gaulle, soutenue sans défaillance depuis 1958, déclarera en 1964 M. Henry Rey, président du groupe, ... nous a permis de nous retrouver 230 sur les bancs du Palais Bourbon. En revanche, tous ceux qui, au cours de la première législature, avaient abandonné l'U.N.R. soit par ambition, soit par conviction, se sont vus impitoyablement balayés par le suffrage universel » [6].

Le président du groupe ne manque jamais de le féliciter de sa cohésion au sortir des épreuves extraordinaires ou courantes de la vie parlementaire. « Je tiens ... à remercier le groupe, écrit par exemple M. Henry Rey en juillet 1963, de son attitude homogène au cours des débats sur le projet de loi concernant l'exercice du droit de grève dans les services publics et d'avoir ainsi donné une belle leçon à l'opposition sur la solidité de la majorité. » La dialectique Eux/Nous, hors-groupe/en-groupe dans le langage des sociologues, reste, on le voit, l'un des meilleurs

la discipline de vote chaque fois que le groupe l'aura décidée » (*Le Courrier de la nouvelle République*, n° 1, mars 1959, p. 9).

4. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central par un témoin.

5. *Combat*, 13 déc. 1958. « Cohésion », « discipline » : six ans après les dirigeants gaullistes retrouvent les mots en honneur au R.P.F. ; qu'on se souvienne des « *Règles relatives à la cohésion parlementaire* » dont l'adoption par le Conseil national élargi, le 5 juillet 1952 à Saint-Maur, avait entraîné le départ d'une trentaine de députés du groupe R.P.F.

6. Discours aux Journées d'études parlementaires U.N.R. - U.D.T., Dinard, 24 sept. 1964. *Informations et documents*, Assemblée nationale, groupe U.N.R.-U.D.T., n° 16, sept. 1964.

moyens de faire prendre conscience de son être à un groupe ; sans parler de l'évocation du « bon vieux temps » : « ... Les anciens, poursuit en effet M. Henry Rey, se souviennent des heures fiévreuses vécues par le groupe, à la fois au moment du vote de la loi Debré relative aux rapports entre l'Etat et l'enseignement privé, ainsi que lors des débats sur les bouilleurs de cru. Dignes de leurs aînés, ils ont montré par leur vote discipliné combien ils demeurent serrés autour du général de Gaulle » [7]. « Voter le budget, écrira-t-il encore en une autre occasion, n'est pas toujours facile ... Malgré les inévitables regrets qui peuvent être les nôtres à propos de tel ou tel point particulier, il n'en demeure pas moins que l'homogénéité de notre groupe s'est affirmée au cours de cette session de façon totale. » Et d'en remercier ses mandants comme d'une faveur personnelle : « J'y ai été très sensible, je vous en remercie et je pense que vous serez, autant que moi-même, très heureux de l'unité de notre groupe, manifestée de façon aussi éclatante » [8]. Le président, en effet, est tenu pour responsable de l'unité du groupe, il doit prévoir, détourner ou à tout le moins limiter les conflits, résorber les divisions intestines.

Le président du groupe

> « Présider un groupe de deux cents députés, avoue M. Louis Terrenoire, quelle noble tâche mais combien malaisée ! Si l'on veut l'assurer pleinement, il y faut le don d'ubiquité et une égale aptitude à l'administration et à la parole, sans parler de ce travail typiquement parlementaire qui se pratique dans les couloirs. Comment être présent à la fois dans son cabinet pour organiser les interventions, à son banc pour coordonner ou intervenir soi-même ès qualité, dans les couloirs, afin d'y entretenir au gré des rencontres une atmosphère de bon aloi parmi ses collègues du groupe ? [9] »

Le président, en effet, doit être à la disposition des membres du groupe. Une organisation rationnelle du travail supposerait entre le groupe et lui le filtrage d'un cabinet mais les députés ne l'accepteraient pas, le président est un ami, qui doit toujours être prêt à les recevoir et à bavarder avec eux. M. Henry Rey l'a bien compris qui remercie en ces termes le groupe qui l'a élu président pour la troisième fois :

> « ... Si j'ai été très sensible à cette marque de confiance que vous avez bien voulu m'accorder, c'est parce qu'elle est l'expression d'une amitié à mon égard ... amitié, vous le savez, ... très largement payée de retour ... La meilleure façon que je puisse avoir de vous l'exprimer, poursuit le président, réside dans le fait que je me tiens à votre entière disposition pour

7. Henry Rey, Lettre introductive, *Informations et documents*, Assemblée nationale, groupe U.N.R.-U.D.T., n° 5, 31 juil. 1963.

8. Henry Rey, Lettre introductive, *Informations et documents*, Assemblée nationale, groupe U.N.R.-U.D.T., n° 18, nov. 1964.

9. Terrenoire (Louis), ancien président du groupe, *De Gaulle et l'Algérie*, op. cit., p. 123.

vous permettre de régler les nombreux problèmes qui vous assaillent. N'hésitez pas à m'en faire part, et faites-le en venant me voir. Mon bureau vous est en permanence ouvert ... [10] »

Contrairement aux statuts du groupe U.N.R. qui consacrent un article aux pouvoirs du président, ceux du groupe R.P.F., en 1951, ne traitaient que des pouvoirs du bureau du groupe tout entier. Il y faut voir, probablement, le désir qu'avait alors le général de Gaulle, président du Rassemblement, de ne pas donner trop de poids au leader du groupe face à lui-même, d'empêcher le groupe parlementaire de s'incarner en une personne et de dégager son individualité propre. Le général de Gaulle devenu président de la République, ces considérations n'ont plus lieu d'être ; au contraire, il est bon que quelqu'un assume la responsabilité du groupe devant le pouvoir exécutif. Les statuts remettent donc la direction du groupe à un président, assisté d'un ou plusieurs vice-présidents selon les versions successives et d'un bureau politique (article 3 des statuts en vigueur). Le président représente le groupe à l'Elysée, à Matignon, auprès des autres groupes parlementaires et de l'opinion publique [11] ; il lui fait connaître la volonté du président de la République ou du gouvernement, avec raideur ou diplomatie, selon son caractère [12] ; il prend les décisions d'urgence qu'il n'est matériellement pas possible de soumettre au bureau politique [13] ; il convoque le groupe en réunion plénière extraordinaire chaque fois que les circonstances l'exigent [14] ; il assure enfin le respect des statuts du groupe et la discipline intérieure et extérieure en convoquant dans les huit jours tout coupable d'un manquement quelconque, infraction à la discipline de vote par exemple, et en le déférant, s'il le juge utile, devant le bureau politique [15].

Selon les premiers statuts du groupe U.N.R., repris sur ce point en décembre 1958 du règlement de l'ancien groupe R.P.F., la discipline de vote est la règle sauf pour les scrutins n'engageant pas directement la politique du mouvement ou la vie de la nation. Les nouveaux statuts adoptés le 23 septembre 1960 lors des Journées d'études parlementaires d'Arcachon sont en principe plus libéraux ; l'article 22 qui a trait à la discipline du groupe débute en effet par une affirmation de liberté : « A l'intérieur du groupe la liberté d'expression et de vote est entière ». Mais à l'extérieur du groupe qu'en est-il ? Les statuts posent qu'il est « souhaitable » que « dans la vie parlementaire courante » ses membres « manifestent dans leurs paroles, leurs écrits et leurs votes une constante solidarité avec la pensée de la majorité du groupe » mais ils ne leur en font une « obligation impérative » que « si le groupe a décidé la discipline de vote » ou « dans l'accomplissement des mandats dévo-

10. Henry Rey, Lettre introductive, 5 avr. 1965. *Informations et documents*, n° 20, fév.-mars 1965.

11. « Dans toutes les circonstances de la vie parlementaire et dans toutes ses relations extérieures » selon l'article des statuts en vigueur.

12. Cf. chap. III, le rôle de M. Louis Terrenoire, président du groupe, en 1959.

13. Article 4 des statuts en vigueur.

14. Article 14 des statuts en vigueur.

15. Article 4 et article 25 des statuts en vigueur.

lus par le groupe », au sein des commissions de l'Assemblée notamment. Pour éviter tout arbitraire il est en outre précisé que « tout député peut, au cours de la réunion hebdomadaire du groupe, demander que celui-ci prenne position séance tenante ou au cours d'une séance spéciale ... sur une question figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée pour la semaine à venir ». « ... Si le groupe ne fait pas droit de cette requête les membres du groupe ont totale liberté sur la question soulevée. [16] » En fait la différence entre les dispositions rigoureuses des statuts hérités du R.P.F. et les règles plus libérales adoptées à Arcachon demeure assez formelle. La discipline reste impérative chaque fois que le groupe l'impose et il semble bien que ce soit le plus souvent le cas. Certains députés U.N.R.-U.D.T. s'en plaignent comme M. Achille Péretti qui réclame du président, en 1963, que « la discipline exigée ... ne joue pas constamment pour le secondaire comme pour l'essentiel », proteste que « les décisions prises par le groupe sont facilement remises en cause à la demande du bureau politique ou de toute autre autorité » et déplore que les députés ne puissent, lors des débats et à l'occasion « de votes fragmentaires portant sur des amendements d'importance relative ... émettre une opinion personnelle sans encourir les " foudres " amicales mais réelles du responsable U.N.R.-U.D.T. de séance » [17].

En cas d'inobservance des statuts ou de faute grave, le bureau politique du groupe, saisi par le président, peut, après avoir entendu l'intéressé, prononcer les sanctions suivantes : « rappel à l'ordre, exclusion des réunions du groupe pour un délai variable pouvant aller jusqu'à la fin de la session, privation d'une délégation de mandat pour le même délai, exclusion temporaire ou définitive », sous réserve, dans ce dernier cas, de la possibilité d'un recours devant le groupe qui « statue ... en assemblée extraordinaire, au scrutin secret et à la majorité absolue ». De plus « tout député frappé d'une mesure d'exclusion par l'U.N.R.-U.D.T. est radié du groupe parlementaire » [18]. Ce règlement disciplinaire, dans sa sécheresse administrative, traduit mal la difficulté de trancher, quand cela apparaît nécessaire, les liens profonds qui unissent le plus souvent le parlementaire à son groupe. L'exclusion de M. Raymond Dronne, député de la Sarthe, gaulliste de la première heure, en est un exemple frappant.

Le 10 juillet 1959, à la suite d'articles contre M. Albin Chalandon et le secrétariat général du mouvement dans le *Journal du Parlement* et *Nouveaux jours*, il est frappé d'un avertissement par le comité central. Le 17 décembre 1960 — pendant la campagne du référendum du 8 janvier 1961 sur l'Algérie — il signe, avec neuf autres parlementaires U.N.R. un manifeste critiquant la politique algérienne du Pouvoir et l'accusant de faire « trop souvent la politique antinationale d'une certaine gauche

16. Cf. en annexe, document n° 2, le texte intégral des statuts actuels du groupe. Les dispositions citées ci-dessus n'ont fait l'objet d'aucun amendement depuis leur adoption en 1960. L'article 22 d'Arcachon est simplement devenu l'article 24 des statuts en vigueur depuis décembre 1962.

17. Lettre de M. Achille Péretti, député-maire de Neuilly, au président Henry Rey, *Le Monde*, 27 juil. 1963.

18. Article 26 des statuts actuellement en vigueur.

et la politique antisociale d'une certaine droite » [19]. Le bureau politique du groupe décide d'attendre que le référendum ait eu lieu puis, après celui-ci, se contente d'un rappel à l'ordre en ce qui concerne M. Raymond Dronne qui n'a pas fait campagne pour le « non ». Cette décision est communiquée à l'intéressé par une lettre personnelle du président du groupe, M. Raymond Schmittlein, le 2 mars 1961 :

> « ... Tu sais, lui écrit-il notamment, quelle amitié le groupe a pour toi ... Beaucoup de nos amis sont peinés à la pensée que tu ne te sentes pas tenu au groupe par les liens de vieille camaraderie que nous ressentons tous à ton égard et ils ont cru remarquer, depuis quelque temps déjà, que tu te détachais de nous ... Si tu veux bien faire à tes vieux camarades, conclut le président, le plaisir de te montrer plus continent dans l'emploi du verbe, je pense que toute l'affaire pourrait en rester là. »

« ... Tu sais bien, lui répond sur le même ton M. Raymond Dronne, que j'ai beaucoup d'amitié pour toi et aussi pour beaucoup de membres du groupe. Je suis un gaulliste de 1940 et je suis trop vieux pour changer. Mais ma fidélité au général de Gaulle ne m'empêche pas de garder ma liberté d'expression ... [20] » Il faudra un vote contre le budget de l'Algérie, un contre-seing — retiré ensuite il est vrai — à l'amendement Salan et, surtout, la fondation en novembre 1961, du Mouvement civique unité et sauvegarde de la République pour que, le 21 novembre 1961, le bureau politique du groupe exclue le député de la Sarthe. « Crois, lui écrit M. Raymond Schmittlein en lui notifiant cette décision, ... que je te reste très fidèlement attaché et que c'est pour moi un vrai crève-cœur de voir un compagnon de la première heure se séparer ainsi de nous ... [21] »

De l'absentéisme

Le second devoir du député U.N.R.-U.D.T., après la discipline c'est la présence : présence aux réunions hebdomadaires du groupe, aux assemblées extraordinaires pour entendre tel ou tel membre du gouvernement, aux réunions de commissions, aux séances de l'Assemblée. Mais l'absentéisme est un mal autrement difficile à extirper que l'indiscipline, à en juger par les nombreux et incessants rappels à l'ordre du président du groupe :

19. Manifeste publié le 17 décembre 1960, signé de MM. Raymond Dronne (Sarthe), Henri Fabre (Var), Raymond Poutier (Seine), Jean Vitel (Var), Emile Luciani (Somme), Emmanuel Villedieu (Calvados), Alexandre Camino (Basses-Pyrénées), Hervé Nader (Finistère), Jean-Yves Chapalain (Sarthe) et Henri Duflot (Pas-de-Calais). Les signataires tiennent des réunions « fractionnelles » et s'engagent à se tenir informés de ce qui se passe et à rester solidaires (correspondance inédite, lettre de M. Raymond Dronne aux signataires du manifeste, le 4 février 1961).

20. Correspondance inédite, Lettre de M. Raymond Schmittlein à M. Raymond Dronne, le 2 mars 1961. Réponse de M. Raymond Dronne, le 3 mars 1961.

21. Correspondance inédite, Lettre de M. Raymond Schmittlein, président du groupe U.N.R., à M. Raymond Dronne, député de la Sarthe, le 22 novembre 1961.

« L'absentéisme aux séances publiques de notre Assemblée prend une ampleur extrêmement regrettable » (26 octobre 1963) ; « je ne doute pas que vous aurez à cœur d'apporter à votre président les "œufs de Pâques" qu'il souhaite et qui se traduiront par votre présence aux séances de l'Assemblée nationale » (29 février 1964) ; « Je vous demande de veiller tout particulièrement à être présent le plus souvent possible » (5 octobre 1964) ; « les années se suivent et, malheureusement, se ressemblent, en ce qui concerne au moins certains aspects regrettables de notre vie parlementaire ... j'insiste ... pour qu'il n'y ait pas d'absentéisme regrettable pendant la seconde lecture (du budget) et, en particulier, aux séances situées en fin de semaine » (30 octobre 1964) ; « je n'ai pas besoin d'insister pour vous dire que ces séances, qu'elles soient de jour ou de nuit, représentent la part la plus visible, aux yeux de l'opinion publique, de nos activités parlementaires » (4 mai 1965) ; « je crains de lasser votre attention en vous parlant encore du problème de l'absentéisme en séances publiques, mais il ne m'est pas possible de ne pas vous dire à quel point j'ai été déçu de n'avoir, jusqu'ici, pas été mieux entendu à ce sujet par la plupart d'entre vous. (4 juin 1965) [22] »

Certes, reconnaît le président du groupe, à un « rythme forcené de présence dans l'hémicycle s'ajoute ... un certain nombre de réunions, soit en commissions, soit en groupes d'études, soit de l'ensemble du groupe pour l'audition d'un ministre ». « Tout cela, poursuit-il, donne un aspect presque démentiel à l'effort qui nous est demandé et il est tout à fait naturel que nous ne puissions, tous et toujours, être présents là où il serait nécessaire que nous le soyons » ... Mais « un effort est nécessaire » [23]. D'autant que l'absentéisme ne se limite pas aux séances de l'Assemblée : « Il arrive fréquemment, note encore M. Henry Rey, qu'un ministre vienne devant le groupe pour exposer sa position au sujet d'un texte législatif en préparation dans son département et qu'il ne trouve, en face de lui, que le quart des membres de notre groupe et même parfois moins » [24]. Le 26 juin 1963 une réunion autour du général Gallois et de M. Pelletier sur la force de frappe, l'une « des bases de la doctrine gaulliste », est à peine mieux suivie : la moitié des députés U.N.R.-U.D.T. s'en désintéresse [25]. L'absentéisme sévit enfin jusque dans les commissions [26].

Déjà, sous la précédente législature, M. Raymond Schmittlein y voyait une cause de mauvais fonctionnement du groupe pouvant aller jusqu'à entamer sa cohésion.

« Les questions posées par certains collègues, soit verbalement, soit par lettre, écrivait-il aux députés U.N.R. en les convoquant à leurs journées d'études, prouvent ... que leurs inquiétudes, leurs erreurs et leurs spéculations proviennent d'une mauvaise information qui leur est la plupart du temps imputable à eux seuls. Ils n'assistent pas aux réunions du

22. Henry Rey, Lettre instructive, *Informations et documents*, Assemblée nationale, groupe U.N.R.-U.D.T., nos 7, 11, 16, 17, 21 et 22.

23. *Ibid.*, n° 7, oct. 1963.

24. *Ibid.*, n° 14, mai 1964.

25. *Ibid.*, n° 4, 30 juin 1963.

26. *Ibid.*, n° 14, mai 1964.

groupe, prétendant qu'on n'y fait rien, puis ils agissent indépendamment du groupe sans connaître les raisons de l'attitude arrêtée en commun et se plaignent d'une discipline trop lourde... [27] »

L'un des problèmes majeurs, en effet, des dirigeants U.N.R. aux prises avec les effectifs du groupe et la pratique incurable de l'absentéisme par ses membres, est d'assurer les échanges d'informations à l'intérieur du groupe, de faire passer jusqu'aux députés les plus obscurs ou les moins assidus la volonté politique du président de la République, du gouvernement et du bureau politique, de déceler les désaccords et les résistances. L'organisation tente d'y pourvoir, les habitudes parlementaires font le reste.

La réunion plénière du groupe

Entre les séances de l'Assemblée, la réunion plénière du groupe, salle Colbert [28], est normalement le centre de la vie parlementaire de l'U.N.R. Elle a lieu, de droit, en cours de session, une fois par semaine à jour fixe : le mardi après-midi, à 15 heures. En cas de nécessité, le président du groupe peut convoquer une assemblée extraordinaire [29]. En 1959 un vice-président élu par le groupe est spécialement chargé des réunions salle Colbert : il rédige les convocations, prépare l'ordre du jour et assure la présidence quand le président est absent [30]. La réunion du groupe est préparée la veille par celle du bureau politique et le matin — en principe — par celles des sous-groupes dont nous parlerons plus loin. Les délibérations ne sont pas publiques et seul le président est habilité à en révéler la teneur à la presse ; un procès-verbal en un exemplaire en est toutefois conservé ; il est ouvert à la consultation des membres du groupe [31]. Le groupe régulièrement réuni est toujours en nombre pour délibérer et prendre des décisions, sauf disposition contraire des statuts ; tout député peut déléguer son vote mais chaque député ne peut être porteur que d'un seul pouvoir [32]. En droit le groupe ainsi assemblé est souverain : il fixe son attitude politique, décide de l'orientation du vote de ses représentants dans les commissions, des initiatives à prendre sur le plan législatif, des interventions en séance, de la discipline de vote, etc... Mais, adaptant le droit au fait, les statuts

27. Raymond Schmittlein, président du groupe, Lettre de convocation pour les Journées d'études parlementaires de Pornichet. Aux députés U.N.R. 15 sept. 1961, *Le Monde*, 19 sept. 1961. Le reproche porte d'autant plus qu'il vient d'un ardent défenseur des droits du groupe face au gouvernement. Cf. ch. IV.

28. La salle Colbert est la plus vaste du Palais-Bourbon et se trouve assignée, comme telle, aux réunions du groupe le plus nombreux de l'Assemblée.

29. Article 14 des statuts du groupe, article repris des statuts du R.P.F. de 1951. Le groupe doit être obligatoirement convoqué en temps utile avant tout vote de censure ou de confiance.

30. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 6, oct.-nov. 1959, p. 20.

31. Article 20 des statuts du groupe.

32. Articles 21 et 22 des statuts du groupe. Des conditions de *quorum* ne sont posées par les statuts que pour les élections annuelles à l'intérieur du groupe (art. 23)

amendés au début de la deuxième législature stipulent désormais que le groupe ne décide que « sur proposition du bureau politique » ; le règlement intérieur du groupe précise d'autre part « qu'aucune question ne peut être discutée (par le groupe) si elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour par le bureau, qui désigne un ou plusieurs rapporteurs » [33]. En réalité l'initiative politique et le pouvoir de décision appartiennent au bureau et non à l'ensemble du groupe, ce qui n'enlève nullement à celui-ci, d'ailleurs, une influence certaine et inévitable. Le groupe a vécu sous la première législature quelques réunions particulièrement orageuses. Elles sont souvent éprouvantes pour le président chargé de faire entériner les décisions du bureau et il lui faut parfois jeter dans la balance le prestige et l'autorité de tel ministre et vieux compagnon, du président de l'Assemblée, voire du Premier ministre lui-même ou du chef de l'Etat pour emporter l'assentiment des députés. M. Pierre Carous, ancien président intérimaire du groupe, a mis en cause l'organisation du travail dans ces réunions plénières : mal préparées par le bureau politique, elles sont alourdies par des interventions trop longues et souvent inutiles. Sans toucher aux structures du groupe ni à son règlement intérieur, assure-t-il, ces défauts pourraient être corrigés par une meilleure coordination entre le travail des responsables du bureau, des commissions et des groupes d'études d'une part, l'ordre du jour des réunions de groupe d'autre part, de sorte que la discussion ait lieu « non pas entre le président et le groupe mais entre le rapporteur (de chaque question à l'ordre du jour) et ses collègues », comme à l'Assemblée [34]. En fait ce dialogue permanent de tous avec un seul traduit plus profondément un certain partage du pouvoir — qui assure au président une place prééminente — qu'un manque de coordination et d'organisation du travail. On ne peut pas faire qu'un président qui gouverne se conduise comme un président qui arbitre.

Les sous-groupes

Pour préparer les réunions plénières du groupe — ou les remplacer pour les absents — les membres du bureau ont été de tout temps chargés d'animer des sous-groupes. En 1959, à l'instar du R.P.F., les huit vice-présidents élus par le groupe se partagent les travées U.N.R. dans l'hémicycle. Les places étant alors attribuées par le bureau du groupe au hasard d'un tirage au sort, les sous-groupes ne réunissent donc les députés et leurs responsables ni par affinité ni selon leur origine géographique. A vouloir éviter tout risque d'activités fractionnelles ou de politique de clocher on a créé des sous-groupes artificiels, trop importants numériquement, de surcroît, pour pouvoir fonctionner de façon satisfaisante. Aussi le système est-il modifié lors des Journées parle-

33. Articles 15 et 24 des statuts du groupe et paragraphe 2 du règlement intérieur des réunions plénières du groupe, qui prévoit que les orateurs doivent s'inscrire préalablement auprès du secrétariat du groupe, mais cette règle n'a jamais pu être appliquée.

34. Pierre Carous, note citée dans *Combat*, 26 avril 1962.

mentaires d'Arcachon en septembre 1960. Le bureau politique élu par le groupe est porté à vingt membres, compte non tenu du président et d'un vice-président ; chaque membre du bureau politique a charge d'un sous-groupe ; la répartition en sous-groupes est opérée par le bureau politique « sous le contrôle et l'arbitrage éventuels du président après que les députés lui aient fait connaître à quels membres du bureau politique ils souhaitent de préférence être rattachés »[35]. Ainsi en vient-on aux sous-groupes d'affinité, que l'on multiplie pour éviter les effectifs pléthoriques et pour lutter, aussi, contre le risque d'organisation de tendances au sein du groupe. Cette réforme, en dépit d'avantages certains, présente l'inconvénient de mettre fin à la coïncidence jusque-là respectée entre la répartition des élus en sous-groupes et dans l'hémicycle, puisque cette répartition se fait par affinité dans un cas et au hasard dans l'autre. Les sous-groupes ne vivent guère davantage qu'auparavant et il est à nouveau question de revoir leur conception. Ce qui est fait en décembre 1962, à l'occasion du renouvellement de l'Assemblée et, par là, du changement de places des députés dans l'hémicycle. Les élus de l'U.N.R.-U.D.T. sont cette fois divisés dans l'hémicycle en seize sous-groupes selon leur origine géographique ; il n'est plus fait mention dans les statuts du groupe de la possibilité pour les députés de faire connaître au président à quels membres du bureau politique ils désirent être rattachés[36].

Des sous-groupes au hasard, on était donc passé successivement aux sous-groupes d'affinité puis aux sous-groupes régionaux, tandis que, dans l'hémicycle, on abandonnait également la répartition au hasard de la première législature pour une répartition régionale sous la deuxième. Appartenance à un sous-groupe et emplacement dans l'hémicycle se trouvaient réconciliés selon le critère nouveau du régionalisme. Malgré leur méfiance presque doctrinale des intérêts locaux, les dirigeants de l'U.N.R. avaient été finalement amenés à s'appuyer sur eux pour tenter de structurer un groupe trop nombreux. Les parlementaires n'en fréquentent pas plus les réunions de sous-groupes mais dans les couloirs, au restaurant du Palais Bourbon, en séance, des contacts s'établissent naturellement entre les députés d'une région et celui d'entre eux qui les représente, en quelque sorte, au bureau politique[37]. Les

35. Article II des statuts du groupe adoptés à Arcachon, le 23 septembre 1960. A l'occasion des Journées d'études parlementaires de Pornichet, le 24 septembre 1961, les membres du bureau politique passant de 20 à 16, pour augmenter le nombre des vice-présidents, celui des sous-groupes passera également de 20 à 16. Les quatre vice-présidents élus seront chargés chacun de la direction et du contrôle de quatre sous-groupes (art. 4 bis et art. II des nouveaux statuts).

36. Cf. article 13 des statuts du groupe, 4 déc. 1962.

37. Soit, par exemple, le bureau politique élu en avril 1965. Sur seize membres, six sont de la région parisienne : Mme Nicole de Hautecloque, MM. André Fanton, Alexandre Sanguinetti, Pierre Ruais et Christian de La Malène (Seine), M. Bertrand Flornoy (S.-et-M.) ; quatre sont de l'Est : MM. J.-Louis Gasparini (Moselle), Marcel Hoffer (Vosges), Edmond Borocco (Haut-Rhin), et Georges Becker (Doubs) ; trois sont de l'Ouest : MM. Hervé Laudrin (Morbihan), Charles Le Goasguen (Finistère) et René Le Bault de la Morinière (Maine-et-Loire) ; deux du Centre : MM. Henri Berger (Côte-d'Or) et Jean Charbonnel (Corrèze) ; un du Sud-Est : M. Diomède Catroux (Alpes-Maritimes). Le Nord-Est qui n'a pas de « membres » du bureau politique

sentiments particularistes en sont peut-être renforcés mais l'isolement qui nourrit les griefs et les rancœurs est plus aisément conjuré. Le président a bien saisi l'utilité de sous-groupes qui ne soient pas artificiels :

> « ... Il n'est guère possible, écrit-il aux députés en octobre 1963, d'établir entre nous un tour de rôle de présence ayant un caractère impératif et automatique ... Certains d'entre nous sont plus qualifiés que d'autres pour l'examen de problèmes déterminés et, aussi, ... des empêchements peuvent se révéler à l'improviste ... Ce que je vous demande, c'est à l'intérieur de "groupes amicaux" entre plusieurs collègues dont les rapports sont fréquents, de déterminer une sorte de roulement de présence. Celui-ci peut être fonction des liens géographiques qui vous unissent ou des centres d'intérêts en direction desquels vous êtes plus particulièrement axés... [38] »

De là l'existence parallèle des sous-groupes régionaux et des groupes d'études spécialisés.

Les groupes d'études spécialisés

A peine constitué, le groupe parlementaire U.N.R. avait senti la nécessité de se subdiviser en groupes d'études spécialisés. Son président, M. Raymond Triboulet, en avait inscrit la formation à l'ordre du jour de la première réunion hebdomadaire de groupe en décembre 1958 : « Au cours de cette ... réunion, avait-il annoncé, doivent être constitués six groupes de travail dans lesquels les parlementaires se répartiront selon leurs spécialités, ... groupes qui doivent autant que possible coïncider avec les six grandes commissions parlementaires » [39]. Dans l'attente de la véritable rentrée du Parlement, en janvier 1959, ces groupes allaient avoir une réelle activité et fournir aux nouveaux députés gaullistes l'occasion de se rencontrer, de travailler ensemble, bref de se connaître. Mais la publicité donnée à un rapport de M. Christian de La Malène, soumettant à une critique en règle l'idée de supra-nationalité à propos du Marché Commun, créait un incident à la veille de Noël et amenait le secrétaire général de l'U.N.R., M. Roger Frey, à publier

compte dans ce bureau trois vice-présidents sur cinq : MM. René Tomasini (Eure), Guy Sabatier (Aisne) et Arthur Moulin (Nord). Le Sud-Ouest n'a aucun représentant élu au bureau politique.

38. *Informations et documents*, Henry Rey, Lettre introductive, 26 oct. 1963, Assemblée nationale, groupe U.N.R.-U.D.T., n° 7, 31 oct. 1963. L'efficacité de ce moyen de lutte contre l'absentéisme suppose une participation active des députés qui ne semble guère acquise sur ce problème. Aussi le secrétariat du groupe continue-t-il d'envoyer, avec plus ou moins de succès, une soixantaine de convocations nominatives pour chaque séance de l'Assemblée.

39. *Combat*, 13 déc. 1958. Les six grandes commissions parlementaires sont : la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, la commission des affaires étrangères, la commission de la défense nationale et des forces armées, la commission des finances, de l'économie générale et du plan, la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, la commission de la production et des échanges.

une mise au point : « Ce rapport a été discuté, ce qui était son but, mais n'a fait l'objet d'aucun vote. Il est donc totalement inexact de prétendre à cette occasion que l'U.N.R. révèle son programme de politique étrangère » [40]. De plus, une fois la session ouverte, les députés boudent les groupes de travail. Tant et si bien qu'en 1959 les groupes d'études spécialisés étaient repris en mains par le secrétariat général du mouvement, boulevard Saint-Germain. C'était un retour à la tradition du Rassemblement du peuple français et à ses commissions du conseil national groupant l'élite intellectuelle et militante du mouvement. Mais le nouveau secrétaire général de l'U.N.R., M. Albin Chalandon, ne croyait guère aux projets sortis d'un monde clos de militants et préférait les confrontations dans les colloques et tables rondes largement ouverts sur l'extérieur. Un seul groupe de travail proprement U.N.R. semble avoir alors une existence réelle : celui de l'agriculture qui met au point une proposition de loi-cadre agricole reprise par le groupe et déposée en son nom par M. Louis Terrenoire sur le bureau de l'Assemblée [41]. En 1960, après le remplacement de M. Albin Chalandon par M. Jacques Richard au secrétariat général du mouvement, — qui perd de son importance — les groupes d'études spécialisés réintègrent le Palais Bourbon ; M. et Mme Henri Elzière, deux fonctionnaires formés au Ministère de l'agriculture, quittent le secrétariat du mouvement pour l'Assemblée avec mission de les développer. Mais il faut attendre la seconde législature pour qu'une véritable doctrine des groupes d'études spécialisés et de leur rôle dans les relations entre le gouvernement et le groupe se dessine enfin.

Les G.E.S., comme on les nomme désormais, se voient reconnaître une existence statutaire : ils sont institués « pour chacune des sections de l'activité parlementaire », à la discrétion du bureau politique du groupe qui en « fixe le nombre et la compétence » et à qui ils soumettent périodiquement les conclusions de leurs travaux, étant entendu, pour éviter des incidents semblables à celui de décembre 1958, qu'« elles ne peuvent faire l'objet d'aucune publicité sans l'accord (du bureau politique) ». Chaque groupe d'étude, prescrivent encore les statuts, « comprend, outre les membres de commissions intéressées, tout membre du groupe qui désire en faire partie ». Le bureau politique « désigne le responsable de chacun d'eux en accord avec ses membres » [42]. Une circulaire précisera, le 4 janvier 1963, la dénomination, les attributions et l'articulation au sein de l'U.N.R. - U.D.T. des groupes d'études spécialisés dont un vice-président au début, quatre maintenant assument en principe la responsabilité. Cette circulaire rapporte que, prenant le Premier ministre au mot, le président du groupe U.N.R. - U.D.T. a obtenu de lui qu'il mette à la disposition des groupes d'études spécialisés des

40. *Le Monde*, 23 déc. 1958. *Le Monde* avait, les 21-22 décembre annoncé que le rapport de M. de La Malène avait été « adopté à l'unanimité » par le groupe de travail parlementaire U.N.R. sur les affaires étrangères. Le démenti de M. Roger Frey signifie sans doute qu'un groupe d'études n'est pas habilité à engager le groupe U.N.R. tout entier.

41. Cf. *U.N.R. Bulletin de presse*, numéro spécial, 24 juil. 1959.

42. Article 18 des statuts en vigueur.

experts du gouvernement, sous l'autorité du secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, M. Pierre Dumas. « Il ne vous échappera pas, insiste-t-on, l'intérêt que présenteront de la sorte les réunions des groupes d'études spécialisés du fait qu'y seront confrontés les points de vue du gouvernement et des députés U.N.R. - U.D.T. sur le problème en cause » [43]. Quelques mois plus tard une note de synthèse sur les travaux des groupes d'études spécialisés est une nouvelle occasion de se féliciter de cette « méthode nouvelle de travail en commun entre le gouvernement et sa majorité » :

> « D'une part les ministres sont venus exposer devant les G.E.S. les grandes lignes du programme de législature qu'ils entendaient demander au gouvernement de promouvoir ... d'autre part, divers avant-projets de loi leur ont été communiqués par M. Dumas suffisamment à l'avance pour leur permettre de les étudier à fond et de formuler *avant* le dépôt du projet de loi leurs suggestions ... Le travail parlementaire, conclut cette note, prend une assise nouvelle, qu'il n'avait jamais connue, par le truchement des groupes d'études spécialisés U.N.R.-U.D.T. [44] »

Lors des Journées d'études parlementaires de septembre 1963, à Beaulieu-sur-mer, les groupes d'études spécialisés connaissent une sorte de consécration publique : les diverses motions sont présentées par les G.E.S., sur le rapport de leurs responsables, après approbation des ministres intéressés présents pour la plupart, certains ministres républicains indépendants compris [45]. Tous les G.E.S. ont, en principe, le même rôle, défini par une circulaire du 9 juillet 1963 :

> « 1. Etudier les problèmes ressortissant à leur compétence. 2. Elaborer éventuellement des propositions de loi ou examiner les propositions de loi en cours de préparation par les députés du groupe U.N.R.-U.D.T. 3. Présenter au gouvernement toutes suggestions et observations relatives à un projet de loi en préparation et communiqué en groupe d'études compétent par le Premier ministre, par les soins de M. Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. 4. Mettre au point, au nom du groupe parlementaire, des amendements, questions orales ou questions écrites. 5. Proposer au groupe parlementaire, par le canal du bureau politique, des prises de position sur des sujets ressortissant à leur compétence. [46] »

En fait tous les groupes d'études spécialisés ne se ressemblent pas et leur dynamisme inégal reflète celui de leurs animateurs, l'esprit de collaboration effectif du ministre le plus directement intéressé par leurs travaux et la nature de ceux-ci. La circulaire du 4 janvier 1963 avait prévu la création de 7 groupes et 21 sous-groupes, la circulaire du 9 juillet 1963 7 groupes également, mais 15 sous-groupes seulement. En

43. Assemblée nationale, groupe U.N.R.-U.D.T., Circulaire 01RT du 4 janvier 1963, signée : Pierre Billotte, vice-président du groupe U.N.R.-U.D.T. chargé des groupes d'études.

44. Synthèse des travaux des groupes d'études spécialisés, *Informations et documents*, n° 2, 30 avr. 1963.

45. Cf. *Informations et documents*, n° 6, 30 sept. 1963 et l'interview de M Jacques Baumel, secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T. Le vice-président chargé des groupes d'études spécialisés : Diomède Catroux, 9 juil. 1963.

46. Assemblée nationale, groupe U.N.R. - U.D.T. Le vice-président chargé des groupes d'études spécialisés : Diomède Catroux, 9 juil. 1963.

pratique ou bien les groupes d'études spécialisés, comme ceux de l'agriculture ou de la santé publique et de la population ont fonctionné sans se subdiviser en sous-groupes, ou bien ces derniers ont pris plus d'importance que leur groupe d'appartenance et acquis ainsi une autonomie de fait. C'était inévitable : les groupes d'études ont été confiés, pour la plupart, aux présidents ou vice-présidents de commissions correspondants, trop pris pour s'en occuper vraiment ; aussi les animateurs de sous-groupes, moins hauts dans la hiérarchie parlementaire mais dont l'emploi du temps est moins surchargé, se sont-ils naturellement libérés d'une tutelle trop lâche pour être effective [47]. Il n'est donc plus aujourd'hui que des groupes d'études, qui fonctionnent ou non selon les cas [48].

Le groupe d'études le plus proche du modèle idéal défini par les circulaires est en même temps le plus ancien puisqu'il s'agit du groupe d'études « agriculture », fort actif déjà, nous l'avons vu, sous la première législature. La façon dont il a obtenu l'adoption de sa proposition de loi sur l'économie contractuelle en agriculture [49] vaut d'être rapportée car cette loi constitue un des rares exemples de succès législatif d'une importante initiative parlementaire et la procédure suivie révèle admirablement la division du pouvoir au sein du groupe U.N.R. - U.D.T. et la nature de ses rapports avec l'exécutif. En février-mars 1963, le groupe d'études agricoles est saisi par l'un de ses invités, non parlementaires, M. Veillas [50], d'un long rapport technique ayant trait à l'économie contractuelle agricole et aux accords interprofessionnels ; ce rapport est étudié dans de nombreuses réunions auxquelles participent notamment M. Beylot, expert du gouvernement et responsable de l'U.N.R. en matière agricole, et un certain nombre de députés U.N.R. - U.D.T. comme MM. Arthur Moulin, Augustin Bordage, René Rousselot, Hervé Laudrin, Marcel Bousseau, Lucien Richard, André Chérasse, Gabriel de

47. Les présidents des sept « groupes d'études spécialisés » actuels sont MM. Jacques Vendroux (affaires extérieures), Edmond Bricout (agriculture), *Jean-Paul Palewski* (affaires économiques et financières), *René Capitant* (affaires sociales), *Maurice Lemaire* (aménagement du territoire), Henri Berger (santé publique et population) et René Tomasini (industries nationalisées) : soit trois présidents de commission (en italiques), un vice-président de l'Assemblée nationale, R. René Tomasini, un questeur, M. Edmond Bricout et le vice-président de l'Assemblée parlementaire européenne, M. Jacques Vendroux. Les responsables de « sous-groupes » sont MM. Michel Boscher (affaires étrangères), Joël Le Theule (défense nationale), Jacques Malleville (commerce, distribution, artisanat), Roger Raulet (fiscalité), Louis Christiaens (investissements), René Sanson (politique des revenus), Jacques Hebert (sécurité sociale), Mme Odette Launay (personnes âgées), MM. Raymond Valenet (rapatriés), Roger Ribadeau-Dumas (travail), Jean Chalopin (enseignement), Gaston Aizier (énergie) et Gérard Prioux (construction-logement).

48. Cf. le tableau n° 4 : structure théorique et structure réelle des G.E.S. d'après l'analyse de leurs comptes rendus d'activité dans *Informations et documents*.

49. Loi n° 64 678 du 6 juillet 1964. Il s'agissait de favoriser les accords interprofessionnels à long terme entre les organismes représentatifs de producteurs et les utilisateurs ou groupements d'utilisateurs de produits agricoles, à l'échelon régional ou national.

50. Responsable d'un syndicat de producteurs de petits pois et auteur, comme tel, d'un contrat à long terme avec les représentants des conserveries ; maire de tendance U.N.R. en Seine-et-Oise.

TABLEAU 4 **GROUPES ET SOUS-GROUPES D'ÉTUDES SPÉCIALISÉS DE L'U.N.R.-U.D.T. (Ass. nat.)**

STRUCTURE THÉORIQUE (Circulaire du 4 janvier 1963 modifiée par la circulaire du 9 juillet 1963)	**STRUCTURE RÉELLE** (Comptes rendus d'activité, **Informations et documents**)	Nombre de comptes rendus (*)
I. AFFAIRES EXTÉRIEURES	1. AFFAIRES EXTÉRIEURES	1
1. Affaires étrangères	2. Affaires étrangères	3
2. Défense nationale		
II. AGRICULTURE	3. AGRICULTURE	13
III. AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	4. AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	2
1. Commerce, distribution, artisanat	5. Commerce, distribution, artisanat	4
2. Fiscalité	6. Fiscalité	7
3. Investissements		
4. Politique des prix et des revenus	7. Politique des prix et des revenus	1
IV. AFFAIRES SOCIALES	8. AFFAIRES SOCIALES	3
1. Sécurité sociale	9. Sécurité sociale	4
2. Personnes âgées	10. Personnes âgées	3
3. Enseignement	11. Enseignement	1
4. Jeunesse		
5. Sports		
6. Travail	12. Travail	4
7. Rapatriés	13. Rapatriés	1
V. RÉFORME ADMINISTRATIVE		
VI. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	14. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	3
1. Logement. Construction	15. Logement. Construction	5
2. Energie	16. Energie	1
VII. SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION	17. SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION	13
	18. ENTREPRISES NATIONALES ET NATIONALISÉES (Groupe d'études créé le 25 juin 1965 seulement)	1

(*) Il s'agit des comptes rendus d'activité parus dans les bulletins du groupe parlementaire, *Informations et documents*, entre le numéro de mars 1963 et celui de juin 1965, soit, en tout, 23 numéros. Un compte rendu peut mentionner plus d'une réunion, mais il est impossible de faire le décompte exact des réunions, les comptes rendus étant assez peu précis sur ce point.

Poulpiquet et Guy Sabatier, qui élaborent une proposition de synthèse tenant compte des idées de M. Veillas et d'un avant-projet gouvernemental. Le texte ainsi mis au point est adopté par le bureau politique du groupe qui, pour marquer l'importance qu'il y attache, décide de faire une démarche exceptionnelle : le vice-président chargé des groupes d'études spécialisés, M. Pierre Billotte, ira le présenter au général de Gaulle ; ce qui est fait courant avril 1963, et le président de la République donne « son accord sur les principes retenus par le groupe d'études spécialisés » [51]. Le 25 avril, M. Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture, vient au groupe d'études examiner la proposition de loi avant qu'elle ne soit déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, sous le n° 281, le 16 mai 1963 [52]. Au cours de ses réunions d'octobre 1963, le groupe d'études étudie « les amendements que le gouvernement (désire) soit (lui) demander de prendre à son compte, soit présenter lui-même ». Les amendements que le G.E.S. endosse sont mis en forme et transmis au service législatif du groupe U.N.R. - U.D.T. Quant aux autres, il s'y opposera si besoin est : le compte rendu officiel du G.E.S. rapporte par exemple qu'« il en est un (article 3, dernier paragraphe), relatif au mode de fixation des prix, qui a été formellement rejeté et pour lequel M. Moulin a été mandaté, afin de le combattre, le cas échéant ». Enfin, le 10 octobre 1963, le groupe d'études « à l'unanimité moins une voix (charge) M. Bricout de demander à M. Rey, président du groupe parlementaire, de conduire une délégation auprès du Premier ministre afin d'obtenir l'inscription de la proposition de loi ... aussitôt après la fin de la première lecture du budget » [53]. Satisfaction lui est donnée et le 13 décembre 1963 la loi est adoptée en première lecture ; le groupe d'études agricoles s'est réuni plusieurs fois au cours des débats pour fixer sa position de principe et se prononcer à nouveau sur les amendements d'origine parlementaire et gouvernementale [54].

Conçue en deux mois par un groupe d'études réunissant une dizaine de députés U.N.R. - U.D.T. intéressés par le problème, un expert du gouvernement et un syndicaliste sympathisants gaullistes, cette proposition avait donc été successivement adoptée par le bureau politique du groupe, défendue devant le président de la République, le ministre de l'Agriculture puis le Premier ministre pour être enfin adoptée par l'As-

51. *Informations et documents*, G.E.S. « agriculture », n° 2, 30 avr. 1963.

52. *Ibid.* et *Journal Officiel*, Assemblée nationale, annexe au procès-verbal de la séance du 17 mai 1963. La proposition de loi est officiellement « présentée par MM. Bricout (président du G.E.S. « agriculture »), Arthur Moulin, Bordage, Poncelet, Bousseau, Lucien Richard, Goemaere, Sabatier, Litoux, Mme Ploux, M. Ansquer (principaux animateurs, pour la plupart du G.E.S.) et les membres du groupe U.N.R.-U.D.T., députés ».

53. *Informations et documents*, G.E.S. « agriculture », n° 7, 31 oct. 1963. La délégation envoyée à M. Georges Pompidou est ainsi composée : MM. Rey, Bricout, Moulin, Bordage, Bousseau, Cherasse, Hinsberger, Le Bault de la Morinière, de Poulpiquet, Raffier et Sagette.

54. *Informations et documents*, n° 9, déc. 1963.

semblée nationale un an et demi après le début de sa genèse [55]. Ce cas reste exemplaire et, d'une certaine façon, unique [56].

Mais, en même temps, le groupe d'études agricoles réussissait à jouer le rôle d'information et de contrôle d'une sorte de commission parlementaire qui serait réservée aux seuls députés gaullistes [57]. Il entend les représentants professionnels de l'agriculture et maintient un contact étroit avec eux [58] ; des rapporteurs de commissions parlementaires chargés de l'étude de projets importants viennent faire le point devant lui [59] ; d'avril 1963, enfin à juin 1965 il accueille six fois au moins le ministre de l'Agriculture, M. Edgar Pisani [60]. Ces contacts ne sont pas de pure forme : le groupe d'études discute, présente des amendements, s'oppose même parfois à la politique envisagée par le gouvernement. En mai 1964, par exemple, le groupe d'études est saisi par Mme Ploux de l'existence d'une « sorte d'avant-projet de loi relatif aux sociétés agricoles foncières et aux sociétés agricoles d'investissements fonciers, qui lui paraît constituer une étape vers « la nationalisation de la terre » ; l'« émotion » est « vive » et le président du groupe d'études, M. Edmond Bricout, propose, une fois vérifiée la source de ce texte, la constitution d'un groupe de travail « chargé d'examiner en contact avec le gouver-

55. M. Edmond Bricout ne manquera pas d'invoquer cette loi dans sa réponse-type, en mars 1964, aux délégués départementaux de la F.N.S.E.A. et du C.N.J.A. qui enjoignaient télégraphiquement aux députés d'intervenir auprès du gouvernement pour que « les problèmes agricoles reçoivent des solutions immédiates ». « ...Vous ne pouvez nier l'efficacité parlementaire, leur écrira-t-il après avoir défendu l'œuvre gouvernementale, le groupe U.N.R.-U.D.T. ayant non seulement voté les textes proposés mais les ayant encore, sur de nombreux points essentiels, amendés. Il a déposé la proposition de loi relative à l'économie contractuelle en agriculture et l'a fait voter... donnant ainsi pour la première fois dans l'histoire de l'agriculture, le pouvoir de négociation que n'ont jamais possédé encore les agriculteurs » (*Informations et documents*, n° 12, mars 1964).

56. Le groupe U.N.R.-U.D.T., a fait adopter quelques autres propositions de loi mais aucune n'avait cette portée.

57. En juin 1964, lors de la venue, devant le G.E.S., de M. Edgar Pisani, on note cependant la présence et l'intervention de M. Boscary-Monsservin, l'un des dirigeants du groupe des républicains indépendants. Mais elle est tout à fait exceptionnelle (*Informations et documents*, n° 15, juin 1964).

58. En octobre 1963 : M. de Cafarelli, président de la F.N.S.E.A., accompagné de MM. Pateau et Breton ; on convient « de part et d'autre » de se revoir « à bref délai et dès la mi-novembre sur le budget de l'agriculture et l'économie agricole contractuelle » (*Informations et documents*, n° 7, 31 octobre 1963) ; en juin 1965, en l'absence de M. de Cafarelli, aux Etats-Unis, MM. Bruel, Nove-Josserand, Plateau et Breton — qui acceptent de fréquents contacts, en particulier « sur le problème de l'élevage » (*ibid.*, n° 23, juin 1965).

59. M. Rivain, par exemple, rapporteur de la commission des finances, sur le budget de l'agriculture et M. Godefroy, rapporteur du budget du F.O.R.M.A. en octobre 1963 (*ibid.*, n° 7, 31 oct. 1963) ; M. Bousseau rapporteur du projet de loi de garanties contre les calamités agricoles, en avril 1964 (*ibid.*, n° 13, avril 1964).

60. Le 18 avril 1963 sur le prix du lait et de la viande (*ibid.*, n° 2, 30 avril 1963) ; le 25 avril 1963 sur la proposition d'économie agricole contractuelle (*ibid.*) ; le 15 janvier 1964 sur les accords européens du 23 décembre précédent (*ibid.*, n° 10, janv. 1964) ; en avril sur le projet de loi de garanties contre les calamités agricoles (*ibid.*, n° 13, avr. 1964) ; en juin sur les sociétés foncières d'investissements (*ibid.*, n° 15, juin 1964) ; en février 1965 sur les prêts fonciers ainsi que sur la marche des négociations de Bruxelles (*ibid.*, n° 20, févr.-mars 1965).

nement, ce problème extrêmement grave » [61]. Le mois suivant, M. Edgar Pisani vient s'expliquer devant lui : un projet relatif aux sociétés foncières d'investissements forestiers va être mis au point et sera soumis au groupe d'études dès le mois de septembre ; en ce qui concerne les sociétés foncières d'investissements agricoles aucun projet n'est prêt. Le principe en serait de libérer le capital d'exploitation afin de permettre les investissements techniques maxima. « Le groupe d'études, rapporte le compte rendu officiel, à l'exception de MM. Sabatier et Laudrin, exprime avec force et précision son opposition doctrinale au point de vue exprimé par le ministre ... M. Pisani (se déclare) frappé par la précision des critiques et des suggestions. Rien ne sera mis au point sans consultation du groupe d'études agricoles [62]. Il n'est pas douteux que le groupe d'études agricoles a réussi à s'attribuer un certain pouvoir, grâce à ses animateurs, à un ministre coopérant mais surtout, vraisemblablement, à l'intérêt traditionnel des parlementaires pour les problèmes agricoles et des organisations syndicales agricoles pour la défense de leurs membres par la voie parlementaire.

Les groupes d'études des affaires extérieures et de la défense nationale ont, pour des raisons exactement inverses, une existence fragile : leurs problèmes sont tombés dans le domaine réservé, le ministre des Affaires étrangères est, par nature, discret, les parlementaires eux-mêmes ne s'intéressent guère à la politique extérieure. Aussi ce groupe d'études se présente-t-il simplement « comme un relais d'informations à caractère confidentiel entre le gouvernement et le groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. » [63]. Et d'insister sur le « caractère secret » des renseignements « particulièrement importants » qui y sont donnés par les ministres [64]. Il faut bien dire que ces confidences sont peu fréquentes à en juger par les comptes rendus officiels : quatre réunions en deux ans dont aucune du sous-groupe « défense nationale » en dépit des lois-programmes militaires discutées à l'Assemblée [65].

Le groupe d'études des affaires économiques et financières ne s'est réuni qu'une fois en séance plénière depuis sa constitution, le 6 février 1963, en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances, qui s'engageait alors à établir en accord avec lui « un catalogue très

61. *Ibid.*, n° 14, mai 1964.

62. *Ibid.*, n° 15, juin 1964. Le G.E.S. défend les principes suivants : l'accession à la propriété doit être la règle commune ; pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent le bail à long terme (27 ans) constitue la solution, sauf à protéger le propriétaire contre la mauvaise gestion et le mauvais payeur ; les plus-values en capital à prévoir dans les dix ans qui viennent doivent bénéficier non à des sociétés capitalistes mais aux agriculteurs.

63. Compte rendu de la séance d'installation du G.E.S., le 7 févr. 1963 ; *Informations et documents*, n° 2, 30 avr. 1963.

64. *Ibid.*

65. Réunion inaugurale et tour d'horizon de politique extérieure, le 7 févr. 1963, en présence de M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères (*ibid.*, n° 2, 30 avr. 1963) ; exposé du général Billotte en mai 1964 sur le pacte atlantique (*ibid.*, n° 14, mai 1964) ; en novembre 1964, M. Habib-Deloncle fait le point sur les problèmes européens (*ibid.*, n° 18, nov. 1964) ; en mai 1965 il répond aux questions diverses des membres du G.E.S. (*ibid.*, n° 22, mai 1965).

complet des projets économiques et financiers pour la législature »[66]. Il semble que la collaboration du Ministère des finances n'ait pas répondu à l'attente des députés U.N.R.-U.D.T. ; en décembre 1963, par exemple, le sous-groupe commerce-distribution déplore de n'avoir été « en aucune manière tenu informé ni des travaux des assises nationales du commerce, ni de ses intentions en matière de distribution », regrette de n'avoir pas eu communication des projets de textes « en matière de fixation, de révision et de despécialisation des loyers et baux commerciaux », en dépit des « suggestions très précises » qu'il avait émises à ces sujets, charge enfin son président, M. Malleville, « d'essayer d'obtenir la venue ... d'un représentant du ministre des Finances dans les meilleurs délais » et de présenter les observations du groupe d'études à la réunion des présidents des G.E.S.[67]. De ce fait le dialogue avec le gouvernement sur les problèmes économiques et financiers est davantage mené au bureau politique du groupe et, surtout, dans la commission permanente de l'Assemblée présidée par M. Jean-Paul Palewski.

Deux sous-groupes, cependant, déploient une grande activité : le groupe « commerce-distribution-artisanat » et le groupe « fiscalité ». Le premier a centré ses efforts sur le problème des loyers commerciaux : une délégation composée de MM. Michel Hoguet, Gabriel Kaspereit, Edouard Pezé et Edmond Thorailler a étudié cette question en avril 1964 avec le garde des sceaux et ses services ; sur le rapport de M. Hoguet, le groupe d'études, après examen d'un projet de loi préparé par la Justice, les Finances et la Construction, a décidé d'établir un contre-projet sous forme de proposition de loi ; cette proposition, adoptée par le groupe d'études les 29 et 30 avril 1964, puis par le bureau politique du groupe U.N.R.-U.D.T. le 5 mai 1964, a été présentée avec avis favorable à M. Georges Pompidou, Premier ministre, par M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, avant d'être enfin déposée sur le bureau de l'Assemblée le 13 mai 1964[68]. Quant au groupe « fiscalité », présidé par M. Roger Raulet, il s'est livré à une étude approfondie de la question des taxes sur le chiffre d'affaires et des taxes locales, en collaboration avec le Ministère des finances et le Ministère de l'intérieur. En novembre 1963 il s'est opposé à l'extension de la T.V.A. au commerce en arguant, notamment, de l'opposition des maires de communes ayant des attributions directes importantes, comme Bordeaux

66. *Ibid.*, n° 2, 30 avr. 1963. Une seconde réunion plénière a lieu en mai 1964 pour l'audition d'une délégation de l'Union française des industries d'exportation (U.F.I.E.) conduite par MM. Alterman et Barioz (*ibid.*, n° 14, mai 1964).

67. *Ibid.*, n° 3, déc. 1963.

68. *Informations et documents*, n° 13, avr. 1964. Cette proposition de loi a été publiée sous le n° 927 en annexe au procès-verbal de la séance du 28 mai 1964. Elle porte la signature de M. Hoguet, du président M. Malleville et des principaux animateurs du groupe d'études ainsi que de MM. Delachenal et Bertrand Denis, députés républicains indépendants. Elle avait été mise au point après consultation des organisations de propriétaires et de locataires. Elle est aujourd'hui pratiquement adoptée, seul l'article 18 restant en litige après une quatrième lecture par le Sénat. L'opposition très ferme de ce groupe d'études sous la précédente législature a conduit M. Michel Debré, Premier ministre, à abandonner en ce domaine ses projets de réforme qui, selon les membres du G.E.S. portaient atteinte à la propriété commerciale.

par exemple : c'était le début d'une vive offensive du groupe U.N.R.-U.D.T. contre le projet de réforme des finances locales préparé par M. Giscard d'Estaing ; le 17 décembre suivant, M. Georges Pompidou était ainsi conduit à donner des apaisements aux députés gaullistes réunis salle Colbert : le remplacement de la taxe locale par la T.V.A. n'était pas d'une actualité brûlante, le projet n'en était qu'au stade de l'ébauche et son texte définitif, en tout cas, serait élaboré à l'Hôtel Matignon, et non rue de Rivoli, après de larges consultations. Même si le gouvernement devait, finalement, convaincre le groupe U.N.R. du bien-fondé de sa position de principe, au moins avait-il été conduit à en retarder la mise en œuvre, à en revoir les modalités pratiques [69].

Le groupe d'études « affaires sociales » avait au moins deux atouts majeurs pour réussir : la collaboration assurée du ministre du Travail, M. Gilbert Grandval, et l'intérêt doctrinal traditionnel des gaullistes pour les rapports entre le capital et le travail. Le choix de son président, M. René Capitant, et la définition de ses objectifs dont le premier était de « réintégrer la classe ouvrière dans la nation » [70] confirmaient que ce G.E.S. n'était pas sans ambition. M. Gilbert Grandval n'a pas, en effet, ménagé son appui : il est venu personnellement devant le groupe d'études, le 16 janvier 1963, participer à l'élaboration d'un programme de législature, en décembre 1963 y faire le point et dire quelles propositions le gouvernement acceptait, en avril 1965 pour y défendre son projet de réforme des comités d'entreprises et son plan de réorganisation du Ministère du travail ; son représentant, M. Colin, assure entre temps la liaison entre le groupe d'études et lui. Il ne semble pas cependant que cette collaboration ait porté ses fruits. Les propositions de loi présentées par le groupe d'étude et ses sous-groupes n'ont pas abouti, qu'elles aient, ou non, reçu l'appui du ministre du Travail [71]. Aucune mesure d'une certaine portée doctrinale et sociale n'est sortie des travaux de ce G.E.S. sauf, peut-être, le projet de loi ayant trait à la réforme des comités d'entreprises qui se serait inspiré en le nuançant d'un avant-projet adopté

69. *Ibid.*, n° 8, 30 nov. 1963 et *Le Monde*, 19 déc. 1963. Le groupe d'études « fiscalité » a récemment publié dans *Informations et documents* (n° 23, juin 1965) un bilan de ses travaux d'où il ressort : 1° que l'accélération de l'industrialisation, de la productivité et l'accroissement massif de exportations, en particulier agricoles, pourront seuls apporter l'équilibre fiscal avec nos partenaires du Marché commun par l'augmentation de la part relative des impôts directs dans nos ressources fiscales. 2° que l'impôt indirect sur les productions, les transformations et les ventes n'est pas neutre et doit être réformé. 3° qu'il convient de réviser l'assiette des impôts directs. 4° qu'il faut, contrairement à ce que le G.E.S. avait décidé en novembre 1963, étendre la T.V.A. à l'ensemble des opérations commerciales.

70. Réunion d'installation du G.E.S. « affaires sociales », le 16 janvier 1963 (*ibid.*, n° 2, 30 avr. 1963).

71. Citons parmi les propositions en souffrance les propositions de loi n° 367 sur la prise en compte des cotisations à la Sécurité sociale de l'époux décédé, n° 615 relative au calcul des pensions de vieillesse, n° 616 tendant à permettre aux femmes assurées sociales de bénéficier de la retraite normale dès l'âge de 60 ans, n° 617 visant à accorder une majoration de pension de la Sécurité sociale au-delà de trente années d'assurance, n° 1 058 tendant à étendre le régime général de la Sécurité sociale aux professions industrielles et commerciales, libérales et artisanales, n° 1 232 en vue d'assurer le maintien des prestations de l'assurance-maladie aux veuves sans profession.

par le groupe d'études « travail », rejeté par le bureau politique et la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T., mais repris par M. Gilbert Grandval et imposé, au prix de quelques compromis, par le gouvernement à la majorité grâce à la procédure du vote bloqué [72]. Cet insuccès relatif a des causes diverses. Le sous-groupe d'études « personnes âgées », par exemple, demandait non seulement l'application mais la mise à jour du rapport Laroque : il s'est heurté à une fin de non-recevoir du Ministère des finances. Son animateur, M. Didier, s'est lassé, semble-t-il, de ne pas aboutir en dépit des délégations qu'il a conduites jusqu'au général de Gaulle lui-même ; en mai 1965 il a abandonné la responsabilité du sous-groupe « personnes âgées » à Mme Launay qui l'a, peu après, fusionné avec le sous-groupe « Sécurité sociale ». Celui-ci, à l'instigation de M. Hebert, son président, s'est essentiellement voué à l'extension du régime général de la Sécurité sociale aux commerçants, artisans, membres des professions libérales et industrielles ; mais il n'a pas su emporter l'adhésion de l'ensemble du groupe U.N.R.-U.D.T. D'une façon générale on peut se demander si les difficultés des groupes d'études « affaires sociales » ne viennent pas précisément d'un manque de représentativité dans la mesure où s'y retrouvent les députés gaullistes les plus sensibles aux problèmes sociaux, ceux qui sont issus de l'Union démocratique du travail notamment, dont les préoccupations sont souvent très différentes, voire discordantes de celles de l'ensemble du groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. [73].

Il semble qu'une certaine lassitude de n'être pas entendu par le gouvernement et le groupe dans son ensemble ne se soit également emparée de M. Maurice Lemaire et de son groupe d'études « aménagements du territoire ». Fondé en mars 1963, ce groupe ne paraît pas s'être réuni en séance plénière depuis les débats de novembre 1963 à l'Assemblée nationale sur l'aménagement du territoire. Partant de l'exemple de la Lorraine et s'appuyant sur la comparaison entre les résultats des recensements de 1954 et de 1962, M. Maurice Lemaire estime que le déséquilibre entre Paris et la province va s'accentuant. Les analyses de M. Paul Delouvrier sur le District de Paris lui paraissent très dangereuses. Il préférerait une politique de « trêve » destinée à ralentir la croissance trop rapide, selon lui, de la région parisienne par des efforts en matière de rénovation de logements ruraux, d'implantation d'établissements d'enseignement technique, de réforme de la fiscalité locale, etc ... [74] Faute d'avoir réussi jusqu'à présent à convaincre le gouvernement et un groupe parlementaire où les députés de la région parisienne sont nombreux et

72. Selon un témoignage digne de foi. Le G.E.S. a en tout cas joué un rôle certain durant la genèse de ce projet en procédant, courant mai 1965, à l'audition de représentants du C.N.P.F., de la C.F.D.T., de la C.G.T.-F.O., de la C.G.T. et de la C.G.C. (*Informations et documents*, n° 22, mai 1965).

73. Les « gaullistes de gauche » ne se sentent guère intégrés à l'U.N.R., la lecture parallèle de *La Nation* et de *Notre République* le montre assez clairement. Les itinéraires politiques de leurs principaux leaders, tels MM. Louis Vallon et René Capitant (cf. leurs biographies en annexe, chap. XII, et leur rencontre en 1936) et leur idéologie (cf. chap. XI) laissent à penser que si leurs relations avec les autres gaullistes peuvent se détendre et ne pas se rompre, elles ne seront jamais faciles.

74. D'après diverses interviews et *Informations et documents*, n° 8, 30 nov. 1963.

influents, M. Maurice Lemaire aurait plus ou moins mis en sommeil son groupe d'études. Il aurait également abandonné sa tentative en vue de modifier la politique française et européenne en matière d'*énergie* pour éviter une dépendance de plus en plus étroite de l'Europe vis-à-vis du tiers monde en ce domaine. Un sous-groupe d'études, confié à M. Gaston Aizier, avait été chargé de tenir à jour le bilan énergétique français et européen dans une optique prospective. Ses conclusions ne semblent pas avoir été retenues par les ministres de l'Industrie et des Finances. Seul le sous-groupe « construction-logement », dirigé par M. Gérard Prioux, semble avoir une certaine activité dans ce secteur des G.E.S. Il collabore étroitement avec le Ministère de la construction et M. Jacques Maziol est venu défendre devant lui, en juin 1964, son projet relatif au « bail à construction » [75]. Sous l'impulsion de M. André Fanton il a d'autre part joué le rôle d'une commission d'enquête parlementaire de fait vis-à-vis de la Caisse des dépôts et consignations. Le député de Paris accusait la caisse de pratiquer des prix et des taux « inadmissibles » et, d'une façon générale, d'avoir infléchi progressivement ses actions dans des domaines autres que le locatif social et la rénovation urbaine. M. André Fanton demandait en conséquence la création d'une commission d'enquête parlementaire pour faire toute la clarté désirable sur l'activité de la Caisse des dépôts et consignations. Le 16 décembre 1964 M. François Bloch-Lainé, directeur général de la caisse, et M. Leroy, directeur de la construction, étaient invités à fournir « tous éclaircissements nécessaires » au bureau politique de l'U.N.R.-U.D.T. et au groupe d'études « construction-logement » réunis exceptionnellement en commun sous la présidence de MM. Henry Rey et Gérard Prioux. En 1964, exposaient les représentants de la caisse, sa société immobilière, la S.C.I.C., avait consacré 50 % de ses moyens au locatif, 20 % à l'accession à la propriété en location-vente, formule clefs en mains, l'apport en capital du bénéficiaire étant étalé sur cinq ans, 30 % enfin à l'E.D.F., la S.N.C.F. et l'Etat. MM. Fanton, Tomasini, Vendroux, Trémollières, Rousselot, Jean-Paul Palewski, Boscher, Danilo, Toury, Bailly, Georges Bourgeois et Laudrin n'ayant pas désarmé dans leurs critiques, le président du groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T., M. Henry Rey, faisait décider la constitution d'une délégation chargée d'aller interroger à nouveau MM. Bloch-Lainé et Leroy avant qu'une décision définitive ne soit prise [76]. L'affaire en est là, officiellement du moins.

Le groupe d'études spécialisé « santé publique et population », tard venu puisqu'il ne s'est constitué qu'en octobre 1963, n'est pas le moins actif des groupes existants. Le docteur Jean Le Gall, député des Ardennes, son animateur, en a cédé la direction en avril 1965, au docteur Henri Berger, député de la Côte-d'Or, après son élection à la présidence de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale [77]. Le G.E.S., en effet, s'est refusé dès sa création à se subdiviser en sous-groupes et ne pouvait donc être conduit que par un res-

75. *Ibid.*, n° 15, juin 1964.
76. *Ibid.*, n° 19, janv. 1965.
77. En remplacement du docteur Paul Guillon, député de Poitiers, compagnon de la libération, décédé.

ponsable susceptible de lui consacrer tout son temps. Le groupe d'études semble partager ses activités entre la recherche des améliorations pratiques à proposer au Ministère de la santé concernant les problèmes hospitaliers, l'enfance débile et inadaptée, les maladies sociales et de la civilisation, la prévention d'une part, et la défense des intérêts des professions médicales et para-médicales, d'autre part [78].

TABLEAU 5 **Typologie sommaire des groupes d'études spécialisés (G.E.S.)**

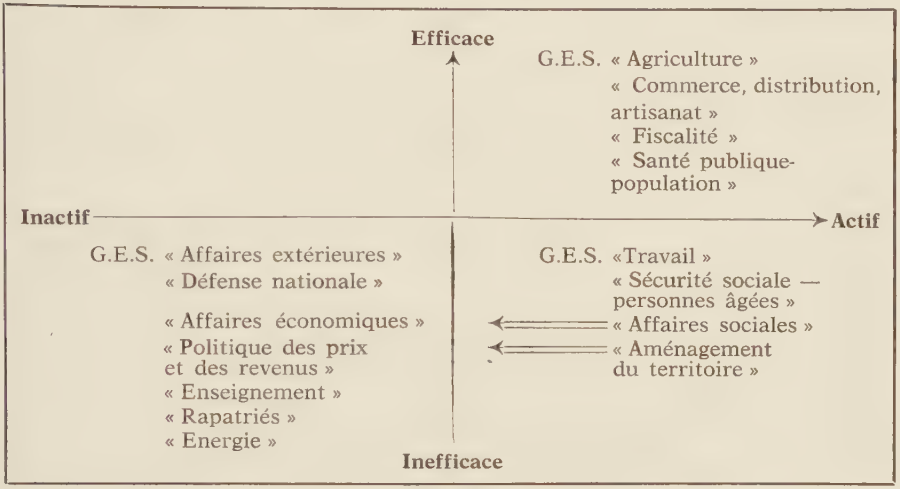

N.B. La double flèche indique un changement de catégorie en cours.

Au total trois types de groupes d'études spécialisés se dégagent que l'on peut, avec quelque schématisme, définir ainsi : les « actifs efficaces », les « actifs inefficaces » et les « inactifs inefficaces » (cf. tableau n° 5).

Les « actifs efficaces » ont un animateur dynamique ; ils réunissent régulièrement des députés peu nombreux certes [79] mais qui forment un noyau fidèle et spécialisé ; ils contrôlent l'activité d'un ou plusieurs

78. Le G.E.S. « santé publique et population » a reçu, par exemple, une délégation du conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, en juin 1964 ; le président et le secrétaire général du Syndical national des pharmaciens en octobre 1964 ; le président de la Chambre syndicale nationale des fabricants de produits pharmaceutiques en novembre 1964 ; le président et le secrétaire général de l'Association de pharmacie rurale, le président des Jeunes pharmaciens ruraux et le président de la Chambre syndicale nationale des industries et de la répartition pharmaceutiques et vétérinaires en décembre 1964 ; les représentants des Externes des hôpitaux en avril 1965 ; le président du Syndicat national des cadres hospitalisés en mai 1965 (*Informations et documents*, n° 15, juin 1964 ; n° 17, oct. 1964 ; n° 18, nov. 1964 ; n° 19, janv. 1965 ; n° 21, avr. 1965 ; n° 22, mai 1965).

79. Une quinzaine normalement, quatre à cinq fois plus lors de la venue d'un ministre ou d'une autre personnalité importante.

membres du gouvernement qui s'y prêtent bon gré mal gré ; ils tentent de faire aboutir une ou deux propositions majeures qu'ils étudient longuement ; ils assurent enfin un contact avec les groupes d'intérêt hors du Parlement. Certains dirigeants de l'U.N.R. les jugent sévèrement : ils seraient le refuge des ambitions déçues et la proie des groupes de pression. La réalité est moins simple. En tout cas il faut compter, dans une certaine mesure, avec eux.

Les « actifs inefficaces » possèdent toutes les caractéristiques du type précédent, mais il leur manque la force de persuasion vis-à-vis du gouvernement, voire du groupe U.N.R.-U.D.T. dans son ensemble ; bientôt l'inefficacité rend vaine toute activité et le groupe d'étude se met en sommeil à moins qu'on ne lui donne un nouveau responsable dans l'espoir de le relancer. Les « actifs inefficaces » sont comme le purgatoire du G.E.S. : on n'y reste pas indéfiniment ; mais on y est plutôt promis à l'enfer des « inactifs inefficaces » qu'au paradis des groupes influents.

Les« inactifs inefficaces » enfin sont voués à une vie ralentie et à un rôle intermittent de pure information, soit parce qu'ils n'ont pas su s'imposer (G.E.S. « affaires économiques et financières »), soit parce qu'il ne leur a pas été donné de le faire (G.E.S. « affaires extérieures »).

La pratique est assez loin, on le voit, de la théorie : les groupes d'études spécialisés ne sont pas toujours les relais actifs et influents qu'ils sont censés être entre le groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale et le gouvernement ; celui-ci ne leur présente pas tous ses projets à l'avance et se passe fréquemment de leur collaboration ; les ministères ont trop tendance à travailler en circuit fermé et dans la fièvre, ils ont déjà bien du mal à respecter les délais normaux impartis au contrôle parlementaire pour les allonger souvent au profit d'un pré-contrôle réservé à l'U.N.R.-U.D.T.

Les commissions parlementaires

Le besoin s'en est d'ailleurs moins fait sentir psychologiquement, depuis qu'en novembre 1962 le groupe U.N.R. s'est retrouvé assez nombreux à l'Assemblée nationale pour s'octroyer la plupart des postes qui comptent, dans les commissions parlementaires notamment. Les meilleurs des élus gaullistes ont pu trouver ainsi une tâche leur permettant de s'employer au mieux et leur conférant un pouvoir non négligeable sur l'action gouvernementale ; ils ont mis leur activité et leur valeur au service du gouvernement, ce qui les a sans doute détournés de les employer à le critiquer, sur des sujets mineurs tout au moins. Ceci vaut pour les présidents et vice-présidents de commission, plus nombreux à l'U.N.R.-U.D.T. qu'à l'U.N.R. sous la précédente législature [80], mais également pour les rapporteurs dont l'U.N.R.-U.D.T. fournit maintenant le plus gros contingent. Sans parler des premiers qui n'avaient plus à se faire connaître mais aspiraient à servir, on peut citer parmi les seconds

80. Cf. tableau n° 6.

TABLEAU 6 **Renforcement des positions de l'U.N.R. à la tête des commissions permanentes de l'Assemblée nationale d'une législature à l'autre**

Commissions	Décembre 1959	Décembre 1962
Affaires culturelles, familiales et sociales	*Présid. :* Léon Delbecque *Vice-pr.:* Marius Durbet	*Présid. :* Marius Durbet (*) *Vice-pr.:* Paul Guillon Paul Mainguy Jean Vanier
Affaires étrangères	*Vice-pr.:* Jacques Raphaël-Leygues	*Vice-pr.:* Edmond Borocco Arthur Moulin
Défense nationale forces armées	*Vice-pr.:* Roger Noiret	*Vice-pr.:* Gabriel Bourgund Albert Bignon A. Sanguinetti
Finances, économie générale et plan	*Rapport. général :* Pascal Arrighi *Vice-pr.:* Marc Jacquet	*Présid. :* J.-P. Palewski *Rapport. général :* Louis Vallon *Vice-pr.:* Philippe Rivain René Sanson
Lois constitutionnelles, législation et administration générale de la République	*Présid. :* René Moatti *Vice-pr.:* Saïd Mohammed Cheik	*Présid. :* René Capitant *Vice-pr.:* Jacques Lavigne R. Zimmermann
Production et échanges	*Présid. :* Maurice Lemaire *Vice-pr.:* André Valabrègue	*Présid. :* Maurice Lemaire *Vice-pr.:* Albert Catalifaud Edmond Pezé

(*) Remplacé depuis par M. Paul Guillon, lui-même remplacé par M. Le Gall.

ceux qui ont pu se signaler ainsi par la qualité de leurs travaux : MM Jean Chardonnel sur la recherche scientifique [81], Joël Le Theule sur les armées de terre [82], Alexandre Sanguinetti, qui n'a cessé d'appeler le gouvernement à tirer toutes les conséquences de sa politique nucléaire en matière d'organisation de la défense [83], Jean-Marie Poirier sur l'éducation nationale [84], Jean Taittinger sur la construction [85], Roger Souchal

81. Cf. par exemple son rapport aux assises U.N.R.-U.D.T. à Nice, en novembre 1963, sur les problèmes actuels de la recherche scientifique et technique, et son rapport sur l'énergie atomique, n° 1588, annexe n° 18, du 2 octobre 1965 (commission des finances, de l'économie générale et du plan).

82. Voir notamment son rapport sur la loi de programme militaire, n° 695 du 28 novembre 1963 (commission de la défense nationale et des forces armées).

83. Voir son rapport « sur la politique militaire » aux assises de l'U.N.R.-U.D.T. à Nice en novembre 1963, et plus récemment, son rapport pour avis dans le cadre de la discussion des crédits d'équipement du Ministère des armées, n° 1621 du 13 octobre 1965 (commission de la défense nationale et des forces armées).

84. Voir ses rapports pour avis lors de la discussion du budget de l'Education nationale en 1964, n° 600 et en 1956, n° 1619 du 13 octobre 1965 (commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

85. Voir son rapport n° 1588, annexe n° 7, du 2 octobre 1965 (commission des finances, de l'économie générale et du plan).

sur les postes et télécommunications [86] et Roland Nungesser sur l'information [87]. Cette liste n'étant évidemment pas limitative et n'ayant aucune garantie d'objectivité scientifique [88].

En séance dans l'hémicycle

A examiner les places des députés U.N.R.-U.D.T. dans l'hémicycle, sous la deuxième législature, il est possible de se faire une idée de l'esprit communautaire dont ils font preuve dans leurs sous-groupes naturels régionaux ou départementaux. Les places sont maintenant attribuées, nous l'avons vu, par le bureau politique selon l'origine géographique des élus. Mais dans l'application de cette règle générale, des nuances existent qui ne sont pas sans signification. Ce n'est pas un hasard si se multiplient dans certaines régions les isolés — dirigeants du groupe issus de la région, par exemple, qui siègent aux premiers rangs loin de leurs voisins de circonscription — tandis qu'en d'autres les isolés sont rares et les leaders démocratiquement assis parmi les députés du crû. Sur la carte des régions de programme se détachent, toutes au Nord de la Loire, ou sur la Loire, les entités régionales les plus cohérentes selon ce critère, celles dont les députés sont le mieux groupés dans l'hémicycle : l'Alsace et le Nord qui ne laissent seules aucune de leurs ouailles, la région parisienne avec 3 % d'isolés seulement, la Lorraine, la Bretagne et la Champagne ensuite, puis, assez loin derrière, le Centre dont la proportion d'isolés coïncide avec la moyenne du groupe parlementaire, toutes les autres régions ayant donc un taux d'isolés supérieur à la moyenne [89].

En séance les consignes du groupe se passent de voisins à voisins. Certains députés sont au courant qui ont assisté à une réunion de commission, de sous-groupe, de groupe, ou qui ont conversé avec le responsable U.N.R.-U.D.T. de commission, un membre du bureau politique ou tel autre dirigeant. Les autres s'informent après d'eux. De plus, depuis le R.P.F., les vice-présidents du groupe assurent un tour de présence dans l'hémicycle. Le vice-président de service est muni d'un dossier de séance ; il peut, pour l'examen d'urgence d'une question, réunir le groupe pendant une suspension de séance : il est alors, de droit, rapporteur et,

86. Voir son rapport n° 1588, annexe n° 31, du 2 octobre 1965 (commission des finances, de l'économie générale et du plan).

87. Voir en particulier son rapport n° 1588, annexe n° 34, du 2 octobre 1965 sur l'O.R.T.F. et annexe n° 19 sur l'Information (commission des finances, de l'économie générale et du plan).

88. Notons cependant qu'elle avait été dressée avant le remaniement ministériel du 8 janvier 1965 qui faisait entrer au gouvernement trois des personnalités citées : MM. Alexandre Sanguinetti, Jean Charbonnel et Roland Nungesser.

89. Cette analyse a été faite sur la base de la répartition officielle des places dans l'hémicycle, en avril 1964. Nous avons considéré comme « isolé » tout parlementaire n'ayant aucun vis-à-vis de son département ou de sa région. Nous ne citons ici que le pourcentage d'isolés de la région parisienne (calculé sur ses soixante élus), des chiffres trop précis n'ayant guère de signification pour les autres régions étant donné le nombre d'élus sur lequel ils seraient calculés.

si nécessaire, organise les débats afin que les décisions indispensables soient prises en temps utile [90]. Lors des débats importants il est, en principe, assisté dans la conduite de la discussion et la détermination des votes par le responsable U.N.R.-U.D.T. de la commission intéressée [91]. Les députés qui désirent intervenir à titre personnel devant l'Assemblée doivent auparavant se concerter avec le président ou son délégué. Aucun amendement ne peut être déposé hors séance sans l'accord du responsable de la commission compétente, en séance sans l'accord du responsable du débat, du vice-président de service ou de son délégué [92].

En 1959 comme en 1962 l'U.N.R. avait réclamé la division de l'hémicycle en deux pour faire siéger, à l'anglaise, la majorité d'un côté, l'opposition de l'autre. Mais la tradition parlementaire française avait été la plus forte. L'U.N.R., au moins, sur ses propres travées, a peu à peu réinventé, sans l'adopter complètement, une autre division d'outre-Manche ; celle des *front benchers* et des *back-benchers*, des dirigeants et des dirigés. A étudier l'attribution des places individuelles aux élus U.N.R. dans l'hémicycle on remarque en effet qu'indépendamment du critère de répartition adopté, le hasard sous la première législature, l'origine géographique sous la seconde, les députés investis de responsabilités au bureau de l'Assemblée nationale, dans les commissions et au bureau politique du groupe ont tendance à se grouper en bas de l'hémicycle, aux premiers rangs, autour des bancs du gouvernement [93].

Plus de la moitié, en 1959, les trois quarts, en 1962, des places disponibles au premier rang sont occupés par des dirigeants et à eux seuls le premier, le second rang comptent proportionnellement, sous la première comme sous la deuxième législature, plus de dirigeants que tous les autres rangs réunis. Dans les séances solennelles de l'Assemblée, le président du groupe entouré de la majorité des vice-présidents, est au premier rang des députés, immédiatement derrière les deux bancs du gouvernement. Lors des séances qui n'attirent pas la foule des élus, les présents auront tendance à se serrer autour du vice-président de service ou de son délégué, au bas de l'hémicycle.

Les journées d'études parlementaires

Une fois l'an au moins, en septembre le plus souvent, à la veille de la rentrée parlementaire, les élus gaullistes sont conviés en une station balnéaire à réfléchir en commun à leur organisation et leur action. La nécessité d'échapper à l'agitation du Palais Bourbon et à l'atmosphère de scepticisme du Palais du Luxembourg, pour faire périodiquement le point et se retremper dans le bain d'amitié gaulliste, avait été ressentie

90. Réunion plénière du groupe U.N.R., Règlement intérieur, paragr. 3.

91. Article 16 des statuts actuels du groupe.

92. Article 17 des statuts actuels du groupe. La disposition concernant les interventions est héritée des statuts du groupe R.P.F., à cette différence près que l'autorisation était alors accordée par le bureau et non par le seul président. La disposition ayant trait aux amendements ne figurait pas aux statuts du groupe U.N.R. sous la première législature.

93. Cf. tableau n° 7 établi d'après notre analyse de la répartition des élus U.N.R. en janvier 1959 et octobre 1962 selon le plan officiel de l'Assemblée. Nous avons

dès la création de l'U.N.R. Le 15 décembre 1958 le comité central du mouvement avait ainsi décidé d'organiser courant janvier des séminaires de parlementaires à l'Abbaye de Royaumont [94]. Les 14 et 15 avril 1959, surtout, s'étaient tenues à Asnières deux Journées d'informations parlementaires, avec la participation du Premier ministre, M. Michel Debré. Son discours, celui de M. Albin Chalandon et les rapports de MM. Michel Habib-Deloncle, André Fanton, Joël Le Theule notamment avaient porté sur le rôle de l'U.N.R. dans la Cinquième République et les rapports

TABLEAU 7 **« Front benchers » de l'U.N.R.**

(Pourcentage d'élus investis de responsabilités par rapport au nombre de places réservées dans chaque rang à l'U.N.R.)

	Janvier 1959		Décembre 1962	
1er rang	53 %	(17) (*)	75 %	(28)
2me rang	18 %	(17)	31 %	(29)
Autres rangs dans les travées du bas	12 %	(59)	21 %	(97)
Travées du haut	12 %	(113)	18 %	(73)
Moyenne	16 %	(206)	27 %	(228)

(*) Entre parenthèses, le nombre de places sur lequel est calculé le pourcentage.

entre le gouvernement, le groupe parlementaire de l'Assemblée et le mouvement [95]. Mais ces journées avaient été en quelque sorte octroyées par le secrétariat général du mouvement aux parlementaires, « pour information » comme l'indiquait leur appellation ; les conclusions en avaient été dégagées par le secrétaire général de l'U.N.R. et non par le président du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale. Après les assises de Bordeaux, en novembre 1959, et le remplacement de M. Albin Chalandon par M. Jacques Richard, un parlementaire, le secrétariat général voit son rôle limité et perd de son emprise sur le groupe. Les 22, 23 et 24 septembre 1960 se tiennent à Arcachon les premières Journées d'études parlementaires, organisées par le groupe, pour le groupe. Il y décide « en pleine souveraineté » [96] une refonte de ses statuts et lance un mot d'ordre maladroit mais largement entendu : « 1961, année sociale ».

considéré comme étant « investis de responsabilités » les membres du bureau politique du groupe, les présidents, vice-présidents et le rapporteur général du budget dans les commissions, les responsables U.N.R.-U.D.T. de commission, les membres du bureau de l'Assemblée nationale. Pour la numération des rangs nous avons procédé de bas en haut de l'hémicycle en faisant abstraction des rangs réservés aux membres du gouvernement ou des commissions.

94. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central, le 15 décembre 1958, par un témoin. Les parlementaires devaient tous suivre les cours de ces séminaires en deux ou trois promotions successives.

95. Cf. ci-dessus, chap. IV.

96. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 27, 30 sept. 1960. Les statuts du groupe sont effectivement votés par le groupe. Mais lors de la première rencontre du groupe après les élections, ses dirigeants peuvent faire ratifier sans grandes

Ce premier colloque parlementaire est tellement apprécié par les élus qu'ils décident d'en faire une institution permanente. « ... Nous disons maintenant " Arcachon ", écrit le président du groupe à la veille des Journées d'études parlementaires suivantes, comme les radicaux disaient autrefois " Cadillac ", au point que la réunion de cet hiver, avant que le lieu n'en fût fixé, était simplement qualifiée " d'Arcachon bis ". [97] » Les parlementaires viennent de plus en plus nombreux à ces rendez-vous : ils étaient « plus de cent, les plus actifs » à Arcachon, ils seront « près de deux cents » à Ajaccio cinq mois plus tard, « la quasi-totalité » enfin à Beaulieu-sur-Mer en septembre 1963 [98]. « Par définition, écrit M. Raymond Schmittlein, la réunion du groupe n'est pas un congrès. Elle n'a ni la prétention de se substituer à des assises, ni même de les préparer. Elle est fixée sur le travail parlementaire, ce qui ne l'empêche pas de définir certains objectifs politiques. [99] » Il n'en reste pas moins que des rapports y sont présentés et discutés, des motions adoptées, voire des déclarations de politique générale, tout comme à un congrès. Il n'y manquait, à part les militants, que la publicité des débats et la présence solennelle des membres du gouvernement. Depuis les cinquièmes journées, celles de Beaulieu-sur-Mer en septembre 1963, ce n'est même plus le cas. Le Premier ministre et la plupart de ses ministres, ministres républicains indépendants compris, sont à la tribune d'honneur et la presse est admise à entendre leurs discours. « M. Pompidou, écrit M. Jacques Fauvet après l'intervention du Premier ministre à Beaulieu, découvre peu à peu ses talents. Longtemps, on ne lui connut que le style conseil d'administration ou de faculté ... Jusqu'au jour où il se révéla débater, incisif et persuasif à la tribune de l'Assemblée. Chef de gouvernement, il était devenu chef de majorité. Dimanche, il s'est fait chef de parti, combatif, excessif, injuste ... [100] » Au lieu de fustiger à huis-clos les élus U.N.R., comme M. Michel Debré à Pornichet du temps qu'il était Premier ministre, et de les appeler à se dépasser eux-mêmes, M. Georges Pompidou préfère en effet exalter leurs sentiments gaullistes en pourfendant publiquement les opposants au régime [101]. « ... C'est une sorte de conjuration externe et interne, s'écrie-t-il à Beaulieu aux vifs applaudissements des députés U.N.R.-U.D.T., que nous voyons se construire devant nous. Certains cherchent même à regrouper les anciens collaborateurs de l'Allemagne hitlérienne, des gens de l'O.A.S. et des revenants de la Quatrième et de la Troisième. Ils battent le rappel et

difficultés les statuts qu'ils désirent. C'est ainsi que le 4 décembre 1962 les nouveaux élus U.N.R.-U.D.T. ont adopté, sur le rapport de M. Michel Habib-Deloncle, une version des statuts remaniée sur quelques points importants au bénéfice du bureau politique, par rapport à la précédente législature.

97. Schmittlein (Raymond), « Le colloque parlementaire U.N.R. d'Ajaccio », *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 45, 10-16 fév. 1961.

98. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 27, 30 sept. 1960; *ibid.*, n° 45, 10-16 fév. 1961 ; *Informations et documents*, n° 6, 30 sept. 1963.

99. Schmittlein (Raymond), « Le colloque parlementaire U.N.R. d'Ajaccio », *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 45, 10-16 fév. 1961.

100. *Le Monde*, 24 sept. 1963.

101. Sur le discours de Pornichet et le style des allocutions de M. Michel Debré à l'U.N.R., cf. chap. IV.

GRAPHIQUE 4 **ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU BUREAU POLITIQUE**
Groupe U.N.R.-U.D.T. Assemblée nationale (membres de droit exclus)

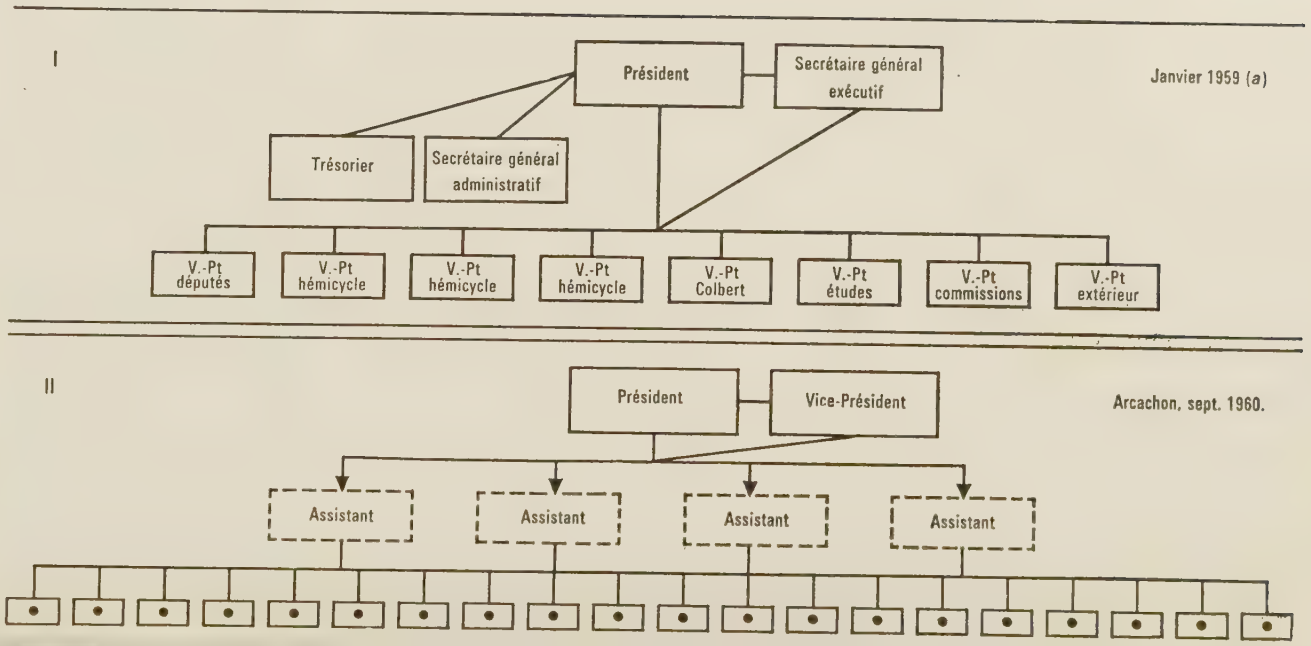

III

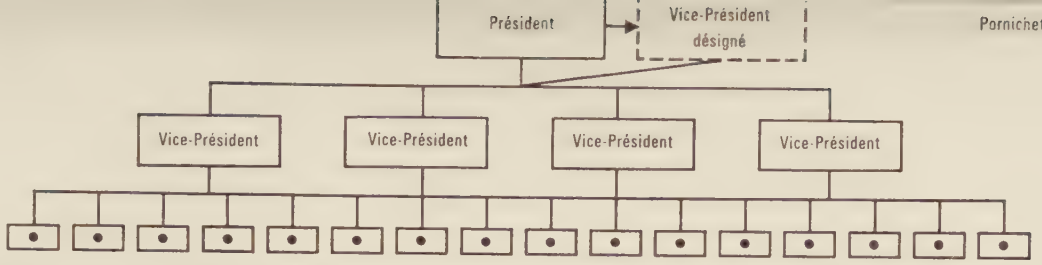

Pornichet, sept. 1961.

IV

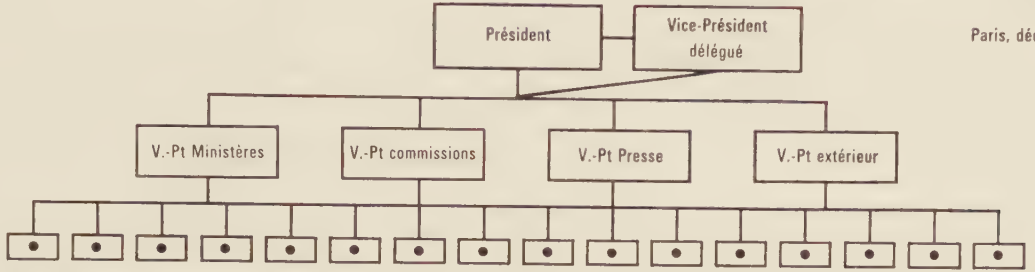

Paris, déc. 1962 (*b*).

(*a*) d'après le Courrier de la Nouvelle République, n° 6, oct.-nov. 1953

(*b*) d'après la circulaire 01.RT du 18 déc. 1962 et le texte des statuts

Légende :

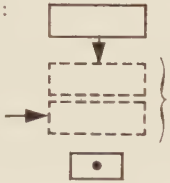

responsable élu par le groupe

responsable nommé par le Président

membre

relations hiérarchiques entre responsables élus

ne connaissent que l'odeur de la soupe ... [102] » Un an plus tard, à Dinard, il oppose le gaullisme à l'antigaullisme en une péroraison longuement applaudie par l'assistance, debout, et qui sera reprise dans un tract de l'U.N.R.-U.D.T. diffusé dans tout le pays :

> « ... Le gaullisme, c'est l'appel du 18 juin, l'antigaullisme, c'est la capitulation. Le gaullisme, c'est la résistance. L'antigaullisme, c'est la collaboration. Le gaullisme, c'est la libération, l'unité maintenue, l'Etat restauré, la nation au rang des vainqueurs. L'antigaullisme, c'est l'impuissance élevée à la hauteur d'une institution et vingt-trois gouvernements en douze années ... Le gaullisme, c'est une direction nationale, indépendante et le chef de l'Etat le plus illustre de l'Univers ... Le gaullisme, c'est le contraire du renoncement, de la médiocrité, de la résignation. C'est la fierté, c'est la prospérité, c'est l'optimisme. En fin de compte le gaullisme se confond avec la renaissance de la France... [103] »

La presse relève les paroles d'allégeance à M. Georges Pompidou prononcées, à cette occasion, par le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas : « ... Nous attendons beaucoup de lui, dans les prochaines semaines, demain et après-demain » [104].

L'irruption du gouvernement dans les Journées d'études parlementaires en 1962-1963 en a changé la nature. Quelques ministres, voire le Premier ministre, y venaient bien auparavant [105] mais par intermittence, peu nombreux, comme membres de l'U.N.R., en privé et à huis-clos. Il était difficile de maintenir cette formule avec un Premier ministre ne faisant pas partie de l'U.N.R. ; de plus, après les élections de novembre 1962, la majorité a pris conscience de sa force et ne dédaigne pas de la montrer. Comme les assises et les conseils nationaux du mouvement, les journées d'études parlementaires sont donc devenues l'occasion de réunir les troupes gaullistes au pied d'une brillante tribune ministérielle, de réchauffer leur enthousiasme collectif, de renouer entre compagnons. Le travail sérieux et les contacts réels entre le gouvernement et le groupe se font ailleurs, à Paris et d'abord au bureau politique du groupe.

Le bureau politique du groupe

Le bureau politique, qui, d'après l'article 3 des statuts, assiste le président, a connu bien des vicissitudes que nous schématisons dans le graphique n° 4. Certaines constantes, néanmoins, apparaissent d'une formule à l'autre. Le président, par exemple, a toujours eu un adjoint direct pour le seconder : en 1959 c'est le secrétaire général exécutif [106] qui joue ce rôle mais il prend tant d'importance au groupe qu'une

102. *La Nation*, 23 sept. 1963, « Spécial Beaulieu ».

103. Texte du discours prononcé par M. Georges Pompidou, Premier ministre, à l'issue de la séance plénière des Journées d'études parlementaires U.N.R.-U.D.T. Dinard, 24 sept. 1964. *Informations et documents*, groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T., Assemblée nationale, n° 16, sept. 1964.

104. *Le Monde*, 26 sept. 1964. *La Nation*, 25 sept. 1964.

105. Cf. tableau n° 8.

106. Primitivement, ce devait être le « secrétaire général : exécutif », c'est-à-dire le secrétaire général chargé des relations avec l'exécutif, sous couvert du président.

TABLEAU 8 LES JOURNÉES D'ÉTUDES PARLEMENTAIRES DE L'U.N.R.

Premières journées : Arcachon, 22-24 septembre 1960. Parmi les présents : MM. Jacques CHABAN-DELMAS, président de l'Assemblée nationale, Roger FREY, Raymond TRIBOULET et Louis TERRENOIRE, ministres, Raymond SCHMITTLEIN, président du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale, Jacques RICHARD, secrétaire général de l'U.N.R. — Révision des statuts du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale ; approbation de la loi-programme militaire ; « 1961, année sociale ».

Deuxièmes journées : Ajaccio, 7-10 février 1961. Parmi les présents : MM. Jacques CHABAN-DELMAS, président de l'Assemblée nationale, Raymond SCHMITTLEIN, président du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale, Jacques RICHARD, secrétaire général de l'U.N.R. — Rapports de MM. Jacques NOU et Louis DEGRAEVE sur l'association Capital-Travail et l'intéressement des travailleurs à l'entreprise ; réforme fiscale ; allocution de M. Jacques CHABAN-DELMAS.

Troisièmes journées : Pornichet, 21-24 septembre 1961. Parmi les présents : MM. Michel DEBRÉ, Premier ministre, Raymond SCHMITTLEIN, président du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale. — Discussion sur les rapports entre le gouvernement et l'U.N.R., allocution de M. Michel DEBRÉ, l'U.N.R. propose au M.R.P. et aux indépendants un contrat de majorité pour faire face « au danger de subversion fasciste ».

Quatrièmes journées : Saint-Raphaël, 18-21 septembre 1962. Parmi les présents : MM. Jacques CHABAN-DELMAS, président de l'Assemblée nationale, Roger FREY, Jacques MARETTE, Roger DUSSEAULX, Jacques MAZIOL, Michel MAURICE-BOKANOWSKI, Pierre DUMAS, Alain PEYREFITTE, ministres, Raymond SCHMITTLEIN, président du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale, Louis TERRENOIRE, secrétaire général de l'U.N.R. — Rapports de M. Michel HABIB-DELONCLE sur le référendum du 28 octobre 1962, allocutions de M. Pierre DUMAS et Alain PEYREFITTE.

Cinquièmes journées : Beaulieu-sur-Mer, 20-22 septembre 1963. Parmi les présents : MM. Georges POMPIDOU, Premier ministre, Jacques CHABAN-DELMAS, président de l'Assemblée nationale, Raymond MARCELLIN, Louis JOXE, Jean de BROGLIE, Roger FREY, Pierre DUMAS, ministres, Henry REY, président du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale, Maurice BAYROU, président du groupe U.N.R.-U.D.T. du Sénat, Jacques BAUMEL, secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T. — Allocutions de MM. Georges POMPIDOU et Jean de BROGLIE, rapports des responsables des groupes d'études spécialisées de l'Education nationale, de la Sécurité sociale, de la Santé publique, des Rapatriés, de la Construction, des personnes âgées.

Sixièmes journées : Dinard, 22-25 septembre 1964. Parmi les présents : MM. Georges POMPIDOU, Premier ministre, Jacques CHABAN-DELMAS, président de l'Assemblée nationale, « la quasi-totalité » des ministres, Henry REY, président du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale, Jacques BAUMEL, secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T. — Allocutions de MM. Georges POMPIDOU et Jacques CHABAN-DELMAS. Rapports de MM. Christian DE LA MALÈNE sur la politique générale, Maurice LEMAIRE sur le V[e] plan et Alexandre SANGUINETTI sur les questions militaires.

Septièmes journées : Barbizon, 4 octobre 1965. Parmi les présents : MM. Georges POMPIDOU, Premier ministre, Pierre DUMAS, Robert BOULIN, Jacques MAZIOL, Roger FREY, Marc JACQUET, une « quinzaine de ministres et secrétaires d'Etat » au total, M. Henry REY, président du groupe U.N.R. à l'Assemblée nationale, M. Jacques BAUMEL, secrétaire général du mouvement. — Allocution de M. Georges POMPIDOU, exposés de MM. DUMAS, BOULIN, MAZIOL et FREY touchant l'activité de leurs ministères respectifs et les prochains débats parlementaires.

Sources : *Courrier de la nouvelle République*, n° 27, 30 sept.-6 oct. 1960 ; n° 46, 17-23 févr. 1961 ; *Le Monde*, 26 sept. 1961 ; *La Nation*, 20 sept. et 24 sept. 1962 ; *ibid.*, 19 sept., 21-22 sept., 23 sept. 1963 ; *ibid.*, 25 sept. 1963 ; *Le Monde*, 6 oct. 1965.

réaction se produit et à Arcachon le poste est supprimé [107]. Un vice-président, toutefois, le remplace, imposé d'abord au président par les suffrages du groupe (système d'Arcachon), librement choisi par lui, ensuite, au sein du groupe (système de Pornichet), puis parmi les cinq vice-présidents élus par le groupe (statuts en vigueur depuis décembre 1962) [108].

Peu à peu une division s'opère entre le travail du président et celui de son adjoint direct et, en décembre 1962, ce dernier se voit reconnaître l'entière responsabilité du groupe sur le plan administratif : organisation et direction du secrétariat, du service d'accueil, du service législatif, de la documentation, etc ... [109]. Le président ainsi libéré des problèmes d'administration peut se consacrer pleinement aux questions politiques ; de plus, son adjoint a moins l'occasion d'empiéter, comme en 1959, sur ses attributions. Le président peut également nommer au sein du groupe des assistants et leur déléguer certains de ses pouvoirs. En fait, cette possibilité n'a guère été utilisée qu'en 1960-1961, après que le groupe, pour renforcer les pouvoirs du président, eût supprimé, à Arcachon, tous les postes de vice-présidents sauf un : il fallait bien assurer les fonctions jusque-là remplies par les vice-présidents, comme la direction des députés en séance, l'organisation des réunions plénières salle Colbert, le planning des études au sein du groupe, la coordination des travaux de commission, les rapports avec l'extérieur ... Mais les membres du groupe n'apprécièrent nullement, durant cette année, d'être encadrés par des collègues qu'ils n'avaient pas forcément élus au bureau politique. Ainsi rétablit-on les vice-présidences et les fonctions d'assistants tombèrent-elles en désuétude. Quatre vice-présidents élus par le groupe sont donc investis par le président de tâches précises : le vice-président « ministères » est chargé des rapports du groupe avec le Premier ministre et les membres du gouvernement — audiences, délégations, notes écrites — pour tous les problèmes généraux ; le vice-président « commissions » doit coordonner les travaux du bureau politique, des groupes d'études spécialisés et des commissions de l'Assemblée ; le vice-président « extérieur » veille aux relations entre le groupe et

Mais les deux points sont tombés et il est devenu le « secrétaire général exécutif » par opposition au « secrétaire général administratif » du groupe. Le premier poste a été tenu par M. Michel Habib-Deloncle, le second par M. André Vidal qui avait imaginé cette structure du bureau politique. Le député du Tarn ayant été souffrant, M. Michel Habib-Deloncle l'avait suppléé, donnant à certains l'impression d'un pouvoir envahissant.

107. Cf. ci-dessus, chap. IV.

108. Il était difficile de demander au président de se décharger sur un vice-président qu'il n'avait pas choisi, d'où l'abandon à Pornichet de la formule d'Arcachon. Mais il était difficile, pour les membres du bureau politique élus par le groupe, de se placer sous l'autorité d'un vice-président simplement nommé par le président, d'où l'abandon de la formule de Pornichet, et le compromis actuel qui assure au vice-président délégué une double légitimité : l'élection du groupe, comme vice-président, et la confiance du président, comme délégué. Le vice-président « nommé » selon la règle de Pornichet fut M. Claude Labbé, le vice-président « délégué » est, depuis le début de la deuxième législature, M. René Tomasini.

109. Statuts du groupe, déc. 1962, art. 4 et Circulaire 01-RT du 18 déc. 1962.

les organisations extérieures, professionnelles notamment, le vice-président « presse », enfin, est le seul porte-parole habilité du groupe [110].

De ces essais et erreurs d'organisation se dégage une règle non écrite mais essentielle : *les principaux dirigeants du groupe doivent avoir à la fois la confiance du groupe, qui les élit chaque année, et celle du président, qui leur délègue certains de ses pouvoirs et peut toujours revenir sur cette délégation.* Une seconde règle apparaît à la lumière des modifications successives de la composition du bureau politique : la nécessité, pour diriger un groupe nombreux, d'une certaine déconcentration du pouvoir. En 1959, le groupe U.N.R. s'inspire étroitement de l'expérience du R.P.F. : celui-ci avait à l'Assemblée nationale un président, un secrétaire général, deux secrétaires, un trésorier et de quatre à six vice-présidents [111], l'U.N.R. aura un président, un secrétaire général exécutif, un trésorier et huit vice-présidents. Mais ce n'est pas la même chose que d'encadrer cent vingt députés et plus de deux cents. Dès 1960, le bureau politique du groupe U.N.R. élargit la base de sa pyramide et lui ajoute un étage intermédiaire : seize à vingt membres assureront désormais le contact direct avec le groupe, sous l'autorité de quatre vice-présidents ou, un certain temps, d'assistants nommés, supervisés eux-mêmes par le président et son adjoint direct [112].

A ces dirigeants du groupe se sont toujours ajoutés des notables, membres ès qualité du bureau politique : le président de l'Assemblée, M. Jacques Chaban-Delmas, qui assiste presque toujours, au moins en partie, aux réunions ; les vice-présidents et questeurs de l'Assemblée ; les présidents, ou, à défaut, vice-présidents U.N.R.-U.D.T. des commissions permanentes de l'Assemblée ; le rapporteur général du budget ; l'ancien Premier ministre, M. Michel Debré ; les anciens présidents de groupe ; le président du groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. du Sénat, le secrétaire général du mouvement et, en principe, les membres du gouvernement [113]. Hormis ces derniers qui, par discrétion et respect de la règle de séparation des pouvoirs, n'assistent généralement aux réunions que sur invitation, les membres de droit du bureau politique ont voix délibérative. Contrairement aux membres élus, toutefois, ils ne sont pas tenus à l'assiduité, eu égard à leurs charges [114]. Participent également aux délibérations du bureau politique les six responsables U.N.R.-U.D.T. de commissions, sortes de *Whips* chargés de transmettre aux commissaires appartenant au groupe les consignes du bureau et de veiller à leur assiduité et discipline [115].

110. Circulaire 01-RT : « Attribution des vice-présidents du groupe U.N.R.-U.D.T. », signée Roger Dusseaulx, président du groupe, 18 déc. 1962.

111. Assemblée nationale, Groupe du Rassemblement du peuple français, Statuts, art. IV (1951) et versions successives des statuts du groupe U.N.R.-U.D.T.

112. Cf. graphique n° 4.

113. Article 9 des statuts, complété par le relevé officiel de la composition du bureau politique : on y constate l'existence de certains membres ès qualité, comme les ministres, non prévus aux statuts.

114. L'article 11 des statuts prévoit la démission d'office de tout membre du bureau politique absent sans excuse valable à trois séances successives.

115. Ces six responsables sont désignés par le bureau politique parmi les membres du groupe appartenant à la commission intéressée et en accord avec eux (art. 16).

Au total le bureau politique compte, depuis octobre 1960, vingt-deux membres élus, plus, ministres non compris, une dizaine de membres de droit sous la première législature, près d'une trentaine sous la deuxième. La majorité est donc passée en 1962 des membres élus aux membres de droit qui ajoutent ainsi au prestige attaché à leurs fonctions la force du nombre. Evolution naturelle dans la mesure où l'U.N.R. a alors accepté d'être avant tout le parti du gouvernement.

Les relations avec le gouvernement

Le bureau politique, en effet, est le rouage essentiel entre le gouvernement et le groupe puisque c'est à lui qu'il appartient d'assurer « l'élaboration des questions d'ordre politique en vue de leur présentation au groupe » [116]. Aucune proposition de loi, aucune question orale, aucune question écrite de portée politique ne peut être déposée sur le bureau de l'Assemblée par un membre du groupe sans l'accord du bureau politique ; aucun membre du groupe n'est autorisé à donner sa signature à des propositions de loi émanant de députés n'appartenant pas au groupe sans l'accord du bureau politique [117]. Quant aux initiatives gouvernementales elles sont discutées en priorité par le bureau politique que le gouvernement informe en principe de ses intentions avant qu'elles se soient traduites par le dépôt d'un texte sur le bureau de l'Assemblée.

Tous les débats du bureau politique ont lieu en présence d'un ministre au moins, le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, qui joue ainsi le rôle de délégué du gouvernement auprès du groupe et, inversement, de porte-parole du groupe auprès du gouvernement. Il doit provoquer la venue de tel ou tel ministre si le besoin s'en fait sentir, insister le cas échéant auprès du gouvernement pour que l'on révise le texte initialement proposé, bref favoriser les compromis, aplanir les difficultés, éviter les malentendus. Il est reçu chaque matin par le Premier ministre.

Peu à peu s'est tissé tout un réseau de relations entre le groupe et le gouvernement, réseau amical d'hommes qui se connaissent depuis vingt ans, s'appellent par leurs prénoms et se tutoient indépendamment des honneurs d'aujourd'hui [118], réseau fonctionnel aussi mis en place par M. Michel Debré puis M. Georges Pompidou.

Dans ses souvenirs sur l'affaire algérienne, M. Louis Terrenoire évoque les réunions des leaders de la majorité à Matignon, autour de

Leur existence répond à une double exigence : laisser au président ou vice-président de commission appartenant au mouvement une certaine indépendance nécessaire à l'exercice de ses fonctions et assurer l'unité d'action des commissaires U.N.R.-U.D.T. dans chaque commission.

116. Article 6 des statuts actuels. Notons qu'il est habilité à prendre des décisions d'urgence chaque fois qu'il est matériellement impossible de convoquer le groupe à cet effet. Il décide normalement à la majorité absolue de ses membres, à la majorité des membres présents en cas d'urgence (art. 7).

117. En fait pour les initiatives parlementaires les moins importantes, qui sont les plus nombreuses, une commission de recevabilité composée des responsables U.N.R.-U.D.T. de commission et présidée par le vice-président délégué, est saisie. Si elle donne son accord les membres du bureau politique en sont informés par écrit et peuvent demander le renvoi devant le bureau politique, dans un certain délai.

118. Cf. ci-après, IV[e] partie, chap. 12.

M. Michel Debré, dans la salle-à-manger des conseils de cabinet : « C'était une heureuse coutume, écrit-il, qu'il avait créée. Accompagné généralement de Michel Habib-Deloncle (secrétaire général exécutif du groupe) et du sénateur Maurice Bayrou (président du groupe sénatorial), j'y rencontrais les indépendants Henry Bergasse et François Valentin, le républicain populaire Charles Bosson, le député de Bône, Pierre Portolano et, fort souvent, le président Paul Reynaud »[119]. Reçus ensemble, au début, les dirigeants des groupes de la majorité le seront plus tard séparément, mais toujours sans exception. Le Premier ministre se concerte avec eux avant l'ouverture des sessions parlementaires, a l'occasion d'un tour d'horizon de politique générale ou de décisions concernant des textes, des débats importants : fixation des prix agricoles le 5 octobre 1961, genèse et vote de la loi scolaire et de la loi d'orientation agricole par exemple[120]. Lorsque M. Maurice Faure, lors d'une Table ronde organisée par Europe n° 1 pendant la campagne des élections législatives de 1962, mettra M. Jacques Chaban-Delmas au défi de lui citer « un seul cas ... ou pendant la dernière législature, l'U.N.R. (ait) dit au général de Gaulle : "Je ne suis pas d'accord avec vous" et (ait) infléchi sa décision », le président de l'Assemblée nationale citera les lois agricoles :

> « ... Lors du débat sur les lois agricoles, assurera-t-il, il y a eu des modifications importantes qui sont intervenues. Parfaitement, vous l'ignorez peut-être mais je peux vous le dire — soit avant le dépôt — soit après, par amendement » et, précisément, par des discussions dont je peux dire qu'elles ont été très âpres et acharnées ... Le fait de voter conformément à une directive générale n'empêche pas de discuter sur cette directive.[121] »

« Monsieur Michel Debré, nous a confié M. Raymond Schmittlein, m'avait en tant que président de groupe ouvert la porte de son directeur de cabinet, M. Racine, qui me tenait au courant de tout. » Dans les circonstances graves le Premier ministre vient lui-même devant le groupe, comme en octobre 1959 lors de l'affaire Delbecque, en mars 1960 pour demander a une trentaine de députés U.N.R. de retirer leur demande de convocation anticipée du Parlement sur les problèmes agricoles ou encore en avril 1960 a propos de l'exclusion de M. Jacques Soustelle. Mais il prend bien soin de s'adresser au groupe en d'autres occasions, moins dramatiques. Ainsi le 22 octobre 1959, huit jours après avoir exigé la sévérité a l'encontre de M. Léon Delbecque, il répond salle Colbert aux questions des députés sur les problèmes économiques, agricoles et fiscaux. Pour le reste « tournons la page », déclare-t-il à ses amis, en leur promettant de revenir devant eux a intervalles réguliers, deux ou

119. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, p. 132. L'U.N.R. était donc reçue par le Premier ministre au simple titre de groupe de la majorité, sans faveur spéciale. M. Michel Debré au début de son ministère recevait régulièrement aussi des représentants de l'opposition, M. Guy Mollet, notamment, une fois par mois (cf. *Le Courrier politique*, lettre n° 5, 10 avr. 1959).

120. Cf. Courtot (Aline), « La loi scolaire de décembre 1959 », *Revue française de science politique*, 12 (2), juin 1963, 352-388.

121. Fondation nationale des sciences politiques, *La campagne électorale*, oct.-nov. 1962, II, p. 179 (textes des discours et débats a la radio et a la télévision réunis par Monica Charlot, Michèle Cotta et Nicole Racine).

trois fois par mois, pour s'entretenir de leurs préoccupations et des affaires à l'ordre du jour [122]. Promesse tenue, pendant les sessions tout au moins : le 17 octobre 1961, par exemple, il présente au groupe la loi de finances, avec M. Valéry Giscard d'Estaing, le 24 octobre il défend la politique sociale du gouvernement, le 21 novembre il expose sa politique des salaires.

M. Georges Pompidou semble avoir encore multiplié ces contacts entre le groupe et lui. Une ou deux fois l'an il invite à un cocktail les parlementaires U.N.R.-U.D.T. qu'il reçoit en outre à déjeuner presque chaque année, région par région. Il s'entretient avec les membres du bureau politique deux ou trois fois au moins par session, avec le président du groupe hebdomadairement en cours de session, deux fois par mois environ en dehors des sessions. En cas de crise il multiplie les conversations : le 2 octobre 1962 il accorde une audience à une délégation du groupe U.N.R. sur le référendum constitutionnel et d'éventuelles élections législatives, le 25 octobre il réunit dans son bureau, ministres indépendants et dirigeants de l'U.N.R. pour favoriser les alliances électorales entre les deux mouvements, le 19 novembre il tire avec les mêmes interlocuteurs les conclusions du résultat des élections. En mars 1963 il reçoit à deux reprises les représentants du groupe U.N.R. à propos de la grève des mineurs comme, plus tard, à l'automne 1964, les spécialistes des problèmes agricoles au sein du groupe à l'occasion de la motion de censure de politique agricole déposée par l'opposition. De même que M. Michel Debré sous la précédente législature, M. Georges Pompidou se rend régulièrement salle Colbert pour défendre sa politique devant le groupe. Il appellera ainsi les députés U.N.R.-U.D.T. à la discipline dans le débat sur la motion de censure agricole mais ne manquera pas de les remercier de l'avoir entendu en allant, le 4 novembre 1964, leur annoncer en priorité les décisions du gouvernement en la matière [123]. A l'ouverture de la session il développe devant les élus U.N.R.-U.D.T. le programme du gouvernement, lors de la clôture il vient dresser un bilan des mesures intervenues sur le plan législatif.

Ces rencontres peuvent être l'occasion d'aménagements de détail dans l'organisation des rapports entre le gouvernement et le groupe : le 20 février 1963, le Premier ministre s'engage ainsi, en réponse à une proposition des membres du groupe, à dresser tous les six mois, sur les antennes de la R.T.F., le bilan de l'œuvre gouvernementale et l'état de ses projets [124] ; en septembre 1963, lors des Journées d'études parlementaires, à Beaulieu-sur-Mer, M. Georges Pompidou décide qu'un ministre assistera désormais à toutes les réunions du groupe « afin, précise M. Henry Rey en annonçant cette mesure, de répondre aux questions qui lui seraient posées et ainsi nous faire partager plus complè-

122. *Le Monde*, 24 oct. 1959. Ce qui confirme qu'il ne le faisait guère auparavant, de janvier à octobre 1959.

123. Cf. *La Nation*, 5 nov. 1964. D'une manière générale ces données concernant les contacts entre le Premier ministre et le groupe sont tirées d'un dépouillement systématique de *La Nation*, du *Monde*, d'*Informations et documents parlementaires*, complété par diverses interviews.

124. *La Nation*, 21 fév. 1963. C'est l'origine des « causeries au coin du feu ».

tement les différentes préoccupations ministérielles [125]. En avril 1965, à la requête de M. Jacques Chaban-Delmas soucieux d'améliorer l'information des députés, le Premier ministre demande aux membres du gouvernement de désigner chacun un fonctionnaire de leur cabinet pour assurer une liaison permanente avec la division des informations parlementaires de l'Assemblée nationale [126]. Les ministres, en même temps, prennent l'habitude de ne plus réserver leurs explications aux seules commissions de l'Assemblée et d'en faire également bénéficier les groupes d'études spécialisés, le groupe U.N.R.-U.D.T. en réunion plénière et le bureau politique du groupe. Quelques exemples : le 22 janvier 1963 M. Pierre Messmer traite de la force de frappe devant le groupe, le 7 février MM. Couve de Murville, Pierre Messmer et Michel Habib-Deloncle de la crise de Bruxelles, le 4 avril MM. Michel Maurice-Bokanowski, Pierre Dumas et Gilbert Grandval tirent avec les députés U.N.R. les enseignements de la grève des mineurs ; le 14 avril 1964 M. Marc Jacquet défend son projet d'équipement routier ; le 28 avril M. Alain Peyrefitte son projet de statut de l'O.R.T.F., au bureau politique d'abord puis salle Colbert ; M. Jacques Maziol en juin présente son texte sur le bail à la construction ; M. Gilbert Grandval, en avril 1965, expose son projet de réforme des comités d'entreprise ; M. Edgar Pisani nous l'avons vu, se rend régulièrement devant le groupe d'études agricoles U.N.R.-U.D.T. du Palais Bourbon.

Est-ce à dire que les conflits entre le groupe et le gouvernement, incessants sous la première législature, soient maintenant dépassés, que les rapports entre l'U.N.R. parlementaire et le pouvoir exécutif ne posent plus aucun problème ? Le groupe, c'est un fait, accepte mieux la sujétion gouvernementale dans la mesure où elle s'exerce avec certaines formes. Témoin cette déclaration de son président, M. Roger Dusseaulx à l'époque, sur le vote du budget de 1963 : « Le groupe U.N.R.-U.D.T., qui a largement participé à la discussion budgétaire, votera le budget non par résignation, non parce que nous serions des inconditionnels, mais parce que nous avons le sentiment que les dépenses publiques par leur volume et leur destination, contribueront à l'évolution sociale et à l'expression économique. Ce sera l'honneur de la majorité d'apporter ici le soutien du pays à un budget présenté par le gouvernement qui a sa confiance » [127]. Il est exact également que les dernières lois de finances ont été partiellement revues et corrigées avant même l'examen en commission, puis amendées à nouveau au cours de la discussion parlementaire. « En première lecture, précise M. Pierre Dumas à propos de la loi de finances de 1964, 162 amendements ... ont été déposés dont 68 émanaient de la majorité, 55 ont été adoptés avec l'accord du gouvernement, qui ont assez sensiblement modifié l'esprit des articles relatifs à la taxation des plus-values immobilières. [128] » « Le dialogue, à l'évidence, a été réelle-

125. *La Nation*, 27 sept. 1963. Cette présence continue sera assurée, le plus souvent, par M. Pierre Dumas.

126. *Le Monde*, 8 avr. 1964.

127. Intervention du président Roger Dusseaulx à la fin des débats budgétaires, *Informations et documents*, n° 1, 31 mars 1963.

128. Schéma de la communication de M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, au conseil des ministres

ment noué entre le gouvernement et le Parlement tout entier, reconnaîssait déjà en janvier 1963 M. Jacques Chaban-Delmas, qui n'avait guère ménagé ses critiques, sur ce plan, au gouvernement précédent ... Les textes finalement adoptés ont largement porté la trace de l'influence parlementaire.[129] » Certaines initiatives du groupe U.N.R. dont la plus importante est la proposition de loi sur l'économie contractuelle agricole ont reçu le soutien du gouvernement et acquis, rappelons-le, force de loi. Le ministre du Travail, pour la loi sur la réforme des comités d'entreprise s'est, semble-t-il, directement inspiré d'une proposition d'un groupe d'études U.N.R. Le texte sur l'extension de la taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.), à l'inverse, a été remis en chantier au niveau gouvernemental, sur décision du Premier ministre, après un premier sondage malheureux de la majorité ; il faudra près de deux ans avant qu'il ne revienne devant le Parlement, assez profondément remanié dans le sens désiré par les parlementaires : ressources égales aux anciennes ressources pour les collectivités locales et autonomie du fonds dispensateur. On pourait multiplier les exemples.

Néanmoins cette collaboration entre le gouvernement et le groupe U.N.R.-U.D.T. a des limites que ne manquent pas de souligner eux-mêmes les responsables du groupe. « Ici-bas, rappelle M. Henry Rey au gouvernement lors des Journées de Dinard, tout est perfectible ». Et de formuler un certain nombre de griefs :

> « ... Depuis octobre 1963, c'est-à-dire pratiquement depuis un an, ... les membres du groupe ont déposé 1789 questions écrites et 157 questions orales. Or, à ce jour, plus de 10 % des questions écrites sont restées sans réponse, 20 % n'ont obtenu des réponses qu'après un délai supérieur à deux mois et souvent les réponses faites se sont avérées rédigées d'une telle façon que nos compagnons n'ont pu s'en satisfaire. Plus d'un tiers des questions orales n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée ... Je me permettrai aussi, MM. les Ministres, poursuit le président du groupe, de vous demander que lorsque des propositions de loi étudiées par nos groupes d'études spécialisés, approuvées par notre bureau politique, sont déposées, qu'elles soient prises en considération plus souvent qu'elles ne le sont actuellement par le gouvernement et que dans son ordre du jour prioritaire celui-ci leur donne une place plus importante.[130] »

Sur cent huit propositions de loi déposées, en effet, par les membres du groupe U.N.R. en deux ans (1962-1963), quatre seulement avaient été adoptées définitivement, une avait été adoptée en première lecture au 31 décembre 1963[131]. Cinq textes sur plus de cent, la proportion est extrêmement faible. Il ne faut pas s'arrêter, il est vrai, à cet aspect des

du 2 janvier 1964, sur le bilan de la deuxième session parlementaire. *Informations et documents*, n° 9, déc. 1963.

129. Une interview de Jacques Chaban-Delmas recueillie par Jean-Michel Royer. *Notre République* n° 68, 24 janv. 1963. Il s'agit plus particulièrement du débat préliminaire sur la loi de finances 1963 et de la discussion sur la Cour de sûreté de l'Etat.

130. Journées d'études... à Dinard, Discours prononcé le 24 septembre 1964 par le président Henry Rey, *Informations et documents*, n° 16, sept. 1964.

131. Il s'agissait de la proposition de loi n° 281 sur l'économie contractuelle en agriculture, adoptée définitivement le 6 juillet 1964. Les quatre propositions adoptées étaient : la proposition n° 127 de M. Durbet tendant à permettre le recours de la

GRAPHIQUE 5 **COMPLEXITÉ DES RELATIONS ENTRE LE POUVOIR EXÉCUTIF ET LE GROUPE U.N.R.-U.D.T. DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

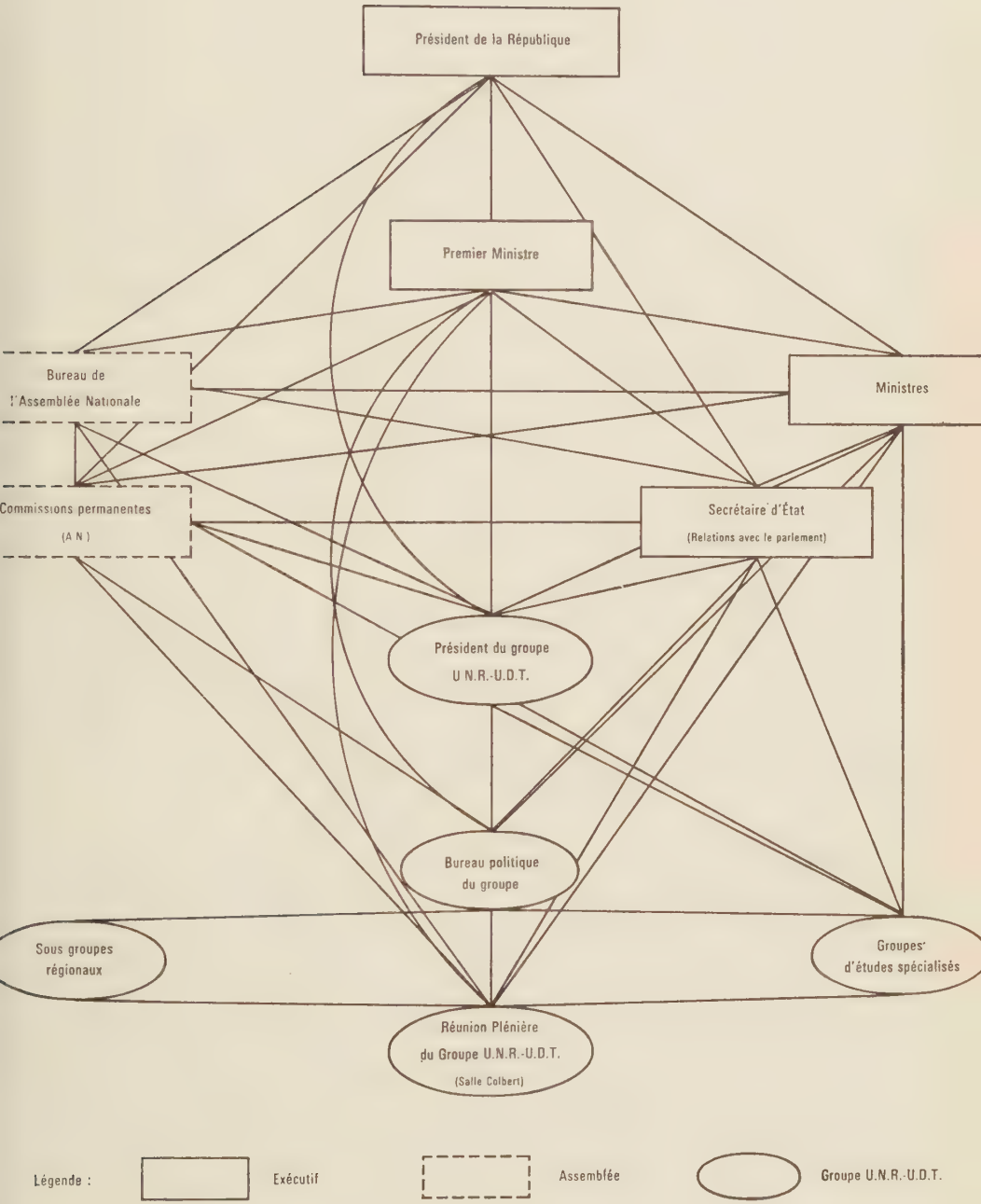

choses qui n'est pas propre au Parlement français : seuls les ministres ont les moyens d'information et les collaborateurs nécessaires pour légiférer efficacement ... Pour juger de l'état exact des relations entre le groupe et le gouvernement on peut toutefois se référer à la définition qu'avait donnée M. Georges Pompidou lui-même des formes que pouvait prendre la collaboration « d'un grand parti majoritaire » à l'œuvre gouvernementale. Il faut dépasser, avait insisté le Premier ministre, le simple soutien permanent sanctionné par le concours, fût-il régulier et constant, des suffrages du groupe :

> « ... Il s'agit à l'avenir, non seulement de réclamer de la majorité la sanction du vote, mais de l'associer à l'élaboration des projets législatifs qui lui sont soumis. Il est nécessaire que les services du gouvernement et les groupes d'études qui ont été créés à l'intérieur de la majorité réfléchissent sur les mêmes sujets et collaborent à la mise en forme de projets de loi. C'est à ce prix que sera établie, entre l'exécutif et la majorité, une solidarité étroite et profonde.[132] »

Ce qui pose le problème de l'efficacité des groupes d'études spécialisés, dont nous avons parlé plus haut :

> « L'utilité d'une coopération préalable entre le Parlement et le gouvernement, constatait avec humour le Premier ministre venu haranguer les parlementaires gaullistes à Beaulieu, vient de m'être démontrée de façon éclatante par Jacques Chaban-Delmas, car, faute de nous être concertés, il a exprimé une bonne partie de ce que je voulais dire...[133] »

Il reste que des structures ont été mises peu à peu en place, qu'une majorité parlementaire s'est constituée et a pris conscience de sa condition de majorité, facilitant les échanges entre le gouvernement et le Parlement. Le circuit d'information et le jeu des influences qui lient le pouvoir exécutif et l'U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale sont moins efficaces que ne l'admettent officiellement les gaullistes, mais sont également moins simples que ne le prétend l'opposition en se fondant sur la discipline de vote des élus U.N.R.-U.D.T.[134]. Pour être suivi le gouvernement explique, amende, révise à l'occasion sa politique plus qu'il ne menace. Il est responsable, au bout du compte, de l'unité et de la cohésion de sa majorité, qui le sait, le sent et le lui montre, en dépit de l'autorité qu'elle lui reconnaît et du prestige qu'elle lui accorde.

victime d'un accident de trajet contre le tiers responsable ; la proposition de loi n° 170 de M. Guena tendant à modifier l'article 1, 147 du code rural en ce qui concerne les accidents du travail agricole dus à une faute intentionnelle ; la proposition de loi n° 247 de M. Comte-Offenbach tendant à permettre l'interdiction totale de la vente de certaines espèces de gibier en voie de diminution ou menacées de disparition et la proposition de loi n° 324 de M. Guillon et des membres du groupe, tendant à modifier et à compléter les dispositions relatives à l'emploi des enfants dans le spectacle (*Informations et documents*, n° 3, déc. 1963). Sur la mortalité des propositions de loi sous la V^e^ par comparaison à la IV^e^, cf. Parodi (J.-L.), *Les rapports entre l'exécutif et le législatif sous la V^e^ République*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1962, p. 13.

132. « Georges Pompidou répond à trois questions de " Notre République " », *Notre République*, n° 70, 22 fév. 1963.

133. Journées d'études du groupe U.N.R.-U.D.T., Beaulieu-sur-Mer, Allocution de M. Georges Pompidou, le 22 sept. 1963, *Informations et documents*, n° 6, 30 sept. 1963.

134. Cf. graphique n° 5.

troisième partie

LA SOURCE DU POUVOIR

CHAPITRE 7

Les « nouveaux gaullistes » au Parlement et à la tête des fédérations départementales

« Ce qui, de prime abord, frappe, rassure et réjouit dans cette salle ... c'est la permanence du personnel gaulliste. » C'est par ces mots que M. Jacques Chaban-Delmas accueillait à Bordeaux, le 15 novembre 1959, les 4 000 congressistes de l'Union pour la nouvelle République. « ... Mis à part les jeunes, poursuivait-il, venus à nous si nombreux depuis un an, mais dont les représentants ne figurent pas ici en foule ... nous retrouvons tant de visages connus qui nous permettent de remonter le cours du temps, de jalons en jalons, les républicains sociaux, le Rassemblement du peuple français, l'Union gaulliste, la résistance, la France combattante, la France libre et, enfin, pour commencement, l'Appel du 18 juin 1940 ...[1] » « ... Nous ne sommes pas la réédition du R.P.F., déclarait huit mois plus tôt M. Albin Chalandon, mais un parti nouveau, avec des hommes nouveaux.[2] »

Renouvellement ou permanence ? Les déclarations des dirigeants de l'U.N.R. ne pouvaient permettre de trancher la question : il est bien dans l'ambiance d'un congrès et dans la nature d'un « gaulliste historique » d'insister sur la permanence, comme il est du rôle d'un secrétaire général de penser avant tout au renouvellement. Les jugements portés de l'extérieur sur l'U.N.R. ne nous éclairent pas davantage. Pour *Paris-Match*, par exemple, les hommes que la vague gaulliste de novembre 1958 a conduits au Palais Bourbon, ce sont « les inconnus dans le Palais », « ... des compagnons de la libération ... surtout des cadres R.P.F. », hommes « de passé, d'âges et de conditions sociales différents » mais qui ont en commun « le sentiment d'appartenir à une sorte de société secrète longtemps méprisée : le gaullisme »[3]. C'est se moquer, pense au

1. Jacques Chaban-Delmas, Discours aux assises de Bordeaux, 15 nov. 1959, *Le Courrier de la nouvelle République*, n° spécial, p. 24.

2. *L'Année politique*, 1959, p. 31. Dans une circulaire interne du 30 mai 1959, le secrétaire général de l'U.N.R. mettait en garde les responsables du mouvement contre « la solution de facilité et de paresse » consistant à baptiser U.N.R. les anciens du R.P.F., sans rechercher de nouveaux adhérents.

3. Farran (Jean), « Les inconnus dans le Palais », Paris-Match, n° 505 du 13 déc. 1958, p. 27.

contraire *Le Populaire*, que de présenter l'U.N.R. comme le mouvement des hommes nouveaux : ses élus comptent certes bien peu de députés sortants, mais pour cause : aux élections législatives précédentes le gaullisme, battu, n'avait eu que « quinze élus dans la métropole et six en outre-mer ! [4] »

L'expérience parlementaire des élus gaullistes

Il reste que le groupe de quelque deux cents députés — apparentés exclus —, qui ont siégé sur les bancs de l'Union pour la nouvelle République durant la première législature ne comptait qu'un quart d'anciens parlementaires [5]. Bien plus, près de la moitié des élus constituant ce groupe avaient été, en novembre 1958, candidats pour la première fois à une élection parlementaire [6]. Le renouvellement des hommes, de ce point de vue, est donc indéniable. Sous la deuxième législature les proportions sont évidemment inversées : le groupe U.N.R.-U.D.T. est composé pour plus de la moitié de députés sortants (53 %), auxquels se joignent un petit contingent d'anciens parlementaires qui n'avaient pas réussi à revenir au Parlement en 1958 ; les anciens, au total, l'emportent donc sur les nouveaux parlementaires : 61 % contre 39 %. D'une législature à l'autre, la proportion des débutants dans la candidature parlementaire tombe de 46 % à 30 % mais reste donc appréciable — sans doute à cause du succès accru de l'U.N.R. qui a donné leur chance à des candidats dont on ne pouvait raisonnablement espérer qu'ils l'emportent [7]. L'âge moyen des élus gaullistes en 1951, 1958 et 1962 confirme, s'il en était besoin, cette analyse. Si le groupe U.N.R. de 1958 était une simple réédition du groupe R.P.F. de 1951, les vides étant comblés par des notables du parti gaulliste d'alors, on constaterait un vieillissement de plusieurs années, sept ans au plus, d'un groupe à l'autre. Or il n'en est rien : les élus U.N.R. de 1958 ont exactement le même âge, en moyenne, que ceux du R.P.F. en 1951, soit 46 ans et 6 mois. A l'inverse les élus U.N.R.-U.D.T. de 1962 ont 3 ans et 2 mois de plus, en moyenne, que ceux de 1958, ce qui s'explique aisément si l'on se souvient que plus de la moitié des députés gaullistes de la deuxième législature siégeaient déjà sur les bancs de l'U.N.R. en 1958 [8]. Autrement dit, en ce qui concerne à tout le moins ses députés, le gaullisme n'en est pas resté en 1958 à l'heure de 1951.

Au Sénat, en effet, il en va tout autrement et les élus U.N.R. de 1959 sont pour les sept dixièmes d'anciens parlementaires. La deuxième

4. « Une vérité d'évidence », *Le Populaire*, 14 nov. 1958.

5. 9 % de députés sortants, 16 % d'anciens députés (sortants exclus) et sénateurs. Cf. tableau n° 9 (sur l'établissement des tableaux de cette partie, se reporter à la note méthodologique en annexe).

6. 46 % très exactement. Cf. tableau n° 9 bis.

7. Cf. tableau n° 9 bis. Le groupe U.N.R. passe de deux cents membres sous la première législature à deux cent quarante et un sous la deuxième législature.

8. Les nouveaux élus, un peu moins de la moitié du groupe, sont néanmoins, dans une mesure plus faible, également plus vieux que ceux de 1958. Sinon d'une législature à l'autre le vieillissement moyen ne dépasserait pas deux ans environ. Cf. tableaux n° 9 bis et n° 10.

TABLEAU 9 **DÉPUTÉS. Ancienneté parlementaire**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole [Assemblée nationale (*)]	1re législature 1958 - 1962 (en %)	2e législature 1962 (en %)
1. Anciens parlementaires	25.	61
2. Nouveaux parlementaires	75	39
Total	100 (200)	100 (241)

TABLEAU 9 bis **DÉPUTÉS. Ancienneté parlementaire**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole [Assemblée nationale (*)]	1re législature 1958-1962 (en %)		2e législature 1962 (en %)	
1. Anciens parlementaires, députés sortants non compris	16	25	8	61
Députés sortants	9		53	
2. Anciens candidats malheureux aux législatives	29	75	9	39
Candidats pour la première fois	46		30	
Total	100 (200)		100 (241)	

(*) Tous ceux qui, à un moment quelconque de la législature, ont siégé sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. — apparentés exclus — même s'ils n'ont été admis qu'en cours de législature (suppléants, élections partielles) ou, à l'inverse, s'ils ont quitté l'Assemblée ou le groupe en cours de législature (incompatibilité, démission, décès, dissidence).

TABLEAU 10 **DÉPUTÉS. Age moyen**

Groupe R.P.F. (114 membres) 1951	Groupe U.N.R. (200 membres) 1958	Groupe U.N.R.-U.D.T. (241 membres) 1962
46 ans 6 mois	46 ans 6 mois	49 ans 8 mois

chambre oppose une résistance efficace aux bouleversements politiques, le chiffre modique des élus gaullistes — 27 pour la métropole, apparentés exclus, en 1959 — l'atteste. Si bien qu'on peut considérer, au bout du compte, qu'un renouvellement atteignant les trois dixièmes de l'effectif d'un groupe au Sénat vaut bien un renouvellement des trois cinquièmes à l'Assemblée nationale. L'inamovibilité de fait, à de rares exceptions près, des sénateurs de tous les groupes politiques depuis 1959, en dépit de deux élections sénatoriales portant à chaque fois sur un tiers des sièges, renforce cette conclusion, si surprenante qu'elle puisse paraître au premier examen [9].

Antécédents gaullistes des parlementaires U.N.R.

Est-ce à dire que le gaullisme, loin de rester prisonnier de son passé, se soit, sur le plan parlementaire et en ce qui concerne les hommes, très largement renouvelé ? La question n'est pas aussi simple. S'il semble établi que 1958 a été l'occasion d'une large promotion à l'échelon parlementaire chez les gaullistes [10], cette promotion n'implique pas nécessairement l'existence d'un nouveau gaullisme dont les adeptes n'auraient participé ni à la résistance, ni au R.P.F., ni aux républicains sociaux, pour reprendre les principaux « jalons » évoqués au début des assises de Bordeaux par M. Jacques Chaban-Delmas. Le renouvellement parlementaire peut simplement procéder de la promotion normale en 1958 des gaullistes traditionnels qui étaient encore trop jeunes du temps du Rassemblement du peuple français pour accéder à ce type de responsabilités. Il faut donc pousser l'analyse jusqu'aux itinéraires, aux antécédents gaullistes des élus de 1958 et de 1962. Mais on se heurte alors à deux difficultés. D'abord, pour ce qui concerne la résistance intérieure et extérieure, on ne peut raisonnablement retenir les noms de tous ceux qui déclarent y avoir participé ; nous avons préféré le recours à un critère sévère mais relativement sûr : celui des décorations [11]. Ensuite, pour le R.P.F. ou les républicains sociaux, le critère d'appartenance ne pouvait être l'adhésion pure et simple ou même l'exercice de responsabilités subalternes, faute de listes qui permettent un repérage systématique ; nous avons donc, là encore, retenu une définition plutôt étroite correspondant aux données, inédites le plus souvent [12], dont nous disposions : listes des membres du comité exécutif, du conseil de direction

9. Cf. tableau n° 11.

10. Au niveau de la candidature comme à celui de l'accès au Parlement.

11. Sous la première législature 42 % des élus sont décorés pour faits de résistance, 48 % déclarent avoir participé à la résistance ; sous la deuxième législature les chiffres correspondants sont 36 % et 43 %. Le critère retenu écarte donc de 6 % à 7 % des élus de la catégorie des résistants. L'évolution, d'une législature à l'autre, n'en est pas faussée.

12. Archives nationales du R.P.F. et des républicains sociaux. Cf. notre note en annexe. Ce critère sévère est non seulement le seul possible mais peut-être aussi le plus juste : on peut penser qu'au-dessous d'un certain niveau de responsabilités le fait d'avoir, ou non, appartenu au R.P.F. ou aux républicains sociaux importait peu dans la sélection des candidats U.N.R. aux élections législatives en 1958 et en 1962.

ou du comité directeur, du secrétariat national, du conseil national, du comité national, candidats à une élection générale, délégués ou secrétaires départementaux, trésoriers départementaux, présidents départementaux. Au total ces choix entraînent sans doute une certaine surestimation du nombre des « nouveaux gaullistes » au sein des groupes U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale ; l'ordre de grandeur reste néanmoins satisfaisant et, surtout, l'évolution générale n'en est pas faussée.

A considérer ainsi non plus l'expérience parlementaire mais les antécédents gaullistes des députés U.N.R., l'année 1958 n'apparaît plus guère comme un moment de rupture : les « nouveaux gaullistes » ne représentent au maximum que 29 % du groupe parlementaire U.N.R., tous les

TABLEAU 11 **SÉNATEURS. Ancienneté parlementaire**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole [Sénat (*)]	1958-1962	1962
1. Anciens parlementaires	70	100
2. Nouveaux parlementaires	30	—
Total	100	100
	(27)	(25)

(*) Tous ceux qui à un moment quelconque de cette période ont siégé sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T., apparentés exclus.

autres élus, soit 71 % au moins, étant passés par la résistance, le gaullisme politique d'après-guerre ou les deux [13]. Mais avec la deuxième législature le pourcentage des « nouveaux gaullistes » s'élève de 29 à 40 ; bien plus, parmi les députés gaullistes qui entrent pour la première fois à l'Assemblée nationale, une nette majorité (56 %) n'a pas d'antécédents gaullistes [14]. Ainsi la promotion nouvelle et subite de nombreux gaullistes à la dignité de parlementaires ou d'aspirants parlementaires à l'occasion du retour au pouvoir en 1958 et leur reconduction, au contraire, pour la majorité d'entre eux en 1962, masquent-elles un phénomène inverse et beaucoup plus profond : la permanence du recrutement gaulliste parmi les anciens de la résistance, du Rassemblement du peuple français et des républicains sociaux en 1958 et sa remise en question dès 1962, quand les besoins s'accroissent et que diminuent les ressources en hommes des cercles gaullistes traditionnels. L'augmentation du nombre des « nouveaux gaullistes » est finalement l'effet conjugué du temps qui passe et du succès de l'U.N.R.-U.D.T. aux élections législatives. Un examen, plus approfondi du tableau n° 12 montre bien cette action du temps et ses limites. Si l'on considère les grandes strates du gaullisme, plus elles sont profondes moins leurs représentants au sein du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée sont nombreux sous la première comme sous la deuxième législature :

13. Cf. tableau n° 12.
14. Cf. tableau n° 13.

% d'élus U.N.R.-U.D.T. Ass. nat. Métropole	GAULLISME DE ... La Résistance (1940-1944). Année moyenne : 1942	La Résistance et la IVe Rép. (1940-1958) Année moyenne : 1949	La IVe Républ. (1946-1958) Année moyenne : 1952	La IVe Républ. 1958
1re législature ..	16	26	29	29
2me législature ..	17	19	24	40

TABLEAU 12 **DÉPUTÉS. Itinéraires**

Elus U.N.R.-U.D.T. — Métropole. Assemblée nationale	1re législature 1958-1962 en %			2e législature 1962 en %		
1. Résistance uniquement	16		42	17		36
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	14	26		8	19	
Résistance et R.P.F.	5			6		
Résistance et rép. soc.	7			5		
3. R.P.F. uniquement	9	29		9	24	
R.P.F. et rép. soc.	12			8		
Rép. soc. uniquement	8			7		
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	29			40		
Total	100 (200)			100 (241)		

TABLEAU 13 **DÉPUTÉS. Anciens et nouveaux (2e législature). Itinéraires**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole Ass. nat. 2e législature (1962-)	Anciens parlementaires (en %)			Nouveaux parlementaires (en %)			Ensemble (en %)		
1. Résistance uniquement	12		42	24		29	17		36
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	13	30		1	5		8	19	
Résistance et R.P.F.	9			2			6		
Résistance et rép. soc.	8			2			5		
3. R.P.F. uniquement ..	11	29		4	15		9	24	
R.P.F. et rép. soc. ..	13			—			8		
Rép. soc. uniquement	5			11			7		
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	29			56			40		
Total	100 (148)			100 (93)			100 (241)		

On peut expliquer ce phénomène général par le fait que les plus anciennement engagés dans le gaullisme sont aussi les plus susceptibles de s'être retirés de l'action, pour des raisons personnelles ou par déception, et les plus aisément oubliés lorsque l'on bat, beaucoup plus tard, le rappel des bonnes volontés. Une analyse plus fine portant sur les différentes couches à l'intérieur de ces grandes strates invite cependant à nuancer cette première affirmation : certains sous-groupes de gaullistes résistent apparemment mieux à l'oubli et à la tentation de l'abandon que d'autres pourtant constitués depuis moins longtemps. Ainsi, « nouveaux gaullistes » à part, le contingent de députés U.N.R.-U.D.T. le plus nombreux, sous la première comme sous la deuxième législature, est constitué par des hommes qui n'ont connu du gaullisme que la résistance ; mieux encore : leur importance relative au sein du groupe parlementaire passe de 16 % en 1958 à 17 % en 1962, bien que le nombre total des élus gaullistes ait augmenté [15]. L'U.N.R. a donc été en 1958 et un peu plus encore en 1962 l'occasion pour un nombre surprenant de gaullistes de la guerre — une quarantaine — de s'engager enfin dans le gaullisme politique qu'ils avaient, jusque-là, boudé. Les autres sous-groupes d'anciens gaullistes voient au contraire leur poids diminuer au sein du groupe U.N.R.-U.D.T. de 1958 à 1962 et les plus atteints sont les plus forts sous la première législature : le sous-groupe des « gaullistes de toujours », de la résistance à l'U.N.R. par le R.P.F. et les républicains sociaux, qui tombe de 14 % à 8 % de l'effectif total des députés U.N.R.-U.D.T., le sous-groupe des « gaullistes politiques permanents », du R.P.F. à l'U.N.R. par les républicains sociaux, qui est ramené de 12 % à 8 %. Tout se passe comme si les sources de ces gaullismes s'étaient taries et il semble bien que ce soit le cas puisque des quatre-vingt-treize gaullistes élus pour la première fois en 1962, aucun n'était des « gaullistes politiques permanents », un seul des « gaullistes de toujours ». Il est finalement clair que les « nouveaux gaullistes » seraient encore plus nombreux qu'ils ne le sont en 1962 à l'Assemblée nationale si les possibilités de recrutement dans les milieux de résistants s'étaient amenuisées comme celles des cercles du gaullisme politique traditionnel. Le regain du gaullisme de guerre a temporairement freiné au Palais Bourbon la progression du nouveau gaullisme, celui de la Cinquième République.

Au Palais du Luxembourg d'évolution point, et pour cause, la composition du groupe U.N.R. n'ayant pratiquement pas changé pour la métropole depuis 1959 [16] ; les itinéraires les plus fréquents ne sont pas non plus ceux des députés : la majorité des sénateurs U.N.R. sont venus au gaullisme par la voie politique du R.P.F. et des républicains sociaux et non par le gaullisme de guerre. Près de la moitié des sénateurs, d'ailleurs, contre 32 % des députés U.N.R. de la première législature et 26 % seule-

15. Ces gaullistes directement projetés de la résistance au groupe U.N.R.-U.D.T. représentent près du quart des députés U.N.R.-U.D.T. élus pour la première fois en 1962 ! (Cf. tableau n° 13.)

16. Trois départs : celui de M. Marette, devenu ministre, du général Ganeval, dissident et de M. Kalb, décédé ; une rentrée, celle de M. Fleury, ancien sénateur puis conseiller de l'Union française. Nous avons donc étudié le groupe sénatorial depuis 1959 comme un tout.

ment des députés U.N.R.-U.D.T. de la deuxième législature ont fait leurs premières armes politiques en dehors du gaullisme ; les « nouveaux gaullistes », enfin, ne sont pas absents du Sénat mais n'y représentent que 14 % de l'ensemble du groupe des sénateurs U.N.R. depuis 1959 [17].

Les « nouveaux gaullistes » au Parlement

Que sont, qui sont donc ces « nouveaux gaullistes » de plus en plus nombreux au Parlement ? Nous savons ce qu'ils ne sont pas puisque nous les avons définis par des caractéristiques négatives : ni décorés pour faits de résistance, ni anciens cadres nationaux ou départementaux du R.P.F. ou des républicains sociaux. Seraient-ils donc plus jeunes que les autres parlementaires U.N.R.-U.D.T., ce qui expliquerait — voire justifierait selon une certaine conception du gaullisme — leur absence [18] dans les grands combats d'antan, à commencer par celui de la résistance ? En réalité il n'en est rien ou, du moins, la majorité des « nouveaux gaullistes » n'était-elle pas trop jeune pour prendre part à la résistance et a fortiori s'engager au R.P.F. et aux républicains sociaux : 23 % seulement sous la première législature, 37 % sous la deuxième, avaient moins de vingt ans en 1940 et cette proportion n'était pas supérieure à celle de l'ensemble du groupe U.N.R. de l'Assemblée en 1958, elle l'était d'un cinquième seulement en 1962 [19]. La guerre, le R.P.F. et les républicains sociaux ne sont donc pas encore assez lointains dans le temps — même s'ils commencent à l'être — pour que l'on puisse expliquer par la relève des générations la montée des « nouveaux gaullistes » au Parlement. Au bout du compte les « nouveaux gaullistes » échappent à toute définition positive [20]. Ils ne sont que la somme de ceux qui, de plus en plus nombreux, n'ont pas suivi la voie royale du gaullisme, lui préférant pour des raisons diverses des chemins variés mais classiques, qui constituent le *cursus honorum* normal des hommes politiques du centre et de la droite. C'est M. Guy Rabourdin, directeur de la société familiale depuis 1946 et membre du conseil d'administration du Syndicat du décolletage, qui se fait élire conseiller municipal de Chelles (Seine-et-Marne) en mars 1959, devient maire à la fin de l'année, puis député en novembre 1962 ; c'est le vétérinaire de Sains-du-Nord, M. Arthur Moulin, qui devient à trente-quatre ans député d'Avesnes en novembre 1958, est réélu en novembre 1962, et entre au conseil municipal de la ville en mars 1965 ; c'est le docteur Le Gall, médecin oto-rhino-laryngologiste à Charleville depuis 1951, qui entre au Palais Bourbon en novembre 1962, échoue aux élections cantonales de 1964, anime à l'Assemblée le groupe d'études spécialisé de l'U.N.R.-U.D.T. « santé publique »

17. Tableaux n°s 14 et 15.
18. Ou leur participation obscure.
19. Tableau n° 16.
20. Considérons, par exemple, les études supérieures : 65 % des « nouveaux gaullistes » en ont fait sous la première législature contre 60 % pour l'ensemble du groupe. Mais sous la deuxième législature c'est l'inverse : 55 % pour l'ensemble du groupe, 50 % seulement pour les « nouveaux gaullistes ».

TABLEAU 14 **SÉNATEURS. Itinéraires**

Sénateurs de l'U.N.R.-U.D.T. Métropole (depuis 1959)	Pourcentage		
1. Résistance uniquement	4		
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	18	29	33
Résistance et R.P.F.	7		
Résistance et rép. soc.	4		
3. R.P.F. uniquement	—		
R.P.F. et rép. soc.	53		
Rép. soc. uniquement	—		
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	14		
Total	100 (28)		

TABLEAU 15 **SÉNATEURS ET DÉPUTÉS**
Premières armes politiques en dehors du gaullisme

	Pourcentage (*)	Total
1. Parmi les sénateurs U.N.R.-U.D.T.	46	100 (28)
2. Parmi les députés U.N.R. (1958-1962)	32	100 (200)
3. Parmi les députés U.N.R.-U.D.T. (1962-)	26	100 (241)

(*) Il s'agit d'un pourcentage minimum, les premières armes politiques d'un certain nombre d'élus pouvant ne pas être connues. Les chiffres sont toutefois comparables entre eux, les renseignements n'étant pas plus difficiles à obtenir pour les députés que pour les sénateurs.

TABLEAU 16 **DÉPUTÉS. Les « nouveaux gaullistes » (*). Age**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole Ass. nat., qui avaient moins de 20 ans en 1940	1re législature 1958-1962 (en %)	Total	2e législature 1962- (en %)	Total
1. « Nouveaux gaullistes »	23	100 (40)	37	100 (72)
2. Ensemble du groupe U.N.R.-U.D.T.	23	100 (200)	31	100 (241)

(*) Ni décorés pour faits de résistance, ni anciens cadres nationaux ou départementaux du R.P.F. ou des républicains sociaux.

avant de remplacer à la présidence de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales un autre médecin, mais gaulliste de la guerre et non des moindres : le docteur Paul Guillon, compagnon de la libération, médaillé de la résistance, député-maire de Poitiers [21] ; le professeur agrégé de géographie du Prytanée de La Flèche, M. Joël Le Theule accède à la députation en 1958, devient maire de Sablé en 1959 puis membre de la commission de développement économique régional du Pays de la Loire en 1964 ; M. Pierre Bas, ancien administrateur de la F.O.M., vient à la députation en transitant par les cabinets ministériels. Il serait inutile et fastidieux d'accumuler davantage les biographies. Il nous semble assez clair que, cessant d'être par essence une association d'anciens combattants, le gaullisme est probablement en train de devenir un parti de cadres classique en ce qui concerne son recrutement [22]. Cette mutation n'a évidemment pas commencé tout à coup en 1958 et les gaullistes venus au R.P.F. puis aux républicains sociaux sans être passés par la résistance étaient déjà, en leur temps, de « nouveaux gaullistes » ; mais ils étaient encore trop peu nombreux pour n'être pas assimilés et fondus dans le creuset du gaullisme de guerre. En 1958, plus encore en 1962, l'amalgame devient malaisé. Bientôt il serait impossible.

Ces députés gaullistes d'un nouveau style sont-ils moins « fidèles » que les autres ? On pourrait le penser et les dirigeants gaullistes n'ont pas manqué à chaque scission depuis mars 1952 de souligner que les dissidents s'étaient fourvoyés dans le gaullisme et ne faisaient que rejoindre leur famille politique véritable en le quittant. L'explication ne résiste pas à l'analyse en ce qui concerne l'U.N.R. : en 1958-1962 une trentaine de députés métropolitains la quittent, soit 15 % du groupe de l'Assemblée nationale ; les dissidences, il est vrai, sont légèrement supérieures à cette moyenne parmi les « nouveaux gaullistes » puisqu'elles touchent 17 % d'entre eux, mais elles le sont encore plus parmi les gaullistes de la résistance (19 %) et frappent dans la même mesure les gaullistes de la résistance et de la Quatrième République. En réalité la ligne de partage entre les plus et les moins fidèles ne sépare pas « nouveaux » et « anciens » gaullistes mais les gaullistes de « parti » et les autres : les anciens cadres du R.P.F. et des républicains sociaux qui n'étaient pas venus de la résistance se laissent, et de beaucoup, moins, tenter par la dissidence que toutes les autres catégories [23]. Le patriotisme de parti s'avère être un meilleur ciment que le souvenir des

21. On sait la mort tragique de ce vieux compagnon, le 6 février 1965.

22. La répartition socio-professionnelle des élus U.N.R. en 1958 comparée à celle des élus R.P.F. en 1951 renforce cette impression : moins de militaires, d'agriculteurs, d'ouvriers, davantage d'hommes de loi, de médecins et de pharmaciens, d'enseignants, de fonctionnaires supérieurs en pourcentage (cf. tableau n° 17). C'est probablement à l'esprit « ancien combattant » encore vivace que le R.P.F. a dû, d'être un « parti de masses » dans un secteur de l'opinion politique où le « parti des cadres » est la forme d'organisation quasi exclusive. Cf. DUVERGER (Maurice), *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1958, p. 90.

23. Tableau n° 18.

TABLEAU 17 **DÉPUTÉS. Catégories socio-professionnelles (*), élus métropolitains R.P.F. en 1951, U.N.R. en 1958 et 1962 (en %)**

	SECTION I						II	SECTION III								SECTION IV			SECTION V			TOTAL
	ouvriers d'industrie	ouvriers agricoles	employés	artisans	fonctionnaires moyens, subalternes		agriculteurs	instituteurs	professeurs de lycée	professeurs de faculté	journalistes et écrivains	hommes de loi	médecins pharmaciens	fonctionnaires supérieurs	ingénieurs architectes	cadres du secteur privé	commerçants	industriels dirigeants de société	cadres supérieurs de l'armée	ecclésiastiques dirigeants œuvres sociales	divers, ménagères, s. prof. profession non déclarée	
1. R.P.F. (1951)	0,9	—	0,9	—	2,6		13,9	0,9	0,9	2,6	6,2	13	11,3	5,2	7,8	—	5,2	17,4	8,6	—	2,6	100 (115)
2. U.N.R. (1958)	0,6	—	1,2	—	4,1		8,3	1,2	4,1	1,2	3,1	15,1	13	6,7	6,7	5,7	7,1	15,6	2,6	0,6	3,1	100 (192)
3. U.N.R.-U.D.T. 1962 (a)	1,0		3,0	—	3,0		5,7	—	5,2		4,4	13,1	12,7	9,2	5,2	13,1	6,5	11,4	4,8	0,4	1,3	100 (229)

(*) Classement emprunté à M. DOGAN (Mattéi) ; « L'origine sociale du personnel parlementaire français élu en 1951 » in : DUVERGER (Maurice), *Partis politiques et classes sociales en France*, Paris, 1955 (Cahiers de la F.N.S.P. 74) : p. 298.
(a) D'après le tableau publié par M. DOGAN (M.) in : *Le Référendum d'octobre et les élections de novembre 1962*, op. cit., p. 431.

combats communs de la résistance et de la guerre. Le fait vaut d'être souligné, s'agissant du gaullisme [24].

Mutations ou permanences sont malaisées à saisir dès que l'on descend du niveau des élus parlementaires à celui des militants. Sur les adhérents et militants subalternes les données sont trop fragmentaires et imprécises pour permettre le moindre jugement, de toutes façons leur pouvoir au sein de l'U.N.R.-U.D.T. est aussi limité, semble-t-il, que leur rôle et leur activité. Par contre les postes de responsabilité à la tête des fédérations départementales sortent de l'anonymat ceux qui s'y trouvent placés et l'observateur peut suivre l'évolution des critères qui, sciemment ou non, président à leur sélection.

Le recrutement des cadres départementaux

Jusqu'en mai 1963, selon une pratique héritée des républicains sociaux, chaque union départementale « élit un comité départemental qui élit lui-même en son sein son secrétaire général et son trésorier », ces dispositions ne devenant « définitives qu'après agrément du comité central » [25]. En réalité un certain nombre de fédérations vont plus loin que ne le prévoient les statuts dans la voie de la démocratie électorale interne et élisent directement leur secrétaire fédéral au cours des assises départementales [26]. Une grande fédération comme celle du Nord, au contraire, accorde au secrétaire départemental davantage d'autorité que ne l'exigent les statuts, en lui laissant le soin, notamment, de désigner tous les responsables exécutifs départementaux : trésorier, secrétaires administratifs, chargés de mission. Les militants ont en guise de compensation un président départemental élu, non prévu par les statuts [27]. En mai 1963,

24. Est-ce également par sens des responsabilités de parti : les dissidences sont légèrement moins nombreuses, proportionnellement, chez les dirigeants du groupe (14,1 % de dissidents) que chez les simples députés (15,5 %). Il est intéressant de noter par ailleurs que sur dix dissidents parmi les « nouveaux gaullistes » un seul appartenait à l'U.S.R.A.F. en 1958 et un seul à la Convention républicaine. La présence de leurs dirigeants, MM. Jacques Soustelle et Léon Delbecque notamment, parmi les dissidents ne doit pas faire illusion sur le rôle de ces groupements.

25. Art. 8 puis 12 des statuts de l'U.N.R.

26. L'Ain, par exemple, lors de ses assises de fév. 1961, l'Aveyron (mars 1961 et fév. 1962), la Charente-Maritime (mars 1961), les Côtes-du-Nord (mars 1961), l'Eure-et-Loir (mars 1961), le Gard (mars 1961), l'Isère (mars 1961), le Lot (fév. 1961), la Marne (12 mars 1961), les Hautes-Pyrénées (mars 1961), le Puy-de-Dôme (fév. 1961), le Bas-Rhin (fév. 1961 et mars 1962), le Rhône (15 oct. 1960), la Haute-Saône (26 fév. 1961), la Côte d'Or (12 déc. 1960), l'Indre-et-Loire (15 mai 1960) — selon les comptes rendus publiés à cette époque par *Le Courrier de la nouvelle République*. Depuis lors les périodiques de l'U.N.R. sont malheureusement avares de renseignements en ce qui concerne la vie des fédérations.

27. « Comment fonctionne une grande fédération : l'exemple du Nord », *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 84, sept. 1962. Cette situation s'explique peut-être par les difficultés rencontrées par la direction du mouvement dans cette fédération à la suite de la scission de M. Léon Delbecque et de ses amis. Le président de la fédération est le professeur Jean Minne, son secrétaire général étant M. A. Vialla. Quelques autres fédérations élisent également un président : l'Ain, l'Aveyron, l'Hérault (M. Valabrègue), les Hautes-Pyrénées, le Bas-Rhin, le Rhône, etc...

TABLEAU 18 **DÉPUTÉS. Les dissidents. Itinéraires**

(en %)

Elus U.N.R. Métropole Ass. nat. (1958-1962)	Dissidents		Fidèles		Ensemble	
1. Résistance uniquement (a)	20		15		16	
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc. (b)	17	31 / 51	13	26 / 41	14	26 / 42
Résistance et R.P.F.	7		5		5	
Résistance et rép. soc.	7		8		7	
3. R.P.F. uniquement	7		9		9	
R.P.F. et rép. soc.	3	16	14	31	12	29
Rép. soc. uniquement ..	6		8		8	
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	33		28		29	
Total	100		100		100	
	(30)		(170)		(200)	

(a) Selon les décorations.
(b) Selon les responsabilités nationales ou départementales.

Les dissidents. Pourcentage dans chaque catégorie

Elus U.N.R. Métropole Ass. nat. (1958-1962)	Total		Pourcentage de dissidents		Différence par rapport à la moyenne	
1. Résistance uniquement	(31)	100	19		+ 4	
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	(27)	100	19	17 / 18	+ 4	+ 2 / + 3
Résistance et R.P.F. ..	(11)	100	18		+ 3	
Résistance et rép. soc.	(15)	100	13		— 2	
3. R.P.F. uniquement	(18)	100	11		— 4	
R.P.F. et rép. soc.	(25)	100	4	8	— 11	— 7
Rép. soc. uniquement ..	(16)	100	12		— 3	
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	(57)	100	17		+ 2	
Ensemble	(200)	100	15		—	

à la demande de M. Jacques Baumel, le conseil national d'Asnières modifie les statuts du mouvement. Le secrétaire départemental sera désormais nommé par le secrétaire général de l'U.N.R. après approbation du comité central ; le secrétariat exécutif de la fédération, trésorier compris, sera lui-même désigné par le secrétaire départemental comme c'était déjà le cas dans la fédération du Nord. Suivant cet exemple, également, un comité départemental élu par les militants choisira un président et

un bureau chargés de représenter l'union départementale [28]. C'est le retour à la tradition centralisatrice et autoritaire du Rassemblement du peuple français, marquée par une stricte séparation des pouvoirs : exécutif (délégué départemental) procédant de la direction, conseil (comité départemental avec son président) élu par les adhérents. Il ne faut pas exagérer, toutefois, la portée pratique de cette réforme Le secrétaire général de l'U.N.R. reste malgré tout en partie tributaire des situations acquises sur le plan local : sa liberté de choix n'est pas absolue. Quant aux élections d'autrefois, elles n'étaient guère autre chose que la ratification par tous d'une cooptation par quelques-uns. On peut en juger par les comptes rendus publiés dans le *Courrier de la nouvelle République* : dans l'Ain, en février 1961, l'élection du nouveau comité directeur se déroule « dans une atmosphère cordiale et de grande unanimité » [29] ; dans le Gard, en mars 1961, après le rapport moral du secrétaire général sortant, un conseiller national suppléant demande à l'assistance, en « acclamant unanimement Delubac » de lui manifester « son désir et sa volonté de le voir rester à la tête de la fédération », ce qui est fait « dans l'enthousiasme » [30] ; dans le Lot-et-Garonne, en juillet 1960, le secrétaire départemental annonce dans l'émotion générale qu'il doit, pour des raisons de santé, remettre provisoirement ses fonctions à un compagnon qu'il prend soin de désigner, « assuré que chacun lui fera confiance comme à lui-même » [31] ; en Moselle, en mars 1961, de nouveaux dirigeants doivent être élus à la suite d'une crise interne de la fédération : la liste des militants autorisés à voter est établie par Paris sous la responsabilité du secrétaire général de l'U.N.R., M. Jacques Richard ; ils doivent accepter ou rejeter au scrutin secret, sous la présidence de M. Maurice Bayrou, membre du comité central et de la commission politique, une liste d'entente présentée par le conseil départemental sortant (épuré), en accord avec les conseillers nationaux et les parlementaires du département. L'élection est acquise « à la presque unanimité des votants » [32]. On pourrait multiplier les exemples. Finalement la réforme du mode de désignation des responsables départementaux, par substitution de la nomination de Paris à l'élection au département, a permis à M. Jacques Baumel d'imposer un certain renouvellement des cadres départementaux de l'U.N.R.-U.D.T. par le jeu cumulé des désignations et des révocations [33]. Les « permanents », en place depuis 1960, ont été ainsi ramenés de 42-43 % de l'effectif des responsables départementaux à 37 % ; les

28. Article 12 des statuts après la révision du conseil national d'Asnières, 18-19 mai 1963.

29. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 49, 10-16 mars 1961.

30. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 50, 17-23 mars 1961. L'année suivante, le jour de l'assemblée générale mensuelle de la circonscription de Nîmes, le même secrétaire général départemental, souffrant, imaginera d'enregistrer sur bande magnétique le discours qu'il devait faire et le fera diffuser aux « applaudissements nourris » des présents, « particulièrement satisfaits d'un tel souci de présence » (*Le Courrier de la nouvelle République*, n° 74, 1er fév. 1962).

31. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 24, 23-29 juil. 1960.

32. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 50, 17-23 mars 1961.

33. Cf. tableau n° 19. Révocations auxquelles s'ajoutent évidemment les retraits volontaires.

nouveaux responsables passaient dans le même temps de 24-26 % à 33-37 % [34]. Mais si les individus sont moins stables dans leurs fonctions, l'ensemble du groupe des responsables départementaux, lui, ne change guère de physionomie d'octobre 1960 à 1964. Rares y sont, d'un bout à l'autre, ceux qui cumulent leur charge fédérale avec un mandat parlementaire [35] ; assez rares aussi ceux qui ont siégé au Parlement avant ou après avoir dirigé leur fédération — leur chiffre s'accroît toutefois sous

TABLEAU 19 **RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX**
Maintien ou remplacement selon les époques

(chiffres absolus)

Epoque	Cessent d'exercer leurs fonctions (retraits volontaires, sortants, battus ou révoqués) (1)	Confirmés dans leurs fonctions (2)	Nouveaux (3)	Total après renouvellement (2) + (3)
Déc. 1961 (a) (M. Roger Dusseaulx secrétaire général de l'U.N.R.)	25	65	23	88
Mai 1963 (b) (M. Jacques Baumel, secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T.)	23	65	39	104
1964 (M. Jacques Baumel, secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T.)	36	68	34	102

(a) Secrétaire généraux et présidents élus par les fédérations départementales.
(b) Secrétaires généraux nommés par le secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T., plus quelques présidents élus par les fédérations départementales.

la deuxième législature avec la nomination de députés sortants battus en novembre 1962 [36]. Mais ce qui frappe c'est la stabilité du recrutement des responsables départementaux dans les divers cercles gaullistes, un recrutement qui s'installe d'emblée et franchement dans le « nouveau gaullisme », contrastant avec l'évolution nette mais prudente observée à l'Assemblée nationale [37].

34. Cf. tableau n° 20.
35. Cf. tableau n° 21. Le léger gonflement de mai 1963 s'explique par l'élection en novembre 1962 d'un certain nombre de secrétaires fédéraux ; mais le cumul doit rester l'exception et en 1964 M. Jacques Baumel réussit à le limiter à un point encore jamais réalisé : 4 %.
36. Cf. tableau n° 21.
37. Cf. tableau n° 22. Cf. aussi ci-dessus le tableau n° 12 pour la comparaison avec les députés.

TABLEAU 20 **RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX (*)**

(nombres absolus)

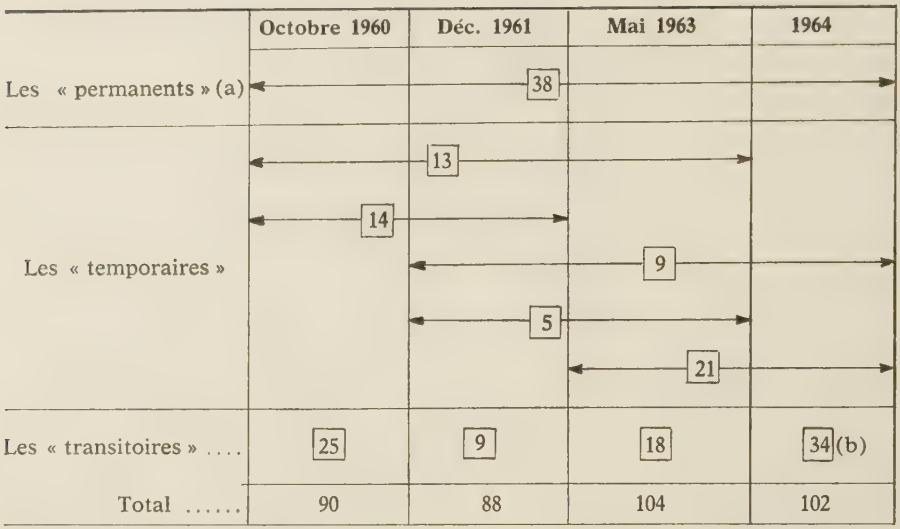

(*) Secrétaires départementaux plus les présidents départementaux très rares, élus par les fédérations *avant* que la fonction ne soit reconnue par les statuts en mai 1963. Ces présidents avant la lettre ont dans leur fédération une influence réelle.

(a) Si l'on prend pour date de référence oct. 1959 le nombre des « permanents » tombe à 30.

(b) « Transitoires » sous bénéfice d'inventaire ultérieur bien entendu.

(en %)

	Oct. 1960	Déc. 1961	Mai 1963	1964
« Permanents »	42	43	37	37
« Temporaires »	30	48	46	30
« Transitoires »	28	9	17	33
Total	100	100	100	100
Anciens	76 (a)	74	63	67
Nouveaux	24 (a)	26	37	33
Total	100	100	100	100

(a) Par rapport à une liste d'octobre 1959.

TABLEAU 21 **RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX**
Cumul d'un mandat parlementaire et des responsabilités fédérales

(en %)

Responsables fédéraux	Oct. 1960		Déc. 1961		Mai 1963		1964	
1. N'ayant jamais détenu de mandat parlementaire	88	93	82	93	74	91	75	96
2. Ayant détenu un mandat parlementaire en d'autres temps	5		11		17		21	
3. Cumulant avec un mandat parlementaire	7		7		9		4	
Total	100		100		100		100	
	(90)		(88)		(104)		(102)	

TABLEAU 22 **RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX. Itinéraires**

Responsables départementaux (*)	Oct. 1960			Déc. 1961			Mai 1963			1964		
1. Résistance uniquement (a) ..	15			14			12			13		
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc. (b)	—	1	16	—	2	16	1	5	17	1	5	18
Résistance et R.P.F.	—			2			2			2		
Résistance et rép. soc.	1			—			2			2		
3. R.P.F. uniquement	6			7			7			8		
R.P.F. et rép. soc.	14	29		15	33		14	28		14	28	
Rép. soc. uniquement	9			11			7			6		
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	55			51			55			54		
Total	100			100			100			100		
	(90)			(88)			(104)			(102)		

(*) Secrétaires départementaux plus les présidents départementaux, très rares, élus par les fédérations *avant* que la fonction ne soit reconnue par les statuts en mai 1963.
(a) Selon le critère sévère, mais relativement sûr, des décorations.
(b) Selon le critière sévère, mais sûr, des responsabilités exercées au plan national ou départemental.

Les « nouveaux gaullistes » à la tête des fédérations

Les « nouveaux gaullistes » qui représentaient au Palais Bourbon, dans le meilleur des cas, 40 % de l'ensemble du groupe des députés U.N.R.-U.D.T., atteignent ou dépassent au sein des responsables départementaux la majorité absolue : 51 % au moins, en décembre 1961, 55 % au plus, en mai 1963 ; plus étonnant encore, les gaullistes de la guerre, qu'ils soient ou non passés ensuite par la R.P.F. ou les républicains sociaux, sont ici bons derniers avec 16 à 18 % seulement de l'effectif total alors qu'ils tenaient à l'Assemblée la première place en 1958 avec 42 % des députés — la deuxième en 1962 avec 36 % des députés.

Dans les fédérations enfin, l'apport du « gaullisme politique de la Quatrième » (Rassemblement du peuple français et républicains sociaux sans résistance) est plus fort que celui du gaullisme de guerre et de toujours. Tout se passe comme si après avoir mobilisé les « gaullistes de toujours » sur le front parlementaire, il avait fallu faire appel à de

TABLEAU 23 **RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX**
Pourcentage des « nouveaux gaullistes » selon la durée des responsabilités départementales

Responsables départementaux	« Nouveaux gaullistes »	Total
1. « Permanents »	42	100 (38)
2. « Temporaires »	58	100 (62)
3. « Transitoires »	71	100 (86)
	61	100 (186)

« nouveaux gaullistes » et à ce qui restait des gaullistes de la Quatrième pour combler les vides à la tête des fédérations [38]. Cela ne s'est pas fait de gaieté de cœur si l'on en juge par le tableau n° 23 : plus la stabilité aux fonctions de direction départementale est grande, moins on trouve de « nouveaux gaullistes » : sur 10 « permanents » (octobre 1960-1964) il y en a 4, ils sont 6 sur 10 « temporaires » et 7 sur 10 « transitoires ». La permanence dans la fonction de secrétaire fédéral dépend d'ailleurs davantage des situations locales que des hommes ou de leur réussite : il est des « permanents » obscurs mais consciencieux dans des fédéra-

38. Une enquête en province nous a convaincu que dans certaine fédération c'est volontairement qu'on avait relégué les vieux militants gaullistes locaux aux places d'honneur pour les remplacer aux postes-clés par des hommes nouveaux jugés plus dynamiques. S'agit-il donc d'un rajeunissement des cadres ? Il nous est malheureusement impossible de le dire avec certitude : sur 186 responsables fédéraux de mandats inégaux d'octobre 1960 à 1964, 85 n'ont pas d'âge sur nos tablettes, soit 46 %. Sur 101 dont nous connaissons l'âge, 50 % avaient 20 ans ou moins en 1940 ; la proportion est encore plus forte (61 %) chez les « nouveaux gaullistes », mais celle des renseignements manquant aussi (68 %).

TABLEAU 24 **RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX. Itinéraires**

Responsables départementaux en 1964	« Permanents »			Autres			Ensemble		
1. Résistance uniquement	13			12			13		
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	—	0	13	2	8	20	1	5	18
Résistance et R.P.F.	—			3			2		
Résistance et rép. soc.	—			3			2		
3. R.P.F. uniquement	8			8			8		
R.P.F. et rép. soc.	24	45		9	19		14	28	
Rép. soc. uniquement	13			2			6		
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	42			61			54		
Total	100 (38)			100 (64)			100 (102)		

TABLEAU 25 **SECRETAIRES ET PRÉSIDENTS DE FEDERATION. Profession**

(*en %*)

Profession	« Permanents » (de 1960 à 1964)	Autres
Professions libérales	26	18
Cadres, ingénieurs (secteur privé)	20	15
Fonctionnaires, instituteurs	18	12
Industriels, administrateurs de sociétés	15	15
Commerçants, artisans	12	12
Hauts fonctionnaires, professeurs	6	3
Exploitants agricoles	—	8
Cadres, ingénieurs (secteur public)	—	6
Employés (secteur privé)	—	5
Militaires de carrière en retraite	—	3
Ouvriers, ouvriers agricoles	—	1
Sans profession et divers	3	2
Total	100 (34) (*)	100 (119) (*)

(*) Non compris les quatre « permanents » (11 %) et les vingt-neuf autres responsables départementaux (20 %) sur lesquels nous n'avons pas de renseignements. A noter que les fonctionnaires et salariés des industries nationales représentent dans les deux cas 24 % du total de responsables dont nous connaissons la profession.

tions qui vivotent — M. Dusonchet dans l'Ain par exemple, — des « permanents » dont l'intelligence brillante est appréciée à Paris — M. Robert Poujade de la Côte-d'Or, — d'autres qui s'appuient sur un leader national — M. Jean Valleix en Gironde : Bordeaux, Dijon, Bourg-en-Bresse, autant de situations, autant de types d'hommes. D'une façon générale, cependant, les « permanents » sont issus plus que les autres des cadres du R.P.F. et des républicains sociaux [39] et l'on trouve parmi eux relativement plus de membres des professions libérales, davantage d'enseignants et fonctionnaires, de cadres et ingénieurs du secteur privé que chez les autres responsables départementaux [40]. Quant aux « nouveaux gaullistes », « permanents » ou non, ils ne diffèrent sans doute que par l'âge de leurs semblables à l'Assemblée.

L'U.N.R.-U.D.T. est donc bien, et de plus en plus, un parti d'hommes nouveaux du point de vue gaulliste. Il serait étonnant que ce qui vaut pour les députés, ce qui prime chez les responsables départementaux, ne fût pas vrai des militants, adhérents et sympathisants — sans parler des électeurs. M. Jacques Chaban-Delmas se trompait-il donc quand il voyait aux assises de Bordeaux les visages connus qui rassurent et réjouissent les vieux militants ? A moins qu'il n'ait regardé que les tribunes d'honneur. Ne peut-on imaginer, en effet, que l'équilibre rompu à la base par la force des choses ait été rétabli à la tête par la volonté des hommes ?

39. Cf. tableau n° 24.
40. Cf. tableau n° 25.

CHAPITRE 8 | Le choix des dirigeants

L'Union pour la nouvelle République, qu'elle l'ait ou non voulu, est souvent vue comme un parti d'« inconditionnels » où les situations individuelles sont faites et défaites à volonté par le général de Gaulle et la poignée de gaullistes qui jouissent, dans l'instant, de sa confiance. Que le président de la République, le Premier ministre, quelques « gaullistes historiques » connus ou moins connus [1] interviennent directement ou indirectement dans le choix des principaux dirigeants du mouvement c'est notoire et c'est, déclarent-ils volontiers en privé, « dans la force des choses ». Mais la force des choses n'est pas toujours aussi évidente pour les dirigés que pour les dirigeants, ce qui entraîne certains ajustements et suscite bien des crises internes ; de plus elle n'est contraignante que pour quelques postes de responsabilité au plus haut niveau : la libre concurrence des clans et personnes peut jouer sans obstacle en ce qui concerne les autres postes de direction. Les querelles de procédure électorale, les multiples révisions statutaires qu'elles ont suscitées, suffiraient à montrer qu'au sein du groupe parlementaire et du parti gaulliste la discipline n'est pas tout aussi militaire qu'on l'imagine souvent.

La désignation des dirigeants du groupe parlementaire

« ... Chaque fois que nous sommes appelés à faire un choix électif parmi les membres du groupe, reconnaît en 1959 son président, nous subissons l'hypothèque du nombre, les résultats sont contestés et un malaise se développe aussitôt à partir des espoirs déçus. Et cela se produit quel que soit le procédé adopté. [2] »

Les dirigeants du groupe parlementaire sont de deux sortes : ceux d'abord qui occupent des fonctions importantes au bureau de l'Assemblée elle-même (président, vice-présidents, questeurs et secrétaires ap-

1. Cf. chapitre X le rôle de l' « entourage » dans les rapports entre le général de Gaulle et l'U.N.R.

2. Lettre circulaire aux membres du groupe U.N.R. de l'Assemblée nationale, Paris, 15 juil. 1959, signée : Louis Terrenoire, à propos de contestations concernant l'élection par le groupe de ses candidats au Sénat de la Communauté. La liste des

partenant à l'U.N.R.-U.D.T.) ou à la tête des six commissions permanentes de l'Assemblée (président ou, à défaut, vice-président, rapporteur général, secrétaires appartenant à l'U.N.R.-U.D.T. auxquels s'ajoutent les responsables politiques de commission) ; ceux, ensuite, qui ont été élus au bureau du groupe (président, vice-présidents, secrétaire, trésorier, membres du bureau politique) pour le diriger. Les premiers siègent également pour la plupart à celui-ci, comme membres de droit, et sont en fait les mandataires du groupe qui les désigne aux suffrages de l'Assemblée dans la limite des places imparties à l'U.N.R.-U.D.T. L'ensemble de ces dirigeants est élu en début de législature puis, chaque année, au mois d'avril, par le groupe, dans des conditions nettement spécifiées par ses statuts : le président du groupe est élu, au scrutin personnel et secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés ; les vice-présidents sont élus, au scrutin personnel et secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, à la majorité relative au deuxième tour ; l'élection des membres du bureau politique a lieu au scrutin personnel, secret et plurinominal, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au deuxième tour [3]. L'élection des candidats du groupe au bureau de l'Assemblée nationale a lieu dans les mêmes conditions ; par contre cette procédure d'élection directe par l'ensemble du groupe ne vaut plus, comme sous la première législature, pour ses candidats à la direction des commissions de l'Assemblée : ils sont maintenant désignés au scrutin à un tour par la réunion commune des membres du bureau politique et des membres du groupe faisant partie de la commission intéressée [4]. Pour toutes les élections dépendant du groupe entier le quorum de la majorité absolue des députés le composant est exigé [5].

Les candidats, enfin, doivent présenter leur candidature par écrit dans un délai fixé par le président [6]. Le groupe est convoqué pour procéder à ces élections au moins trois jours francs à l'avance comme autre-

postulants avait été présentée dans l'ordre d'inscription sauf pour M. Jacques Chaban-Delmas, inscrit en tête en sa qualité de « troisième personnage de l'Etat ». « ...Je me demande, écrit M. Terrenoire, si le résultat eût été tellement différent si l'ordre alphabétique (avec ou sans tirage au sort d'une lettre) avait été retenu... Certains se plaignent d'avoir été victimes de l'ordre de présentation... alors qu'ils se trouvaient placés sur la liste bien avant d'autres candidats qui ont été élus... Quoi qu'il en soit le classement alphabétique avec tirage au sort d'une lettre est, depuis lors, de règle dans toutes les élections internes du groupe. »

3. Article 23 des statuts du groupe actuellement en vigueur (4 déc. 1962). Aucune modification par rapport aux versions antérieures. Du temps du R.P.F. le bureau tout entier était élu par le groupe au scrutin majoritaire à deux tours (art. IV des statuts du groupe R.P.F.), il n'était pas précisé si le président était choisi en son sein par le bureau ou élu par le groupe.

4. Article 23 des statuts du groupe actuellement en vigueur, modifiant et remplaçant l'article 21 des statuts du 24 sept. 1961. En fait le bureau du groupe propose une liste à la ratification de l'assemblée commune.

5. Article 23 des statuts du groupe actuellement en vigueur. Aucune modification par rapport aux versions antérieures. Les députés absents peuvent se faire représenter.

6. Article 23 des statuts.

fois le groupe R.P.F.[7]. Telles sont les dispositions statutaires, tout à fait démocratiques dans l'ensemble. Comment sont-elles appliquées ? Réservons, pour l'instant, le problème particulier de l'élection du président de l'Assemblée et du président du groupe : ces postes sont de ceux qui sont soumis par « la force des choses » à l'attention de l'Elysée et de Matignon. Restent tous les autres. Ils donnent lieu, contrairement à une idée généralement répandue, à des élections très disputées qui occupent une bonne journée, chaque année, au mois d'avril. Prenons, par exemple, les élections d'avril 1964 : en ce qui concerne les candidatures du groupe au bureau de l'Assemblée nationale les postulants, présentés dans l'ordre alphabétique en commençant par la lettre U (tirée au sort) étaient 5 pour 3 postes de vice-président, 17 pour 5 postes de secrétaire, 2 seulement pour 2 postes de questeur. Quant aux résultats ils étaient caractérisés par l'échec de M. Henri Karcher, vice-président sortant, devant M. Achille Péretti[8]. Les élections au bureau du groupe sont l'occasion d'une bataille plus âpre. En avril 1964 toujours, en dépit d'un appel discret du président à la confirmation des sortants[9], 41 candidats dont 15 sortants[10] se disputent les 16 sièges de membres du bureau politique : 5 candidats seulement, dont 3 sortants, obtiennent la majorité absolue nécessaire au premier tour[11] et M. Alexandre Sanguinetti, sortant, se retire entre les deux tours ; au deuxième tour, 6 autres sortants sont réélus, en queue de liste, et 5 nouveaux membres élus. Au total 7 nouveaux membres entrent au bureau politique, 6 anciens en sortent pour avoir été battus[12]. Les élections, à ce niveau, ne sont donc pas de pure forme et l'on peut considérer les dirigeants du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale comme très généralement représentatifs de l'ensemble de ses membres.

7. Article 23 des statuts du groupe U.N.R.-U.D.T. ; Article IV des statuts du groupe R.P.F.

8. Sources : Archives du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale. Candidats aux postes de vice-président : les trois sortants : MM. Henri Karcher, *Pierre Pasquini* et *Raymond Schmittlein*, plus MM. François Le Douarec et *Achille Péretti* ; aux postes de secrétaires : aucun des cinq sortants ; aux postes de questeurs : les deux sortants : MM. *Edmond Bricout* et *Lucien Neuwirth* (en italiques : les noms des élus).

9. Lettre circulaire du président Henry Rey aux députés du groupe, le 31 mars 1964 : le groupe « ...a pu agir dans de bonnes conditions et le général de Gaulle a bien voulu me manifester sa satisfaction de l'action que, tous ensemble, nous avons menée pendant l'année écoulée. Je vous demande de maintenir cette cohésion indispensable... » (*Information et documents*, n° 12, mars 1964).

10. Le seizième, M. Arthur Moulin, est élu le même jour vice-président du groupe en remplacement de M. Marius Durbet, qui ne se représentait pas, et devant M. Georges Becker.

11. MM. *Jean-Louis Gasparini*, René Le Bault de la Morinière, Guy Sabatier, *Hervé Laudrin* et *Georges Becker*, dans l'ordre des suffrages obtenus (en italiques : les noms des sortants).

12. Le septième siège de membre avait été libéré par la promotion de M. Arthur Moulin, sortant, à la vice-présidence du groupe. Source : archives du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale. L'élection de 1964 n'était pas différente des précédentes. En 1963, par exemple, il y avait 31 candidats dont 11 sortants pour 16 sièges ; 8 nouveaux membres avaient été élus (*La Nation*, 17 mai 1963). La stabilité est plus forte au niveau des vice-présidents de groupe. D'une façon générale, toutefois, le pourcentage de sortants réélus aux diverses instances de l'U.N.R.-U.D.T., y compris

Représentativité, cependant, ne signifie pas nécessairement similitude : les dirigés peuvent toujours — sciemment ou non — choisir des dirigeants plus anciens, plus compétents, plus « gaullistes » qu'eux par exemple. En d'autres termes a-t-on plus de chance de sortir du rang au groupe U.N.R. si l'on possède certains attributs, ou si l'on appartient à certains sous-groupes à l'intérieur du gaullisme ? Il serait vain de poser la question aux dirigeants ou à leurs mandants : leurs réponses probablement contradictoires et infiniment diverses ne traduiraient que l'idée qu'ils se font individuellement des aptitudes à la direction du groupe et non pas le comportement effectif du groupe dans le choix de ses dirigeants. Il est préférable d'évaluer — si possible — à l'intérieur de chaque catégorie de gaullistes au sein du groupe (anciens ou nouveaux parlementaires, députés ayant fait des études supérieures ou n'en ayant pas fait, élus de diverses régions, « gaullistes de toujours » ou « nouveaux gaullistes », etc ...) le pourcentage de ceux qui ont effectivement accédé à des fonctions de direction à l'Assemblée ou au sein du groupe sous la première et la deuxième législature. Peut-être pourra-t-on dégager ainsi les normes non écrites qui président, d'une législature à l'autre, au-delà du jeu des circonstances passagères, au choix des dirigeants du groupe.

Choix des dirigeants parlementaires au bénéfice de l'ancienneté

Une première hypothèse vient immédiatement à l'esprit : les responsables sont choisis, de préférence, parmi les anciens parlementaires, au bénéfice de l'expérience. Les tableaux n° 26 et 26 bis montrent qu'en fait, sous la première législature, les anciens candidats battus lors d'élections parlementaires antérieures sont à peine moins nombreux — relativement — que les anciens parlementaires au sein du cercle dirigeant de l'Assemblée. Par contre les élus dont c'était la première tentative sont légèrement sous-représentés. Sous la deuxième législature, au contraire, l'expérience parlementaire reprend tous ses droits et les nouveaux venus au Parlement sont plutôt défavorisés dans le choix des responsables ; mais les élus dont c'était la première tentative le sont moins que les anciens candidats malheureux [13], ce qui n'était pas le cas sous la première législature. Tout se passe finalement comme si en 1958, au sortir des années de pénitence électorale et parlementaire du gaullisme divisé, l'important du point de vue de l'expérience, n'était pas tant d'avoir effectivement siégé autrefois au Parlement que d'en avoir été jugé digne par les gaullistes, d'avoir été présenté par eux avant l'heure de la revanche ; en 1962, au contraire, quand l'élection à l'Assemblée nationale n'est plus un concours mais un simple examen pour les

au bureau du groupe, est supérieur sous la deuxième législature, avec la fin des luttes de tendances, à ce qu'il était sous la première : cf. tableau n° 1, première partie, conclusion.

13. Leur espèce se fait d'ailleurs rare et les pourcentages, du même coup, sont moins probants Cf. tableaux n°s 26 et 26 bis.

TABLEAU 26 **Choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée (*) et expérience parlementaire. Pourcentage des dirigeants pour chaque catégorie.**

(entre parenthèses, chiffres absolus)

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole. Ass. nat.	Première législature (1958-1962)		Deuxième législature (1962-)	
	Dirigeants (en %)	Total	Dirigeants (en %)	Total
1. Anciens parlementaires	42	100 (50)	53 (dont sortants : 46)	100 (148)
2. Anciens candidats malheureux aux législatives	41	100 (58)	22	100 (23)
Candidats pour la 1e fois	36	100 (92)	30	100 (73)
Ensemble	39	100 (200)	43	100 (241)

(*) Sont considérés comme « dirigeants » tous ceux qui, à un moment quelconque de la législature ont été au bureau de l'Assemblée nationale, au bureau d'une commission permanente ou au bureau du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée.

TABLEAU 26 bis **Choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée et expérience parlementaire. Différence du pourcentage des dirigeants dans l'ensemble du groupe U.N.R.-U.D.T. (*) et dans chaque catégorie.**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole Ass. nat.	Première législature (1958-1962)	Deuxième législature (1962-)
1. Anciens parlementaires	+ 3	+ 10
2. Anciens candidats malheureux aux législatives	+ 2	— 21
Candidats pour la première fois	— 3	— 13

(*) 39 % sous la première législature, 43 % sous la deuxième. Exemple : anciens candidats malheureux aux législatives, pourcentage des dirigeants sous la première législature : 41 %, sous la deuxième législature : 22 %. Différence par rapport à l'ensemble du groupe sous chaque législature : + 2 et — 21.

gaullistes, le fait d'avoir déjà été membre du Parlement redevient pleinement et normalement un atout dans la course au pouvoir, et celui d'avoir été battu une ou plusieurs fois avant que d'être élu un handicap plus lourd qu'une élection acquise au coup d'essai. Sans doute faut-il mettre en parallèle cette évolution de la première à la deuxième législature avec celle qui se produit également en ce qui concerne la formation universitaire des élus gaullistes : dans un premier temps la compétence, comme l'expérience, peuvent être compensées par la fidélité et l'ancienneté dans le gaullisme ; mais dès la deuxième législature les choses rentrent dans l'ordre et les diplômes, de même que les années passées au Parlement, facilitent nettement votre ascension [14]. Mais l'opinion la plus courante et qu'il fallait confronter aux réalités, c'est que les dirigeants gaullistes au Parlement doivent avant toute chose être les plus purs et les premiers des gaullistes. « La première génération s'amenuise, nous confiait l'un d'eux, mais elle reste encore l'élément moteur. »

La prime aux références gaullistes passées

« Il faut au moins avoir été au Rassemblement du peuple français — nous avouait tel autre, qui a fait son chemin depuis — ainsi, moi, on me pardonne d'être un fonctionnaire, un technocrate parce qu'on sait que, bien que jeune, j'étais au R.P.F. » De fait des quatre strates gaullistes que nous avons définies au chapitre précédent, les plus riches en dirigeants, sous les deux législatures, sont d'abord celle du gaullisme de guerre réincarné politiquement sous la Quatrième République dans le R.P.F. ou les républicains sociaux, puis celle du gaullisme politique de la Quatrième ; les strates les plus pauvres sont au contraire celle des « nouveaux gaullistes » et, à un moindre degré, celle des résistants qui ont attendu la Cinquième République pour entrer dans le gaullisme politique [15]. Si l'on pousse quelque peu l'analyse le phénomène est plus net encore : les « gaullistes de toujours », de la résistance à l'U.N.R. par le R.P.F. et les républicains sociaux, sont de loin la meilleure pépinière de dirigeants et leur sur-représentation à la tête du groupe s'accroît quand leur nombre diminue en son sein : ils étaient 27 sous la première législature et avaient 55 chances sur 100 de se voir confier quelque responsabilité — ils ne sont plus que 20 sous la deuxième législature mais leurs chances se situent déjà, fin 1965, à 70 % [16].

14. Cf. tableaux n°s 27 et 27 bis. En réalité la prime vaut surtout pour ceux qui ont fait des études politiques ou para-politiques : science politique, droit, E.N.A. Elle est légère sous la première législature, très nette sous la deuxième. Cf. tableaux n°s 28 et 28 bis. D'autres facteurs peuvent également avancer ou freiner une carrière. L'origine géographique de l'élu par exemple : la région parisienne est toujours légèrement avantagée (+ 2 en 1958, + 3 en 1962 — dont Seine : + 1 et + 7 respectivement). Pour les autres régions les élus sont trop peu nombreux pour qu'on puisse tirer des conclusions valables de variations qui peuvent être fort importantes.

15. Cf. tableaux n°s 29 et 29 bis.

16. Contre, respectivement, 39 % et 43 % pour l'ensemble du groupe. Cf. tableau n° 29.

TABLEAU 27 **Choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale et études supérieures. Pourcentage de dirigeants pour chaque catégorie.**

(entre parenthèses, chiffres absolus)

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole Assemblée nationale	Première législature (1958-1962)		Deuxième législature (1962-)	
	Dirigeants (en %)	Total	Dirigeants (en %)	Total
1. Ont fait des études supérieures	39	100 (120)	50	100 (133)
2. N'ont pas fait d'études supérieures	39	100 (80)	34	100 (108)
Ensemble	39	100 (200)	43	100 (241)

TABLEAU 27 bis **Choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale et études supérieures. Différence du pourcentage des dirigeants dans l'ensemble du groupe U.N.R.-U.D.T. (*) et dans chaque catégorie.**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole Ass. nat.	Première législature (1958-1962)	Deuxième législature (1962-)
1. Ont fait des études supérieures	—	+ 7
2. N'ont pas fait d'études supérieures	—	— 9

(*) 39 % sous la première législature, 43 % sous la seconde législature.

TABLEAU 28 **Choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale et études supérieures de droit, science politique ou E.N.A.** (*en %*)

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole Ass. nat.	Première législature (1958-1962)		Deuxième législature (1962-)	
	Dirigeants (en %)	Total	Dirigeants (en %)	Total
1. Ont fait des études supérieures de droit, science politique ou anciens élèves de l'E.N.A.	42	100 (48)	59	100 (61)
2. Ont fait d'autres études supérieures	38	100 (72)	43	100 (72)
3. Pas d'études supérieures	39	100 (80)	34	100 (108)
Ensemble	39	100 (200)	43	100 (241)

TABLEAU 28 bis **Choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale et études supérieures de droit, science politique ou E.N.A. Différence du pourcentage des dirigeants dans l'ensemble du groupe U.N.R.-U.D.T. (*) et dans chaque catégorie.**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole Ass. nat.	Première législature (1958-1962)	Deuxième législature (1962-)
1. Ont fait des études supérieures de droit, science politique ou l'E.N.A.	+ 3	+ 16
2. Ont fait d'autres études supérieures	— 1	—
3. Pas d'études supérieures	—	— 9

(*) 39 % sous la première législature, 43 % sous la deuxième législature.

TABLEAU 29 **Itinéraires : choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée et antécédents gaullistes. Pourcentages des dirigeants pour chaque type d'itinéraires gaullistes.**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole Ass. nat.	Première législature (1958-1962) Dirigeants (en %)		Total	Deuxième législature (1962-) Dirigeants (en %)		Total
1. Résistance uniquement	35	44	100 (31)	40	50	100 (40)
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	55		100 (27)	70		100 (20)
Résistance et R.P.F.	45	49	100 (11)	53	58	100 (15)
Résistance et rép. soc.	40		100 (15)	46		100 (13)
3. R.P.F. uniquement	38		100 (18)	33		100 (21)
R.P.F. et rép. soc.	48	44	100 (25)	63	46	100 (19)
Rép. soc. uniquement	43		100 (16)	44		100 (18)
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	26		100 (57)	34		100 (95)
Ensemble	39		100 (200)	43		100 (241)

Il en va de même pour les gaullistes du R.P.F. et des républicains sociaux. Les états de services gaullistes comptent donc plus que tout dans la réussite au sein du groupe [17]. Est-ce à dire que la mutation observée au niveau de l'ensemble du groupe parlementaire n'a aucune influence sur la sélection de ses dirigeants ? Non : les « nouveaux gaullistes » voient leur sous-représentation sensiblement réduite d'une législature à l'autre ; les gaullistes du R.P.F. et des républicains sociaux sont, à l'inverse, un peu moins favorisés en 1962 qu'en 1958 et se rapprochent peu à peu de la juste moyenne. Mais le refus du changement, loin de faiblir se renforce dès lors qu'il s'agit des « gaullistes historiques » de la résistance à l'envahisseur et de la lutte contre le système des partis sous la Quatrième République. Ce modèle idéal du gaulliste continue généralement de s'imposer à l'heure des choix au groupe U.N.R.-U.D.T., en dépit de l'évolution de son recrutement.

TABLEAU 29 bis **Itinéraires : choix des dirigeants U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée et antécédents gaullistes. Différence du pourcentage des dirigeants dans l'ensemble du groupe U.N.R.-U.D.T. (*) et dans chaque type d'itinéraire gaulliste.**

Elus U.N.R.-U.D.T. Métropole Ass. nat.	Première législature (1958-1962)			Deuxième législature (1962-)		
1. Résistance uniquement	— 4			— 3		
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	+ 16	+ 10	+ 5	+ 27	+ 15	+ 7
Résistance et R.P.F.	+ 6			+ 10		
Résistance et rép. soc.	+ 1			+ 3		
3. R.P.F. uniquement	— 1	+ 5		— 10	+ 3	
R.P.F. et rép. soc.	+ 9			+ 20		
Rép. soc. uniquement	+ 4			+ 1		
4. Ni décoré pour faits de résistance ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	— 13			— 9		

(*) 39 % sous la première législature, 43 % sous la deuxième.

Le parti proprement dit a lui aussi ses dirigeants, élus, cooptés ou ès qualité, qui forment — nous l'avons vu — le comité central et, à partir de celui-ci l'organe suprême du mouvement : la commission politique. Leur élection, dans la mesure où leurs membres sont élus, a posé des problèmes particuliers que nous étudierons plus loin. Notons dès maintenant, cependant, que les distorsions entre dirigeants et dirigés

17. L'expérience parlementaire, dans le meilleur des cas, donne une prime de 10 points à qui la possède (tableau n° 26 bis), la compétence mesurée par les diplômes une prime de 16 points (tableau n° 28 bis), les états de services gaullistes une prime de 27 points (tableau n° 29 bis).

du point de vue des états de service gaullistes se retrouvent à ce niveau comme à celui du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale. Le comité central et la commission politique se recrutent à la fois parmi les parlementaires et les non-parlementaires du mouvement. C'est une base trop large pour que l'on puisse — comme pour l'Assemblée — disposer des données nécessaires à l'établissement d'un parallèle entre ceux qui sont ou ont été membres de ces instances de direction et tous ceux qui n'en ont jamais fait partie bien qu'y étant éligibles. Nous disposons néanmoins de deux points de comparaison : les parlementaires et les responsables départementaux. Prenons, par exemple, les « nouveaux gaullistes » : leur proportion au sein du comité central oscille entre 13 % et 28 % du total des membres ; ils sont moins nombreux à la commission politique : de 10 % à 13 % [18]. Or ils étaient quelque 29 % puis 40 % des députés, en 1958 et 1962 respectivement, et représentaient depuis toujours la majorité absolue des responsables départementaux [19]. Au comité central et plus encore à la commission politique les « nouveaux gaullistes » sont donc sous-représentés, au bénéfice des « gaullistes de toujours » et des « gaullistes politiques » du R.P.F. et des républicains sociaux. Ces distorsions entre la base et le sommet sont plus fortes encore à la commission politique qu'au comité central, ce qui confirme que plus l'instance est élevée et a de pouvoirs, plus la résistance au changement se renforce. Cette force d'inertie n'est d'ailleurs pas susceptible de céder si l'on en juge d'après la répartition rigoureusement identique des nouveaux et anciens membres au sein de la commission politique en place, du point de vue des antécédents gaullistes [20].

La désignation des dirigeants du parti

On peut se demander si ces distorsions traduisent comme à l'Assemblée la référence plus ou moins consciente à un modèle idéal du dirigeant gaulliste ou si elles ne sont pas tout simplement dues au système de représentation à travers lequel les membres du comité central et, partant, ceux de la commission politique, sont élus, voire cooptés. Il ne s'est pas tenu depuis la fondation de l'U.N.R. un seul congrès où l'élection du comité central n'ait été contestée : à Bordeaux, en novembre 1959, la tendance favorable à l'Algérie française, menée par M. Jacques Soustelle, se plaignait d'avoir été évincée grâce à toute une série de truquages, dont le bourrage des urnes [21]. A Strasbourg, en mars 1961, ce sont les « jeunes Turcs » qui, avec M. François Missoffe, s'estiment lésés [22]. A Nice, enfin, en novembre 1963, la tendance Union démocratique du travail qui a fusionné l'année précédente avec l'U.N.R., menace

18. Cf. tableaux n° 30 et n° 31.
19. Cf. chap. VII ; tableau n° 12 et tableau n° 27.
20. Cf. tableau n° 32.
21. Cf. ci-dessus, première partie, chap. III.
22. Cf. *Le Figaro*, 20 mars et 28 mars 1961 et la citation de M. Jacques Marette dans le *Courrier de la Nation* : « En ce qui concerne les élections du comité central

TABLEAU 30 **COMITÉ CENTRAL. Itinéraires**

(en %)

Cercle dirigeant U.N.R.-U.D.T. Membres du comité central	Oct. 1958-oct. 1959	Nov. 1959-févr. 1961	Mars 1961-oct. 1963	Nov. 1963
1. Résistance uniquement	14	16	18	18
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	22	24	16	14
Résistance et R.P.F.	5 (32)	3 (33)	10 (30)	9 (28)
Résistance et rép. soc.	5 (46)	6 (49)	4 (48)	5 (46)
3. R.P.F. uniquement	7	11	6	7
R.P.F. et rép. soc.	20 (34)	16 (38)	20 (33)	12 (26)
Rép. soc. uniquement	7	11	7	7
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable, R.P.F. ou rép. soc.	20	13	19	28
Total	100 (59)	100 (62)	100 (105)	100 (147)

TABLEAU 31 **COMMISSION POLITIQUE. Itinéraires**

(en %)

Cercle dirigeant U.N.R.-U.D.T. Membres de la commission politique	Nov. 1959-févr. 1961	Mars 1961-oct. 1963	Depuis nov. 1963	Ensemble
1. Résistance uniquement	13	17	19	18
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	39	21	22	24
Résistance et R.P.F.	— (43)	14 (43)	11 (43)	10 (43)
Résistance et rép. soc.	4 (56)	8 (60)	10 (62)	9 (61)
3. R.P.F. uniquement	9	8	6	7
R.P.F. et rép. soc.	18 (31)	20 (30)	18 (27)	18 (28)
Rép. soc. uniquement	4	2	3	3
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc.	13	10	11	11
Total	100	100	100	100
	(23)	(51)	(63)	(76)

TABLEAU 32 **COMMISSION POLITIQUE. Itinéraires**

(en %)

Cercle dirigeant U.N.R.-U.D.T. commission politique depuis nov. 1963	Anciens membres			Nouveaux membres			Ensemble		
1. Résistance uniquement	18			20			19		
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	21	44	62	26	42	62	22	43	62
Résistance et R.P.F.	14			5			11		
Résistance et rép. soc.	9			11			10		
3. R.P.F. uniquement	5	27		11	27		6	27	
R.P.F. et rép. soc.	20			11			18		
Rép. soc. uniquement	2			5			3		
4. Ni décoré pour faits de résistance, ni responsable R.P.F. ou rép. soc. ..	11			11			11		
Total	100 (44)			100 (19)			100 (63)		

de reprendre sa liberté si la cooptation ne corrige pas les effets, désastreux pour elle, de l'élection ...

En ce qui concerne les assises de Bordeaux le recoupement des données fragmentaires mais précises dont nous disposons [23] permet quelques conclusions relativement sûres : d'abord il semble à peu près établi que le nombre des adhérents retenu pour le décompte des mandats n'a pas changé entre le conseil national d'Orsay, en juillet, et les assises en novembre 1959. Les chiffres de juillet représentent en effet 778 mandats fédéraux à raison d'un pour 30 adhérents dans le cadre de chaque fédération ; si l'on y ajoute, comme le prévoient les articles 13 et 22 des statuts, les mandats personnels de quelque 248 membres des assemblées (députés, sénateurs, conseillers économiques), des 90 secrétaires fédéraux et 210 conseillers nationaux désignés par les fédérations, cela fait un total général de 1 326 mandats. Or M. Charles Le Goasguen, qui est élu au comité central avec le plus grand nombre de mandats, en totalise 1 313. Il n'y a donc pas eu de gonflement de dernière minute des chiffres d'adhérents dans certaines fédérations comme on l'a parfois affirmé [24]. Ce premier point établi, quelles sont les forces respectives des fédérations de tête dans chacun des camps, celui des partisans de M. Jacques Soustelle, celui des « orthodoxes » ? Les trois départements de la région parisienne et celui de la Gironde contrôlent directement 246 mandats d'unions, soit près d'un tiers grâce à leurs 7 301 adhérents ; le Nord rebelle, le Rhône et la Haute-Garonne, avec 4 984 adhérents, en contrôlent 165 soit à peine plus d'un cinquième [25]. Ce handicap ne peut être comblé que sur les mandats personnels des membres des assemblées : les secrétaires fédéraux et conseillers natio-

il ne me paraît pas prouvé que nos statuts soient encore sur ce point parfaits » et il ne faut pas sous-estimer « des susceptibilités blessées qui mettront longtemps à se cicatriser ». Cf. aussi *L'Aurore* du 27 mars 1961. *Le Monde* (21 mars 1961) attribue quant à lui les résultats à une révolte contre les fédérations-bastions, la Seine notamment, et non pas à une élimination concertée des « jeunes Turcs ».

23. Le détail du nombre des adhérents par fédération arrêté au 18 juillet 1959 à la date du premier conseil national ; le chiffre de mandats par adhérent : un pour cent cinquante au conseil national (circulaire du 18 juil. 1959, signée : Paul Minot), un pour trente aux assises (circulaire du 6 oct. 1959, signée : Jacques Richard), la liste des élus au comité central en novembre 1959 avec le nombre de voix obtenues ; les dispositions statutaires enfin.

24. Cf. par exemple *Le Monde* du 14 novembre 1959 : « ...Les effectifs de la fédération de la Seine ont si bien grossi qu'ils dépassent sensiblement ceux du Nord à en juger par les mandats de l'une et de l'autre... » Mais c'était déjà le cas en juillet 1959. M. Lecoq, dans son mémoire, déjà cité, sur les assises de Bordeaux, reprend, chapitre III, cette assertion et écrit que la Seine a vu ses adhérents passer « de 5 000 à 12 000 dans les semaines précédant le congrès ». Il affirme par ailleurs qu'elle avait 228 mandats d'union à raison d'un par soixante adhérents — ce qui ferait 17 280 adhérents... En réalité la Seine avait 4 575 adhérents en juillet 1959, le quotient retenu pour les assises de novembre était de trente et non de soixante et le nombre de mandats de la Seine ne pouvait pas être aussi élevé que l'écrit *Le Figaro* du 14 novembre 1959 repris par M. Lecoq : 288 mandats d'union plus 330 mandats personnels... pour les parlementaires de la Seine et assimilés !

25. De plus la fédération de la Seine (mais était-elle la seule à en user ainsi ?) a décidé de distribuer ses 152 mandats à des mandataires appartenant à la majorité « orthodoxe » de l'union départementale, selon la procédure du vote bloqué. Cf. *Le Monde*, et *Le Figaro*, 14 nov., *L'Aurore*, 14-15 nov. 1959.

naux votent comme leurs fédérations et ne changent rien au rapport des forces. Mais comment les parlementaires qui n'avaient pas suivi M. Léon Delbecque dans la dissidence le mois précédent, en un moment de troubles et de passion, auraient-ils soutenu à Bordeaux des positions dont ils savaient clairement, maintenant, qu'elles allaient à l'encontre de la volonté du général de Gaulle ? Les jeux étaient faits mais les dés n'étaient pas pipés.

Toutefois les fédérations-bastions, en écrasant l'hétérodoxie, en avaient profité pour se tailler la part du lion au comité central, ce qui ne devait pas manquer d'entraîner une réaction des petites et moyennes fédérations. Dès son élection au poste de secrétaire général du mouvement, tout en réaffirmant la validité des élections de Bordeaux, M. Jacques Richard annoncera une révision des statuts pour que l'on tienne meilleur compte, la prochaine fois, « des réalités géographiques »[26]. En octobre 1960, en conseil national, l'article 32 des statuts de l'U.N.R. est modifié en conséquence. 20 non-parlementaires seront désormais élus par les assises « sur une liste de 40 candidats constituée par région », 10 non-parlementaires restant à élire sur une liste de candidats libres, indépendamment de toute attache géographique ; de la même façon 20 membres de l'Assemblée et du Sénat sont élus par les assises sur une liste de 40 établie par les groupes U.N.R. de ces assemblées, 10 députés ou sénateurs restant à élire sur une liste de candidatures individuelles[27]. Ces dispositions sont appliquées pour la première et unique fois à Strasbourg en mars 1961. Le conseil national de mai 1963, en effet, les renforce en supprimant toute liste de candidats individuels libres et en généralisant la présentation régionale. Aux assises de Nice, en conséquence, il faudra choisir 50 non-parlementaires sur une liste de 100 constituée par région, 30 parlementaires sur une liste de 60 également constituée par région. Du point de vue de la représentation régionale des élus au comité central ces réformes ont atteint le but recherché comme le montre le tableau n° 33 : c'est ainsi que la proportion des élus de la région parisienne tombe de 40 % (assises de Bordeaux) à 26 % ou 27 % (assises de Nice et Strasbourg), que le Nord et l'Aquitaine voient également leur supériorité réduite tandis que les 13 régions de programmes les plus défavorisées dans la répartition des sièges en obtiennent maintenant 30 % au lieu de 18 % autrefois[28]. Plus fondamentalement la réforme aboutit à transférer de quelques grosses fédérations à une dizaine d'instances régionales[29] le choix effectif des élus

26. *Le Courrier de la nouvelle République*, numéro spécial, nov. 1959, éditorial du secrétaire général.

27. En 1959 les statuts prévoyaient l'élection de vingt-cinq parlementaires et vingt-cinq non-parlementaires, tous placés sur des listes de candidatures libres.

28. Cf. aussi tableau n° 34 : la Basse-Normandie et le Limousin restent seuls dépourvus de toute représentation élue au comité central après les assises de Nice. A l'Assemblée nationale les dirigeants parisiens du groupe sont au contraire plus nombreux sous la deuxième législature, après le triomphe de l'U.N.R. à Paris, que sous la première législature : 33% au lieu de 26 % de l'ensemble des dirigeants du groupe.

29. Définies par le comité central. Pour l'élection du comité central à Nice en 1963 les régions étaient ainsi découpées : régions de Lille, Rennes, Tours, Lyon, Metz, Dijon, Toulouse, Marseille, Paris et outre-mer.

TABLEAU 33 **COMITÉ CENTRAL**

Origine géographique des membres élus

% (par rapport au total des élus)

Régions de programme	Assises de Bordeaux (nov. 1953)	Assises de Strasbourg (mars 1961)	Assises de Nice (nov. 1963)
1. Région parisienne	*40*	*27*	*26*
dont Seine	(32)	(20)	(16)
2. Nord	*12*	*10*	*7*
dont Nord dép.	(10)	(7)	(6)
3. Aquitaine	*8*	*7*	*6*
dont Gironde	(8)	(7)	(4)
4. Provence, Côte d'Azur, Corse	*4*	*10*	*7*
5. Alsace	*2*	*3*	*5*
6. Lorraine	*4*	*3*	*4*
7. Bretagne	*4*	*3*	*4*
8. Bourgogne	*6*	*5*	*4*
Autres régions (13)	*18*	*27*	*30*
Outre-mer	*2*	*5*	*7*
dont Algérie	(2)	(3)	(—)
Total	*100* (50)	*100* (60)	*100* (80)

TABLEAU 34 **Régions sans représentant élu au comité central**

Régions de programme	Assises de Bordeaux (nov. 1959)	Assises de Strasbourg (mars 1961)	Assises de Nice (nov. 1963)
1. Basse-Normandie ..... (Calvados, Manche, Orne)	☐	☐	☐
2. Limousin ..... (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne)	☐	☐	☐
3. Poitou-Charente ..... (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne).	☐		
4. Auvergne ..... (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)	☐		
5. Centre ..... (Cher, Eure-et-Loire, Indre, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher)		☐	
6. Champagne ..... (Ardennes, Aube, Haute-Marne et Marne)		☐	
Total	4	4	2

N.B. A l'Assemblée nationale, le Poitou, la Charente et le Limousin n'ont également aucun représentant dans aucun poste de direction sous la première législature, le Languedoc (l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales) en est seul dépourvu sous la deuxième législature.

par le biais de l'ordre de présentation des candidats. Plus de 80 % de ceux-ci sont en effet élus dans l'ordre où ils ont été placés par les représentants de leur région au début du congrès : ce n'est donc pas encore la démocratie, mais la décentralisation, tout au plus, de l'oligarchie [30]. Au moins ne peut-on plus parler d'une conspiration nationale quand une tendance perd ces élections comme ce fut le cas pour la tendance U.D.T. aux assises de Nice [31]. Surtout quand la majorité de ses candidats malheureux sont repêchés le lendemain par cooptation ...

Si les élections au comité central du mouvement passionnent en effet périodiquement ses militants et parlementaires, il faut bien constater que la place des élus au sein de ce comité a tendance à se réduire. De novembre 1959 à mars 1961 le nombre des membres de droit s'accroît plus vite que celui des membres élus par les assises et en novembre 1963 la cooptation s'ajoute à la désignation ès qualité pour concurrencer les élus, dès lors réduits ou presque à la moitié seulement du comité [32]. Bien plus parmi les 39 cooptés au lendemain des assises de Nice, 15 sont des candidats battus lors de l'élection : le principe même d'un tel repêchage est déjà étonnant ; mais la largesse avec laquelle il a été appliqué ajoute à l'étrangeté du phénomène : 15 battus cooptés sur 80 candidats malheureux — soit 19 % — cela fait quand même un coefficient de repêchage non négligeable [33]. La rigueur est plus grande s'agissant de l'instance suprême, la commission politique : hormis une exception à la règle, à l'occasion de la fusion entre l'U.N.R. et l'U.D.T., fin 1962, elle n'a jamais compris de membres cooptés. Mais les membres de droit y sont, de beaucoup, en majorité et leur prépondérance s'est accrue à mesure que les succès de l'U.N.R.-U.D.T. lui ouvraient de nouveaux postes au gouvernement et au Parlement [34].

30. Cf. tableau n° 35.

31. Cf. tableau n° 36.

32. Cf. tableau n° 37. La cooptation est inscrite dans les statuts en mai 1963 (art. 32 bis) sans limitation de nombre. Le comité en use sur proposition du secrétaire général du mouvement. En fait elle avait déjà été utilisée début 1963 pour faire entrer les représentants de l'U.D.T. — lors de la fusion — dans les instances dirigeantes du mouvement. Cf. tableau n° 38.

33. Cette procédure a d'abord permis de réparer l'échec collectif de l'U.D.T. aux élections de Nice : elle bénéficie de sept repêchages et de huit cooptations parmi ses représentants qui n'étaient pas candidats. Une crise interne grave a sans doute été conjurée. Quelques échecs individuels sont également réparés, par cooptation : ceux de MM. René Sanson, sortant battu, Jean Charbonnel, Jean de Préaumont par exemple. Enfin la cooptation a fait entrer au comité des personnalités qui y étaient auparavant comme membres de droit (MM. Maurice Lemaire, René Capitant, etc...). Il s'agit alors d'une simple question de définition.

34. Cf. tableaux n°s 39 et 40. Les quelques sièges à la commission politique qui sont pourvus par élection au sein du comité central n'en sont que plus disputés. Ainsi au lendemain des assises de Bordeaux, pour cinq sièges réservés aux non-parlementaires il y avait douze candidats ; les cinq élus, il est vrai, l'emportaient à la majorité absolue dès le premier tour : MM. Darcy (41 voix), Valleix (34), Chalandon (33), Chardin (29) et Hubert Germain (26). Mais il fallait un deuxième tour pour les trois députés à élire, MM. Jacques Vendroux, Pierre Picard et Lucien Neuwirth — ce dernier, à une voix près, l'emportant finalement sur MM. Claude Dumont et Joël Le Tac, après retrait de MM. Maurice Bayrou, Raymond Dronne et André Jarrot (notes prises par un témoin au cours de l'élection).

TABLEAU 35 **Ordre de présentation et succès à l'élection au comité central**

(en %)

Membres élus	Assises de Strasbourg (mars 1961)	Assises de Nice (nov. 1963)
1. Dans l'ordre de présentation	*83*	*80*
Parlementaires	86	82
Non-parlementaires	80	78
2. En dépit de cet ordre	*17*	*20*
Parlementaires	14	18
Non-parlementaires	20	22
Total	100 (42) (a)	100 (59) (b)

(a) Compte non tenu des huit députés et des dix non-parlementaires élus comme candidats isolés, sur des listes classées dans l'ordre alphabétique.
(b) Compte non tenu des huit parlementaires et des treize non-parlementaires élus pour la région de Paris sur des listes classées dans l'ordre alphabétique.

TABLEAU 36 **Tendances et succès à l'élection au comité central de novembre 1963**

(en %)

Tendances	Pourcentage d'élus	Total des candidats
1. U.D.T. (a)	37	100 (144)
2. U.N.R.	51	100 (160)
U.N.R.-U.D.T.	50	100 (16)

(a) ELUS : MM. Diomède Catroux, Yves Guena, Robert Richet, députés, *Léo Hamon, Jean-Claude Servan-Schreiber* et Nicola de Poli, non-parlementaires ; BATTUS : *René Caille,* Alain Fagot, Pierre Marquand-Gairard, députés, Henry Viaud, Jacques Rousseau, Dominique Annichiarico, Simone Pelabon, *Victor Rochenoir, Gabriel Cordouin* et *Jacques Debû-Bridel,* non-parlementaires. EN ITALIQUES : les membres sortants qui avaient été cooptés lors de la fusion entre l'U.N.R. et l'U.D.T. fin 1962).

TABLEAU 37 **CERCLE DIRIGEANT DE L'U.N.R.-U.D.T. : LE COMITÉ CENTRAL (chiffres absolus)**

Comité central	Les fondateurs 3 oct. 1958	Comité élargi oct. 1959	Comité central après renouvellement aux assises de Bordeaux nov. 1959	Strasbourg mars 1961	de Nice nov. 1963
1. *Membres de droit*	*13* (100 %)	*22* (34 %)	*10* (17 %)	*22* (37 %)	*34* (22 %)
Cercle ministériel	3	6	7	7	25
Cercle parlementaire	—	4	3	11	5 (*)
Appareil du parti	10	12	—	4	4
2. *Membres élus*	—	*42* (66 %)	*50* (83 %)	*60* (63 %)	*80* (53 %)
parlementaires	—	19	25	30	30
non-parlementaires	—	23	25	30	50
3. *Membres cooptés*	—	—	—	—	*39* (25 %)
parlementaires	—	—	—	—	17
non-parlementaires	—	—	—	—	22
Total	*13* (100 %)	*64* (100 %)	*60* (100 %)	*82* (100 %)	*153* (100 %)

(*) D'après les statuts de mai 1963, un certain nombre de dirigeants parlementaires tels les présidents de commission, le rapporteur général du budget, cessent de faire partie ès qualité du comité central. Mais ils seront cooptés « ès qualité »...

TABLEAU 38 **CERCLE DIRIGEANT DE L'U.N.R.-U.D.T. : LE COMITÉ CENTRAL (chiffres absolus)**

Comité central (métropole seulement)	Oct. 1958-oct. 1959	Nov. 1959-févr. 1961	Mars 1961-oct. 1963	Nov. 1963 (c)
Membres de droit	21	17	43 (a)	34
Parlementaires élus	15	21	18	29
Non-parlementaires élus	23	24	27	45
Parlementaires cooptés	—	—	—	17
Non-parlementaires cooptés	—	—	17 (b)	22
Total	59	62	105	147

(a) Ils étaient vingt-deux au début, en mars 1961. Le doublement pendant la période séparant l'élection de Strasbourg et celle de Nice s'explique d'abord par la formation du ministère Pompidou qui accroît la représentation gouvernementale de l'U.N.R. puis par le succès aux élections de novembre 1962 qui élargit le cercle dirigeant de l'U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale.

(b) Au titre de l'U.D.T., lors de la fusion en décembre 1962.

(c) Compte non tenu de l'évolution depuis cette date, la période n'étant pas close.

N.B. Ces chiffres concernent uniquement la métropole contrairement à ceux du tableau n° 12.

Le comité central et, dans une moindre mesure, la commission politique sont quand même soumis, dans leur ensemble, à un certain renouvellement, soit par élimination de membres anciens, soit par l'entrée de nouveaux membres. Les promotions sont cependant plus nombreuses que les rétrogradations ou abandons [35] ce qui suppose l'élargissement constant du comité central et de la commission politique. De fait celle-ci qui avait précisément été créée en 1959, quand le comité central commençait à se transformer en petite assemblée, atteint maintenant à son tour une soixantaine de membres. Faudra-t-il créer une nouvelle instance restreinte émanant de la commission politique, comme celle-ci du comité central ? Point n'en est besoin, en fait, car au centre de l'appareil se trouvent bien ès qualité, tous ceux qui comptent, les hommes qui sont

TABLEAU 39 **Cercle dirigeant de l'U.N.R.-U.D.T. : la commission politique** (chiffres absolus)

Commission politique	Après renouvellement du comité central aux assises de ... Bordeaux (nov. 1959)	Strasbourg (mars 1961)	Nice (nov. 1963)
1. Membres de droit	*12* (60 %)	*16* (57 %)	*47* (75 %)
Cercle ministériel	7	7	25 (*)
Cercle parlementaire ..	3	5	9
Appareil du parti	2	4	13
2. Membres élus	*8* (40 %)	*12* (43 %)	*16* (25 %)
Parlementaires	3	6	8
Non-parlementaires ..	5	6	8
Total	*20* (100 %)	*28* (100 %)	*63* (100 %)

(*) Dont cinq anciens ministres qui sont désormais au même titre que les ministres en exercice, membres de droit de la commission politique.

TABLEAU 40 **Cercle dirigeant de l'U.N.R.-U.D.T. : la commission politique** (chiffres absolus)

Commission politique	Nov. 1959-févr. 1961	Mars 1961-oct 1963	Nov. 1963 (c)
Membres de droit	16	33 (a)	47
Parlementaires élus	3	4	8
Non-parlementaires élus ..	4	7	8
Membres cooptés	—	7 (b)	—
Total	23	51	63

(a) Ils étaient 16 au début, en mars 1961. Le doublement de ce chiffre pendant la période s'explique d'abord par la formation du ministère Pompidou qui accroît la représentation gouvernementale de l'U.N.R., puis par le succès aux élections législatives de novembre 1962 qui accroît le cercle dirigeant de l'U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale.
(b) Au titre de l'U.D.T. lors de la fusion en décembre 1962.
(c) Compte non tenu de l'évolution depuis cette date, la période n'étant pas close.

35. Cf. tableau n° 41.

TABLEAU 41 **Renouvellement de la commission politique (*) et du comité central (*)**

1° Elimination d'anciens membres

Pourcentage de membres éliminés lors du prochain renouvellement	Oct. 1958-oct. 1953	Nov. 1959-févr. 1961	Mars 1961-oct. 1963
1. Commission politique ..	—	26	12
2. Comité central	37	32	27

(*) Membres de droit et membres cooptés compris.

2° Entrée des membres nouveaux

Pourcentage des membres nouveaux lors du renouvellement	Nov. 1959-févr. 1961	Mars 1963-oct. 1963	Nov. 1963
1. Commission politique ..	—	63	30
2. Comité central	40	67	43

(*) Membres de droit et membres cooptés compris.

à la tribune d'honneur lors des assises ou conseils nationaux solennels du mouvement : ministres, anciens ministres, présidents de groupe, secrétaire général du mouvement, sans oublier le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas. Tous ont en commun d'avoir été choisis à la suggestion ou, tout au moins, avec l'assentiment du général de Gaulle. C'est dire que les procédures de choix normales ne sont que l'apparence, à ce niveau de responsabilités.

La désignation aux postes-clés

Les présidents de groupes parlementaires de l'U.N.R.-U.D.T. à l'Assemblée nationale et au Sénat sont élus, nous l'avons vu, par l'ensemble des députés ou des sénateurs, à la majorité absolue et au scrutin secret. Le secrétaire général du mouvement est élu, lui, par le comité central dans les mêmes conditions. En réalité la candidature officielle est de rigueur et le Premier ministre, quand c'était M. Michel Debré, ou le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas, ne manquent pas d'engager toute leur autorité pour faire élire le candidat officiel si les contestations sont trop vives. L'émergence de ce « meilleur » candidat reste aussi mystérieuse que celle du leader du Parti conservateur britannique jusqu'à ces derniers temps [36] et nous dirons plus loin le rôle

36. MacKenzie (R.T.), *British Political parties.* The distribution of power within the Conservative and Labour parties, London, Heinemann, 1955, chap. II ; Howard

de « l'entourage » du président de la République dans ce processus. Quand le choix est arrêté, le nom du candidat jugé le meilleur est porté à la connaissance des électeurs, députés ou membres du comité central, par personnes interposées et par les adversaires de ce candidat eux-mêmes qui protestent contre la pression dont on use ainsi [37]. L'élection du candidat « officiel » n'est pas toujours facile, en effet, comme le montre le tableau ci-contre [38]. Trois époques semblent se succéder, de ce point de vue, tant pour le parti que pour le groupe parlementaire de l'Assemblée. Fin 1958 — début 1959 le comité central du mouvement détient vraiment tous les pouvoirs au sein de celui-ci et n'est pas encore déchiré par l'affaire algérienne : les élections à l'Assemblée comme au parti proprement dit se font à son initiative, par accord général sur un candidat unique [39]. Dès avril 1959 à l'Assemblée, novembre 1959 dans le parti, l'entente n'est plus possible entre les tendances rivales et il faut toute l'autorité morale du général de Gaulle, de MM. Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas et quelques autres pour que l'orthodoxie soit maintenue : c'est la naissance des candidatures « officielles » ; le pouvoir d'initiative quitte l'organe de direction suprême du parti pour un cercle restreint et mal défini, au niveau du pouvoir exécutif ; c'est le temps, enfin, des élections difficiles et controversées à l'Assemblée d'abord, au comité central ensuite. En avril 1959, M. Louis Terrenoire inaugure ainsi l'élection au second tour seulement du candidat « officiel » à la présidence du groupe, en attendant de faire de même pour le secrétariat général du mouvement, trois ans plus tard. Le candidat « officiel » à la présidence du groupe, M. André Valabrègue, doit même s'incliner en mars 1960 devant celui des députés mécontents [40], qui élisent M. Raymond Schmittlein. Avec les élections législatives de novembre 1962 semble s'ouvrir une troisième période : les luttes de tendances s'apaisent dans le succès électoral et l'accord quasi général peut bientôt se refaire sur un seul nom dans les grandes occasions. Mais la commission politique, héritière du comité central des débuts, ne reprend pas le pouvoir d'initiative perdu : le nom du bon candidat — M. Jacques Baumel au secrétariat en décembre 1962, MM. Roger Dusseaulx et surtout Henry Rey à la présidence du groupe en décembre 1962 et mai 1963 — est toujours soufflé de l'Elysée, de Matignon, de l'Hôtel de la présidence,

(Anthony), *The making of a Prime Minister* (Sir Alec Douglas Home — Depuis cette dernière expérience malheureuse le leader du Parti conservateur est élu par le groupe parlementaire comme le leader travailliste).

37. Au Sénat les choses se passent sans doute différemment, comme il est normal dans un groupe restreint de personnes qui se connaissent depuis longtemps. Il n'y a pas élection mais plutôt cooptation par accord général.

38. Tableau n° 42.

39. Celui qui, en fait, n'inquiète aucune des factions qui s'apprêtent à entrer en lutte. C'est ainsi que *Voici pourquoi*, l'organe de M. Jacques Soustelle, présente a posteriori le choix de M. Roger Frey comme secrétaire général fondateur de l'U.N.R. : « ...Connu partout et apprécié de tous, il était à la fois l'ami de Léon Delbecque sans participer à la Convention, le collaborateur de Jacques Soustelle (à l'Information), le discret porte-parole de la rue de Solférino (siège du R.P.F.) aux heures difficiles et avec Jacques Chaban-Delmas il avait dirigé (comme secrétaire général) le Centre national des républicains sociaux. C'était donc le conciliateur par excellence... » (*Voici pourquoi*, n° 38, 6 août 1959.)

40. Sur les raisons de ce mécontentement cf. chap. IV.

TABLEAU 42 ÉLECTIONS DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ET PRÉSIDENTS DU GROUPE U.N.R.-U.D.T. DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX (élus par le comité central)	PRÉSIDENTS DU GROUPE (Ass. nat.) (élus par l'ensemble du groupe U.N.R. à l'Assemblée)
Roger Frey (oct. 1958), par accord général des treize membres fondateurs de l'U.N.R. (*Source :* tous témoignages concordants.) Etait déjà secrétaire général des républicains sociaux.	*Raymond Triboulet* (9 déc. 1958), candidat unique désigné au groupe par le comité central qui lui avait préféré M. Jacques Chaban-Delmas comme candidat à la présidence de l'Assemblée. (*Sources:* notes prises au comité central par un témoin.) Etait déjà président du groupe des républicains sociaux.
Albin Chalandon (5 févr. 1959), intérim. Sur proposition de Roger Frey et sans aucune opposition. Doit cesser ses fonctions aux prochaines assises qui, prévues alors pour juin à Paris, n'auront finalement lieu qu'en novembre à Bordeaux. Trésorier de l'U.N.R. depuis sa fondation. (*Sources :* notes prises au comité central par un témoin ; communiqué officiel publié à la suite de la réunion du comité, le 5 février 1959. Tous témoignages concordants.)	*Maurice Bayrou* (14 janv. 1959), intérim. Candidat unique également désigné au groupe par le comité central. Doit quitter l'Assemblée pour le Sénat en avril, à l'ouverture de la première session ordinaire. (*Sources :* communiqué du comité central, 13 janv. 1959; Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, p. 121 ; divers témoignages.)
Jacques Richard (26 nov. 1959), élu sans s'être déclaré candidat ni avoir d'adversaires déclarés, par 39 voix sur 60 au premier tour, accepte cette charge, un deuxième tour — sollicité par lui — ayant confirmé ce résultat. Quelques voix se portent sur Albin Chalandon (secrétaire général sortant, qui ne se présente pas), Jacques Baumel (qui n'est pas candidat non plus, mais semble vu comme l'espoir de la tendance soustellienne), François Missoffe et Joël Le Tac . (*Sources* : notes prises au comité central par un témoin; divers témoignages.)	*Louis Terrenoire* (avril 1959), candidat « officiel », mais, pour la première fois, parmi d'autres candidats : Jean-Baptiste Biaggi, Raymond Schmittlein et Raymond Dronne. Elu au deuxième tour seulement par 124 voix contre 72 à J.-B. Biaggi. Réélu le 9 octobre 1959 par 110 voix contre 57 à Roger Souchal et 20 bulletins blancs. (*Sources* : Terrenoire (Louis), *op. cit.*, pp. 121-123 et p. 133 ; *Combat* du 11 oct. 1959.) *Pierre Carous* (févr. 1960), très bref intérim.
Roger Dusseaulx (28 mars 1961), candidat « officiel » ; le Premier ministre, M. Michel Debré, assiste à la réunion, entouré des ministres U.N.R. et invite le comité central à émettre sur le nom de Roger Dusseaulx « un vote d'union ». Il n'a aucun adversaire déclaré, mais la candidature de Jacques Vendroux, absent, est présentée *in extremis*. Roger Dusseaulx l'emporte au premier tour	*Raymond Schmittlein* (8 mars 1960), élu au deuxième tour contre le candidat « officiel » André Valabrègue. Seul cas du genre. Au premier tour, André Valabrègue obtenait 62 voix, Raymond Schmittlein, 54, Henri Karcher, 14, Jean-Paul Palewski, 12 et André Vidal, 11 ; Raymond Dronne, qui n'était pas candidat, avait 4 voix. Au second tour, les deux premiers restaient seuls en lice

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX (élus par le comité central)	PRÉSIDENTS DU GROUPE (Ass. nat.) (élus par l'ensemble du groupe U.N.R. à l'Assemblée)
par 49 voix contre 19 à Jacques Vendroux et 9 bulletins blancs. (*Sources* : *Courrier de la Nouvelle République*, n° 52, 31 mars-14 avril 1961 ; *Le Monde*, 30 mars 1961 ; *Le Figaro*, 29 mars 1961.)	et Raymond Schmittlein l'emportait par 94 voix contre 78. Réélu en octobre 1960 et octobre 1961. (*Sources* : *Courrier de la Nouvelle République*, n° 6, 18 mars 1960 ; *Le Monde*, 10 mars 1960 et divers témoignages.)
Louis Terrenoire (9 mai 1962), candidat « officiel ». Pour la première fois un second tour est nécessaire. Encore l'ancien ministre n'obtient-il que tout juste la majorité absolue lors de ce deuxième tour ; 33 voix sur 65 suffrages exprimés. Jacques Chaban-Delmas était intervenu entre les deux tours en faveur de Louis Terrenoire (résultat du premier tour : Louis Terrenoire : 27 ; Vendroux : 8 ; bulletins blancs : 31 ; du deuxième tour, Terrenoire : 33 ; Vendroux : 13 ; Tomasini 12, bulletins blancs : 7. Suffrages exprimés : 65). (*Sources* : *La Nation*, 10 mai 1962, qui explique que M. Louis Terrenoire « n'avait pas présenté *personnellement* sa candidature au premier tour » ; *Paris-Presse* et *Le Monde*, 11 mai.)	*Roger Dusseaulx* (6 déc. 1962), candidat « officiel ». Elu (au deuxième tour ?) avec 125 voix contre 81 à Paul Guillon. M. Raymond Schmittlein ne se représentait pas. (*Sources* : *La Nation*, 7 déc. 1962.)
Jacques Baumel (22 déc. 1962), candidat « officiel » et unique, comme la tradition le veut, mais cette fois l'unité de candidature est effective et Jacques Baumel l'emporte au premier tour de scrutin par 74 voix contre 9 et 2 bulletins blancs. Les opérations se déroulent sous la présidence de Jacques Chaban-Delmas. (*Sources* : *La Nation*, 23 déc. 1962.)	*Henry Rey* (16 mai 1963). Candidat « officiel » et unique après que Michel Debré ait refusé l'offre d'être candidat à ces fonctions « trop absorbantes, déclarait-il, pour que je puisse travailler dans toute la France au profit de l'U.N.R. ... jouer le rôle de porte-parole du gaullisme ». Henry Rey est élu au premier tour par 165 voix contre 22 (dispersées sur des noms divers) et 29 bulletins blancs. (*Sources* : *La Nation*, 17 mai 1963.)
N.B. Les fonctions de Roger Frey et Roger Dusseaulx cessent avec leur entrée au gouvernement ; celles d'Albin Chalandon et Jacques Richard, avec le renouvellement du comité central qui les avait élus — aux assises de Bordeaux et de Strasbourg respectivement; celles de Louis Terrenoire enfin avec les élections législatives de novembre 1962 et la fusion de l'U.N.R. qui les suit immédiatement.	*N.B.* Les fonctions de Raymond Triboulet et de Louis Terrenoire cessent avec leur entrée au gouvernement ; celles de Maurice Bayrou avec son élection au Sénat en avril 1959 ; celles de Raymond Schmittlein avec le renouvellement de l'Assemblée en novembre 1962 ; Roger Dusseaulx ne se représente pas en mai 1963.

du Ministère de l'intérieur aussi peut-être, mais, en tout cas, pas de la rue de Lille.

Douze hommes seulement se sont ainsi partagés depuis que l'Union pour la nouvelle République existe les trois postes-clés du parti : présidence du groupe de l'Assemblée, présidence du groupe du Sénat et secrétariat général du mouvement. Il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'ils ont en commun pour tracer, en quelque sorte, le portrait-robot de ce type de responsables au sein du gaullisme. Tous sauf un, M. Albin Chalandon, sont des parlementaires et, le plus souvent, d'anciens parlementaires puisque seuls MM. Henry Rey et Jacques Soufflet, les présidents de groupe en exercice, ainsi que M. Jacques Richard, ont attendu 1958-1959 pour entrer au Parlement [41]. La moitié sont sortis de « l'appareil » gaulliste pour accéder au Parlement [42]. Mais le trait caractéristique de cette douzaine de hauts responsables est la valeur de leurs états de services gaullistes. La distorsion déjà signalée entre la base et le sommet, au sens large, devient totale à ce niveau. De nouveaux gaullistes : point. Tous les présidents de groupe et secrétaires généraux de l'U.N.R. sont passés à la fois par la résistance et le gaullisme politique, la plupart étant des gaullistes de toujours [43].

TABLEAU 43 **Choix des présidents de groupe et secrétaires généraux de l'U.N.R.-U.D.T. (Expérience parlementaire)**

Premier mandat parlementaire. Epoque	*Légende* : P. = président de groupe entre 1958 et 1965. S.G. = secrétaire général entre 1958 et 1965. M. = ministre entre 1958 et 1965.
1. *Troisième République*	*Néant*
2. *Assemblée consultative*	Jacques Baumel (S.G.)
3. *Assemblée constituante*	Roger Dusseaulx (S.G., P. et M.) Louis Terrenoire (S.G., P. et M.)
4. *Quatrième République*	
1946-1951	Maurice Bayrou (P.) Jean Bertaud (P.) Raymond Triboulet (P. et M.)
1951-1955	Raymond Schmittlein (P.)
1956-1958	Roger Frey (S.G. et M.)
5. *Cinquième République*	
1958-1962	Henry Rey (P.) Jacques Richard (S.G.) Jacques Soufflet (P.)
1962-	*Néant*
Jamais	Albin-Chalandon (S.G.)

41. Cf. tableau n° 43.

42. Cf. tableau n° 44. L'Union gaulliste était trop minuscule pour pouvoir être prise en considération.

43. Cf. tableaux n°s 45 et 46.

TABLEAU 44 **Cursus honorum des présidents de groupe et secrétaires généraux de l'U.N.R.-U.D.T. (*)**

1. De l'appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T. au Parlement, puis au gouvernement	*Roger Frey* Raymond Schmittlein
2. De l'appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T. au Parlement	Henry Rey Jacques Richard Jacques Soufflet
3. Appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T.	Albin Chalandon
4. Du Parlement à l'appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T. puis au gouvernement	Maurice Bayrou *Roger Dusseaulx* *Louis Terrenoire* *Raymond Triboulet*
5. Du Parlement à l'appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T.	Jacques Baumel Jean Bertaud

(*) Noms en *italique* : ministres de l'U.N.R.-U.D.T. ; ils apparaissent déjà en cette qualité dans les tableaux consacrés au « cercle ministériel ».

TABLEAU 45 **Choix des présidents de groupe et secrétaires généraux de l'U.N.R.-U.D.T. Itinéraires**

1. Résistance uniquement	*Néant*
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	Maurice Bayrou Jean Bertaud (a) Roger Dusseaulx Roger Frey (a) Jacques Richard (a) Raymond Schmittlein Louis Terrenoire Raymond Triboulet
Résistance et R.P.F.	Jacques Baumel Albin Chalandon (a) Henry Rey (a)
Résistance et rép. soc.	Jacques Soufflet (b)
3. R.P.F. uniquement	*Néant*
R.P.F. et rép. soc.	*Néant*
Rép. soc. uniquement	*Néant*
4. Ni faits de résistance connus, ni responsables R.P.F. ou rép. soc.	*Néant*

(a) Ont participé à la résistance intérieure ou extérieure — n'ont pas de décorations de résistance.
(b) A sans doute adhéré au R.P.F., mais sans y prendre aucune responsabilité officielle.

TABLEAU 46 **Choix des présidents de groupe et secrétaires généraux de l'U.N.R.-U.D.T. Antécédents gaullistes Rassemblement du peuple français**

Résistance	1 Comité exécutif	2 Secrétariat national	3 Parlement Conseil national	4 Délégué départemental	5 Aucune responsabilité	Total
Compagnon de la libération	Jacques Baumel		Maurice Bayrou		Jacques Soufflet (a)	3
Médaille de la résistance avec rosette	*Louis Terrenoire*					1
Médaille de la résistance		*Roger Dusseaulx*	*Raymond Triboulet* Raymond Schmittlein			3
Médaille militaire ou Croix de guerre 1939-1945	Jacques Richard *Roger Frey*	Jean Bertaud Albin Chalandon Henry Rey				5
Avait moins de 20 ans en 1940						—
Néant						—
Total	4	4	3	—	1	12

(a) Cabinet militaire du général de Gaulle en 1945. A sans doute adhéré au R.P.F. mais sans y prendre aucune responsabilité officielle.

En *italique* : les noms des ministres U.N.R.-U.D.T. qui y figurent comme tels dans les tableaux consacrés au cercle ministériel.

Le cercle ministériel

Quant aux vingt-neuf ministres qui forment avec eux le cercle très étroit des dirigeants de l'U.N.R., ils ne sont pas d'un type différent, d'autant que le général de Gaulle intervient également dans leur désignation [44]. La plupart, au début surtout, ont déjà eu une expérience ministérielle, acquise soit au gouvernement soit dans les cabinets des ministres ; mais l'on se souviendra aussi comme d'une tare des expériences de mauvais aloi dues à la Quatrième République. Le premier pardonné sera M. Raymond Triboulet, grâce à M. Michel Debré ; MM. Christian Fouchet,

44. Les critères de choix du général de Gaulle, en ce qui concerne les gaullistes, sont cependant plus rigoureux que ceux qu'il laissera utiliser par MM. Michel Debré

TABLEAU 47 **Choix des ministres U.N.R.-U.D.T. et expérience ministérielle**

Premier portefeuille ministériel Epoque	Ministres du général de Gaulle (1958-1959)	Entrée au gouvernement sous	
		M. Michel Debré (1959-1962)	M. Georges Pompidou (1962-1965)
III[e] République	Louis Jacquinot (a)	—	—
1945-1946 : général de Gaulle	André Malraux Edmond Michelet Jacques Soustelle	—	—
1946-1953 (R.P.F.)	—	—	—
1953-1958 (rép. soc.)	Jacques Chaban-Delmas (b)	Raymond Triboulet	Christian Fouchet Marc Jacquet Gaston Palewski
A défaut d'un portefeuille ministériel antérieur : premier cabinet ministériel			
III[e] République	Bernard Cornut-Gentille (a)	—	—
1945-1946 : général de Gaulle	Michel Debré	Jean Foyer	—
1946-1953 (R.P.F.)	—	—	—
1953-1958 (rép. soc.) ..	—	Pierre Messmer	Maurice Herzog
1958-1959 (général de Gaulle)	—	Roger Frey Jean Foyer	Yvon Bourges
1959-1962 : M. Michel Debré	—	—	Jean Sainteny
Ni portefeuille ni cabinet ministériel antérieur	—	Robert Boulin Christian de la Malène Michel Maurice-Bokanowski François Missoffe Louis Terrenoire	Pierre Dumas Roger Dusseaulx Gilbert Grandval Michel Habib-Deloncle Jacques Marette Jacques Maziol Alain Peyrefitte

(a) Devenu ministre en 1958 avant d'adhérer à l'U.N.R.-U.D.T. ou à un mouvement gaulliste.
(b) Président de l'Assemblée nationale, que nous avons assimilé à un ministre.

Marc Jacquet, Gaston Palewski et, plus tard encore, M. Pierre Billotte reviendront au gouvernement à l'initiative de M. Georges Pompidou. MM. Maurice Bayrou, Maurice Lemaire, Raymond Schmittlein et Diomède Catroux devront se contenter, qui d'une présidence ou d'une vice-

et plus encore par Georges Pompidou, comme le montrent les tableaux 47 à 50. Les ministes du Général sont à la fois les plus purs dans la résistance, les grandes figures du R.P.F., les anciens de son gouvernement ou de son cabinet de la libération, ceux qui n'ont pas « été à la soupe », pendant la « traversée du désert ».

TABLEAU 48 **Choix des ministres U.N.R. - U.D.T. et expérience parlementaire**

Ministres appartenant au comité central de l'U.N.R.-U.D.T. Premier mandat parlementaire Epoque	Gouvernement du général de Gaulle (1958-1959)	Ministres entrés au gouvernement sous M. Michel Debré (1959-1962)	Ministres entrés au gouvernement sous M. Georges Pompidou (1962-1965)
III[e] République	(Louis Jacquinot)	—	—
Assemblée consultative	Edmond Michelet	—	—
Assemblée constituante	Jacques Soustelle	Louis Terrenoire	Roger Dusseaulx
IV[e] République : 1946-1951	Michel Debré Jacques Chaban-Delmas (a)	Raymond Triboulet	—
1951-1956	—	Michel Maurice-Bokanowski	Gaston Palewski Christian Fouchet Marc Jacquet Michel Habib-Deloncle
1956-1958	—	Christian de La Malène Roger Frey	—
V[e] République : 1958-1962	Bernard Cornut-Gentille	François Missoffe Robert Boulin Jean Foyer	Jacques Marette Pierre Dumas Jacques Maziol Alain Peyrefitte
1962-	—	—	Maurice Herzog Jean Sainteny Yvon Bourges
Jamais	André Malraux	Pierre Messmer	Gilbert Grandval

(a) Président de l'Assemblée nationale, que nous avons assimilé aux ministres.

présidence de groupe, qui d'une présidence de commission [45]. S'ils sont presque tous passés par le Parlement, les ministres U.N.R.-U.D.T. n'ont cependant pas tous le même *cursus honorum*. La plupart suivent les étapes normales de la réussite politique, du parti au Parlement, puis du Parlement au gouvernement ; c'est même, de plus en plus, la seule voie, les autres ayant été empruntées essentiellement par les « grands anciens » au bénéfice des bouleversements de la guerre et de l'après-guerre. Là encore le gaullisme s'éloigne de sa tradition antiparti et

45. Cf. tableau n°47. M. René Capitant aussi, fidèle pourtant entre les fidèles, et ancien ministre du général de Gaulle en 1945. M. Jacques Chaban-Delmas saura, au contraire, se faire élire président de l'Assemblée en dépit, semble-t-il, du désir du général de Gaulle qui lui aurait préféré, à l'époque, M. Paul Reynaud. Cf. SOUSTELLE (Jacques), *L'Espérance trahie*, pp. 72-73, et TERRENOIRE (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, p. 112.

TABLEAU 48 **CURSUS HONORUM DES MINISTRES U.N.R.-U.D.T.**

Ministres appartenant au comité central de l'U.N.R.-U.D.T.	Gouvernement du général de Gaulle (1958-1959)	Ministres entrés au gouvernement sous M. Michel Debré (1959-1962)	Ministres entrés au gouvernement sous M. Georges Pompidou (1962-1965)
1. De l'appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T. au Parlement puis au gouvernement	—	*Roger Frey* *Michel Maurice-Bokanowski* *Christian de La Malène* François Missoffe Robert Boulin	*Gaston Palewski* *Christian Fouchet* *Marc Jacquet* *Michel Habib-Deloncle* *Jacques Marette* *Pierre Dumas* *Jacques Maziol* Jean Sainteny Maurice Herzog
2. De l'appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T. au gouvernement	—	—	Gilbert Grandval
3. Du Parlement à l'appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T., puis au gouvernement.	*Michel Debré* *Jacques Chaban-Delmas* (a)	*Louis Terrenoire* *Raymond Triboulet*	*Roger Dusseaulx* Yvon Bourges
4. Du Parlement au gouvernement puis à l'appareil R.P.F. rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T.	*Edmond Michelet* (Louis Jacquinot)	Jean Foyer	Alain Peyrefitte
5. Du gouvernement au Parlement, puis à l'appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T.	*Jacques Soustelle*	—	—
6. Du gouvernement à l'appareil R. P. F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T. puis au Parlement.	Bernard Cornut-Gentille	—	—
7. Du gouvernement à l'appareil R.P.F., rép. soc. ou U.N.R.-U.D.T.	*André Malraux*	*Pierre Messmer*	—

En *italique* : les noms des dirigeants nationaux (comité exécutif, conseil de direction, secrétariat national, conseil national) du R.P.F. ou, si l'on préfère, ceux qui ont fait partie de « l'appareil » R.P.F.

(a) Président de l'Assemblée nationale que nous avons assimilé aux ministres.

TABLEAU 50 **CHOIX DES MINISTRES U.N.R.-U.D.T. et itinéraires gaullistes**

Ministres appartenant au comité central de l'U.N.R.-U.D.T.	Gouvernement du général de Gaulle 1958-1959	Ministres entrés au gouvernement sous M. Michel Debré (1959-1962)	Ministres entrés au gouvernement sous M. Georges Pompidou (1962-1965)
1. Résistance uniquement	(Louis Jacquinot) Bernard Cornut-Gentille	Pierre Messmer	Gilbert Grandval Maurice Herzog (a) Jean Sainteny
2. Résistance, R.P.F. et rép. soc.	Michel Debré Edmond Michelet Jacques Soustelle Jacques Chaban-Delmas (c)	Robert Boulin Roger Frey (a) Christian de La Malène (a) Michel Maurice-Bokanowski Louis Terrenoire Raymond Triboulet	Roger Dusseaulx Christian Fouchet Gaston Palewski Michel Habib-Deloncle (a) Marc Jacquet (a)
Résistance et R.P.F.	André Malraux	—	Pierre Dumas Jacques Marette
Résistance et rép. soc.	—	François Missoffe	—
3. R.P.F. uniquement	—	—	—
R.P.F. et rép. soc.	—	—	Jacques Maziol (b)
Rép. soc. uniquement	—	—	—
4. Ni faits de résistance connus, ni responsable R. P. F. ou rép. soc.	—	Jean Foyer	Yvon Bourges Alain Peyrefitte

(a) Ont participé à la résistance intérieure ou extérieure — n'ont pas de décoration de résistance.
(b) Croix de guerre 1939-1945, prisonnier de guerre.
(c) Président de l'Assemblée nationale que nous avons assimilé aux ministres.

antiparlement pour rejoindre la norme habituelle[46]. Mais, une fois encore, ce qui compte pour être choisi c'est avant tout un passé gaulliste exemplaire. Que demander de plus ? La majorité des ministres et anciens ministres sont des gaullistes de toujours ; 4 seulement, sur 29, n'ont pas fait de résistance — parce qu'ils étaient trop jeunes à l'époque ou — pour l'un d'eux — prisonnier. 7 compagnons de la libération, 5 médaillés de la résistance avec rosette, 8 médaillés de la résistance :

46. Cf. tableaux n°s 48 et 49. Notons que les trois ministres qui ont été aussi présidents du groupe U.N.R. à l'Assemblée, MM. Dusseaulx, Terrenoire et Triboulet sont tous trois d'abord des parlementaires. Les deux premiers ont été également secrétaires généraux de l'U.N.R. quand la fonction est devenue plus administrative que politique. M. Roger Frey, homme d'appareil, l'a été au contraire avant cette transformation.

ces états de services gaullistes ne le cèdent même pas aux responsabilités exercées au sein du Rassemblement du peuple français : 9 anciens membres du conseil de direction, 5 du secrétariat national et 4 à un autre niveau sur le plan national. A l'autre bout de la chaîne du temps, cependant, trois « nouveaux gaullistes », MM. Jean Foyer, Yvon Bourges et Alain Peyrefitte, comme pour témoigner que le gaullisme peut se renouveler s'il reste fidèle, dans le choix de ses dirigeants, à une certaine idée qu'il s'est toujours faite de la France et de lui-même [47].

47. Cf. tableaux nos 50 et 51. Les tableaux de ce chapitre, du précédent et du suivant, ne tiennent pas compte des modifications survenues après l'élection présidentielle des 5 et 19 décembre 1965, notamment du remaniement ministériel limité de janvier 1966, marque, du point de vue qui nous interesse, par la promotion dans la carrière gouvernementale de quatre députés U.N.R.-U.D.T. : MM. Alexandre Sanguinetti (né en 1913), rosette de la resistance mais simple adhérent au R.P.F., André Bord (né en 1922), gaulliste de toujours et médaillé de la résistance, Roland Nungesser (né en 1925), « nouveau gaulliste » et non des moins actifs, Jean Charbonnel enfin (né en 1927), ancien élève d'Etienne Borne et de l'Ecole normale supérieure, passé au R.P.F. avec les républicains populaires indépendants en 1949, puis aux républicains sociaux en 1954, avant de devenir U.N.R.

TABLEAU 51 **CHOIX DES MINISTRES U.N.R.-U.D.T. ET ANTÉCÉDENTS GAULLISTES**
La résistance et le R.P.F.

Ministres appartenant au comité central de l'U.N.R.-U.D.T.	Rassemblement du peuple français (R.P.F.)					TOTAL
	Comité exécutif Conseil de direction	Secrétariat national	Parlementaire Conseiller national	Délégué départemental	Aucune responsabilité	
Compagnon de la libération	André MALRAUX *Gaston Palewski* Jacques Chaban-Delmas (b)	—	**Michel Maurice-Bokanowski**		**Pierre Messmer** *Gilbert Grandval* *Jean Sainteny*	7
Médaillé de la résistance avec rosette	Michel DEBRÉ Edmond MICHELET Jacques SOUSTELLE **Louis Terrenoire**	—	—		(Louis JACQUINOT)	5
Médaillé de la résistance	*Christian Fouchet*	*Pierre Dumas* *Roger Dusseaulx* *Jacques Marette*	**Raymond Triboulet**		Bernard CORNUT-GENTILLE **Robert Boulin** **François Missoffe**	8
Médaille militaire ou croix de guerre 1939-1945	**Roger Frey**	*Christian de La Malène* *Marc Jacquet*	*Jacques Maziol* (a) *Michel Habib-Deloncle*		*Maurice Herzog*	6
Avait moins de 20 ans en 1940	—	—	—		**Jean Foyer** *Yvon Bourges* *Alain Peyrefitte* (nouveaux gaullistes)	**3**
Néant						—
Total.....	9	5	4		11	29

EN CAPITALES : les ministres du général de Gaulle. En gras : ministres entrés au gouvernement sous M. Michel Debré. En italique : ministres entrés au gouvernement sous M. Georges Pompidou.
(a) Le seul de cette catégorie à n'avoir pas fait de résistance : il était prisonnier de guerre.
(b) Président de l'Assemblée nationale, que nous avons assimilé aux ministres.

CHAPITRE 9 | Le cercle dirigeant

« Qui dit organisation dit oligarchie. » Est-il besoin d'ajouter, à la suite des deux précédents chapitres, que l'Union pour la nouvelle République ne contredit pas cette vieille « loi de fer » formulée en 1911 par Roberto Michels [1] ? Tous les symptômes sont réunis, sauf un qui ne dépend pas seulement ni même essentiellement des dirigeants de l'U.N.R.-U.D.T. : la durée dans la tenue des postes qu'ils détiennent aujourd'hui. Mais le reste y est : la dimension très restreinte du « cercle intérieur », la stabilité au pouvoir de ceux qui en font partie — contrastant avec la mobilité des adhérents et des électeurs à la base ... Le noyau dur des principaux dirigeants ne dépasse pas trente-cinq personnes [2] — dont nous avons noté qu'elles étaient toutes, de près ou de loin, désignées en accord avec le général de Gaulle. Leurs fonctions mêmes — au gouvernement, au secrétariat du parti, à la présidence de l'Assemblée ou d'un des deux groupes parlementaires gaullistes — leur ouvrent statutairement et à vie l'accès à l'instance suprême du mouvement, la commission politique, où elles sont en majorité [3]. Aucun essai de camouflage, par conséquent : le pouvoir est bien où il doit être, dans la mesure où ceux qui décident de son destin appartiennent à l'U.N.R.-U.D.T. et siègent dans ses instances. Ce « cercle intérieur » est la stabilité même, par définition, puisqu'une fois entré on n'en sort normalement plus. Il peut tout au plus s'agrandir de quelques unités dans des limites rapidement atteintes : au gouvernement, déjà, l'Union pour la nouvelle République est passée d'un cinquième des portefeuilles, sous le général de Gaulle, à près des trois quarts en décembre 1962 sous M. Georges Pompidou ; on voit mal comment des postes supplémentaires pourraient lui échoir et seule une rotation rapide des ministres, contraire à l'idée très haute que le chef de l'Etat

1. Michels (Roberto), *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, 1914 (traduit d'après la première édition allemande).

2. Cf. tableau n° 52. Nous en avons dressé la liste et étudié les principales caractéristiques à la fin du précédent chapitre.

3. La règle du maintien à la commission politique après cessation des fonctions qui y ont donné accès ne vaut toutefois pas pour les présidents de groupes parlementaires. Des six anciens présidents de groupe, quatre y sont toujours mais à un autre titre : MM. Dusseaulx, Terrenoire, Triboulet, Bayrou, deux n'y sont plus : MM. Schmittlein et Bertaud.

se fait du pouvoir exécutif, pourrait, de ce côté, agrandir le cercle. Quant aux présidents de groupes parlementaires et secrétaire général du mouvement ils ne sont jamais que trois en exercice et leur instabilité serait également considérée comme plus dommageable que bénéfique. L'entrée au Saint des Saints se fait donc de plus en plus difficile.

Au niveau immédiatement inférieur quelque cent soixante-douze personnes se partagent en 1965 ce qu'il reste de pouvoir. La commission politique, même en ce qui concerne ses membres subalternes — ceux qui ne font pas partie du « cercle intérieur » — est un organisme très fermé et fort stable [4]. N'y parviennent que ceux qui, déjà, comptent dans l'U.N.R. : ce n'est pas un point de départ mais, presque, une consécration [5]. Le comité central est davantage un banc d'essai pour les hommes nouveaux, l'entrée y est plus large mais la sortie également plus fréquente, en dépit d'un éventuel repêchage par cooptation des battus aux élections [6]. Le cercle dirigeant de l'Assemblée nationale enfin, pour ne pas parler de celui, fort modeste, du Sénat, s'est élargi en 1962 aux dimensions du nouveau pouvoir de l'U.N.R.-U.D.T., groupe parlementaire quasi majoritaire [7]. Ce qui a permis un certain nombre de promotions, sans cela peu probables, non seulement au sein du groupe mais aussi dans les instances du mouvement, commission politique et comité central, qui ont été étoffées pour rétablir une certaine parité entre parlementaires et non-parlementaires et se sont en outre tout simplement grossies des nouveaux membres ainsi qualifiés pour en faire — de droit — partie.

Les dirigeants de l'U.N.R.-U.D.T. sont finalement comme les barons d'un empire au lendemain d'une guerre de conquêtes victorieuse : les places-fortes emportées sont revenues aux premiers des vainqueurs et la noblesse du régime s'est élargie d'autant ; mais les possibilités de conquête trouvent leur fin dans un succès trop complet et les chances d'ennoblissement aussi. L'U.N.R.-U.D.T. est une oligarchie relativement ouverte, mais qui se ferme de plus en plus.

4. Cf. tableau n° 52. Sur les 39 personnes qui, outre celles du « cercle intérieur », y ont siégé depuis sa création en novembre 1959, 30 y sont toujours — dont 4 depuis le début : MM. Jacques Vendroux, Pierre Carous, Jean Valleix (secrétaire général de la Gironde) et Hubert Germain (compagnon de la libération, ancien secrétaire général de Seine-et-Oise, membre du cabinet du ministre des Armées et, actuellement, député de la Seine). La commission politique s'est accrue en 1962 des représentants cooptés de l'U.D.T., MM. Pierre Billotte, René Capitant, Léo Hammon, Louis Vallon notamment — et de quelques autres gaullistes de toujours, MM. André Malraux, Gaston Palewski, Diomède Catroux, etc... en 1963.

5. Qu'on en juge par les derniers promus : MM. André Bord et Alexandre Sanguinetti, avant leur entrée au gouvernement, Gabriel Kaspereit, Charles Le Goasguen, Liévin Danel, Claude Labbé, André Valabrègue, André Fanton, André Roulland, Jean Boinvilliers.

6. Cf. tableau n° 52. Sur les 166 personnes qui, outre celles de la commission politique, y ont siégé depuis la création de l'U.N.R., 84, soit à peu près la moitié seulement, y sont en 1965 dont 5 depuis le début : MM. Lucien Neuwirth, André Jarrot, Marcel Bayle, Jean Tastevin et J.-P. Mathis.

7. En 1958-1962 le bureau politique du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée représente 20,5 % de l'ensemble de ce groupe, en 1962-1965 il en représente 21 %. Ce n'est donc pas un élargissement relatif du bureau du groupe qui explique l'accroissement de 4 % du pourcentage des dirigeants du groupe dans le groupe

TABLEAU 52 **LES DIRIGEANTS DE L'U.N.R.-U.D.T. EN 1965**

1. « Cercle intérieur »		*35* personnalités (37)
Ministres, président de l'Assemblée nationale, anciens ministres	27 (29)	
Secrétaire général et anciens secrétaires généraux	3 (a) (3)	
Présidents de groupe et anciens présidents de groupes	5 (a) (5)	
2. « Cercle dirigeant »		*172* personnalités
Commission politique	30 (a) (39)	
Commission centrale	84 (a) (166)	
A l'Assemblée nationale ou au Sénat	58 (a)	
Total		*207* personnalités
Points de référence :		
1. Cadres moyens et subalternes		*748* personnalités
— parlementaires U.N.R.-U.D.T. (métropole)	266 (310)	
— responsables fédéraux	97 (a) (154)	
conseillers nationaux élus par les fédérations	385 (b)	
2. Adhérents		*86 492* (nov. 1963)
3 Electeurs		*5 855 744* (au 18 nov. 1962)

(a) Non compris ceux qui ont été déjà décomptés dans une rubrique supérieure.
(b) En décembre 1961.
Entre parenthèses : le nombre correspondant pour l'ensemble de la période 1958-1965 chaque fois qu'il a été possible de le calculer.

Une oligarchie

Un parti trahit une inclination à l'oligarchie par le poids des membres cooptés ou ès qualité dans ses instances dirigeantes, la reconduction sans cesse plus systématique des sortants, l'entrée toujours plus res treinte de nouveaux membres dans le cercle dirigeant [8]. A l'U.N.R.-U.D.T. plus on s'élève dans la hiérarchie des comités, plus les tendances oligarchiques s'accusent : au sommet, à la commission politique, les membres cooptés ou ès qualité sont largement majoritaires, les sortants sont reconduits dans sept cas, voire neuf cas, sur dix et représentent entre quatre et sept membres sur dix de la commission après renouvellement : oligarchie, les deux premiers critères l'attestent, mais oligarchie ouverte par l'apport d'une certaine proportion de nouveaux en dépit du maintien des anciens, la comparaison des deux derniers critères en fait foi. Au bureau du groupe [9] puis au comité central la situation est la même, mais un degré puis deux au-dessous : moins une instance a de pouvoir, plus on est libre de laisser s'y exercer, dans de certaines limites, les influences de la base.

Si à cette analyse verticale et hiérarchique, on ajoute une analyse horizontale et temporelle, l'on constate que dans huit cas sur neuf les tendances oligarchiques se renforcent également dans le temps : des années de début de l'U.N.R. à 1965 les pourcentages des membres cooptés ou ès qualité, des sortants reconduits et des sortants tout court s'élèvent à tous les niveaux, mesurant ainsi l'installation du mouvement dans une structure oligarchique du pouvoir. L'U.N.R.-U.D.T. est donc bien au sommet une oligarchie ouverte qui se ferme de plus en plus, au contraire, mais c'est une preuve supplémentaire de ce qui se passe à la base de son édifice du pouvoir, où les députés sortants sont à peine plus nombreux que les nouveaux en 1962 et où les responsables fédéraux sont moins facilement reconduits dans leurs fonctions depuis 1963 [10].

entier, d'une législature à l'autre (de 39 % à 43 %), mais bien un accès plus large pour les gaullistes au bureau de l'Assemblée et de ses commissions. Cf. chap. V, tableau n° 6.

8. Cf. graphique n° 6. Pour assurer la cohérence de la représentation graphique le troisième facteur est traduit par son contraire : le poids de plus en plus lourd des sortants, donc des anciens, dans le cercle dirigeant.

9. Le caractère « ouvert » de l'oligarchie, à ce niveau, est attesté par l'absence de vieillissement des cadres parlementaires par rapport à l'ensemble des parlementaires. Au contraire même, puisqu'en 1962-1965 l'âge moyen des premiers est de un an et deux mois inférieur a celui des seconds (48 ans 6 mois contre 49 ans 8 mois) alors qu'il ne l'était en 1958-1962 que de 8 mois (45 ans 10 mois contre 46 ans 6 mois). S'il y a vieillissement il est plus grand au niveau des dirigés qu'à celui des dirigeants.

10. C'est-à-dire depuis leur nomination par le centre au lieu de leur élection par la base. Comme le note très justement M. Maurice Duverger (*Les partis politiques*, p. 178) : « En théorie l'élection devrait empêcher la naissance d'une oligarchie, en fait, elle paraît plutôt la favoriser ». D'une façon générale toute l'analyse théorique faite (pp. 178-232) par M. Maurice Duverger de la « nature oligarchique des dirigeants » s'applique avec une précision tout à fait remarquable à la situation de l'U.N.R.-U.D.T. Citons-en un second exemple : « Les scrutins de liste à nature collective et partisane renforcent l'oligarchie, au lieu que les scrutins individualistes l'atténuent » (*ibid.*, p. 179). Sur les tendances oligarchiques de l'U.N.R.-U.D.T. à la base, cf. graphique n° 7.

GRAPHIQUE 6 **TENDANCES OLIGARCHIQUES DE L'U.N.R.-U.D.T.**

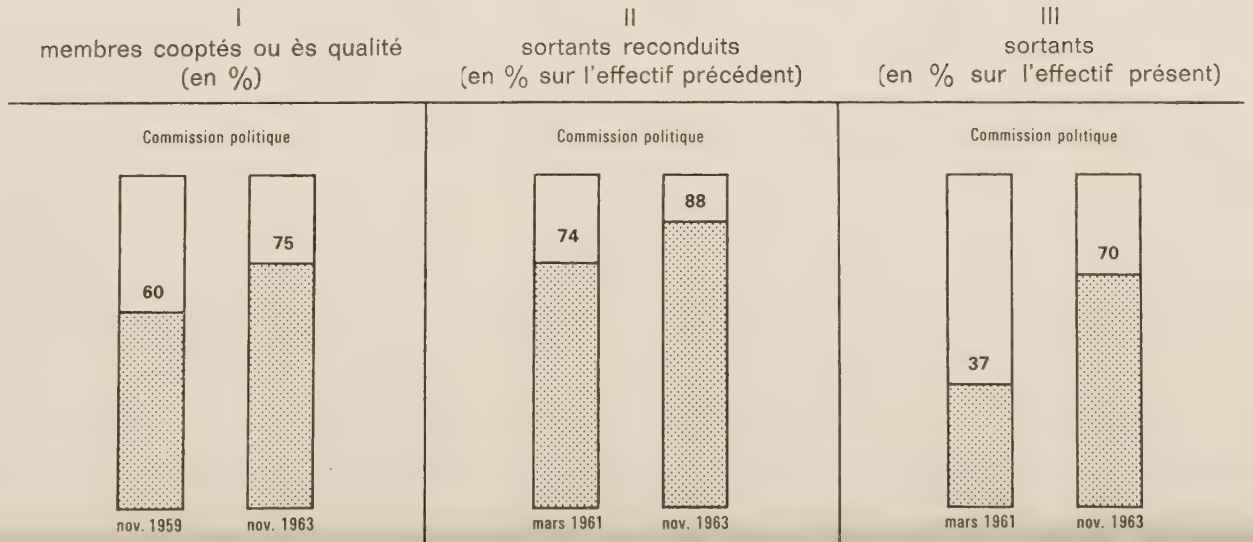

(Assemblée nationale)

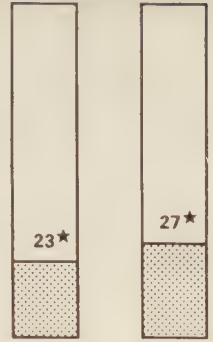

(Assemblée nationale)

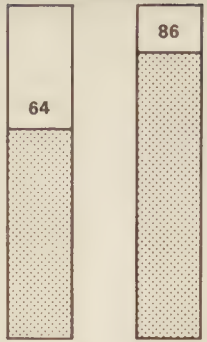

(Assemblée nationale)

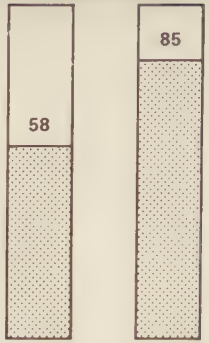

★ ministres non compris

Comité central

Comité central

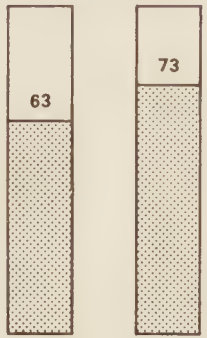

Comité central

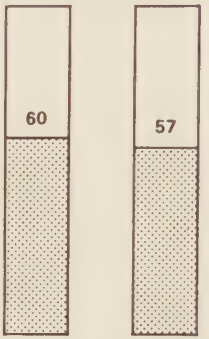

GRAPHIQUE 7 **TENDANCES OLIGARCHIQUES DE L'U.N.R.-U.D.T.**

I
sortants reconduits
(en % sur l'effectif précédent)

II
sortants
(en % sur l'effectif présent)

Députés U.N.R. (U.D.T.)
(Assemblée nationale)

nov. 1962

Députés U.N.R. (U.D.T.)
(Assemblée nationale)

nov. 1962

Responsables fédéraux
(cf. chapitre VII)

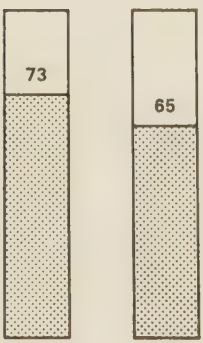

déc. 1961 1964

Responsables fédéraux
(cf. chapitre VII)

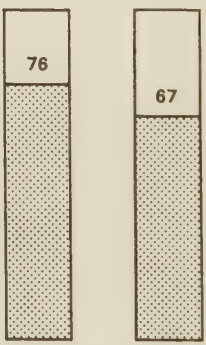

oct. 1960 1964

GRAPHIQUE 8 **PERMANENCE...**

Le poids des hommes d'expérience dans l'U.N.R.-U.D.T.

Cercle intérieur (% d'anciens dans la fonction considérée avant 1958).

Cercle dirigeant de l'Assemblée nationale (% d'anciens parlementaires).

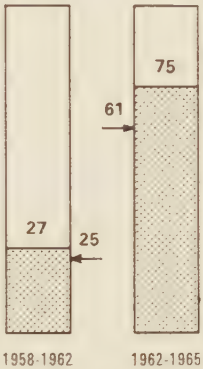

Les fleches indiquent le pourcentage d'anciens parlementaires dans l'ensemble du groupe parlementaire de l'U.N.R.-U.D.T.

GRAPHIQUE 8 bis **... OU RENOUVELLEMENT ?**

La place faite aux hommes nouveaux dans l'U.N.R.-U.D.T.

ercle intérieur (% de ceux i n'ont aucune expérience de la fonction préparation directe à cette fonction).

Cercle dirigeant de l'Assemblée nationale (% de dirigeants du groupe élus députés à leur première tentative en nov. 1958 ou nov. 1962).

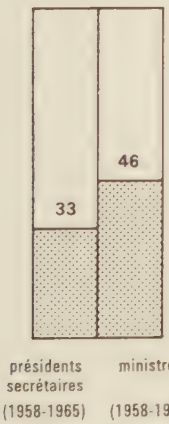

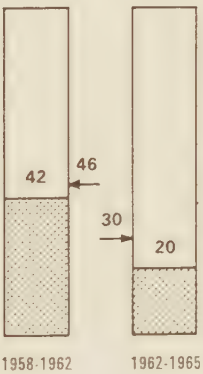

Les flèches indiquent le pourcentage d'élus à la première tentative dans l'ensemble du groupe U.N.R.-U.D.T.

GRAPHIQUE 9 **PERMANENCE...**
Le poids des gaullistes de toujours
(en %)

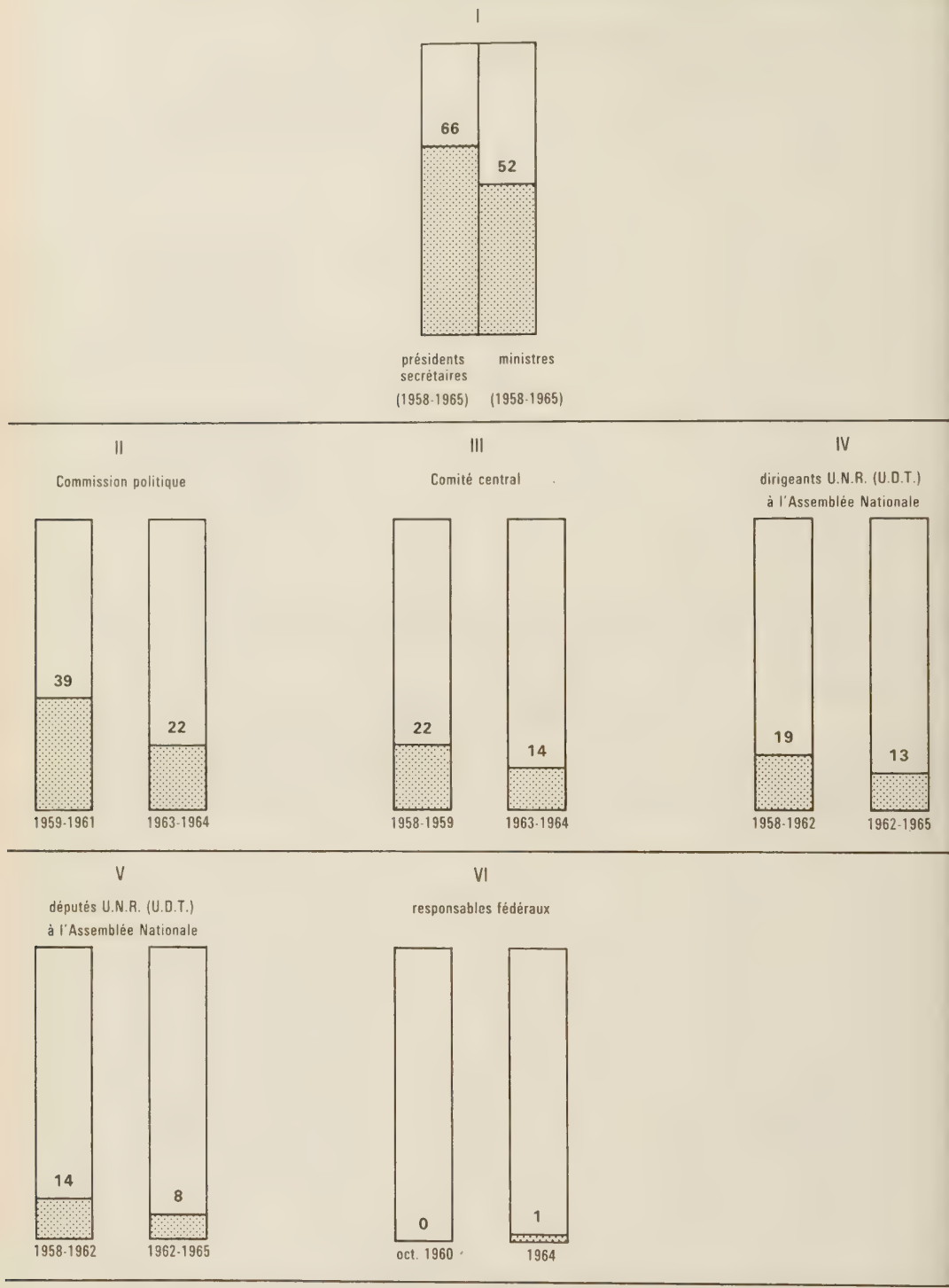

GRAPHIQUE 9 bis

... OU RENOUVELLEMENT ?

La place faite aux nouveaux gaullistes
(en %)

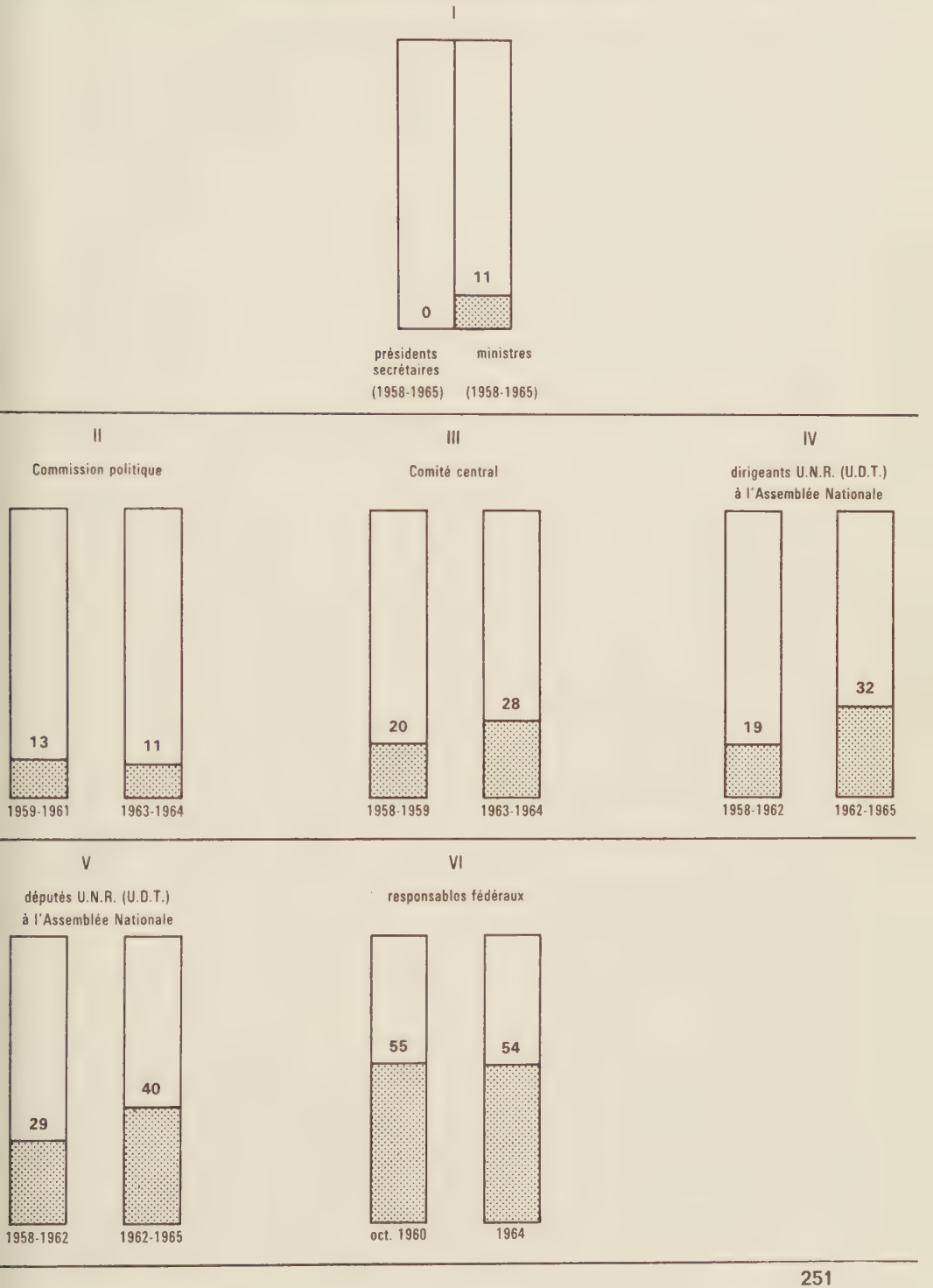

Davantage d'hommes nouveaux que d'hommes d'expérience

Le pouvoir dans les partis repose généralement sur l'expérience politique et l'ancienneté de parti, qui ne s'excluent pas forcément mais ne se recoupent pas entièrement. Et l'on pourrait caractériser les formations politiques selon que l'un ou l'autre de ces deux facteurs prime dans le recrutement de leurs dirigeants : les partis où l'expérience, la technicité l'emportent formant une société d'organisation souple et de durée limitée que l'échec menace dans son être même, les partis où l'ancienneté, la fidélité sont placées au-dessus de tout, constituant une communauté fortement unie que l'échec ne saurait faire disparaître et qu'il renforce dans son être. Les formations modérées appartiennent classiquement à la première catégorie, l'U.N.R.-U.D.T. ou, plus exactement, le gaullisme politique dans ses formes successives, à la deuxième catégorie.

Le cercle dirigeant de l'U.N.R.-U.D.T. rapproche deux types d'hommes opposés : ceux qui ont la plus grande et ceux qui ont la plus faible expérience politique [11]. Ainsi des ministres U.N.R.-U.D.T. sous la Cinquième République : 30 % avaient déjà fait partie d'un gouvernement avant 1958, 46 % n'avaient — en accédant à ces hautes fonctions — ni expérience gouvernementale ni même l'apprentissage que l'on peut faire dans un cabinet ministériel. Le renouvellement l'emporte donc, dans ce cas, sur la permanence des hommes, les gens d'expérience n'ont pas le monopole du pouvoir, pas même la part du lion [12]. Une comparaison identique montre qu'à la tête des groupes parlementaires ou du mouvement tout entier, au secrétariat général, les hommes de peu d'expérience ne sont ni plus ni moins nombreux que ceux qui avaient déjà exercé les mêmes fonctions du temps du Rassemblement du peuple français ou des républicains sociaux. Parmi les dirigeants du groupe à l'Assemblée nationale, les anciens députés sont moins nombreux sous la première législature mais beaucoup plus nombreux sous la deuxième que les élus entrés au Parlement dès leur première tentative ; de plus, en 1958 comme en 1962, les « anciens » sont sur-représentés et les « jeunes » sous-représentés dans les instances du groupe. L'expérience intervient donc dans le choix des dirigeants au Parlement alors qu'elle n'a pas d'influence immédiate sur l'entrée, pourtant difficile, dans le cercle intérieur du mouvement.

La relève par les « nouveaux gaullistes » n'atteint pas encore le sommet de la pyramide du pouvoir

Le critère des états de service gaullistes est autrement sélectif et la carrière politique des « gaullistes de toujours » n'est pas comparable à celle des « nouveaux gaullistes », qui ne peuvent se prévaloir de décorations de résistance ou d'anciennes fonctions nationales, voire départementales, au R.P.F. ou aux républicains sociaux. Les graphiques nos 9 et

11. Cf. graphiques nos 8 et 8 bis.

12. Le phénomène s'explique en partie, mais pas seulement, par le manque d'anciens ministres gaullistes de réserve en 1958 : les Premiers ministres auraient

9 bis traduisent à cet égard une évolution d'une cohérence et d'une netteté tout à fait étonnantes. Les « gaullistes » de toujours » forment une véritable caste de dirigeants : inexistants ou peu nombreux à la base, ils se multiplient à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des instances gaullistes jusqu'à représenter la majorité du « cercle intérieur ». Les « nouveaux gaullistes », à l'inverse, sont rares au sommet et déjà majoritaires à la base, leur nombre diminue de bas en haut aussi régulièrement qu'augmente celui des « gaullistes de toujours ». Mais si l'on tient compte de l'évolution dans le temps on constate que de la création de l'U.N.R. à l'époque actuelle, à chaque niveau, la proportion des « gaullistes de toujours » diminue tandis qu'augmente ou se maintient celle des « nouveaux gaullistes ». Déjà les « gaullistes de toujours » qui, jusqu'en 1962 environ, l'emportaient par le nombre sur les « nouveaux gaullistes » dans toutes les instances directrices de l'U.N.R. cèdent le pas au comité central et à la tête des députés gaullistes.

Permanence ou renouvellement ? La permanence des hommes, aux échelons les plus élevés, les seuls, il faut bien le dire, qui comptent vraiment, est indéniable. L'oligarchie y est inscrite dans les faits mais également dans les statuts, au consentement quasi général de subordonnés qui pour avoir pris des chemins différents n'en continuent pas moins de considérer un certain itinéraire comme la voie royale du gaullisme et de porter ou d'accepter au pouvoir ceux qui ont eu le courage et la possibilité de la suivre. Cette permanence cache cependant la relève que le temps rend inéluctable et dont les effets se font déjà sentir au comité central [13]. Cette mutation profonde se fera sans doute plus lentement dès lors qu'elle a atteint ce niveau. Mais rien ne saurait l'arrêter, sauf une éventuelle disparition du gaullisme.

M. Maurice Duverger a défini trois principaux types de « cercles intérieurs », au point de vue de leur formation [14]. La « bureaucratie », oligarchie de nature institutionnelle, fondée sur la domination des organisateurs dans les mouvements de masses, est assez étrangère au gaullisme : si les hommes restent, les organisations changent et les positions personnelles ne sont jamais très longtemps acquises d'autant que le général de Gaulle ne l'admettrait pas, non plus que tous ceux qui peuvent espérer lui succéder. « L'équipe de direction », avec ses membres relativement égaux, son réseau de solidarité horizontal, fruit d'une communauté de combat d'abord politico-militaire puis politique, semble beaucoup plus proche de la situation que nous avons décrite. L'U.N.R.-U.D.T., cependant, répond tout aussi bien au troisième et dernier type d'oligarchie défini par M. Maurice Duverger ; celui du « clan constitué autour

pu faire appel à MM. René Capitant, Maurice Bayrou, Maurice Lemaire, Raymond Schmittlein et Diomède Catroux, tous anciens ministres, sans parler des anciens membres des cabinets ministériels.

13. L'exemple peut également venir d'en haut. Il est intéressant de constater que plusieurs « nouveaux gaullistes » sont au gouvernement alors qu'il ne s'en trouve aucun parmi les hommes-clés de l'appareil du parti : présidents de groupes et secrétaires généraux. Le dynamisme vaut pour les responsables chargés de décider, la prudence s'impose pour ceux qui doivent transmettre les décisions et les faire accepter. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'en fait les premiers choisissent les seconds.

14. Duverger (Maurice), *op. cit.*, pp. 181-185.

d'un leader influent ; la clientèle de ce chef monopolise les postes de direction ... les rivalités de clans y remplacent les luttes de " fractions " ou de " tendances " ; la direction du parti y est presque toujours exercée par le clan dominant ... »[15]. C'est tout le problème de l'existence de l'Union pour la nouvelle République en dehors du général de Gaulle, de la nature du pouvoir au sein de l'expression politique du gaullisme de la Cinquième République.

15. Duverger (Maurice), *op. cit.*, p. 179.

CHAPITRE 10 | Le général de Gaulle et l'U.N.R.

L'Union pour la nouvelle République, disait l'un, est une touche sur laquelle de Gaulle appuie, mais il n'aime ni les partis ni le Parlement ... De Gaulle, confirmait l'autre, veut avoir l'U.N.R. à sa disposition mais il entend bien ne jamais être gêné par elle ; il a un sentiment possessif très développé et considère que les députés U.N.R. ne respirent que par lui ... Ce ne sont pas là argumentations d'adversaires mais confidences de dirigeants gaullistes. Encore cette situation ne leur paraît-elle nullement anormale, ils la constatent simplement pour en mesurer les problèmes. « Il y a là une difficulté permanente, soulignait publiquement le secrétaire général de l'U.N.R. en 1959, c'est le général de Gaulle qui nous a faits ; nous tirons de lui notre existence, notre pensée, notre unité. Mais si nous sommes sa chose, il n'est pas la nôtre : sa position d'arbitre l'empêchera toujours de s'enfermer dans les limites d'un parti, si fidèle soit-il. [1] »

Le général de Gaulle et les partis politiques

La méfiance du général de Gaulle envers les partis est fille de l'expérience : expérience douloureuse du printemps de 1940 où il ne vit que « la paralysie du pouvoir, l'abaissement des caractères et des compétences, contraints au marchandage et enlisés dans les manœuvres » [2] ; expérience amère du 20 janvier 1946 : « ... Le régime exclusif des partis a reparu. Je le réprouve. Mais, à moins d'établir par la force une dictature dont je ne veux pas et qui, sans doute, tournerait mal, je n'ai pas les moyens d'empêcher cette expérience. Il me faut donc me retirer ... » [3] ; expérience irritante enfin de la transformation du Rassemblement du peuple français en parti, bientôt pressé de composer avec le régime :

1. Discours d'Albin Chalandon, premier conseil national de l'U.N.R., Palais d'Orsay, 26 juil. 1959, *U.N.R. Bulletin de presse*, n° spécial, p. 8.

2. La Gorce (Paul Marie de), *De Gaulle entre deux mondes.* Une vie et une époque, Paris, Arthème Fayard, 1964, p. 165. « ...Pour toujours, ajoute l'auteur, un certain régime devient, pour lui, synonyme de désastre et d'abandon... »

3. Déclaration du général de Gaulle au conseil des ministres extraordinaire du dimanche 20 janvier 1946. Citée par Paul Marie de La Gorce, *op. cit.*, p. 393 ; cf. pp. 393-394 les réflexions inspirées au général de Gaulle par les réactions des ministres.

« ... Quelques-uns ont pu, l'autre jour, déclare-t-il en mars 1952, rompre la cohésion nécessaire. Je le regrette. Mais je vous avoue qu'étant donné les événements, ceux qui se passent et ceux qui nous attendent, je ne saurais m'hypnotiser sur ce qui se passe à cet égard dans l'hémicycle du Parlement. [4] » Et le 6 mai 1953, il reprendra ses distances et « laissera là la conjoncture, jugeant le mal trop avancé pour qu'on pût y porter remède avant que ne se déchaînât l'inévitable secousse » [5].

Le général de Gaulle a donc toutes raisons de se garder des partis politiques, fussent-ils fondés sur sa personne et pour le soutenir. Mais cette attitude procède d'abord d'une certaine conception de l'Etat ; elle est fille de la pensée avant que d'être renforcée par l'expérience. « ... Gouverner par un parti, c'est se mettre tôt ou tard dans sa dépendance. On ne m'y prendra pas. Je suis national. » Le mot pourrait être du général de Gaulle, il est de Napoléon Premier [6]. M. René Rémond a montré, au-delà des simplifications polémiques, la parenté d'inspiration de l'idéologie bonapartiste et du gaullisme : même passion de la grandeur française, même aspiration à l'unité nationale « voulue pour elle-même autant que comme condition de la grandeur », même recours, enfin, à la « démocratie directe » [7]. M. Marcel Prelot, tirant la leçon de l'échec du R.P.F., y voyait récemment, semble-t-il, entre autres raisons, la conséquence d'une contradiction entre la volonté du général de Gaulle de rester au-dessus des luttes partisanes et son entêtement à vouloir garder la totalité du pouvoir de direction sur ce mouvement après les élections législatives de juin 1951 : « ... La logique même de son option, écrit-il, aurait dû entraîner le général à prendre du recul ... vis-à-vis des élus ; pour demeurer l'arbitre incontesté, il lui faut rester en dehors des " péripéties " et des détails anecdotiques pour lesquels, au surplus, il a constamment marqué son manque d'intérêt, sinon sa répulsion ... » [8]. Ce qui était difficile n'étant pas au pouvoir devient, aux yeux du général de Gaulle, absolument indispensable une fois qu'il y est revenu.

4. Charles de Gaulle, conférence de presse, lundi 10 mars 1952. *Le Monde*, 12 mars 1952.

5. Gaulle (Charles de), *Mémoires de guerres*, t. III, Le salut, 1944-1946, Paris, Plon, 1959, p. 288.

6. Cité par Siegfried (André), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e^ République*, Paris, 1913, p. 474 (chap. XLIV — Les partis plébiscitaires. I — le bonapartisme).

7. Rémond (René), *La droite en France de la première Restauration à la V^e^ République*, Paris, Aubier, 1963 (nouvelle édition revue et augmentée), pp. 289-290. « Le gaullisme, conclut M. René Rémond, a interprété, modifié, corrigé, mais il a gardé l'essentiel : l'alliance de la démocratie et du nationalisme... Il a même ramené la tradition bonapartiste à ses origines » (p. 290).

8. Prelot (Marcel), « Avant-propos en forme de témoignage » p. XVII ; Purtschet (Christian), *Le Rassemblement du peuple français*, 1947-1953, Paris, 1955.

Le général de Gaulle et l'U.N.R. à ses débuts (1958-1959)

Les gaullistes ont tôt fait de s'apercevoir que le général n'est pas leur chose. La composition de son gouvernement est, à cet égard, une première marque d'indépendance : les noms

> « de Guy Mollet et de Pierre Pflimlin, rapporte M. Louis Terrenoire, ... ont surpris pas mal de Français, entraîné des "mouvements divers" chez les gaullistes, provoqué un tollé à Alger ... La veille de sa promotion ministérielle, Michel Debré explosait à la pensée de se retrouver, dans le gouvernement, aux côtés d'un tel ... C'est en faisant un peu la moue, il faut bien le dire, qu'Edmond Michelet entra rue de Bellechasse, au Ministère des anciens combattants ... Mais l'ancien ministre des Armées de 1945 est de ceux qui ne se dérobent jamais devant un devoir, à plus forte raison lorsqu'il leur est présenté par de Gaulle... [9] »

Le 7 octobre 1958 le général de Gaulle impose le scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour les prochaines élections législatives, contrairement aux désirs de l'U.N.R. et de la droite modérée.

> « ... Jusqu'au conseil des ministres du 30 septembre, écrit M. Maurice Duverger, on pensait que le scrutin de liste serait finalement adopté. C'est au conseil du 30 que la vapeur a été renversée : on décide d'abord d'ajourner la décision, qui fut prise seulement le 7 octobre en faveur de l'arrondissement. Or le conseil des ministres du 30 est le premier tenu après l'écrasant succès du référendum, qui dépassait toutes les prévisions. Il est clair que le général a craint que le scrutin de liste n'aggrave ce succès sur le plan parlementaire, qu'il n'écrase l'opposition, et qu'il n'engendre une assemblée "ultra-gaulliste". [10] »
>
> « ... Le *brain-trust*, si l'on peut employer ce terme, qui travaillait auprès du général de Gaulle, c'est-à-dire essentiellement Guichard et Pompidou, souhaitait — écrira plus tard M. Jacques Soustelle — que les élections donnent un succès aux socialistes et à la poignée de gaullistes qui s'intitulaient eux-mêmes "de gauche" ... Ainsi, raisonnait le *brain-trust*, les survivants du 13 mai seraient définitivement écartés ou en tout cas sévèrement contenus. Peut-être même Guy Mollet pourrait-il être désigné comme Premier ministre... »

Les socialistes, poursuit l'ancien ministre, souhaitaient le scrutin d'arrondissement, favorable, en principe, aux partis solidement enracinés, tandis que les gaullistes espéraient un scrutin de liste départemental à deux tours. « ... Quand la question de la loi électorale vint devant le conseil, conclut-il, de Gaulle démasqua brusquement ses batteries et se prononça pour le scrutin d'arrondissement. [11] »

M. Louis Terrenoire, en d'autres termes et dans une optique contraire, ne dira pas autre chose lorsqu'il évoquera à son tour les raisons de cette décision contraire aux vœux des gaullistes : le général de Gaulle, explique-t-il, tient alors « à la présence à ses côtés des socialistes dont

9. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, pp. 78-79.

10. Duverger (Maurice), « Paradoxes d'une réforme électorale », Association française de science politique. *Le référendum de septembre et les élections de novembre 1958*, p. 226.

11. Soustelle (Jacques), *L'Espérance trahie*, pp. 67-68.

les candidats risqueraient de faire les frais d'un affrontement entre deux blocs. Il redoute, par-dessus tout, l'amalgame du gaullisme avec une extrême droite qui ne l'aime pas et qui condamne déjà, en sous-main, sa politique algérienne » [12]. Les appréciations peuvent diverger, le fait est communément reconnu que le général de Gaulle a cherché, en octobre 1958, à limiter les succès électoraux de l'U.N.R. aux consultations de novembre 1958.

> « Tout le monde comprend, déclarera-t-il devant la presse le 23 octobre, ... tout le monde comprend que je ne veuille, que je ne puisse pas me mêler d'une manière directe de cette compétition. La mission que le pays m'a confiée exclut que je prenne parti. Je ne le ferai donc en faveur de personne, même pas de ceux qui m'ont toujours marqué un amical dévouement à travers toutes les vicissitudes ... Cette impartialité, ajoute-t-il, m'oblige à tenir essentiellement à ce que mon nom, même sous la forme d'un adjectif, ne soit utilisé dans le titre d'aucun groupe ou d'aucun candidat. [13] »

Une deuxième fois les gaullistes se voient privés par le général de Gaulle d'une arme, et de quelle arme, propre à favoriser leur succès. Ils tourneront la difficulté, il est vrai, en utilisant au maximum la référence incidemment faite par le général à « ceux qui m'ont toujours marqué un amical dévouement à travers toutes les vicissitudes » et en liant les élections au référendum (« Faites respecter votre Oui ») [14].

En mars 1959 même attitude détachée du général de Gaulle après l'échec, cette fois, des gaullistes aux élections municipales :

> « Bien que je ne me mêle en rien de ce qui est électoral, déclare-t-il en réponse à une question, je ne crois pas qu'on puisse comparer les résultats du référendum avec ceux des élections municipales. Le 28 septembre, l'enjeu était le changement du régime. Dans une certaine mesure l'élection de l'Assemblée nationale a pu paraître une confirmation ... Cette fois, c'étaient les partis qui s'opposaient entre eux et l'enjeu n'était nullement le succès ou la défaite d'un grand intérêt national. Quant à moi, je m'étais tenu dans une complète impartialité. Comment, dans ces conditions, s'étonner qu'un certain nombre d'électeurs soient retournés à la rubrique qu'ils choisissaient auparavant ? [15] »

Cette persistance à ne pas vouloir connaître publiquement des gaullistes trouve son aboutissement extrême en février 1959 lorsque le chef de l'Etat leur fait savoir qu'il y a incompatibilité entre la fonction de ministre et non seulement le secrétariat général de l'U.N.R. mais encore l'appartenance pure et simple aux instances dirigeantes de l'U.N.R.

12. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, p. 108.

13. Conférence de presse du 23 octobre 1958, à l'Hôtel Matignon — la première depuis le 19 mai. Cf. Passeron (André), *De Gaulle parle*, p. 42.

14. Sur le « gaullisme universel » qui devait marquer cette élection et les accusations réciproques de « tricherie » que se lancèrent gaullistes de toujours et gaullistes plus récents, voir Williams (P.-M.), Harrison (M.), « La campagne pour le référendum et les élections législatives », Association française de science politique, *Le référendum de septembre et les élections de novembre 1958*, pp. 31-35.

15. Conférence de presse du 25 mars 1959, la première donnée par un président de la République dans la salle des fêtes du Palais de l'Elysée. Cf. Passeron (André), *De Gaulle parle*, pp. 59-60.

— bref qu'il convient aux ministres de se faire mettre le plus rapidement possible en congé de parti. Le comité central de l'U.N.R. en débat, ainsi que du remplacement de M. Roger Frey au secrétariat général, le jeudi 5 février 1959. Le Général a laissé toute liberté mais a marqué son désir de voir respectée la lettre de la Constitution, déclare M. Roger Frey tandis que M. Edmond Michelet précise que M. Michel Debré aurait souhaité qu'on annonçât la mise en congé des ministres après les élections législatives, mais que le Général accepterait qu'elle n'intervînt qu'après les municipales. Le Général, poursuit M. Edmond Michelet, m'a parlé d'éléments centrifuges qu'il faut fuir et craindre ; s'ils veulent être plus gaullistes que moi et me faire la leçon, a-t-il dit, je dirai publiquement que l'U.N.R. ne m'est rien du tout [16]. L'U.N.R. ne m'intéresse pas, a dit le Général, confirme M. Roger Frey. Mais M. Jacques Chaban-Delmas coupe court à la discussion en invitant le comité central à laisser de côté le point de vue du Général, pour en revenir au problème posé par M. Roger Frey : son remplacement au secrétariat général de l'U.N.R. [17].

L'affaire, finalement en restera là : M. Roger Frey sera remplacé par M. Albin Chalandon mais les ministres continueront à siéger dans les instances dirigeantes de l'U.N.R. Elle ne laisse pas, cependant, d'être instructive. D'abord en ce qu'elle révèle le rôle des intermédiaires entre le général de Gaulle et l'U.N.R. ; ensuite parce qu'elle montre que, contrairement à M. Michel Debré qui se place dès novembre 1958 sur le plan des principes, le général de Gaulle pose le problème de la mise en congé de parti des ministres et, d'une façon plus générale, de ses rapports avec l'U.N.R. en termes d'opportunité. Ce qui implique que, la situation changeant, les rapports qu'il entretiendra avec l'U.N.R. pourront également, dans une certaine mesure, se modifier.

Les intermédiaires entre le général de Gaulle et l'U.N.R.

« ... Nous sommes dans une situation telle, notait M. Albin Chalandon, que nous devons constamment le servir sans être commandés directement par lui. Voilà la difficulté. [18] » Telle est bien, en effet, la particularité et le problème permanent de l'U.N.R. : suivre les consignes du général de Gaulle sans qu'elles lui soient jamais données officiellement et directement. L'avantage de ce système est évidemment de permettre

16. Des forces centrifuges, s'étonne M. Léon Delbecque qui ajoute : il s'agit d'un malentendu. Il ne m'a pas parlé de forces centrifuges et il n'était pas inquiet, atteste à son tour M. Bayrou. Mais l'on passe outre, M. Edmond Michelet ayant dit que la conversation était arrivée sur son propre cas et qu'il n'avait pas demandé son reste (notes prises au cours de la réunion du comité central, le 5 février 1959, par un témoin).

17. Source : notes prises au cours de la réunion du comité central, le 5 février 1959, par un témoin. M. Jacques Chaban-Delmas reviendra sur la question lors de la réunion du comité le 11 mars 1959 pour déclarer « impossible » le principe du départ des membres du gouvernement du comité central (même source).

18. Albin Chalandon, Discours au premier conseil national de l'U.N.R., Palais d'Orsay, 26 juil. 1959. *U.N.R. Bulletin de presse*, numéro spécial, p. 8.

au chef de l'Etat d'agir sur l'U.N.R. sans jamais engager sa personne et, partant, son autorité, sans paraître le moins du monde lié au comportement et au destin d'un parti, fût-il gaulliste. L'inconvénient est non moins clairement de rendre possible un certain jeu personnel des intermédiaires et d'engendrer un scepticisme, feint ou véritable, parmi les députés ou autres responsables chargés d'appliquer ces consignes transmises par personnes interposées [19].

Les contacts sont d'abord assurés par les principaux dirigeants de l'U.N.R., ministres, président de l'Assemblée, présidents de groupes parlementaires et secrétaire général du mouvement, que le général de Gaulle reçoit sur leur demande ou qu'il convoque à l'occasion pour un entretien sur un problème précis ou pour un tour d'horizon politique. Ce qui permettait à un ministre de répondre tout simplement à la question de savoir comment l'on connaissait à l'U.N.R. la pensée du Général : « Eh bien, on la lui demande ... On se fait une fausse idée du Général. Il y a évidemment un certain nombre de gens qui ont accès plus ou moins facilement auprès de lui mais il est très accessible, on peut très bien lui poser des problèmes. Parfois quand ça l'ennuie il répond par un aphorisme, une réponse qui peut avoir deux significations mais quand il veut quelque chose il le fait savoir de façon très claire et très nette » [20]. Il reste que cet accès n'est ouvert, pratiquement, qu'aux gaullistes peu nombreux du « cercle intérieur » [21], que tous n'ont pas vu le Général sur le problème particulier dont ils ont à débattre à tel ou tel moment, que leurs témoignages enfin peuvent diverger ou comporter des différences sérieuses — surtout si le Général n'a pas voulu leur confier toute sa pensée. « Est-il exact, avons-nous demandé à un autre ministre U.N.R., que le Général se soit toujours prononcé contre l'institution d'une présidence à l'U.N.R. ? » « Je crois que oui, nous fut-il répondu, ... enfin ... " prononcé ", le mot est peut-être ... il n'a pas l'habitude de se prononcer tellement dans les sujets où il estime que les autres doivent comprendre d'eux-mêmes ... [22] »

Dans ces rapports entre l'U.N.R. et le général de Gaulle, « l'entourage » joue un rôle privilégié — mais n'a aucun monopole contrairement à ce que l'on avance parfois. Le cabinet du Général comprend un ou plusieurs responsables chargés du secteur politique et qui suivent, de ce fait, l'U.N.R., les divers autres mouvements gaullistes, etc ... MM. Olivier Guichard et Jacques Richard ont ainsi présidé à la naissance de l'U.N.R. en 1958, M. Pierre Lefranc a veillé à la fusion de l'U.N.R. et de l'U.D.T. pour les élections législatives de novembre 1962 — avant de revenir coordonner l'action de tous les mouvements gaullistes lors des

19. Cf. la lettre de M. Achille Péretti, député, maire de Neuilly, à M. Henry Rey, président du groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée : « ...Il est regrettable... que soient trop souvent mis en avant les désirs " prêtés " au général de Gaulle... » *Le Monde*, 27 juil. 1963. Un ancien président de groupe confie volontiers que sous la première législature un député s'était fait la spécialité, dans les graves occasions, d'arriver salle Colbert « l'œil vif et le poil ébouriffé » en disant : « Je viens d'avoir le général de Gaulle au téléphone... »

20. Témoignage d'un ministre U.N.R., enregistré au magnétophone, début 1965.

21. Cf. ci-dessus, chap. IX.

22. Témoignage d'un autre ministre U.N.R., enregistré au magnétophone, fin 1964.

élections présidentielles de décembre 1965 ; M. Jacques Foccart enfin, l'homme qui ne se dérange pas mais que l'on va voir, lui aurait succédé au printemps 1963. L'U.N.R., confie l'un d'eux, me fait part de ses doutes, de ses problèmes — je sonde le Général ; je ne le mets jamais dans le coup mais comme je le vois quotidiennement depuis des années, et qu'on le sait, il suffit que je suggère, que je dise : « J'ai l'impression que ... » pour que l'on comprenne. A force de vivre près de lui je sens sa pensée, devine ce qu'il va faire et pourquoi. Pour la désignation des présidents de groupes et secrétaires généraux du mouvement on me demande conseil ; je dis au Général : le choix s'oriente vers un tel ; s'il le faut je déclare que tel choix ne se peut et j'en rends compte au Général [23].

De ce fait il est impossible d'affirmer : le général de Gaulle a enjoint à l'U.N.R., à tel moment, de faire telle chose ; mais il est clair, également, qu'il ne se désintéresse absolument pas de ce qui se passe à l'U.N.R. L'ambiguïté de cette situation apparaît de façon frappante si l'on tente de découvrir, par témoignages, le rôle du général de Gaulle dans un événement précis de la vie de l'U.N.R., soit, par exemple, le refus opposé à M. Jacques Soustelle d'une présidence de l'U.N.R. en octobre 1958. Pour certains des principaux témoins le Général n'y était pour rien, l'affaire s'est réglée entre les dirigeants gaullistes présents ; pour d'autres le véto est bien venu du Général. Il a fait savoir qu'il n'en voulait pas, conclut un des dignitaires de l'U.N.R., ajoutant aussitôt : carrément ou pas — de lui-même ou non — je l'ignore, c'est passé par l'entourage ... [24]. Quand il est de notoriété publique que le général de Gaulle est intervenu directement, de façon tout à fait exceptionnelle, dans la vie de l'U.N.R., ainsi en octobre 1958 en recevant M. Jacques Soustelle pour le dissuader de signer un manifeste électoral avec MM. Bidault, Duchet et Morice, « l'entourage » vous explique sérieusement que ce n'était pas le dirigeant de l'U.N.R. mais seulement le ministre de l'Information que le général recevait et conseillait ainsi ...

Au bout du compte s'il ne faut pas sous-estimer le rôle de « l'entourage », il ne faut pas non plus l'exagérer. Le général de Gaulle prend d'abord bien soin de toucher directement les principaux responsables dont il attend quelque chose. Lorsqu'il décide en 1962 que la division entre gaullistes de l'U.N.R. et gaullistes de l'U.D.T. n'a plus lieu d'être, il le dit lui-même aux secrétaires généraux des deux mouvements, MM. Louis Terrenoire et Louis Vallon. Il faut, leur enjoint-il, que vous vous entendiez ; mais il s'en tient là, n'ayant guère de goût « pour les histoires de partis » ; après les élections de novembre 1962, il leur demande de même d'unifier leurs organisations ; le rôle de « l'entourage »,

23. Témoignage dont il est difficile de faire la part du vrai et celle du jeu.

24. D'après les témoignages des principaux témoins recueillis en 1965. Les contacts par « l'entourage » ne sont d'ailleurs pas limités au général de Gaulle. M. Michel Debré, après être devenu Premier ministre, s'était également détaché du parti et MM. Michel Sans ou Fanton avaient souvent joué le rôle d'intermédiaire entre lui et l'U.N.R., rôle comparable à celui joué par MM. Guichard, Richard, Lefranc ou Foccart pour le général de Gaulle. M. Georges Pompidou n'étant pas de l'U.N.R. n'a pas eu à s'en détacher.

M. Pierre Lefranc en l'occurrence, est à la fois limité et d'importance puisqu'il consiste à suivre les pourparlers et à en rendre compte régulièrement [25]. Quant au risque pour le général de Gaulle de se voir prêter des « désirs » qu'il n'aurait nullement exprimés, il est également très limité : le « cercle intérieur » gaulliste est finalement assez large et les rivalités de personnes assez vives pour empêcher toute politique personnelle de se développer sans que le chef de l'Etat en soit rapidement averti.

Rapprochement entre le général de Gaulle et l'U.N.R.

Le général de Gaulle s'est peu à peu rapproché, sinon en doctrine du moins en fait, de l'U.N.R. — à mesure que celle-ci faisait la preuve de sa fidélité et que les événements ne permettaient plus, comme pendant l'affaire algérienne, l'union nationale. Au début le général de Gaulle se méfie de l'U.N.R. et craint, non sans raisons, que certains ne s'en emparent pour tenter de faire pression sur lui. Le choix du scrutin d'arrondissement en octobre 1958 est une manifestation de cette méfiance. Il en est d'autres : le 17 mars 1959, par exemple, le général de Gaulle reçoit sur sa demande M. Jean-Claude Servan-Schreiber qui vient lui annoncer la mise en sommeil du Centre de la réforme républicaine après son échec électoral de novembre 1958 et les scissions ou abandons qui s'ensuivent [26] ; mais le Général demande aux « gaullistes de gauche » de continuer leur action et même d'élargir leur groupe à un certain nombre de personnalités qu'il désigne nommément : MM. Louis Vallon, Gilbert Grandval, le général Billotte. M. Olivier Guichard, semble-t-il, est chargé de suivre l'affaire et ainsi naît l'Union démocratique du travail [27]. Il est clair que le général de Gaulle — au moment où les luttes de tendances commencent à déchirer l'U.N.R. à propos de l'Algérie [28] — désire avoir un élément politique de réserve au cas où l'U.N.R. s'éloignerait de lui. Il est compréhensible qu'il marque à cette époque, et plus fortement qu'il ne le fera jamais, ses distances d'avec l'U.N.R. Mais son attitude change dès que l'U.N.R. a surmonté l'épreuve algérienne en se séparant tour à tour de MM. Léon Delbecque et Jacques Soustelle [29].

25. Tous témoignages concordants. Cf. aussi l'interview de M. Louis Vallon à M. Robert Boulay, *Paris-Presse*, 21 déc. 1962.

26. Le C.R.R. constitue l'étiquette première des « gaullistes de gauche » sous la V[e] République. Il est quitté par M. Henri Frenay puis par M. Roland Pré et les fondateurs de Patrie et progrès après l'échec de novembre 1958.

27. Cf. Cahen (Bernard), *op. cit.*, pp. 56-59 et annexe 4, pp. 115-117.

28. Cf. chap. II.

29. Cf. le message que M. Roger Frey, avec l'autorisation du général de Gaulle, dit-il, transmet à l'U.N.R. lors du conseil national d'octobre 1960 : « ...Je vous fais cette confidence parce que je crois qu'elle vous fera plaisir, il me disait après le dernier conseil des ministres : " L'U.N.R. est aujourd'hui le seul soutien dont je puisse vraiment disposer et je sais que je peux compter sur elle" (Applaudissements)». Quarante-huit heures plus tôt, socialistes, radicaux et indépendants ont déposé une motion de censure. Source : conseil national, U.N.R. session ordinaire, Saint-Mandé, 22-23 oct. 1960, Discours : motions et résolutions, Paris, 1960, p. 29.

Au lendemain du putsch d'avril 1961, pour la première fois nous semble-t-il, le général de Gaulle adresse une lettre personnelle à l'U.N.R. et celle-ci la rend publique. « Mon cher secrétaire général, écrit-il à M. Roger Dusseaulx, votre message et les nombreux témoignages individuels qui l'ont accompagné m'ont, à l'heure où c'était le plus nécessaire, apporté le meilleur des encouragements. Par votre intermédiaire j'adresse aux militants, cadres et parlementaires de l'U.N.R. qui m'ont ainsi assuré de leur fidèle dévouement, un bien sincère merci. Croyez, mon cher secrétaire général, à mes sentiments bien cordiaux. [30] » Et le 17 novembre 1961, M. Louis Terrenoire, ministre d'Etat, promet bien plus encore à l'U.N.R. : « Si l'U.N.R. a toujours soutenu fidèlement le général de Gaulle, déclare-t-il en effet, nos militants doivent savoir que dans le cas d'une nouvelle campagne électorale, le Général n'hésiterait pas à leur apporter son appui et sa caution » [31]. L'U.N.R., cependant, n'est pas au bout de ses rebuffades.

Le 11 avril 1962, devant la commission politique et le bureau du groupe de l'Assemblée nationale réunis en commun, M. Michel Debré annonce qu'il va abandonner les fonctions de Premier ministre et qu'il n'y aura pas d'élections législatives anticipées après le règlement de l'affaire algérienne. Ainsi en a décidé le chef de l'Etat, qui appelle M. Georges Pompidou « qui n'est pas de l'U.N.R. », comme le relève l'un des assistants, à succéder à M. Michel Debré. La déception est telle que certains parlent de quitter le parti, ce qui leur attire une mise en garde fort nette de M. Michel Debré : « Ce serait une grande erreur, car votre avenir est dans le soutien de la politique du général de Gaulle, même menée par d'autres que moi-même » [32].

En novembre 1962, quand viennent enfin les élections générales, l'U.N.R. ignore jusqu'au dernier moment si, contrairement à ce qui s'était passé en 1958, le général de Gaulle interviendra directement dans la bataille électorale. On chercherait en vain dans *La Nation*, avant le 8 novembre, la moindre allusion à l'éventualité d'une telle intervention. On se prépare même, dans le camp gaulliste, à tourner tant bien que mal la difficulté, comme en 1958, et l'on attire « tout spécialement » l'attention des candidats sur les deux paragraphes suivants du communiqué officiel du conseil des ministres du 31 octobre : « Le chef de l'Etat constate qu'il se dégage au sein du peuple français, en dépit de la coalition acharnée de tous les partis de jadis, une large majorité résolument

30. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 56, 5-15 mai 1961 et *Le Monde*, 10 mai 1961. Le général de Gaulle écrira désormais en d'autres occasions à l'U.N.R. : le 30 novembre 1961, pour la remercier de ses vœux d'anniversaire (*Le Courrier de la nouvelle République*, n° 71, 15 déc. 1961), en janvier 1962 pour répondre à ses vœux de nouvel an (*Le Courrier de la nouvelle République*, n° 73, 15 janv. 1962), etc...

31. Louis Terrenoire, Discours devant le comité départemental U.N.R. du Puy-de-Dôme, 17 nov. 1961, à Clermont-Ferrand. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 70, 1er déc. 1961.

32. *Le Figaro*, 12 avr. 1962. Cf. aussi *Le Monde*, 13 avr. 1962. M. Louis Terrenoire devra à ce mécontentement d'avoir une élection difficile au secrétariat général du groupe le mois suivant (cf. chap. VIII). Jusqu'à *La Nation* qui laisse percer de l'humeur en titrant le 2 mai 1962 une double page centrale spéciale : « Le nouveau gouvernement nous *promet* d'une politique sociale hardiment novatrice. C'est le vœu le plus cher de l'U.N.R. » (un mot souligné par l'auteur).

tournée vers la rénovation politique de la nation, condition nécessaire au progrès et au prestige de la France. Aux yeux du général de Gaulle, il est d'importance primordiale pour l'avenir du pays, à l'intérieur de lui-même et au milieu du monde moderne, que cette réalité nouvelle s'affirme et grandisse désormais »[33]. On ne peut pas dire que le texte soit exaltant, le label évident ni la consigne de vote très claire. Mais le 7 novembre le général de Gaulle parle et, comme l'avait annoncé M. Louis Terrenoire un an plus tôt, apporte son appui et sa caution à la majorité après un violent réquisitoire contre les « partis de jadis » dans le style du R.P.F.

> « ... Françaises, Français, conclut le Général, vous avez, le 28 octobre, scellé la condamnation du régime désastreux des partis et marqué votre volonté de voir la République nouvelle poursuivre sa tâche de progrès, de développement et de grandeur. Mais, les 18 et 25 novembre, vous allez élire les députés. Ah ! puissiez-vous faire en sorte que cette deuxième consultation n'aille pas à l'encontre de la première ! En dépit, le cas échéant, de toutes habitudes locales et considérations fragmentaires, puissiez-vous confirmer, par la désignation des hommes, le choix, qu'en votant oui, vous avez fait quant à votre destin. »

L'U.N.R. laisse éclater sa joie : « De Gaulle : votez pour les hommes du Oui », titre en caractères gras *La Nation* du 8 novembre, tandis que l'opposition crie à la « candidature officielle »[34]. Jusqu'aux mots mêmes qui marquent implicitement que l'Union pour la nouvelle République ne saurait plus être étrangère au général de Gaulle, fondateur et gérant de la *République nouvelle*. Des mots, une attitude que l'on retrouvera en décembre 1965 au second tour de l'élection présidentielle, au lendemain, pour la seconde fois, d'un échec relatif : le ballottage en 1965, après l'absence de la majorité absolue des inscrits pour le oui en octobre 1962. Les plans restent différents — de Gaulle ne se présente pas comme le chef de l'U.N.R. — mais ils se rapprochent — il n'est plus l'homme de toute la nation mais le chef de la majorité. C'est bien ainsi, en tout cas, que le voient désormais une majorité de Français et de gaullistes, même si les uns et les autres continuent de préférer un président qui soit en dehors des formations politiques[35]. L'opportunité jointe aux habitudes de pensée peut bien conduire le général de

33. *U.N.R.-Informations rapides*, n° 1, 31 oct. 1962, périodique multigraphié à l'usage des candidats de l'U.N.R.

34. Ce passage sur l'intervention du général de Gaulle dans les élections de novembre 1962 est emprunté à notre étude sur « La tactique et la campagne des partis » publiée pp. 51-102 dans : Centre d'étude de la vie politique française, *Le référendum d'octobre et les élections de novembre 1962*, sous la direction de M. François Goguel, Paris, A. Colin, 1965, 438 p. (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 142).

35. Cf. *Sondages*, revue française de l'opinion publique, 1965, n° 4, pp. 47-49. Entre le 17 et le 26 novembre 1965, selon un sondage de l'Institut français d'opinion publique, 56 % des Français et 56 % également de ceux qui déclarent avoir l'intention de voter le 5 décembre pour le général de Gaulle estiment que le président doit être un homme en dehors des formations politiques plutôt que le chef d'une majorité ; mais 31 % des Français seulement et 43 % des « gaullistes » déclarent que depuis sept ans le général de Gaulle s'est conduit comme un homme en dehors des formations politiques, plutôt que comme le chef d'une majorité.

Gaulle à se présenter toujours comme l'homme de l'unanimité nationale, au-delà des divisions partisanes, et les partis d'opposition à dépeindre une U.N.R. sans tête méprisée par son olympien seigneur et maître, les faits sont là qui traduisent une évolution très nette dans l'attitude du général de Gaulle envers le principal parti de la majorité et ceux qui lui ont « toujours marqué un amical dévouement à travers toutes les vicissitudes ... » Un détail en témoigne de façon frappante : la liste des représentants départementaux accrédités par le candidat « Charles de Gaulle » pour suivre le déroulement de l'élection présidentielle du 5 décembre 1965 ne comporte pas moins de 90 % d'U.N.R., secrétaires fédéraux, anciens députés, responsables de circonscriptions, etc ...

L'U.N.R. : de l'appropriation du général de Gaulle à un souci d'émancipation

L'U.N.R., quant à elle, semble esquisser une évolution inverse vers un début d'émancipation. En 1958 elle n'a qu'une crainte : ne pas être associée plus spécialement que les autres mouvements gaullistes, comme le Centre de la réforme républicaine et Renouveau et fidélité, ou que les autres partis politiques, à la personne du général de Gaulle. Elle n'a qu'une préoccupation : lancer dans l'opinion publique l'équation « U.N.R. = de Gaulle ». Dans la profession de foi-type qu'elle propose comme modèle à ses candidats aux élections législatives de novembre, le nom du général de Gaulle est cité onze fois. Il n'est question que du « gouvernement du général de Gaulle », de « l'action nationale du général de Gaulle », « de la politique algérienne du général de Gaulle », de la « politique de la jeunesse préconisée par le général de Gaulle » et, bien entendu, des « fidèles compagnons du général de Gaulle ». « Votez, lance-t-on dans la péroraison finale, pour ceux qui ont toujours soutenu de Gaulle, votez pour l'U.N.R., votez Jean Dubois »[36]. « Pour soutenir efficacement l'action du général de Gaulle, appelle également un tract de l'U.N.R., faites confiance à ceux qui lui ont *toujours* été fidèles, plutôt qu'aux ouvriers de la onzième heure. » En novembre 1962, dans la profession de foi-type du candidat gaulliste, le nom du général de Gaulle n'est plus cité que cinq fois et l'on prend bien soin de montrer à chaque fois ce que le chef de l'Etat doit à l'U.N.R. : « L'autorité du général de Gaulle », « la politique du général de Gaulle » sont ainsi liées au « soutien sans défaillance » que l'U.N.R. lui a apporté, au Parlement notamment. L'accent n'est plus mis sur les liens particuliers qui unissent le Général à l'U.N.R. mais sur l'œuvre « magnifique et inespérée » qu'avec celle-ci il a pu mener à bien en quatre années, sur le programme, qu'avec elle et grâce à elle, il réalisera dans la prochaine législature. « ... Le général de Gaulle *et* l'U.N.R., conclut-on, c'est la France s'adaptant au rythme du

36. Elections législatives, nov. 1958, Dossier du candidat, profession de foi-type. Thème annexe : à un « esprit nouveau », il faut des « hommes nouveaux », autrement dit : « Sortez les sortants ».

monde moderne, transformant ses structures pour aller vers plus de paix et plus de bonheur.[37] » A l'équation « U.N.R. = de Gaulle » de 1958, succède l'équation nouvelle « de Gaulle + U.N.R. = efficacité, ordre, paix, stabilité, progrès »[38].

En même temps l'image de l'U.N.R. dans l'opinion se diversifie. En 1958 c'est d'abord le parti du général de Gaulle et, parallèlement, un espoir de renouveau après la Quatrième République[39]. Mais son succès est alors vu par la plupart des Français, 48 % contre 17 %, comme passager et non durable ; 55 % seulement des électeurs de l'U.N.R. croient en sa durée[40]. En 1962 l'U.N.R. n'est plus associée seulement au dévouement au général de Gaulle mais aussi au développement économique du pays et à la lutte contre l'O.A.S.[41].

« L'Union pour la nouvelle République, proclamaient solennellement ses premiers congressistes en novembre 1959 à Bordeaux, a pleinement conscience que si elle constitue une grande force politique dans le pays et au Parlement, elle le doit d'abord au prestige du général de Gaulle, prestige dont elle a tiré l'essentiel de son succès aux élections de novembre 1958.[42] » « Nous sommes devenus, dira quatre ans plus tard M. Jacques Baumel aux assises de Nice, la plus grande formation nationale que le pays ait connue depuis longtemps ... la grande formation moderne des temps nouveaux ... le mouvement du mouvement » décidé à assurer « la relève du gaullisme.[43] » L'U.N.R.-U.D.T. commence en effet à craindre d'être trop étroitement associée dans l'opinion publique au général de Gaulle ; elle tente de se persuader que l'après-gaullisme sera

37. U.N.R. Elections législatives des 18 et 25 nov. 1962, Dossier du candidat, profession de foi-type. Thème annexe : « Souvenez-vous de la IV^e^ » (un mot souligné par l'auteur.)

38. Cf. l'affiche électorale de l'U.N.R. avec ses slogans : « Pour la V^e^ République, contre l'impuissance des partis, contre le retour au désordre, pour la paix civile, pour la stabilité, le progrès, confirmez votre oui. Aidez de Gaulle-U.N.R. » (reproduction en annexe du cahier n° 142 de la Fondation nationale des sciences politiques, cité plus haut).

39. Cf. *Sondages*, revue française de l'opinion publique, 1959, n° 2, pp. 45-46.

40. *Ibid.*

41. Sondage de l'I.F.O.P. en décembre 1962. Question : parmi les partis politiques suivants, quel est celui qui selon vous se soucie le plus... *du développement économique du pays :* sans réponse : 34 % — U.N.R. : 29 % — P.C.F. et S.F.I.O. : 9 % chacun — indépendants : 7 % — M.R.P. : 5 % — autres : 7 % — ... *de la lutte contre l'O.A.S.... :* sans réponse : 33 % — U.N.R. : 37 % — P.C.F. : 22 % — S.F.I.O. : 4 % — autres : 8 % — ...*du soutien du général de Gaulle* : U.N.R. : 81 % — sans réponse : 12 % — autres : 7 %. Cf. *Revue française de science politique,* XIII, n° 2, juin 1963 (428-432). En 1958 l'explication du succès de l'U.N.R. par l'assimilation au général de Gaulle est vue comme juste par 74 % des Français et 93 % des électeurs U.N.R., comme fausse par 1 % des Français et aucun électeur U.N.R. (d'après les résultats d'un sondage de l'I.F.O.P. partiellement publiés dans le cahier n° 109 de la Fondation nationale des sciences politiques et aimablement complétés par M. Georges Dupeux).

42. Résolution générale des assises, présentée par M. Louis Terrenoire adoptée par les premières assises nationales de U.N.R., Bordeaux, 15 nov. 1958. *Le Courrier de la nouvelle République,* numéro spécial, nov. 1959.

43. *La Nation,* 26 nov. 1963.

bien l'affaire des gaullistes. Mais sans parler de l'affaiblissement électoral prévisible du gaullisme sans de Gaulle, il y a entre les gaullistes et le Général des liens si profonds que l'U.N.R.-U.D.T. ne peut guère simuler l'après-gaullisme comme les cosmonautes un vol futur, et qu'il est extrêmement difficile d'en prévoir toutes les conséquences.

Ce que représente le général de Gaulle pour les gaullistes de l'U.N.R.

Le général de Gaulle est d'abord, pour les gaullistes, le chef que l'on sert fidèlement parce qu'on a toute confiance en lui. « L'U.N.R. c'est l'Union des Français qui ont fait totalement confiance au général de Gaulle ... et qui s'engagent inconditionnellement à soutenir son action à la tête de l'Etat. [44] » « ... la fidélité à l'égard du président de Gaulle est notre premier principe ... Nous acceptons son arbitrage parce que nous sommes ses vrais fidèles, parce que nous lui faisons confiance même quand la chose est difficile ... il faut absolument faire confiance à de Gaulle : ... seul il peut gouverner, ... seul il peut prendre des décisions parce qu'il est vraiment responsable ... [45] »

Ces pétitions de principe prennent tout leur sens quand la dissidence menace : « Il est un point sur lequel chacun d'entre nous ne peut transiger, rappelle un secrétaire départemental dans cette circonstance, c'est la fidélité au général de Gaulle. Elle doit rester notre cohésion morale comme notre unité spirituelle. Nous ne pouvions donc accepter parmi nous des hommes dont la fidélité est à éclipse et qui abandonnent de Gaulle dans le combat qu'il mène ... » [46]. Pourquoi être parti, pourquoi ce « refus d'obéissance », demande à M. Léon Delbecque en octobre 1959 Mme Marie-Madeleine Fourcade, qui ne comprend pas qu'il se soit engagé dans cette « aventure sans issue » ; « vous entamez, poursuit-elle, la lutte du pot de terre contre le pot de fer ... Rien ne pouvait autant exaspérer le Général. Vous connaissez, aussi bien que moi, ses réactions lorsqu'un ami se permet de ruer dans les brancards. Ce qu'il tolère d'un adversaire, il le condamne irrémédiablement lorsqu'il s'agit d'un compagnon. C'est donc à l'intérieur du parti que votre honneur doit être lavé, que votre fidélité gaulliste doit être affirmée... [47] » Au lendemain des barricades et du renvoi de M. Jacques Soustelle du gouvernement, les secrétaires fédéraux réunis en conférence nationale extraordinaire envoient à l'unanimité un message personnel au général de Gaulle pour lui renouveler « quoi qu'il arrive l'assurance de leur fidélité inconditionnelle » [48] ;

44. Elections municipales 8-15 mars 1959. Dossier du candidat, « Ce qu'il faut savoir de l'U.N.R. — programme général — direction » (A 1).

45. *Ibid.*, « Pour vos discours » (C 39-41).

46. « ...Les doutes, poursuit-il, ne sont plus admissibles quand il s'agit de la politique algérienne du chef de l'Etat... » M. Jean Violette, secrétaire général de l'U.N.R., Isère, à l'occasion de l'exclusion de dissidents en octobre 1960. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 30, 21-27 oct. 1960.

47. Lettre inédite de Mme M.-M. Fourcade à M. Léon Delbecque, Paris, le 23 oct. 1959.

48. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 4, 19 fév. 1960. Le mois précédent M. Michel Debré leur donnait pour consigne de se montrer « les plus fidèles des

Deux mille cadres de l'Action ouvrière et professionnelle, rassemblés pour une journée d'études, lui font part de la même façon et avec la même unanimité « de leur dévouement total, inconditionnel et permanent » [49].

Tout cela resterait difficilement compréhensible s'il n'y avait quelque chose de plus entre l'U.N.R. et le général de Gaulle : un mélange d'affection et de respect entretenus par des rites [50]. Ainsi des fins de réunion de l'A.O.P. : « ... Comme une tradition ancienne l'exige, c'est au chant de La Marseillaise et aux cris répétés de " Vive de Gaulle ! " que tous les compagnons se sont à regret séparés » [51]. Ainsi des vœux d'anniversaire fidèlement adressés au chef de l'Etat qui ne manque jamais d'y répondre [52]. Ainsi des rencontres avec le Général à l'occasion de ses voyages en province. Un incident nous révèle l'importance de ces contacts directs pour les gaullistes : le 23 novembre 1961, le général de Gaulle est à Strasbourg ; or, par suite d'une malencontreuse erreur, on omet d'inviter aux manifestations qui se déroulent en son honneur les militants U.N.R. du Bas-Rhin. Le secrétaire général de l'U.N.R., aussitôt saisi, fait ouvrir une enquête, adresse aux gaullistes du Bas-Rhin ses « vifs regrets » et leur donne l'assurance « que cet incident n'affecte en rien l'attachement que le général de Gaulle sait rencontrer auprès d'eux » [53]. Il arrive même que ces liens personnels, surtout s'ils ont été forgés par la guerre et la résistance, survivent à une rupture politique pour peu qu'elle se soit faite sans éclats.

> « ... Je dois ... vous prévenir, écrit un ancien membre de la commission politique, qu'à la suite des accords d'Evian j'ai démissionné de ma qualité de membre de l'U.N.R. ... J'ai écrit au Général pour lui expliquer que je ne pouvais pas le suivre sur ce point particulier ... et, depuis lors, j'ai abandonné toute espèce d'activité politique. A titre personnel, je suis resté en bons termes avec mes anciens camarades de l'U.N.R. et je ne manque pas d'offrir chaque année mes vœux au Général qui me répond très aimablement... [54] »

Pour certains gaullistes, le général de Gaulle a été l'occasion de leur engagement politique et en reste le fondement. « ... Sans de Gaulle et la résistance qu'il a suscitée de 1940 à 1945, écrit un cadre départemental de l'U.N.R., je n'aurais sûrement jamais milité dans un mouvement politique. » « ... J'ai adhéré à l'U.N.R. (après avoir été au R.P.F.), confie

gaullistes », de serrer les rangs « en toutes occasions... autour du Général et de ses efforts... » (*Le Courrier de la nouvelle République*, n° 2, 15 janv. 1960).

49. *Le Courrier de la nouvelle République.*

50. Cf. VIANSSON-PONTE (Pierre), *Les Gaullistes, rituel et annuaire*, Paris, éd. du Seuil, 1963, 21 cm, 191 p. (L'histoire immédiate).

51. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 30, 21-27 oct. 1960.

52. Cf. par exemple *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 35, 25 nov.- 1er déc. 1960, à l'occasion du 70e anniversaire du Général.

53. Note de M. Roger Dusseaulx publiée dans *Le Courrier de la Nouvelle République*, n° 71, du 15 déc. 1961. « ... Le 18 juin 1940, officier de l'armée française, nous écrit une haute personnalité gaulliste, j'ai entendu l'appel historique du général de Gaulle... Depuis cette date, je n'ai cessé de suivre le Général, qui *a bien voulu me recevoir à plusieurs reprises, me guider et me conseiller...* » (Correspondance inédite du 24 janvier 1966, passage souligné par l'auteur).

54. Réponse à une demande d'entrevue, le 16 novembre 1964.

un secrétaire départemental, dans le seul but de soutenir l'action du général de Gaulle. Je suis et demeure un gaulliste mais uniquement gaulliste et non un gaulliste à condition que ... ou à l'occasion de ... » Je fais de la politique, déclare un autre secrétaire départemental et ancien député U.N.R., « parce que de Gaulle incarne une France debout, rétablie dans sa mission et dans son rang et aussi parce qu'il est sans contestation possible le plus grand des Français de tous les temps ». Un membre du comité central résume ainsi son itinéraire politique : « Idéal national (1940), résistance (1940-1945), gaullisme (1945-1965) : *ne varietur*. Gaullisme à l'état pur » [55]. Cependant sur quatre-vingt-dix-sept cadres locaux de l'U.N.R.-U.D.T. ayant accepté de nous dire en 1965 les raisons initiales de leur engagement politique, 29 seulement, soit 30 %, citent le général de Gaulle et 21 seulement, soit 22 %, ne mentionnent aucune autre motivation [56].

Il est probable que ces pourcentages eussent été plus élevés en 1958-1959 mais l'on ne possède pas de moyen de le vérifier. Un indice, cependant : sur les dix « nouveaux gaullistes » qui nous ont répondu, un seul — et il s'agit d'une femme — se réfère au général de Gaulle pour expliquer son entrée dans la politique. Les autres avancent des raisons typiques des cadres modérés ou chrétiens-démocrates : le civisme, l'idéal, le goût, l'hérédité, l'antiparlementarisme ou l'anticommunisme : indice, parmi d'autres, que l'U.N.R.-U.D.T. n'est pas incapable d'assurer la relève du gaullisme traditionnel [57].

55. Réponses à notre questionnaire biographique (1965). Questions posées : « Quand et comment êtes-vous venu à l'action politique ? Quand êtes-vous entré dans le mouvement où vous militez actuellement ? Pourquoi faites-vous de l'action politique ? »

56. *Ibid.* Les réponses les plus fréquentes données par ces gaullistes « purs » sont le soutien du général de Gaulle, les valeurs ou la politique qu'il représente et l'appel entendu et suivi de 1940. La campagne d'adhésions lancée par l'U.N.R. en 1963 se fait précisément sur le thème : « Pour aider de Gaulle, rejoignez l'U.N.R. - U.D.T. », et les adhérents signent l'engagement de « soutenir l'action du général de Gaulle ... rester fidèles à l'idéal de renouveau de l'U.N.R. - U.D.T. et... respecter la discipline du mouvement ».

57. Cf. plus haut, 3e partie. Le faible nombre de réponses obtenues des « nouveaux gaullistes », qui constituent pourtant la majorité des cadres locaux de l'U.N.R. - U.D.T., si du moins on les définit de façon stricte comme nous l'avons fait plus haut, tendrait à vérifier que l'idée qu'on se fait du gaullisme à l'U.N.R.-U.D.T. continue, elle, d'être conforme au modèle traditionnel, les « nouveaux gaullistes » éprouvant une sorte de sentiment de culpabilité de n'être pas des « gaullistes de toujours ».

quatrième partie

LA NATURE DE L'U.N.R.

CHAPITRE 11 | L'U.N.R. et le gaullisme

Quand l'Union pour la Nouvelle République se met en quête de sa doctrine, elle retrouve toujours et partout le général de Gaulle, ses œuvres et ses actes, les *Mémoires de guerre* et le 18 juin 1940 [1]. Elle en revient aux premières lignes des *Mémoires :*

« Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai, d'instinct, l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires. S'il advient que la médiocrité marque, pourtant, ses faits et gestes, j'en éprouve la sensation d'une absurde anomalie, imputable aux fautes des Français, non au génie de la patrie. Mais aussi, le côté positif de mon esprit me convainc que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; que, seules, de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même ; que notre pays, tel qu'il est, parmi les autres, tels qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel, viser haut et se tenir droit. Bref, à mon sens, la France ne peut être la France sans la grandeur. [2] »

Le fond commun des gaullistes : « une certaine idée de la France »

Des militants obscurs aux dignitaires, des gaullistes de toujours aux nouveaux gaullistes, on communie dans cette vision de la France. « Il a réveillé en moi un patriotisme quelque peu émoussé, déçu », témoigne un militant U.N.R. de « fraîche date ». « ...Agé de dix-huit ans au moment de la déroute en 1940, fils d'officier, se souvient un ancien, j'ai ressenti profondément la *honte* de la décadence de mon pays... Le 18 juin 1940, arrivant à Bordeaux après avoir subi les affres de la débâcle sur les routes de France, j'ai entendu l'appel du général de Gaulle. Depuis ce jour je suis devenu son compagnon... » Je fais de la politique, déclare un secrétaire fédéral « pour appporter mon modeste concours à la grandeur de

1. « Contrairement aux dires de nos adversaires, nous ne sommes pas un mouvement politique sans doctrine, mais nous rejetons les querelles idéologiques où se sont complus jusqu'à présent les partis traditionnels. En fait, l'U.N.R. - U.D.T. possède un fond commun de pensée doctrinale inspiré des œuvres et des actes du général de Gaulle... » (*Voici ce que veut l'U.N.R.-U.D.T.*, I, Le Gaullisme, Secrétariat général de l'U.N.R. - U.D.T., Paris, 1963).

2. Gaulle (Général de), *Mémoires de guerre*, I. L'Appel (1940-1942), Paris, Plon, 1954, p. 5 (Le livre de poche historique).

la France »[3]. La symbolique gaulliste — le drapeau à croix de Lorraine la commémoration du 18 juin, le compagnonnage — l'idée gaulliste de l'honneur politique, si proche de celle de l'honneur militaire — serrer les rangs, se battre jusqu'au bout, ne pas trahir, rester fidèle au drapeau et au chef — tout concourt à entretenir le culte de la France et de son service[4]. « Alors que tous les autres ont derrière eux l'histoire de leur parti, s'écrie André Malraux aux assises de Nice, nous avons derrière nous l'histoire de notre pays.[5] »

Les incantations d'André Malraux expriment avec force ce fond commun des gaullistes. Il n'est pas de discours destiné à ses compagnons où il ne reprenne les idées et les images mêmes qui s'imposaient à lui au début de son engagement politique dans le gaullisme[6] : « ...Depuis la grande voix de Michelet jusqu'à la grande voix de Jaurès, ce fut une sorte d'évidence, tout au long du siècle dernier, qu'on deviendrait d'autant plus homme qu'on serait lié à sa patrie. C'était alors la forme de l'espoir... Le vrai prophète n'a été ni Michelet, ni Jaurès, ni Marx, si perspicaces dans d'autres domaines, mais bien leur ennemi Nietzsche, qui écrivait que le XX^e siècle serait celui des guerres nationales ». Alors surgit toujours la vision du « Géorgien Staline », à l'heure de sa mort, « élevé dans l'internationalisme, condamné pour internationalisme, regardant par les fenêtres du Kremlin tomber la neige qui ensevelit les chevaliers teutoniques et la Grande armée » et qui avait « le droit de dire : " J'ai refait la Russie ".[7] » « ...J'ai fait, je fais et je ferai la France », dira également Malraux du général de Gaulle en 1963[8].

3. Réponses à notre questionnaire biographique. Sur celui-ci, cf. notre note en annexe.

4. La première équipe dirigeante du secrétariat de l'U.N.R., MM. Roger Frey, Albin Chalandon et Jean-Christian Barbé, avait tenté de rompre avec la tradition gaulliste en remplaçant la croix de Lorraine du R.P.F. par le bonnet phrygien de l'U.N.R. Celui-ci est resté, mais celle-là a bientôt refleuri sur les affiches gaullistes. En novembre 1963, les troisièmes assises de l'U.N.R. - U.D.T., à Nice, sont ouvertes par une cérémonie aux couleurs : le drapeau à croix de Lorraine est envoyé par M. Pierre Clostermann, entouré d'une trentaine de compagnons de la libération, au son du clairon et des cinq coups de l'appel d'« Ici Londres ».

5. André Malraux empruntait cette phrase au discours d'ouverture de M. Pierre Pasquini. Il proposait de l'inscrire au fronton de la salle de réunion des prochaines assises « en lettres de lumière ».

6. Le 5 mars 1948 : « Adresse aux intellectuels », salle Pleyel, à Paris, sur ce « que sont devenues, dans l'Europe d'aujourd'hui, celles de ses valeurs qui appartiennent à l'esprit ». Publiée par *Le cheval de Troie*, n° 7-8, 1948, puis en post-face aux *Conquérants*, Grasset ; reproduite en partie dans *Nouvelle frontière*, n° 7, juin-juillet 1964 : 48-51 (n° spécial : Europe 1964). André Malraux s'y réfère explicitement le 30 octobre 1962, au Palais de Chaillot : « ...Je rappelle ce que j'ai dit il y a plus de dix ans... », et le 15 décembre 1965 au Palais des Sports : « ...J'ai dit depuis quinze ans à une partie de ceux qui sont ici... ». Il reprend sans le dire les mêmes idées et les mêmes images dans son discours du 24 novembre 1963 aux assises de l'U.N.R. - U.D.T. à Nice.

7. André Malraux, président de l'Association pour la V^e République, Discours radio-télévisé, au Palais de Chaillot, le mardi 30 octobre 1962. Fondation nationale des sciences politiques, *La campagne électorale*, oct.-nov. 1962, discours et débats... I, p. 3 (C.E.V.I.P.O.F., série « Documents », n° 1, juin 1963).

8. André Malraux, Discours aux troisièmes assises de l'U.N.R.-U.D.T. à Nice, 24 nov. 1963, *Nouvelle frontière*, n° 5, janv. 1964, p. 4.

La critique gaulliste du régime de division des partis et son idéal d'unanimité nationale autour de l'Etat sont de même ramassés par André Malraux en quelques raccourcis saisissants : « ...Chacun parlait pour les siens, et ne parlait que pour les siens... », « ...ce que nos adversaires appellent dictature, c'est simplement l'exercice du pouvoir... », « ...ils veulent revenir à un pouvoir sans pouvoir » [9]. L'élection présidentielle de décembre 1965 se résumera pour Malraux à un choix très simple « entre un homme de l'histoire, qui a assumé la France et que la France ne retrouvera pas demain, et les politiciens, que l'on retrouvera toujours ». La France, avait écrit Bernanos, a inventé Jeanne d'Arc, Saint-Just, Clémenceau... « Elle n'a pas fini d'en inventer ! C'est son affaire ! » « La nôtre, répond Malraux, ce serait d'empêcher qu'on les brûle ! [10] »

Les gaullistes à la recherche de ce qui les unit ne diront pas autre chose, dans un style moins lyrique. « ...Cette certaine idée d'une France qui ne peut être elle-même sans la grandeur... constitue l'essence même du gaullisme » pour M. Edmond Michelet qui rappelle par ailleurs qu'« au début, aucun parti politique en tant que tel, aucun groupe syndical, professionnel, confessionnel ne prit en métropole position en faveur de la France libre » [11]. « ...Dans la mesure où le gaullisme est une conception du monde, déclare le très empiriste M. Roger Frey, une attitude devant la vie, une manière d'être, d'agir, qui, en toute circonstance maintient une certaine idée de la France et de la grandeur française, dans cette mesure-là il est une doctrine... [12]. » « Lorsque nous sommes ensemble, dit plus concrètement M. Jacques Chaban-Delmas, nous sommes sans origine d'aucune espèce, nous n'avons pour nous reconnaître à nous demander ni quelle est notre famille, ni quel est notre métier, ni quelle est notre province, ni quelle est notre croyance. Il nous suffit d'un regard pour savoir quelle est notre foi dans la France et notre fidélité à son guide. [13] »

« ...Les idéologies passent — écrit M. Michel Debré, le doctrinaire de l'U.N.R. — les nations demeurent... ne pas avoir de doctrine nationale, c'est, en politique, n'avoir aucune doctrine durable. C'est à l'avance, accepter la doctrine, l'action, la volonté des autres, c'est-à-dire d'une autre nation ou d'une coalition de nations. » Et de conclure : « Sachons-le : même par l'ambition, symbole décisif, la Patrie française est une nation — et la politique est, d'abord, son service » [14].

9. Discours du 30 octobre 1962, déjà cité, pp. 4 et 5.

10. Discours du 15 décembre 1965, prononcé au Palais des Sports à Paris, au nom de l'Association pour la V[e] République, p. 15 de la sténographie officielle du discours.

11. Michelet (Edmond), *Le gaullisme, passionnante aventure*, Paris, A. Fayard, 1962, p. 141 et pp. 30-31. Cf. également M. Jacques Baumel : le gaullisme, « c'est d'abord une certaine idée de la France... » (*L'Action*, n° 1, fév. 1964).

12. Roger Frey, Discours aux deuxièmes assises de l'U.N.R., Strasbourg, 18 mars 1961. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 51, n° spécial, 24-30 mars 1961, p. 8.

13. Jacques Chaban-Delmas, Discours aux premières assises de l'U.N.R., Bordeaux, 15 nov. 1959, p. 25.

14. Debré (Michel), *Au service de la nation*, Paris, Stock, 1963, p. 274 et dernière phrase p. 279. « La nation, écrit également M. Michel Debré, p. 273, est un sentiment et une raison ; qui a lu les premières pages des *Mémoires* du général de Gaulle ne peut pas l'oublier. »

« ...C'est la faillite de l'internationalisme prolétarien, écrivait dès 1951 M. Louis Vallon en se référant à André Malraux, qui rend essentiel ce renouveau du sentiment patriotique (d'ailleurs vidé de tout chauvinisme) » que représente le gaullisme [15].

Seul de Gaulle et le gaullisme signifiaient pour la France de 1958 « un univers politique nouveau », pense enfin M. Louis Terrenoire, qui évoque à ce propos une entrevue qu'il eut avec le général de Gaulle trois mois avant le retour au pouvoir :

> « ... Comme je lui parlais de la poussée du gaullisme, qui se manifestait dans le pays, il en convint, puis il ajouta : "Il existe, en effet, dans l'opinion, un sentiment d'inquiétude nationale. Les gens sont inquiets au sujet de la France ... Mais ce sentiment d'inquiétude nationale n'est pas encore une angoisse personnelle ... Ils ne conçoivent absolument pas que la France doive, pour s'en tirer, accéder à un univers nouveau. Alors, quand on leur parle de de Gaulle, ils ne le voient pas comme apportant cet univers nouveau, mais comme prenant place dans une combinaison. Il y a la combinaison Mendès-Mitterrand, il y a la combinaison Bidault, Soustelle, Morice, il y a donc, pensent-ils, la combinaison de Gaulle". [16] »

André Malraux, Edmond Michelet, Roger Frey, Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré, Louis Vallon, Louis Terrenoire... L'inspiration est une, commune est la passion de la grandeur de la France, la méfiance des partis qui divisent, l'aspiration à l'unité nationale. Mais à côté de ce lien doctrinal, somme toute assez lâche, que de différences dans la destinée et dans les idées de ces hommes, de ces compagnons.

Trois catégories de gaullistes

M. Jacques Soustelle distingue trois catégories de gaullistes : les gaullistes de foi, de combinaison et de raison. Les premiers, écrit-il, sont « attachés, souvent de façon fanatique, à l'homme qu'ils ont suivi pendant les années de guerre » ; peu leur importent les doctrines, les prises de position politique, les problèmes : « De Gaulle au pouvoir et (c'est) tout ». Les seconds sont « les gaullistes politiciens » passés maîtres dans l'art de se tenir « en équilibre instable, à la fois dans le système et en dehors » de 1953 à 1958 ; « à mesure que le temps passait, note M. Jacques Soustelle, leur gaullisme s'attiédissait... » Les derniers sont les doctrinaires ; ils ont « pris au sérieux le gaullisme considéré comme un corps de doctrine politique, économique, sociale, comme un ensemble de thèses » ; jusqu'en 1958 leur bréviaire est *La France sera la France*, extraits des discours du général de Gaulle classés par M. Georges Pompidou en 1950 [17]. Débarrassée de ses relents polémiques et précisée, cette classification éclaire la diversité des courants idéologiques au sein de l'U.N.R.

15. Vallon (Louis), *Le dilemme français*, Paris, Denoël, 1951, p. 238.

16. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, p. 58. L'entrevue au cours de laquelle le général de Gaulle aurait tenu ces propos aurait eu lieu le 5 mars 1958.

17. Soustelle (Jacques), *L'Espérance trahie*, pp. 8-9 et *La France sera la France. Ce que veut Charles de Gaulle*, Paris, F. Bouchy, 1951, 358 p.

Les « gaullistes de foi »

Des « gaullistes de foi », M. Jacques Soustelle dit qu'ils sont les « adeptes du culte de la personnalité » ; nous dirons plus volontiers que pour les meilleurs d'entre eux le gaullisme est une aventure spirituelle et l'aventure collective de tout un peuple, qui pour eux se terminera sans doute, il est vrai, avec le départ du général de Gaulle. « ...Car le jour où l'homme à la haute stature sera mort, nous ne serons plus qu'une amicale... [18] »

Les chantres du gaullisme, « celui qui croyait en Dieu » — Edmond Michelet, nourri de Péguy et de Bernanos —, André Malraux, « celui qui n'y croyait pas » et citait volontiers Marx, Jaurès et Lénine, se rencontrent et se retrouvent en de Gaulle au moment du drame. De Gaulle c'est d'abord l'aventure, l'action, le contraire de la prudence bourgeoise et des compromis de « politiciens ». L'aventure, confie Edmond Michelet, « ...j'en avais... le goût ; j'en portais le sens profond en moi. Je l'ai retenu contre le conseil des prudents qu'inquiète le double sens qu'il comporte... » — quant au Général, c'est un fait, il « n'est pas un homme habile, tout au moins dans le sens que les politiciens donnent à ce mot » [19]. « Pour l'histoire, proclame André Malraux, conquérir la liberté ne se conjugue pas au conditionnel. [20] » « De quel droit », lance-t-il à M. François Mitterrand « candidat unique des républicains » contre le général de Gaulle au second tour de l'élection présidentielle, « venez-vous prévaloir de Fleurus — vous qui n'étiez pas même en Espagne ? [21] » « ...O mes compagnons, qui avez défendu Strasbourg un contre vingt, vous qui savez ce qui se serait passé dans cette ville, déjà abandonnée par l'armée américaine, sans le général de Gaulle, avez-vous oublié qu'en ce temps, la République et de Gaulle étaient inséparables ? Qui vous eût dit qu'il serait un jour attaqué au nom de cette torche que nous avons si douloureusement rallumée ensemble, par les éphémères qui ont mis douze ans à voleter autour ? » Avec un indulgent mépris, l'auteur des *Conquérants* fait le portrait des « politiciens », hommes de courte vue, qu'il oppose à de Gaulle, l'homme de l'histoire :

> « ... Ils ont peu changé depuis la Grèce. En gros, ils forment, depuis des siècles, un club de négociateurs ... Le génie du politicien c'est de contourner l'obstacle. D'où sa singulière incapacité ... à faire face au drame. D'où la nécessité où sont les politiciens d'inventer un monde imaginaire, dans lequel les obstacles réels ... sont remplacés par un seul adversaire : l'adversaire politique, transformé en diable. La religion des Etats totalitaires, c'est le manichéisme épique ; celle des politiciens, depuis bien longtemps, c'est le manichéisme électoral. [22] »

18. Emmanuel d'Astier de la Vigerie (à propos des compagnons de la libération et du 18 juin). O.R.T.F., 15 juin 1965, au cours de l'émission « A propos », avec Michel Droit. « Son successeur fera de son mieux », dit Malraux dans son discours, déjà cité, du 15 décembre 1965, au Palais des Sports

19. Michelet (Edmond), *Le gaullisme, passionnante aventure*, pp. 11 et 55.

20. André Malraux, Discours du 15 décembre 1965 au Palais des Sports, p. 2.

21. *Ibid.*, p. 3.

22. *Ibid.*, pp. 6-7.

Ces hommes-là ne sont pas à la mesure de la France dont, avec le nationalisme culturel souvent typique de la gauche, rêvent Edmond Michelet et André Malraux. « ...Quand la France a-t-elle été grande ? Quand elle n'était pas retranchée sur la France » pose dès 1948 André Malraux qui ajoute : « Elle est universaliste. Pour le monde, la grande France, c'est plus celle des cathédrales ou de la Révolution que celle de Louis XIV » [23]. La grandeur de la France, renchérit Edmond Michelet, « faut-il le redire ? ... doit d'abord être morale avant de (et pour) redevenir éventuellement matérielle. Une grandeur qui s'inscrit dans la ligne de la tradition française, celle de la Convention comme celle de Saint-Louis » [24]. Car pour Edmond Michelet comme pour André Malraux le gaullisme est plus une éthique qu'une politique. Et le ministre de la Justice se heurte au Premier ministre, qui obtiendra son retrait du gouvernement, comme le ministre de l'Information avait été muté à la Culture après avoir publiquement invité Roger Martin du Gard, François Mauriac et Albert Camus, les trois prix Nobel, à venir constater en Algérie qu'on n'y torturait plus, sans se soucier d'avoir accrédité ainsi devant le monde et l'histoire la réalité des tortures et l'existence de tortionnaires français.

Ces figures de proue d'un gaullisme de foi dans la France, dans son chef actuel et dans sa mission trouvent leur équivalent, *mutatis mutandis*, à tous les niveaux de l'U.N.R. C'est le plus souvent la foi du charbonnier ou « celle des bêtes et des arbres », dont parle Edmond Michelet après Bernados — « la fidélité populaire pour tout dire... » [25]. La fidélité de ceux qui résument leur vie politique dans le mot « continuité » : continuité de l'action engagée en 1940, poursuivie en 1947 au R.P.F., relancée en 1958 — pour la France, pour soutenir l'action du général de Gaulle et pour empêcher, comme dit l'un d'eux « le retour au pouvoir de ceux qui à plusieurs reprises ont conduit notre pays à la ruine, à l'invasion et à la guerre » ou, déclare un autre, « pour ne pas laisser la politique entre les mains des professionnels » [26]. C'est la vieille garde gaulliste, celle qui, vraisemblablement, se retirera de la politique quand, de Gaulle parti, celle-ci aura perdu sa dimension épique.

23. André Malraux, Discours déjà cité du 5 mars 1948, salle Pleyel (*Nouvelle Frontière*, n° 7, juin-juil. 1964, p. 51). Le thème est repris aux assises de l'U.N.R. à Nice, le 24 novembre 1963 : « A l'exception de la Révolution, quand la vocation universaliste de la France a-t-elle été plus éclatante qu'aujourd'hui ? » (*Nouvelle frontière*, n° 5 janv. 1964, p. 4). Il est encore repris, le 15 décembre 1965, à l'occasion de l'élection présidentielle : « Pour nous, la gauche, c'est la présence dans l'histoire de la générosité par laquelle la France a été la France, par le monde. » (sténographie officielle du discours, p. 1). L'indépendance accordée à l'Afrique, la paix et la coopération en Algérie, la lutte contre la faim, le cancer, la réconciliation franco-allemande illustrent ce thème depuis 1963.

24. Michelet (Edmond), *Le gaullisme, passionnante aventure*, p. 141.

25. Michelet (Edmond), *Le gaullisme, passionnante aventure*, p. 39.

26. Réponses à notre questionnaire biographique.

Les empiristes

Personne n'est plus étranger à cette vision du gaullisme que l'empiriste. Non pas qu'il ait moins bien servi la France que d'autres, pendant la guerre : M. Jacques Chaban-Delmas — symbole des gaullistes « politiciens » aux yeux de M. Jacques Soustelle — est compagnon de la libération... Mais il voit la politique non comme une mystique mais, plus prosaïquement, comme l'art du possible. « Fringant jusque dans l'habileté, écrit M. Louis Terrenoire, duelliste rarement à court de parade, le maire de Bordeaux met volontiers ses dons de tacticien au service de sa fidélité. Ancien international de rugby et « vétéran » des courts de tennis, il accepte difficilement de ne pas être de l'équipe pourvu que la partie soit jouable... [27] » Mais l'habileté politique n'est pas une vertu cardinale chez les gaullistes et le personnage étonne, qui sait à l'occasion se passer de l'accord du Général pour accéder à une haute responsabilité et va disant que de Gaulle mérite mieux que des compagnons qui crient « Vive de Gaulle » et ne savent rien faire d'autre.

Pour MM. Jacques Chaban-Delmas et, avec lui, Roger Frey, Albin Chalandon, Jacques Baumel notamment, le gaullisme n'est pas tant une idéologie qu'une histoire, « un film à épisodes » dira M. Georges Pompidou qui est de la même famille mais n'appartient pas à l'U.N.R. [28]. « On a connu, écrit par exemple M. Jacques Baumel, le gaullisme triomphant de la libération, le gaullisme militant sous la Quatrième République. Enfin, nous vivons, depuis 1958, le gaullisme de l'épreuve du pouvoir mais en même temps déjà se profile en filigrane le gaullisme de demain, le gaullisme des années 1970. [29] » Ce qui compte, dès lors, ce n'est plus tant, comme pour les gaullistes de foi, la continuité et la permanence que la souplesse et l'aptitude au changement. « Le gaullisme ne peut plus être aujourd'hui ce qu'il était il y a dix ans ou vingt ans, déclare M. Albin Chalandon, parce que, fidèle à lui-même, il a évolué avec l'événement. [30] » M. Jacques Baumel parle d'un « empirisme volontaire » [31] et M. Roger

27. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, p. 21.

28. Georges Pompidou, « Le gaullisme se confond avec la renaissance de la France... » Discours aux Journées d'études parlementaires de l'U.N.R.-U.D.T., Dinard, 24 sept. 1964. Paris, 1964, p. 11. Nous avons pris pour critère de l'appartenance à l'U.N.R., en ce qui concerne les hauts dignitaires gaullistes, leur appartenance officielle (ès qualité) à la commission politique et au comité central du mouvement. Ce qui exclut M. Georges Pompidou mais qui inclut M. André Malraux, en dépit du fait que son cabinet assure que « le ministre ne fait pas partie de l'U.N.R. » (réponse à notre demande d'entrevue, le 16 mars 1965, signée Marcel Brandin.).

29. Baumel (Jacques), « Le gaullisme et son avenir », *L'Action*, n° 1, fév. 1964.

30. Albin Chalandon, interview accordée au *Figaro*, 12 oct. 1959. Le gaullisme, pour le secrétaire général de l'U.N.R., « c'est une adaptation au réel... c'est le refus des idéologies rapides ou des doctrines préétablies. C'est l'affirmation d'un grand pragmatisme qui respecte la diversité des familles spirituelles et la contingence des événements » (*ibid.*). Ce qui ne l'empêche pas d'appeler l'U.N.R. à bâtir le « socialisme gaulliste » lors des assises de Strasbourg en mars 1961, non sans préciser, il est vrai, que, « dans l'état actuel des structures économiques et... même mentales, il faut être très prudent ».

31. Article cité note 29.

Frey appelle à se méfier du mot doctrine « plein de prestige et d'ambiguïté » : l'idée de la France et de la grandeur française mise à part, l'empirisme doit être la règle d'or de l'U.N.R., « parti de gouvernement... parti de gestion », parce qu'il est « choix des moyens d'adaptation aux circonstances, en un mot : vie... » [32]. Le ministre de l'Intérieur y revient plus tard : « Empiriste, opportuniste peut-être, réaliste surtout, l'attitude qui consiste à se fixer des objectifs et à les atteindre, quel que soit le chemin qui y mène... La permanence n'est pas dans les moyens, elle est dans les buts ». Et de citer M. Raymond Aron qui écrivait dans *Le Figaro :*

> « ... L'U.N.R., dit-on, est née par accident et doit son succès au nom du Général, elle n'a ni doctrine ni unité profonde. Il se peut, mais dans la société en évolution vers l'opulence qui se répand à travers l'Europe occidentale, aucun parti n'a de doctrine ou d'idéologie à proprement parler. Notre société n'est pas sans problème ... mais elle est sans Problème ... Dès lors un parti de pragmatisme intelligent, avec l'aide d'un scrutin majoritaire et d'une économie en expansion, peut se maintenir au pouvoir au-delà des circonstances auxquelles il a dû sa fortune. [33] »

Au niveau des militants et cadres locaux du parti, l'empiriste c'est l'homme qui déclare être venu au gaullisme « par un souci d'efficacité ». « J'ai été séduit, confie un chirurgien, par l'idée d'un parti efficace, par conviction, derrière un homme qui donnait une unité au pouvoir, un parti de gouvernement... [34] » Un ingénieur-conseil, candidat malheureux aux élections législatives de novembre 1962, affirme faire de la politique par conviction et « certain que la politique aura de plus en plus besoin de techniciens ». Un vieux conseiller municipal gaulliste, médecin O.R.L., membre d'une commission de développement économique régional, éprouve un « vif intérêt pour tous les problèmes politiques et pour les problèmes d'expansion économique locale » et se dit « persuadé que l'U.N.R. et le gaullisme... donnent dans ces domaines un maximum d'efficacité » ; un Lorrain de quarante-deux ans espère également, par son engagement à l'U.N.R., « défendre une région très éprouvée par les faits de guerre... et développer l'esprit de solidarité avec les autres régions ardennaises : Belgique, Luxembourg, Allemagne... [35] ».

32 Roger Frey, Discours aux deuxièmes assises de l'U.N.R., Strasbourg, 18 mars 1961. *Le Courrier de la nouvelle République,* n° 51, numéro spécial, 24-30 mars 1961, p. 8.

33. Roger Frey, Discours aux troisièmes assises de l'U.N.R. - U.D.T., à Nice, le 23 novembre 1963. *Informations et documents,* n° 8, 30 nov. 1963, pp. 4-5.

34. Interview réalisée en Côte-d'Or, le 12 novembre 1964. Agé de 40 ans, « nouveau gaulliste », ce chirurgien déclare dans le même instant : « Moi, la politique ne m'intéresse pas (je n'ai pas d'ambition politique, car) mon métier me passionne... » et : « Je me suis toujours intéressé à la politique, mais j'étais dégoûté ».

35. Réponses à notre questionnaire biographique, déjà mentionné.

Les « doctrinaires »

Les « doctrinaires » ou, selon M. Jacques Soustelle qui se range parmi eux, les « gaullistes de raison », se méfient tout autant de ce pragmatisme que des emportements sacrés des « gaullistes de foi ». Mais ils ne s'accordent que sur la nécessité de doter l'U.N.R. d'une doctrine plus complète, sans réussir à en définir le contenu. Les débats doctrinaux des assises de Strasbourg, en mars 1961, l'attestent.

Les congressistes se voient proposer deux textes comme base de discussion : un projet de manifeste élaboré à l'initiative des députés Félix Viallet et André Vidal et déjà discuté par le groupe parlementaire [36], un rapport présenté par un autre député, M. Joël Le Tac, au nom de la commission permanente de la doctrine et de l'information, du conseil national de l'U.N.R. [37].

« Faut-il une doctrine à l'U.N.R., parti de gouvernement ? » se demandent d'emblée M. Joël Le Tac et les membres de la commission.

> « ... Par le jeu même de sa fonction gouvernementale, pensent-ils, l'U.N.R. est confrontée sans cesse aux faits qui, à tous moments, risqueraient de la placer en porte-à-faux vis-à-vis d'une doctrine qui ne pourrait être que théorique » (p. 7). « ... Le gaullisme, ce n'est pas une doctrine qui ne comporte que des paragraphes numérotés ; c'est une attitude permanente à l'égard des événements, attitude faite de réalisme pour les problèmes immédiats, et empreinte d'une idéologie profonde quand il s'agit de problèmes à long terme, particulièrement ceux qui concernent notre pays... » (p. 8).

Bref, et l'on reconnaît là les idées de M. Roger Frey, si l'on nomme doctrine un système politique cohérent, l'U.N.R., comme le R.P.F., n'a pas de doctrine mais de simples « objectifs », chacun y gardant sa propre conception de la vie — et il est bon qu'il en soit ainsi. Pourtant, assez curieusement, le rapport conclut à la nécessité pour l'U.N.R. de se constituer une doctrine pour « l'extension et... la pérennité de son action » et propose trois directions de recherches à cet effet : « 1. Analyse de la pensée du général de Gaulle, de sa place dans l'histoire des idées politiques, de ses données explicites, de ses implications ; 2. enquête sur les conceptions dominantes des dirigeants et militants de l'U.N.R. quant aux thèmes politiques essentiels ; 3. la confrontation avec les aspirations et répulsions de la pensée politique actuelle » [38].

36. « Projet pour un manifeste de l'U.N.R. » (deuxième forme), Paris, le 1er mars 1961. Sur la genèse et la signification de ce projet, cf. plus haut, chapitre IV.

37. Joël Le Tac, Rapport, deuxièmes assises nationales de l'U.N.R., Strasbourg, 17-19 mars 1961 (Commission de la doctrine et de l'information), 9 p. M. Joël Le Tac est également, à l'époque, secrétaire général de l'Union départementale de la Seine. La commission est présidée par M. Jean-Christian Barbé, anciennement chargé des relations publiques de l'U.N.R., président du Centre d'information civique.

38. *Ibid.*, p. 9. La recherche continue. Lors du conseil national de Reims, du 15 au 17 décembre 1961, M. Jean-Christian Barbé, dans une étude présentée au nom de la commission permanente de la doctrine et de l'information, énonce quelques généralités sur le thème « La république reste en France une idée neuve et notre pays approche des conditions qui permettent de réaliser cette idée » (p. 20 du texte imprimé des avant-rapports présentés aux commissions permanentes des affaires sociales, des affaires culturelles et familiales, des élus locaux, de la doctrine et de

Cette conclusion inattendue s'explique sans doute par la pression des parlementaires soucieux, avec MM. Félix Viallet et André Vidal, de voir l'U.N.R. dégager sa personnalité propre avant les élections législatives de 1962. Repoussant à la fois le capitalisme « de jungle » à l'américaine et le marxisme qui fait de la Russie, faute de tout mécanisme économique spontané, un « grand village clérical et paternaliste », l'abbé Viallet et M. André Vidal proposent à l'U.N.R. et à la France « un humanisme de combat » fondé sur la solidarité nationale et défini par « la maîtrise de l'homme sur son milieu.. matériel... et humain ». Il faut pour cela « construire une société neuve » : placer les entreprises dans la collectivité nationale en les dotant de devoirs et de droits, guérir l'Etat « de sa névrose juridique et comptable », renouer la solidarité du salarié et de l'entreprise par l'intéressement et l'association, adopter un parfait libéralisme à l'égard du principe syndical, renouer la solidarité entre le citoyen et la Nation en rajeunissant « cette administration tracassière et qui sent le renfermé », en informant et en formant les citoyens [39]. Le secrétaire général de l'U.N.R., M. Jacques Richard, condamnera en quelques phrases cette doctrine, au nom des principaux responsables du mouvement, après en avoir salué certains aspects :

> « ... Il nous paraît manquer à la démonstration de nos compagnons, soulignera-t-il, une idée-force du gaullisme qui est celle de la puissance de l'Etat démocratique ... Il nous paraît, à nous, animateurs d'un mouvement engagé quotidiennement dans l'action et ayant pris en charge les intérêts de l'Etat, que notre doctrine devait s'orienter vers la recherche d'un équilibre entre la puissance de la nation et la liberté du citoyen. Cette doctrine a moins de couleur, moins de panache même, que celle recommandée par nos compagnons, mais elle nous paraît mieux correspondre à la réalité des choses. [40] »

Les empiristes, avec M. Roger Frey notamment, et les doctrinaires du service de l'Etat, avec M. Michel Debré s'accordaient à rejeter la seule tentative de recherche doctrinale qu'ait esquissée l'U.N.R. depuis sa création. Le succès électoral de novembre 1962, acquis en dépit des inquiétudes suscitées par la faiblesse doctrinale de l'U.N.R., renforçait bientôt leur position et renvoyait *sine die* un choix que les événements ne semblaient nullement imposer.

Trois courants doctrinaux

Il existe en effet trois courants doctrinaux entre lesquels l'U.N.R. devra opter si tant est qu'elle ait jamais l'envie ou le besoin de trancher le débat entre eux : celui qu'anime M. Michel Debré et dont le maître-mot est « l'Etat », la tradition apportée du M.R.P. par M. Louis Terrenoire et ses amis qu'on peut résumer dans l'idée du « bien commun », celle

l'information). La commission s'est enrichie en 1963 de l'apport U.D.T. mais n'a pas avancé pour autant dans ses recherches.

39. « Projet pour un manifeste de l'U.N.R. », cité plus haut.

40. Jacques Richard, Rapport de politique générale, deuxièmes assises nationales de l'U.N.R., Strasbourg, 17-19 mars 1961, p. 29.

qu'empruntèrent enfin MM. Louis Vallon et René Capitant à la gauche et que l'on peut qualifier de « sociale ». Les uns et les autres, comme le gaullisme de foi et l'empirisme gaulliste d'ailleurs, trouvent leur fondement dans la pensée et l'œuvre du général de Gaulle. Mais ils privilégient tel ou tel aspect qui répond à leur attente.

Une doctrine de l'Etat

« ... La passion de servir, écrit M. Michel Debré, a un objectif qui est le gouvernement. [41] » Le créateur de l'Ecole nationale d'administration n'est en effet heureux qu'au pouvoir, même s'il a su montrer dans l'opposition une belle indifférence aux honneurs. Car il ne recherche pas les honneurs mais l'effort, pas les satisfactions personnelles mais le service. « ... Il conclut, note M. Louis Terrenoire en rapportant ses adieux au gouvernement le 14 avril 1962, en évoquant la refonte des structures de l'Etat, qui reste à faire. Et l'on devine que ce réformateur dans l'âme regrette de devoir abandonner une excellente partie ... [42] » « ... Soyons les compagnons de l'effort national », lance M. Michel Debré aux militants de l'U.N.R. à longueur de discours [43]. Il a une conception volontariste de l'histoire et jacobine de la politique qui correspondent bien à une puissance de travail peu commune et à un penchant invétéré à l'indignation. « ... La sensibilité ... chez lui, écrit encore M. Louis Terrenoire, elle part toujours de l'âme, mais elle gagne vite l'épiderme. [44] » L'Etat, dans lequel il voit la Nation organisée, domine sa pensée. Qu'il vienne à se défaire et la Nation est menacée de disparaître, que celle-ci perde son ressort qui est la volonté de vivre ensemble et l'ambition de faire de grandes choses et elle entraîne l'Etat dans sa décadence. Bref la politique a un but qui est de servir la Nation et un moyen qui est de maintenir l'Etat, après l'avoir restauré [45]. Tout ce qui peut affaiblir l'Etat se heurte à son hostilité : le fédéralisme européen et le régionalisme français, le corporatisme et la pression des groupes, le libéralisme économique et social, le régime d'assemblée, etc. ... « Une telle doctrine, concède volontiers

41. Debré (Michel), *Au service de la nation*, p. 192.

42. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, p. 249.

43. La citation est extraite du discours prononcé aux assises de Strasbourg, le 13 mars 1961, et publié sous forme de brochure (p. 57). Mais l'idée constitue le thème majeur de toutes les allocutions de M. Michel Debré. Cf. ci-dessus, chapitre IV. Au conseil des ministres du 21 février 1962, après avoir défendu les textes de l'accord d'Evian, M. Michel Debré aurait déclaré :« ...Nous touchons à la fin d'une épreuve douloureuse. André Malraux a parlé de victoire, mais il s'agit plutôt d'une victoire sur nous-mêmes. » (Terrenoire (Louis), *op. cit.*, pp. 246-247).

44. Terrenoire (Louis), *De Gaulle et l'Algérie*, p. 22.

45. Cf. son intéressante polémique avec M. Raymond Aron et *Le Figaro*, dans *La Nation* des 9-10 nov. et 18 nov. 1963, à propos de la politique européenne et atlantique gaulliste : « ...Quitter la souveraineté nationale ? Dépasser le sentiment national ... La politique a ses lois, aussi impérieuses que celles de la physique. On ne quitte une souveraineté nationale que pour une autre, un sentiment national que pour un autre, sinon il n'y a pas d'Etat, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de politique. L'Europe est une œuvre très lente pour cette grande raison qu'il faudra un long temps avant que naisse un nouveau sentiment national... » (*La Nation*, 18 nov.).

M. René Capitant qui est d'une autre famille d'idées, est sans conteste profondément républicaine et reflète dans une très large mesure la pensée de Charles de Gaulle. Néanmoins je souhaiterais que l'idée démocratique y fût plus nettement et complètement affirmée ... Cédant beaucoup aux jacobins et pas assez à Rousseau, l'auteur fait la part trop large au centralisme étatique.[46] » A quoi M. Michel Debré rétorque :

> « On ne peut pas parler de démocratie au XX^e siècle en s'inspirant d'une idéologie à la Rousseau ou en cherchant à bâtir des institutions en termes du XIX^e siècle ... Le devoir, en tous temps délicat, de savoir, de prévoir, d'organiser, de définir le bien public et de l'imposer est très dur et s'il convient d'affirmer que l'accord populaire est une nécessité, il ne faut pas de cette vérité conclure à la nécessité de mécanismes destinés à obtenir cet accord mais qui, en fin de compte, aboutissent à l'impuissance.[47] »

Cette rigueur politique et morale en impose à l'U.N.R. mais suscite peu de vocations. M. Michel Debré recrute surtout ses disciples parmi les anciens élèves de l'Institut d'études politiques ou de l'Ecole nationale d'administration et les hauts fonctionnaires formés depuis longtemps à une certaine idée de l'Etat et de son service. Ainsi M. René Tomasini, ancien sous-préfet, qui voit finalement le gaullisme comme la « proclamation constante de la primauté de l'homme sur le déchaînement des forces matérielles, (le) refus de la facilité, de l'opportunisme ou de la démagogie, ... (le) levain d'un devenir non abandonné à l'irrationnel ... »[48]. Ou ce responsable licencié en droit et diplômé de science politique, qui déclare faire de la politique « par goût et intérêt des affaires de l'Etat, par hérédité (grand-père et père, oncles, etc... — maires, conseillers généraux et députés) » ; cet ancien sous-préfet encore et membre de cabinet ministériel qui s'est engagé « par vocation du service public »[49]. Il est bien rare qu'un gaulliste qui prenne exemple sur M. Michel Debré ne soit pas un homme de dossiers et de cabinets ministériels[50].

Une doctrine de la démocratie sociale

M. René Capitant, pour avoir été comme M. Michel Debré l'un des principaux tenants d'une profonde réforme des institutions et des mœurs politiques françaises, n'en vénère pas moins ceux que celui-ci brûle volontiers, Jean-Jacques Rousseau, Bergson, voire Alain. C'est que le professeur de droit qui, en 1957 faisait la grève des cours pour protester contre le « suicide », entre deux interrogatoires, de son ancien

46. Capitant (René), « Au service de la Nation », compte rendu de lecture, *Notre République*, n° 90, 12 juil. 1963.

47. Debré (Michel), « Chances de la démocratie », *Notre République*, n° 92, 26 juil. 1963. La règle de majorité doit régler la vie politique, associée à celle de la délégation de l'autorité à un gouvernement pour une certaine durée, sans que cette délégation soit à tout moment remise en question, précise ensuite M. Michel Debré.

48. René Tomasini, « Sur le gaullisme », Causerie aux étudiants de l'université américaine de Stanford, à Tours, 7 août 1961, p. 22.

49. Réponse à notre enquête biographique.

50. Cf. MM. Christian de La Malène, promu ministre par la suite, André Fanton, Michel Sans, etc.

élève, Me Ali Boumendjel, se méfie de Léviathan. Pour lui « la vérité, le progrès sont dans la démocratie. C'est en fonction de la démocratie qu'il faut donc juger le nationalisme ». La nation n'est une valeur sacrée que dans la mesure où « elle est une des conditions et une des formes de la démocratie », « ... où elle est lien de fraternité, ... tolérance mutuelle, ... volonté d'œuvrer en commun » et, le cas échéant, de se défendre les armes à la main [51]. Le gaullisme de 1958 et surtout de 1962, en restituant ses droits à la souveraineté populaire contre la souveraineté nationale, contre la domination abusive et excessive — selon lui — du Parlement et des partis, a comblé ses aspirations politiques, et il le dit [52]. Mais la démocratie doit être aussi sociale, et il l'écrit : « Le gaullisme a une doctrine sociale, mais il ne l'applique pas ... notre doctrine se résume en un mot : l'association ... voilà le message dont nous sommes porteurs. Mais nous donnons l'impression de l'avoir oublié depuis que nous sommes au pouvoir » [53]. M. Louis Vallon, qui assignait au gaullisme en 1951, la tâche « de transformer la société française de façon que les ouvriers puissent y avoir des racines » [54], moins pessimiste de nature que M. René Capitant, se contente d'affirmer en 1963 que « les gaullistes sauront garder le style social de de Gaulle lui-même et laisser les partis engloutir leur idéal dans l'idéologie » [55]. L'un et l'autre n'en sont pas moins déçus de n'arriver point à « gauchir » l'U.N.R. comme ils l'avaient espéré en acceptant de lui adjoindre l'U.D.T. en 1963. *Notre République*, leur ancien organe devenu celui de l'U.N.R.-U.D.T., mais autour duquel ils continuent de se rassembler, leur permet d'exprimer hebdomadairement cette déception.

L'Action ouvrière et professionnelle, tout droit venue du Rassemblement du peuple français, partage leurs préoccupations, anticommunisme de combat en plus [56]. « ... Comme le milieu politique, proclame son responsable M. Jean Bernasconi, le milieu professionnel doit cesser d'être le champ clos de conflits idéologiques et de luttes inexpiables entre individus que seule sépare la différence des fonctions ... Affirmer la primauté de l'intérêt général dans la vie professionnelle, telle est la grande mission

51. Capitant (René), « Nation et démocratie », *Esprit*, mars 1955 : 371-375.

52. Cf. Association française de science politique, *Les institutions politiques de la France*. Débat introduit par Georges Vedel et François Goguel, 1964, 35 ff. multigr. (pp. 21-25, « Entretiens du samedi », 1.)

53. *Notre République*, n° 75, 29 mars 1963 (après la grève des mineurs).

54. Vallon (Louis), *Le dilemme français*, Paris, éd. Denoël, 1951, p. 238.

55. Vallon (Louis), « Le style social du gaullisme », *Notre République*, n° 90, 12 juillet 1963. L'ancien socialiste S.F.I.O. en profite pour énumérer les textes de références sur lesquels s'appuie l'idéal social de ses amis : les discours du général de Gaulle à Oxford, le 25 novembre 1941 ; devant l'Assemblée consultative, le 2 mars 1945 ; à Strasbourg, le 7 avril 1947 ; à Lille, le 29 juin 1947 ; à Saint-Etienne, le 4 janvier 1948 ; et au vélodrome d'hiver, à Paris, le 14 décembre 1948.

56. Il faut lire les textes de l'A.O.P. pour retrouver à l'U.N.R. le vieux thème des «séparatistes » lancé par le général de Gaulle le 27 juillet 1947, à Rennes (cf. la motion de l'A.O.P. adoptée à Asnières le 20 février 1960, après les barricades, appelant l'U.N.R. à se dresser contre les « assauts conjugués des séparatistes, des adversaires du régime et des hommes qui restent antigaullistes », *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 5, 4 mars 1960).

de l'A.O.P. [57] » On continue d'y rêver à la réconciliation des classes par l'idée toujours neuve de l'association Capital-Travail, d'y réclamer une doctrine — « un rassemblement sans doctrine est moins un parti qu'un troupeau sans berger ... la doctrine est au parti politique ce que la morale est à l'homme ... » [58] — d'y prôner une organisation de masses. Le « bon » secrétaire général, pour l'A.O.P., c'est M. Roger Dusseaulx, « parti d'un milieu très modeste » d'artisans lorrains et de petits cultivateurs normands, qui s'est fait lui-même par ses études à l'Ecole pratique d'agriculture puis à Grignon, qui ne craignait pas, enfin, jusqu'à sa nomination, de participer « au combat quotidien de ses militants, mettant la main à la pâte, collant des affiches, pliant des journaux ... » [59]. Comme quoi l'on s'arrache toujours difficilement aux phantasmes de ses débuts politiques.

Une doctrine du « bien commun »

MM. Louis Terrenoire et Jean-Paul Palewski, qui, pour s'être ralliés au R.P.F., avaient été exclus en novembre 1947 du Mouvement républicain populaire, n'en ont pas perdu les habitudes de pensée. La personnalité du général de Gaulle les a attirés au gaullisme et retranchés du M.R.P. [60], elle ne les a pas subjugués comme un Edmond Michelet par exemple. Le gaullisme est pour eux, comme auparavant la démocratie chrétienne, la révolution par la loi, le moyen le plus juste de réaliser le bien commun des Français. « C'est à la fois le respect des traditions anciennes ... et ... une tension consciente et volontaire vers l'avenir ... » pour M. Jean-Paul Palewski [61], « ... la recherche constante du point d'équilibre entre l'ordre et le mouvement », selon M. Louis Terrenoire [62]. La différence ne serait pas grande avec les « empiristes » ou même les « jacobins » mais la motivation, la démarche est différente : la politique est un devoir civique, le gaullisme, comme la religion, un appel à se dépasser soi-même. « ... Le gaullisme, confie M. Jean-Paul Palewski, est ... cet état d'esprit qui s'efforce à nous élever au-dessus, au-delà, à secouer nos routines et en même temps à respecter ce qui doit demeurer de solide des fondations ... C'est une très profonde ambition ... et c'est pourquoi elle nous a un peu soulevés en dehors de nous-mêmes, nous qui au fond, traditionnellement, n'avions pour la vie politique qu'une vision lointaine, étrangère et un peu inquiétante, il faut bien l'avouer ... [63] »

57. Jean Bernasconi, Rapport, deuxièmes assises nationales de l'U.N.R., Strasbourg, mars 1961 (rapport-annexe au rapport général de M. Jacques Richard), VII, p. 24.

58. *Ibid.*, p. 26.

59. *L'Espoir des travailleurs*, n° 14, avril 1961.

60. La personnalisation du pouvoir, écrit ainsi M. Louis Terrenoire, « réintroduit l'humain dans la pesante machinerie de l'étatisme. De Gaulle dans la foule, avec toutes ces mains tendues vers la sienne, reconstitue un capital d'affectivité au bénéfice d'une démocratie en péril d'anonymat » (*Notre République*, n° 82, 17 mai 1963).

61. Interview enregistrée au magnétophone le 24 mars 1965.

62. *Notre République*, n° 82, 17 mai 1963.

63. Interview enregistrée au magnétophone le 24 mars 1965. A l'inverse, pour M. Terrenoire, cette fois, l'O.A.S., en mars 1962, représente une tentation démo-

Au niveau local les responsables U.N.R. de cette famille d'esprit expliquent leur engagement dans les mêmes termes. Un médecin, interné politique en 1944 pour aide à la résistance, inscrit au M.R.P. en 1946, au R.P.F. en 1947, à l'U.N.R. en 1958, déclare faire de la politique « par esprit civique ». Un directeur commercial est venu au gaullisme par le syndicalisme agricole « pour servir (son) pays ». « J'ai continué l'action que j'avais commencée dans la résistance, rapporte un secrétaire départemental, et surtout dans la Jeunesse ouvrière chrétienne où j'ai mené une vie très militante avec de lourdes responsabilités — par amour pour l'idéal que je cherche à défendre, ayant toujours pour objectif la lutte anticommuniste. » « Je fais de la politique par devoir civique, dit un conseiller municipal qui ajoute avec une sorte d'étonnement : au surplus la politique, à condition qu'elle soit honnêtement conduite, n'a rien de rebutant. » Un secrétaire fédéral pense surtout à « rendre service à (son) prochain et à (son) pays ... » [64].

Une union et non un parti — des vues contradictoires sur l'avenir du mouvement.

L'Union pour la nouvelle République, à n'en pas douter, reste dans la droite ligne du Rassemblement du peuple français, un Rassemblement, une Union comme elle le proclame en mars 1959 : « ... L'U.N.R. n'est pas un parti, c'est une Union ... Cette distinction est fondamentale. Un parti, c'est une formation politique étroite, inspirée par quelques idées simplistes et dogmatiques », préférant « à la réalité de la France » une « image ... héritée des luttes politiques du passé ou trouvée dans des écrits étrangers » ; une Union, au contraire, c'est « le rassemblement des familles spirituelles d'origines diverses, animé par une conception commune du destin de notre pays et décidé à aborder les problèmes qui se posent à lui dans un esprit dégagé des préjugés du passé ... » [65].

« Gaullistes de foi » et pragmatistes s'accommodent assez bien de ce pluralisme interne, tandis que les doctrinaires de tous ordres — « jacobins », tenants d'une démocratie sociale et « chrétiens démocrates » s'attachent à convertir l'U.N.R. tout entière à leur doctrine. La question resterait d'un intérêt limité si ces divergences idéologiques ne se traduisaient par des conceptions opposées de l'U.N.R.-U.D.T. après de Gaulle.

Les « gaullistes de foi » — André Malraux, Edmond Michelet — mal intégrés à l'U.N.R.-U.D.T., ne sont pas gens à penser l'avenir en termes

niaque : « Nous espérons encore, dit-il, que la majorité de ceux qui suivent l'O.A.S. ... verront qu'ils luttaient contre eux-mêmes, et ils maudiront les bergers d'enfer qui les entraînaient vers le néant... » (Discours au conseil national extraordinaire de Neuilly. *Le Courrier de la nouvelle République*, n° 78, 31 mars 1962).

64. Réponses aux questionnaires biographiques.

65. « Ce qu'il faut savoir de l'U.N.R. », Elections municipales, mars 1959, Dossier du candidat, A. 1. A rapprocher des « notions indispensables aux militants R.P.F. » diffusées aux responsables départementaux de ce mouvement le 7 juillet 1947 : « ...Le R.P.F. n'est pas, ni dans sa création, ni dans ses réalisations, un

de « partis ». Ils retrouvent sur ce plan M. Georges Pompidou qui, fin novembre 1962, s'opposait à la constitution par l'U.N.R.-U.D.T. au Parlement d'un seul « parti de la majorité », avec les républicains indépendants [66]. Pour eux le gouvernement, de même que le président de la République, doit procéder du peuple et non d'un seul parti, même majoritaire ; afin de garder sa liberté d'action, il encouragera donc le pluralisme dans la majorité.

> « ... Il ne m'appartient pas, déclare M. Georges Pompidou à la veille du deuxième tour de l'élection présidentielle, ... de décrire la politique du gouvernement de demain ... ce serait anticiper sur la décision du président de la République qui formera le gouvernement ... Mais ce que je puis vous dire en ce qui me concerne, c'est que j'ai toujours été partisan d'un élargissement de la majorité, que j'ai tâché de le favoriser à plusieurs reprises, que je suis parfaitement disposé, si demain j'en avais la responsabilité, à essayer d'élargir cette majorité et à accueillir tous ceux qui approuvent la politique générale qui a été définie par le chef de l'Etat et par moi-même à bien des reprises... [67] »

Autrement dit le pouvoir procède du peuple qui élit au suffrage universel le président de la République, qui nomme le Premier ministre. L'exécutif n'a pas et ne doit pas avoir sa source dans un parti, mais simplement son assise sur une majorité qui peut, dans une certaine mesure, évoluer et qui se rassemble sur la politique définie par le président de la République et son gouvernement. La constitution d'une majorité sera facilitée lors des élections législatives par une coalition des partis et des hommes qui auront soutenu fidèlement cette politique ; mais il s'agira toujours d'une confédération assez lâche où chacun gardera son sigle et son existence propre. Les institutions et la loi électorale feront le reste.

Pour des raisons tactiques les « gaullistes de gauche » soutiennent ce point de vue et contribuent à faire échouer, en 1962, le projet d'union entre parlementaires gaullistes et républicains indépendants. C'est qu'ils entendent bien empêcher l'U.N.R.-U.D.T. de se lier à droite et préfèrent à tout prendre un cartel où leur tendance, minoritaire, conservera une certaine autonomie d'action et, espèrent-ils, quelque influence, à une formation unitaire qui ne pourrait guère, en l'état actuel des forces politiques, que s'élargir sur la droite. Depuis les élections municipales de mars 1965 leurs porte-parole ne cessent de multiplier les avertisse-

parti politique... parce qu'un parti a une position particulière et une clientèle à défendre, et des intérêts particuliers à sauvegarder... C'est un immense rassemblement de toutes les énergies françaises valables, à l'exclusion de ceux qui ne jouent pas le jeu français... Il constitue le rapprochement des Français qui tous gardent leurs idées politiques, leurs croyances religieuses ou philosophiques. »

66. Cf. *Le Monde*, 29 nov. 1962, qui rapporte la réception par M. Georges Pompidou d'une délégation de la commission politique de l'U.N.R., conduite par M. Albin Chalandon, et désireuse de l'informer de ce projet. Il ressort des témoignages les plus dignes de foi que le Premier ministre n'a pas voulu lui apporter sa caution, et a, par là-même, favorisé son échec. L'initiative de cette démarche était due, semble-t-il, aux amis de M. Michel Debré.

67. Georges Pompidou, Premier ministre, Conférence de presse, le jeudi 16 décembre 1965, pp. 6-7 de la sténographie officielle.

ments. « ... Si l'Union d'aujourd'hui s'orientait, fût-ce à reculons (c'est-à-dire sans savoir où elle va) vers une grande formation modérée, certains d'entre nous — prévient M. Léo Hamon — risqueraient de ne plus s'y sentir à leur place. Pourquoi y demeureraient-ils et pourquoi les électeurs populaires du gaullisme lui resteraient-ils alors fidèles ? [68] » M. Léo Hamon verrait au contraire volontiers le gaullisme de la Cinquième République se traduire par un parti dominant, non unique, composé de courants divers ; il refuse en tout cas le bipartisme qui rejetterait l'U.N.R.-U.D.T. dans le camp conservateur [69]. M. René Capitant va plus loin encore : le but du gaullisme, selon lui, sa mission, n'a jamais été de fonder un parti mais un régime, et sa tâche la plus immédiate est « de rendre gaullistes les partis de l'opposition comme le sont déjà les partis de la majorité » [70]. Mais là encore la mise en garde est très nette : « Je ne souhaite pas la scission, écrit M. René Capitant, mais je ne la crains pas » [71].

Pour MM. Michel Debré et Roger Frey, contrairement aux espoirs des « gaullistes de gauche » et des « gaullistes de foi », contrairement aux prévisions du Premier ministre et, peut-être, du général de Gaulle lui-même, la majorité devra se transformer en parti majoritaire pour survivre à de Gaulle et pour que continue le gaullisme.

M. Michel Debré, toujours soucieux d'assurer l'autorité et la stabilité de l'exécutif pour renforcer et maintenir l'Etat, veut instituer en France un bipartisme de style britannique : « ... l'Union pour la nouvelle République est, en fait, le parti du gouvernement, écrit-il, elle peut aisément s'ouvrir aux hommes et aux formations qui entendraient pour la politique de redressement national adopter le même programme et se soumettre à la même discipline. Les autres formations se regrouperaient clairement en un parti d'opposition » [72]. Point de vague confédération par conséquent, où l'U.N.R.-U.D.T. risquerait de se dissoudre, mais le simple élargissement d'un parti qui resterait étroitement encadré et fortement discipliné. Si un changement de sigle devait favoriser l'opération, l'ancien Premier ministre ne s'y opposerait pas et l'Union pour le progrès remplacerait vraisemblablement l'Union pour la nouvelle République. Mais les partis qui la constitueraient et les personnalités qui y adhèreraient se fondraient en elle et accepteraient sa discipline. L'adoption du scrutin majoritaire à un tour ou, en attendant, l'élimi-

68. Hamon (Léo), « Nous ne sommes pas des conservateurs », *Notre République*, n° 91, 19 juil.1963.

69. M. Louis Vallon également qui, selon certains témoignages, voit l'U.N.R.-U.D.T. créant, comme le parti d'Ataturk, sa propre opposition en son sein.

70. Capitant (René), « Fonder une République ou fonder un Parti ? ». *Notre République*, n° 206, 11 fév. 1966. Les rendre gaullistes signifie leur faire accepter les règles du jeu constitutionnel et social, ajoute M. René Capitant, instaurées depuis 1958.

71. Capitant (René), « L'U.N.R. et l'U.D.T. », *Notre République*, n° 205, 4 fév. 1966. L'indépendance de l'U.D.T. par rapport à l'U.N.R. lui semble une condition préalable à tout élargissement de la majorité mais la décision de rompre sera fonction de l'ajournement ou de la mise en œuvre de la « grande réforme sociale qu'attendent depuis 1947 les gaullistes de gauche ».

72. Debré (Michel), *Au service de la Nation*, p. 209.

nation automatique au second tour de tous les candidats sauf les deux premiers comme à l'élection présidentielle, devrait, pense M. Michel Debré, favoriser une telle évolution [73].

M. Roger Frey, plus empiriste, n'exclut pas l'hypothèse d'un scrutin majoritaire à un tour, adhère également à la nécessité d'un « parti organisé, structuré, tel que le conçoivent les Anglo-Saxons », mais ne croit guère au bipartisme ni au ralliement à l'U.N.R.-U.D.T. des formations et des hommes qui soutiennent la Cinquième République. Il préconise donc, à l'occasion des consultations électorales, la création d'une « nouvelle formation politique », d'un « véritable parti du centre » ; il ne se cache pas les « concessions mutuelles » que cela supposera mais les croit possibles [74]. M. Louis Terrenoire pense de même, qui déclarait devant l'A.O.P. en 1961 : « ... Chez nous, communistes et fascistes mis à part, il y a, en fait, trois grandes orientations : la droite, la gauche et le centre, sur lesquelles repose la politique nationale. Nous sommes appelés, nous autres, à constituer l'élément essentiel, sinon exclusif, de ce centre, de ce pivot de la vie démocratique indispensable à notre Nation. Autrefois les radicaux ont tenu ce rôle. Le radicalisme, sociologiquement, ne correspond plus à une classe politique et sociale ... Il faut donc remplacer ce vide ... » [75].

73. « ...Toute possibilité de séparation — les deux tours et, davantage encore, la représentation proportionnelle — frappe de mort tout regroupement aussi sûrement qu'un poison des Borgia » (*Ibid.*, p. 207) ; « ...parmi les causes de dégradation de la démocratie, il en est une qui ne pardonne pas : faire alliance devant les électeurs avec une certaine formation et constituer le gouvernement avec une autre » (*ibid.*, p. 209).

74. Roger Frey, ministre de l'Intérieur, Discours prononcé à Asnières, le 28 février 1965, pp. 21-22 de la sténographie officielle. Ce discours a été interprété comme un « événement d'importance » dans *Le Monde* du 2 mars 1965. Mais *La Nation*, qui n'avait pas reproduit l'extrait concernant la création d'un nouveau parti, précisait bientôt qu'il s'agissait là d'une perspective très lointaine et que la situation était loin d'être mûre pour un tel reclassement (Michel Eyraud, « Le *new deal* politique français », *La Nation*, 2 mars 1965). Notons d'ailleurs que M. Roger Frey préconisait la formation d'un grand parti du centre dès le 11 juin 1958, quand il n'était encore que le secrétaire général des républicains sociaux : « ...Je crois, disait-il alors, qu'à la suite de l'émiettement des partis, un grand parti du centre, un parti d'union nationale, verra le jour. Ce ne sera pas forcément la renaissance du R.P.F. tel qu'il était en 1947. Le général de Gaulle a besoin de tous les Français » (*Le Monde*, 11 juin 1958).

75. Louis Terrenoire, Allocution prononcée lors du séminaire de Poigny-la-Forêt A.O.P., 1961 multigr. (p. 3).

CHAPITRE 12 | Nature de l'U.N.R.

M. Raymond Aron a écrit de l'Union pour la nouvelle République qu'elle se définissait « par des refus et des ambitions bien plutôt que par des idées » [1]. Hormis l'idée nationale qui les rassemble, les idées divisent plutôt les gaullistes, en effet, qu'ils s'en passent, les répudient ou se les opposent. Restent les ambitions et les refus.

Un parti de gouvernement

Quitter le Rassemblement du peuple français en 1952 c'était accéder au pouvoir, se séparer de l'Union pour la nouvelle République c'est risquer de le perdre. Jusqu'à preuve du contraire le gaullisme satisfait mieux que l'antigaullisme, sous la Cinquième République, le besoin élémentaire de l'homme politique non révolutionnaire : la réélection, ou l'élection, qui ouvre la voie aux responsabilités et aux honneurs [2]. L'exercice du pouvoir impose et facilite des sacrifices personnels à l'unité du groupe et renforce l'emprise de ses dirigeants sur lui. Cela ne va évidemment pas sans conflits mais ils se soldent le plus souvent à l'avantage de la direction et ne mettent pas en péril l'existence et l'unité de l'organisation [3]. La perte, par petits contingents successifs, d'une trentaine de parlementaires, n'a pas les mêmes conséquences touchant un groupe de deux cents députés comme celui de l'U.N.R. en 1959-1960 et qui continue de participer au pouvoir, que la dissidence du même nombre d'élus dans un groupe de cent vingt membres, tel celui du R.P.F. en 1952, condamné à l'attente d'un renversement de régime de plus en plus problématique. Bref la participation au pouvoir favorise la cohésion d'un parti, surtout s'il n'est guère porté aux querelles idéologiques, le rejet dans l'opposition encourage sa désagrégation.

1. Aron (Raymond), « Démission des Français ou rénovation de la France ? », *Preuves*, fév. 1959, p. 4.

2. Rappelons à ce propos l'importance des élections législatives de novembre 1962 qui voient l'échec de tous les dissidents ou exclus de l'U.N.R. et un élargissement inespéré du groupe gaulliste à l'Assemblée nationale.

3. On sait la crise qu'avait provoquée au sein du R.P.F., dès juin 1949, un conflit d'investiture à l'occasion de l'élection cantonale partielle de Melun-sud : exclusion d'un député, blâme de trois sénateurs, démission de M. Giaccobi, prési-

Les responsables de l'U.N.R. savent jouer de cet avantage que donne le pouvoir : en obligeant à choisir les indécis qui voudraient ménager l'opposition sans quitter la majorité, en n'hésitant pas à frapper les non-conformistes d'exclusion, en essayant au contraire de gagner tous ceux qui à l'extérieur ont besoin de l'U.N.R., vue comme un intercesseur naturel auprès du pouvoir. Le secrétariat général de l'U.N.R.-U.D.T. a organisé au Centre national un « service des interventions » qui s'efforce, autant qu'il est possible, d'amener les militants locaux et parlementaires à s'attacher en priorité aux interventions d'intérêt collectif — implantation d'usines, construction d'écoles, de stades, etc ... — mais n'éconduit jamais les sollicitations individuelles classiques, du changement d'affectation d'un militaire ou d'un fonctionnaire à l'attribution d'un bureau de tabac [4]. Un fichier national des notables locaux qui acceptent de collaborer avec la majorité sans vouloir s'engager ouvertement en sa faveur est constamment tenu à jour. A l'occasion des élections municipales, en 1965, M. Jacques Baumel invite les responsables locaux de l'U.N.R.-U.D.T. à « prendre contact aussi discrètement que possible avec les élus locaux et les responsables des formations politiques voisines ». Les premiers sondages permettent de faire le partage entre « éléments durs et ... éléments mous ». Les « durs » sont « irrécupérables », inutile de perdre son temps avec eux ; « ... les éléments mous, en revanche, doivent être approchés pour envisager une politique ... d'apaisement et finalement de regroupement national » ; « ... entendons-nous bien sur le sens exact de cette politique d'union, écrit cependant le secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T., il ne s'agit ni d'être des dupes, ni d'être des maladroits. Nous devons toujours nous réserver une position favorable dans la

dent de l'Intergroupe, lequel se solidarisa aussitôt avec lui (cf. *L'Année politique*, 1949, pp. 101 et 123). En novembre 1962, le comité central de l'U.N.R. décide des investitures tout comme le comité exécutif du R.P.F. autrefois, mais chaque fois qu'il y a conflit entre la tactique arrêtée à Paris sur un plan général et celle que préféreraient militants ou parlementaires locaux, le Centre national impose sa volonté, les électeurs suivent et les responsables locaux s'inclinent. Exemple : dans la Sarthe, les dirigeants nationaux imposent aux parlementaires du département la candidature de M. Edmond Dubreuil contre M. Raymond Dronne, député sortant ex-U.N.R. et celle de M. Jacques Charron contre M. Michel d'Aillières, député sortant, indépendant ; inconnus, ignorés par la fédération départementale de l'U.N.R., ces deux candidats n'en obtiennent pas moins au premier tour l'un 10 181 voix — M. Raymond Dronne n'en réunissant que 6 106 — l'autre 6 282 voix, ce qui les classe respectivement premier et deuxième dans leur circonscription.

4. Le service des interventions, rapporte M. André Roulland aux assises de Bordeaux en novembre 1959, « a déjà révélé, dans bien des cas, son efficacité », et il appelle à entreprendre dans les administrations publiques « l'inventaire de nos ressources et de nos possibilités » pour la mise sur pied d' « une organisation rationnelle ayant pour elle la stabilité de la durée » (Rapport d'André Roulland sur l'organisation nationale, VIII, p. 3). La motion adoptée par les assises préconise l'extension et l'étoffement du service, « notamment à l'usage des départements démunis de parlementaires ». Le 21 mai 1963, dans sa circulaire n° 455, M. Jacques Baumel, secrétaire général, précise les modalités de rédaction des demandes d'intervention (note sans mention d'origine ni de destination, ces mentions étant portées sur un papillon agrafé à la note) ; un post-scriptum appelle l'attention des secrétaires départementaux « sur la très faible proportion des interventions U.N.R. - U.D.T. concernant les problèmes d'intérêt public... auxquels il convient pourtant de réserver une priorité absolue ».

constitution de ces listes et dans la désignation ultérieure des maires ... [5] » Certains, qui ne sont pas tous des militants locaux, n'agiront pas toujours avec la « souplesse et finesse » recommandées et se prévaudront un peu trop lourdement, en l'occurrence, des avantages que pourraient tirer leurs électeurs de leurs bons rapports avec le pouvoir [6]. Il reste que l'Union pour la nouvelle République est depuis bientôt huit ans un parti de gouvernement, contrairement à toutes les formations gaullistes qui l'ont précédée, et que ce fait ne peut pas ne pas influer sur ses chances de rester unie et de durer.

Un ennemi commun : le système des « partis de jadis »

Les « refus » qui situent politiquement et émotionnellement les gaullistes par rapport aux « autres » n'ont guère changé d'objet, au contraire, depuis 1947. L'ennemi politique c'est le « système » de la Quatrième République et ses partis ; l'anticommunisme n'est que second et, sauf pour une minorité de gaullistes, utilitaire [7]. Si bien que le gaulliste n'a pas un adversaire unique, repéré, de ceux auquels on s'habitue, il est environné d'ennemis, il vit sous la menace permanente des autres qui ne songent qu'à leur revanche. Au lendemain même du succès, en novembre 1958, les treize fondateurs de l'U.N.R. réunis entre eux, sans observateur étranger, ne se réjouissent pas : ils s'inquiètent des adversaires. « Ils » espèrent que nous allons éclater comme une grenade, dit M. Jacques Chaban-Delmas ; il faut devenir une unité. Les adversaires sont fous de rage et souhaitent notre disparition, renchérit M. Jacques Soustelle [8]. « ... Nous avons essayé d'oublier ce qu'ils avaient été pour nous, lorsque nous étions dans l'opposition, déclare un peu plus tard M. Roger Frey devant les militants de l'U.N.R., nous avons essayé d'oublier aussi le mal qu'ils avaient accompli parce que nous n'avions qu'une seule idée en tête : refaire la France, et que pour refaire la France, il ne faut pas être seuls, il faut une France unanime. » Ce discours se situe dans le malaise politique qui s'est développé depuis l'échec des négociations de Melun et dont le général de Gaulle sortira le régime par

5. La lettre du secrétaire général, n° 17, 15 avril 1964.

6. « ...Les Calaisiens sont réalistes », conclut *La Nation*, le 17 mars 1965, après le succès de M. Jacques Vendroux, maire de Calais, qui déclare lui-même : « ...Dans une large mesure, les candidats qui se sont recommandés de la stabilité et de l'efficacité gouvernementales ont conservé ou acquis cette confiance que les électeurs mettent en ceux qu'ils estiment les mieux placés pour la défense des intérêts locaux ». Venant d'un maire sortant, ce genre de déclarations pouvait porter, de la part d'un candidat au remplacement de l'équipe sortante, comme à Lyon, par exemple, elles risquaient de choquer et de donner des armes à l'adversaire.

7. Au R.P.F. aussi : le général de Gaulle ne lance l'anathème contre les « séparatistes » qu'à Rennes, le 27 juillet 1947, près de quatre mois après la fondation du mouvement. L'antisoviétisme, primordial à l'époque, se situe aussi dans un refus plus général d'un « système », celui des hégémonies, au nom de l'indépendance nationale.

8. Réunion du comité central au lendemain du deuxième tour des élections législatives de novembre 1958, notes prises par un témoin. Cf. chapitre I.

le référendum du 8 janvier 1961 [9] ; il est prononcé au lendemain du dépôt par 23 socialistes, 23 radicaux et membres de l'Entente démocratique, 13 indépendants et 3 membres de l'Unité de la République, d'une motion de censure à propos du projet de la loi programme atomique ; les gaullistes se sentent alors plus seuls que jamais et M. Roger Frey exprime bien leur sentiment en disant que leurs ouvertures n'ont pas été payées de retour. « ... Dans l'avenir, conclut-il très applaudi, le général de Gaulle devra gouverner avec ses partisans, et par ses partisans ... Je dis, insiste-t-il, qu'aujourd'hui le temps est venu où nous ne devons plus recevoir un coup sans le rendre, et sans le rendre avec intérêt (Applaudissements). C'est un engagement, en ce qui me concerne, que je prends formellement aujourd'hui. (Applaudissements.) [10] »

En réalité l'U.N.R. n'a jusque-là admis qu'à contre-cœur l'union nationale imposée par le général de Gaulle [11] et c'est pour elle une sorte de libération lorsqu'en octobre-novembre 1962 elle peut enfin affronter en toute clarté les « partis de jadis » tous ligués maintenant contre elle et lui. Dans cette campagne-test le thème de l'anticommunisme n'est utilisé qu'au lendemain du premier tour, pour parfaire le succès et saisir l'occasion créée par l'alliance de fait entre socialistes et communistes. Mais dans la profession de foi modèle diffusée par les instances nationales du mouvement avant le premier tour, si on ne trouve aucune attaque particulière contre le Parti communiste, on peut lire une longue péroraison finale contre « la coalition des anciens partis de la Quatrième » :

> « ... Qu'est-ce qui pourrait unir les indépendants, sans cesse soutiens de l'O.A.S. et les partis dits de gauche ? Qu'est-ce qui pourrait unir le M.R.P., partisan de la liberté de l'enseignement et les socialistes, partisans de sa nationalisation ? Qu'est-ce qui pourrait unir les modérés, partisans de la libre entreprise, et les marxistes de la S.F.I.O. ou du P.S.U. ? La seule chose qui les rassemble c'est leur volonté de voir le général de Gaulle se retirer pour pouvoir reprendre tranquillement ensemble les combinaisons de la Quatrième. [12] »

Les parlementaires, tout particulièrement, semblent éprouver le sentiment pénible de vivre dans un monde hostile. Le 12 septembre 1961, sous la première législature, ils font grand cas de la grève des débats que tous les autres députés observent deux séances durant, les laissant

9. Sur ce malaise politique et la reprise de l'initiative politique par le président de la République, cf. François Goguel, « Les circonstances », Centre d'étude de la vie politique française, *Le référendum du 8 janvier 1961* (sous la direction de François Goguel), Paris, A. Colin, 1962, 15-36 (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 119).

10. Roger Frey, Discours prononcé au conseil national de l'U.N.R., Saint-Mandé, 22-23 oct. 1960, U.N.R. Discours et résolutions, Paris, 1960, p. 25.

11. Cf. chap. IV, le malaise qu'elle entretient au groupe parlementaire qui ne comprend pas cette collaboration avec l'ennemi : les protestations de MM. Marius Durbet et Jean Vanier aux journées d'études parlementaires de 1959 sont typiques à cet égard.

12. U.N.R., Dossier du candidat, Elections législatives, nov. 1962. Ce thème des « anciens partis » et celui, auquel il se rattache, de la IV[e] République-repoussoir, sont les plus fréquents dans les professions de foi des candidats U.N.R. - U.D.T., après le thème positif du bilan des réalisations de quatre années de pouvoir.

seuls dans l'hémicycle, pour protester contre l'inutilité de discussions sans conclusion et sans sanction [13]. « ... Alors que la situation internationale est grave, communique le lendemain la commission politique de l'U.N.R. ; et au moment où un odieux attentat contre le général de Gaulle a failli jeter le pays dans la guerre civile, les anciens partis n'ont pas hésité à reprendre les déplorables habitudes de démagogie et d'anarchie qui ont conduit la Quatrième République à sa perte. [14] »

Les circonstances pourraient expliquer ce sentiment collectif d'insécurité qui se traduirait par une forte agressivité du groupe U.N.R. et tremperait son unité ; mais alors pourquoi faut-il qu'en septembre 1963 le président du groupe, maintenant presque majoritaire, dans une période qui n'est plus marquée par des attentats mais par le lancement du plan de stabilisation des prix et par quelques tentatives de regroupement, continue de dénoncer avec la même vigueur « la hargne » des « antigaullistes inconditionnels » et appelle les parlementaires U.N.R.-U.D.T. à ne point se laisser distraire « par l'atmosphère parfois déprimante de l'Assemblée nationale » [15] ? Pourquoi faut-il que le Premier ministre, au même moment, agite l'épouvantail d'une « sorte de conjuration externe et interne » des antigaullistes ? « ... Certains, s'écrie-t-il, cherchent même à regrouper les anciens collaborateurs de l'Allemagne hitlérienne, des gens de l'O.A.S. et des revenants de la Quatrième et de la Troisième République ... [16] » Tout se passe comme si les gaullistes avaient besoin de se rassurer, négativement par l'exorcisation de leurs adversaires en les tournant en dérision, positivement par l'assurance que le général de Gaulle est encore à leur tête pour longtemps et par l'exaltation de la puissance actuelle de l'U.N.R.-U.D.T. [17]. L'U.N.R., en tout cas, n'a pas tué le fantôme du Système et sa suite de partis ; le vieil ennemi du R.P.F. est encore son meilleur ciment [18].

13. Le gouvernement refuse la discussion de toute proposition de loi avant l'ouverture normale de la session, l'Assemblée n'étant réunie qu'en vertu du maintien de l'article 16. Le conflit, sur le fond, porte sur la politique des prix agricoles.

14. *Le Monde*, 15 sept. 1961. L'attentat contre le général de Gaulle a eu lieu le 8 septembre, sur la route de Colombey-les-deux-Eglises, à Pont-sur-Seine.

15. Henry Rey, Discours aux journées d'études parlementaires de l'U.N.R.-U.D.T., Beaulieu-sur-Mer, *La Nation*, 27 sept. 1963.

16. Georges Pompidou, Allocution prononcée aux journées d'études parlementaires de l'U.N.R. - U.D.T., Beaulieu-sur-Mer, *Le Monde*, 24 sept. 1963. Le Premier ministre fait allusion au « banquet des mille » qui avait réuni, le 15 septembre, à Saint-Honoré-les-Bains, de nombreux représentants de l'opposition, communistes compris.

17. Cf. notre étude sur « les troisièmes assises nationales de l'U.N.R. - U.D.T. », Nice, 22-24 nov. 1963, *Revue française de sciences politiques*, XIV, 1, fév. 1964 : 86-94 (Les forces politiques en France).

18. L'unité de l'U.N.R. a été également renforcée par un adversaire plus récent mais plus transitoire : l'O.A.S. Celle-ci a organisé 80 attentats au moins contre les gaullistes en métropole ; seul le Parti communiste en a subi davantage, mais il s'agissait le plus souvent d'attentats impersonnels contre ses permanences et mairies et non, comme pour l'U.N.R., d'attentats contre des personnes, députés et militants. Cf. Lancelot (Marie-Thérèse), *L'organisation Armée secrète*, tome II, annexes E et F, pp. 77-79 et 85, Paris Fondation nationale des sciences politiques, 1963. Tous les élus gaullistes ont été l'objet de menaces, et l'on se souvient de l'enlèvement du député de Bourg-la-Reine, M. Paul Mainguy, le 22 janvier 1962, et de la tentative

A la tête : une équipe formée depuis plus de vingt ans

Pourtant l'U.N.R. ne saurait se définir par ces seuls refus et ressentiments communs, si forts soient-ils. Il y faut ajouter les liens qui naissent d'une longue habitude d'être ensemble et des souvenirs partagés. Nous avons vu que l'U.N.R. est une oligarchie dirigée en dernier ressort par un cercle intérieur d'une trentaine de gaullistes. Il nous a semblé intéressant de savoir quand et comment ces hommes avaient connu le général de Gaulle et s'étaient rencontrés eux-mêmes. Nous avons élargi le champ de cette enquête à tous les gaullistes qui comptent ou ont compté depuis 1958, qu'ils fassent ou non partie de l'U.N.R. Le nombre des témoignages recueillis — dix-huit exhaustifs plus trois très incomplets — la qualité des hautes personnalités qui ont bien voulu nous les accorder, permettent, par recoupements, de reconstituer la genèse du « cercle intérieur » gaulliste. Pour arriver à une vue totale de l'histoire des relations entre les quarante-six personnalités que nous avons sollicitées [19], il eût fallu obtenir une réponse de chacune d'elles. Mais à partir des souvenirs de celles qui ont bien voulu répondre on peut retrouver, à défaut de tous les liens d'homme à homme, les circonstances et le moment de l'entrée de chacun dans le cercle des plus hauts dirigeants gaullistes.

Avant que n'éclate la guerre de 1939, deux noyaux se forment, dans les années 1930, autour de MM. Gaston Palewski et Louis Vallon [20]. M. Gaston Palewski, au cabinet de M. Paul Reynaud [21], rencontre de Gaulle et M. Michel Debré, qui ne se connaissent d'ailleurs pas et ignorent également le frère de M. Gaston Palewski, M. Jean-Paul Palewski qui a épousé en 1931 la sœur de M. Christian Fouchet. M. Louis Vallon, de son côté, qui a connu en 1932 M. Marc Jacquet au moment où celui-ci préparait l'agrégation d'économie politique, se lie en 1936 avec M. René Capitant, alors chargé de mission au cabinet du président Léon Blum, et avec M. Jacques Soustelle, à l'occasion de la lutte antifasciste. M. Louis Vallon fréquente en outre M. Gilbert Grandval dont le frère aîné, M. Claude Hirsch, est son ami ; M. René Capitant le connaît également par un ami, M. Robert Blum. M. Louis Vallon rencontre enfin à la même époque M. Gaston Palewski, à l'occasion d'émissions de radio : un lien, bien ténu, est établi entre les deux premiers noyaux de futurs gaullistes, noyaux encore très hétérogènes. M. Edmond Michelet, par ailleurs, est lié depuis 1932-1933 à M. Louis Terrenoire qui collabore à *L'Aube* ; M. Jacques Chaban-Delmas, enfin, a des relations avec M. Bernard Cornut-Gentille, par un ami d'enfance commun.

d'assassinat perpétrée contre M. Yves Le Tac, le 18 février 1962, à l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris, sans parler des attentats contre le général de Gaulle. Il est probable que ces attaques ont singulièrement facilité aux gaullistes orthodoxes la rupture définitive avec les tenants de l'Algérie française.

19. Cf. leurs noms en annexe, avec quelques détails sur cette enquête. Le questionnaire que nous avions établi portait 48 noms, mais le général de Gaulle n'a pas été sollicité et M. René Malbrant n'a pu l'être, étant décédé.

20. Cf. graphique n° 10.

21. De 1928 à 1939. Il avait été en 1924-1925 attaché politique au cabinet du maréchal Lyautey.

GRAPHIQUE 10 **RELATIONS ENTRE HAUTES PERSONNALITÉS GAULLISTES DE LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE**

Avant la guerre

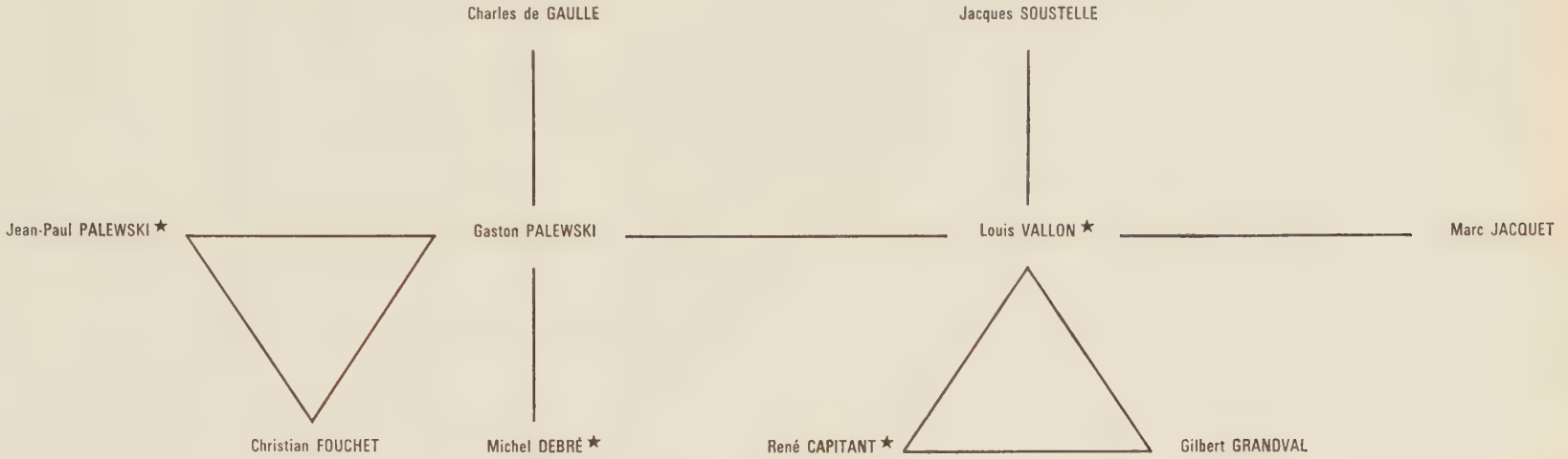

Edmond MICHELET ★ — Louis TERRENOIRE

Jacques CHABAN-DELMAS ★ — Bernard CORNUT-GENTILLE ★

★ personnalités ayant bien voulu nous accorder leur témoignage.

Peu de choses, au total, mais pourtant, déjà, presque l'essentiel. Sept des principaux dirigeants du gaullisme futur — sans compter le colonel de Gaulle lui-même — ne sont déjà plus isolés même s'ils ne se connaissent pas tous : MM. Jacques Soustelle, Michel Debré, René Capitant, Louis Vallon, Edmond Michelet, Louis Terrenoire et Jacques Chaban-Delmas ; de plus deux des courants de pensée qui donneront au gaullisme sa diversité idéologique s'affirment déjà : la gauche dans le creuset du Front populaire, la démocratie chrétienne autour d'un journal. Mais il manque à ces courants et à ces hommes le drame et le chef qui vont les jeter dans un même combat pour plusieurs décennies. Charles de Gaulle ne connaît encore, semble-t-il, que son futur chef de cabinet, M. Gaston Palewski.

Les solidarités se nouent pendant la guerre, elles ne feront plus, ensuite, que s'élargir quelque peu [22]. M. Gaston Palewski retrouve le général de Gaulle à Londres en octobre 1940 ; M. René Capitant qui a fait la connaissance du colonel de Gaulle à l'Etat-major de la Cinquième armée, pendant la « drôle de guerre », lance avec M. Louis Joxe le mouvement « Combat » en Algérie. Il rencontre alors M. Marc Jacquet, qui est au Maroc, M. Maurice Bayrou, qui a participé activement au ralliement de l'Oubangui-Chari et combat dans le deuxième bataillon de marche de l'Afrique équatoriale française, M. Raymond Schmittlein qu'à la libération il fera nommer délégué à l'Education nationale en zone française d'Allemagne, M. Jacques Soustelle, qu'il ne connaissait pas et M. Louis Vallon, qu'il connaissait bien. Celui-ci rencontre le général de Gaulle à Londres fin juillet 1942, venant de France par une opération du B.C.R.A. dont le chef des Français libres lui confie, le 4 août, la section non militaire, c'est-à-dire politique ; il retrouve MM. Jacques Soustelle et René Capitant, fait la connaissance à Beyrouth en 1943 de M. Raymond Schmittlein, à Alger en 1944 de M. Jacques Richard, officier d'ordonnance d'André Diethelm. M. Jacques Soustelle, arrivé semble-t-il à Londres fin 1940, y voit M. René Capitant en février 1943 et M. Roger Frey qui serait alors nommé à l'Etat-major particulier du général de Gaulle. Quant à M. Christian Fouchet, il est l'un des tout premiers arrivants à Londres en juin 1940.

En France, la lutte clandestine impose le cloisonnement et le réseau de connaissance gaulliste ne s'ordonne pas autour d'un seul homme comme à Londres. Trois responsables, par leurs fonctions, servent de point de ralliement.

M. Jacques Chaban-Delmas, « Chaban », délégué militaire national, transmet les ordres du Haut commandement interallié à la résistance intérieure ; il rencontre M. Amédée Bouquerel en 1943, M. Michel Debré la même année à Paris, où ils font notamment des « bons de la résistance », M. Jacques Baumel en 1943, M. Roger Dusseaulx en 1944 ; il a enfin M. Gilbert Grandval sous ses ordres, en 1944 également.

M. Jacques Baumel, « Rossini », secrétaire général des Mouvements unis de résistance (M.U.R.) de la zone sud — Combat, Franc-Tireur, Libération — assure en 1943 les liaisons avec Paris et la zone nord ; il

22. Cf. graphique n° 11.

GRAPHIQUE 11

RELATIONS ENTRE HAUTES PERSONNALITÉS GAULLISTES DE LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE

Pendant la guerre

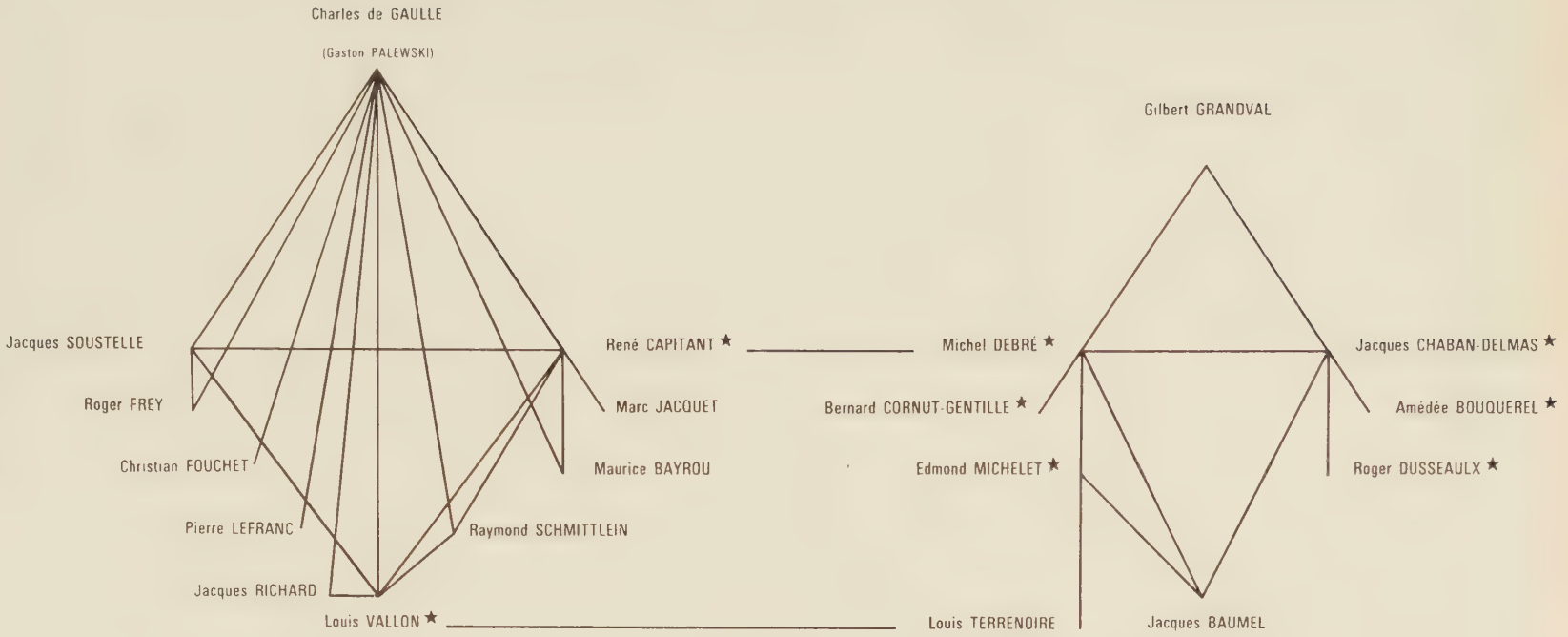

GRAPHIQUE 12 **RELATIONS ENTRE HAUTES PERSONNALITÉS GAULLISTES DE LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE**

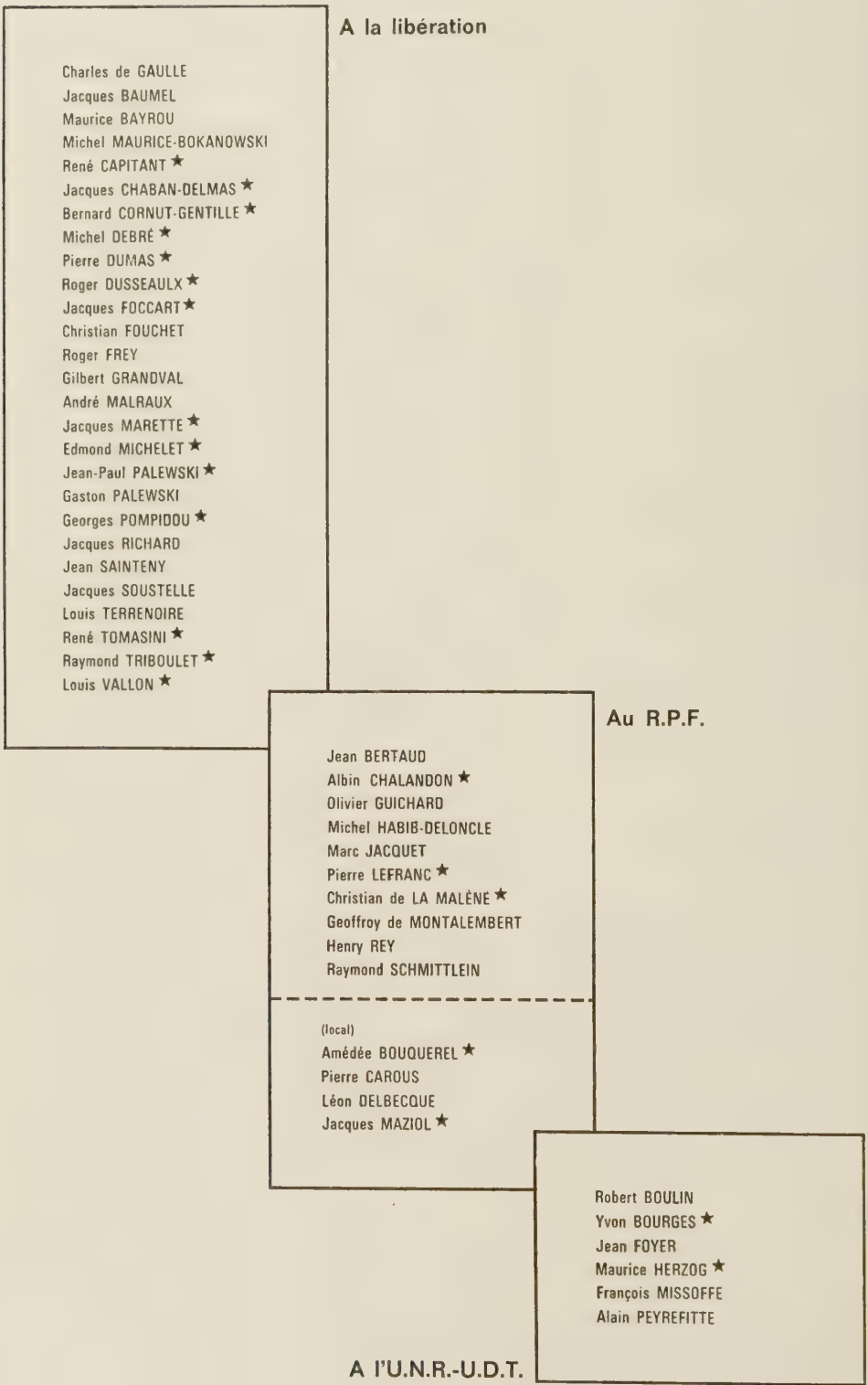

rencontre dès 1941-1942 M. Edmond Michelet, dans Combat, prend contact en 1943, avec M. Jacques Chaban-Delmas mais, du fait de la montée en grade de celui-ci, ne le verra plus jusqu'à la libération, est contacté par M. Michel Debré au printemps 1944 à Toulouse lorsqu'il s'agit de choisir les futurs préfets et sous-préfets de la libération.

M. Michel Debré, « Jacquier », adjoint au délégué général du gouvernement provisoire en zone occupée, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été chargé du recrutement de ces nouveaux cadres administratifs ; il a rencontré M. Edmond Michelet en 1942 en Corrèze, est en contact suivi avec M. Jacques Chaban-Delmas, a vu MM. Jacques Baumel, Gilbert Grandval, Bernard Cornut-Gentille. En 1941, rentrant du Maroc en France, M. Michel Debré a fait la connaissance à Alger de M. René Capitant. C'est, semble-t-il, outre une liaison en 1942 entre M. Louis Vallon, avant son départ pour Londres, et M. Louis Terrenoire, le seul lien direct qui ait été noué entre tous ces gaullistes de l'intérieur et ceux de l'extérieur dont nous avons parlé ci-dessus. Les hasards de la clandestinité feront par ailleurs se rencontrer MM. Raymond Triboulet et Jean Sainteny en 1943, René Tomasini et André Malraux en 1943 en Corrèze, où le premier est adjoint du délégué départemental aux opérations de parachutage et le second chef du maquis — tandis que MM. Jacques Marette et Michel Habib-Deloncle, d'abord camarades de promotion à l'Ecole libre des sciences politiques, s'engagent, eux aussi, dans la résistance.

Les deux groupes, les Français libres et les résistants de l'intérieur, se fondent rapidement en un seul à la libération [23]. M. Michel Debré accueille et voit pour la première fois le général de Gaulle à Laval, en qualité de commissaire de la République de la région d'Angers et sous le pseudonyme de « Jacquier », le 22 août 1944 ; il a près de lui M. Jacques Foccart et M. René Tomasini, directeur de son cabinet depuis le 10 août. M. Bernard Cornut-Gentille, commissaire de la République de l'Ille-et-Vilaine, accueille le Général à Rennes en août 1944. M. Jacques Chaban-Delmas rencontre, pour la première fois également, le général de Gaulle, à Paris, gare Montparnasse, le 24 août 1944, aux côtés du général Leclerc ; M. Roger Dusseaulx descend avec eux les Champs-Elysées ; M. Jean-Paul Palewski en retrouvant son frère rue Saint-Dominique entrevoit le Général qu'il a déjà acclamé dans Paris libéré ; M. Gilbert Grandval, chef des maquis de l'Est, l'accueille à Nancy lors de sa libération ; MM. Pierre Dumas et Maurice Herzog le voient l'un en Savoie, l'autre en Haute-Savoie. La légende veut qu'André Malraux l'ait rencontré pour la première fois en Alsace, fin 1944, au cours d'une inspection de la Première armée ; « Enfin ! j'ai vu un homme ! » se serait écrié le général de Gaulle après leur conversation. M. René Capitant déclare quant à lui avoir obtenu ce premier rendez-vous entre le « colonel Berger », qui le désirait vivement, et « l'homme de l'histoire » ; ça a été « le coup de foudre » rapporte l'ancien ministre de l'Education nationale [24]. En juin 1945, le premier sous-préfet de la

23. Cf. graphique, n° 12.

24. Réponse à notre enquête : « Quand et comment avez-vous fait la connaissance de... »

France libérée, M. Raymond Triboulet, reçoit à Bayeux le chef de la France libre qu'il n'a pas vu en 1944 au débarquement. Les déportés seront introduits plus tard, après leur retour en 1945. M. Edmond Michelet est mis en présence du Général le jour même, 19 ou 20 novembre 1945, où celui-ci lui demande de devenir son ministre des Armées.

Fin 1945, l'équipe gaulliste de la Cinquième République est presque en place. Près du Général MM. René Capitant, André Malraux, Edmond Michelet, Jacques Soustelle, ses ministres, MM. Gaston Palewski, Michel Debré, Louis Vallon, Jacques Foccart et Georges Pompidou [25], les membres de son cabinet, M. Jacques Chaban-Delmas, secrétaire général du ministre de l'Information, M. Jacques Marette, ancien des réseaux, versé en octobre 1944 au cabinet de M. Jacques Soustelle à la D.G.S.S. ; MM. Jacques Richard, collaborateur direct de M. André Diethelm, et René Tomasini, collaborateur direct de M. Michel Debré. Moins proches du Général : les parlementaires et responsables de mouvements politiques : M. Jacques Baumel, secrétaire général du Mouvement de libération nationale, qui se prononce avec André Malraux au congrès de janvier 1945 contre la fusion avec le Front national de tendance communiste ; M. Raymond Triboulet au Parti républicain de la liberté ; MM. Louis Terrenoire, Jean-Paul Palewski et Roger Dusseaulx au Mouvement républicain populaire qui n'a pas encore rompu avec de Gaulle ; MM. Maurice Bayrou et les militants, enfin, qu'attire bientôt l'Union gaulliste de M. René Capitant : MM. Michel Maurice-Bokanowski, Pierre Dumas... Quelques gaullistes d'importance s'intègreront plus tard à l'équipe, s'étant vus confier des tâches loin de Paris : MM. Gilbert Grandval en Sarre, Jean Sainteny en Indochine, Christian Fouchet à Moscou, Dublin, Varsovie puis Calcutta, sans oublier enfin M. Roger Frey, envoyé en mission en Extrême-Orient.

Au bout du compte deux faits majeurs ressortent de cette analyse. D'abord l'équipe dirigeante gaulliste se fédère dans la guerre et par le général de Gaulle. Presque tous ses membres ont connu le Général avant ou, au moins, en même temps que la majorité de ceux qui l'entourent. Les exceptions sont dues aux nécessités de la lutte clandestine ; mais quelle présence n'avait-il pas alors ce chef inconnu et symbolique de la France pour les combattants de l'intérieur ? Ensuite cette équipe est, pour l'essentiel, déjà formée quand, en avril 1947, le général de Gaulle lance le Rassemblement du peuple français. Le mouvement renforce les liens existants, permettra l'accueil de quelques hommes nouveaux, tel M. Albin Chalandon [26], le retour ou l'intégration d'hommes

25. Un normalien amené par un autre normalien, M. René Brouillet, alors directeur adjoint au cabinet du Général, en septembre 1944.

26. Il est appelé par le général de Gaulle, qu'il ne connaît pas personnellement, à siéger à un comité économique restreint, rue de Solférino, avec MM. Raymond Aron, Michel Debré, Gaston Palewski, Georges Pompidou et Louis Vallon notamment. M. Albin Chalandon ne connaissait alors des gaullistes que M. Jacques Chaban-Delmas qu'il avait rencontré après la guerre. Il ne sera lui-même vraiment connu de tous les gaullistes qu'après son accession au poste de trésorier de l'U.N.R., en 1958, puis de secrétaire général, en 1959.

déjà liés aux cercles gaullistes, comme MM. Raymond Schmittlein, Michel Habib-Deloncle, Marc Jacquet, Christian de la Malène, Pierre Lefranc, Amédée Bouquerel ...

Rares sont, à ce niveau, après 1947, les véritables « hommes nouveaux » ; ainsi M. Yvon Bourges dont le nom ne commence à être cité qu'en 1961 lorsqu'il devient directeur du cabinet de M. Roger Frey, ministre de l'Intérieur, est lié à M. Bernard Cornut-Gentille dont il a été le collaborateur à Amiens, à Strasbourg puis en Afrique pendant douze ans, de 1944 à 1956 ; il a fait la connaissance du général de Gaulle, de sa famille et de son « entourage » dès 1948 en Afrique. De même M. Jean Foyer, avant d'être appelé auprès de M. Michel Debré, garde des sceaux, en juin 1958, est entré pour la première fois dans un cabinet ministériel en septembre 1944, à vingt-trois ans, grâce à M. René Capitant, alors ministre de l'Education nationale. M. Maurice Herzog a rencontré le général de Gaulle à Annecy fin 1944 ; il a eu des relations mondaines avec les gaullistes les plus connus après son ascension de l'Annapurna en 1950 ... M. Alain Peyrefitte, ancien élève — il est vrai — de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole nationale d'administration, constitue l'exception : les dignitaires gaullistes le découvrent lorsqu'en octobre 1958, il sollicite l'investiture de l'U.N.R. pour la circonscription de Provins en Seine-et-Marne.

Ces constatations soulignent la nature oligarchique de l'U.N.R. et du gaullisme mais en expliquent également la force de cohésion. « ... Il n'y a pas deux ans que nous sommes embarqués avec le Général, a dit un jour de 1960 M. Roger Frey, il y a pratiquement vingt ans pour la plupart d'entre nous.[27] » Cela fait maintenant vingt-six ans. Une telle permanence, au sommet, dans les hommes, qu'on ne peut assimiler à un simple compagnonnage d'anciens combattants, car le combat politique a relayé les combats de la résistance et de la guerre, une telle permanence ne va pas sans créer cette « atmosphère particulière, faite d'amitié, de souvenirs et de confiance », ces liens qui dépassent les préoccupations purement politiques mais aident singulièrement à les assumer, dont parle encore M. Roger Frey[28]. « ... Le drame algérien allait-il nous diviser, écrit M. Jacques Richard après les assises de Bordeaux ; les Cassandre annonçaient déjà notre éclatement, opposaient entre eux des hommes que lie une amitié durcie dans un même combat pour le salut du pays. Au bout du compte notre volonté de rester unis dans notre fidélité à Charles de Gaulle a triomphé.[29] » « ... Les amitiés gaullistes prirent un rôle très important dans le fonctionnement du régime », nous confie M. Raymond Triboulet, s'agissant des rapports entre l'exécutif et le Parlement[30] Dix coups de téléphone, se souvient un membre

27. Roger Frey, Discours au conseil national de Saint-Mandé, 22-23 oct. 1960, U.N.R., Discours et résolutions, Paris, 1960, p. 26.

28. Roger Frey, Discours aux troisièmes assises nationales de l'U.N.R.-U.D.T., Nice, 23 nov. 1963, *Informations et documents*, n° 8, 30 nov. 1963, p. 13. M. Roger Frey est, comme M. Guy Mollet au Parti socialiste S.F.I.O., l'un de ceux qui savent le mieux exprimer ce que ressentent les militants.

29. Richard (Jacques), secrétaire général, « Après nos premières assises », *Le Courrier de la nouvelle République*, numéro spécial, nov. 1959.

30. Témoignage enregistré au magnétophone, le 24 février 1965.

de « l'entourage », et toutes les équipes étaient reformées, le réseau était en place, y compris ceux qui avaient été déçus par le R.P.F. : c'était en mai 1958. L'Union pour la nouvelle République doit moins se garder de la désagrégation par l'extérieur que du repli sur soi, les gaullistes risquent moins de se perdre dans le monde que de refuser de s'ouvrir à lui.

L'U.N.R., parti démocratique ?

Ainsi va l'Union pour la nouvelle République, parti de gouvernement, équipe de dirigeants solidement soudée par des sentiments et ressentiments communs, par des amitiés et des haines partagées. Ce n'est pas, selon la conception courante, un parti « démocratique » : l'autorité de son chef, à la fois transcendant et immanent, n'est guère remise en question ; ses instances suprêmes et les postes qui comptent dans son organisation sont pourvus par cooptation et non par des élections libres et disputées ; la participation des adhérents à la vie et aux décisions du mouvement n'est ni encouragée ni égale à la moyenne déjà fort basse des autres partis politiques.

L'idée qu'on se fait généralement de la démocratie interne des partis, cependant, outre qu'elle a peu de chances d'être jamais réalisée comme l'a démontré Roberto Michels, repose sur un double postulat : d'une part que la démocratie du tout — l'Etat-Nation — suppose la démocratie des parties — forces politiques, forces syndicales ..., d'autre part que l'organisation des formations politiques, syndicales — des corps intermédiaires — doit être conçue de façon à favoriser la participation et le contrôle de leurs membres. Mais le pluralisme des formations politiques et des moyens d'information, les libertés classiques de pensée, de parole et d'action suffisent à la démocratie, même si ses corps intermédiaires sont gouvernés par des oligarchies, dans la mesure où ces oligarchies restent concurrentes et où les citoyens peuvent effectivement soutenir celle de leur choix. Par ailleurs, fonder un parti sur ses adhérents c'est presque certainement le couper de ses électeurs, les premiers — peu nombreux — n'étant guère représentatifs des seconds. Dès lors un parti démocratique, non plus du point de vue des adhérents mais des électeurs, serait un parti où les élus du peuple détiendraient le pouvoir dans le parti et où les dirigeants tireraient leur légitimité du soutien accordé par l'électorat à la formation politique dont ils sont responsables. Cette formule est supérieure à la précédente si le parti a vocation gestionnaire, elle est à rejeter s'il a vocation révolutionnaire. En Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et dans la plupart des démocraties occidentales, le pouvoir, dans les partis politiques, appartient finalement aux élus du peuple et aux gouvernants, quitte à ce qu'ils soient désavoués par les électeurs pour les premiers, par les élus ensuite pour les seconds, s'ils déçoivent. En France, où l'idéologie révolutionnaire reste forte, on hésite entre les deux formules. Les partis de gauche se réfèrent toujours à la toute-puissance des congrès nationaux, sortes de parlements partisans, les partis de droite également — mais avec des accom-

modements statutaires plus poussés dans le sens de la cooptation ou de la désignation ès qualités de nombreux dirigeants ; mais ni les uns ni les autres ne donnent en principe au leader ni au « parti » parlementaire le pouvoir qu'ils ont en droit et en fait au Parti conservateur ou au Parti travailliste britanniques par exemple. Cette situation contribue à l'irréalisme de la vie politique française qu'a si bien décrit M. Georges Lavau [31].

L'Union pour la nouvelle République représente à cet égard un certain effort pour sortir de cette ambiguïté : autorité de droit et de fait, sur le parti, du cercle étroit des dirigeants qu'il soutient au pouvoir, unité derrière un chef incontesté, collaboration organisée et relativement étroite entre le gouvernement et le groupe parlementaire qui représente à lui seul presque la majorité, pouvoir venant d'en haut mais légitimé en bas, à plusieurs reprises, par l'approbation des électeurs : quatre référendums, deux élections législatives et une élection présidentielle. L'U.N.R., de ce point de vue, est à la fois un parti démocratique et, dans un pays développé et non révolutionnaire, un parti moderne.

Il lui manque, toutefois, d'avoir pu faire la preuve qu'elle était, ou non, capable de s'institutionnaliser, c'est-à-dire de survivre à son inspirateur, de durer dans la défaite comme dans les succès électoraux.

31. Lavau (Georges), *Partis politiques et réalités sociales.* Contribution à une étude réaliste des partis politiques, Paris, A. Colin, 1953. (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 38). Cf. p. 144 : « ...De la S.F.I.O. au R.P.F. les partis français sont irréels... La politique relève du merveilleux et de la magie, c'est une technique d'évasion au bout de laquelle il n'y a même plus l'espoir d'un monde meilleur mais seulement l'enivrement d'un jeu, de belles querelles sur la laïcité, la liberté, la paix, etc... ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'U.N.R., dit-on souvent, n'est pas un parti politique. Quel est ce « parti » dont le chef ne veut rien connaître, dont le programme est celui du gouvernement, dont l'avenir est plus qu'incertain ? Ces questions — nous semble-t-il — appellent des réponses différentes selon qu'il s'agit du présent ou de l'avenir.

En ce qui concerne le présent, il ne faut pas que la paille des mots et des habitudes nous cache le grain des faits. Le général de Gaulle, transcendant, par principe, à l'U.N.R., lui est sans peine immanent quand il le faut et semble de plus en plus conscient qu'il a besoin, sinon de l'U.N.R., du moins de la majorité où elle joue, à ce jour, un rôle dominant. Mais il faut aller plus loin. La nature de l'U.N.R. ne peut se comprendre qu'à la lumière d'une sorte de tension créatrice entre le passé et l'engagement présent du gaullisme. Du passé, les gaullistes tirent le sentiment vécu d'être un parti, au sens où l'on disait autrefois, indépendamment des structures institutionnelles, les gens de « mon bord », ceux de « mon parti ». L'étiquette peut changer, la forme d'organisation également, il reste cette équipe de dirigeants dont nous avons vu qu'elle s'était formée à Londres et dans la France occupée, qu'elle s'était réunie dans Paris libéré, qu'elle s'était durcie aux luttes politiques dans la R.P.F. En un sens l'U.N.R. ne date donc pas d'octobre 1958 mais de juin 1940. L'ennemi également peut prendre divers visages de l'ennemi de guerre à l'ennemi politique, mais il reste l'ennemi plutôt que l'adversaire et l'on est surpris de l'hostilité, voire de la haine, que le gaullisme, proche en cela du communisme, peut susciter chez les autres et nourrir à leur égard, on est surpris de l'inaptitude de la majorité des gaullistes au compromis et aux alliances politiques, qui prennent vite, à leurs yeux, l'allure de compromissions et de trahisons. Le sentiment d'appartenance au groupe gaulliste et la volonté de gouverner ensemble, la conscience, exagérée ou non, de l'hostilité des autres, font donc de l'U.N.R. un véritable parti, quoiqu'il puisse y paraître de l'extérieur. Dans un tel contexte, la question de savoir si M. Pompidou appartient ou non à l'U.N.R. ne se pose pas : il est « gaulliste ». Quant au général de Gaulle ...

Du présent l'U.N.R. tire son rôle et, partant, son organisation. Son rôle : faire qu'un système parlementaire et majoritaire soit possible dans un pays où le multipartisme et la force des barrières idéologiques ont créé une longue tradition de régime d'assemblée. D'où son organisation, totalement différente de celle du R.P.F. autrefois ; le chef que

lui ont donné l'histoire et le sentiment doit être au-dessus d'elle, s'il veut rassembler une majorité qui, forcément, la dépasse ; le Premier ministre se détache également d'elle en tant que chef de la majorité parlementaire, mais doit pouvoir compter sur son soutien fidèle. Sa structure répond à ces exigences : parti de cadres dont les adhérents sont soigneusement criblés, parti centralisé et de nature oligarchique, dirigé par un cercle intérieur d'une quarantaine de personnes où dominent ministres et autres personnalités directement, ou indirectement, choisies par le chef de l'Etat, parti discipliné enfin où l'exclusion frappe impitoyablement les rebelles.

Cette vocation gouvernementale de l'U.N.R. n'a pas été assumée par elle sans résistances. Elle l'a été sans autre rupture que celle des partisans de l'Algérie française, parce que, en dehors d'une dissenssion politique fondamentale, la solidarité gaulliste forgée dans l'opposition a joué dans le même sens que la solidarité avec un gouvernement dominé par les gaullistes.

En 1958, l'opinion doutait de l'avenir de l'U.N.R. et les spécialistes lui annonçaient un rapide éclatement dont, comme le R.P.F. six ans plus tôt, elle ne se remettrait pas. En 1962, on ne donnait pas cher de ses chances aux élections législatives après la levée de cette hypothèque algérienne qui avait été cause de ses déchirements internes mais lui assurait seule, croyait-on, ainsi qu'au régime et au général de Gaulle, l'appui fidèle d'une majorité de Français.

L'U.N.R. a bien connu des scissions, mais elles l'ont plutôt renforcée qu'affaiblie en lui donnant l'unité et la cohésion dont elle manquait au départ ; l'éloignement des tenants de l'Algérie française à tout prix a été compensé par le retour des « gaullistes de gauche », qui apportent à la vie du parti le ferment idéologique sans lequel elle risquerait fort de paraître monotone ou inexistante. Le général de Gaulle, enfin, n'est plus l'homme de l'unanimité nationale qu'il était, ou presque, en 1958, mais son élection à la présidence de la République par 55 % des suffrages exprimés au second tour, en décembre 1965, sert davantage sans doute le régime et ses défenseurs qu'un résultat plus brillant qui eût été trop lié à un destin hors de pair pour servir de précédent.

Pourtant, on continue de s'interroger, non sans raison, sur l'avenir de l'U.N.R.-U.D.T. et du gaullisme. La comparaison entre le régime actuel et celui de la Grande-Bretagne est tentante et nous avons souvent cédé à la tentation de la faire : élections générales qui dégagent une majorité de gouvernement durable, Parlement exerçant un pouvoir d'influence et de contrôle mais non de décision, parti majoritaire dirigé par ceux de ses membres qui siègent au gouvernement : beaucoup de traits essentiels concordent qui incitent au parallèle. Mais les différences ne doivent pas être minimisées, quel que soit le désir que l'on peut nourrir de voir la France s'installer dans un système politique qui allie l'efficacité et la liberté comme en Angleterre. Les élections législatives de novembre 1962 ont bien désigné une majorité mais pas d'opposition, pas de majorité de rechange ; l'élection présidentielle de décembre 1965 n'a pas non plus, pour le moment, résolu ce problème du regroupement de l'opposition. Et si personne ne doute, en Grande-Bre-

tagne, de l'aptitude du Parti conservateur ou du Parti travailliste à survivre au départ et au remplacement de leur leader actuel, personne ne peut affirmer actuellement en France que l'U.N.R.-U.D.T. et, plus largement, la majorité sera capable de surmonter le départ inéluctable du général de Gaulle. La rupture avec la tradition démocratique française d'un exécutif faible, d'un parlement tout-puissant mais divisé, d'électeurs qui en votant témoignent de leurs idées sans chercher à désigner des responsables politiques, cette rupture est trop récente et trop brutale pour qu'on puisse être sûr des chances d'instaurer en France une nouvelle tradition démocratique plus proche de celle d'outre-Manche. La personnalité du général de Gaulle, qui était sans doute nécessaire pour imposer cette mutation, est trop exceptionnelle aussi pour que la preuve de la pérennité du régime et l'adaptation des forces politiques à la logique de ce régime puissent se faire tant qu'il est au pouvoir.

Pour les gaullistes, officiellement, la notion d'« après- gaullisme » n'a pas de sens. L'après-gaullisme ce sera encore le gaullisme car la succession du général de Gaulle, le jour où elle devra s'ouvrir, « ira, soyez-en sûrs, aux héritiers naturels, c'est-à-dire à ceux qui auront montré qu'ils étaient décidés à continuer sur la voie ... du gaullisme »[1]. Il reste que personne ne peut ignorer les problèmes que posera l'après de Gaulle pour l'avenir du gaullisme et du régime.

Depuis quelques années l'Union pour la nouvelle République se préoccupe plus sérieusement de son orientation future. En octobre 1964 un groupe d'études a été constitué au comité national pour trouver de « nouveaux champs d'action au mouvement gaulliste » ; ses principaux animateurs, MM. Christian de La Malène, André Fanton, Léo Hamon, Jean-Claude Servan-Schreiber et Alexandre Sanguinetti présentèrent leurs premières conclusions au comité central fin novembre 1964. Mais il s'agissait davantage d'organisation que de stratégie puisqu'il était simplement envisagé de former les militants aux questions économiques, de créer autour du parti des structures de contact avec les jeunes cadres de la nation : cercles d'études, centres de recherche, clubs ... de participer, enfin, plus activement à la vie économique régionale[2]. Le 14 mars 1965 la question est plus directement abordée lors d'une réunion extraordinaire et commune de la commission politique et du bureau du groupe des députés U.N.R., en présence de la plupart des ministres du mouvement. A l'issue de la réunion M. Jacques Baumel, secrétaire général, précise que contrairement à certaines interprétations auxquelles

1. M. Georges Pompidou, Premier ministre, dans son discours de clôture de la Journée de la majorité, à Nice, le 24 novembre 1963, *Informations et documents*, n° 8, 30 nov. 1963, p. 12. « La succession n'est pas près de s'ouvrir, déclare d'ailleurs le Premier ministre. » « ...Nous n'en sommes pas là, répétera-t-il lors de l'élection présidentielle en décembre 1965... Mais... qui peut s'imaginer, le jour où le général de Gaulle disparaîtra, qu'il ne se trouverait personne — notamment parmi ceux qui ont travaillé avec lui — pour essayer de demander au peuple français la possibilité de continuer sa tâche ? » (Conférence de presse, 16 déc. 1965, sténographie officielle p. 11).

2. *Le Monde*, 28 nov. 1964, et divers témoignages. Les études de ce petit groupe avaient essentiellement porté sur l'image du gaullisme et l'organisation des mouvements parallèles.

avait donné lieu le discours prononcé par M. Roger Frey à Asnières avant les élections municipales [3], il n'est pas question que l'U.N.R. se saborde ou change de sigle à court terme. Un groupe de travail composé de MM. René Capitant, Michel de Grailly, Louis Vallon, Guy Sabatier, Liévin Danel, Louis Terrenoire, députés, Geoffroy de Montalembert, sénateur, Léo Hamon et Jean-Claude Servan-Schreiber, membres de la commission politique, est chargé de préparer pour le comité central un rapport sur l'orientation de l'U.N.R. *après* les élections présidentielles de décembre 1965 [4]. Le mois suivant, le 25 juin 1965, M. Léon Hamon — sollicité par M. Jacques Baumel — intervient devant le comité central sur l'avenir de l'U.N.R.-U.D.T. ; son discours exprime davantage ses idées que la position de la commission qui s'est à peine réunie [5]. Au lendemain de l'élection présidentielle, enfin, le 13 janvier 1966, la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. se réunit à nouveau avec le bureau politique du groupe parlementaire, à la Maison de l'Amérique latine, pour faire le point de la situation. Pour la première fois, semble-t-il, M. Georges Pompidou assiste à une telle réunion ; il est entouré de M. Michel Debré, ministre de l'Economie et des Finances, et de la plupart des membres du gouvernement. Les échanges de vues ont lieu pendant trois heures. Le Premier ministre n'élude pas le problème de l'élargissement de la majorité à l'occasion des prochaines élections législatives, ni celui des nouvelles structures à adopter. MM. Michel Debré, Jacques Chaban-Delmas, Roger Frey, Pierre Dumas, Jacques Vendroux, Léo Hamon, René Capitant, André Fanton et Michel de Grailly font connaître leurs points de vue dont nous avons dit, plus haut, qu'ils ne s'accordaient guère [6]. « Cette discussion, précise *La Nation*, n'a été que préparatoire ... chacun a été d'accord pour ne pas brûler les étapes ... pour reconnaître que, contrairement à ce que l'on croit trop souvent, " le gaullisme est la diversité ". Aussi le mouvement doit-il avoir une structure souple pour permettre l'accueil des personnalités les plus diverses au sein d'une grande famille dont tous les membres seront d'accord sur les grandes options fondamentales, même s'ils sont parfois divisés sur les détails. [7] » Ainsi devait naître le comité de liaison de la majorité, en mai 1966, sans que, pour autant les difficultés soient résolues [8].

3. Cf. chap. XI.

4. Cf. *Le Monde*, 16-17 mai 1965. C'est le groupe d'études de 1964 quelque peu élargi.

5. *Le Monde*, 27-28 juin 1965, et divers témoignages. M. Léo Hamon invite en subtance les gaullistes à faire, avec d'autres mots s'il le faut, le travaillisme qu'ils voulaient édifier à la libération et que M. Gaston Deferre vient de manquer : l'échec de son projet de fédération entre le Parti socialiste S.F.I.O., le Parti radical et le M.R.P. date en effet du 18 juin. Car, pense M. Léo Hamon, le travaillisme ne se construira pas sur les vieux partis.

6. Cf. chap. XI.

7. *La Nation*, 14 janv. 1966.

8. « Le problème des prochaines élections, a ainsi déclaré M. Giscard d'Estaing, dans l'émission télévisée " Face à face ", ce n'est pas d'assurer la survie de la majorité parlementaire. Le problème est d'assurer la représentation des 55 %... de Français qui ont voté pour le général de Gaulle au second tour... » Et l'animateur des républicains indépendants, qui n'a pas caché qu'il demanderait à l'U.N.R. des

L'équipe dirigeante gaulliste ne s'ouvrira pas sans déchirements à d'autres dirigeants. Il est plus facile de souhaiter que de faire un véritable « rassemblement ». Mais le général de Gaulle — lui seul sans doute — peut l'y conduire à l'occasion des prochaines élections législatives ou plus tard, s'il le juge opportun. Après, les choses seraient plus faciles. Les refus de M. Valéry Giscard d'Estaing, par exemple, ne sont pas très différents de ceux des anciens R.P.F. devenus les gaullistes de l'U.N.R. : il critique M. Jean Lecanuet d'avoir pris le risque de mettre en ballottage le général de Gaulle, le 5 décembre 1965, sans tenir compte de l'extérieur : « Il y a une certaine image de la France à l'extérieur. Il y a une certaine image du général de Gaulle à l'extérieur ... ». Plus profondément il répudie la Quatrième République. « J'ai vu ce que c'était ... Je me suis rendu compte du tort profond qu'un régime de cette nature faisait à notre pays et de l'inintérêt absolu qu'il y avait à y exercer des fonctions politiques. Depuis cette époque, il y a eu le redressement considérable effectué par le général de Gaulle ... L'essentiel c'est que nous poursuivions dans la même voie ... » [9].

Les mêmes refus et ressentiments, alliés à la volonté de conserver le pouvoir, plus l'intervention du général de Gaulle, pourraient bien permettre aux gaullistes non seulement de changer de sigle mais, ce qui serait nouveau, de se fondre peu à peu dans un ensemble plus vaste, « à vocation majoritaire ».

Il resterait encore à ce nouveau gaullisme à remplacer, quand le général de Gaulle se retirerait, « l'homme à la haute stature » que lui a donné l'histoire par un chef « démocratique » — au sens attribué par Max Weber à cette notion — un leader capable à la fois de sauvegarder l'unité du mouvement et de retenir ses cadres et ses électeurs. Rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que c'est impossible, ni que c'est possible. Seul l'avenir, c'est-à-dire les circonstances et les hommes, résoudront au bout du compte ce que M. René Rémond a heureusement nommé « l'énigme de l'U.N.R. » [10].

sièges supplémentaires pour les législatives, précise que cet élargissement de la majorité « par voie de recherche des candidats », doit rendre sa juste place à « la tendance, disons européenne... la tendance plus libérale au sens politique du mot » (*ibid.*). O.R.T.F., 15 fév. 1966.

9. *Ibid.* La plupart de ces citations sont extraites de *L'Aurore* du 16 février 1966, qui a donné le compte rendu le plus long de ce « Face à face ».

10. Rémond (René), « L'énigme de l'U.N.R. », *Esprit*, fév. 1963 (chronique) : 307-319, p. 11 « ...Où sont donc, écrit notamment l'auteur, les finalités de l'U.N.R. ? Pour l'heure, la pensée du général de Gaulle les lui dispense et la docilité aux inspirations reçues d'en haut lui tient lieu d'inspiration propre. Mais le général de Gaulle, une fois sorti de la scène politique ? ... C'est alors... que la conjonction de l'exercice prolongé du pouvoir et du pragmatisme élevé à la hauteur d'un principe de pensée et d'action risque de dégénérer en opportunisme sans grandeur ni efficacité. (p. 319) .»

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

CETTE BIBLIOGRAPHIE n'est pas exhaustive : les études sur les partis politiques et le gaullisme sont innombrables ; nous n'avons cité que celles qui nous ont été les plus utiles. Quant aux sources — les documents en provenance de l'U.N.R.-U.D.T. — leur masse est également imposante et nous n'en avons retenu que l'essentiel dans l'optique de notre sujet. Les notes de bas de page complètent et précisent, sur ce point, ces données purement documentaires.

La vie politique de la France sous la Ve République

L'Année politique (1) et la *Chronologie* de la documentation française (2) nous ont fourni une chronologie de base qui a été améliorée par le dépouillement systématique du *Monde* (de 1958 à 1965 inclus), de la presse de l'U.N.R.-U.D.T. — dont nous parlons ci-dessous — et des grands quotidiens, tels *Le Figaro, l'Aurore, Combat, Paris-Presse, L'Information, La Croix, Le Populaire, L'Humanité,* ou hebdomadaires, *L'Express* notamment, à des occasions précises (élections, assises ou grandes réunions nationales de l'U.N.R., etc...). *Voici pourquoi* et le *Journal du Parlement* ont été dépouillés systématiquement jusqu'à l'été de 1960.

Parmi les ouvrages d'arrière-plan sur la vie politique de la France sous la Ve République citons le cours de Jacques CHAPSAL (3) comme chronique ; le livre classique de René RÉMOND, *La droite en France,* dans sa dernière édition (4) et le brillant essai, toujours actuel, d'Albert THIBAUDET (5), sur les familles de pensée ; les articles, enfin de Raymond ARON dans *Preuves* (8), où le sociologue et ancien conseiller national du Rassemblement du peuple français fait avec une pénétration prophétique et une lucidité sans concessions, le point, toujours provisoire, de la République gaulliste et de sa propre attitude vis-à-vis du gaullisme.

Nous nous sommes tenu au courant de l'évolution des institutions depuis 1958 par le moyen des articles de Léo HAMON notamment, dans la *Revue du droit public et de la science politique* (13), par la lecture régulière de la *Revue française de science politique* (9 à 11, 14, 17 et 18) et l'étude attentive de l'excellente synthèse de Jean-Luc PARODI sur « les rapports entre le législatif et l'exécutif sous la Ve République » (12).

Sur les élections et référendums les recherches menées et dirigées par François GOGUEL (19 à 25), dans la voie ouverte par André SIEGFRIED, font autorité. Celles de Georges DUPEUX (26), Guy MICHELAT (27) et de l'équipe animée par Jean STOETZEL à l'Institut français d'opinion publique (28) les complètent heureusement par l'utilisation des sondages d'opinion.

Etudes du pouvoir au sein des groupes

Les études du pouvoir au sein des groupes — partis, syndicats, associations diverses — sont rares bien que l'idée n'en soit pas nouvelle. La somme d'OSTROGORSKI (29) date de 1903 ; elle est essentiellement analytique. Le livre de Roberto MICHELS (30) est plus ambitieux ; l'auteur s'attache en effet à prouver le caractère inéluctable du pouvoir oligarchique dans toute organisation d'une certaine dimension ; en dépit de l'affirmation trop peu nuancée d'une « loi de fer » de l'oligarchie,

l'analyse des facteurs qui y conduisent reste d'une étonnante actualité. Le maître - livre de Maurice DUVERGER (31) nous a donné le goût de la science politique et constitue à nos yeux un modèle où l'esprit de géométrie n'enlève rien à l'esprit de finesse. L'auteur a défini des techniques de recherches, a réussi à imposer des catégories d'usage courant maintenant (partis de cadres — partis de masses, régimes de parti unique — de bipartisme — ou de multipartisme, par exemple), a formulé des modèles explicatifs, a suscité enfin, grâce à Georges LAVAU (32), une controverse que d'aucuns ont qualifiée de « monumentale » (33) et nombre d'autres spécialistes de « classique ». Au-delà des différences d'interprétation sur la portée attribuée par Maurice DUVERGER lui-même à l'influence des systèmes électoraux sur le nombre et la structure des partis politiques, qui était à l'origine du débat, il semble que celui-ci recouvre une opposition réelle et fondamentale entre deux conceptions de la science politique : celle des politistes qui, avec Maurice DUVERGER, veulent préparer par les synthèses partielles d'aujourd'hui les systématisations générales qu'ils croient possibles demain, celle des spécialistes qui pensent au contraire, comme Georges LAVAU, que la science politique ne peut, sauf à devenir irréelle, que décrire, pays par pays, milieu par milieu, une réalité complexe incarnée dans le temps et dans l'espace.

En dépit de cet exemple et de ce modèle les études du pouvoir au sein des partis politiques restent pratiquement l'apanage des politistes anglo-saxons et l'on ne trouve pas en France l'équivalent du livre de MCKENZIE sur les partis politiques britanniques (35) ou de J. GOLDSTEIN sur l'absence de participation des membres d'un grand syndicat ouvrier à la vie de leur organisation (38). L'optique choisie par l'Association française de science politique à l'occasion de sa Table ronde des 15 et 16 novembre 1963 sur « la classe dirigeante, mythe ou réalité ? » et dont M. Raymond ARON, rapporteur général, a montré toutes les possibilités (43), relancera, peut-être, ce type d'études qui est nécessaire à la compréhension du fonctionnement réel de tout régime politique.

Le gaullisme

Sur le gaullisme nous n'avions au contraire que l'embarras du choix parmi les innombrables ouvrages et articles, plus souvent consacrés, il est vrai, au général de Gaulle qu'au gaullisme et à ses incarnations politiques successives. Le livre de Paul-Marie de LA GORCE (44), intéressant, documenté et sans passion éclaire davantage l'avant-guerre et la guerre que le gaullisme d'après la libération. L'ouvrage d'André PASSERON (45) est plus qu'un instrument de référence déjà indispensable : l'auteur classe et situe parfaitement les textes des discours du général de Gaulle depuis 1958, donnant ainsi sur chaque sujet un excellent aperçu de la politique française sous la V^e^ République. Du livre de Pierre VIANSSON-PONTE sur les gaullistes on retiendra surtout le rituel (46). La publication de la thèse de Christian PURTSCHET (50) sur le R.P.F. comble une lacune dans l'histoire du gaullisme, même si l'auteur, fort bien documenté dans l'ensemble, en reste au niveau de la simple description.

Les études sur l'U.N.R. se limitent à des articles, rarement dénués de passion. Henri CLAUDE en donne l'interprétation marxiste (56) ainsi que G. BELLOIN pour qui l'U.N.R. est « le parti du grand capital et du pouvoir personnel » : elle sert, objectivement, le fascisme (59). Pour R. PASCAL, plus nuancé, le gaullisme, s'il n'a ni parti, ni doctrine, s'oppose à la dictature comme à la démocratie (57). René RÉMOND, dans l'un des meilleurs articles écrits sur le sujet (61), s'interroge sur les chances de l'U.N.R., parti pragmatique et moderniste, d'éviter de tomber dans un opportunisme sans grandeur après le départ du général de Gaulle.

Les travaux inédits — thèses, mémoires, diplômes — suscités notamment par Maurice DUVERGER, C.-A. COLLIARD, Jean TOUCHARD, Albert MABILEAU apportent davantage sur les divers mouvements gaullistes. Le D.E.S. de Gérard COHEN-JONATHAN sur la structure de l'U.N.R. (68) est très complet, mais souffre d'avoir été écrit dans les premiers mois de l'existence du mouvement qui a beaucoup évolué ensuite. Alain LECOQ dans son mémoire sur les assises de Bordeaux (70), transmet, sans la soumettre à la critique, l'interprétation donnée des assises par la tendance favorable à Jacques

Soustelle et par la presse qui, acquise ou hostile à cette tendance, s'accorde généralement à présenter l'U.N.R. comme un mouvement antidémocratique — quitte à exagérer, volontairement ou non, cet aspect des choses. Trois fédérations importantes, à divers titres, ont fait l'objet de bons diplômes ou mémoires : la Seine (Pierre Buchaillard et Bernard Contat : 72), la Gironde (J.-G. Bulcourt, membre du comité directeur de la fédération : 71) et la Seine-et-Marne (Rose Beurnier-Escalière : 75). L'histoire et les problèmes du gaullisme de gauche depuis 1958 ont été, documents à l'appui, fidèlement rapportés — de l'intérieur — par Bernard Cahen (73) et son idéologie intelligemment présentée par Jean-François Carrez et Pierre-André Wiltzer (74).

Le Centre d'information civique, organisation « parallèle », a fait l'objet d'un diplôme également (76), ainsi que le groupe parlementaire du Mouvement pour l'unité de la République qui a recueilli après le départ de Jacques Soustelle de l'U.N.R., les tenants de l'Algérie française venus du gaullisme, parmi lesquels il faut compter l'auteur du D.E.S. (77).

Les témoignages des gaullistes et anciens gaullistes sont de divers ordres. Les uns intéressent surtout l'historien des idées politiques : ainsi le manifeste du R.P.F. (79), l'article cité de René Capitant (80), l'ouvrage de Louis Vallon (81), le petit livre d'Edmond Michelet (94), les divers ouvrages de Michel Debré (85, 86, 92, 96 et 102) et le numéro spécial de *Nouvelle frontière* (98). D'autres répondaient davantage à notre souci de suivre l'évolution du pouvoir au sein de l'U.N.R., notamment les souvenirs de Jacques Soustelle, surtout dans l'*Espérance trahie* (93), et de Louis Terrenoire (99) ; les deux hommes s'opposent dans l'interprétation mais s'accordent souvent sur les faits qu'ils rapportent. *Le 13 mai sans complots* de Jacques Dauer et Michel Rodet (89) éclaire, ainsi que la conférence de Roger Frey aux Ambassadeurs (88), certains aspects de la genèse de l'U.N.R. et aident à comprendre pourquoi ces anciens Jeunes du R.P.F. se sentent aujourd'hui « les orphelins du gaullisme » (95).

Les périodiques U.N.R.-U.D.T.

Le premier organe officiel de l'U.N.R. est, en mars 1959, *Le Courrier de la nouvelle République* (103). Selon le n° 4, juin-juillet 1959, les trois premiers numéros en ont été tirés à vingt mille exemplaires, le quatrième à trente-cinq mille exemplaires. En janvier 1961 (n° 42 des 13-19 janvier) M. Jacques Richard, secrétaire général de l'U.N.R., écrit qu'il est passé en un an de vingt mille à cent quarante mille exemplaires, qu'il est diffusé dans quatre-vingts départements, avec cinq cent soixante points de diffusion. Comme au R.P.F. autrefois, et comme au Parti communiste, il existe des comités de diffusion (cf. dans le n° 24, des 23-29 juillet 1960, la table détaillée de ces comités par départements et le nombre d'exemplaires diffusés chaque semaine : vingt-neuf mille cinq cent douze — sur un tirage de plus de cent mille — par quatre cent vingt-sept comités). C'est l'organe « du gaullisme militant ». Son directeur politique est Jacques Marette. Conçu pour les militants, il donne de nombreux échos et renseignements sur la vie des fédérations et du mouvement. Malheureusement pour le chercheur, le lancement de *La Nation* entraîne très rapidement sa disparition.

La Nation (104) est au *Courrier de la nouvelle République* ce que *Le Rassemblement* fut, pour le R.P.F., à *l'Etincelle* : périodicité plus fréquente, public plus large, moins d'informations sur la vie interne du mouvement — bref un porte-parole officiel plutôt qu'un bulletin intérieur. Le directeur de *La Nation*, dont le premier numéro sort le lundi 5 mars 1962, est Jean Boinvilliers, député du Cher, ancien secrétaire général de la revue *Réalités*. Son rédacteur en chef est Jacques de Montalais, ancien collaborateur de *Combat*. La publication d'un quotidien U.N.R. avait été demandée au conseil national de Reims, en décembre 1961. *La Nation* a connu des « débuts difficiles », et son nombre d'abonnés, en dépit des progrès réalisés dans sa présentation et dans son volume, « demeure très faible » écrit Jacques Baumel dans une circulaire intérieure (n° 461) du 20 juin 1963 — se plaignant que « la plupart » des adhérents de l'U.N.R., « même parmi les plus fidèles et les plus

actifs », n'aient pas « cru devoir souscrire un abonnement ». *La Nation* est publiée en offset depuis décembre 1964 et a adopté en même temps le format tabloïd. En juin 1964 elle tirait à douze mille trois cents exemplaires. Ce tirage a été porté à cinquante mille en décembre. Mais l'U.N.R. ne se fait guère d'illusions sur la possibilité d'élargir beaucoup ce public. Comme tous les journaux de partis *La Nation* est d'abord destinée aux autres journaux, à ceux de la grande presse d'information, dont on espère qu'elle en citera de larges extraits. Par ailleurs le secrétariat général de l'U.N.R. s'efforce de s'appuyer sur des petits journaux locaux, hebdomadaires, bi-mensuels ou mensuels, à qui il propose discrètement de les aider sur le plan rédactionnel ou de leur apporter « un éventuel soutien » (circulaire confidentielle n° 438 du 4 avril 1963 : Jacques Baumel aux secrétaires départementaux). Une circulaire du 29 avril 1964 (n° 618) fait état de l'existence d'une cinquantaine de journaux U.N.R.-U.D.T. locaux, de périodicité variable. Un service de presse, « Les nouvelles informations », dirigé par Léo Huret et une feuille d'informations rapides, *Union-Presse-Service*, dont s'occupe Yvan de Limur, les alimentent en matière rédactionnelle.

Notre République (105) est, depuis décembre 1962, l'organe de « l'U.D.T.-U.N.R. » comme portait sa manchette du 24 décembre 1962 (n° 66). Les principaux animateurs de l'ancienne U.D.T., René Capitant, Louis Vallon, Pierre Billotte, Léo Hamon, y écrivent régulièrement. Hebdomadaire depuis le n° 70 du 22 février 1963, c'est un journal fort bien fait, intéressant surtout du point de vue des idées politiques. Son rédacteur en chef a obtenu des interviews exclusives à plusieurs reprises.

Nouvelle frontière (106) est une revue mensuelle destinée aux intellectuels, ne portant pas l'estampille U.N.R.-U.D.T., ouverte à des collaborateurs extérieurs à ce mouvement mais contrôlée par lui et animée, surtout, par les gaullistes de gauche. Son directeur est R. Lacoste de Laval ; René Capitant, Maurice Schumann, le général Gallois, Jean Castarède, Pierre de Boisdeffre, Stanislas Fumet, Pierre Macler et Jean Charbonnel figuraient au sommaire du premier numéro (mai 1963) ; elle a publié depuis lors des articles de Michel Debré, Albin Chalandon, Michel Drancourt, François G. Dreyfus, Alain Peyrefitte, Jean Cazeneuve, François Goguel, André Malraux, Emmanuel d'Astier, Jean-Marie Domenach, Edmond Michelet, Georges Balandier, Tibor Mende, Jean-Marcel Jeanneney, Maurice Couve de Murville, Christian de La Malène, Robert Poujade, Jean de Lipkowski, Joseph Rovan, Gaston Palewski, André Labarthe, Léo Hamon, Pierre Piganiol, Alain Girard, Marc Zamansky, Bertrand Schwartz, Jean-Marie Poirier, Bertrand de Jouvenel, Lucien Bodard, Pierre Guillaumat, Jean Benedetti, Marcel Prelot, etc. L'éventail est large quoique en majorité gaulliste : la formule des numéros spéciaux permet de solliciter les spécialistes en dehors du cercle gaulliste. Citons parmi ces numéros spéciaux : le n° 5, janvier 1964, sur « le gaullisme » ; le n° 6, avril 1964, sur « le tiers monde » ; le n° 7, juin-juillet 1964, sur « Europe 1964 » ; le n° 8, octobre-novembre 1964, sur la « politique de la science » ; le n° 9, février-mars 1965, sur « éducation et enseignement » ; le n° 11 enfin, novembre-décembre 1965, sur « l'élection présidentielle ».

I. OUVRAGES ET ARTICLES GÉNÉRAUX

a) Vie politique de la France sous la V[e] République

(1) *Année politique (l')* — Revue chronologique des principaux faits politiques, économiques et sociaux de la France et de l'Union française. Paris, Presses universitaires, in-8°.

(2) DOCUMENTATION FRANÇAISE (la) — *Chronologie internationale* ... Supplément bi-mensuel aux « Notes et études documentaires ». Paris, Direction de la documentation, in-8° (puis à partir de janvier 1962), in-4° (jusque décembre 1963).

(3) CHAPSAL (Jacques) — *La vie politique et les partis en France depuis 1940.* Paris, les cours de droit, 1965, 25 cm, XVIII-596, IX p. multigr., bibliographie (Cours, Institut d'études politiques, Paris, 1964-1965). Vient d'être édité sous le titre : *La vie politique en France depuis 1940,* Paris, Presses universitaires de France, 1966, 596 p. (collection « Thémis »).

(4) RÉMOND (René) — *La droite en France, de la première Restauration à la V[e] République.* Paris, Aubier, 1963, in-8°, 414 p., cartes, bibliographie (nouvelle édition revue et augmentée, 1[re] éd. : 1954).

(5) THIBAUDET (Albert) — *Les idées politiques de la France.* Paris, Stock, 1932, 19 cm, 265 p.

(6) GOGUEL (François), GROSSER (Alfred) — *La politique en France.* Paris, A. Colin, 1964, 23 cm, 299 p., cartes, bibliographie (collection U, Série « Société politique »).

(7) GOGUEL (François) — « Conclusion » in : HOFFMANN S.), KINDLEBERGER Ch.-P.), WYLIE (L.), PITTS (J.-R.), DUROSELLE (J.B.), GOGUEL (F.) — *A la recherche de la France,* Paris, éd. du Seuil, 1963, 21 cm : 403-454 (Collection Esprit : « La cité prochaine »).

(8) ARON (Raymond) [articles] — *Preuves,* revue mensuelle :
— « La V[e] République ou l'empire parlementaire », 93, nov. 1958 : 3-11.
— « Charles de Gaulle et la Chambre introuvable », 95, janv. 1959 : 3-11.
— « Démission des Français ou rénovation de la France ? », 96, fév. 1959 : 3-13.
— « La V[e] République choisit la rigueur monétaire », 99, mai 1959 : 3-12.
— « Un an après. Charles de Gaulle entre les libéraux et les ultras », 100, juin 1959 : 5-13.
— « La démocratie a-t-elle un avenir en France ? », 101, juil. 1959 : 16-24.
— « De la politique de la grandeur », 105, nov. 1959 : 3-12.
— « L'Occident avant la conférence au sommet », 106, déc. 1959 : 3-15.
— « Un seul homme, un homme seul », 109, mars 1960 : 3-14.
— « La pente », 111, mai 1960 : 3-13.
— « De la trahison », 116, oct. 1960 : 3-15.
— « La présomption », 117, nov. 1960 : 3-10.
— « L'heure de la vérité », 119, janv. 1961 : 3-7.
— « Après le coup d'Etat, avant la négociation », 124, juin 1961 : 3-9.
— « Adieu au gaullisme », 128, oct. 1961 : 3-16.
— « Dénouement provisoire », 136, juin 1962 : 3-11.
— « La République gaulliste continue », 143, janv. 1963 : 3-11.

(9) LAVAU (Georges) — « Forces politiques, forces nouvelles et institutions », *Revue française de science politique,* 13 (3), sept. 1963 : 689-705 (Les forces politiques en France).

(10) LAVAU (Georges) — « Réflexions sur le régime politique de la France », *Revue française de science politique,* 12 (4), déc. 1962 : 813-844.

(11) Parodi (Jean-Luc) — « Quatre années de controverses constitutionnelles », *Revue française de science politique,* 12 (4), déc. 1962 : 845-876.

(12) Parodi (Jean-Luc) — *Les rapports entre le législatif et l'exécutif sous la Ve République,* Paris, 1962, 27 cm, 56 ff. multigr., bibliographie (Fondation nationale des sciences politiques, Centre d'études de la vie politique française, Série « Recherches », I).

(13) Hamon (L.), Emeri (Cl.), Cotteret (J.-M.) — « Vie et droit parlementaires » (rubrique régulière), *Revue du droit public et de la science politique.*

(14) Emeri (Cl.) — « Les forces politiques au Parlement », *Revue française de science politique,* 13 (3), sept. 1963 : 728-739.

(15) Waline (Jean) — *Les groupes parlementaires sous la Ve République,* 126 p. (D.E.S. science politique, Paris, Droit, 1960, Dir. G. Vedel).

(16) Waline (Jean) — « Les groupes parlementaires en France », *Revue du droit public et de la science politique,* 6, nov. 1961 : 1170-1237.

(17) Coutrot (Aline) — « La loi scolaire de décembre 1959 », *Revue française de science politique,* 13 (2), juin 1963 : 352-388.

(18) Rimareix (Gaston), Tavernier (Yves) — « L'élaboration et le vote de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole », *Revue française de science politique,* 13 (2), juin 1963 : 389-425.

(19). *Référendum (Le) de septembre et les élections législatives de novembre 1958* (L'établissement de la Ve République), Préface de Jean Touchard, Paris, A. Colin, 1960, 24 cm., XXIV-399 p., tabl., cartes (Association française de science politique, Cahiers de la F.N.S.P., 109).
Pochette jointe contenant 11 cartes dépl.

(20) *Référendum (Le) du 8 janvier 1961* — Sous la direction de François Goguel, Paris, A. Colin, 1962, XVI-237 p., fig., tabl. (Cahiers de la F.N.S.P., 119), cartes en pochette.

(21) *Référendum (Le) du 8 avril 1962* — Sous la direction de François Goguel, Paris, A. Colin, 1963, XIII-222 p., fig., tabl. (Cahiers de la F.N.S.P., 124), cartes en pochette.

(22) Goguel (François) — « Le référendum du 28 octobre et les élections des 18-25 novembre 1962 » et Lancelot (Alain) — « Note sur le second tour des élections de novembre 1962 », *Revue française de science politique,* XIII (2), juin 1962 : 289-314 et 315-324.

(23) *Référendum (Le) d'octobre et les élections de novembre 1962* — Sous la direction de François Goguel, Paris, A. Colin, 1965, 24 cm., XII-438 p., tabl., cartes (Centre d'étude de la vie politique française, Cahiers de la F.N.S.P., 142).

(24) *Campagne (La) électorale* (octobre-novembre 1962) — Discours et débats, réunis avec le concours de la Radio-télévision française, d'Europe n° 1 et de Radio-Luxembourg, par Monica Charlot, Michèle Cotta et Nicole Racine (Paris, 1963, 2 fasc. de 330 p. multigr.) (Centre d'étude de la vie politique française, F.N.S.P., 27, rue Saint-Guillaume, Paris-7e, Série « Documents »).

(25) Goguel (François) — « La signification de la consultation (les élections municipales des 14 et 21 mars 1965) », *Revue française de science politique,* XV (5), oct. 1965 : 911-917.

(26) Dupeux (Georges) — « Le comportement des électeurs français de 1958 à 1962, d'après une enquête par sondage », *Revue française de science politique,* XIV (1), fév. 1964 : 52-71.

(27) Michelat (Guy) — « Les réactions de l'opinion publique à l'égard des forces politiques en décembre 1962. Eléments d'enquête », *Revue française de science politique,* XIII (2), juin 1963 : 428-432 (Les forces politiques en France).

(28) *Sondages*, Revue française de l'opinion publique, Institut français d'opinion publique, trimestriel ;
- 1958, 4 : « De la IV^e à la V^e République ».
- 1959, 2 : « Les débuts de la V^e République ».
- 1960, 4 : « Le référendum et les élections de 1958 ».
- 1963, 2 et 3 : « L'indépendance de l'Algérie, les forces politiques et le régime ».
- 1964, 3 : « La vie politique d'octobre 1963 à octobre 1964 ».
- 1965, 4 : « L'élection présidentielle de décembre 1965 ».

b) Etude du pouvoir au sein des groupes

(29) Ostrogorsky (M.) — *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1903, 2 vol., in-8°, XIV, 609 p. et 759 p.

(30) Michels (Roberto) — *Les partis politiques, essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, traduction, Paris, Flammarion, 1914, in-12, 315 p. (Bibliothèque de philosophie scientifique).

(31) Duverger (Maurice) — *Les partis politiques*, 3^e éd., revue et mise à jour, Paris, A. Colin, 1958, in-8°, XII, 476 p., fig., bibliogr.

(32) Lavau (Georges E.) — *Partis politiques et réalités sociales, contribution à une étude réaliste des partis politiques*, Préface de M. Duverger, Paris, A. Colin, 1953, 24 cm, 1969 p. (Cahiers de la F.N.S.P., n° 38).

(33) Engelmann (Frederick C.) — « A critique of recent writings on political parties », *Journal of Politics*, 19 (3), août 1954, pp. 423-440.

(34) Leiserson — *Parties and Politics. An institutional and behavioral approach*, New York, A. Knopf, 1958, IX-379 p.

(35) McKenzie (R. T.) — *British political parties.* The distribution of power within the Conservative and Labour parties, London, Heinemann, 1955, XV-623 p.

(36) Rose (Saul) — « Policy decision in opposition », *Political studies* (Oxford), juin 1956 : 128-138.

(37) Yates (Ivan) — « Power in the Labour party », *Political quaterly*, juil.-sept. 1960 : 300-311 (numéro spécial : The Labour party).

(38) Goldstein (J.) — *The Government of British Trade Unions.* A Study of apathy and the democratic process in the Transport and General Workers Union, L, Allen and Unwin, 1952, in-8°, 300 p.

(39) Allen (W.-L.) — *Power in Trade Unions.* A study of their organization in Great Britain, L, Longmans, 1954, in-8°, XII-323 p.

(40) Seurin (Jean-Louis) — *La structure interne des partis politiques américains*, Préface de Maurice Duverger, Paris, A. Colin, 1953, VII-272 p., bibliogr. (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 42 p.).

(41) Brayance (Alain) — *Anatomie du Parti communiste français*, Paris, Denoël 1952, 21 cm., 291 p.

(42) Bardonnet (Daniel) — *Evolution de la structure du Parti radical*, 1960, 26 cm, 294 p., bibliogr.

(43) Aron (Raymond) — « Catégories dirigeantes ou classe dirigeante », *Revue française de science politique*, XV (1), fév. 1965 : 7-27.

II. OUVRAGES, ARTICLES, INÉDITS SUR LE GAULLISME

a) Ouvrages et articles

(44) La Gorce (Paul-Marie de) — *De Gaulle entre deux mondes.* Une vie et une époque, Paris, A. Fayard, 1964, 22 cm, 766 p., bibliogr. (Les grandes études contemporaines).

(45) Passeron (André) — *De Gaulle parle des Institutions, de l'Algérie, des Affaires étrangères, de la Communauté, de l'Economie et des questions sociales,* Préface de J.-R. Tournoux, Plon, 1962, 592 p.

(46) Viansson-Ponté (Pierre) — *Les gaullistes, rituel et annuaire,* Paris, Editions du Seuil, 1963, 21 cm, 191 p. (L'histoire immédiate).

(47) Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale — *Chronologie de la résistance française (1940-1945),* Paris, Présidence du Conseil, 1959, in-8°, oblong, 55 p.

(48) Michel (Henri) — *Histoire de la résistance (1940-1944),* Paris, Presses universitaires de France, 17 cm, 128 p., 1950 (Que sais-je ? 429).

(49) Hostache (René) — *Le Conseil national de la résistance.* Les institutions de la clandestinité, Paris, Presses universitaires de France, 1958, 23 cm, 499 p., bibliographie (Esprit de la résistance).

(50) Purtschet (Christian) — *Le Rassemblement du peuple français. 1947-1953,* Préface de C.-A. Colliard, Avant-propos de Marcel Prélot, Paris, Editions Cujas, 1965, 25 cm, XXII-402 p., bibliographie.

(51) Barrillon (R.) — « Le R.P.F. », in : *Partis politiques et classes sociales en France.* Sous la direction de Maurice Duverger, Paris, A. Colin, 1965, 24 cm : 277-289 (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 74).

(52) Neumann (R.-G.) — « Formation and transformation of Gaullism in France », *Western Political Quaterly,* juin 1953 : 250-274.

(53) Guéry (Louis), Bridier (Manuel), Estier (Claude), Houdeville (Louis) — *Les maîtres de l'U.N.R.,* par Louis Guéry. Avec la collaboration de M. Bridier, Cl. Estier, L. Houdeville, Préface de Claude Bourdet, Paris, Editions du monde ouvrier, 1959, in-12, 176 p., ill., cartes, portr.

(54) Figuéras (André) — *Nous sommes Frey ! La vérité sur l'U.N.R.,* Paris, Editions A. F., 1959, in-12, 127 p.

(55) Gabilly (M.) — « L'U.N.R. : un parti qui se cherche », *Revue de Paris,* 66 (5), mai 1959 : 127-136.

(56) Claude (Henri) — *Gaullisme et grand capital,* Paris, Editions sociales, 1960, in-12, 224 p.

(57) Pascal (R.) — « Projets et problèmes du gaullisme », *Economie et humanisme,* 19 (124), mars-avril 1960 : 29-40.

(58) La Gorce (P.-M. de) — « U.N.R. qui êtes-vous ? », *L'Express,* 28 avril 1960 : 12.

(59) Belloin (G.) — « L'U.N.R., parti du grand capital et du pouvoir personnel », *Cahiers du communisme,* 38 (5), mai 1962 : 15-42.

(60) Jabin (A.) — « L'U.N.R. a-t-elle une doctrine ? » *Revue socialiste,* 155, juillet 1962 : 172-193.

(61) Rémond (René) — « L'énigme de l'U.N.R. », *Esprit,* 31 (2), février 1963 : 307-319.

(62) Lavau (Georges) — « L'U.N.R.-U.D.T. au lendemain de sa victoire », *Revue française de science politique,* 13 (2), juin 1963 : 433-443 (Les forces politiques en France).

(63) Mallet (Serge) — « Le deuxième âge du gaullisme », *Esprit*, 31 (6), juin 1963 : 1041-1056.

(64) Charlot (J.) — « Note sur les dirigeants de l'U.N.R. », Association française de science politique. Table ronde, 15-16 nov. 1963 : *La classe dirigeante : mythe ou réalité ?* 2 (11), 5 p. multigr.

(65) Charlot (J.) — « Les troisièmes assises nationales de l'U.N.R.-U.D.T. (Nice, 22-24 novembre 1963) », *Revue française de science politique*, 14 (1), fév. 1964 : 86-94 (Les forces politiques en France).

(66) Viansson-Ponté (P.) — « Ceux qui ont l'oreille du Général », *Réalités*, 232, mai 1965 : 64-67.

b) Travaux inédits

(67) Terrier (Michel) — *Le Rassemblement du peuple français dans la tradition politique française*, Dir. F. Goguel, 1952, in-4°, II-149 p. dactylogr., bibliogr.

(68) Cohen-Jonathan (Gérard) — *L'Union pour la nouvelle République*. Sa structure (D.E.S. science politique), Paris, Droit, 1959, Dir. M. Duverger, 27 cm, 170 p. multigr.

(69) Lambrozo (Jean-Pierre) — *L'Union démocratique du travail* (D.E.S. science politique), Paris, Droit, 1960, Dir. M. Duverger, 27 cm, 55 p.

(70) Lecoq (Alain) — *Les assises de l'U.N.R. à Bordeaux* (Mémoire Bordeaux), I.E.P., 1960, Dir. M. Mabileau.

(71) Bulcourt (J.-G.) — *L'Union pour la nouvelle République (U.N.R.) en Gironde* (D.E.S. droit public), Bordeaux, Droit, 1960, Dir. M. Mabileau, 27 cm, 117 p. dactyl.

(72) Buchaillard (Pierre), Contat (Bernard) — *L'Union pour la nouvelle République dans la Seine (novembre 1958, décembre 1960)* (Mémoire), Paris, I.E.P., 1961, Dir. J. Touchard, 27 cm, 193 p. multigr., pl., tabl., bibliogr.

(73) Cahen (Bernard) — *Les gaullistes de gauche (1958-1962)* (D.E.S. science politique), Paris, Droit, 1962, Dir. C.-A. Colliard, 27 cm, 137 p., multigr., bibliogr.

(74) Carrez (Jean-François), Wiltzer (Pierre-André) — *Le gaullisme de gauche* (Mémoire), Paris, I.E.P., 1962, Dir. J. Touchard, 27 cm, 280 p.

(75) Beurnier-Escalière (Rose) — *L'U.N.R. et la Seine-et-Marne* (Mémoire D.E.S. science politique), Paris, Droit, 1964, Dir. M. Duverger, 218 p.

(76) Galpérine (Claude) — *Le Centre d'information civique* (Mémoire D.E.S. science politique), Paris, Droit, 1964, Dir. M. Duverger, 123 p.

(77) Brunois (Richard) — *Le groupe pour l'Unité de la République et ses séquelles* (D.E.S. science politique), Paris, Droit, 1962, Dir. C.-A. Colliard, 111 p.

c) Témoignages

(78) Gaulle (Charles de) — *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, in-8°.
Tome I, L'Appel, 1940-1942 (1954), 683 p.
Tome II, L'Unité, 1942-1944 (1956), 715 p.
Tome III, Le Salut, 1944-1946 (1959), 656 p.

(79) *La France sera la France. Ce que veut Charles de Gaulle* (Rassemblement du peuple français), 1951, 358 p.

(80) Capitant (René) — « Nation et démocratie », *Esprit*, mars 1955 : 371-375, Essai, Préface de René Capitant.

(81) Vallon (Louis) — *L'histoire s'avance masquée*, Essai, Préface de René Capitant, Paris, Julliard, 1957, in-12, 157 p.

(82) Triboulet (Raymond) — *Des vessies pour des lanternes* (Vire), Editions Lecuire, 1958, in-12, 71 p.

(83) Hamon (Léo) — *De Gaulle dans la République*, Préface de René Capitant, Paris, Plon, 1958, in-8°, 209 p. (Tribune libre, 37).

(84) Dronne (Raymond) — *La Révolution d'Alger*, Paris, Editions France Empire, 1958, in-12, 239 p.

(85) Debré (Michel) — *Refaire une démocratie, un Etat, un pouvoir*, Paris, Plon, 1958, in-8°, 81 p. (Tribune libre, 35).

(86) Debré (Michel) — « La nouvelle Constitution » (Discours du 27 août 1958 devant l'Assemblée générale du Conseil d'Etat), Tours, Impr. nouvelle, 1958, in-12, 24 p.

(87) Soustelle (Jacques) — « Une éclatante justification », *Voici pourquoi*, 22, 20 nov. 1958 : 12-13.

(88) Frey (Roger) — « L'U.N.R., sa victoire, son avenir » (Conférence prononcée par M. Roger Frey, secrétaire général de l'U.N.R., le vendredi 19 décembre 1958, au théâtre des Ambassadeurs, sous les auspices des conférences des Ambassadeurs), Paris, S.P.I., 20 p.

(89) Dauer (Jacques), Rodet (Michel) — *Le 13 mai sans complots*, Paris, La pensée moderne, 1959, in-12, 195 p.

(90) Tomasini (René) — « Sur le gaullisme », Causeries aux étudiants de l'université américaine de Stanford à Tours, le 7 août 1961 (S.l.n.d.), 21 cm, 24 p.

(91) Debré (Michel) — « Science politique et action politique » (Allocution prononcée à la séance d'ouverture du cinquième congrès mondial de science politique, le 26 septembre 1961), *Revue française de science politique*, 11 (4), déc. 1961 : 801-808.

(92) Marette (Jacques) — « L'U.N.R. et l'élection législative partielle du 9e arrondissement (4-11 juin 1961) », *Revue française de science politique*, XI (4), déc. 1961 : 819-840.

(93) Soustelle (Jacques) — *L'Espérance trahie* (1958-1961), Paris, Editions de l'Alma, 1962, 21 cm, 328 p.

(94) Michelet (Edmond) — *Le gaullisme passionnante aventure*, Fayard, 1962, 22 cm, 173 p.

(95) Dauer (Jacques), Rodet (Michel) — *Les orphelins du gaullisme*, Paris, Julliard, 1962, 255 p.

(96) Debré (Michel) — *Au service de la nation*. Essai d'un programme politique, Paris, Stock, 1963, in-12, 283 p.

(97) Frey (Roger) — « Une conception gaulliste de la France », *Tour d'horizon* 68, janv. 1964 : 21-32.

(98) « Le gaullisme », *Nouvelle frontière*, 5, janv. 1964 (n° spécial).

(99) Terrenoire (Louis) — *De Gaulle et l'Algérie*. Témoignage pour l'histoire, Paris, A. Fayard, 1964, in-12, 252 p.

(100) Soustelle (Jacques) — *Sur une route nouvelle*, Paris, Ed. du fuseau, 1964, in-8°, 315 p.

(101) Soustelle (Jacques) — *La page n'est pas tournée*, Paris, La Table ronde, 1965, 238 p.

(102) Debré (Michel) — *Jeunesse, quelle France te faut-il ?* Essai sur une politique nationale, Paris, Plon, 1965, 19 cm, 221 p.

III. PÉRIODIQUES U.N.R.-U.D.T.

(103) *Courrier de la nouvelle République* (*Le*), mensuel, n° 1, mars 1959, au n° 7, nov. 1959, in-4° (puis) nouvelle série : bi-mensuel, n° 1, 1er janv. 1960 (puis) hebdomadaire (à partir du n° 6, nouvelle série, 18 mars 1960 puis), bi-mensuel (à partir du n° 68, 1er nov. 1961 puis), mensuel (en juin 1962. En fait très irrégulier depuis que *La Nation* existe).

(104) *Nation* (*La*), quotidien, Paris, 1962 (nouvelle série) (n° 1, 5 mars) (42 x 58).

(105) *Notre République*, organe de l'Union démocratique du travail, Paris, 1959 (n° 1, 17 sept.) (irrégulier) (puis) organe de l'U.N.R.-U.D.T. (depuis le n° 66 24 déc. 1962), bi-mensuel (28 x 44) (puis) hebdomadaire (à compter du n° 70 du 22 fév. 1963).

(106) *Nouvelle frontière*, Paris, 1963 (n° 1, mai) (18 x 23), mensuel.

(107) *Courrier politique*, hebdomadaire destiné aux cadres du parti, Paris, 1959 (lettre n° 1, 16 mars), in-4° (ne paraît plus depuis nov. 1959).

(108) *U.N.R. Bulletin de presse*, bulletin sans périodicité fixe, Paris, 1959 (26 fév.), in-4° (ne paraît plus depuis nov. 1959).

(109) *Notes et documents*, bulletin mensuel des cadres de l'U.N.R.-U.D.T.

(110) *U.N.R.-U.D.T. — Informations rapides*, bulletin sans périodicité fixe, multigr.

(111) *Informations et documents parlementaires U.N.R.* (puis) *Informations et documents*, Assemblée nationale, Groupe U.N.R.-U.D.T., multigr., Paris, 1959 (n° 1, 9 fév.), hebdomadaire (puis) bi-hebdomadaire (à partir du n° 11, 14 mai 1959) (puis) mensuel (depuis le début de la 2e législature).

(112) *Espoir des jeunes* (*L'*), organe national mensuel des jeunes de l'U.N.R., Paris, U.N.R., 1959 (n° 1, mars) (cesse pratiquement de paraître en novembre 1959).

(113) *Progrès*, organe de la délégation nationale à la jeunesse U.N.R.-U.D.T. et de l'Action étudiante gaulliste, multigr., Paris, 1964 (n° 1, janv.).

(114) *Espoir des travailleurs* (L'), organe mensuel (en fait très irrégulier) d'action ouvrière et professionnelle de l'U.N.R., Paris, U.N.R., 1959 (n° 1, 15 octobre).

IV. DOCUMENTS PRIVÉS OU DEVENUS INTROUVABLES

(115) (Collection de) circulaires (du secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T., aux fédérations départementales), Paris, U.N.R.-U.D.T., 1958, à 1964, 27 cm, multigr.

(116) Convention républicaine — « Mémorandum » (s.l.n.d.), 27 cm, 10 p. dactyl.

(117) Union pour le salut et le renouveau de l'Algérie française — « Qu'est-ce que l'U.S.R.A.F. ? » Paris, 1955, 2 p. dactyl.

(118) U.S.R.A.F. — « Quelques personnalités ayant donné leur adhésion ... », liste (de 166 noms) au 25 mai 1956, 4 p. dactyl.

(119) Notes prises par un témoin au cours des réunions du comité central de l'U.N.R., 1958-1959 (s.p.), manuscrit.

(120) Chalandon (Albin) — Texte intégral du rapport (de politique économique) présenté ... au comité central de l'U.N.R., le 15 décembre 1958, 17 p. multigr.

(121) Résumé de la longue déclaration prononcée par Jacques Soustelle au comité central du 11 mars 1959, 3 p. dactyl.

(122) Assemblée nationale, Groupe de l'U.N.R., Confidentiel, projet de règlement intérieur de l'U.N.R. proposé par les parlementaires membres du groupe de travail présidé par le colonel Thomazo, 3 p. dactyl., 19 juin 1959.

(123) Igamies — Représentants au comité central, 18 juillet 1959, 2 p. multigr. (document établi à l'intention des membres du comité central, annotations manuscrites : nombre des adhérents pour chaque département).

(124) Delbecque (Léon) — Lettre confidentielle, le 23 octobre 1959, 11 p. multigr.

(125) Vidal (A.), Vialet (F.) — Projet pour un manifeste de l'U.N.R. (deuxième forme), Paris, le 1er mars 1961, 14 p. multigr. (accompagné d'une lettre d'envoi des auteurs, même date, 2 p. multigr.).

(126) Debré (Michel), Discours (au comité central, Orsay, le 2 juillet 1962, à huis clos), 13 p. multigr.

(127) Répartition par départements des mandats personnels et des mandats d'Union-mandats « adhérents » et mandats « élus » (pour les troisièmes assises nationales, Nice, novembre 1963), 3 p. multigr. (document établi à l'intention des membres du comité central. Mentionne par départements le nombre d'adhérents).

(128) Correspondance inédite entre responsables nationaux de l'U.N.R.-U.D.T., références données en note de bas de page chaque fois que possible.

ANNEXES

ÉTUDE MÉCANOGRAPHIQUE DES CADRES DE L'U.N.R.-U.D.T.
(méthode et sources)

I. Code mécanographique

Numéro d'ordre et sexe. — **col. 1, col. 2, col. 3, col. 4.**

Col. 1. Chiffre impair : homme.
Chiffre pair : femme.

Naissance.

Année. — **col. 5, col. 6.**

Lieu. — **col. 7, col. 8.**

- département : code I.N.S.E.E.
- outre-mer : col. 7 : 11.
- étranger : col. 7 : 12

Commission nationale d'arbitrage.

Rép. soc. — **col. 9.**

- 0 : n'en fait pas partie.
- 1 : membre.

U.N.R. — **col. 10.**

- 0 : n'en fait pas partie.
- 1 : président.
- 2 : membre de 1959 à 1965.
- 3 : membre de 1961 à 1965.
- 4 : membre depuis 1963.
- 5 : membre en 1959.
- 6 : membre en 1961.

Migrations politiques (de 1958 à 1962). — **col. 11.**

0 : fidèle au département.
1 : quitte Paris (vers la province ou l'outre-mer).
2 : monte à Paris (de province ou d'outre-mer).
3 : quitte l'outre-mer pour la province.
4 : change de département (autre que Seine), de pays d'outre-mer, quitte la province pour l'outre-mer.

Implantation politique en 1958. — **col. 12, col. 13.**

Départements et outre-mer : code ci-dessus (col. 7 et 8).

Implantation politique en 1962 : cf. col. 35 et 36.

Décorations (plus haute exclusivement). — **col. 14.**

0 : néant.
1 : compagnon de la libération.
8 : médaille de la résistance avec rosette.

2 : médaille de la Résistance.
9 : croix du combattant volontaire de la Résistance, médaille des services volontaires de la France libre.
3 : médaille militaire.
4 : croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945.
5 : croix de guerre 1939-1945.
6 : croix de guerre 1914-1918.
7 : médaille des évadés, croix du combattant volontaire, croix du combattant et autres décorations à titre militaire.

Résistance. **col. 15.**

0 : néant.
1 : France libre.
2 : résistance intérieure.
3 : France libre et résistance intérieure.
7 : France libre ou résistance intérieure.
4 : prisonnier 1939-1945.
5 : né en 1925 ou après : moins de 15 ans en 1940.
6 : né entre 1920 et 1924 : moins de 20 ans en 1940.

Groupes d'études spécialisées (Assemblée nationale 1964-1965). **col. 16.**

0 : néant.
1 : membre d'un bureau de G.E.S.
2 : co-auteur d'une ou plusieurs proposition (s) de loi reprise (s) par un G.E.S.
3 : membre d'une délégation envoyée par un G.E.S.
4 : participe à la discussion dans un ou plusieurs G.E.S.

Etudes supérieures : orientation. **col. 17.**

0 : néant.
1 : militaires.
2 : sciences (polytechnique inclus), école supérieure technique, écoles d'ingénieur, architecture.
3 : médecine, pharmacie et optique, vétérinaire.
4 : lettres, langues orientales.
5 : droit, sciences politiques, E.N.A.
6 : école supérieure économique, financière, commerciale.
7 : divers.

Premières armes politiques : orientation. **col. 18.**

0 : pas de renseignements.
1 : P.S.F.-croix de feu.
2 : Action française, extrême-droite.
3 : poujadisme.
4 : droite modérée, P.R.L.
5 : gaullisme.
6 : M.R.P., démocratie chrétienne.
7 : radicaux, U.D.S.R.
8 : socialisme.
9 : communisme.

Professions. — **col. 19.**

0 : sans et divers.
1 : haut fonctionnaire, professeur (enseignement supérieur et secondaire).
2 : fonctionnaire, instituteur.
3 : militaire de carrière, police.
4 : cadre et ingénieur : secteur public.
5 : industriel, administrateur de société.
6 : cadre et ingénieur : industrie privée.
7 : profession libérale.
8 : agriculteur (exploitant).
9 : employé : secteur privé.
11 : commerçant, artisan.
12. ouvrier, ouvrier agricole.

Premier portefeuille ministériel : époque. — **col. 20.**

0 : néant.
1 : III[e] République.
2 : de Gaulle (1944-1945).
3 : Gouin — Mayer (jusqu'au 8 janvier 1953 inclus).
4 : Laniel — Pflimlin (jusqu'au 10 mai 1958 inclus).
5 : de Gaulle (1958).
6 : Debré (1959-1962).
7 : Pompidou (avril 1962 - décembre 1965).

Plus haute responsabilité ministérielle. — **col. 21** (de Gaulle 1944-1945). **col. 22** (1946-1958). **col. 23** (de Gaulle 1958).

0 : néant.
1 : Premier ministre, ministre d'Etat, vice-président du Conseil.
2 : grand ministère : Finances, Intérieur, Affaires étrangères, Défense, garde des Sceaux.
3 : ministre.
4 : secrétaire d'Etat.
5 : sous-secrétaire d'Etat.

col. 24 (Debré) **col. 25** (Pompidou)

Participation gouvernementale et fidélité gaulliste. — **col. 26.**

0 : n'a été ni ministre ni membre d'un cabinet.
1 : n'a été ministre qu'en période gaulliste (1944-1945 ; depuis 1958).
2 : a été ministre entre janvier 1946 et mai 1958.
3 : n'a fait partie d'un cabinet ministériel qu'en période gaulliste (1944-1945 ; depuis 1958).
4 : a fait partie d'un cabinet entre janvier 1946 et mai 1958.

Premier cabinet ministériel ou présidentiel : époque. — **col. 27.**

0 : néant.
1 : III[e] République.
2 : de Gaulle (1944-1945).
3 : Gouin à Mayer (jusqu'au 8 janvier 1953 inclus).
4 : Laniel à Pflimlin (jusqu'au 10 mai 1958 inclus).

5 : de Gaulle (1958).
6 : Debré (1959-1962).
7 : Pompidou (avril 1962 - décembre 1965).

Premier cabinet ministériel ou présidentiel : tendance du ministre ou président protecteur. **col. 28.**

0 : divers.
1 : extrême-gauche.
2 : socialiste.
3 : radical, centre-gauche.
4 : démocratie chrétienne, M.R.P.
5 : gaulliste.
6 : droite modérée.
7 : républicain dépendant (Giscard d'Estaing : 1962-1965).

Plus haute responsabilité de cabinet. **col. 29** (de Gaulle 1944-1945). **col. 30** (1946-1958). **col. 31** (de Gaulle 1958).

0 : néant.
1 : directeur.
2 : directeur-adjoint. **col. 32** (Debré 1959-1962) **col. 33** (Pompidou 1962-1965)
3 : chef.
4 : chef-adjoint.
5 : conseiller technique.
6 : chef de secrétariat.
7 : chargé de mission.
8 : attaché.
9 : autre poste.

Premier mandat parlementaire : époque. **col. 34.**

0 : néant.
1 : III[e] République.
2 : Consultative.
3 : Première Constituante.
4 : Deuxième Constituante.
5 : IV[e] République : nov. 1946 - mai 1951.
6 : IV[e] République : juin 1951 - déc. 1955.
7 : IV[e] République : janv. 1956 - mai 1958.
8 : V[e] République : nov. 1958 - oct. 1962.
9 : V[e] République : nov. 1962 - déc. 1965.

Implantation politique en 1962. **col. 35, col. 36.**

Départements et outre-mer : cf. code, col. 7 et col. 8.
99 : dissident.
(Implantation en 1958 : col. 12 et 13).

Implantation locale : municipales 1959 et 1965. **col. 37.**

0 : néant.
1 : secteurs Paris, Lyon, Marseille, villes de plus de 30 000 hab., préfecture : maire sortant, tête de liste en 1965 : réélu.
2 : idem : tête de liste en 1965 : élu.
3 : idem : maire sortant, tête de liste en 1965 : battu.
4 : idem : tête de liste en 1965 : battu.

5 : idem : réélu ou élu en 1965 (tête de liste exclu).
6 : idem : battu en 1965 (tête de liste exclu).
7 : ville de 10 000 à 30 000 hab. : maire sortant, tête de liste en 1965 : réélu.
8 : idem : tête de liste en 1965 : élu.
9 : idem : maire sortant, tête de liste en 1965 : battu.
11 : idem : tête de liste en 1965 : battu.
12 : élu ou réélu dans une ville de moins de 10 000 hab. (non systématique).

Implantation : C.O.D.E.R. et District de Paris. **col. 38.**

0 : néant.
1 : C.O.D.E.R. : personnalité qualifiée, nommée par arrêté du Premier ministre.
2 : C.O.D.E.R. : représentant des collectivités locales, élu par les conseils généraux : conseillers généraux.
3 : C.O.D.E.R. : représentant des collectivités locales, élu par les conseils généraux : maires.
4 : C.O.D.E.R. : représentant des catégories socio-professionnelles, élu par ses pairs : agriculture.
5 : C.O.D.E.R. : représentant des catégories socio-professionnelles, élu par ses pairs : artisanat.
6 : C.O.D.E.R. : représentant des catégories socio-professionnelles, élu par ses pairs : patronat.
7 : C.O.D.E.R. : représentant des catégories socio-professionnelles, élu par ses pairs : salariat.
8 : District de Paris.

Fidélité au gaullisme. **col. 39.**

0 : dissident rentré au bercail.
1 : étiquette gaulliste depuis 1947.
2 : étiquette gaulliste depuis 1956.
3 : étiquette gaulliste depuis 1958.
4 : étiquette gaulliste depuis 1962.
5 : dissident U.N.R. 1958-1959 (1 avant dissidence).
6 : dissident U.N.R. 1958-1959 (2 avant dissidence).
7 : dissident U.N.R. 1958-1959 (3 avant dissidence).
8 : dissident U.N.R. 1960-1962 (1 avant dissidence).
9 : dissident U.N.R. 1960-1962 (2 avant dissidence).
11 : dissident U.N.R. 1960-1962 (3 avant dissidence).
12 : dissident U.N.R. 1963.

Assemblée consultative provisoire. — **col. 40.**

0 : n'en fait pas partie.
1 : membre de l'Assemblée consultative provisoire.

Première et deuxième Constituantes. — **col. 41.**

0 : n'en fait pas partie.
1 : membre des deux Constituantes.
2 : membre 1re, battu 2e Constituante.
3 : membre 1re, pas candidat 2e Constituante.
4 : membre 2e Constituante.
5 : battu 2e Constituante.
6 : battu 1re, pas candidat 2e Constituante.

IVe et Ve Républiques : mandats parlementaires.

0 : ni candidat, ni suppléant.
1 : élu Assemblée nationale.
2 : battu Assemblée nationale.
3 : battu Assemblée nationale, élu Conseil de la République ou Sénat.
4 : élu Conseil de la République ou Sénat.
5 : battu Conseil de la République ou Sénat.
6 : membre du Conseil économique et social.
7 : membre de l'Assemblée de l'Union française.
8 : battu à l'Assemblée nationale et battu au Conseil de la République.
9 : battu à l'Assemblée nationale mais élu lors d'une partielle.
11 : dissident.
12 : suppléant devenu député.

col. 42 (IVe, 1re législ.).
col. 43 (2e législ.).
col. 44 (3e législ.).
col. 45 (Ve, 1re législ.).
col. 46 (2e législ.).

Plus haute responsabilité : bureau du groupe (A.N., C.R. ou Sénat).

0 : aucune responsabilité.
1 : président.
2 : vice-président.
3 : secrétaire.
4 : trésorier.
5 : membre.
6 : membre de droit.

col. 47 (A.N. 1947-1953).
col. 48 (A.N. 1954-1958).
col. 49 (A.N. 1958-1962).
col. 50 (A.N. 1962-1965).
col. 51 (C.R. 1947-1953).
col. 52 (C.R. 1954-1959).
col. 53 (Sénat 1959-1965).

Plus haute responsabilité : bureau du groupe du C.E.S. depuis 1959. — **col. 54.**

0 : aucune responsabilité.
1 : président.
2 : membre.

Plus haute responsabilité : bureau et commissions (A.N., C.R. ou Sénat).

0 : aucune responsabilité.
1 : président ou vice-président.
2 : questeur.
3 : secrétaire.
4 : président ou vice-président de commission.
5 : secrétaire de commission.
6 : rapporteur général.
7 : responsable politique de commission.

col. 55 (A.N. 1947-1953).
col. 56 (A.N. 1954-1958).
col. 57 (A.N. 1958-1962).
col. 58 (A.N. 1962-1965).
col. 59 (C.R. 1947-1953).
col. 60 (C.R. 1954-1959).
col. 61 (Sénat 1959-1965).

Plus haute responsabilité : commission politique, comité central.

0 : aucune responsabilité.
1 : membre de droit de la commission politique (C.P.).
2 : parlementaire élu à la C.P.
3 : non-parlementaire élu à la C.P.
4 : coopté C.P. au titre de l'U.D.T.
5 : membre de droit du comité central (C.C.).
6 : parlementaire élu au C.C.
7 : non-parlementaire élu au C.C.
8 : parlementaire coopté au C.C.
9 : non-parlementaire coopté au C.C.
11 : parlementaire battu au C.C.
12 : non-parlementaire battu au C.C.

col. 62 (1958-oct. 1959).
col. 63 (nov. 1959-fév. 1961).
col. 64 (mars 1961-oct. 1963).
col. 65 (nov. 1963-déc. 1965).

Plus haute responsabilité au secrétariat national.

0 : aucune responsabilité.
1 : secrétaire général, secrétaire général du conseil national et des assises.
2 : secrétaire général adjoint, chef d'un service.
3 : responsable d'une question en dehors de tout service.
4 : employé dans un service non administratif.
5 : chargé de mission, secrétaire régional.
6 : chef adjoint d'un service.

col. 66 (1958-oct. 1959).
col. 67 (nov. 1958-fév. 1961).
col. 68 (mars 1961-nov. 1962).
col. 69 (déc. 1962-déc. 1965).

Conseil national.

0 : n'en fait pas partie.
1 : membre de droit : au titre de la commission politique ou du comité central.
2 : membre de droit : parlementaire au titre de la commission politique ou du comité central.
3 : membre de droit : président ou secrétaire de fédération au titre de la commission politique ou du comité central.
4 : membre de droit : parlementaire.
5 : membre de droit : parlementaire et président de fédération.
6 : membre de droit : parlementaire et secrétaire de fédération.
7 : membre de droit : président de fédération.
8 : membre de droit : secrétaire de fédération.
9 : membre de droit : parlementaire, secrétaire de fédération, au titre de la commission politique ou du comité central.
11 : membre élu.
12 : membre coopté.

col. 70 (oct. 1960).
col. 71 (déc. 1961).
col. 72 (mai 1963).
col. 73 (1964).

Assises nationales : responsabilité la plus haute.

0 : aucun rôle d'importance.
1 : président de commission, rapporteur général 1959 et 1961.
2 : président de commission, rapporteur général ou rapporteur 1959 et 1961.
3 : président de commission, rapporteur général 1959 ou 1961.

col. 74 (Bordeaux 1959 et Strasbourg 1961).
col. 75 (Nice 1963).

4 : rapporteur 1959 et 1961.
5 : rapporteur ou orateur en séance plénière 1959 et 1961.
6 : rapporteur 1959 ou 1961.
7 : orateur en séance plénière 1959 et 1961.
8 : orateur en séance plénière 1959 ou 1961 ; président de commission ou rapporteur général à l'autre.
9 : orateur en séance plénière 1959 ou 1961.
0 : aucun rôle d'importance.
1 : président de commission.
2 : rapporteur.
3 : orateur en séance plénière.

Conseils nationaux : responsabilité la plus haute. — **col. 76.**

0 : aucun rôle d'importance.
1 : membre du bureau du conseil national, président de commission, orateur dont le discours a été publié intégralement.
2 : rapporteur, vice-président de commission.
3 : orateur en séance plénière.
4 : secrétaire de cercle d'étude.

Assises et conseils nationaux R.P.F. et rép. soc. — **col. 77.**

0 : aucun rôle d'importance.
1 : plusieurs fois rapporteur ou orateur en séance plénière à des assises du R.P.F.
2 : une fois rapporteur ou orateur en séance plénière à des assises du R.P.F.
3 : plusieurs fois rapporteur ou orateur en séance plénière à un conseil national du R.P.F.
4 : une fois rapporteur ou orateur en séance plénière à un conseil national du R.P.F.
5 : jamais rapporteur ou orateur en séance plénière au R.P.F. mais l'a été à des assises des rép. soc.

Plus haute responsabilité au R.P.F. et aux rép. soc. — **col. 78** (R.P.F.) **col. 79** (rép. soc.)

0 : n'appartenait pas au mouvement.
1 : membre du comité éxécutif, conseil de direction ou comité directeur.
2 : membre du secrétariat national, y compris chargés de mission, délégués régionaux et secrétaires administratifs du groupe.
3 : conseiller national, membre du comité national, parlementaire.
4 : délégué ou secrétaire départemental, trésorier départemental, président départemental.
5 : membres du comité départemental, élus cantonaux et municipaux.
6 : divers (adhérents, militants ...) (chaque fois que possible).

Appartenance à divers mouvements gaullistes. 0 : aucun. 1 : Union gaulliste : 1946. 2 : U.S.R.A.F. 3 : Convention républicaine. 4 : Comité de salut public. 5 : M.P.C. 6 : C.R.R. et U.D.T. 7 : Association nationale de soutien du général de Gaulle. 8 : S.A.C. 9 : divers autres.	**col. 80** (plusieurs perforations possibles).

II. Sources

A) Enquête par questionnaire auprès des responsables départementaux

Le questionnaire biographique ci-contre a été adressé, sous couvert de la Fondation nationale des sciences politiques, le 24 mai 1965, aux secrétaires départementaux des formations politiques suivantes :

— Centre national des indépendants et paysans ;
— Mouvement républicain populaire ;
— Parti républicain radical et radical-socialiste ;
— Parti socialiste (S.F.I.O.) ;
— Union pour la nouvelle République-Union démocratique du travail.

Une enveloppe timbrée était jointe pour la réponse. Une lettre de rappel a été envoyée le 12 juillet 1965.

En ce qui concerne l'U.N.R.-U.D.T. nous disposions de quatre listes de noms et adresses :

(1) Conseil national — Liste des conseillers nationaux (parlementaires, présidents et secrétaires généraux de fédérations, conseillers élus par les unions départementales). Session des 22 et 23 octobre 1960. Paris, secrétariat général du conseil national, 1960 (21 cm × 27 cm), 54 p. multigr.
(2) Conseil national — Liste des conseillers nationaux (décembre 1961). Paris, secrétariat général du conseil national, 1961 (15 cm × 22 cm), 32 p.
(3) Secrétariat général de l'U.N.R.-U.D.T. — Secrétaires départementaux. Paris, avril 1963 (21 cm × 27 cm), 7 p. multigr.
(4) Secrétariat général de l'U.N.R.-U.D.T. — Secrétaires départementaux. Paris, 14 janvier 1964 (avec mise à jour en octobre 1964) (21 cm × 27 cm), 7 p. multigr.

Il a été envoyé, pour chaque parti sauf l'U.N.R.-U.D.T., quatre-vingt-dix questionnaires environ touchant les secrétaires départementaux en fonction au moment de l'enquête (mai-juillet 1965). Les réponses reçues sont en moyenne légèrement supérieures à la moitié des responsables sollicités. Elles fourniront la matière d'une

QUESTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

Département : .....
1. NOM : .....
2. Prénoms : .....
3. Naissance : date : .....
lieu : .....
4. Décorations : .....
5. Passé militaire (1914-1918, 1939-1945, résistance, F.F.L., T.O.E.) : .....
.....
6. Etudes et diplômes : .....
7. Profession : .....
8. Responsabilités et mandats politiques actuels : .....
9. Principales étapes (responsabilités locales et nationales, candidatures aux élections, etc. ...) de votre vie civique et politique : .....
.....
10. Quand et comment êtes-vous venu à l'action politique ? Quand êtes-vous entré dans le mouvement où vous militez actuellement ? .....
.....
11. Pourquoi faites-vous de l'action politique ? .....
.....

étude comparative ultérieure. En ce qui concerne l'U.N.R.-U.D.T. nous avons touché non seulement les secrétaires fédéraux en fonction mais, dans la mesure du possible, leurs prédécesseurs ainsi qu'un certain nombre d'autres cadres locaux tels les candidats malheureux aux élections législatives de 1958 et 1962. Soit, au total, deux cent neuf questionnaires dont quatre-vingt-dix-huit — soit 47 % — nous ont été retournés, dûment remplis par les intéressés. Plus la liste des responsables sollicités est ancienne, moins les réponses sont nombreuses. Elles représentent par contre 55 % des secrétaires fédéraux U.N.R.-U.D.T. en fonction au moment de l'enquête. Le nombre des non-réponses est plutôt inférieur à ce qu'on peut craindre dans ce genre d'enquête. Son influence sur la signification de l'étude mécanographique des cadres de l'U.N.R.-U.D.T. est limitée par le fait que ce questionnaire ne constituait qu'une source d'information parmi bien d'autres.

B) Archives des formations politiques gaullistes successives

1° Rassemblement du peuple français

M. Jacques Foccart, secrétaire général du Rassemblement du peuple français, a bien voulu nous ouvrir les archives de ce mouvement qui, rappelons-le, n'a jamais été dissous. Mme Rocafulle nous a aimablement guidé dans ces recherches d'archives.

2° Centre national des républicains sociaux

Nous devons à l'obligeance de Marie-France Chevrillon, qui achève une thèse de troisième cycle sur le Centre national des républicains sociaux, d'avoir pu utiliser diverses pièces d'archives.

3° Union pour la nouvelle république - union démocratique du travail

M. Bernard Le Calloc'h au Centre national, M. François Chrétien, Mme Braun et Mlle Gandy, au groupe U.N.R.-U.D.T. de l'Assemblée nationale, nous ont apporté une aide très précieuse pour compléter notre documentation concernant les cadres de l'U.N.R.-U.D.T.

C) Ouvrages de référence divers

Outre *Le Monde* et divers autres quotidiens que nous avons dépouillés systématiquement au lendemain des consultations électorales depuis 1958, nous avons également dépouillé :

(1) *Who's who in France.* Recueil de notices biographiques par Jacques Lafitte et Stephen Taylor (puis) dictionnaire biographique. Paris, J. Lafitte, 22 cm.

(2) Service de documentation. *L'Assemblée nationale.* Société générale de presse et d'éditions. Agence de presse. Paris (mise à jour continue) (2 tomes).

(3) *Ibid., Le Sénat.*

(4) *Ibid., Les cabinets ministériels* (2 tomes).

(5) Assemblée nationale. *Notices et portraits.* Paris. Impr. de l'Assemblée nationale, 13 cm, portr. (communément désigné sous le nom de « trombinoscope ». Depuis 1945, pour chaque renouvellement de l'Assemblée).

(6) Conseil de la République. *Notices et portraits.* Paris, Impr. du Conseil de la République, in-12 (Secrétariat général de la questure) (mai 1947, février 1949, 1952 et juillet 1955).

(7) Sénat. *Notices et portraits.* Paris, Impr. du Sénat, in-12 (1959-1963).

(8) Assemblée de l'Union française. *Notices et portraits.* Versailles, Impr. de l'Assemblée de l'Union française, in-12 (1954, seule édition parue).

(9) Assemblée nationale. *Feuilleton.* Paris, Impr. de l'Assemblée nationale (composition du bureau de l'Assemblée nationale, des bureaux de commissions permanentes et des groupes parlementaires).

(10) Sénat. *Groupes et commissions.* Paris, Impr. des Journaux officiels, 21 cm.

(11) *Recueil des textes authentiques des programmes et engagements électoraux des députés proclamés élus* ... Paris, Impr. de l'Assemblée nationale, in-4°, (communément désigné sous le nom de « Barodet ». Pour 1958 et 1962 nous

avons pu consulter également les professions de foi des candidats gaullistes qui avaient été battus, grâce à l'obligeance de MM. Alain Lancelot et Jean Ranger).

(12) *Liste des candidats aux élections générales (puis) législatives.* Paris, 31 (puis) 27 cm (Ministère de l'intérieur. Bureau des affaires politiques (puis) bureau des élections (puis) Ministère de l'intérieur. Service des affaires politiques) (depuis le 21 octobre 1945. On y trouve en particulier la profession déclarée des candidats).

(13) *Elections et référendum des 21 octobre 1945 et 2 juin 1946.* Résultats par département et par canton (France métropolitaine et France d'outre-mer). Avec une étude statistique du collège électoral français et de ses représentations aux deux assemblées constituantes, par Raoul Husson. Paris, « Le monde » 1946, XLIV-299 p.

(14) *Elections et référendum des 13 octobre, 10 et 24 novembre et 8 décembre 1946.* Résultats par département et par canton (France métropolitaine et France d'outre-mer). Paris, « Le monde », 1947, LII-295 p.

(15) *Elections (Les) législatives du 17 juin 1951.* Paris, La Documentation française, 1953, 452 p. (Ministère de l'intérieur).

(16) *Elections (Les) législatives de 2 janvier 1956.* Paris, La Documentation française, 1957, 504 p. (Ministère de l'intérieur).

(17) *Elections (Les) législatives.* Métropole - départements d'outre-mer 23 et 30 novembre 1958. Algérie : 30 novembre 1958 ... Paris, La Documentation française, 1960, 27 cm, 1103 p., tabl. (Ministère de l'intérieur).

(18) *Elections (Les) législatives.* Métropole - départements d'outre-mer. 18 et 25 novembre 1962. Territoires d'outre-mer : 18 novembre et 2 décembre 1962. Paris Impr. nationale, Direction de la documentation 1963, 27 cm, 1133 p., tabl. (Ministère de l'intérieur).

ÉTUDE DE LA FORMATION DU « CERCLE INTÉRIEUR » GAULLISTE

En mars 1965 nous avons mis au point le questionnaire suivant :

FONDATION NATIONALE
des
SCIENCES POLITIQUES

Paris, .

Jean CHARLOT
Attaché de recherches

27, rue Saint-Guillaume
PARIS (VII[e])

Plusieurs années de recherches sur le gaullisme — le R.P.F. d'abord, puis l'U.N.R. — et les témoignages recueillis nous ont convaincu du rôle et de la force des liens d'amitié, forgés tout au long de l'histoire du gaullisme, dans la cohésion et l'unité des gaullistes. Nous aimerions, avec la collaboration des principaux personnages de cette histoire, reconstituer la formation de ce réseau d'amitiés. Le questionnaire ci-dessous y est destiné. Il nous apparaît clairement qu'il repose sur un double postulat : que les hautes personnalités qui y sont citées auront la possibilité de prendre le temps d'y répondre, qu'elles voudront bien ne pas y voir une curiosité déplacée, mais simplement le souci de mieux comprendre et, partant, de mieux expliquer le gaullisme en 1965. Que celles qui voudront bien nous apporter leur haute collaboration en soient, dès maintenant, très profondément remerciées.

Pouvez-vous préciser quand et comment vous avez fait la connaissance du général de Gaulle et de ses compagnons ou anciens compagnons dont les noms suivent :

Nom	Date approximative	Circonstances de la première rencontre
.....		
.....		
.....		
.....		

Suivaient, dans l'ordre alphabétique, après celui du général de Gaulle, les noms de quarante-six hautes personnalités : ministres, anciens ministres, présidents ou anciens présidents des groupes parlementaires de l'U.N.R.-U.D.T., secrétaire général ou anciens secrétaires généraux du mouvement, plus quelques autres connues pour avoir une influence certaine dans les milieux gaullistes. Nous n'avons exclu de cette liste ni les gaullistes qui ne font pas partie de l'U.N.R.-U.D.T., ni même ceux qui l'ont quittée. On été ainsi retenus les noms de MM. Jacques Baumel, Maurice Bayrou, Jean Bertaud, Michel Maurice-Bokanowski, Robert Boulin, Amédée Bouquerel, Yvon Bourges, René Capitant, Pierre Carous, Jacques Chaban-Delmas, Albin Chalandon, Bernard Cornut-Gentille, Michel Debré, Léon Delbecque, Pierre Dumas, Roger Dusseaulx, Jacques Foccart, Christian Fouchet, Jean Foyer, Roger Frey, Gilbert Grandval, Olivier Guichard, Michel Habib-Deloncle, Maurice Herzog, Marc Jacquet, Pierre Lefranc, Christian de La Malène, André Malraux, Jacques Marette, Jacques Maziol, Edmond Michelet, François Missoffe, Geoffroy de Montalembert, Jean-Paul Palewski, Gaston Palewski, Alain Peyrefitte, Georges Pompidou, Henry Rey, Jacques Richard, Jean Sainteny, Raymond Schmittlein, Jacques Soustelle, Louis Terrenoire, René Tomasini, Raymond Triboulet et Louis Vallon, sans compter le général de Gaulle.

Les questionnaires ont été remis à chacune de ces personnalités à l'issue de l'entretien que nous avions sollicité d'elles quand cet entretien nous a été accordé (cf. liste ci-après). Dans le cas contraire le questionnaire a été envoyé par la poste. Une lettre de rappel a été adressée en cas de non-réponse.

Au total nous avons obtenu vingt et un témoignages sur les quarante-six sollicités. MM. René Capitant, Albin Chalandon, Pierre Lefranc et Georges Pompidou nous ont accordé le leur sur-le-champ et oralement, ainsi que MM. Yvon Bourges et Bernard Cornut-Gentille, qui n'ont fourni que quelques renseignements, très incomplets. MM. Amédée Bouquerel, Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré, Pierre Dumas, Roger Dusseaulx, Jacques Foccart, Maurice Herzog, Christian de La Malène, Jacques Marette, Jacques Maziol, Edmond Michelet, Jean-Paul Palewski, Raymond Triboulet et Louis Vallon ont bien voulu remplir eux-mêmes le questionnaire, ainsi que, mais très incomplètement, M. René Tomasini.

ENTRETIENS

Les personnalités dont les noms suivent nous ont accordé un ou plusieurs entretiens. Qu'elles veuillent bien accepter l'expression de notre respectueuse gratitude.

Ministres et anciens ministres :

MM. Georges Pompidou	27 avril	1965
Michel Debré	20 janvier	1965
Jacques Chaban-Delmas	9 juin	1965
MM. Yvon Bourges	13 mai	1965
René Capitant	2 juillet	1965
Jean Charbonnel	8 juin	1965
Bernard Cornut-Gentille	26 mars	1965
Pierre Dumas	1er avril	1965
Jean Foyer	23 juin	1965
Roger Frey	22 janvier	1965
Michel Habib-Deloncle	11 février	1965
Christian de la Malène	17 mai	1965
Jacques Marette	6 février	1965
Jacques Maziol	1er avril	1965
Edmond Michelet	15 janvier et 23 mars	1965
Gaston Palewski	23 mars	1965
Alain Peyrefitte	9 avril	1965
Alexandre Sanguinetti	7 mai	1965
Raymond Schmittlein	26 mai	1965
Louis Terrenoire	17 décembre et 8 février	1964 1965
Raymond Triboulet	24 février	1965

Autres personnalités :

MM. Jean-Christian Barbé	5 février	1965
Jacques Baumel	octobre	1963
Jean Bertaud	4 juin	1965
Michel Boscher	11 juin	1965
Bernard Cahen	novembre	1963
Pierre Carous	17 mars	1965
Albin Chalandon	20 mai	1965
Le colonel Darcy	21 novembre	1965
Raymond Dronne	8 septembre	1965
Mme Marie-Madeleine Fourcade	9 juin	1965
MM. Léo Hamon	15 juillet	1965
Pierre Lefranc	15 avril	1965
Joël Le Theule	décembre	1964
Geoffroy de Montalembert	22 juin	1965
Jean-Paul Palewski	24 mars	1965
Robert Poujade	novembre	1964
Jean-Michel Royer	décembre	1962
René Tomasini	30 mars	1965
Louis Vallon	27 avril	1965
Jacques P. Vendroux	15 juin	1965

Certaines personnalités nous ont reçu mais nous ont demandé de ne pas citer leur nom. Nous avons vu à de nombreuses reprises divers responsables U.N.R.-U.D.T. du centre national et du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale, notamment Mmes Braun, Elzière, Guézennec, Mlle Gandy, MM. Chrétien, Elzière et Le Calloc'h.

Nous avons fait une enquête dans cinq fédérations départementales et y avons trouvé la plus complète coopération des secrétaires départementaux et autres responsables locaux. Nous avons assisté, comme observateur, au conseil national d'Asnières en mai 1963 et aux troisièmes assises nationales, à Nice, en novembre 1963, ainsi qu'à diverses réunions de cadres régionaux.

Le colonel Blary, de l'Association nationale des médaillés de la résistance française, a bien voulu nous conseiller sur les problèmes de décorations et de faits de résistance.

STATUTS DE L'U.N.R.-U.D.T.

Statuts mis à jour après modifications apportées par le conseil national d'Asnières (mai 1963)

Titre I : STRUCTURES DU MOUVEMENT

Art. 1. Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une association dénommée UNION POUR LA NOUVELLE REPUBLIQUE — UNION DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL. Le siège central du Mouvement est à Paris.

Art. 2. Les buts définis par la déclaration de l'U.N.R.-U.D.T. constituent la charte du Mouvement. Tous les adhérents s'engagent à les accepter.

Art. 3. Sont adhérents tous ceux qui acceptent les buts, les statuts, le règlement intérieur du Mouvement et qui sont titulaires de la carte délivrée par le comité central.

Art. 4. L'adhésion au Mouvement est exclusive de toute adhésion à une autre formation politique.

Art. 5. Le Mouvement est divisé en unions départementales. Chaque union départementale est formée des unions de circonscriptions législatives, elles-mêmes composées des sections de base constituées à l'échelon de la commune ou de la fraction de commune, du canton ou de la fraction de canton.

Art. 6. Le Mouvement est dirigé par les instances nationales suivantes :
— les assises nationales ;
— le conseil national ;
— le comité central, assisté de la commission nationale des conflits et de la commission financière ;
— la commission politique.
Il est administré par le secrétaire général.

Titre II : ADHESIONS

Art. 7. Toute demande d'adhésion est présentée par la section de base, qui la transmet au comité départemental. Si elle est repoussée par la section de base, l'intéressé peut faire appel devant le comité départemental. Si elle est repoussée par le comité départemental, l'intéressé peut faire appel devant la commission nationale des conflits. Celle-ci doit statuer dans le délai d'un mois et sa décision n'est susceptible d'aucun nouveau recours.

Art. 8. La décision, par laquelle le comité départemental accepte une adhésion, peut également être frappée d'appel devant la commission nationale des conflits par le parlementaire de la circonscription, par le secrétaire général du Mouvement ou par le secrétaire général de l'Union départementale. Les délais à observer sont les mêmes que ceux prévus à l'article 7.

Art. 9. Toute demande d'adhésion, présentée à une autre instance que le comité départemental, est considérée comme nulle. Cette nullité doit être immédiatement portée à la connaissance de l'intéressé.

Titre III : UNIONS DEPARTEMENTALES

Art. 10. Chaque union départementale fait parvenir au comité central, et à une date fixée par lui, la liste de ses membres, avec, en regard, la profession, la fonction au sein du Mouvement et le numéro de la carte.

Art. 11. Il ne peut exister plus d'une union départementale dans chaque département ou territoire. La reconnaissance de cette union départementale est prononcée par le comité central.
Le comité central peut dissoudre une union départementale, après avis de la commission nationale des conflits.

Art. 12. Chaque union départementale élabore dans le cadre des présents statuts et du règlement intérieur national, son règlement intérieur.
Elle élit un comité départemental qui la représente et qui élit lui-même son président et son bureau.
L'union départementale est dirigée par un secrétaire général départemental nommé par le secrétaire général du Mouvement après approbation du comité central.
Le secrétaire général départemental désigne, pour l'assister, des adjoints parmi lesquels le trésorier départemental, qui constituent avec lui le secrétariat exécutif de l'union départementale.
Le trésorier départemental est responsable des fonds dont il a la charge devant le trésorier national du Mouvement.
Les unions départementales désignent, selon les modalités fixées par leur règlement intérieur, leurs représentants au conseil national et leurs mandataires aux assises nationales.

Titre IV : **ASSISES NATIONALES**

Art. 13. Les assises nationales définissent l'action générale et l'orientation politique du Mouvement.

Art. 14. Tous les adhérents peuvent assister aux assises. Seuls les mandataires votent.

Art. 15. Chaque union départementale dispose d'un nombre de mandats fixé par le comité central, proportionnellement au nombre de ses adhérents.

Art. 15 bis. Le nombre des mandats attribués, en exécution de l'article 15 peut être réduit. Cette réduction, décidée par le comité central sortant, s'imposera alors à toutes les unions départementales. Elle résultera de la division du chiffre des mandats obtenus pour chaque union, conformément aux dispositions de l'article 15, par un chiffre fixe, le quotient se trouvant élevé à l'unité immédiatement supérieure en cas de reste.
Le comité central sortant déterminera ce diviseur.

Art. 16. Les membres du comité central sortant et du conseil national disposent d'un mandat personnel.

Art. 17. L'ordre du jour des séances des assises nationales est fixé par le comité central six semaines à l'avance. Les rapporteurs désignés par le comité central déposent leurs rapports un mois avant les assises ; ceux-ci sont diffusés immédiatement aux unions départementales.

Art. 18. Les décisions des assises sont prises à la majorité des mandats. Le vote par mandats est de règle si un secrétaire général d'union départementale ou dix porteurs de mandats personnels le demandent.

Art. 19. Les délégations de mandat d'Union ou personnel, à l'exception des mandats attribués aux Unions et aux membres du conseil national d'outre-mer, sont uniquement autorisées dans les cas d'insuffisance justifiée du nombre des mandataires d'une union départementale ou d'absence de ces mandataires, et seulement dans le cadre des unions départementales.
Chaque mandataire ne peut, toutefois, disposer au total de plus de 50 mandats, ce chiffre subissant la réduction prévue par l'article 15 bis, si cet article est appliqué.

Art. 20. Huit jours avant les assises, chaque union départementale communique la liste de ses mandataires au comité central, en vue de soumettre leur validation à la commission de contrôle des mandats. Les mandataires élus de chaque union départementale doivent obligatoirement appartenir à cette union.

Art. 21. Les assises nationales élisent :

1° 80 membres du comité central ;

2° la commission nationale des conflits ;

3° la commission de contrôle des mandats.

Art. 22. Les assises nationales se réunissent au moins une fois par an.

Titre V : **CONSEIL NATIONAL**

Art. 23. Le conseil national est chargé de veiller à l'application des décisions prises par les assises nationales.

Art. 24. Le conseil national est composé de commissions permanentes qui ont pour mission d'examiner les questions d'ordre politique, professionnel, social ou organique, qui peuvent se poser au Mouvement, dans le cadre des objectifs définis par les précédentes assises nationales.

Art. 24 bis. Le conseil national est composé :

A. des parlementaires (sénateurs, députés), ainsi que des membres du conseil économique et social, appartenant au Mouvement ;

B. des secrétaires généraux d'union départementale et des membres désignés par les unions départementales, leur nombre étant fixé par le comité central, proportionnellement au nombre d'adhérents de chaque union et de telle sorte que les représentations parlementaires et non parlementaires, au conseil national, soient égales ;

C. des présidents de comités départementaux. Dans le cas où le président d'un comité départemental siège déjà au conseil national à un autre titre, son remplaçant au conseil est désigné par le comité départemental sur proposition de l'intéressé ;

D. d'adhérents élus par lui, sur proposition du comité central, choisis en raison de leur personnalité et dans la proportion de un vingtième au moins du total de ses membres.

Art. 25. Le conseil national se réunit au moins deux fois par an, à la diligence du secrétaire général du Mouvement, du comité central ou de son propre secrétaire général.

Art. 26. L'ordre du jour est envoyé deux semaines à l'avance aux membres du conseil national.

Art. 27. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu à la demande d'au moins vingt unions départementales.

Art. 28. Le secrétaire général permanent du conseil national est désigné par le comité central et est appelé à y siéger avec voix consultative.

Art. 29. Les décisions du conseil national sont prises à la majorité relative.

Art. 30. Les décisions du conseil national ne sont valables que si le quorum d'un tiers de ses membres est atteint.

Art. 30 bis. Le conseil national détermine ses propres règles de fonctionnement.

Titre VI : **COMITE CENTRAL**

Art. 31. Le comité central est chargé d'assurer la direction du Mouvement, selon les directives définies par les assises nationales et par le conseil national. Il décide des investitures électorales et des désistements, sur proposition des unions départementales. Il prononce des sanctions disciplinaires, après avis de la commission nationale des conflits. Il prépare la réunion des assises et du conseil national.

Art. 32. Le comité central est composé :

A. des présidents d'assemblées parlementaires ; dans le cas où le président n'appartient pas au Mouvement, d'un vice-président pris dans l'ordre du tableau ;

B. des ministres et secrétaires d'Etat en exercice, appartenant au Mouvement ;

C. des présidents de groupe à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi que d'un représentant du conseil économique et social, désigné par les membres de cette Assemblée appartenant au Mouvement ;

D. des anciens secrétaires généraux, des anciens ministres et secrétaires d'Etat du Mouvement ;

E. de 30 membres parlementaires et de 50 membres non parlementaires, élus dans les conditions suivantes :

1° 50 membres non parlementaires élus par les assises nationales sur une liste de 100 candidats, constituée par régions ;

2° 30 membres parlementaires élus par les assises nationales sur une liste de 60 candidats, constituée par régions ;

F. de 2 membres des Jeunes de l'U.N.R.-U.D.T. à titre consultatif.

Quand le comité examine des questions particulières, il peut appeler à siéger avec lui, avec voix consultatives, les bureaux des groupes parlementaires et les présidents des commissions permanentes du conseil national.

Art. 32 bis. Sur proposition du secrétaire général du Mouvement, le comité central peut appeler à siéger avec lui des personnes choisies à raison de leur compétence ou de leurs titres.

Art. 33. Le comité central élit le secrétaire général et le trésorier général en son sein.

Art. 34. La commission politique, constituée au sein du comité central comprend :

A. des membres de droit :

— les ministres en exercice et les présidents d'assemblées appartenant au Mouvement ;

— les présidents de groupe U.N.R.-U.D.T. aux assemblées ;

— le secrétaire général, le trésorier général ;

— les anciens secrétaires généraux ;

— les anciens ministres et secrétaires d'Etat du Mouvement.

B. 16 membres élus par le comité central.

Art. 35. Le comité central élit dans son sein une commission de contrôle de la gestion financière.

Art. 36. Le comité central se réunit au moins une fois tous les deux mois, à la diligence du secrétaire général. Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Art. 37. Le comité central peut prononcer, après avis de la commission des conflits, une des peines suivantes : avertissement, blâme, exclusion temporaire, exclusion définitive. Seuls le blâme et les exclusions sont rendus publics.

Art. 38. Le comité central et la commission politique déterminent leurs propres règles de fonctionnement.

Titre VII : **COMMISSION DE CONTROLE DES MANDATS**

Art. 39. Les assises élisent une commission de contrôle des mandats, composée de cinq membres titulaires et de ceux suppléants n'appartenant ni au comité central, ni à la commission nationale des conflits et n'y faisant pas acte de candidature.

La commission de contrôle des mandats doit obligatoirement se réunir avant la date fixée pour les assises.

Titre VIII : **COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS**

Art. 40. La commission nationale des conflits est formée de neuf membres, élus par les assises, eu égard à leur réputation d'équité et à leur formation juridique. Ils ne peuvent faire partie ni du comité central, ni de la commission de contrôle des mandats.

Art. 41. La commission nationale des conflits arbitre les conflits qui pourraient se produire, soit entre les instances du Mouvement, soit entre l'une de ces instances et un adhérent.

Art. 42. La commission nationale des conflits connaît des recours formés par les intéressés contre les décisions disciplinaires prises à leur égard.

Art. 43. Quand une union départementale décide de prendre une sanction contre un de ses membres détenteur d'un mandat électoral, elle doit obligatoirement, avant de la rendre publique, en saisir le comité central. Celui-ci, après l'avis de la commission nationale des conflits statue en dernier ressort.

Titre IX : ORGANISATION ELECTORALE

Art. 44. En cas d'élections cantonales ou municipales, les investitures sont accordées par les Unions départementales intéressées, après approbation du comité central.

Art. 45. En cas d'élections nationales, les investitures sont accordées par le comité central, sur proposition des unions départementales intéressées. Il en est de même pour les désistements.

Art. 46. L'investiture accordée à un membre du Mouvement entraîne l'obligation pour lui d'adhérer, s'il est élu, au groupe U.N.R.-U.D.T. de l'assemblée à laquelle il appartient s'il en existe un. Tout élu qui adhère au Mouvement est tenu à la même obligation.

Titre X : FINANCES DU MOUVEMENT

Art. 47. Les ressources du Mouvement sont constituées par des cotisations et par des dons.

Art. 48. Le montant des cotisations et la répartition de leur produit entre les unions départementales et le secrétaire général est fixé par le comité central.

Art. 49. La gestion des fonds est confiée au trésorier général, qui en rend compte à la commission de contrôle de la gestion financière.

Titre XI : REVISION DES STATUTS

Art. 50. Une commission permanente des statuts est élue par les assises.

Art. 51. Les présents statuts peuvent être révisés par le conseil national, à la majorité des quatre cinquièmes ou par les assises nationales, à la majorité des deux tiers.

Art. 52. Les Jeunes de l'U.N.R.-U.D.T. intégrés dans l'union seront représentés aux différents degrés de la hiérarchie. Les modalités de cette représentation seront décidées à chacun des différents degrés par les règlements intérieurs des instances, prévues par les présents statuts.

STATUTS DU GROUPE PARLEMENTAIRE U.N.R.-U.D.T. DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Paris, le 4 décembre 1962.

TITRE I : DENOMINATION ET BUTS DU GROUPE U.N.R.-U.D.T.

Art. 1. La dénomination du groupe est « groupe U.N.R.-U.D.T. ».

Le groupe comprend des membres et des apparentés. Tout député membre du groupe doit être membre de l'U.N.R.-U.D.T. ; tout député membre de l'U.N.R.-U.D.T. doit être membre du groupe.

Les apparentés participent aux réunions et aux activités du groupe dans les conditions fixées par le bureau politique.

Art. 2. Le groupe se donne pour but d'atteindre les objectifs définis dans sa déclaration constitutive figurant au Journal Officiel de la République française.

TITRE II : BUREAU DU GROUPE U.N.R.-U.D.T.

Art. 3. Le groupe est dirigé par un président assisté de *cinq* vice-présidents et un bureau politique de *seize* membres.

Les députés apparentés au groupe ne peuvent occuper aucune de ces fonctions. A l'ouverture de la première session de chaque année, le groupe convoqué en assemblée générale, au moins trois jours francs à l'avance, procède à l'élection du président, de *cinq* vice-présidents et des *seize* membres du bureau politique, dans les conditions précisées à l'article 21 ci-dessous.

Art. 4. Le président du groupe représente le groupe dans toutes les circonstances de la vie parlementaire et dans toutes ses relations extérieures.

Il assure le respect des statuts du groupe et la discipline intérieure et extérieure.

Il prend les décisions d'urgence qu'il n'est matériellement pas possible de soumettre au bureau politique.

Pour l'exercice de ses fonctions le président :

— nomme parmi les cinq vice-présidents, un vice-président délégué qu'il charge d'organiser et de diriger le groupe sur le plan administratif ;

— désigne les assistants choisis parmi les membres du groupe, à l'intérieur ou en dehors du bureau politique.

Ce vice-président et ces assistants ne sont responsables que devant le président qui reste lui-même responsable de leurs actes. Le président met fin librement à la délégation donnée au vice-président délégué et aux fonctions des assistants. En cas d'empêchement du président, le bureau politique charge un des cinq vice-présidents d'assurer les fonctions et les responsabilités du président.

Art. 5. Les quatre autres vice-présidents assurent notamment dans les conditions fixées par le président d'une part, par roulement, une présence permanente aux séances de l'Assemblée et, d'autre part, la direction et le contrôle du bon fonctionnement des équipes constituées en vertu de l'article 13.

Art. 6. Le bureau politique assure l'élaboration des questions d'ordre politique en vue de leur présentation au groupe.

Le bureau politique arrête la liste des candidats du groupe aux sièges des assemblées et organismes extra-parlementaires ainsi que de ses représentants dans les commissions de l'Assemblée nationale.

Le bureau politique est habilité à prendre des décisions d'urgence chaque fois qu'il est matériellement impossible de convoquer le groupe à cet effet.

Art. 7. Les séances du bureau politique sont présidées par le président du groupe, assisté des vice-présidents et en son absence par le vice-président délégué. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres du bureau politique s'il a pu être convoqué avec un préavis de deux heures, à la majorité de ses membres présents si la décision doit être prise sans délai. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 8. Le bureau politique détermine ses propres règles de fonctionnement. Il élit dans son sein un secrétaire dont il fixe les attributions.

Art. 9. Le président, les vice-présidents, les questeurs et les présidents des commissions permanentes de l'Assemblée nationale, le rapporteur général du Budget, les vice-présidents des commissions permanentes dont les présidents ne sont pas membres du groupe participent aux travaux du bureau politique avec voix délibérative.

Du fait de leurs charges, ils ne sont pas soumis à la discipline intérieure du bureau politique et ne sont donc pas tenus d'assister à toutes les réunions. Ils peuvent toutefois, ainsi que les rapporteurs des commissions, ou les membres du groupe chargés de responsabilités particulières dans les commissions, être convoqués devant le bureau politique par le président.

Art. 10. Le président du groupe et le bureau politique sont responsables devant le groupe.

Une difficulté survenue entre le président et le bureau politique peut être portée, par l'un ou par l'autre, devant le groupe qui décide souverainement.

Art. 11. Lorsqu'un membre du bureau politique a été absent, sans excuse valable, à trois séances successives du bureau politique, le bureau constate sa démission et le président en informe le groupe.

Art. 12. En cas de démission, décès ou indisponibilité de longue durée du président ou d'un vice-président, survenant en cours d'année, il est procédé à l'élection immédiate par le groupe dans les conditions fixées à l'article 23 ci-dessous.

En cas de démission, décès ou indisponibilité de longue durée d'un membre du bureau politique, celui-ci désigne un intérimaire parmi les membres de l'équipe à laquelle appartenait l'intéressé, constituée en vertu de l'article 13 ci-dessous.

Titre III : **FONCTIONNEMENT DU GROUPE U.N.R.-U.D.T.**

Art. 13. Le groupe est divisé en seize sous-groupes ou équipes, dont chacune est animée par un membre du bureau politique, qui tient l'équipe au courant des travaux du bureau politique et exprime, dans les réunions de ce bureau, les tendances ou problèmes formulés à l'intérieur de son équipe.

La répartition en équipes est opérée par le bureau politique sous le contrôle et l'arbitrage éventuel du président.

Art. 14. Pendant les sessions de l'Assemblée nationale, le groupe se réunit au moins une fois par semaine à jour fixe, et, à la diligence de son président, chaque fois que les circonstances l'exigent.

Il doit obligatoirement être convoqué en temps utile par le président avant tout vote sur la censure ou la confiance.

Art. 15. Le groupe fixe souverainement son attitude politique, oriente s'il y a lieu les votes de ses représentants dans les commissions, décide des initiatives et des interventions et désigne ses porte-paroles sur propositions du bureau politique.

Art. 16. Le bureau politique, en accord avec les membres du groupe appartenant à la commission intéressée, désigne parmi ceux-ci un responsable chargé de coordonner les travaux des commissaires et d'en rendre compte au bureau politique et au groupe.

Pour chaque débat important le responsable de la commission saisi au fond assure de plein droit, en accord avec le vice-président de service en séance, la conduite de la discussion et la détermination des votes. Il peut déléguer cette responsabilité à celui de ses collègues qui a particulièrement suivi en commission la question débattue.

Art. 17. Aucune proposition de loi, aucune question orale, aucune question écrite de portée politique ne peut être déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale par un membre du groupe sans l'accord du bureau politique.

Aucun membre du groupe n'est autorisé à donner sa signature à des propositions de loi ou de résolution émanant de députés n'appartenant pas au groupe sans l'accord du bureau politique.

Les députés qui désirent intervenir à titre personnel dans les débats non organisés doivent auparavant se concerter avec le président ou celui de ses assistants qu'il a désigné à cet effet.

Les députés qui désirent intervenir dans les débats organisés doivent en prévenir à l'avance le président du groupe ou celui de ses assistants qu'il a désigné à cet effet, en lui indiquant le temps de parole dont ils désirent disposer et les questions qu'ils se proposent de traiter. Avant le débat, les différents orateurs sont réunis à la diligence du président ou de celui de ses assistants qu'il a désigné à cet effet pour coordonner leurs interventions et se répartir le temps de parole attribué au groupe.

Aucun amendement ne peut être déposé hors séance sans l'accord du responsable de la commission compétente.

Aucun amendement ne peut être déposé en séance sans l'accord du responsable du débat ou du vice-président de service en séance ou de son délégué.

Art. 18. Il est institué, pour chacune des sections de l'activité parlementaire, un groupe d'études permanent chargé d'examiner, en liaison avec les instances compétentes du Mouvement, les problèmes relevant de ce secteur.

Chaque groupe d'études comprend, outre les membres des commissions intéressées, tout membre du groupe qui désire en faire partie.

Le bureau politique fixe le nombre et la compétence de ces groupes d'études. Il désigne le responsable de chacun d'eux en accord avec ses membres.

Les conclusions des travaux des groupes d'études sont périodiquement soumises au bureau politique. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune publicité sans l'accord de celui-ci.

Art. 19. Chaque fois qu'il est nécessaire, le groupe se réunit assisté des groupes homologues des autres assemblées, afin de coordonner les activités parlementaires.

Titre IV : **DELIBERATIONS ET VOTES**

Art. 20. Les délibérations du groupe ne sont pas publiques. Il en est tenu un procès-verbal en un seul exemplaire, déposé aux archives du groupe. Ce procès-verbal peut être consulté par tous les membres du groupe, mais il ne peut en être délivré d'extraits que sous le visa du président.

Le président décide seul de la nature et de la forme des communications à faire à la presse. Les membres du groupe s'engagent à respecter vis-à-vis de celle-ci le secret des délibérations.

Art. 21. Le groupe régulièrement réuni est toujours en nombre pour délibérer et pour fixer l'ordre de ses travaux.

Il est également toujours en nombre pour prendre des décisions pour lesquelles aucune disposition particulière n'est prévue dans les présents statuts.

Art. 22. Tout député peut déléguer son vote par un pouvoir spécial donné à l'un de ses collègues.

Aucun député ne peut être porteur de plus d'un pouvoir.

Art. 23. La présence ou la représentation de la majorité absolue des députés composant le groupe est nécessaire pour la validité de l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau politique ainsi que pour l'élection des représentants du groupe au bureau de l'Assemblée nationale.

Le président fixe le délai pour le dépôt des candidatures. Les candidatures doivent être déposées par écrit au secrétariat administratif du groupe avant l'expiration de ce délai.

Le président est élu au scrutin personnel et secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les vice-présidents sont élus au scrutin personnel et secret à la majorité absolue

des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, à la majorité relative au deuxième tour.

Les élections du président et des vice-présidents ont lieu séparément et simultanément.

L'élection des seize membres du bureau politique a lieu au scrutin personnel, secret et plurinominal à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au deuxième tour.

L'élection des représentants du groupe aux postes des bureaux des commissions de l'Assemblée nationale est effectuée au scrutin à un tour par la réunion commune des membres du bureau politique et des membres du groupe faisant partie de la commission intéressée.

Art. 24. A l'intérieur du groupe, la liberté d'expression et de vote est entière.

Dans la vie parlementaire courante, il est souhaitable, mais non impératif, que les membres du groupe manifestent dans leurs paroles, leurs écrits et leurs votes une constante solidarité avec la pensée de la majorité du groupe. Cela devient une obligation impérative si le groupe a décidé la discipline de vote. Tout député peut, au cours de la réunion hebdomadaire du groupe, demander que celui-ci prenne position séance tenante ou au cours d'une séance spéciale du groupe, sur une question figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée pour la semaine à venir. Un débat doit s'ouvrir et se conclure par un vote. Si le groupe ne fait pas droit de cette requête les membres du groupe ont totale liberté sur la question soulevée.

L'obligation de se conformer à la pensée politique de la majorité du groupe est impérative dans l'accomplissement des mandats dévolus par le groupe. Notamment, cette obligation s'impose dans le cadre des commissions. De même, le manque d'assiduité aux séances des commissions, qui diminue les moyens d'action politique du groupe, constitue une faute grave susceptible d'être sanctionnée.

Par ailleurs, tout membre du groupe titulaire d'un mandat dévolu par le groupe peut être appelé à rendre compte, devant le bureau politique ou le groupe, de son activité dans le cadre de ce mandat.

Titre V : **DISCIPLINE**

Art. 25. Les membres du groupe s'engagent à respecter les dispositions des présents statuts.

En cas d'un manquement d'un membre du groupe aux dispositions des présents statuts, le président convoque l'intéressé dans les huit jours et entend ses observations. Il peut le déférer devant le bureau politique.

Art. 26. En cas d'inobservation des statuts ou de faute grave, le bureau politique, après avoir entendu l'intéressé, peut prononcer les sanctions suivantes : rappel à l'ordre, exclusion des réunions du groupe pour un délai variable pouvant aller jusqu'à la fin de la session, privation d'une délégation de mandat pour le même délai, exclusion temporaire ou définitive. La décision du bureau politique prononçant soit l'exclusion temporaire, soit l'exclusion définitive, peut être frappée d'appel dans le délai de huit jours. Le groupe statue sur cet appel en assemblée extraordinaire, au scrutin secret et à la majorité absolue. L'appel suspend l'exécution, à moins qu'il n'en ait été autrement décidé par le bureau politique.

Tout député frappé d'une mesure d'exclusion par l'U.N.R.-U.D.T. est radié du groupe parlementaire.

Art. 27. Les dispositions des articles 25 et 26 sont applicables aux députés apparentés au groupe.

Toutefois ceux-ci peuvent demander au président des dérogations à la discipline du groupe, en raison de leur situation particulière.

Ces dérogations sont accordées ou refusées par le président après avis, s'il y a lieu, du bureau politique.

Art. 28. La responsabilité du président, des vice-présidents, du bureau politique ou de l'un de ses membres pour inobservation des statuts peut être remise en jeu

par le dépôt d'une motion de censure signée par le tiers au moins des membres du groupe.
Le groupe statue sur cette motion en assemblée extraordinaire, convoquée trois jours au moins et dix jours au plus après son dépôt, au scrutin secret à la majorité absolue. Le vote de la motion de censure entraîne la démission de celui ou de ceux dont la responsabilités a été mise en jeu.

Titre VI : **DISPOSITIONS DIVERSES**

Art. 29. Une cotisation mensuelle, dont le montant sera fixé ou modifié chaque fois qu'il sera jugé nécessaire par le groupe réuni en assemblée générale, sera versée uniformément par tous les membres du groupe à une caisse placée sous la responsabilité du président.

Art. 30. Les modifications aux présents statuts devront être approuvées par le groupe, réuni en assemblée générale, convoqué, pour ce faire, trois jours au moins à l'avance et statuant à la majorité absolue des membres présents ou représentés dans les conditions fixées à l'article 23 ci-dessus.

INDICATIONS BIOGRAPHIQUES *

* Sources essentielles : *Who's who in France* et les *Annuaires* de la Société générale de presse et d'éditions, Paris.

BAUMEL (Jacques) — né le 6 mars 1918 à Marseille (Bches-du-Rh.), ancien interne des hôpitaux. 1939-1940 : mobilisé comme médecin auxiliaire. 1940 : responsable civil pour la région de Marseille du mouvement Combat. 1943 : secrétaire politique de Combat puis secrétaire des Mouvements unis de résistance (M.U.R.) à Lyon. Compagnon de la libération, médaille de la résistance, croix de guerre (1939-1945). 1944 : secrétaire général, membre du comité directeur et du bureau politique du Mouvement de libération nationale (M.L.N.) ; membre de l'Assemblée consultative provisoire. 1944-1946 : membre de la première Assemblée constituante (U.D.S.R.-Moselle) et de la deuxième Assemblée constituante (U.D.S.R.-Creuse) ; président du groupe U.D.S.R. de cette assemblée. Battu aux élections législatives de novembre 1946 (R.G.R.-Creuse). Avril 1947 : adjoint au secrétaire général du R.P.F. (M. Jacques Soustelle). S'occupe successivement au secrétariat général du R.P.F. : de *L'Etincelle*, organe du mouvement, de l'action professionnelle et sociale, de l'action politique, de l'organisation, de la région parisienne (octobre 1951). Membre du comité exécutif puis du conseil de direction du R.P.F. de 1948 à 1953. 1951-1954 : directeur-gérant de la revue *Panorama*, trimestrielle. Ne fait pas partie du Centre national des républicains sociaux. Octobre 1958 : secrétaire général adjoint de l'U.N.R., chargé de l'Action politique puis des élus locaux. 26 avril 1959 : sénateur U.N.R. de la Seine. 1959-1961 : sénateur de la Communauté. 1961 : délégué suppléant puis (1964) délégué titulaire à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Membre du bureau du comité français de l'Union paneuropéenne. 22 décembre 1962 : secrétaire général de l'U.N.R.-U.D.T., Membre du comité central de l'U.N.R. depuis 1959 et de la commission politique depuis 1962.

CAPITANT (René) — né le 19 août 1901 à La Tronche (Isère). Fils d'Henri Capitant, professeur à la faculté de droit de Paris. Lui-même agrégé des facultés de droit et professeur à Strasbourg (1930), Alger (1941), Paris (1951). Chargé de mission auprès du président Léon Blum en 1936. Mobilisé à l'état-major de la 5e armée où il rencontre le colonel de Gaulle en 1939. Replié à Clermont-Ferrand avec l'université de Strasbourg en 1940 : animateur du mouvement de résistance Combat. Février 1941 : nommé sur sa demande professeur de droit à l'université d'Alger ; est révoqué le 2 avril 1943 par Vichy pour « activités antinationales » : a participé à la fondation de Combat-Algérie puis, recherché par la police, est passé à Londres le 6 février 1943. Revient à Alger un mois plus tard. 14 novembre 1943 : commissaire à l'Education nationale (gouvernement provisoire d'Alger). Médaille de la résistance. Septembre 1944-novembre 1945 : ministre de l'Education nationale (gouvernement provisoire de Paris). 1944 : délégué à l'Assemblée consultative provisoire. 1945 : député de la première Assemblée nationale constituante (Bas-Rhin). Battu en juin 1946 à la deuxième constituante (Bas-Rhin). Novembre 1946 : élu député (Union gaulliste et U.D.S.R.-Seine) à la première Assemblée nationale. Fondateur de l'Union gaulliste pour la IVe République, au lendemain du discours du général de Gaulle à Bayeux, il doit quitter l'U.D.S.R. en 1947. Devient président de l'inter-groupe gaulliste Action pour une vraie démocratie à l'Assemblée nationale. 17 juin 1951 : battu aux élections législatives sous l'étiquette R.P.F. dans l'Isère. Président du conseil national du R.P.F. Membre du conseil de direction du R.P.F. de 1949 à 1953. Suspend ses cours à la faculté de droit de Paris en mars 1957, après le suicide à Alger de son ancien élève, Ali Boumendjel ; les reprend en mai à la constitution de la commission de sauvegarde des droits de l'homme. Est nommé directeur de la Maison franco-japonaise de Tokyo où il reste de 1957 à 1960. Adhère alors à l'Union

démocratique du travail dont il devient l'un des dirigeants à la délégation exécutive. Elu député U.N.R.-U.D.T. de la Seine (3e circonscription), le 25 novembre 1962. Elu président de la commission des lois constitutionnelles à l'Assemblée nationale le 12 décembre 1962. Président du groupe d'études spécialisé « affaires sociales ». Membre du comité de direction de l'hebdomadaire *Notre République*. 21 mars 1965 : élu conseiller municipal de Paris (2e secteur) et conseiller général de la Seine. 3 juin 1965 : membre pour la ville de Paris du conseil d'administration du District de la région de Paris. Membre de la commission politique et du comité central de l'U.N.R.-U.D.T. depuis le 15 décembre 1962.

CHALANDON (Albin) — né le 11 juin 1920 à Reyrieux (Ain). Licencié ès lettres. Ancien inspecteur des finances. 1951 : épouse la princesse Salomé Murat. Président-directeur général de la Banque commerciale de Paris. Croix de guerre (1939-1945). 1er mai 1945 : adjoint à l'Inspection générale des finances. 1946-1947 : attaché (questions économiques et financières) au cabinet du président du gouvernement provisoire (M. Léon Blum) ; mêmes fonctions à titre officieux, au cabinet de M. Paul Ramadier, janvier-novembre 1947. Juin 1947 : inspecteur des finances, Novembre 1947 : chargé de mission au cabinet du ministre des Finances et des Affaires économiques (M. René Mayer). 7 février 1948 : rapporteur du comité de réorganisation de l'industrie aéronautique. 1er juin 1950 : en service détaché. Directeur de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie-Afrique. 1952 : administrateur-directeur général de la Banque commerciale de Paris. 1948-1952 : membre du comité économique et financier créé par le général de Gaulle pour le conseiller, à la direction du R.P.F. 1er janvier 1955 : démissionnaire de l'Inspection générale des finances. 1er octobre 1958 : trésorier général fondateur de l'U.N.R. 5 février 1959-décembre 1959 : secrétaire général de l'U.N.R. 8 novembre 1960-9 janvier 1964 : président d'Inno-France. 18 mai 1961 : membre du comité de patronage du Centre d'information civique. 26 septembre 1961 : membre du conseil supérieur du Plan. 1er janvier 1964 : président de la société d'études, de réalisations et de documentation immobilière (S.E.R.D.I.). 1er avril 1964 : président-directeur général de la Banque commerciale de Paris. 22 septembre 1964 : membre du conseil économique et social. Membre de la commission politique et du comité central de l'U.N.R.-U.D.T. depuis la fondation.

DEBRE (Michel) — né le 15 janvier 1912 à Paris. Fils du professeur Robert Debré, membre de l'Académie de médecine. Docteur en droit, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques. Auditeur (1935) puis maître des requêtes (1942) au Conseil d'Etat. 1938-1939 : chargé de mission au cabinet du ministre des Finances (M. P. Reynaud). 1939 : mobilisé, officier de cavalerie, fait prisonnier, s'évade, gagne le Maroc en 1941. Chargé de mission au cabinet du secrétaire général de la résistance au Maroc (M. Monick). 1942 : regagne la France. Membre du comité directeur de *Ceux de la résistance* et du comité général d'études de la résistance. 1943 : adjoint au délégué en territoire occupé du comité français de la libération nationale. Chargé du recrutement des préfets de la libération. Août 1944 : commissaire de la République pour la région d'Angers. Rosette de la résistance, croix de guerre 1939-1945, médaille des évadés. Avril 1945 : chargé de mission au cabinet du général de Gaulle (président du gouvernement provisoire) pour la réforme administrative ; établit le statut des Instituts d'études politiques et de l'Ecole nationale d'administration. Battu aux élections législatives de novembre 1946 (R.G.R.) décembre 1946-décembre 1947 : chargé de mission puis secrétaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes (étude du dossier sarrois notamment). Conseiller national R.P.F. dès 1948. Elu sénateur (R.G.R.) d'Indre-et-Loire le 7 novembre 1948, membre de l'intergroupe R.P.F. Membre du conseil de direction du R.P.F. : 1951-1953. Octobre 1951 : conseiller général (R.P.F.) du canton d'Amboise réélu le 20 avril 1958 (rép. soc.) et le 8 mars 1964 (U.N.R.). Réélu sénateur (rép. soc.-Indre-et-Loire) le 19 juin 1955. Président du groupe sénatorial des rép. soc. (1955-1958). Directeur-fondateur du *Courrier de la colère* (novembre 1957-1958). 1er juin 1958 - 7 janvier 1959 : garde des sceaux, ministre de la Justice (cabinet de Gaulle). 1er octobre 1958 : membre-fondateur de l'U.N.R. 8 janvier 1959 - 11 avril 1962 : Premier ministre. 8 mars 1959 : conseiller municipal d'Amboise, réélu en mars 1965. Battu aux élections législatives des 18 et 25 novembre 1962 (U.N.R.-U.D.T. - 3e circonscription d'Indre-et-Loire). Elu député

U.N.R.-U.D.T. de La Réunion (1re circonscription), le 5 mai 1963. Ministre de l'Economie et des Finances (3e cabinet Pompidou), le 8 janvier 1966. Membre du comité central et de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. depuis le début.

DELBECQUE (Léon) — né le 25 août 1919 à Tourcoing (Nord). Contremaître, sous-directeur puis directeur commercial d'une usine textile. Capitaine de réserve. Deux fois blessé en 1944 et 1945. Médaille de la résistance, croix de guerre (1939-1945). Délégué départemental du Nord puis délégué régional (1950) du R.P.F. Conseiller municipal de Tourcoing. Battu aux élections législatives (R.P.F. puis rép. soc.) dans le Nord en 1951 et 1956. Secrétaire général du Centre des républicains sociaux du Nord (1954-1958). Rappelé en Algérie en 1956 comme officier de commandos. Chargé de mission au cabinet du ministre de la Défense nationale (J. Chaban-Delmas) en 1957-1958. Participe activement au 13 mai à Alger. Vice-président du Comité de salut public d'Algérie et du Sahara (juin-octobre 1958). Commissaire national de la convention républicaine et membre-fondateur, à ce titre, de l'U.N.R., en octobre 1958. Elu député U.N.R. du Nord (3e circonscription) en novembre 1958. Président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale (décembre 1958-octobre 1959). Démissionne du groupe U.N.R. en octobre 1959 à propos de la politique algérienne ; demande immédiatement sa réintégration qui lui est refusée. S'inscrit au groupe Unité de la République. Battu aux élections législatives de novembre 1962. Membre du comité central de l'U.N.R. de 1958 à 1959.

CHABAN-DELMAS (Jacques) — pseudonyme de Delmas. Né le 7 mars 1915 à Paris. D.E.S. de droit. Diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques (1937). E.O.R., Ecole spéciale de Saint-Cyr, major de la promotion « Maréchal Joffre » (1939). S'engage dans la résistance en zone nord dès 1940. Attaché au Ministère de la production industrielle (1941). Inspecteur des finances (mars 1943). Fondateur du comité de financement de la résistance intérieure (octobre 1943). Délégué militaire national chargé de la coordination des forces de résistance sur l'ensemble du territoire, général de brigade (1944). 14 août 1944 : accueille le général Leclerc à Arpajon et entre avec lui dans Paris. Chef de l'Inspection générale de l'armée (1944). Compagnon de la libération. Rosette de la résistance. Croix de guerre (1939-1945). Novembre 1944 : chargé de mission au cabinet du Ministère de la guerre (A. Diéthelm) puis secrétaire général du Ministère de l'information (1945-1946). Novembre 1946 : élu député à la première Assemblée nationale (liste radicale patronnée par l'Union gaulliste-Gironde). Maire de Bordeaux depuis 1947 (R.P.F.). 1950 : quitte le Parti radical pour rester au R.P.F., les radicaux condamnant la double appartenance. Réélu député (R.P.F.) de la Gironde en juin 1951. Membre du conseil de direction du R.P.F. de 1951 à 1953. Président du groupe parlementaire gaulliste à l'Assemblée nationale (1954). Président du comité directeur des républicains sociaux (1954-1958). 13 septembre 1954-février 1955 : ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme (cabinet P. Mendès-France), a démissionné le 14 août 1954 sur la C.E.D. puis repris son poste le 4 septembre, après le rejet du projet (30 août). 2 janvier 1956 : réélu député (rép. soc.) de la Gironde (1re circonscription). 21 février 1957 : ministre d'Etat (cabinet G. Mollet). 6 novembre 1957 - 14 mai 1958 : ministre de la Défense nationale et des Forces armées (cabinet F. Gaillard). Membre-fondateur de l'U.N.R. le 1er octobre 1958. Réélu député (U.N.R.) de la Gironde (2e circonscription) le 30 novembre 1958 et le 18 novembre 1962. Elu président de l'Assemblée nationale le 9 décembre 1958, réélu le 6 décembre 1962. Sénateur de la Communauté (juillet 1958 - mars 1961). Novembre 1964 : président de la commission de développement économique régional d'Aquitaine. Membre du comité central et membre de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. depuis la fondation. Sports : tennis (sous le pseudonyme de Jacques Michel), rugby (ancien international).

DUSSEAULX (Roger) — né le 18 juillet 1913, à Paris. Ingénieur agricole (Grignon, 1932). Ancien secrétaire général de l'O.C.M., médaillé de la résistance. 1945-1949 : conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine. 1945-1946 : membre (M.R.P.) des deux Assemblées nationales constituantes. Novembre 1946 : député (M.R.P.-Seine-Maritime). A la première Assemblée nationale quitte le M.R.P. pour

le groupe des républicains populaires indépendants. Juin 1951 : réélu député R.P.F. de la Seine-Maritime. Election annulée par l'Assemblée nationale. 12 juillet 1952 - 8 décembre 1958 : conseiller de l'Union française. Président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée de l'Union française. Responsable de l'Action agricole au R.P.F. Conseiller national. 30 novembre 1958 : Député U.N.R. de la Seine-Maritime (1re circonscription) Mars 1959 : conseiller municipal de Rouen. Mars 1959 - janvier 1964 : adjoint au maire de Rouen. 8 juillet 1959 - 16 mars 1961 : sénateur de la communauté. Président de la commission des affaires économiques de cette assemblée. Mars 1961 - 14 avril 1962 : secrétaire général de l'U.N.R. 13 juin 1961 : élu conseiller général de la Seine-Maritime (4e canton de Rouen). 14 avril 1962 : ministre délégué auprès du Premier ministre pour les relations avec le Parlement (cabinet Pompidou). 16 mai 1962 - 6 décembre 1962 : ministre des Travaux publics et des Transports (cabinet Pompidou remanié). 25 novembre 1962 : réélu député U.N.R. de la Seine-Maritime (1re circonscription). Décembre 1962 : président du groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. 16 mai 1963 : président d'honneur du groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. 12 septembre 1963 : membre de la délégation française à la 18e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Novembre 1963 : président-directeur général de la Société rouennaise de publicité de presse. Décembre 1964 : membre (représentant des collectivités locales) de la commission de développement économique régional de Haute-Normandie. 12 janvier 1965 : démissionne de ses fonctions d'adjoint au maire de Rouen. 14 mars 1965 : ne se représente pas aux élections municipales de Rouen. Membre du comité central de l'U.N.R.-U.D.T. depuis novembre 1959. de la commission politique depuis mars 1961.

FREY (Roger) — né le 11 juin 1913 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Industriel. 1940 : s'engage dans les Forces françaises libres (bataillon du Pacifique). Chargé d'une mission auprès du général Mac-Arthur en Extrême-Orient. Membre de l'Etat-major du général de Gaulle, chef de la France libre. Croix de guerre (1939-1945). Médaille du Combattant volontaire de la résistance. 1945 : mission en Extrême-Orient. 1947 : adhère au R.P.F. 1948-1952 : chargé de mission (délégué régional) du R.P.F., pour la Haute-Garonne puis le Rhône. 26 avril 1953 - 7 mars 1959 : conseiller municipal de Lyon. 10 juillet 1952 - 9 décembre 1958 : conseiller républicain social de l'Union française. 1952-1953 : membre du conseil de direction du R.P.F. puis, 1954-1958 : membre du comité directeur des républicains sociaux. 1955-1958 : secrétaire général du Centre des républicains sociaux. 2 janvier 1956 : battu (tête de liste des rép. soc.) aux élections législatives dans la 2e circonscription du Rhône. Rejoint Alger au lendemain du 13 mai 1958. Juillet 1958 : attaché (à titre officieux) au cabinet du ministre de l'Information (M. Soustelle), chargé du contrôle de la R.T.F. Juillet-octobre 1958 : membre du comité consultatif constitutionnel. 1er octobre 1958 : membre-fondateur et membre du comité central de l'U.N.R. 1er octobre 1958 - 5 février 1959 : secrétaire général de l'U.N.R. 8 janvier 1959 : ministre de l'Information (cabinet Debré). 5 février 1960 : ministre délégué auprès du Premier ministre (cabinet Debré). 6 mai 1961 : ministre de l'Intérieur (cabinet Debré). 14 avril 1962 : ministre de l'Intérieur (cabinet Pompidou). 18 novembre 1962 : élu député U.N.R. de la Seine (2e circonscription). 6 décembre 1962 : ministre de l'Intérieur (second cabinet Pompidou). 6 janvier 1963 : renonce à son mandat parlementaire pour exercer ses fonctions ministérielles. 21 mars 1965 : élu en qualité de suppléant sur la liste U.R.P.-U.N.R., aux élections municipales dans le 6e secteur de Paris. 19 septembre 1965 : réélu député U.N.R. de la Seine (2e circonscription) (élection partielle). 19 octobre 1965 : renonce à son mandat parlementaire pour exercer ses fonctions ministérielles. 8 janvier 1966 : ministre de l'Intérieur (troisième cabinet Pompidou). Membre du comité central et de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. depuis le début.

MALRAUX (André) — né le 3 novembre 1901 à Paris. Diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales. Homme de lettres. 1923 : chargé d'une mission archéologique au Cambodge. 1926 : participe à la guerre civile de Chine, rentre en Europe avant la rupture du Parti communiste et de Tchang Kaï-Chek. 1933 : prix Goncourt (pour *La condition humaine*). Président du comité mondial antifasciste. 1936 : prend part à la guerre civile espagnole. Organisateur et chef de l'aviation

étrangère au service du gouvernement républicain espagnol. 1939 : mobilisé. 1940 : prisonnier, évadé. 1942 : prend le maquis et sous le nom de colonel Berger commande les troupes de Lot-et-Garonne et de la Corrèze. Membre du Mouvement de libération nationale. Juillet 1944 : blessé et fait prisonnier par la Gestapo, délivré en août 1944 par la population lors de la libération de Toulouse. Septembre 1944 : commandant la brigade « Alsace-Lorraine », intégrée à la première armée (campagne d'Alsace et d'Allemagne). Compagnon de la libération, rosette de la résistance, croix de guerre (1939-1945). 1945 : participe à la création de l'Union démocratique et socialiste de la résistance (U.D.S.R.). 1945 : attaché culturel au cabinet du président du Conseil du gouvernement provisoire (général de Gaulle). Novembre 1945-janvier 1946 : ministre de l'Information (2e cabinet de Gaulle). Membre-fondateur du R.P.F. en 1947. Délégué national à la propagande du R.P.F. 1er juin 1958 - 7 janvier 1959 : ministre délégué à la présidence du Conseil (cabinet de Gaulle). 8 janvier 1959 : ministre d'Etat (cabinet Debré). 22 juillet 1959 : ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles (cabinet Debré). 14 avril 1962 : ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles (cabinet Pompidou). Octobre 1962 : président de l'Association pour la Ve République. 6 décembre 1962 : ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles (second cabinet Pompidou). 8 janvier 1966 : ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles (3e cabinet Pompidou). Membre du comité central et de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. depuis 1963. N'assiste pas aux réunions, semble-t-il. Discours aux troisièmes assises nationales de l'U.N.R.-U.D.T., à Nice, en novembre 1963.

MICHELET (Edmond) — né le 8 octobre 1899, à Paris. Courtier assermenté. Engagé volontaire en janvier 1918. Président de la Jeunesse catholique du Béarn (1922-1925). Lancement des équipes sociales à Brive (1932). Dès juin 1940 rédige un tract appelant ses amis du centre de la France à résister. Constitue fin 1940 le groupe de résistance Liberté qui se fond dans Combat en 1941. Chef régional de Combat puis des Mouvements unis de résistance de 1942 à son arrestation par la Gestapo le 25 février 1943. Déporté à Dachau. Rosette de la résistance, croix de guerre (1939-1945). Membre de l'Assemblée consultative provisoire (1944-1945). Député (M.R.P.) de la Corrèze en novembre 1945. Réélu en juin 1946. Novembre 1945 - janvier 1946 : ministre des Armées (cabinet du général de Gaulle). Reste dans ces fonctions jusqu'en décembre 1946 (cabinets Gouin et Bidault). Membre-fondateur en 1945 du mouvement des républicains populaires indépendants (exclus ou démisssionnaires du M.R.P. pour double appartenance). Membre du conseil de direction du R.P.F. de 1949 à 1953. Sénateur (R.P.F., puis rép. soc., puis U.N.R.) de la Seine de 1952 à 1959 (vice-président du conseil de la République (octobre 1957 - juin 1958). Président du Centre national des rép. soc. en 1958. Membre-fondateur de l'U.N.R. en octobre 1958. Ministre des Anciens Combattants et victimes de guerre (cabinet Charles de Gaulle : 1er juin 1958 - 7 janvier 1959). Ministre de la Justice (cabinet M. Debré : 9 janvier 1959 - 23 août 1961). Membre du conseil constitutionnel. Membre fondateur du comité central et de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T.

POMPIDOU (Georges) — né le 5 juillet 1911 à Montboudif (Cantal). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Agrégé de lettres. Diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques Professeur au lycée de Marseille puis au lycée Henri IV. 1er octobre 1944 : chargé de mission au cabinet du président du gouvernement provisoire (général de Gaulle). 1946 : adjoint au commissaire au Tourisme (M. Ingrand). Août 1946 : maître des requêtes au Conseil d'Etat. Janvier 1954 : directeur à la Compagnie du chemin de fer du Nord. 1er février 1954 : maître des requêtes en disponibilité. 1956 - avril 1962 : directeur général de la Banque Rothschild. 1er mars 1957 : maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat. 1er juin 1958 : directeur du cabinet du président du Conseil des ministres (général de Gaulle). 20 février 1959 - 14 avril 1962 : membre du conseil constitutionnel. 1960 - 14 avril 1962 : vice-président du comité français pour l'Union paneuropéenne. 14 avril 1962 : Premier ministre. 6 octobre 1962 : l'Assemblée nationale ayant voté une motion de censure contre le gouvernement de M. Pompidou, le Premier ministre remet sa démission au président de la République qui maintient M. Pompidou et l'ensemble de son gouvernement en fonctions jusqu'à réunion de la nouvelle assemblée. 28 novembre 1962 : un décret met fin aux

fonctions du Premier ministre, M. Pompidou, et des membres de son gouvernement. 28 novembre 1962 : M. Georges Pompidou est nommé Premier ministre. 14 mars 1965 : élu conseiller municipal de Cajarc (Lot). 8 janvier 1966 : M. Pompidou présente sa démission et celle de son gouvernement. 8 janvier 1966 : M. Georges Pompidou est nommé Premier ministre. N'est pas membre de l'U.N.R.-U.D.T.

REY (Henry) — né le 23 novembre 1903 à Pont-Aven (Finistère). Directeur général de la Société des transports de l'Ouest, vice-président de la Fédération nationale des commissionnaires de transport. Ancien des réseaux de la France combattante. Croix de guerre (1939-1945)). 1947 : délégué départemental du R.P.F. en Loire-Atlantique. Puis délégué régional (1952-1953). 1947-mars 1965 : conseiller municipal et maire adjoint de Nantes. 30 novembre 1958 : élu député U.N.R. de la Loire-Atlantique (1re circonscription). 25 novembre 1962 : réélu député U.N.R. de la Loire-Atlantique (1re circonscription). 9 décembre 1962 : vice-président du groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. (chargé des relations avec les organismes professionnels). Trésorier de ce groupe. 16 mai 1963 : président du groupe parlementaire U.N.R.-U.D.T. 14 et 21 mars 1965 : battu aux élections municipales à Nantes. Membre du comité central et de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. depuis mai 1963.

RICHARD (Jacques) — né le 23 mars 1918, à Bellée (Mayenne). Ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr (promotion 1938-1939). 1940 : blessé. Prisonnier. Rapatrié. 1942 : officier des Affaires indigènes en Algérie. Rejoint les Forces françaises libres. Croix de guerre (1939-1945). Septembre 1944 : aide de camp du ministre de la Guerre (M. Diéthelm). 1947 : quitte l'armée pour militer dans les rangs du R.P.F. 1947 : délégué à la propagande du R.P.F. pour la région parisienne, puis secrétaire général du conseil national du R.P.F. 28 juin 1953 : chef adjoint chargé des relations parlementaires au cabinet du ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones (M. Ferri). 19 juin 1954 : chef de cabinet, chargé des relations parlementaires au cabinet du ministre des Affaires marocaines et tunisiennes (M. Fouchet). Février 1953 - 6 octobre 1953 : chef adjoint de cabinet, chargé des relations parlementaires au cabinet du ministre délégué à la présidence du Conseil (M. Palewski). 21 février 1956 : chef adjoint de cabinet du ministre d'Etat (M. Chaban-Delmas). 2 juin 1958 - 7 janvier 1959 : chargé de mission au cabinet du président du Conseil (général de Gaulle). 9 janvier 1959 - 26 avril : conseiller technique (à titre officieux) au cabinet du Premier ministre (M. Debré). 26 avril 1959 : élu sénateur U.N.R. de Seine-et-Oise. 8 juillet 1959 - 16 mars 1961 : sénateur de la Communauté. 26 novembre 1959 - 17 mars 1961 : secrétaire général de l'U.N.R. 7 octobre 1964 - 6 octobre 1965 : secrétaire de la commission des finances du Sénat. 5 octobre 1965 : vice-président du groupe sénatorial U.N.R. Membre du comité central et de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. depuis 1959.

SCHMITTLEIN (Raymond) — né le 19 juin 1904, à Roubaix (Nord). Agrégé de l'Université. 1934 : professeur à l'université de Kaunas. 1938 : directeur de l'Institut français de Riga. 1940 : campagne de Norvège. 1941 : speaker du poste clandestin Levant-France libre. Participe aux opérations de désarmement du Liban. 1942 : en mission diplomatique en U.R.S.S. (avec rang de conseiller d'ambassade). Reçoit la reconnaissance de la France libre par le Kremlin et obtient la libération des prisonniers alsaciens et lorrains enrôlés dans la Wehrmacht. 1943 : nommé par le général de Gaulle chargé d'affaires à Kouibychef puis à Moscou. Reçoit la reconnaissance officielle du comité de libération nationale d'Alger. 1943-1944 : au cabinet du général de Gaulle. 1944 : chargé au comité de libération d'Alger, de la coordination des mouvements de résistance en Afrique du Nord et dans la France d'outre-mer. Participe aux opérations de débarquement de la 1re année. 1944-1945 : campagnes de France et d'Allemagne. Médaille de la résistance, croix de guerre (1939-1945). 1945-1951 : directeur général des Affaires culturelles du Haut-commissariat de la République française en Allemagne. 17 juin 1951 : député R.P.F. de Belfort. Avril 1953 : conseiller municipal de Belfort. 1954 : vice-président du groupe des républicains sociaux à l'Assemblée nationale. 31 mai 1954 : secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, chargé des relations avec

les Etats associés (cabinet Joseph Laniel). 1er janvier 1955 : président de la commission de l'Education nationale. 20 janvier 1955 : ministre de la Marine marchande (cabinet Mendès-France remanié). N'ayant pu obtenir l'accord de son groupe se démet le lendemain. 25 février 1955 : président du groupe des républicains sociaux. Avril 1955 : conseiller général du canton de Belfort. (Depuis) juin 1957 : président national de l'Association France-U.R.S.S. (Depuis) 1958 : président de l'Association France-Israël. 30 novembre 1958 : réélu député U.N.R. du Territoire de Belfort (1re circonscription). 9 décembre 1958 : vice-président du groupe parlementaire U.N.R. 23 juillet 1959 : juge à la Haute-Cour de justice. 8 mars 1960 - 6 octobre 1962 : président du groupe parlementaire U.N.R. 13 juin 1961 : non réélu aux élections cantonales de Belfort. 25 novembre 1962 : réélu député U.N.R. du Territoire de Belfort (1re circonscription). 6 décembre 1962 - 3 avril 1965 : vice-président de l'Assemblée nationale. 1er janvier 1965 : inspecteur général de l'enseignement français à l'étranger, honoraire. 14 et 21 mars 1965 : battu aux élections municipales de Belfort. Membre du comité central de 1959 à octobre 1962. Membre de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. depuis 8 mars 1960 jusqu'au 6 octobre 1962.

SOUSTELLE (Jacques) — né le 3 février 1912, à Montpellier (Hérault). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (reçu premier au concours d'entrée). Agrégé de philosophie. Diplômé d'ethnographie (1932). Docteur ès lettres (1937). Sous-directeur au Musée de l'Homme, chargé de cours au Collège de France et à l'Ecole coloniale (1938-1939). Membre de la direction du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes. 1939 : mobilisé, envoyé en mission, peu avant l'armistice, en Amérique latine. Rallie les F.F.L. 1942 : commissaire national à l'Information (à Londres) puis directeur général des services spéciaux (B.C.R.A.) à Londres et Alger (1943-1944). Rosette de la résistance. Commissaire de la République à Bordeaux (1944). Ministre de l'Information (1945) puis des Colonies (1945). Député U.D.S.R. de la Mayenne (1945-1946). Membre-fondateur du R.P.F. et secrétaire général de ce mouvement (1947-1951). Député R.P.F. du Rhône (1951) et président du groupe parlementaire R.P.F. de l'Assemblée nationale. Conseiller municipal de Lyon de 1953 à 1962. Membre du comité directeur des rép. soc. (1955-1957). Gouverneur général de l'Algérie (janvier 1955 - janvier 1956). Janvier 1956 : réélu député (rép. soc.) du Rhône. Membre-fondateur de l'U.S.R.A.F. en 1956 (puis de l'U.R.F. en 1958). Part pour Alger au lendemain du 13 mai 1958. Ministre de l'Information (cabinet Charles de Gaulle : juillet 1958 - janvier 1959). Membre-fondateur de l'U.N.R. (octobre 1958). Réélu député (U.N.R.) du Rhône (3e circonscription) le 23 novembre 1958. Ministre délégué auprès du Premier ministre (M. Michel Debré) du 8 janvier 1959 au 4 février 1960. Délégué général de l'Organisation commune des régions sahariennes (1959-1960). Exclu de l'U.N.R. en avril 1960. Président du Centre d'information sur les problèmes de l'Algérie et du Sahara, avril 1960. Directeur politique de la publication bi-mensuelle *Voici pourquoi* (juin 1960). Poursuivi pour complot contre l'autorité de l'Etat (22 septembre 1962). Démissionnaire du conseil municipal de Lyon (25 septembre 1962). Mandat d'arrêt lancé contre lui (8 décembre 1962). Membre du comité central et de la commission politique de l'U.N.R. jusqu'à son départ du gouvernement en février 1960.

TERRENOIRE (Louis) — né le 10 novembre 1908 à Lyon (Rhône). Marié avec madame, née Elisabeth Gay (fille de M. Francisque Gay). 1928 : secrétaire de l'Union du Sud-Est des syndicats chrétiens. 1930-1931 : rédacteur en chef de *La voix sociale*, puis du *Nouveau journal de Lyon*. 1932 : secrétaire de rédaction de *L'Aube*. 1938 : rédacteur en chef de ce même journal. 1940 : militant de la résistance, co-directeur du journal *Temps nouveau* et rédacteur en chef adjoint du *Bulletin de la France combattante*. 1943 : secrétaire du C.N.R. 1944, juin - avril 1945 : déporté au camp de Dachau. Rosette de la résistance. Croix de guerre (1939-1945). 1945 : rédacteur en chef de *L'Aube*. 1945-1946 : député aux deux Assemblées constituantes. 1946 : député M.R.P. de l'Orne à la première Assemblée nationale. Janvier 1947 : collabore à *Front National*. Membre du conseil d'administration de la société Le matin. Février 1947 : codirecteur des *Dernières nouvelles de Paris*. 16 octobre 1947 : quitte le groupe M.R.P. de l'Assemblée nationale. Fonde le groupe A présent. Collabore à *Ce Matin — Le pays*. 1949 :

adjoint de M. Soustelle au secrétariat général du R.P.F. Appelé au conseil de direction du R.P.F. par le général de Gaulle en 1950. 17 juin 1951 : battu (tête de liste R.P.F.) dans les Côtes-du-Nord aux élections législatives. Décembre 1951-1954 : secrétaire général du R.P.F. 2 janvier 1956 : battu tête de liste (rép. soc.) aux élections législatives dans la première circonscription de Seine-et-Oise. Juillet 1958 : directeur des informations et du Journal télévisé à la R.T.F. 30 novembre 1958 : député U.N.R. de l'Orne (première circonscription). Décembre 1958 - avril 1959 : vice-président du groupe parlementaire U.N.R. à l'Assemblée nationale. Avril 1959 : président du groupe parlementaire U.N.R. Mars 1959 : maire de Ceauce. 5 février 1960 : ministre de l'Information (cabinet Debré). 24 août 1961-13 avril 1962 : ministre délégué auprès du Premier ministre (cabinet Debré remanié). 9 mai 1962 : secrétaire général de l'U.N.R. 18 novembre 1962 : réélu député U.N.R. de l'Orne (première circonscription). 20 décembre 1962 : membre du Parlement européen. 22 décembre 1962 : démissionne de ses fonctions de secrétaire général de l'U.N.R. 8 février 1963-18 septembre 1964 : codirecteur de l'hebdomadaire U.N.R.-U.D.T. *Notre République,* 24 mars 1963 : battu à l'élection cantonale partielle du canton de Passais-la-Conception (Orne). Juin 1964 : président la Communauté européenne des journalistes. Décembre 1964 : membre (représentant des collectivités locales) de la commission de développement économique régional de Basse-Normandie. Mars 1965 : réélu maire de Ceauce. Membre du comité central et de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. depuis le début.

VALLON (Louis) — né le 12 août 1901, à Cast (Drôme). Ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion 1921). 1er octobre 1923 : sous-lieutenant du Génie. Membre du Parti socialiste. 1936-1939 : chef des émissions économiques et sociales de la Radiodiffusion. 2 septembre 1939-13 septembre 1945 : mobilisé. 1942 : membre du réseau C.D.N. Chef de la section non militaire du B.C.R.A. Février 1943 : chef d'Etat-major adjoint de la 1re division française libre en Libye. Mars 1943 - août 1943 : directeur des Affaires économiques et de l'Office économique de guerre des Etats du Levant. 1943-1944 : délégué à la première Assemblée consultative d'Alger. Médaille de la résistance. Croix de guerre (1939-1945). Décembre 1944 - janvier 1946 : directeur adjoint du cabinet du président du gouvernement provisoire de la République (général de Gaulle). 26 mars 1946-1951 : directeur de l'administration des monnaies et médailles. 1947-1953 : membre du comité exécutif puis conseil de direction du R.P.F. ; délégué général du Rassemblement du peuple français (R.P.F.) pour la région parisienne. 1948 : secrétaire national à l'Action professionnelle ouvrière et sociale du R.P.F. 17 juin 1951 : député (R.P.F.) de la Seine (4e secteur). 1er janvier 1956 : réintégré à l'administration centrale des Finances. 2 janvier 1956 : battu (Union des gauches) aux élections législatives dans la 4e circonscription de la Seine. 28 novembre 1956 : détaché à la Mission de contrôle des activités financières en qualité de commissaire du gouvernement auprès de banques d'affaires. Commissaire du gouvernement près la Banque de Madagascar et des Comores. Mai 1959 : secrétaire général de l'Union démocratique du travail (U.D.T.). 4 juin 1959 : membre du conseil économique et social (membre du groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. Membre de la section du Plan et des Investissements). 18 décembre 1961 : commissaire du gouvernement auprès de la Banque générale de crédit et de participation. Novembre 1962 : directeur politique de l'hebdomadaire U.N.R.-U.D.T. *Notre République.* 25 novembre 1962 : député U.D.T. de la Seine-et-Oise (10e circonscription). 12 décembre 1962 : rapporteur général de la commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan de l'Assemblée nationale. 8 février 1963 : codirecteur (avec M. Terrenoire) de l'hebdomadaire *Notre République.* 24 juillet 1963 : président de la commission de réforme du conseil économique et social. 26 juin 1964 : démissionne de ses fonctions de codirecteur de l'hebdomadaire *Notre République.* 18 septembre 1964 : membre du comité de direction de l'hebdomadaire *Notre République.* Membre du comité central et de la commission politique de l'U.N.R.-U.D.T. depuis décembre 1962.

17 juin	1951	R.P.F.	4 058 336	suffrages	16,5 %	des électeurs	inscrits	(*a*)
2 janv.	1956	Rép. Soc.	842 351	—	3,1 %	—	—	(*a*)
23 nov.	1958	U.N.R.	3 608 680	—	13,2 %	—	—	(*a*)
18 nov.	1962	U.N.R.-U.D.T.	5 855 744	—	21,2 %	—	—	(*b*)

(*a*) Goguel (F.), Lancelot (A.), Ranger (J.), « Analyse des résultats », *Le référendum de septembre et les élections de novembre 1958*, A. Colin, 1960, p. 362.

(*b*) Goguel (F.), « Analyse des résultats », *Le référendum d'octobre et les élections de novembre 1962*, A. Colin, 1965, p. 306.

LISTE DES PARLEMENTAIRES U.N.R. (U.D.T.)

A) Liste des membres du groupe de l'U.N.R., Assemblée nationale, le 22 janvier 1959.

(*J.O.*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, 23 janvier 1959, p. 1 223.)

GROUPE DE L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE (199 membres)

MM. Albrand, Arabi el Goni, Pascal Arrighi, Battesti, Bayrou, Becker, Becue, Bégué, François Bénard, de Benouville, Bérard, Bernasconi, Robert Besson, Biaggi, Bignon, Bisson, Boinvilliers, Bord, Borroco, Boscher, Bouchet, Boudet, Boulet, Boulin, Georges Bourgeois, Bourgoin, Bourgund, Bourriquet, Brice, Bricout, Briot, Henri Buot, Gilbert Buron, Cachat, Calméjane, Camino, Carous, Carter, Catalifaud, Cathala, Chaban-Delmas, Chapalain, Charié, Charret, Chatenay, Chavanne, Mohamed Saïd Cheikh, Clément, Clerget, Clermontel, Collette, Comte-Offenbach, Cornut-Gentille, Coumaros, Dalbos, Damette, Danilo, Marcel Dassault, Degraeve, Delbecque, Deliaune, Ernest Denis, Mme Marcelle Devaud, MM. Diet, Dreyfous-Ducas, Dronne, Drouot-L'Hermine, Duflot, Dumas, Durbet, Dusseaulx, Duterne, Duvillard, Falala, Fanton, Filliol, Fouques-Duparc, Frys, Gamel, Garnier, Garraud, Godefroy, de Gracia, Jean-Marie Grenier, Grussenmeyer, Guillon, Habib-Deloncle, Hauret, Hostache, Marc Jacquet, Jacson, Jamot, Jarrot, Jouhanneau, Karcher, de Kerveguen, Labbé, La Combe, Lapeyrusse, Laurin, Lavigne, Le Bault de la Morinière, Lecocq, Le Douarec, René Leduc, Lemaire, Lepidi, Le Tac, Le Theule, Liogier, Liquard, Lopez, Luciani, Lurie, Maillot, Mainguy, Malbrant, de la Malène, Ali Mallem, Malleville, Marcenet, Marchetti, Mlle Martinache, MM. Maurice-Bokanowski, Maziol, Mazo, Bezzeghoud Mekki, Mirguet, Miriot, Missoffe, Moatti, Mocquiaux, Max Mon-

tagne, Moore, Moras, Morisse, Moulin, Nader, Neuwirth, Noiret, Nou, Nungesser, Jean-Paul Palewski, Pasquini, Peretti, Joseph Perrin, Pezé, Peyrefitte, Peyret, Peytel, Picard, Plazanet, de Poulpiquet, Poutier, Profichet, Quentier, Radius, Raphaël-Leygues, Réthoré, Rey, René Ribière, Richards, Rivain, Roques, Roulland, Rousseau, Roux, Ruais, Sagette, de Sainte-Marie, Sammarcelli, Sanson, Santoni, Sarazin, Schmittlein, Sicard, Souchal, Soustelle, Teisseire, Terrenoire, Thomazo, Thorailler, Tomasini, Touret, Toutain, Triboulet, Valabrègue, van der Meersch, Vanier, Vaschetti, Vendroux, Viallet, Vidal, Jean Vitel, Voisin, Wagner, René Walter, Weinman, Ziller.

Le président du groupe,
BAYROU.

(Apparentés aux termes de l'art. 1er des règles provisoires de fonctionnement de l'Assemblée nationale (7 membres)

MM. Ehm, Escudier, Henri Fabre, Hoguet, Laudrin, Maridet, Jean Taittinger.

B) Liste des membres U.N.R., Assemblée nationale, le 22 avril 1962.

(*J.O.*, Lois et décrets, 22 avril 1962, feuil. 294.)

GROUPE DE L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE (192 membres)

MM. Albrand, Baouya, Becker, Becue, Mohamed Bédrédine, Bégué, Mohamed Bekri, Slimane Belabed, François Bénard, Khelil Benhalla, de Bénouville, Cheikh Benssedick, Bérard, Bernasconi, Robert Besson, Bignon, Bisson, Boinvilliers, Bord, Borocco, Boscher, Bouchet, Belaïd Bouhadjera, Boulet, Georges Bourgeois, Bourgoin, Bourgund, Ahmed Boutalbi, Bricout, Briot, Henri Buot, Gilbert Buron, Cachat, Calméjane, Carbon, Carous, Carter, Catalifaud, Chaban-Delmas, Chapalain, Charié, Charret, Chelha, Clément, Clerget, Clermontel, Collette, Comte-Offenbach, Coumaros, Dalbos, Damette, Danilo, Marcel Dassault, Degraeve, Deliaune, Mme Marcelle Devaud, MM. Diet, Dreyfous-Ducas, Drouot-L'Hermine, Duflot, Dumas, Durbet, Dusseaulx, Duterne, Duvillard, Fanton, Filliol, Fouques-Duparc, Fric, Maklouf Gahlam, Gamel, Garnier, Garraud, Godefroy, Hassan Gouled, de Gracia, Jean-Marie Grenier, Grussenmeyer, Ali Guettaf, Guillon, Habib-Deloncle, Noureddine Hassani, Hauret, Hostache, Saïd Ibrahim, Mohamed Ihaddaden, Marc Jacquet, Jacson, Jamot, Janvier, Jarrot, Jouhanneau, Karcher, Kaspereit, de Kerveguen, Mme Rebiha Khebtani, MM. Labbé, La Combe, Lapeyrusse, Lathière, Laudrin, Laurelli, Laurin, Lavigne, Le Bault de la Morinière, Lecocq, Le Douarec, René Leduc, Lemaire, Lepidi, Le Tac, Le Theule, Liogier, Liquard, Lopez, Luciani, Lurie, Maillot, Mainguy, Ali Mallem, Malleville, Marcenet, Marchetti, Mlle Martinache, MM. Maziol, Mazo, Bezzeghoud Mekki, Mirguet, Max Montagne, Moore, Moras, Morisse, Abbès Moulessehoul, Moulin, Nader, Neuwirth, Noiret, Nou, Nungesser, Jean-Paul Palewski, Pasquini, Peretti, Joseph Perrin, Peyrefitte, Peyret, Peytel, Pezé, Plazanet, de Poulpiquet, de Préaumont, Profichet, Quentier, Radius, Raphaël-Leygues, Raulet, Réthoré, Rey, René Ribière, Richards, Rivain, Roques, Roth, Roulland, Roux, Ruais, Sagette, Brahim Sahnouni, de Sainte-Marie, Salado, Sammarcelli, Jacques Sanglier, Sanson, Santoni, Sarazin, Schmittlein, Souchal, Jean Taittinger, Teisseire, Thorailler, Tomasini, Touret, Toutain, Valabrègue, van der Meersch, Vanier, Vendroux, Viallet, Vidal, Voisin, Wagner, Weinman, Ziller.

Le président du groupe,
SCHMITTLEIN.

Apparentés aux termes de l'article 19 du Règlement (13 membres)

MM. Bellec, Ali Bendjelida, Ehm, Frys, Hoguet, Sadok Khorsi, Maridet, Millot, Mocquiaux, Perrot, Roustan, Ali Saadi, Berrezoug Saïdi.

C) Liste des membres du groupe de l'U.N.R.-U.D.T., Assemblée nationale, le 10 décembre 1962.

(*J.O.*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, 11 décembre 1962, p. 12 113.)

GROUPE D'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE — UNION DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (216 membres)

MM. Aizier, Albrand, Ansquer, Bailly, Maurice Bardet, Bas, Bayle, Becker, Becue, François Benard, Beraud, Berger, Bernasconi, Bignon, Billotte, Bisson, Boinvilliers, Bord, Bordage, Borocco, Boscher, Boulin, Georges Bourgeois, Lucien Bourgeois, Bourges, Bourgoin, Bourgund, Bousseau, Bricout, Briot, Henri Buot, Cachat, Antoine Caill, René Caille, Calméjane, Capitant, Carter, Catalifaud, Catroux, Chaban-Delmas, Chapalain, Charbonnel, Charié, Edouard Charret, Cherasse, Clerget, Clostermann, Collette, Comte-Offenbach, Coumaros, Damette, Danel, Danilo, Marcel Dassault, Dassie, Degraeve, Delatre, Deliaune, Delong, Delory, Drouot-L'Hermine, Duflot, Dumas, Duperier, Durbet, Durlot, Dusseaulx, Duterne, Duvillard, Ehm, Roger Evrard, Fagot, Fanton, Flornoy, Fossé, Foyer, Frey, Gamel, Gasparini, Georges, Hubert Germain, Godefroy, Goemaere, Gorce-Franklin, de Grailly, Grussenmeyer, Guéna, Guillermin, Guillon, Habib-Deloncle, André Halbout, Hauret, Mme de Hautecloque, MM. Heitz, Herman, Herzog, Hinsberger, Hoffer, Houcke, Marc Jacquet, Jacson, Jamot, Jarrot, Karcher, Kaspereit, Krieg, Kroepfle, La Combe, Lapeyrusse, Laudrin, Laurin, Lavigne, Le Bault de La Morinière, Lecocq, François Le Douarec, René Leduc, Le Gall, Le Goasguen, Lemaire, Lemarchand, Lepage, Lepeu, Lepidi, Le Tac, Le Theule, de Lipkowski, Litoux, Luciani, Macquet, Maillot, Mainguy, de La Malène, Malleville, Marcenet, Marette, Marquand-Gairard, Maurice-Bokanowski, Max-Petit, Maziol, Mer, Meunier, Miossec, Missoffe, Morisse, Arthur Moulin, Nessler, Neuwirth, Noiret, Nou, Nungesser, Jean-Paul Palewski, Pasquini, Peretti, Joseph Perrin, Perrot, Peyrefitte, Peyret, Pezé, Mme Ploux, MM. Poirier, Poncelet, de Poulpiquet, de Préaumont, Prioux, Quentier, Rabourdin, Radius, Raffier, Raulet, Réthoré, Henri Rey, Ribadeau-Dumas, René Ribière, Lucien Richard, Arthur Richards, Richet, Risbourg, Ritter, Rivain, Rives-Henrys, Roques, Roux, Ruais, Sabatier, Sagette, Sainteny, Saintout, Salardaine, Sallé, Sanglier, Sanguinetti, Sanson, Schmittlein, Schwartz, Serafini, Souchal, Taittinger, Terrenoire, Thillard, Thorailler, Tirefort, Tomasini, Toury, Triboulet, Valenet, Louis Vallon, Vanier, Vendroux, Vivien, Voisin, Voyer, Wagner, Weinman, Westphal, Ziller, Zimmermann.

Le président du groupe,
DUSSEAULX.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement (17 membres)

MM. Boudoin, Bérard, Catry, Christiaens, Corniglion-Molinier, Deniau, Didier, Frys, Jacques Hébert, Hoguet, Saïd Ibrahim, Louis Jacquinot, Lepourry, Jacques Millot, Ahmed Mohamed, Ahmed Idriss Moussa, Paul Rivière.

D) Liste des membres du groupe de l'U.N.R., Sénat, le 6 octobre 1959.

(*J.O.*, Débats parlementaires, Sénat, 7 octobre 1959, p. 729.)

GROUPE DE L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE (40 membres)

MM. Philippe d'Argenlieu, Jacques Baumel, Maurice Bayrou, Belhabich Sliman, Bentchicou Ahmed, Jean Bertaud, Amédée Bouquerel, Jean-Eric Bousch, Gabriel Burgat, Maurice Carrier, Robert Chevalier, Gérald Coppenrath, Marc Desaché, Claude Dumont, Yves Estève, le général Jean Ganeval, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Georges Guéril, Guéroui Mohamed, Roger du Halgouet,

Paul-Jacques Kalb, Mohamed Kamil, Francis Le Basser, Robert Liot, Jacques Marette, Mokrane El Messaoud, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Michel de Pontbriand, Marcel Prélot, Etienne Rabouin, Georges Repiquet, Jacques Richard, Eugène Ritzenthaler, Louis Roy, Sadi Abdelkrim, Jacques Soufflet, Yanat Mouloud, Modeste Zussy.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement (3 membres)

MM. Ahmed Abdallah, Al Sid Cheikh, Cheikh Merrel Ali.

Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (1 membre)

M. Maurice Lalloy.

Le président du groupe,
JEAN BERTAUD.

N° 10
IMPRIMERIE CHIRAT
SAINT-JUST-LA-PENDUE (LOIRE)
Dépôt légal 1967
N° 612

Volumes récemment parus ou en cours de publication dans la collection des Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques :

141. Carrère d'Encausse (H.). — *Réforme et révolution chez les musulmans de l'Empire russe : Bukhara (1867-1924)*. 1966, 320 p. F 50,00.

144. Mayeur (F.) — *L'aube*. Etude d'un journal d'opinion (1932-1940). 1966, 248 p. F. 26,00.

145. Soulié (G.-J.-L.), Champenois (L.) — *Le royaume d'Arabie saoudite face à l'Islam révolutionnaire*. 1966, 140 p. F 14,00.

146. Centre d'étude des relations internationales — *Régime interne et politique extérieure dans les pays d'Asie*. 1966, 296 p. F 32,00.

147. Hackett (J. et A.-M.) — *L'économie britannique : problèmes et perspectives*. 1966, 244 p. F 26,00.

148. Marie (C.) — *L'évolution du comportement politique dans une ville en expansion : Grenoble (1871-1965)*. 1966, 224 p. F 30,00.

149. Bourricaud (F.) — *Pouvoir et société dans le Pérou contemporain*. 1967, 328 p. F 40,00.

150. Benhamou-Hirtz (A.) — *Les relations collectives dans la sidérurgie américaine*. 1966, 436 p. F 40,00.

Un catalogue général des publications de la Fondation sera envoyé sur simple demande adressée au :

Bureau des publications
de la Fondation nationale
des sciences politiques

27, rue Saint-Guillaume - Paris 7e

COLLECTION U

LA POLITIQUE EN FRANCE

François Goguel
Alfred Grosser

professeurs à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Une étude des comportements traditionnels et des attitudes nouvelles, de la vie politique locale, des élections, des partis politiques, des groupes de l'information et de la presse, du Parlement et du Gouvernement.

Série « Société Politique » 19,50 F

LE SOCIALISME DÉMOCRATIQUE 1864 - 1960

Jacques Droz

professeur à la Sorbonne

Une synthèse équilibrée de l'évolution commune et des réactions particulières des socialismes anglais, allemands et autrichiens, scandinaves, italiens et français face aux événements majeurs de l'histoire d'un siècle.

Série
« Histoire contemporaine » 28,00 F

ARMAND COLIN